45
XIX

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/leconservateur05leno

LE

# CONSERVATEUR

Le Roi, la Charte, et les Honnêtes Gens.

## TOME CINQUIÈME.



PARIS,

AU BUREAU DU CONSERVATEUR,

CHEZ LE NORMANT FILS, RUE DE SEINE, N° 8.

M. DCCC. XIX.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT, RUE DE SEINE.

# LE CONSERVATEUR.

( *Cet article étoit destiné à paroître dans la derniere Livraison* du Conservateur. *Il avoit été envoyé de la campagne où se trouvoit alors M. de Castelbajac, et malheureusement il arriva trop tard pour être inséré.* )

## ÉLECTIONS DE LA HAUTE-GARONNE.

Pour un vrai Français, la plus douce récompense du dévouement à la monarchie légitime et aux intérêts de son pays, le prix le plus flatteur auquel il puisse prétendre, est sans aucun doute l'opinion de ses compatriotes. Quand cette opinion se manifeste, et qu'elle porte sur lui d'honorables suffrages, la reconnoissance s'unit au devoir, et elle double le courage nécessaire pour soutenir les saines doctrines au milieu du choc des passions ou des espérances du crime. Que la révolution s'agite, qu'elle se présente avec l'épouvantable cortége de tous ses forfaits, qu'elle ait l'apparence de la force, parce qu'elle a toute l'impudence de l'audace, il n'en est pas moins vrai qu'elle rentrera dans le néant, le jour où les royalistes éclairés et réunis s'entendront pour ne vouloir plus être ni dupes ni victimes! Ce jour s'approche : déjà les injures des journaux du ministère ne trouvent plus de croyans, et leur ton d'assurance ne trompe plus personne. Les élections viennent de donner la mesure du système ministériel; on l'a vu s'évanouir dans l'exécution même de cette loi, qui, d'après les ministres, devoit lui donner une si grande force; loi qu'ils

avoient défendue avec tant de tendresse et de résolution. Quelques préfets, quelques employés ont assisté seuls à de douloureuses funérailles; seuls ils ont gémi sur la catastrophe qui mettoit à nu l'imprévoyance de nos prétendus grands hommes, et qui leur enlevoit toutes leurs espérances, en leur rendant toute leur petitesse. Pour obtenir des candidats ministériels, il a fallu que le ministère les prît dans les rangs de la révolution; et là où les royalistes ont su s'entendre et se réunir, malgré les vices de la loi, ils ont balancé l'influence révolutionnaire; et, dans quelques colléges même, ils l'ont emporté. Le ministère peut donc, sans trop de modestie, évaluer à presque rien sa puissance électorale.

D'un autre côté, les jongleries et les outrages des feuilles révolutionnaires perdent chaque jour de leur empire. Ceux qui en sont l'objet s'en honorent, et ceux qui les lisent se lassent d'y croire, en raison du dégoût qu'elles inspirent; à ce compte la guérison entière ne peut tarder. Les mots de féodalité, de dîmes, d'hommes de 1815 n'épouvantent plus : on commence à savoir ce que cela veut dire, et l'on se fatigue de voir quelques bonnets rouges et quelques arlequins exploiter la langue française au profit de leurs passions ou de leur bassesse.

L'homme modéré, à quelque classe de la société qu'il appartienne, cherche indistinctement et sans préjugé, dans toutes les autres classes, celui dont les principes lui offrent une garantie pour la défense de la monarchie et des intérêts du pays. La preuve la plus complète de cette assertion se trouve dans la bienveillance dont a bien voulu m'honorer le commerce de Toulouse. Appréciant à leur juste valeur les stupides et banales déclamations révolutionnaires, il a bien voulu réunir son suffrage à celui des autres électeurs, et compter ainsi avec

eux pour quelque chose mon dévouement à la cause royale.

Le département de la Haute-Garonne, qui a lui-même si noblement et si courageusement défendu cette cause, a démontré, en me préférant à tant de candidats royalistes, plus dignes que moi d'un tel honneur, le peu de puissance de la force ministérielle, et le peu d'empire des outrages d'un autre parti.

J'ai senti, comme je le dois, l'honneur que m'a fait ce département; en m'attachant à leurs intérêts d'une manière aussi flatteuse, les électeurs de la Haute-Garonne m'imposent l'obligation de les défendre : ils ajoutent à mes devoirs, et s'ils ne peuvent accroître mon dévouement à la monarchie, ils me prouvent du moins qu'ils y comptent, puisqu'ils m'unissent à une députation à laquelle il n'est personne qui ne se fît gloire d'appartenir. J'oserois me flatter de mériter leur confiance, s'il suffisoit pour cela d'une grande abnégation de soi-même, d'un attachement inaltérable pour la religion, d'une fidélité à l'épreuve pour le trône, d'un zèle sincère pour la défense des libertés publiques, et d'une véritable reconnoissance pour le département dont la loyauté me servira toujours de modèle.

CASTELBAJAC.

---

## SUR LES ÉLECTIONS.

Les élections viennent régulièrement chaque année justifier les craintes que la loi inspire à ceux qui l'ont combattue, et à plusieurs de ceux qui l'avoient acceptée. Cette arme, que le ministère avoit forgée et saisie comme propre à servir ses passions, est aujourd'hui arrachée de ses mains, et bientôt les coups qu'il vouloit faire tomber sur de

plus nobles adversaires, tomberont sur lui-même.

C'est en vain que les ministres ont modifié leur influence, et qu'au lieu de ces présentations dehontées, commandées avec autorité, soutenues avec violence, ils n'ont osé, cette année, que des insinuations timides ; presque partout leurs négociations cauteleuses ont été repoussées, et les deux couleurs, celle de la monarchie et celle de la révolution se sont présentées franchement.

La révolution, forte du principe de la loi, et surtout de ce que le ministère a fait pour elle depuis quatre ans, a remporté de grands avantages : elle compte quarante-un députés ; les ministres en ont à peine quatre ou cinq, et les royalistes, qui l'année dernière n'en avoient pas fait un seul par la force de leur parti, en ont obtenu cinq ou six.

Singulier effet des majorités numériques! La somme des votes royalistes, comptés sur tous ceux qui se sont présentés aux élections, a été de plus d'un tiers (36 *centièmes*). Le ministère n'en a pas eu beaucoup plus d'un dixième (12 *centièmes*), et le parti qui a fait les élections comptoit les 52 *centièmes* des votes. Ce parti tout entier étoit présent aux colléges électoraux, tandis que le tiers des électeurs absens étoit presqu'entièrement composé de royalistes ; et, dans notre système d'élection, il ne faut que la moitié des suffrages et dix-huit voix de plus pour emporter la totalité des nominations dans dix-huit départemens de France !

Voilà le résultat d'un système où la majorité est purement numérique, qui détruit toutes les influences morales, où le fort et le foible, l'homme éclairé et l'ignorant, le passionné et le sage, le grand propriétaire et le pauvre, celui qui a rempli de grandes fonctions et celui qui ne s'est jamais occupé des intérêts publics, ne sont jamais éva-

lués que comme des unités égales ; d'un système où les suffrages sont toujours comptés, et ne sont jamais pesés ; système nouveau, que Rome avoit repoussé par ses centuries (1), Athènes elle-même par les classes établies dans sa population (2) ; et, partout où les suffrages ont été recueillis pour former une portion de la souveraineté, on a senti la nécessité des majorités morales, de ces majorités qui donnent aux lumières et à la propriété la prépondérance qui leur appartient. Ce seroit en vain qu'on s'obstineroit à ne pas reconnoître l'importance de ces premiers élémens du pouvoir politique ; ils coexistent avec la société ; ils sont, pour ainsi dire, antérieurs aux gouvernemens établis, consolident ceux qui les prennent pour appui, et renversent ceux qui les méconnoissent.

Nous, au contraire, nous en sommes à ce point, que l'existence du gouvernement, le salut du pays, la nature des institutions qui doivent le conserver, ou qui peuvent le perdre, dépendent d'un petit nombre de suffrages qui seroient obtenus dans les classes les moins riches et les moins éclairées.

De pareilles idées sont les résultats d'une révolution qui a eu ce caractère particulier, qu'elle n'a jamais compté les forces morales ; elle n'a envisagé la société que sous ses rapports les plus matériels, et pour ainsi dire arithmétiques. Il semble

(1) Le peuple romain étoit partagé en cent quatre-vingt-treize centuries qui avoient chacune une voix : les patriciens et les principaux remplissoient les quatre-vingt-dix-huit premières, le reste des citoyens, qui formoient la population nombreuse, étoient répartis dans les quatre-vingt-quinze autres.

(2) Solon divisa le peuple d'Athènes en quatre classes ou cens : la premiere, de ceux qui avoient 500 mines de revenu ; la seconde 300, la troisieme 200 ; la quatrieme, du grand nombre qui étoit au-dessous. Il exclut des charges et de toutes magistratures ceux du quatrième cens ; et cependant le gouvernement d'Athenes étoit purement démocratique !

que pour rendre les hommes égaux, elle ait senti la nécessité de faire disparoître les existences morales qui, en effet, établissent les véritables distinctions et les prééminences que rien ne sauroit effacer.

Ainsi, dans un gouvernement dont le seul avantage est d'assurer que tous les intérêts seront représentés, afin que tous soient défendus, non seulement il peut arriver, mais il arrive sous nos yeux que les intérêts les plus essentiels peuvent être attaqués, foulés et détruits par un petit nombre d'intérêts inférieurs; et il est possible que deux ou trois cents électeurs pris sur toute la France, dans les dernières classes de celles qui sont appellées aux élections, décident d'une manière absolue et péremptoire du sort et des destinées de notre patrie, contre les vues, les principes, la conviction de la moitié des électeurs composée des classes les plus importantes par la sagesse de leurs lumières et l'ascendant de leurs propriétés.

Dira-t-on que le gouvernement représentatif est fait comme cela? On se tromperoit; il ne peut, au contraire, exister entier et complet que par un mode d'élection qui mettroit la force dans les poids au lieu de la laisser dans les nombres; et, sans parler de toutes les idées qui se sont déjà présentées, telle que l'élection à deux degrés et tant d'autres, je dirai, uniquement pour expliquer ma pensée, que l'élection simple et directe, telle qu'elle existe aujourd'hui, seroit établie avec moins d'injustice et d'inégalité, si chaque électeur portoit autant de suffrages qu'il paie de fois 300 fr. d'impôts.

Enfin, quel que soit le mode d'élection, il cesse d'être véritablement représentatif, s'il n'amène point à la Chambre un nombre de députés proportionnel à celui des électeurs votans dans les différentes couleurs d'opinions. Ainsi, dans les élec-

tions de cette année qui nous occupent, il est évident que le vice de la loi est démontré par cela seul qu'il n'y a pas un tiers de royalistes élus, quand il y avoit plus du tiers des électeurs royalistes.

Qu'on prenne garde à ces observations : elles ne seront pas écoutées dans l'ordre politique qui est aujourd'hui emporté par le torrent des passions; mais peut-être leur accordera-t-on quelque importance, lorsqu'il s'agira de régler les intérêts de l'administration. Là aussi on trouvera des minorités numériques, qui seront des majorités morales, et on sentira le danger d'un système qui ne peut présenter aucune conciliation entre des intérêts différens, tous précieux, tous essentiels à ménager, et qui ne peuvent subsister ensemble que par des tempéramens, des sacrifices mutuels, et non par la victoire absolue qui détruiroit les uns au profit des autres.

L'administration tout entière n'est autre chose qu'une conciliation continuelle des intérêts opposés, et cette conciliation deviendroit impossible si ces intérêts étoient toujours soumis à un jugement définitif, qui ne s'exprime que par *oui* ou *non*. Telle est cependant la seule décision que puissent donner les majorités numériques : c'est, en d'autres termes, le droit du plus fort, exercé dans toute son étendue; et comment pourroit-on établir la société sur une telle violence, quand la société elle-même n'est établie que pour la détruire? Non, ce n'est point dans les décisions péremptoires des majorités numériques, qu'on peut trouver les conciliations qui sont les liens nécessaires de la société : il faut remonter plus haut, et les chercher dans les jugemens éclairés que dictent les lois de l'ordre, de la justice et de la morale (1).

(1) Qu'on suppose, ou plutôt qu'on se rappelle un exemple

Mais, sans parler de ce qui devroit être, prenons les choses au point où elles sont : l'effet de la loi des élections est tel qu'il seroit possible qu'il n'y eût pas de députés royalistes dans la Chambre, tandis que la force morale dans les élections et dans le pays seroit toute royaliste. Qu'en résulteroit-il ? Que le gouvernement représentatif deviendroit dérisoire, qu'il seroit impossible de l'établir et de le soutenir, que cette partie importante de la société, qui seroit entièrement étrangère à ce système, en deviendroit, malgré elle, l'ennemie. Et pense-t-on que cette inimitié fût indifférente ? Elle seroit au contraire bien dangereuse, soit qu'elle attaquât ouvertement, soit qu'elle paralysât tout par une résistance d'inertie.

Que ceux qui veulent de bonne foi l'établissement du système représentatif y prennent garde ; des circonstances heureuses avoient rattaché à ces principes tous les esprits, même ceux qui avoient été obligés, pour arriver jusque là, de sacrifier des intérêts, et, ce qui est plus encore, des idées

---

de ces intérêts qui, tous les jours, divisent une contrée, une ville, une commune, et qu'on ne peut concilier que par de sages tempéramens; qu'on imagine d'en confier la décision à la majorité numérique des habitans, elle seroit presque toujours prononcée par les passions les plus aveugles. Par exemple, dans la question de la franchise du port de Marseille, une partie de sa population, les négocians du commerce de mer, et les marchands de la ville vouloient la franchise entière, absolue, et consentoient que la terre leur fût fermée, pourvu que la mer leur fût ouverte ; et au contraire, les fabricans de la ville et les propriétaires du territoire ne vouloient aucune franchise, et vouloient bien que la mer fût entièrement fermée, pourvu que les communications avec la terre fussent absolument libres. Si on eût mis cette question à la décision de la majorité numérique des suffrages, il est évident qu'un nombre de voix plus ou moins considérable auroit emporté la question dans un sens absolu, c'est-à-dire, la franchise sans restriction, ou point de franchise : de telle sorte qu'un des deux intérêts eût été totalement écrasé pour faire prédominer l'autre : et cependant le bien public se trouvoit dans une pactisation entre ces deux intérêts opposés, et les principes d'une justice éclairée pouvoient seuls en tracer les lignes.

très-arrêtées sur le bien de leur pays. Mais comment espéreroit-on désormais de leur faire goûter un mode de gouvernement auquel ils deviendroient tout-à-fait étrangers, où l'on décideroit de tout, même de leur sort, sans qu'ils fussent jamais ni consultés ni entendus.

Voyez déjà combien le découragement qui se fait sentir depuis trois ans dans les classes monarchiques, nuit à la vérité des élections, et change le cours naturel des événemens. Nous sommes obligés de le redire avec un vif regret : un tiers des électeurs se sont dispensés de paroître aux élections, et il est facile de juger que ce tiers est en plus grande partie composé de royalistes. Le ministère et ses agens ne négligent pas les moyens qu'ils ont de faire marcher leur petite phalange, presque toute composée d'employés dépendans, et payés d'avance pour se mouvoir au commandement. Les hommes de la révolution sont plus actifs par nature, plus inquiets par position; d'ailleurs ils croient marcher à un triomphe certain : rien ne les arrête chez eux. Les royalistes, au contraire, découragés à la fois et par les résultats inattendus de cette restauration qui avoit comblé leurs vœux, et par le retour des principes et des hommes dont ils ont été si long-temps les victimes, se reposent sur la pureté de leurs intentions et de leur conscience, se tiennent loin des brigues et du tumulte; ils se mettent à l'écart. C'est malheureusement le parti que la vertu prend le plus souvent dans les temps de révolutions. Il seroit facile de démontrer que ces hommes tranquilles, qui croient que tout est fait parce que le Roi est sur le trône, forment les trois quarts de ceux qui ne se sont pas rendus cette année aux colléges électoraux.

Mais qu'on ne s'y méprenne pas, leur silence est une calamité. Le gouvernement représentatif

qui ne recueille pas tous les suffrages, s'affoiblit de tous ceux qui lui manquent; il pourroit même dégénérer en tyrannie, si, par une combinaison singulière ou par la violence, il ne se composoit plus que d'opinions partielles; et il sera considéré comme tel en France par tous les hommes qui réfléchissent, lorsque la grande propriété n'y aura plus d'organe, de représentant et de défenseur.

Voyez en Angleterre, dans un gouvernement fixé et consolidé par cent cinquante ans d'existence, où tout a été établi sur des bases anciennes, il existe une plaie qui inquiète le gouvernement, qui affoiblit le corps politique tout entier : c'est l'état des catholiques en Irlande. Séparés du reste de la nation, ils sont étrangers au gouvernement de leur pays; ils ne sauroient s'y attacher; aussi les voit-on, en toutes circonstances, lui résister et quelquefois même le combattre à force ouverte : ils sont un obstacle continuel à la tranquillité et à la prospérité de la Grande-Bretagne. Et cependant que sont les catholiques en Irlande? Opprimés depuis cent cinquante ans, déshérités de tous les avantages de leur patrie, ils ont perdu cette influence qui s'attache nécessairement à la propriété et aux existences politiques : que sont-ils, en comparaison des royalistes de France, qui, malgré les malheurs de la révolution, possèdent encore les grandes masses de propriétés; qui encore, sous Buonaparte, étoient appelés avec une préférence marquée à tous les emplois, ceux de l'armée, ceux de l'administration, et ceux que leur accordoit la confiance de leurs concitoyens?

Et c'est dans un gouvernement établi sur de nouvelles institutions, dans un gouvernement qui ne peut avoir de force qu'en ramassant toutes celles qui préexistent, et en rattachant à lui tous les intérêts remarquables, qu'on prétend exclure le plus considérable de tous. Et puisqu'en par-

lant des royalistes on a osé prononcer le nom d'*ilotes*, qu'on sache bien que ces esclaves sans union, sans propriété, sans connoissance de leurs intérêts, menaçoient sans cesse l'existence de Lacédémone, faisoient trembler leurs maîtres, et les obligeoient à être toujours sous les armes. Que seroit-ce en France, que de forcer à une inimitié perpétuelle du gouvernement des hommes forts de leurs existences, de leur courage, et du sentiment d'honneur qui les anime? J'en appelle à ceux de leurs ennemis qui ont du jugement et de la bonne foi : peuvent-ils imaginer que ce soit en brisant des contre-poids aussi essentiels qu'on puisse établir un ordre de choses stable, un gouvernement quelconque? et si nous étions assez malheureux pour voir encore un usurpateur sur le trône de France, ou même une république s'établir parmi nous, la première condition de leur existence seroit encore de rattacher à leur sort ces grands intérêts, cette puissance morale qu'on repousse avec tant d'acharnement.

Si les ministres n'étoient aveuglés par leurs passions; s'ils étoient de bonne foi, ils comprendroient l'impossibilité d'établir un gouvernement fondé sur l'opinion, en mettant hors de ce gouvernement une des grandes puissances de l'opinion, celle qui se compose des classes les plus importantes dans la propriété, de tous ceux qui puisent leurs opinions politiques dans les doctrines et les sentimens de la religion, de tous ceux qui se recommandent à la patrie par de grands souvenirs, de ceux qui ont détesté et combattu la révolution, de ceux, enfin, qui ont loyalement attaché leur sort et leurs espérances au rétablissement de la monarchie légitime. Voilà cependant tous ceux que les ministres repoussent, et ils trouvent un sujet de triomphe d'éloigner ainsi du gouvernement ses soutiens les plus naturels!

Mais ils seront les premiers à éprouver les effets d'une si misérable et si étroite politique; jusqu'à présent ils ont conservé le pouvoir en opposant les efforts d'un parti à un autre, en leur inspirant mutuellement de fausses craintes, en les agitant par de petites manœuvres; ils ont conservé le pouvoir, mais ils n'ont rien établi, rien institué, et bientôt ils vont se trouver seuls en face du parti révolutionnaire, de ce parti qui ne connoît point de ménagemens, et qui n'a point de motifs pour en avoir : que feront-ils alors? tenteront-ils de résister? par quels moyens? avec quelles forces? Non : ils chercheront leur salut dans les concessions qu'ils peuvent encore faire à la faction, et surtout dans l'espoir de séduire et de corrompre ses organes dans la Chambre. Voilà ce qu'ils appellent gouverner. Ces deux moyens ont pu leur réussir un moment quand les révolutionnaires étoient foibles et peu nombreux, et que deux partis opposés étoient en présence. On a vu en effet des hommes de révolution assouplir quelquefois leurs principes rigides pour des avantages présens et certains; mais leurs opinions, leurs sentimens sont-ils changés? les liens qui les unissent sont-ils détruits? s'ils ont vendu le présent, ils n'ont pas engagé l'avenir, et le jour où de nouvelles élections les auront rendus maîtres, le ministère séduira-t-il par des places et de l'argent ceux qui pourront saisir la puissance et le maniement des affaires?

Quant aux concessions générales, la liste en est déjà faite. On a déjà trouvé les raisons qui serviront à les colorer et les motifs qui pourroient entraîner le Roi. Les ministres diront que l'esprit de la France est révolutionnaire; que les dernières élections en sont la preuve; qu'on ne peut gouverner qu'en sacrifiant beaucoup à la révolution, et chaque concession qu'on voudra obtenir sera présentée comme la dernière. On dira qu'à ce prix

tous les hommes qu'on accuse de vouloir des révolutions deviendront les sujets les plus fidèles ; on opposera cette feinte douceur à la rigueur des principes des royalistes, qu'on ne peut ni plier ni séduire ; on fera voir que les autres sont plus faciles en accommodemens ; qu'on peut traiter avec leurs intérêts particuliers ; que souvent les hommes choisis dans les départemens comme les plus opposés à la monarchie légitime, deviennent, à la Chambre, de pacifiques ministériels ; qu'enfin rien n'est plus facile que d'allier la révolution à la monarchie, et que ce triomphe est réservé à la plus haute sagesse.

Insensés! mesurez la profondeur de l'abîme dans lequel vous nous entraînez : il n'y a en France d'esprit révolutionnaire que celui que vous y avez fait renaître ; c'est à cet ouvrage de vos mains que vous êtes aujourd'hui obligés de céder et d'obéir : mais n'espérez pas de traiter avec lui ; pour négocier, il faut une sorte d'égalité dans la puissance, il faut avoir quelque chose à donner pour espérer de recevoir ; et qu'aurez-vous à donner que la révolution ne puisse bientôt prendre par force ? Espérez-vous que, victorieuse, elle vous laissera la puissance? qu'elle placera sa confiance en vous ? et que vous obtiendrez d'elle la permission de faire régner le Roi? mais où avez-vous appris qu'un pouvoir politique prépondérant se soumette volontairement à un pouvoir plus foible? il ne le pourroit pas quand il le voudroit ; les pouvoirs politiques ne sont pas plus maîtres de leur action que les poids dans la nature, les plus forts emportent nécessairement les plus foibles.

Cette alliance que vous rêvez entre la monarchie légitime et la révolution, est impossible : les principes de 1793 partout ranimés, les droits du Roi opposés aux dogmes de la souveraineté du peuple, le meurtre du frère du Roi, l'amour-propre et les

espérances de l'armée brisés par la première restauration, la grande révolte des cent-jours, la seconde restauration faite sur le corps même de cette armée, le joug de l'Europe trop fortement ressenti, enfin les passions de l'amour-propre irritées par les anciennes habitudes de monarchie, dont un usurpateur peut seul se dépouiller, sont autant d'oppositions au prétendu traité que vous voudriez conclure entre Louis XVIII et la révolution devenue toute puissante.

Elle pourra bien encore, par un détour qui lui est habituel, flatter la personne du Roi comme elle a flatté, pendant quelque temps, ses ministres; mais quels que fussent les sacrifices que le monarque se décideroit à lui faire, qu'on nous permette ces terribles suppositions : quand il renonceroit aux droits de sa légitimité, quand il reconnoîtroit tenir sa couronne du peuple souverain, quand il prendroit lui-même les couleurs qui furent les signes des deux révoltes; quand il repousseroit ses serviteurs fidèles pour s'environner des meurtriers de son frère; quand il briseroit lui-même la chaîne de la succession légitime, les révolutionnaires ne seroient pas satisfaits : plus ces sacrifices seroient inouïs, moins ils y prendroient de confiance; ils craindroient, et ils craindroient avec raison, le retour de ces idées d'ordre et de justice, qui peuvent être un moment méconnues, mais qui se relèvent d'autant plus fortes qu'elles ont été plus fortement comprimées.

Il doit résulter de ce que nous venons de dire, si nous avons été bien compris, que la loi des élections donne des résultats opposés aux principes du gouvernement représentatif, que la majorité numérique est subversive, tandis que la majorité morale est conservatrice; que l'absence des royalistes dans la Chambre des Députés seroit un vide qui menaceroit l'édifice social d'une prompte des

truction ; que ce sujet de triomphe pour les ministres est une calamité publique ; qu'ils vont se trouver seuls, foibles, sans appui, sans moyens, en face de la révolution triomphante ; qu'ils lui livreront le Roi sans défense, sous prétexte de l'associer à elle ; enfin qu'ils gouverneront comme ils ont gouverné jusqu'à ce jour, dans des intérêts subversifs du gouvernement qu'ils étoient appelés à défendre. ***

---

## DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE.

(Ier Article.)

Ce n'est pas un plan nouveau d'éducation publique que je viens proposer. S'il est une partie de l'administration, ou plutôt du gouvernement politique, sur laquelle il soit dangereux et peut-être coupable d'innover, c'est l'éducation de l'homme ; de l'homme, le même aujourd'hui qu'il a été et qu'il sera toujours, et le plus constant des êtres dans l'éternelle mobilité de son esprit et de son cœur ; de l'homme, depuis si long-temps étudié et si bien connu, et dont l'éducation par conséquent a dû être l'œuvre lente de la raison de tous les hommes, et de l'expérience de tous les temps.

L'Assemblée constituante avoit fait des plans d'éducation (1), comme elle avoit fait des plans de constitution et de gouvernement ; elle auroit pu se les épargner ; il ne faut pas de plans pour

(1) *Voyez* un excellent recueil de tout ce qui concerne cette partie importante que l'on peut appeler la révolution de l'éducation, sous le titre de *Génie de la Révolution* *, où l'auteur a réuni avec autant de goût que d'exactitude, et tout ce qui a été fait sur l'éducation publique depuis la révolution, et tout ce qu'on peut en tirer de conséquences.

* Trois vol. in-8°. Prix : 18 fr., et 24 fr. par la poste. A Paris, chez Le Normant, rue de Seine, n° 8 ; et N. Pichard, quai de Conti, n° 5.

détruire, et la Convention approchoit, qui devoit renverser et les plans et leurs auteurs, et la société même sur laquelle les novateurs avoient fait leurs expériences. Aussi, si la révolution a fait faire aux sciences physiques quelques pas qu'elles auroient faits tôt ou tard sans elle, elle a ruiné la science morale, et elle a affoibli les esprits plus encore qu'elle n'a corrompu les mœurs; mais des erreurs de physique, ces erreurs dont on a fait tant de bruit, et si souvent remplacées par d'autres erreurs, n'empêchent pas le soleil de mûrir nos moissons, la terre de recevoir l'influence des saisons, et l'homme de vivre; mais une seule erreur de morale en science de gouvernement et d'administration, tue la société, et suffit pour nous rendre tous coupables et tous malheureux.

Jusqu'à nos jours, jusqu'à ces temps déplorables auxquels nous étions réservés, l'éducation de la jeunesse avoit été confiée à la religion; la sagesse de nos pères avoit compris qu'on ne pouvoit de trop bonne heure amener les enfans à celui qui a dit lui-même : *Laissez les plus petits venir à moi*, et les accoutumer à la règle sévère que sa doctrine impose à l'esprit, au cœur et aux sens. C'est à l'école de la religion et dans des établissemens gouvernés par elle, que s'étoient formés et les plus grands hommes de notre France, et ses meilleurs citoyens, et que se formoient tous les jours ces hommes que leurs talens ne recommandoient peut-être pas à la renommée, mais que leur raison, leurs sentimens et leurs vertus rendoient chers à leurs familles et précieux à l'Etat. Les enfans étoient élevés comme les pères l'avoient été, et les générations se transmettoient l'une à l'autre cet héritage de principes, de doctrines, d'affections, d'habitudes qui sont le patrimoine et le trésor d'une société, ou plutôt son

âme et sa vie, et qui en assurent la durée contre les passions des hommes, les fautes des administrations, et les revers des gouvernemens.

Mais des erreurs nées depuis long-temps, et dégénérées comme toutes les erreurs (car le temps corrompt le mal comme il perfectionne le bien), des erreurs toujours combattues et souvent réprimées, et qui avoient changé de nom sans changer d'objet, creusoient lentement, sous la société, l'abîme où elle devoit s'engloutir.

La longue série des révolutions que la France étoit destinée à parcourir, commença sous la régence, par la révolution des mœurs, continua, bientôt après, par la révolution des doctrines, et a fini avec le dernier siècle, par la révolution des lois, complément de toutes les autres, et qui s'étendant à la fois comme un vaste incendie sur toutes les parties de l'édifice, a achevé de détruire ce qui avoit échappé aux premières destructions, révolution sans exemple, combinaison fatale d'ignorance des lois de la société, et de connoissance du cœur humain; d'oubli des principes, et de science des moyens; d'erreurs politiques, et d'habitude administrative, de mollesse des mœurs, et d'énergie des passions; révolution qu'on a appelée française, et qui seroit bien mieux nommée *européenne*, et dans laquelle la France n'a fait que prêter à des opinions ou à des intentions étrangères, ses talens, ses passions et ses forces.

L'éducation publique avoit résisté plus long-temps aux innovations, parce qu'heureusement le système d'éducation étoit local et non pas général comme il l'a été depuis, et qu'il n'y avoit pas de centre d'où le poison pût se répandre dans tout le corps; ou s'il y avoit unité dans le corps chargé long-temps et presque exclusivement de l'éducation de la jeunesse, ce corps, fortement

constitué, opposoit aux projets de destruction le poids immense de son crédit sur l'esprit des peuples, de ses services, de son habileté. Ce corps fut détruit, il le fut à la fois dans tous les Etats catholiques; et tous ces souverains que nous avons vus depuis réunis pour finir la révolution, s'accordèrent alors pour la commencer. « Les sots et les » ignorans, avoit dit d'Alembert, attribueront » la destruction des Jésuites aux magistrats; les » sages l'attribueront aux philosophes. » Mais, c'est qu'alors beaucoup de magistrats étoient devenus philosophes.

Le clergé séculier ou régulier hérita de la dépouille des Jésuites, et l'education encore resta confiée à la religion; les corps réguliers, tels que les Bénédictins, ou quelques autres déjà affoiblis, ne dirigeoient qu'un très-petit nombre de colléges; les prêtres séculiers, mêlés presque partout à des laïques, n'étoient que des individus isolés et fortuitement réunis; et les corporations *libres*, telles que celles de l'Oratoire et des Doctrinaires, plus foibles de constitution, puisque le lien qui unissoit tous leurs membres ne pouvoit en retenir aucun, et par cette raison moins défendues contre l'esprit d'innovation, ne pouvoient opposer aux projets ultérieurs de destruction, une résistance capable d'arrêter ceux qui les avoient conçus, et qui les suivoient avec une incroyable persévérance.

Mais déjà le sophiste de Genève, puissant à détruire, cet insensé qui avoit osé dire: « L'homme » qui pense est un animal dépravé, » avoit lancé sur la société, comme une machine de destruction, cette épouvantable maxime: « Mon Emile » ne saura pas à quinze ans s'il a une âme, et il » est peut-être trop tôt à dix huit ans pour le lui » apprendre. » Dans une société où cette maxime n'avoit pas été flétrie par la justice, et son auteur banni hors des confins du monde civilisé, toute

éducation publique devenoit impossible ; et alors aussi s'introduisit chez les Grands, jusque-là élevés dans les maisons publiques, comme les autres citoyens, cette foule d'instituteurs philosophes, qui préparèrent, pour la révolution, une jeunesse inconsidérée, qui devoit en être l'instrument et la victime.

Quand tout fut mûr dans les hommes et dans les choses, le mystère d'iniquité s'accomplit. Tout ce qui restoit de bonne éducation publique périt dans le naufrage, et il ne survécut, à la destruction totale, que quelques établissemens en petit nombre, sauvés par un zèle louable ou par une utile cupidité; ils ne conservèrent quelques étincelles du feu sacré, qu'en le cachant avec soin ; et des débris des anciennes institutions, se formèrent des établissemens particuliers sous le nom de pensions et d'institutions ; quelques unes dirigées dans les vues les plus religieuses et sur les principes les plus purs ; d'autres, qui ne furent que de sordides spéculations sur la nourriture des élèves.

Il s'étoit fait cependant un grand changement dans les expressions, suite nécessaire du changement qui s'étoit opéré dans les idées. On ne parloit autrefois que de *l'éducation publique;* il ne fut plus question que de *l'instruction publique.* Le système religieux vouloit former des hommes pour la famille, des citoyens pour l'Etat; le système philosophique voulut faire des savans pour l'univers, et l'on vit s'élever dans la capitale, et même dans les provinces, des cours publics de philosophie, de sciences, de littérature, appliquées à la révolution et même à la guerre, et la science devint meurtrière, la philosophie anarchique, la littérature séditieuse, et la langue même barbare. Un célèbre critique défendoit encore, avec la justesse de son esprit et l'opiniâtreté de son caractère, l'ancienne littérature

contre les innovations, et peut-être est-il vrai de dire qu'une littérature aussi finie que la nôtre, expression fidèle d'une société toute monarchique, et devenue une partie essentielle de nos mœurs et des habitudes de nos esprits, a plus qu'on ne pense, retenu la France dans les principes du seul gouvernement qui lui convienne.

Enfin l'homme ennemi parut; fils adoptif et héritier universel de la révolution, il trouva une jeunesse qui avoit fait la révolution pour lui, il voulut en former une autre qui la continuât pour lui, une jeunesse qui n'aimât que lui, qui ne servît que lui, qui ne sût que lui, et il décréta l'Université impériale pour la France et même pour l'Europe dont il méditoit la conquête, et constitua ainsi une monarchie scolastique dans sa monarchie politique.

En effet, si l'on y prend garde, l'Université impériale fut constituée sur le plan du gouvernement impérial; elle avoit son monarque dans le grand-maître, ses ministres de la justice et des finances dans le chancelier et le trésorier, son sénat dans le conseil titulaire, et même sa chambre des députés dans le conseil ordinaire et amovible. Elle avoit ses inspecteurs généraux et particuliers, et une armée de suppôts; il n'y eut pas jusqu'à l'école polytechnique destinée à fournir des officiers à l'armée, qui n'eût son pendant dans l'école normale, destinée à fournir des officiers à cette autre milice; institution singulière que Buonaparte avoit voulu, ce semble, rapprocher des institutions monastiques, en exigeant des élèves un célibat de dix ans.

Il savoit, cet homme, ou plutôt on savoit pour lui, car il ne fut qu'un instrument qu'on a brisé quand il a voulu échapper aux mains qui le dirigeoient, ou contrarier des projets plus vastes même que les siens: il savoit cette vérité si simple et pourtant si méconnue, qu'il suffit d'une géné-

ration pour former au bien ou au mal toutes celles qui suivent, et qu'elles reçoivent les pensées et les doctrines de celles qui les ont précédées, comme elles en reçoivent la vie et la langue. Cependant, pour conserver les apparences, il fit entrer, de gré ou de force, dans les premières places de ce grand corps, des hommes dont la profession, les travaux ou la conduite inspiroient au public, pour leurs doctrines, une confiance qu'il n'avoit pas lui-même pour leurs opinions politiques. Il y eut dans les réglemens des vues sages, et assez religieuses, pour tromper les simples; mais cet homme, au lieu de se faire un allié de la religion, la traitoit comme tous ses autres alliés, et voulut toujours s'en faire un instrument. D'autres auroient voulu la détruire, lui il vouloit la gouverner; mais sa politique toujours plus attentive aux hommes qu'aux choses, et qui, dans la religion, ne voyoit que des prêtres, ne comprenoit pas que la religion n'est un allié utile pour les gouvernemens, qu'autant qu'il en est indépendant, qu'il combat sous ses propres drapeaux, et que comme instrument il se brise sous la main violente qui veut le maîtriser. D'ailleurs, tout ce qu'il faisoit étoit empreint de sa passion favorite, et des habitudes domin ntes de son esprit; il pensoit guerre même lorsqu'il fondoit les institutions les plus pacifiques. Les idées militaires, mortelles au premier âge pour les les études et la discipline morale, présidèrent à la formation de l'Université, et elles jetèrent dans l'esprit, le cœur, les manières même de la jeunesse, des germes dont nous avons vu les fruits, et dont nous verrons long-temps les déplorables suites.

Nous aurions dû parler d'une autre création qui avoit précédé celle de l'Université, sous le nom de commission ou de comité d'instruction publique, et qui posa les bases de l'édifice dont

l'Université impériale fut le couronnement. Le choix du chimiste appelé à la présider, avoit alarmé les hommes religieux, et ne les avoit pas disposés à recevoir favorablement l'établissement de l'Université dont il fut le premier exclu.

Cependant, au milieu du désordre où la révolution avoit jeté les hommes, leurs esprits et leurs mœurs, les choix déjà faits en grande partie par l'administration précédente pour les places inférieures de l'instruction publique, étoient devenus extrêmement difficiles. L'instruction scolastique et même littéraire, ne manquoit pas à des hommes sortis, la plupart, de Congrégations enseignantes, et dont la vocation et les études avoient été dirigées vers l'état ecclésiastique; mais les principes de la morale et même de la décence, s'étoient étrangement altérés chez un grand nombre qui s'étoient jetés à corps perdu dans les orgies de la révolution, ou qui même avoient changé les engagemens sévères de l'état ecclésiastique pour des liens plus doux.

Néanmoins on doit cette justice à l'homme distingué qui, de la présidence du corps législatif, fut appelé à la direction suprême de l'Université, et de qui seul dépendoient tous les choix, qu'il employa dans l'enseignement, autant qu'il lui fut permis, tout ce qu'il connut de meilleur et de plus honorable; au fond, l'exécution tempéra toujours les vices de l'institution, et jamais dans les administrations, aucune pensée ne répondit pleinement à celle du fondateur. Le conseil dont je peux parler avec une entière indépendance, quoique j'en aie fait partie, parce qu'absent de Paris à l'époque de l'organisation, et long-temps après, je n'ai pris que bien tard, et bien peu part à ses travaux; le conseil a fait tout le bien qu'il lui a été permis de faire, ou plutôt il a empêché beaucoup de mal suggéré par des hommes profondément pervers, au chef du gouvernement,

et que cet homme, plus accessible qu'on ne le croit à des influences étrangères, exécutoit comme s'il eût été sa pensée, avec toute l'inflexibilité de sa volonté, semblable au fer soumis à l'action du feu, qui reprend, après avoir été ployé, toute sa rigidité.

Il faut bien le dire, jamais l'Université impériale n'obtint la confiance du public; mais le gouvernement étoit accoutumé à s'en passer. Fidèle à son système de réserver pour la guerre ou les monumens gigantesques des arts le produit des impôts, Buonaparte rejetoit sur le peuple toutes les autres dépenses. Celle de l'Université fut mise presque en entier à la charge des parens. La vue sage et politique de laisser la famille s'enrichir par sa propre industrie, avant de lui permettre le luxe de l'instruction, entra-t-elle dans son esprit? Je ne suis pas éloigné de le penser. Quoi qu'il en soit, chaque élève fut obligé de payer un droit à l'Université; et non seulement il falloit payer l'éducation qu'elle donnoit dans ses établissemens, mais encore celle qu'elle ne donnoit pas, et que les jeunes gens recevoient dans des pensions particulières, obligées de dédommager l'Université de ce que lui ôtoit leur concurrence. Comme Buonaparte en soupçonnoit les directeurs d'inspirer aux enfans des principes qui n'étoient pas les siens, il les persécutoit avec une rigueur que le conseil de l'Université modéra toujours, et trompa quelquefois. La contrainte ne fit qu'augmenter la répugnance; et ce gouvernement inflexible, qui avoit pu soumettre les enfans à la terrible loi de la conscription, ne pouvoit les attirer dans des lycées, qui n'étoient guère peuplés que d'élèves dont il payoit les pensions.

Cette répugnance, que tous les lycées étoient loin de mériter, avoit son principe dans les sentimens religieux et politiques des parens, et dans leur éloignement pour les goûts militaires et l'es-

prit d'indépendance que les enfans contractoient dans cette éducation foible et licencieuse sur le fond, sévère et même dure dans ses formes. Elle étoit telle, cette répugnance, que la plus humble école de village obtenoit la préférence si elle étoit dirigée par un ecclésiastique, et que les premiers agens du gouvernement dans les provinces, chargés par devoir d'accréditer ces institutions, préféroient pour leurs enfans tout autre moyen d'instruction.

Buonaparte fut renversé, et avec lui l'Université qu'il avoit fondée.

Le gouvernement impérial, héritier de toutes les institutions républicaines, servi lui-même par les plus zélés républicains, avoit fait de l'empire scolastique un état monarchique : le gouvernement royal en fit une république, sous le nom de *conseil royal.*

Huit jours à peine étoient écoulés depuis son installation, que l'usurpateur, revenu, pour la honte éternelle de l'Europe et le malheur de la France, détruisit le conseil royal, et rétablit son Université. Le Roi, de retour, ne rétablit ni l'une ni l'autre de ces institutions, et provisoirement attribua la direction générale des études à une commission de cinq membres de l'ancien conseil de l'Université ou du nouveau conseil royal. Tel est l'état actuel des choses.

Ici se présentent des questions importantes, et qu'il faut résoudre avant de prendre un parti définitif sur l'organisation de l'éducation publique.

Y aura-t il une direction générale des études?

L'éducation publique sera-t-elle confiée à des corps ou à des individus?

Les corps seront-ils corps religieux ou corps laïques?

Je n'ignore pas que la solution de ces questions alarme beaucoup d'intérêts, de passions, peut-être

de projets; elle compromet le système dont on est si jaloux, qui tend à concentrer dans la capitale la direction exclusive de toutes les opinions et de toutes les forces de la France, et à placer dans un petit nombre de mains ces moyens d'influence générale, si bornés pour faire le bien, tout puissans pour faire le mal; la discussion même peut réveiller d'anciennes haines et d'opiniâtres préjugés. Je le sais; mais attendre que la raison et la vérité ne trouvent plus d'obstacles sur la terre, ce seroit attendre, pour ouvrir des routes, que les vallons fussent comblés et les montagnes aplanies. C'est une erreur bien commune, si ce n'est qu'une erreur, que celle de beaucoup de gens qui renvoient après le rétablissement de l'ordre, tous les moyens de le rétablir, et voudroient que la guérison précédât le remède.

1°. Le seul motif que l'on donne de la nécessité d'une direction générale des études, est l'uniformité d'enseignement. Ce motif, dont on voudroit faire un principe, est plus spécieux que solide.

L'éducation publique est, dans son enseignement, religieuse, littéraire et scientifique.

L'enseignement religieux est tout entier confié aux livres que l'Eglise met dans les mains de ses disciples et dans les explications qu'elle autorise, et ce qu'elle réprouve le plus formellement, est la diversité et la nouveauté des doctrines. Si quelques maîtres se permettoient des explications peu orthodoxes, ce seroit au chef de chaque établissement ou à l'évêque, supérieur-né de tout l'enseignement religieux, qu'il appartiendroit de redresser les erreurs qui auroient pu s'y glisser; et il faut même remarquer que telle étoit l'importance que l'ancien gouvernement attachoit a l'uniformité de doctrine religieuse, première garantie de l'unité de doctrine politique, qu'il avoit établi une sorte de direction générale de l'enseignement théologique dans la maison de Sorbonne, objet, pour cette

raison, des sarcasmes des sophistes du 18e siècle.

L'instruction littéraire est partout la même; partout on se sert des mêmes auteurs grecs et latins, chaque professeur peut avoir sa méthode particulière d'enseignement; mais, sur ce point, on ne peut pas obtenir, on ne doit pas même désirer d'uniformité, et il faut laisser aux esprits une juste liberté. On n'enseigne pas les langues anciennes et les belles-lettres à Pétersbourg autrement qu'à Paris ou à Rome. Les livres élémentaires qui servent à cet enseignement diffèrent, sans doute, comme les langues dans lesquelles ils sont écrits; mais, s'il ne peut y avoir sur ce point d'uniformité absolue, il y a chez chaque peuple uniformité relative, et le même genre de livres se retrouve dans tous les colléges. L'uniformité du but produit l'uniformité des moyens, et toute direction générale pour faire par autorité ce qui se fait de soi-même, seroit une domination sans raison comme sans objet. Il est même à remarquer que, dans toute l'Europe, les études littéraires ont été arrangées sur le même plan, par la seule force des choses et d'après les observations faites par tous les hommes sensés, et dans tous les pays, sur la portée et les progrès successifs de l'esprit chez les enfans. Ainsi, partout il y a le même nombre de basses classes; il y a des classes d'humanité, de rhétorique, de philosophie, et l'Université impériale, qui avoit voulu déroger sur ce point à l'usage ancien, a été forcée d'y revenir, même dans les nomenclatures. Jamais les méthodes nouvelles d'enseignement ne seront essayées que dans les éducations particulières, et ce n'est que sur un petit nombre d'enfans qu'un instituteur peut en faire l'expérience.

Quant aux principes de goût, si, chez les différens peuples, ils varient suivant la constitution de la société, les habitudes nationales peuvent être comme le mécanisme des diverses langues;

cependant ils sont généralement uniformes chez chaque peuple. Il y a sans doute même chez des gens de lettres des bizarreries de goût littéraire, comme de tous les autres goûts; mais sur ce point l'Université n'auroit pas eu plus d'influence que n'en ont eu les académies, dans le sein desquelles nous avons vu s'élever tant d'hérésies littéraires.

L'instruction scientifique ou spéciale est morale ou physique. La théologie a ses pères et ses conciles, et, ce qui peut encore mieux maintenir l'uniformité de doctrine, ou la rétablir, l'autorité suprême de l'Eglise. La jurisprudence a ses codes et ses arrêts des cours souveraines. Quant à la médecine et aux autres sciences physiques appelées *exactes*, ou naturelles, quoiqu'elles ne soient pas plus, mais seulement autrement *exactes* que les sciences morales, et d'une nature différente, l'enseignement ne doit pas en être soumis à une direction générale.

L'objet de ces connoissances est ce *monde qui est livré à* NOS DISPUTES, et qu'il faut les laisser à l'esprit de système, seul et puissant moyen de leurs progrès. Copernic, Kepler, Newton, Bergman, Boërhaave, Jussieu, Linnée, Lavoisier n'ont pas eu besoin d'un centre et d'une direction générale, pour faire les découvertes qui ont immortalisé leurs noms, et étendu le domaine de la science. Leurs ouvrages sont entre les mains de tout le monde, et la direction qu'ils ont donnée aux esprits, est la seule autorité qui puisse en hâter les progrès. Tout système est un voyage au pays de la vérité; tous les voyageurs s'égarent, mais tous découvrent même, en s'égarant, quelque nouveau point de vue, et laissent des jalons sur la route. Je ne parle pas de l'instruction politique : on ne parle politique aux enfans que lorsqu'on veut les égarer. Laissons faire à cet égard la religion chrétienne, qui leur donne à tous la seule leçon de

politique qui convienne à leur âge, et peut-être à tous les âges, celle d'aimer et d'obéir.

On a reproché à l'éducation des colléges la direction politique que l'étude des écrivains de l'antiquité pouvoit donner aux esprits. Cette crainte est exagérée : d'ailleurs la faute en seroit moins aux anciens qu'aux modernes, qui, ayant plutôt écrit sur l'histoire, qu'ils n'ont écrit l'histoire, ont trop souvent tout répété sans choix, tout admis sans critique, tout admiré sans discernement, et qui n'ont connu ni les gouvernemens anciens, ni les nôtres. En général, les jeunes gens puisent dans la lecture des écrivains de Rome et d'Athènes, non des principes politiques, mais des sentimens de désintéressement, d'amour de la patrie, et des exemples de vertus publiques; principes, quoi qu'ait dit Montesquieu, de la monarchie comme des républiques; et, sous ce point de vue, elle n'étoit pas inconnue à notre vieille France, cette alliance des principes monarchiques et des sentimens républicains; et notre monarchie aussi a eu ses Fabricius, ses Scipions et ses Catons.

Une direction générale des études est donc inutile, et dès lors elle peut être dangereuse, car il n'y a rien d'indifférent dans la société. Cette direction morale de toute une nation mise en comité, et presque toujours entre les mains d'un seul homme, qui à la longue domine tous ses collègues, offre moins que jamais à une nation une garantie suffisante contre le danger d'une fausse direction. L'Europe en a fait la triste expérience dans l'impulsion qu'ont donnée aux esprits, et même sans autorité politique, les compagnies littéraires, et l'Etat ne doit placer dans un seul point pas plus sa morale que sa fortune.

Si la royauté s'est alarmée de l'autorité de ces grandes charges qui mettoient aux mains d'un particulier toutes les forces militaires d'une na-

tion, pense-t-on que la religion peut voir sans inquiétude toute sa force morale à la disposition d'un autre connétable de l'instruction publique, dans un temps où les idées les plus saines se sont si étrangement obscurcies; et lorsque nous avons vu dans une ordonnance récente, sur les petites écoles, ces étranges expressions : « Les évêques » pourront, dans le cours de leurs tournées, » prendre connoissance de l'état de ces écoles, etc., » et faire ainsi au corps épiscopal une simple faculté d'une surveillance qui est pour lui un devoir, et pour un Etat chrétien une nécessité?

Cependant, quand il seroit nécessaire de conserver encore quelque temps une direction générale, et seulement pour se donner le temps de revenir à un meilleur système, il ne faut pas croire qu'une institution de ce genre puisse faire de grands biens, précisément parce qu'elle a pu faire beaucoup de mal, et ce n'est pas ainsi qu'il faut juger les institutions politiques.

2°. La question de savoir si l'éducation publique doit être confiée à des corps ou à des individus, est susceptible d'une démonstration rigoureuse et presque géométrique.

En effet, élever tous les hommes qui doivent former la société, c'est-à-dire, la régler, la gouverner, la juger, la défendre, c'est élever la société même. Or la société est un être perpétuel; l'institution doit donc être perpétuelle. La société ne peut être élevée dans un même lieu, ni dans une seule personne; il faut donc une institution universelle, qui puisse élever à la fois un grand nombre de personnes dans un grand nombre de lieux.

La société est une, et elle doit recevoir la même éducation, malgré la succession des temps, la diversité des lieux, la multiplicité des personnes; il faut donc une institution uniforme, et la même

pour tous les temps, tous les lieux, toutes les personnes.

Donc il faut un corps; car un corps seul est une institution perpétuelle, universelle et uniforme.

Il ne peut y avoir dans les établissemens d'éducation formés d'individus isolés et réunis fortuitement, sans autre lien que la communauté d'habitation et de travaux, ni perpétuité, ni universalité, ni uniformité. Un individu meurt, ou quitte l'établissement, on ne sait où lui trouver un successeur. Ceux qui se présentent sont souvent ceux qu'il faudroit écarter. On ne connoît personne de longue main; chacun arrive tout formé, avec son esprit, ses goûts, ses mœurs, ses habitudes; rien n'a été réglé à l'avance, et soumis à une discipline uniforme, à un esprit général, à une direction constante et commune. On est réduit aux certificats et aux renseignemens officieux dont on connoît la valeur. Une administration de collége essaie les hommes, et les prend tels qu'ils sont. Un corps les a formés et les connoît. Mille circonstances éloignent un particulier, libre de ses actions, de tel ou tel lieu, de tel ou tel emploi, de tel ou tel chef, et une des grandes peines du conseil dirigeant de l'Université étoit de trouver des professeurs habiles qui voulussent aller en province, ou y rester quand ils y étoient. Le membre d'un corps religieux va partout où il est envoyé, fait ce qu'on lui ordonne, obéit à tous les supérieurs qu'il trouve. Un corps ne meurt pas, ne change pas, et, par l'éducation qu'il donne à ses membres, il retient la société dans les mêmes principes.

3°. Le corps enseignant doit-il être laïque ou religieux?

Des laïques ne font pas et ne peuvent pas faire corps enseignant, c'est-à dire faire corps pour des fonctions austères et obscures, et qui, quoi qu'on fasse, ne peuvent être, comme les fonctions pu-

bliques de la magistrature ou de l'armée, honorables et lucratives. Il faut pour que des hommes fassent un corps de ce genre, corps moral et indivisible, il faut que chacun renonce à toute individualité, à celle de ses actions, de sa volonté, de ses intérêts personnels, pour obéir à une action, à une volonté générale, et à des intérêts communs.

Les vœux de religion ne sont autre chose qu'un renoncement formel à toute individualité, un renoncement aux goûts, aux besoins, aux devoirs de la famille privée, pour servir la famille générale; et il est, ce renoncement, d'une si absolue nécessité pour former un corps, que les corps même militaires qui ne permettent au soldat ni le mariage, ni l'exercice d'un métier lucratif, et qui exigent de lui une entière subordination, le soumettent au moins de fait, et pour un temps, sinon aux vœux, du moins à la nécessité du célibat, de la pauvreté et de l'obéissance; et l'Université elle-même a prescrit le célibat à plusieurs de ses membres, et le désire pour tous.

Des laïques se rapprochent et ne se réunissent pas; s'ils mettent un moment en commun leurs travaux, ils gardent chacun leur volonté et leurs intérêts; et un corps dont chaque élément peut se séparer à volonté est une agrégation d'individus, et n'est pas un corps.

Si des vues d'intérêts, ou je ne sais quelle exaltation politique, déterminoient des laïques à former quelques engagemens du genre de ceux dont nous venons de parler, et tels à peu près que les avoient acceptés, pour un temps, les élèves de l'école normale, cette contrainte insupportable, quand elle n'est ni inspirée, ni adoucie par la religion, communiqueroit à leur esprit, à leur humeur, à leurs manières même, quelque chose de triste et de dur qui les rendroit peu agréables à leurs élèves, et même pourroit, par l'influence

de l'imitation, dénaturer le caractère des enfans confiés à leurs soins.

Les établissemens laïques d'éducation publique ne présentent donc jamais que des individus isolés les uns des autres, sans autre lien que la communauté d'habitation et de travaux; et c'est pour suppléer à l'absence de tout lien moral, que le gouvernement impérial avoit établi dans son Université un régime despotique et à peu près arbitraire, qui pût retenir dans le devoir, et dans une union au moins extérieure, tant d'hommes que l'intérêt avoit rapprochés, que mille causes pouvoient à tout moment diviser, et qui soupiroient sans cesse après l'indépendance et les agrémens de la vie du monde.

L'éducation publique, donnée par des laïques, pèche autant par les inconvéniens qui l'accompagnent, que par les avantages dont elle manque. Elle met sous les yeux des enfans, qui ne doivent à leur âge connoître que leur famille et le collége, des hommes du monde qui y tiennent par les liens du mariage ou par le désir de les former; qui y tiennent par leurs espérances ou leurs prétentions. Voués, par le besoin de vivre, à des fonctions ingrates, obscures, et d'autant plus fastidieuses que celui qui les exerce a plus d'esprit et de connoissances, ils ne s'y livrent qu'avec le désir et dans l'espoir de les quitter; et, dans cette vue, ils s'attachent particulièrement aux enfans dont les parens peuvent seconder leurs projets d'ambition ou de fortune. D'autres, pour courir la chance d'un établissement avantageux, se répandent dans les cercles des villes où ils sont placés, en deviennent des habitués, prennent part à toutes les intrigues, à toutes les tracasseries, à tous les plaisirs, rapportent dans le collége tout ce qu'ils ont vu et entendu, quelquefois, sous confidence, ce qu'ils ont fait, et inspirent ainsi aux enfans le dégoût de

la vie scolastique, et le regret d'un monde qu'ils ne connoîtront que trop tôt.

Ce qui caractérise surtout les établissemens du genre de ceux dont nous parlons, est qu'il n'y a que peu ou point de subordination entre les maîtres, et par conséquent peu d'esprit d'obéissance et de docilité dans les élèves. Ces maîtres laïques, fâcheux s'ils sont âgés, suffisans s'ils sont jeunes, ne voient dans leur chef que leur égal ou même leur inférieur par les talens, et ne le regardent que comme l'homme chargé de les payer et de les nourrir. Ils sont les premiers à inspirer aux enfans, toujours secrets complices de l'insubordination, leur mécontentement, tantôt du salaire, tantôt de la nourriture, tantôt de la règle de la maison ; et je ne parle pas de ceux qui, sans réserve dans leurs propos ou dans leurs lectures, trop souvent peu réglés dans leurs mœurs, donnent aux élèves des leçons ou des exemples de corruption. C'est ce défaut radical de subordination que Buonaparte avoit senti lorsqu'il avoit soumis ces établissemens à un régime tout-à-fait militaire, plus favorable que tout autre à une certaine discipline que cet homme, qui ne connut jamais que le matériel de la société, prenoit pour de l'ordre, par la même disposition d'esprit qui lui faisoit croire qu'il avoit tout réglé, les hommes et les choses, lorsqu'il avoit prescrit, dans les plus minutieux détails, des préséances et des uniformes.

Enfin l'éducation publique, donnée par des laïques, est ruineuse pour l'Etat ; et c'est ce qui avoit déterminé Buonaparte à la mettre en entier, et comme un impôt, à la charge des parens. Ces hommes, qui ont tous les goûts de la société, et souvent tous les besoins de la famille, voués aux fonctions d'instituteur par le seul intérêt, et capables d'en remplir ou de plus lucratives ou de plus honorables, ne peuvent y être retenus que

par un grand intérêt; il faut payer ceux qui travaillent, et même ceux qui ne peuvent plus travailler, et l'on peut dire, sans crainte d'être démenti, que les honoraires d'un seul professeur de rhétorique ou de philosophie suffisoient à entretenir tous les régens de classe dans un corps religieux, et qu'ainsi il n'y a pas plus d'économie dans les établissemens séculiers qu'il n'y a de gravité et de subordination.

De Bonald.

---

## *Sur le Malaise des Esprits en Europe.*

En essayant, dans la 48e Livraison du *Conservateur*, de démêler les causes du malaise qui se manifeste aujourd'hui dans plusieurs parties de l'Europe, j'ai cru devoir traiter d'abord de ce qui a rapport à la spiritualité de l'homme, afin d'établir que les Rois sont impuissans pour la diriger. Ils ne font pas les doctrines; et c'est principalement par les doctrines dominantes que les peuples sont heureux ou malheureux, aisés ou durs à gouverner. C'est pourquoi tous les publicistes ont déclaré qu'un peuple athée ne pouvoit se comprendre; en effet, la religion étant la loi et le lien des esprits, partout où les esprits ne seroient ni unis, ni réglés par des principes religieux, il deviendroit impossible de concevoir l'existence d'aucune association.

Les Rois ne font pas les croyances publiques; en arrivant au pouvoir, ils les trouvent établies; c'est même par elles qu'ils arrivent au pouvoir sans contestation. Le premier de leurs devoirs et leur plus grand intérêt a toujours été de les maintenir. La raison de cette obligation est simple. Aucun changement ne s'opère dans les doctrines sans causer de grands troubles dans l'Etat; les Rois et

les peuples en souffrent également. Plus ou moins parfaites, les doctrines reçues ont une supériorité incontestable, par cela même qu'elles sont généralement reçues; elles règlent les esprits par la persuasion, la soumission, l'habitude; et, comme il est vrai qu'un peuple n'est fort que de ce qu'il croit, plus il est assuré dans ses croyances, plus il est à l'abri même des événemens qui ne dépendent que de la politique. L'Espagne a trouvé, dans ce que la philosophie du siècle lui reprochoit comme fanatisme et superstition, un point de résistance que les autres peuples ont cherché vainement. Des mœurs semblables, le mépris des anciennes doctrines et des anciennes lois rendent les nations européennes propres à subir le joug de la conquête; l'événement l'a prouvé; et ce n'est pas un des traits les moins remarquables de la situation de cette partie du monde, que de la voir sur tous les points réclamer la liberté, tandis que, par la facilité de ses mœurs et le dédain de ses anciennes institutions, elle rend aisées les grandes dominations qui sont et ne peuvent être faites et conservées que par le pouvoir absolu. De ce contraste des désirs de l'esprit et des habitudes de la vie privée, résultent des craintes réciproques que les nations sentent quelquefois plus vivement que ceux qui les gouvernent. C'est ainsi qu'aujourd'hui personne ne pourroit dire que la France, levant de nouveau le grand étendard de la démocratie, ne porteroit pas encore une fois sa puissance sur les pays qu'elle a déjà bouleversés, et que personne encore ne pourroit dire que le premier essai qu'elle tenteroit dans ce but, ne suffiroit pas pour la faire rayer du nombre des nations. Cette incertitude d'indépendance politique, née pour tous les peuples de l'Europe des malheurs qu'ils ont éprouvés depuis trente ans, de leurs succès comme de leurs revers, est une des causes du malaise des esprits. Les Rois peuvent

l'affoiblir beaucoup, s'ils sont parvenus ou s'ils parviennent un jour à ne plus redouter qu'une nation appelle tous les factieux de l'Europe à s'unir à ses projets; la coalition des Rois n'étant nécessaire qu'autant qu'on pourroit redouter encore la coalition des passions populaires. Si cette appréhension n'existoit plus, les assemblées continuelles des Rois et de leurs ministres deviendroient une cause d'effroi pour les peuples; mais il est certain aujourd'hui, et peut-être le sera-t-il encore long-temps, qu'à la première division des principales puissances de l'Europe, les opinions révolutionnaires uniroient de nouveau la force des armes à la force des doctrines. Trente années de déplacemens successifs ont multiplié les craintes, ont rendu difficiles à saisir les démarches les plus simples, les plus loyales. Nous, royalistes, nous croyons que les souverains ne se rapprochent que pour mettre enfin un terme aux progrès des passions populaires; les ministres d'un Roi légitime de France essaient de nous tourner en ridicule dans leurs *Correspondances privées* (1), positivement à cause de l'idée que nous nous formons d'une assemblée de Rois dans les circonstances graves où se trouve l'Europe; mais si ce n'étoit pas pour le grand intérêt de la civilisation européenne que les souverains restent coalisés, il seroit permis de s'inquiéter d'une union active qui finiroit par rompre un certain équilibre de forces

(1) La *Correspondance privée du Times*, attribuée à M. le comte de Cazes, me cite comme adressant de *sublimes lamentations* à la réunion des diplomates européens. C'est la première fois que je me vois accusé de viser au sublime et d'être lamentable. Je croyois mes habitudes d'écrire d'une grande simplicité; et ma manière de considérer ceux qui ont de l'influence sur la destinée des empires ne me permet guère de m'attendrir qu'au moment où la justice divine les punit de leurs fautes. Encore cette sensation s'est-elle beaucoup usée à force d'avoir été exercée depuis trente ans.

sans lequel il est difficile que les indépendances nationales se conservent; et nos ministres, qui ne veulent pas qu'on croie à la prévoyance des chefs des nations, devroient bien nous dire pourquoi des conférences diplomatiques succèdent à des congrès, et en préparent de nouveaux.

S'il n'est pas au pouvoir des Rois de faire les croyances publiques, et s'il est de leur devoir, comme de leur intérêt, de maintenir celles qui sont établies, il s'ensuit nécessairement qu'il faut des institutions pour défendre les doctrines, et que le seul peuple qui pourroit impunément déclarer toutes les religions égales, toutes les opinions libres, seroit le peuple qui n'auroit plus la conviction de rien. Une nation dans cet état est une nation finie; je ne sais si la France en est à ce point de maturité; on l'affirmeroit si on ne consultoit que sa législation, et la manière dont les révolutionnaires, les doctrinaires et les ministériels l'interprètent; mais cette législation a été faite pour corrompre. La France valant beaucoup mieux que les lois qui lui ont été imposées, rien n'eût été plus facile, au retour du Roi, que de la rappeler aux grandes vérités qui l'ont fait prospérer pendant quatorze siècles. La Chambre de 1815 a montré tout ce qu'on pouvoit sur les Français, en réveillant le souvenir des anciennes doctrines religieuses et morales; on conçoit que l'esprit de la révolution en ait frémi; mais le reste ne peut se comprendre.

La déclaration d'un principe peut bouleverser un empire, si on n'en règle en même temps toutes les conséquences. Ainsi en déclarant à la fois la liberté des cultes et la religion catholique religion de l'Etat, on a jeté le trouble dans les esprits; ce trouble existera, tant qu'aucune institution ne règlera la liberté des cultes, et n'assurera les effets nécessaires de la suprématie de la religion catho-

lique ; l'une et l'autre resteront en péril ; on verra le même peuple redouter à la fois les persécutions religieuses et les excès de ceux qui ne veulent d'aucune religion ; car il est remarquable aujourd'hui en France, et dans une grande partie de l'Europe, que les craintes les plus opposées se rassemblent dans les mêmes esprits. Cela tient, je le répète, à l'extrême facilité avec laquelle on pose des principes, sans avoir la force d'en tirer les conséquences, et le talent de les régler. Sur ce point important, je crois devoir m'expliquer par un exemple qui rende ma pensée sensible à ceux qui voient de l'incertitude partout où on ne peut mettre que des raisonnemens.

La religion grecque est en Russie la religion de l'Etat ; toutes les conséquences de cette suprématie sont rigoureusement établies ; ainsi nulle incertitude à cet égard dans les esprits. L'empereur Alexandre vient d'admettre, dans son empire, le libre exercice des cultes calviniste et luthérien ; il les a admis, non en vertu d'un principe vague, mais comme un fait dont il étoit indispensable de fixer les conséquences, et qui ne seroit sans danger qu'autant qu'il seroit garanti par des institutions. Il a créé un supérieur pour toutes les affaires qui peuvent naître de la profession de ces deux confessions évangéliques, et lui a donné un conseil désigné sous le nom de Consistoire général de l'empire. L'institution qui dépend du pouvoir se trouve ainsi parfaitement accomplie. S'il y a trouble, scandale, tendance à des doctrines erronées, ce n'est pas avec des individus isolés que l'autorité souveraine aura à traiter : le supérieur et le conseil qui lui est adjoint sont là pour répondre au chef de la société générale de la sagesse de cette société particulière. Jusqu'au jour où on a permis aux philosophes français de refaire le monde, opération qui jusqu'ici n'a été qu'à détruire

tout ce qui existoit, c'est ainsi que les choses se passoient; les gouvernemens ne reconnoissoient aucun droit aux individus, par la raison toute simple qu'il leur est impossible de traiter avec chaque individu ; mais ils reconnoissoient les associations, et les instituoient de manière à pouvoir toujours les conduire par l'intermédiaire d'un chef assisté d'un conseil. On aura beaucoup fait pour le repos de l'Europe quand on sera revenu à cette marche tracée par le bon sens, et contre laquelle on ne peut rien tenter sans se perdre. Papauté, royauté, simple municipalité, partout où il y a pouvoir et discussion, il faut un chef et un conseil qui maintiennent l'association, la dirigent, et répondent pour elle.

Mais une institution d'ordre et de suprématie ne suffiroit pas dans les circonstances de l'admission de religions nouvelles; la religion est le lien et la loi des esprits; si la loi étoit fausse, elle les égareroit nécessairement, et la tranquillité publique seroit compromise. Comme la Russie reconnoît une religion de l'Etat, c'est-à-dire une religion politiquement bonne en cela qu'elle est le lien de la majorité des esprits, le chef de l'Etat n'a pu admettre l'exercice libre de cultes nouveaux sans connoître leur morale, leurs dogmes; et il a mis, pour conditions à la liberté qu'il leur accorde, à la protection qu'il leur promet, « qu'ils resteroient fidèles à leurs symboles et confessions, » par lesquels ils reconnoissent la Sainte-Ecriture » comme la parole de Dieu, afin de les mettre à » l'abri *des innovations dangereuses et contraires* » *à l'esprit du christianisme.* » Dans le maintien des doctrines, dans ce qui touche aux consciences, ce n'est pas directement que le pouvoir intervient, mais par l'intermédiaire d'un consistoire composé des docteurs des deux cultes; il y a donc véritablement sûreté et liberté pour les calvinistes et les

luthériens ; le principe de leur admission reconnu, et les conséquences en ayant été réglées, les cultes nouveaux n'auroient à craindre le pouvoir que dans le cas où ils tenteroient d'altérer les symboles qu'ils ont avoués en demandant à faire partie de la société générale; et le pouvoir qui se dégageroit alors à leur égard de toute protection, ne seroit que juste.

On ne peut assez réfléchir sur la différence qu'il y a entre proclamer des principes généraux dont on abandonne les conséquences à la versatilité des esprits, ou n'admettre des principes qu'après avoir examiné sur quoi ils reposent, et en avoir réglé les conséquences de manière qu'elles ne puissent nuire à l'ordre établi. L'esprit de la révolution, esprit d'orgueil et d'ignorance, a toujours procédé par des généralités, et a rendu ainsi le monde impossible à gouverner. La Russie vient de rappeler les choses à leur vérité fondamentale. Ce qui appartient à la spiritualité de l'homme a été laissé aux guides que les consciences se sont librement choisis; ces guides répondent à la société générale des conséquences de leurs doctrines particulières; mais ce qui appartient aux institutions matérielles, a été fixé par le pouvoir, selon le le droit qu'il a, et le devoir qui lui est imposé de ne rien négliger pour conserver l'ordre établi, alors même qu'il est obligé de faire des concessions aux idées nouvelles. La tolérance a ses conditions, la liberté a ses règles; on tolère une religion ; on règle les conséquences des religions qu'on déclare libres. Pour la religion de l'État, on ne peut pas dire qu'on la tolère, on ne peut pas déclarer qu'elle est libre; elle est dominante; elle est la base de la société; elle a précédé les pouvoirs existans; elle fait leur principale force par l'union des esprits; les souverains doivent la maintenir; et ce n'est jamais sans affoiblir considérablement

leur autorité qu'ils négligent de le faire. Jusqu'ici l'histoire a confirmé ces vérités, et conservé le souvenir des malheurs dans lesquels tombent les nations qui s'en écartent. Si l'égalité prétendue des religions, si la tolérance pour l'athéisme qui est la négation de toutes les religions, et pour le déisme qui en est l'indifférence, entrent, comme il est impossible d'en douter, dans le malaise que les esprits éprouvent en Europe, c'est la première affaire qui doit occuper les souverains qui ont quelque chose à redouter de cette disposition. Qu'ils consultent le passé dans lequel se retrouvent toutes les idées simples et applicables, qu'ils méditent sur ce qui vient d'être fait en Russie; et ils se convaincront que la liberté de conscience doit être réglée comme toutes les libertés. Il est absurde de reconnoître que la liberté religieuse est illimitée, et de croire qu'on pourra limiter la liberté politique; cela est impossible. Le pouvoir ne doit se charger de garantir que les professions de foi fixes et avouées; s'il est au-dessus de lui d'intervenir directement dans les symboles, parce que la spiritualité de l'homme ne lui appartient pas, il est indispensable qu'il les connoisse, puisque les symboles religieux ont une influence irrésistible sur le repos des nations, et qu'on ne peut comprendre que des gouvernemens admettent des principes généraux, et laissent à tous les esprits la faculté d'en tirer les conséquences, sans se prêter eux-mêmes à la dissolution de l'ordre social.

Malgré leur arrogance, les principes généraux sont quelquefois si bêtes, qu'on ne les admet qu'à condition qu'on n'en tirera pas toutes les conséquences. Si des musulmans venoient se faire citoyens français, et usoient de la pluralité des femmes, on ne changeroit pas sans doute pour cela les articles du Code civil qui punissent la bigamie; et si on les changeoit par respect pour la

conscience des musulmans, il n'y auroit pas de motifs pour ne pas les supprimer en faveur des athées qui nient toutes les religions, et des déistes qui en rejettent les obligations. Toutes les lois qui règlent les mœurs sont des lois religieuses, bien qu'on s'accorde à les appeler des lois civiles. Nous allons par le passé, même alors qu'on s'efforce de le nier, puisqu'il seroit rigoureusement impossible qu'il y eût une législation fondamentale, là où il n'y auroit pas de religion dominante dans l'Etat. Et cependant des ministres du Roi très-chrétien ont nié que l'Eglise de France fût un corps; une majorité de députés français, *par respect pour toutes les religions*, a refusé d'admettre dans une loi le mot *religion;* se doutoit-elle qu'elle nioit à la fois la Charte et l'ordre social? Les hommes en place, qui ne veulent pas que l'Eglise de France soit un corps, qui ont combattu pour obtenir la majorité contre le mot *religion*, se fâchent quand on leur dit qu'ils font du gouvernement représentatif en France un moyen de révolution sur l'Europe entière. Sont-ils assez ignorans pour que la colère qu'ils montrent soit de bonne foi? Je n'ai pas les connoissances suffisantes pour prononcer à cet égard. Dans la 48e Livraison du *Conservateur*, j'ai dit pourquoi je ne croyois ni à la possibilité, ni à l'utilité d'une profession de foi politique applicable à tous les Etats; mais je concevrois fort bien que, dans le désordre où sont les esprits, on trouvât nécessaire de faire subir un examen sur les hautes questions d'ordre social à quiconque prétendroit à devenir ministre; je concevrois encore qu'une nation fût mise, par les autres nations, hors de l'union commune, si ses doctrines dominantes attaquoient les conditions fondamentales de la société; mais une intervention directe du dehors sur les affaires d'un peuple me paroît un attentat à son indépendance;

car le pouvoir étranger qui pourroit le contraindre à marcher dans une route meilleure, auroit par la même raison la force nécessaire pour l'égarer, s'il y trouvoit un intérêt. Quoiqu'on accuse les royalistes de France d'appeler sans cesse les étrangers dans nos débats, les royalistes sont les seuls qui repoussent leur intervention, parce que seuls ils savent que la politique applicable ne peut jamais être décidée de loin avec connoissance de cause, et que les souverains qui l'essaient finissent presque toujours par n'être que des instrumens à la disposition de factieux ou d'intrigans.

Si les généralités sont d'un danger extrême dans ce qui s'adresse à la spiritualité de l'homme, elles ne sont pas moins dangereuses dans ce qui concerne le matériel de la société, c'est-à-dire dans ce qui peut être réglé par l'administration. D'après les événemens dont nous avons été les témoins, il est à craindre que les cabinets de l'Europe, aujourd'hui inquiets de l'agitation qui règne dans les esprits, n'aient beaucoup contribué à la propager. Si cela étoit prouvé, il resteroit du moins l'espérance que le remède seroit encore à la disposition de ceux qui ont fait le mal.

Nous avons vu partager le monde en comptant par lieues quarrées, et partager les hommes comme des bestiaux, en ne les comptant que par tête ; ils changeoient de maîtres sans changer d'étable ; seulement l'étable qu'ils habitoient changeoit de propriétaire et de manière d'être dirigée. Il sembloit que les Rois légitimes fussent d'accord avec les usurpateurs pour abâtardir l'humanité, pour amener tous les peuples à cette dernière réflexion de l'âne de la Fable : « On ne me fera pas à porter deux bâts. » Les sentimens, les habitudes, l'attachement aux lois sous lesquelles on étoit né, étoient comptés pour rien ; on ne considéroit pas même si le territoire, passant sous une

autre domination, ne perdoit pas ses moyens de prospérité, et par conséquent toutes les jouissances auxquelles il s'étoit accoutumé, et qui sont la récompense attachée par Dieu même à l'intelligence appliquée aux besoins de la vie. Est-il étonnant que des peuples auxquels on a ravi leurs lois anciennes, sans leur laisser le temps de connoître les lois nouvelles qu'on leur imposoit, auxquels on enlevoit leurs libertés locales, leur situation acquise, autant de fois que la victoire déplaçoit la prépondérance, demandent avec instance une législation publiquement discutée aux souverains dont ils sont devenus les sujets, parce qu'ils ont entendu dire que les législations publiquement discutées étoient les seules qui ne changeassent pas? Est-il étonnant que ce qu'ils ont réclamé ne les satisfasse pas quand ils l'ont obtenu? Ce qu'ils veulent, ce qu'ils expriment par le mot *constitution*, c'est la sécurité dont ils jouissoient autrefois, ce sont les habitudes qu'ils avoient contractées, le développement d'une industrie qu'une position long-temps fixe leur avoit indiquée comme la meilleure pour eux; et telle ville, aujourd'hui perdue dans un grand Etat, préféreroit aux plus belles combinaisons d'un prince digne du grand nom de législateur, une administration qui lui assureroit le débit des toiles qu'elle fabrique, ou de la clincaillerie qu'elle forge. Qu'on ne s'y trompe pas; ce n'est point par une suite nécessaire des idées spéculatives des écrivains que les peuples s'occupent de législation; tous les systèmes à cet égard sont renfermés dans un bien petit nombre de têtes. Mais lorsqu'il y a malaise dans les esprits, les idées spéculatives obtiennent du crédit, parce qu'il est dans la nature de l'homme de ne jamais renoncer à l'espoir d'un meilleur sort; et les écrivains systématiques, comme les charlatans qui pérorent sur les places publiques, ont du

débit dans la proportion du nombre de ceux qui souffrent.

Le monde a été mis hors de mesure par la pétulance de la révolution française; les événemens alloient trop vite pour qu'on pût en calculer les suites; et dès qu'on veut connoître tout ce qu'une véritable politique exige de modération et de prévoyance, c'est vers le passé qu'il faut tourner les yeux. Lorsque les événemens, les traités aidoient au développement naturel d'un Etat, et qu'il s'aggloméroit une province voisine, la première condition étoit qu'elle conserveroit ses libertés locales, ses réglemens administratifs, en un mot tout ce qui composoit son existence particulière. Cette province changeoit de protecteur plutôt qu'elle ne changeoit de maître; et lorsque ses rapprochemens continuels avec l'Etat principal avoient détruit les motifs qui avoient fait respecter ses habitudes, on les respectoit encore, parce que des promesses formelles les avoient consacrées, et parce qu'on savoit alors que les seules réunions qui soient bonnes, sont celles qui s'opèrent sans que la main de l'homme s'y fasse sentir. Les libertés locales, les réglemens qu'on pourroit appeler civiques, ne nuisent point à la marche du gouvernement; ils arrêtent, il est vrai, les prétentions despotiques de l'administration; et c'est parce que l'administration domine aujourd'hui les gouvernemens, qu'on est tombé partout dans cette manie de législation générale et d'uniformité qui introduit, même dans les plus grands Etats, l'esprit de la démocratie. On se plaint des effets; il faudroit remonter aux causes; on trouveroit qu'on pose aujourd'hui, en politique, des principes qui s'appliqueroient au monde entier, par le même motif qui fait qu'un ministre, par une circulaire, croit régler les affaires de cent mille communes, ne voyant pas de différence entre Lyon, Bordeaux,

Marseille, et les villages où on ne trouveroit pas même un maire qui sût écrire, et où les intérêts par conséquent ne s'élèvent pas beaucoup au-dessus de la science. La vérité est que la circulaire ne règle rien; seulement elle empêche les connoissances locales de tourner au profit des localités. Il en est de même des généralités politiques; elles ne s'appliquent pas; leur seul effet est d'arrêter le développement des principes applicables, et de mettre le crédit des rêveries systématiques au-dessus de la foi due aux vérités d'expérience.

On ne peut se dissimuler que dans les royaumes composés de provinces qui, dans l'espace de vingt ans, ont changé plusieurs fois de maîtres, de constitutions, d'administrations, d'intérêts dominans, les souverains ne soient fort embarrassés de répondre aux désirs des peuples qui demandent une législation fixe. Jusqu'où retournera-t-on en arrière? quelle est, des générations qui existent ensemble, celle dont il faut accepter les habitudes? Ces questions ne sont douteuses que parce qu'on les établit en généralités; car si chaque province étoit consultée dans les hommes marquans qui connoissent ses besoins, qui sont intéressés à sa prospérité, qui ne pourroient se tromper sur ce qui survit du passé, comme sur ce qui est détruit sans retour, il en résulteroit deux avantages inappréciables: le premier, que les esprits se détourneroient des généralités pour s'attacher à des intérêts définis; le second, qu'on procéderoit au retour de l'ordre par le commencement; c'est-à-dire en reconnoissant des libertés locales pour le maintien desquelles s'éleveroit ensuite la liberté publique; et plus les gouvernemens mettroient de franchise dans leur manière de procéder à cet égard, plus vite les esprits se calmeroient. Il y a des circonstances dans lesquelles il faut tout entreprendre pour attirer les bons esprits du côté

du pouvoir; partout où il y a agitation morale, et où ce talent manque à des ministres, l'avenir de l'Etat est exposé. Je ne crois pas les peuples plus élevés qu'ils ne l'étoient autrefois; mais ils ne vont plus par habitude; ils sont accoutumés à interroger le pouvoir; les journaux, même lorsqu'ils ne donnent que de fausses lumières, n'en appellent pas moins la discussion partout où ils portent la connoissance d'un fait, car on ne lit pas avec l'intention de ne rien apprendre. Dans cet état de choses, le silence des gouvernemens laisse supposer des mystères, et fait naître des craintes; et s'ils parlent sans avoir su se donner pour soutiens ceux qui ont crédit sur les esprits, et veulent l'ordre, il faudra bien que les esprits tombent à la merci de ceux qui ont du talent et veulent le désordre. La légitimité du pouvoir est un principe de sécurité; mais le talent aussi est devenu légitime; c'est la grande raison qui milite en faveur du gouvernement représentatif. La France ne sait pas encore tout ce qu'elle peut en attendre; et c'est pitié de voir à quels hommes sont confiées nos destinées.

Après avoir examiné ce qui tient à la spiritualité de la société, ce qui dépend de l'administration, on trouvera qu'il reste encore dans les esprits une cause de malaise qui tient à ce qu'on appelle la politique.

Les guerres de l'Europe se sont long-temps faites en Italie; elles se sont portées depuis plus spécialement en Allemagne; comme s'il étoit dans la nature des pays divisés en beaucoup de petites souverainetés d'être à la fois le théâtre des combats, et le prix de la victoire.

L'Allemagne est devenue momentanément une véritable unité par les efforts heureux qu'elle a faits pour repousser la révolution armée sur son terrain natal; l'Allemagne doit désirer des com-

binaisons qui la mettent pour toujours à l'abri de nouvelles invasions. Ce désir est juste. L'accomplissement en est extrêmement difficile. Si on le tentoit d'une manière efficace, on verroit sans doute reculer les premiers ceux qui l'appellent avec le plus d'ardeur, puisqu'il ne peut s'effectuer qu'avec des changemens plus brusques et plus nombreux que ceux qui ont eu lieu par suite des guerres de la révolution. Les souverains seroient alors traités sans plus de cérémonie qu'on n'en a fait pour se partager les peuples ; et cela même seroit une nouvelle cause de malaise et de troubles. Les vœux que fait l'Allemagne n'en reposent pas moins sur les sentimens les plus naturels ; c'est ce qui donne du crédit à ces républicains farouches qui, sous le nom de Teutonia et avec des poignards, veulent se faire une patrie forte et indivisible de tant d'Etats qui ont des mœurs et des intérêts divers. Cette révolution, si elle s'opéroit jamais, seroit plus terrible que la révolution française, parce qu'elle seroit plus long-temps franche dans toutes ses passions. Mais la disposition des esprits allemands vers l'unité de territoire, comme force de résistance aux invasions, peut être saisie par d'autres intérêts que les intérêts de la démocratie, et il en résulteroit d'autres inquiétudes. Je l'ai déjà remarqué, dans le désordre qui suit nécessairement les longs troubles civils mêlés à de longues guerres et à de faux principes, les craintes les plus opposées peuvent se réunir dans les mêmes esprits ; on redoute à la fois tous les malheurs qu'on a éprouvés successivement. L'art de calmer ce genre de craintes n'a pas de règles fixes, et c'est pour cela que je l'ai mis à part comme du domaine de la politique, c'est-à-dire dépendant de l'habileté des cabinets intéressés à rendre aux peuples un peu de cette sécurité qui les faisoit autrefois faciles à gouverner. La situation des esprits dans

quelques contrées est telle, que si on pouvoit y passer bail pour un gouvernement avec autant de sûreté que pour une ferme ou une maison, je pense que le monde gagneroit déjà beaucoup en repos.

A toutes les causes qui agitent les esprits par suite des doctrines, des actes et des prétentions toujours actives de la révolution française, si on ajoute, comme on doit le faire, la vieille politique des Etats de l'Europe tendant sans cesse à s'agrandir, se surveillant dans chacune de leurs démarches, bien moins occupés des périls où se trouve la civilisation, que des projets qu'ils ont ou qu'ils se supposent réciproquement, projets qui ont leur contre-coup sur les peuples, parce que ce genre de prévoyance ou de soupçons ne leur manque pas plus qu'aux Rois, on conviendra que les écrivains qui tranchent d'un mot les difficultés de la situation de l'Europe, ne les connoissent pas; et que les ministres qui reprochent aux royalistes français de compter sur les cabinets étrangers, sont aussi bien ignorans, s'ils ne sont encore plus perfides. Les royalistes savent que la civilisation européenne est solidaire; les révolutionnaires le savent aussi; ils l'ont prouvé et le prouvent encore par les attaques qu'ils lui portent journellement. Elle périra, ou se sauvera tout entière; et les calculs les plus positifs montreroient que la moindre faute des souverains dans des circonstances aussi graves, la moindre division entre eux, seroit l'assurance du triomphe de la démocratie, et par conséquent la fin d'un ordre politique qui, comme l'Empire romain, est peut-être arrivé au terme où la décadence est inévitable. Il est permis de reculer devant cet avenir; il est noble d'essayer de le détourner, même quand on auroit les connoissances suffisantes pour juger la vanité des efforts qu'on tenteroit. La raison ne

gouverne le monde que sous l'autorité des bonnes doctrines; quand les doctrines fausses dominent, le monde appartient au hasard. La philosophie qui crie : *abstiens-toi*, et la philosophie qui dit : *jouis*, ont disposé de l'univers plus souvent que les armées; tant il est vrai que la spiritualité de la société est tout. Le reste appartient aux ministres.

FIÉVÉE.

---

Paris, le 1er octobre 1819.

*Le Conservateur* commence sa seconde année : peut-être nous est-il permis de croire que cet ouvrage n'a pas été entièrement inutile; malheureusement nous n'avons pu réparer le mal aussi promptement qu'on l'a fait. Nous sentons avec regret que notre tâche n'est pas finie : il n'y a que le plus entier dévouement à la cause du trône et de l'autel, qui puisse nous forcer à continuer un travail encore plus éloigné de nos goûts, qu'étranger à notre position. Toutefois, nous ne renoncerons à ce travail qu'au moment où les bons principes auront triomphé, et lorsque la monarchie sera sortie, saine et puissante, de la crise qui e prépare.

Jusqu'ici nous n'avons eu à signaler que des erreurs; à présent nous aurons à nous occuper des conséquences de ces erreurs : on a posé les principes, on arrive aux résultats; on a semé, on va recueillir.

Les choses ne peuvent pas rester long-temps comme elles sont : si le ministère obtient encore une majorité telle quelle, dans la session prochaine

(ce qui seroit possible à la rigueur), le renouvellement de la quatrième série amènera un changement inévitable.

Il faut donc que les ministres attendent paisiblement l'événement, ou qu'ils prennent un parti dans le cours de la prochaine session.

S'ils prennent un parti, quel sera-t-il?

Modifieront-ils la loi des élections?

S'ils la modifient, comment la modifieront-ils?

Doubleront-ils le nombre des députés? Fixeront-ils l'âge éligible à trente années? Rendront-ils le renouvellement de la Chambre quinquennal ou septennal?

Mais s'ils demandent et obtiennent le doublement de la Chambre, en laissant le fond de la loi tel qu'il est, les élections se feront dans le sens où elles viennent d'être faites cette année. Alors surviendra plus promptement cette majorité démocratique qui menace de tout emporter.

Si l'on n'admet pas le doublement de la Chambre; si, pour conserver une foible majorité, on proposoit seulement de garder, pendant cinq ans, la Chambre actuelle, la turpitude de cette proposition ne frapperoit-elle pas tous les esprits? Quoi! mentir aux principes qu'on a soi-même avancés, violer la Charte, non pour l'améliorer, non pour introduire un changement salutaire, mais pour se perpétuer au pouvoir, précisément parce qu'on s'en est montré incapable! Il nous paroît impossible qu'un pareil projet trouvât une majorité dans les Chambres.

Les ministres se contenteront-ils d'apporter une

seule modification à la loi, le vote par arrondissement?

Nous avons déjà attaqué ce projet dans *le Conservateur*, en tant qu'il s'agiroit de voter dans les arrondissemens, mais de ne dépouiller les scrutins qu'au chef-lieu du département. Si les autorités étoient infidèles (et l'on doit toujours calculer sur la fragilité humaine), il est évident que le vote par arrondissement rendroit le ministère maître de toutes les élections de la France.

Si le dépouillement devoit avoir lieu dans chaque arrondissement, cela seroit sans doute une chose désirable. Mais que diront les libéraux? Déjà ils se prononcent contre tout changement; ils sentent que la moindre modification apportée à leur loi chérie, peut entraîner la chute du système. Or, nos gouvernans ne semblent pas disposés à renoncer à l'alliance des hommes dans les bras desquels ils se sont jetés. Nous devons penser plutôt que de nouveaux traités ont été faits: des journaux, des hommes marquans dans l'opposition de gauche, viennent d'embrasser le parti d'un ministre que jusqu'alors ils avoient violemment attaqué. A la vérité, une colonne de l'opposition libérale combat encore le même ministre; mais le combat est-il réel ou feint? Les buonapartistes et les libéraux seroient-ils réellement divisés? Ceux qui continuent leurs outrages veulent-ils seulement les vendre un peu plus cher? C'est peut-être une affaire de commerce.

Si l'on en croyoit des bruits généralement répandus, il paroîtroit que la plupart des ministres, justement choqués de la suprématie d'un de leurs

collègues, voudroient secouer un joug trop pesant. Néanmoins tout fait présumer qu'au moment où la session va s'ouvrir, des intérêts communs réuniront nos hommes d'Etat autour de leur dictateur.

Que si M. le comte de Cazès, mécontent à son tour de ses collègues, prétendoit les éloigner, qui mettroit-il à leur place? des libéraux? Il seroit bientôt renversé par eux. Des royalistes? il n'est pas question de royalistes. Des doctrinaires? ils ne forment pas un parti. Reste donc quelques ministériels, que l'on a vus traîner dans toutes les places, et qui en sortent de plus en plus amoindris, usés, effacés. M. le ministre de l'intérieur auroit là de pauvres seconds. D'ailleurs la saison s'avance: il faut songer à convoquer les Chambres; et, comme de coutume, on sera surpris par le temps.

Tout considéré, le ministère restera vraisemblablement tel qu'il est, marchant en dehors et en dedans des Chambres, appuyé sur l'opinion démocratique. Cette opinion, de son côté, n'étant pas encore assez forte, et craignant, avant tout, les royalistes, se réunira au ministère. Mais il faudra que celui-ci paie le secours qu'on voudra bien lui prêter; il faudra qu'il fasse toutes ces concessions en lois, hommes et places, que nous aurons énumérées dans la dernière Livraison du *Conservateur*. Moyennant ce régime, le ministère pourra encore vivre de mépris et d'insultes jusqu'aux prochaines élections; époque à laquelle il viendra expirer aux pieds de quelques nouveaux régicides.

La Providence jetera-t-elle sur nous un regard favorable? Des corps constitués, des hommes de talent seront-ils tentés d'une grande gloire? La

Chambre des Pairs profitera-t-elle du moment qui nous reste pour affermir les principes monarchiques ? Dans la Chambre des Députés, le centre se réunira-t-il à la droite pour forcer le ministère à se retirer ou à changer de système? Si les gens de bien ne sont pas persuadés de l'importance du moment; si, dans la prochaine session, on ne porte pas un de ces coups qui changent la face des affaires, rien ne peut nous empêcher désormais de subir la peine des fautes ministérielles.

Au reste, nous sommes persuadés que le dernier résultat sera favorable à la cause du trône. Une poignée de révolutionnaires encouragés par l'imprudence des ministres, peut sans doute produire des troubles; mais en définitive, elle n'imposera pas la loi à la France. Nous sommes fâchés de le répéter, puisque cela fait tant de peine aux ministériels et aux libéraux : les hommes monarchiques sont les plus nombreux et les plus capables. Nos ennemis sentent intérieurement cette vérité, et c'est ce qui leur donne, dans ce moment même, un redoublement de rage. Que les royalistes continuent à s'entendre comme ils le font aujourd'hui, et leur union sera le triomphe assuré de la monarchie légitime. LE CONSERVATEUR.

---

La deuxième Partie du *Cours de Thèmes Grecs*, de M. Vendel-Heyl, qui traite plus particulièrement des règles de la syntaxe, et de ce qu'on appelle les *idiotismes*, vient de paroître chez Le Normant, libraire, rue de Seine, n° 8. Le succès de la première Partie de cet ouvrage, dont on a déjà publié une seconde édition, est d'un bon augure pour celle-ci, qui semble avoir un degré de plus d'intérêt et d'utilité pour les personnes qui enseignent ou qui étudient la langue grecque (1).

(1) Un vol. in-8°. Prix : broché, 3 fr., et 3 fr. 75 c. par la poste; cartonné, 3 fr. 25 c. Chez Le Normant et N. Pichard.

*Nota.* La premiere Partie, aussi brochée, se vend 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste; cartonnée, 2 fr. 25 c.

# LE CONSERVATEUR.

## SUR LE SUICIDE.

Il n'est point de jour où le récit de quelque suicide ne vienne consterner l'âme, et nous éclairer sur la profondeur de la plaie que la philosophie a faite aux mœurs publiques : car, avant qu'on eût ébranlé l'empire des idées religieuses, le meurtre de soi étoit un crime presque inconnu ; et aujourd'hui même on en trouveroit à peine des exemples chez les nations que l'impiété n'a pas encore perverties. Merveilleux progrès de la raison! elle a rejeté *la parole de vie*, pour nous enseigner des doctrines qui condamnent à mort leurs sectateurs : et tandis qu'en nous montrant le ciel, la religion nous fait supporter avec une égale constance ces deux grandes épreuves des forces humaines, la prospérité et le malheur, la philosophie, s'efforçant de concentrer sur la terre les désirs infinis d'un être immortel, a mis le désespoir à l'extrémité de toutes nos joies et de toutes nos douleurs.

Il n'est pas si aisé qu'on le pourroit croire de réconcilier l'homme avec sa condition présente. Déchu d'un plus haut état, l'instinct de sa grandeur le tourmente sans cesse; il aspire à recouvrer son rang, et il y a en lui, malgré lui, quelque chose qui s'indigne quand on mutile ses destinées.

On a beau flatter son orgueil par de vaines promesses d'indépendance, on ne guérit pas la plaie de son cœur. Plus il s'éloigne de l'ordre, plus les angoisses se pressent autour de lui. Roi de ses misères, souverain dégradé et en révolte contre lui-même, sans devoirs, et dès lors sans liens,

sans société, seul au milieu de l'univers, il se fuit, ou plutôt il cherche à se fuir dans le néant.

Les biens et les maux d'ici-bas fatiguent presque également les âmes vides d'avenir. On se repaît de chimères, on vit d'attente, puis l'on s'en va, quand on s'imagine qu'il ne reste plus rien à désirer ou à souffrir.

Chose étrange! pour dégoûter l'homme de la vie, il suffit de la lui livrer tout entière, de le rassasier de ses plaisirs; alors, connoissant tout et ennuyé de tout, il saisit avidement la mort comme une dernière sensation, ou une dernière espérance.

Non moins foible contre l'adversité, la moindre traverse l'irrite et l'abat. Il oublie que cette rapide vie n'est pas une jouissance mais un travail, et il se croit libre de refuser une existence qui lui pèse. Triste effet de l'extinction de la foi! lorsqu'un peuple tombe dans l'incrédulité et dans les désordres qui en sont la suite, il perd jusqu'à la force de supporter les maux qu'il se fait lui-même. Ses doctrines et ses lois ne laissant aux infortunés d'autre réfuge que la tombe, ils s'y précipitent aveugiément, et, dans leur effrayante aliénation, cherchent la fin de tout, là où tout commence pour ne finir jamais.

La religion seule, en instruisant l'homme de sa condition véritable, en lui apprenant ce qu'il est, ce qu'il doit être, l'élève au-dessus de tous les évènemens, et le retient sur la terre par de sublimes devoirs, et par l'espérance même qui en détache son cœur. Elle sait qu'il y a beaucoup à pleurer, beaucoup à souffrir en ce lieu d'exil, et elle dit: *heureux ceux qui pleurent, heureux ceux qui souffrent;* et cette consolation s'est trouvée plus puissante qu'aucune autre. Ne pensez pas, cependant, qu'elle néglige d'essuyer ces larmes dont elle ôte l'amertume, d'adoucir ces souffrances qu'elle enseigne à supporter. Partout elle avoit ouvert des

asiles à l'infortune; sa tendresse n'oublioit aucune foiblesse, aucune douleur; elle recueilloit jusqu'au remords. Cette sollicitude a, de nos jours, paru peu philosophique. On a détruit ces asiles du malheur et du repentir. Renversé en quelques momens, l'œuvre de quatorze siècles s'est évanoui comme un songe de bonheur et de vertu. Ne nous plaignons pas, néanmoins, si la philanthropie du siècle nous a ravi de belles institutions créées par la foi de nos pères; nous n'avons pas tout perdu; il nous reste la morgue et les filets de Saint-Cloud.

Remarquez cependant la différence des doctrines et de leurs effets. La philosophie qui dit à l'homme, vis pour toi, le conduit à un dégoût profond de la vie; la religion qui lui ordonne de vivre pour les autres, la lui rend douce; et le sacrifice de soi, sans lequel nulle société n'existe, est aussi pour l'individu un principe de conservation. Et l'on ne doit pas s'en étonner; car si l'on y réfléchit, on comprendra qu'aucun être ne se conserve qu'en se conformant à l'ordre, et que l'ordre lui-même n'est que l'ensemble des devoirs, ou des rapports qui unissent chaque être aux autres êtres. Se soustraire à ces devoirs, ne considérer que soi, essayer de se faire une félicité, une vie à part, est donc tout à la fois une extravagance et un crime : une extravagance, car nul ne peut vivre seul, ni vivre heureux qu'en obéissant à ses lois naturelles; un crime, car c'est tenter de se rendre indépendant de Dieu, de se mettre à sa place. On s'adore réellement dans ses passions, dans ses désirs; on y sacrifie tout, et soi-même s'il le faut; et le suicide, terrible et dernier acte du culte de soi, n'est en effet que le sacrifice de tout l'homme à lui-même.

La révolution qui, depuis trente ans, s'est opérée dans les croyances, a tellement effacé ou corrompu les idées d'ordre, qu'on a cru que la

justice sociale devoit être indifférente à ce genre de meurtre. On va plus loin, on veut que la religion soit complice de cette indifférence; on veut que sur le cadavre encore sanglant du malheureux qui vient de se tuer, elle appelle les bénédictions du Dieu qui a dit : *tu ne tueras point*. Et depuis quand l'homicide est-il une action qu'il soit utile de consacrer au nom du ciel? Croit-on qu'il n'y ait pas assez de suicides? Sont-ce les scrupules de leur conscience qu'on veut tranquilliser? Hommes de notre siècle, vous avez des attentions bien touchantes. Vous parlez de pitié, de miséricorde; mais le scandale que donneroit l'Eglise en tolérant le scandale, à quoi serviroit-il à l'infortuné qui n'est plus? Triste pitié qui ne sauve que l'amour-propre d'une famille, en préparant peut-être le désespoir de plusieurs autres.

Laissez à la religion ses lois, aussi bien vous ne les changerez pas; elles sont immuables comme Dieu même. Occupez-vous plutôt de réformer les vôtres; il en est bien temps. Tout hébétés de matérialisme, vous vous imaginez qu'il en est de l'ordre social comme de votre philosophie où la mort finit tout, et le suicide vous paroît hors du domaine des lois, parce que le coupable est hors de leur atteinte. Mais ne voyez-vous pas que cet homme qui est mort laisse un exemple qui ne meurt point, et que cet exemple en doit prévenir les effets? Toute punition, celle de l'assassin même, n'a pas d'autre objet; car enfin son supplice ne rend pas la vie à sa victime. Si donc l'homme qui se tue donne un exemple funeste, il est juste, il est convenable de flétrir sa mémoire, non pour punir celui qui ne peut plus être puni que par Dieu, mais pour détourner, autant que possible, les autres hommes de l'imiter. Et qui doute que le suicide ne soit nuisible à la société? Elle ne subsiste qu'à l'aide des lois, par le respect ou la crainte

qu'elles inspirent. Or, quiconque se croit maître de sa vie, quiconque est prêt à la quitter, est, de fait, par cela seul affranchi de toutes les lois; il n'a plus de règle ni de frein que sa volonté. Cela est si vrai, qu'à Rome le suicide ne devint commun que dans des temps de calamité; on y eut recours comme au seul moyen de se soustraire à des lois et à des jugemens abominables. Ce fut aussi à la même époque que la philosophie entreprit de le justifier, et outrant l'erreur, selon sa coutume, elle enseigna qu'on pouvoit se tuer pour se dérober aux souffrances d'une maladie incurable, à l'indigence, aux peines de l'âme, ou pour s'affranchir des lois de la nature même.

Des gens qui ne voient dans les actions de l'homme que des résultats nécessaires de son organisation physique, prétendent que le suicide est l'effet d'une maladie. Or, disent-ils, voulez-vous que l'on punisse les maladies? Non, mais qu'on les prévienne, qu'on en arrête le développement. Il y a moins de suicides, quand les lois flétrissent ceux qui se tuent. Des lois contre le suicide sont donc utiles à la société. Mais j'ai honte de raisonner sur une supposition aussi fausse qu'abjecte. D'après quoi jugez-vous que le suicide, hors certains cas très-rares, soit l'effet d'une maladie, parce que cet acte violent est contraire à la raison? Mais quel crime n'est pas, dans le même sens, un acte contraire à la raison? Il ne manqueroit plus que de les excuser tous, comme une suite involontaire du dérangement des organes.

Enfin voilà ce qu'on ose soutenir. J'ignore ce que ces doctrines présagent à la société. On peut assurer du moins qu'elles lui préparent des destins nouveaux. Les peuples aussi éprouvent je ne sais quelle inquiétude, quel dégoût d'être, qui les sollicite à se détruire eux-mêmes. Le mouvement vers la mort est partout, et entraîne tout. On

diroit que le monde est pressé de finir. Témoins de ce mouvement terrible, le philosophe s'applaudit, le politique s'effraie, et le chrétien espère.

L'abbé F. DE LA MENNAIS.

---

## DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Il est certain que M. le ministre de l'intérieur s'est fait présenter un rapport sur l'état de la liberté de la presse en France; et il est encore certain que la conclusion du rapport est peu favorable à cette liberté.

Les mesures que l'on vient de prendre en Allemagne raniment l'espérance de ceux qui voudroient nous ramener à la censure. Que les journaux ministériels disent aujourd'hui qu'on ne la rétablira pas, cela ne prouve rien : dans le langage de nos hommes d'Etat, on sait ce que signifie *jamais*. D'ailleurs, le ministère est obsédé par les anciens agens de police. Ces ennemis du gouvernement représentatif ne cessent de regretter le bon temps de l'arbitraire impérial; ils craignent toujours qu'on aille déterrer quelques unes de leurs lâchetés. La Charte leur est odieuse; la liberté de la presse leur semble un véritable fléau, puisqu'elle peut tôt ou tard les chasser des affaires; or, ils ont beau être flétris dans l'opinion, ils n'en tiennent pas moins aux emplois : il y a des hommes publics pour lesquels le mépris est une espèce d'aimant qui les attache à leurs places. Posons quelques principes, rappelons quelques faits pour nous mettre en garde contre toute surprise.

Point de gouvernement constitutionnel sans liberté de la presse : nous l'avons dit et répété dans tous nos écrits; nous croyons l'avoir prouvé (1).

---

(1) *Réflexions politiques*; *Monarchie selon la Charte*, chap, 7, 8, 9, etc.; *Rapport sur l'état de la France* (12 mai 1815); *Opinion sur le Projet de Loi relatif à la Liberte de la Presse* (Chambre des Pairs).

Qu'on s'explique : si l'on compte brûler la Charte, rien de plus conséquent que de supprimer la liberté de la presse; mais si l'on prétend nous laisser l'une, et nous ravir l'autre, c'est une absurdité.

On a vu la censure en France avec la Charte. Comment les choses ont-elles été? tout de travers. En 1815, nous avons eu le 20 mars; en 1816, l'ordonnance du 5 septembre, et le reste.

Ce qu'il y avoit de pis sous la censure, c'est que la liberté de la presse n'étoit pas supprimée de fait : elle étoit seulement en régie entre les mains d'un ministère qui la refusoit aux royalistes par haine, l'accordoit aux révolutionnaires par peur, et l'affermoit aux ministériels moyennant certain servage, peines de corps, corvées et autres travaux domestiques.

Tous les amis du gouvernement constitutionnel, tous les hommes opprimés par le système du moment, ont une grande obligation au *Conservateur:* c'est à cet ouvrage qu'il doivent en partie l'abolition de la censure. Tant que le ministère put enchaîner l'opinion royaliste, il ne s'embarrassa guère des attaques de *la Minerve*, de *la Bibliothèque historique*, des *Lettres Normandes*, etc. Les insultes à la monarchie légitime, les blasphèmes contre la religion, lui sembloient apparemment des bagatelles: mais quand le *Conservateur* parut; quand il nous fut possible de défendre le trône et l'autel, de repousser les calomnies, de dénoncer la *Correspondance privée*, de démasquer certains hommes, alors le ministère s'alarma. Ne pouvant étendre la censure jusqu'aux feuilles semi-périodiques, il abandonna l'empire des feuilles quotidiennes; en désespoir de cause, il se précipita dans la liberté de la presse : il crut s'y cacher, il s'y noya.

La vérité est que la multitude des journaux lui

parut un moyen de salut; il compta sur des écarts: trompé par ses passions et par ses flatteurs, il s'imagina que l'opinion royaliste alloit justifier les accusations révolutionnaires. Il en est arrivé tout autrement : les journaux monarchiques ont montré plus de zèle pour la Charte, plus de chaleur pour les libertés publiques que les gazettes indépendantes; leur effet sur l'opinion a été prompt et sensible. Or, réunir les sentimens généreux au bon droit, c'est trop fort : si l'on permet plus long-temps la liberté de la presse, toute la France voudra la religion, le Roi, la Charte et les honnêtes gens. Vite un remède contre cette peste d'opinion royaliste! La France chrétienne, la France libre! Que deviendroit le ministère? Il n'est qu'un seul moyen de tout sauver : c'est de rétablir la censure.

N'en doutons point; les rapports secrets sur l'état de la liberté de la presse, ne peuvent avoir été ordonnés que dans des vues hostiles contre l'opinion monarchique, car les journaux libéraux ne sont aujourd'hui ni plus impies, ni plus anti-légitimes, ni plus calomniateurs qu'ils ne l'étoient sous le régime de la censure : on peut s'en convaincre par les extraits de ces journaux; extraits que M. le cardinal de la Luzerne recueillit et publia au commencement de la dernière session. Ainsi, les royalistes doivent tenir pour certain que tout projet contre la liberté de la presse, les menace particulièrement. Cette vérité acquerroit un nouveau degré d'évidence, s'il étoit prouvé qu'un de nos ministères, prît quinze cents ou même deux mille cinq cents abonnemens au *Constitutionnel*.

La censure rétablie nous remettroit dans la position où nous nous trouvions l'année dernière: licence pour les feuilles révolutionnaires, esclavage pour les journaux monarchiques. Quant aux gazettes ministérielles, on peut lire dans un des

derniers numéros du *Courrier*, un article où ce qu'il y a de plus sacré pour les chrétiens est grossièrement outragé. Or, nous aurions les mêmes articles sous la censure, puisqu'ils contiennent les opinions de ceux qui seroient maîtres de cette censure.

En obtenant la liberté de la presse, les royalistes ont tout obtenu. Tant que cette liberté subsistera le triomphe leur est assuré. Depuis trente ans, c'est-à-dire depuis le commencement de la révolution, toutes les fois que la presse a été véritablement libre, la France est devenue royaliste; et toutes les fois qu'on a voulu maintenir ou ramener la révolution, il a fallu supprimer la liberté de la presse : la révolution n'a pu se sauver que par des coups d'Etat contre cette liberté.

Ceci est un fait sans réplique. On se souvient encore des succès de Mallet-du-Pan, en 1789, 1790 et 1791, et pourtant à cette époque il avoit à lutter contre toute une nation en délire. Les révolutionnaires alarmés eurent recours à une mesure libérale qui fit taire l'opposition : ils établirent pour loi répressive la proscription, et pour censeur le bourreau. Mallet-du-Pan fut obligé de fuir; Durozoy paya ses écrits de sa tête.

Après la terreur il y eut liberté de la presse. Quel en fut le résultat? La France devint tellement royaliste que le Directoire ne put prévenir le rétablissement du trône, que par le 18 fructidor : les écrivains monarchiques furent condamnés en masse à la déportation. On vit ce qu'on a toujours vu dans la France révolutionnaire : les plus fiers républicains, les plus ardens prédicateurs de l'égalité et de la liberté, crièrent contre la liberté de la presse. Il nous reste des discours de ces temps d'indépendance; discours dans lesquels des ministres démocratiques posent

en principe qu'il faut établir la censure, et qu'il est impossible de gouverner avec la liberté de la presse! Enfin, Fouché, pendant les cent-jours, déclara que si Buonaparte accordoit la liberté aux journaux, la France alloit devenir royaliste.

La preuve nouvelle que nous avons sous les yeux, vient ajouter sa force à ces anciennes preuves. Oseroit-on dire que depuis l'établissement du *Conservateur*, et l'abolition de la censure, l'opinion royaliste n'a pas fait d'immenses progrès? Les journaux monarchiques comptent au moins un tiers de plus d'abonnés que les journaux révolutionnaires et ministériels réunis. Il y a deux ans que l'opposition de droite n'obtint aucun député dans les élections par sa propre force; cette année, elle en a obtenu plusieurs; et si les électeurs attachés à l'ordre légitime s'étoient tous rendus à leurs colléges, ils auroient, malgré le vice radical de la loi, balancé les choix révolutionnaires. A quoi faut-il attribuer ces succès? Aux journaux royalistes. Qui a tué la fameuse *Correspondance privée* du *Times?* Les journaux royalistes. Qui a changé l'opinion de l'Europe? Les journaux royalistes. Quel seroit donc leur succès, si au lieu d'être obligés de combattre les ministres du Roi, ils soutenoient ces ministres et en étoient soutenus à leur tour?

Mais pourquoi les ministres sont-ils si fatigués par la liberté de la presse? parce qu'ils se sont mis dans la position la plus étrange. Ils n'appartiennent à aucune opinion; aucune opinion ne les porte. Qu'ils se rangent du côté du *Conservateur*, ou du côté de *la Minerve*, à l'instant ils auront pour eux un des deux partis qui divisent la France. Ils ne seront plus obligés de payer deux pauvres feuilles publiques que leurs infirmités retiennent dans l'état le plus languissant, et qui meurent avant qu'on sache qu'elles ont vécu. On

ne connoît point en Angleterre de journaux purement *ministériels*. Les ministres sont soutenus tout simplement par l'opinion dans laquelle ils se placent : cela coûte moins, et est plus sûr.

Soyons justes : il se peut que les ministres aient eu à se plaindre de quelques attaques personnelles trop violentes. Mais s'ils sont justes à leur tour, ils conviendront qu'en abusant de la censure de la manière la plus odieuse, ils avoient préparé ces inévitables récriminations. Comment ont été traités les plus honnêtes gens de la France dans les journaux censurés? Quels services n'ont point été méconnus, quels talens n'ont point été insultés, si ces services, si ces talens se trouvoient dans une opposition que le gouvernement représentatif fait naître? Qui ne se rappelle le déplorable article apporté, au nom d'un ministre, par un gendarme au *Journal des Débats ;* article où l'on outrageoit un prisonnier qui n'étoit pas même en état de prévention? Et ce prisonnier étoit le sauveur de Lyon, ce général Canuel que les tribunaux ont vengé de la plus stupide comme de la plus noire des calomnies. Les ministres ont-ils oublié cette prétendue conspiration dans laquelle ils ont voulu nous envelopper? Ont-ils oublié les interrogatoires étranges dont nous avons été l'objet ? ont-ils oublié la *Correspondance privée* qui, pendant trois ans, a vomi contre nous les plus lâches calomnies? Les ministres par ces attaques qu'aggravoient les journaux sous leurs ordres, ne se contentoient pas de marquer une simple dissidence politique ; ils ne prétendoient à rien moins qu'à faire tomber nos têtes : et aujourd'hui ils s'étonnent qu'un peu de chaleur reste encore au fond de l'opinion de ces hommes qu'ils ont si indignement persécutés!

Mais après tout, faut-il renoncer au gouvernement constitutionnel, abandonner nos libertés,

parce que la liberté de la presse moleste et fatigue quelques hommes en place? Faites-vous un bouclier de votre mérite, et les traits que vous lance l'ennemi, tomberont à vos pieds. Sans doute si vous mettez au pouvoir un homme sans capacité, ou un homme que la morale réprouve, il sera vulnérable de toutes parts; il souffrira beaucoup des attaques personnelles. Mais ces attaques ont-elles jamais nui à un homme qui valoit quelque chose par lui-même? Les injures du *Morning chronicle* ont-elles jamais déterminé M. Pitt à demander au parlement un bill de censure? Un homme public dans un gouvernement constitutionnel, ne doit pas être si chatouilleux. Qu'il nous soit permis d'en appeler à notre propre expérience : s'il y a quelqu'un dans le monde qui ait droit de se plaindre des outrages des journaux, c'est nous. Objet d'une double attaque littéraire et politique, que ne nous a-t-on point dit depuis vingt ans! les gazettes de M. Fouché nous ont traités comme celles de M. le comte de Cazes : qu'en est-il résulté? Les personnes qui nous accordoient leur estime, ne nous l'ont pas retirée, et l'on a fait lire un peu plus les ouvrages qu'on vouloit proscrire. Nous pouvons donc assurer que les coups portés à un honnête homme ne font aucun mal : *Pæte, non dolet.*

Si d'ailleurs les ministres prétendoient nous enlever la liberté de la presse, de quel moyen se serviroient-ils? D'une loi? Elle ne passeroit pas aux Chambres : il seroit aussi trop fort de venir, après une courte expérience de huit mois, nous demander de nous contredire honteusement, nous prier de sacrifier à l'insuffisance ministérielle la plus nécessaire de nos libertés. Emploieroit-on une ordonnance? Mais une ordonnance ne peut détruire une loi, une loi si récemment, si solennellement portée. Il suffiroit d'un seul journaliste, d'un seul

écrivain qui refusât d'obéir, pour déterminer une violente explosion de l'opinion publique. Nous pensons, et nous l'avons dit, que certains hommes d'Etat voudroient confisquer la Charte au profit de l'article 14; mais nous n'en sommes pas encore là. Ceux qui se figurent qu'on pourroit impunément suspendre la Constitution, torturer les mots de la Charte pour en tirer l'arbitraire, connoissent bien peu la force des choses qui nous entraîne, et la capacité des hommes qui croient nous diriger.

Nous le répéterons; si les ministres veulent se soustraire aux petites tribulations que leur cause la liberté de la presse, ils n'ont qu'à se placer dans une des deux opinions dominantes : c'est à eux de choisir l'une ou l'autre. Ne cherchent-ils que la plus forte? il leur est dans ce moment facile de la distinguer. Les révolutionnaires, pour la vingtième fois, laissent échapper le secret de leur foiblesse : ce parti ne peut marcher, ne peut se soutenir, ne peut être quelque chose que par la faveur des ministres. Au second retour du Roi il fut abattu; il ne releva la tête qu'après l'ordonnance du 5 septembre; il se crut perdu de nouveau lorsqu'il fut question du second ministère - Richelieu; une seule phrase d'un discours royal le fit rentrer en terre; la proposition de M. Barthélemy le consterna; aujourd'hui il est dans les plus mortelles inquiétudes : le congrès de Carlsbad l'a renversé. Il n'y a point d'offres, de promesses qu'il ne fasse au pouvoir : les comités-directeurs sont assemblés; délibérations sur délibérations; messages sur messages au ministère : tantôt on propose de suspendre toute attaque contre M. le ministre de l'intérieur; tantôt on fulmine contre la résolution de la diète de Francfort; puis, la peur revenant, on déclare qu'on restera neutre. Quand on est si fort, perd-on la tête à ce point? Fait-on dépendre sa destinée d'une politique étrangère,

d'une révolution de cabinet? Voyez les royalistes: s'agitent-ils pour un changement de ministère? Sont-ils atterés par la perte de la faveur? Ils verroient demain s'établir un ministère libéral, que, loin de croire la partie perdue, ils la tiendroient pour gagnée. Ils sont revenus de plus loin : leur force est dans leurs principes, et cette force ne se détruit jamais.

Ils ne s'effraient donc point; ils n'intriguent donc point : ils n'ont point de comités-directeurs. L'Europe les a méconnus pendant trois années, et ils n'ont point été abattus; l'Europe leur rend justice aujourd'hui, et ils ne sont point exaltés par ce succès. Ils applaudissent sans doute aux résultats généraux du congrès de Carlsbad, sans juger de quelques détails, et surtout de la convenance locale qui a pu déterminer la clause relative à la suspension de la liberté de la presse. L'acte mémorable que l'on dit être rédigé par M. Ghenst, homme d'un grand mérite, est la première barrière que l'Europe ait opposée, depuis trente ans, aux principes révolutionnaires : si les souverains le maintiennent, il pourra sauver la société. Cet acte donne aux peuples Allemands une constitution nouvelle, fondée sur leur antique constitution, comme le gouvernement représentatif en Angleterre, est assis sur les bases mêmes de l'ancienne aristocratie normande : le vieux tronc germanique nourrira de sa séve la greffe qu'on lui fait porter. En France on a déraciné l'arbre : on a voulu follement séparer l'avenir du passé.

Les royalistes voient donc avec plaisir les principes monarchiques prospérer en Allemagne, mais ils ne cherchent point, dans ce triomphe général de la bonne cause, leur victoire particulière : comme ils ne demandent jamais grâce dans l'adversité, ils ne réclament, dans la prospérité, aucune faveur. Toutes leurs intrigues consistent à

dire hautement et publiquement aux ministres :
« Nous sommes prêts à vous seconder si vous aban-
» donnez un système destructeur, si vous cessez
» de persécuter les hommes monarchiques, si vous
» nous donnez des lois monarchiques. A ce prix,
» nous vous servirons de tout notre pouvoir :
» demain nous passons dans vos rangs ; nous écri-
» rons pour vous, nous parlerons pour vous, nous
» voterons pour vous, nous oublierons tout ce
» que vous avez fait contre nous. Nous ne vous
» demandons ni vos places, ni vos honneurs :
» gardez-les, et sauvez la France. »

Que les ministres choisissent maintenant entre les propositions *secrètes* des révolutionnaires et les propositions *publiques* des royalistes. Qu'ils comptent les voix dans les Chambres : ils trouveront que l'opposition de droite, unie au centre, leur donneroit une immense majorité. Qu'ils calculent l'effet des journaux indépendans et des journaux monarchiques : ils verront que l'opinion monarchique est l'opinion dominante de la France. Ceci nous ramène, en finissant, à notre sujet.

Le phénomène de l'influence des journaux royalistes parmi nous (phénomène qui pourtant n'en est pas un) ne cesse de confondre les hommes démocratiques. Ces hommes veulent, en théorie, la liberté de la presse ; mais aussitôt qu'elle est accordée, ils reculent devant la pratique. Ils s'épouvantent des effets qu'ils n'attendoient pas ; ils s'étonnent que la liberté de la presse abandonne la révolution, que cette liberté se range du côté de ceux si injustement désignés comme les ennemis de toute idée généreuse. Néanmoins ces hommes, avec un peu d'impartialité, ne devroient-ils pas conclure que les mœurs naturelles de la France sont les mœurs où la foule est le plus facilement ramenée ? Si dans le combat des doctrines il en est une qui obtienne toujours la

victoire n'est-il pas évident que cette doctrine est la plus forte? Or, nulle doctrine ne triomphe à la longue, qu'elle ne soit fondée en raison et en justice. Donc l'opinion royaliste qui domine parmi nous lorsqu'elle est libre, est l'opinion française, comme elle est l'opinion juste et raisonnable.

Tout considéré nous ne voyons que le crime, la bassesse et la médiocrité qui doivent craindre la liberté de la presse : le crime la redoute comme un échafaud, la bassesse comme une flétrissure, la médiocrité comme une lumière. Tout ce qui est sans talent recherche l'abri de la censure : les tempéramens foibles aiment l'ombre.

Le Vicomte DE CHATEAUBRIAND.

---

## EXPOSITION DES TABLEAUX.

(Second article.)

### TABLEAUX D'HISTOIRE.

Ainsi que nous l'avons fait pressentir dans les réflexions préliminaires insérées dans la 51^e Livraison du *Conservateur*, nous ne nous proposons pas de faire un examen approfondi de l'exposition actuelle. La nature de ce recueil, le peu d'espace que la politique nous permet de lui dérober, le temps qui s'écoule entre chaque livraison, nous forcent, quant au nombre des tableaux, à limiter cette revue, et ce n'est assurément pas ce dont le public se plaindra; mais, en même temps, nous tâcherons que notre critique abrégée soit aussi raisonnée que possible, et présente au moins quelques resultats positifs et profitables à l'art. Cet engagement que nous osons prendre, nous espérons le remplir, grâce à l'excellent guide qui a bien voulu parcourir le salon avec nous, et dont les savantes remarques donneront à nos articles toute l'autorité qu'ils pour-

ront avoir. Trop modeste pour vouloir être nommé, qu'il souffre au moins que notre reconnoissance avoue ici tout ce que nous devons à ses lumières.

Deux manières d'examiner les productions des arts, peuvent concourir à leurs progrès : l'éloge motivé des beaux ouvrages, et la juste censure des mauvais. Sous ce double point de vue, le salon de cette année fourniroit ample matière à l'observation. Cependant, nous nous bornerons à la première ; non seulement cette tâche s'accorde mieux avec la brièveté qui nous est imposée (et quiconque a vu les *seize cent onze* ouvrages exposés cette année en est bien convaincu), mais elle est aussi plus douce et plus facile. Quand un tableau ne présente que des défauts désespérans, ou une médiocrité souvent plus désespérante, on répugne à blesser l'auteur par des critiques dont il ne peut profiter, qui n'en feront jamais un meilleur peintre, et qui peuvent en faire un peintre très-affligé ; car la vanité est surtout où le talent n'est pas. Ce seroit à M. le directeur général du Musée, cruel par humanité, à désabuser ces manieurs de brosse qui se croient artistes, en refusant à leurs ouvrages l'entrée du sanctuaire, où ils paroissent d'autant plus ridicules qu'ils s'y trouvent en plus brillante compagnie. Mais une fois admis au danger de l'exposition publique, c'est à M. de Forbin qu'ils doivent s'en prendre de son trop de complaisance, et comme nous ne voulons pas qu'ils s'en prennent ensuite à nous de notre trop de franchise, nous nous tairons sur leur compte.

Ceci posé, commençons l'examen des *bonnes choses;* et d'abord, voyons M. Abel de Pujol. Comme dans notre premier article, nous avons, sous le rapport politique, vivement critiqué son plafond, nous éprouvons l'impatience de louer, sous le

rapport de l'art, son grand tableau de *la Vierge au tombeau*. Savamment composé, l'ordonnance en est vaste, et présente de belles lignes. Le grand nombre de personnages y répandent de la variété sans y jeter de confusion, mérite rare, et qu'il est d'autant plus juste de signaler, que de grands peintres de l'école actuelle semblent trop le négliger. Le beau style, le dessin pur, les doctrines classiques qui ont fait distinguer les premiers ouvrages de l'auteur, se retrouvent dans celui-ci. Les premiers plans surtout sont remarquables par la science du dessin. La figure principale est conçue avec un rare bonheur; la Vierge est, si on ose s'exprimer ainsi, *à peine* morte, et cependant plus qu'endormie. Il y a dans toute cette figure comme un pressentiment mystérieux d'une prochaine résurrection; l'espèce de fraîcheur que le peintre lui a si ingénieusement conservée, indique que ce n'est qu'*en passant* qu'elle a été soumise à l'obligation de finir, imposée à tout ce qui a commencé: on sent que sa mort doit être courte. C'est à de semblables inspirations que se reconnoissent les grands artistes. Comme coloriste, M. de Pujol laisse à désirer; la couleur de son tableau est foible, et manque particulièrement de cette sévérité historique qu'exigeoit un sujet si grave. Sous ce rapport, et peut-être aussi sous celui de l'originalité de la pensée, nous préférerions *le Saint Etienne* qui a commencé la réputation de l'auteur. Ceci, au reste, n'est qu'une prédilection de sentiment; et si nous aimons un de ses enfans plus que l'autre, cela ne sort pas de la famille.

Le Livret annonce du même artiste un second tableau représentant *César allant au Sénat*: nous n'avons pas encore pu le trouver; c'est sans doute matière à un regret.

M. Bosio aussi a peint *la Mort de la Vierge*; mais le moment choisi par lui est celui où la Sainte

rend le dernier soupir. Les productions de ce peintre ne sont pas de celles qui obtiennent la vogue. Le premier aspect, celui qui décide toujours le jugement de la multitude, ne leur est pas favorable. Son tableau a besoin d'être examiné : ajoutons qu'il en a le droit. Il renferme des beautés ; la couleur en est chaude, la touche énergique ; sa lumière brillante et vive est toutefois un peu papillotante, et le rayon céleste qui éclaire la Vierge nous a paru lourd et sans transparence. On regrette aussi que ses figures, d'une expression toujours vraie, ne soient pas d'un caractère toujours noble. C'est évidemment là ce qui manque à cet artiste ; cependant il a prouvé, dans l'invention de deux charmantes têtes d'enfans, que le beau idéal ne lui est pas constamment étranger. Que ne l'a-t-il aussi rencontré dans la figure de sa Vierge, où la femme mortelle devoit avoir déjà disparu pour faire place à la Reine des Anges? M. Bosio s'applique à reproduire la manière du Michel-Ange de Caravage. L'imitation est évidente, mais ne dégénère pourtant jamais en copie servile. Ce que sa mémoire lui fournit, son pinceau sait encore le rendre original ; et, comme les traducteurs habiles, il s'approprie ce qu'il emprunte.

M. Picot, dans ses deux tableaux de *la Mort de Saphire* et de *l'Amour et Psyché*, a fait preuve d'une grande souplesse de talent, en traitant deux sujets si différens de deux manières également diverses. Dans le premier il ne s'écarte jamais d'une extrême sévérité d'exécution ; les figures sont bien posées, et généralement bien groupées, si on en excepte le personnage principal, Saphire, qui nous paroît trop isolée du groupe supérieur, et sur un plan trop avancé. A ce léger défaut près, très-difficile à éviter dans les compositions disposées en amphithéâtre, la figure de Saphire est na-

turelle de pose, bien étudiée, belle d'expression. Le mensonge semble encore errer sur les lèvres que la mort vient de fermer. Saint Pierre qui vient de la punir au nom du Dieu de vérité, présentoit un écueil au peintre. Il n'a été que le ministre de la Justice divine ; sa figure devoit être terrible, et pourtant sans colère ; c'est ce que M. Picot a très-bien exprimé. Un peu plus de noblesse dans cette tête, et aussi dans les personnages secondaires, et son tableau laisseroit peu de chose à désirer. Le fond est charmant, le paysage, d'une vaste étendue, fuit bien ; l'air y circule partout.

Le second tableau de M. Picot est un de ceux qui captivent le plus puissamment l'attention. On ne peut rien voir de plus gracieux que toute la figure de l'Amour. Encore à demi appuyé sur la couche de Psyché, qu'il laisse endormie, d'un dernier regard il lui dit adieu. Il y a dans tout son mouvement une crainte de la réveiller, qui est d'une exquise délicatesse ; sa poitrine gonflée retient son souffle ; à peine son pied presse la terre, et l'on peut dire du Dieu comme on a dit de l'oiseau,

Même quand l'*Amour* marche, on sent qu'il a des ailes.

La tête de Psyché est d'une expression charmante. Pudeur, volupté, innocence, enchantent son rêve. Le buste, bien modelé, repose avec grâce. Pourquoi est-il déparé par ce bras droit cassé dans l'épaule, gros et court dans la partie inférieure, et si mal attaché au poignet ? Nous en avons aussi entendu blâmer la pose. En cela, notre avis est bien différent. Le bras ainsi écarté et avancé jusqu'au bord du lit, indique qu'il étoit passé autour du cou de l'Amour, qui vient de s'en dégager. Cette pensée, qui dans la situation *représentée* explique la situation *précédente*, est au contraire une bonne

fortune en peinture, et ne mériteroit que des éloges si elle étoit exécutée aussi bien qu'elle est conçue. Les accessoires sont du choix le plus élégant. Une couronne de fleurs, sans doute celle que la veille Zéphir a tressée pour orner la chevelure de Psyché, une lyre, qui dans l'absence de son invisible amant, charme les ennuis de l'attente, une légère draperie rosée, qui, en s'entr'ouvrant, laisse apercevoir, à travers la vapeur matinale, le lointain d'un site enchanté; enfin la couleur un peu foible et molle peut-être, mais harmonieuse malgré sa foiblesse, concourent à répandre sur cette scène d'amour une teinte mystérieuse et un charme céleste.

M. Steuben, nouveau débutant au Salon, a été loué unanimement par les journaux; nous voulons dire les journaux royalistes, car sans doute les autres ne lui auront pas pardonné d'avoir peint un saint prélat soulageant les pauvres. Cependant son tableau de *Saint Germain distribuant des aumônes* nous semble encore au dessus des éloges qu'il a reçus. On a traité M. Steuben comme un maître vieilli dans l'atelier, et nous convenons que la vue de l'ouvrage pouvoit faire illusion sur l'âge et la pratique de l'auteur; mais quand on pense que c'est un jeune homme, un commençant, qui réunit à un si haut degré l'éclat de la couleur, la facilité du pinceau, l'entente des effets, les secrets de la composition; lorsque, passant de l'ensemble aux détails, on examine telle figure, par exemple cette pauvresse aveugle, d'une expression si élevée sans sortir des convenances d'une nature si infirme, épuisée et non défigurée par le besoin, si reconnoissante du bienfait reçu, qu'on devine qu'elle est mère même avant d'apercevoir l'enfant qu'elle tient presque caché dans ses bras; quand on considère tout ce qu'il y a de sentiment dans la conception et d'habileté dans l'exécution de cet épisode, qui seul vaut un tableau,

on ne sauroit exprimer trop vivement la surprise et la satisfaction qu'un pareil début inspire; et doublement émerveillé du mérite de l'ouvrage et de la jeunesse de l'auteur, on ne s'apercevroit pas de quelques négligences de dessin, si l'on n'éprouvoit toujours le désir de trouver parfait ce qui déjà est excellent.

M. Drolling, qui aussi, à son entrée dans la carrière, a donné tant d'espérances, et qui souvent les a réalisées, vient d'exposer un *Orphée perdant Eurydice aux portes de l'enfer*. L'imprudent époux vient de se retourner, et perd, par sa faute, l'objet de son amour. Le groupe de Mercure emportant Eurydice est gracieux et léger: on sent qu'Eurydice est déjà *redevenue* une ombre; cette intention explicative du sujet est habilement saisie. Il est fâcheux que la pose d'Orphée soit bizarre, maniérée et d'un effet désagréable. Sa tête aussi, pour laquelle les plus sublimes inspirations n'étoient pas trop élevées, manque précisément de grandiose : c'est un personnage à refaire; et les autres méritent que M. Drolling se donne cette peine. Quoi qu'il en soit, son tableau, tel qu'il est, s'il n'ajoute rien à la réputation déjà acquise du peintre, n'en ternira pas l'éclat.

Deux peintres se sont rencontrés dans le choix d'un sujet : *La Résurrection du fils de la veuve de Naïm*. M. Guillemot, dans un tableau de grande dimension; M. Bouillon, dans un cadre de grandeur *dite* du Poussin. On remarque dans le premier une sage richesse d'ordonnance, un coloris harmonieux, un *faire* large. L'ensemble rappelle l'école de Jouvenet, d'autant plus que ce peintre a composé sur le même sujet un tableau qui décore aujourd'hui l'église de Saint-Louis, à Versailles. Cependant, sous tous les rapports, la préférence est due au tableau de M. Guillemot sur celui dont il paroît avoir eu quelque réminiscence en esquissant

le sien. Le mouvement du Christ est frappant de vérité. Rien de plus impératif que le bras qu'il étend vers celui qu'il rappelle à la lumière ; il y a une autorité irrésistible dans son geste, et l'on peut dire que sa main est *parlante*. Cependant il y a peut-être déjà *trop de vie* dans le ressuscité ; des chairs plus livides eussent mieux fait sentir que la mort avoit à peine lâché sa proie. Tel que le peintre nous le montre, ce miracle ressemble plus à *une guérison* qu'à *une résurrection*. L'ajustement de la mère, revêtue d'un costume *monastique* si exact, qu'au premier aspect il est impossible de ne pas la prendre pour une religieuse, pourroit aussi jeter de l'incertitude sur le sujet. On lui reproche aussi de n'être pas assez partagée entre le Christ qu'elle implore pour son fils, et ce fils si cher que son regard ne devoit pas quitter, et qu'elle devoit *sentir* renaître, pour ainsi dire, avant de le voir. C'étoit, il est vrai, une double expression d'une extrême difficulté à saisir ; mais M. Guillemot étoit digne de l'aborder franchement, et capable de la surmonter. Nous l'engagerons enfin à examiner si le second plan de son tableau n'est pas plus poussé à la vigueur que le premier, ce qui fait reculer celui-ci sous l'autre. Ce défaut, s'il croit l'apercevoir comme nous, peut facilement disparoître ; et, dans l'effet général, cette correction rendra ce qu'il manque d'harmonie à cette belle composition, où l'artiste a fait preuve d'un talent très-distingué.

Le tableau de M. Bouillon, composé seulement de vingt figures, d'une ordonnance plus classique, ne rappelle pas seulement par les *dimensions* les chefs-d'œuvre du Poussin. Comme ce *poète des peintres*, si simple dans son abondance, si sage dans son enthousiasme, M. Bouillon a su distinguer avec un goût exquis ce qui pouvoit enrichir sa composition de ce qui n'auroit fait que la

charger. Pas un de ses personnages qui ne soit utile, occupé, qui n'ait son expression propre qui se lie cependant à l'expression générale. On retrouve encore chez lui cet art profond du Poussin, de chercher ses oppositions dans l'âge, le sexe, les mœurs, la pensée des personnages qu'il rapproche, bien plus que dans leurs attitudes ou leurs ajustemens. Tel peintre croit être bien varié, bien pittoresque, quand il a fait un tableau qu'on prendroit pour un *bazar* ou un *caravan-sérail;* c'est que beaucoup de peintres n'ont pas d'esprit, et que très-peu ont du sentiment. M. Bouillon a prouvé qu'il avoit de l'un et de l'autre. Rien de mieux *opposé* et en même temps de mieux *lié* que ses groupes; et ici, l'art va si loin, qu'on n'en aperçoit pas même la trace: on croiroit impossible de disposer l'action autrement qu'il ne l'a fait. La mère, placée de manière à voir à la fois son fils et son sauveur, exprime tout ensemble la reconnoissance, la joie, et aussi une sorte de surprise *effrayée* de la grandeur du prodige. Toutefois, la trace d'une douleur si récemment consolée, ne peut être encore effacée, et l'on voit la dernière larme se sécher dans ces yeux qui ont beaucoup pleuré. Son fils, déjà à moitié dégagé de son linceul, ouvre, sans voir, des yeux hagards; ses mains s'étendent sans toucher, sa bouche s'ouvre sans parler: la pensée, les sens lui manquent encore. Une voix puissante lui a dit au fond du tombeau: *Levez-vous, et vivez.* Il s'est levé, il vit: voilà tout. Ces restes de la mort contrastent merveilleusement avec le Christ, dont la physionomie rayonnante de puissance, a un caractère de jeunesse immortelle qu'on ne sauroit trop admirer. On doit autant d'éloges au groupe des trois disciples si différens d'expressions. Le plus jeune, le plus aimant, saint Jean, puise dans ce prodige une nouvelle source d'amour. Le second apprend

et retient. Le dernier, plus impassible, demeure sans étonnement ; un miracle de plus ne peut le surprendre : il y a long-temps qu'il accompagne le Christ. Nous citerons encore, comme expression vraie, un jeune homme, vu de profil dans le fond, le vieillard coiffé d'un turban, et le jeune enfant qu'il tient. Celui-ci n'est point étonné ; il n'est que curieux : il connoît à peine la vie qu'il commence, et il ignore la mort.

Si on pouvoit faire un reproche à M. Bouillon, il porteroit sur sa couleur. Bien que juste, elle est foible : on diroit d'une gaze tendue entre le tableau et le spectateur. Le fond nous a aussi paru trop sombre, et manquer de légèreté. Nous en dirons autant du manteau de la mère, qui est terne, ce qui diminue de beaucoup le relief de cette figure, et dont l'ampleur et l'agencement déguisent trop les formes et le mouvement de la figure.

Quant au travail de la main, il est digne en tout de la composition. Le pinceau de M. Bouillon est d'une suavité parfaite. Ce mérite, très-grand par lui-même, frappe ici d'autant plus, que l'auteur qui, il y a vingt ans, remporta le premier prix avec un concurrent aussi redoutable que M. Guérin, n'avoit rien produit depuis. Tout entier à la grande entreprise du *Musée des Antiques*, la plus étonnante, sans contredit, qu'offre l'histoire de la gravure, on pouvoit craindre que, satisfait du renom de premier graveur de son siècle, M. Bouillon ne reprît jamais le pinceau, et l'on s'étonne avec raison de la facilité avec laquelle il le manie après un si long repos. C'est au Roi que nous devons cet heureux retour : SA MAJESTÉ, en acceptant la dédicace du *Musee des Antiques*, jugea que celui qui savoit allier au plus haut degré le sentiment du dessin à l'art de la gravure, pourroit être encore un peintre habile, et elle lui commanda

le tableau que nous avons examiné. La manière dont il a répondu à cette première faveur, fait espérer qu'elle ne sera pas la dernière ; et, grâce à la protection royale, la France, sans perdre un excellent graveur, aura reconquis un grand peintre.

Le défaut d'espace nous force à remettre à la prochaine Livraison la fin de l'examen des tableaux d'histoire. En nous étendant sur les premiers, nous avons cru agir dans l'intérêt de l'art et dans celui des lecteurs : une sèche nomenclature seroit sans utilité, et à coup sûr sans agrément. La critique *descriptive* nous semble la seule qui satisfasse à la fois, la justice, le goût et la curiosité. Que ceux qui préfèrent la quantité à la qualité achètent, lisent, méditent le *Livret*. Qu'ils y joignent, s'ils veulent, une douzaine de numéros de feuilles jacobines qui traitent de l'exposition. Ils n'y trouveront, il est vrai, ni *jugement*, ni *jugemens*, mais une ample collection de noms, et aussi d'aimables impiétés : cela fait compensation.

Le Comte O'Mahony.

---

## CORRESPONDANCE ELECTORALE.

Nous n'avons pu jusqu'à ce jour rendre compte de ce qui nous a été écrit sur les élections. L'impossibilité d'insérer en entier notre correspondance, nous force à n'en donner que quelques extraits. Nous regrettons peu les détails que nous sommes obligés de supprimer. L'uniformité des moyens mis en œuvre dans toute la France par les deux partis (si l'on peut encore appeler *parti* la *fraction* des ministériels), ôte à tous les récits que nous avons sous les yeux l'attrait de la variété. Partout on a fait les mêmes choses, et si le résultat n'a pas été partout le même, il faut en rendre grâce à quelques uns de ces hommes *toujours vaincus*, qui, pour la première fois depuis trente ans, ont voulu prendre le soin de s'entendre. Là où les royalistes se sont réunis, ils l'ont emporté sur les libéraux,

qui, comme chacun sait, se gardent bien de se diviser dans les occasions où l'union peut leur servir à quelque chose. Ils ont leur état-major, leurs troupes légères, leurs corps de réserve pour les momens décisifs, leurs espions, leurs embaucheurs; pour artillerie les injures et les menaces, et pour auxiliaires tout le régiment des peureux. Semblables aux zéros, ceux-ci n'empruntent leur force que de leurs devanciers; mais à leur suite ils font nombre, et complètent ainsi les cadres de la petite armée jacobine libérale.

Pour prouver l'accord qui existe dans toute la France parmi ces Messieurs, il suffira de jeter les yeux sur les extraits suivans :

Poitiers (Vienne), le 11 septembre 1819.

Le scandale des élections est commencé. On a procédé aujourd'hui à la formation des bureaux, et voici le résultat de cette première épreuve, dans laquelle il paroît constant que les combattans ont employé toutes leurs forces présentes.

Le collége de la Vienne est divisé en deux sections. Elles n'ont pas suffi pour encadrer tous les électeurs qui se sont présentés, et qui avoient des droits incontestables à être admis. Les deux sections sont donc portées au maximum voulu par la loi. Néanmoins il ne s'est trouvé, au lieu de 1200 électeurs inscrits sur les listes, que 926 votans; savoir :

| | |
|---|---|
| Libéraux | 433 |
| Royalistes | 313 |
| Ministériels | 106 |
| Voix éparses qui ne se réunissent pas | 74 |
| Nombre égal | 926 |

Les libéraux ont enlevé de vive force la nomination des bureaux, et les ministériels n'ont eu d'autre consolation que de s'avouer que s'ils font tout le mal, ce n'est pas à leur profit.

Poitiers, le 14.

Il est enfin prouvé jusqu'à l'évidence que toutes les démarches faites dans l'intérêt du ministère ont tourné au profit des libéraux. Ce parti, depuis long-temps, ruinoit sous main les batteries de M. le préfet; mais il l'entrete-

noit en même temps dans la douce confiance qu'il pourroit à son gré disposer des élections. Cependant la faction ne négligeoit aucun moyen de succès pour agir, surtout sur les électeurs des campagnes, étrangers aux intrigues qui déchirent la France. Elle ne manquoit pas de se prévaloir à leurs yeux de la marche du gouvernement, des destitutions faites, de la protection exclusive de l'autorité en faveur des révolutionnaires. C'est ainsi qu'on parvint à recruter des voix au parti libéral. M. Fradin fut élu, et, sans consulter l'article 8 de la loi sur les élections, se leva pour occuper le collége de sa reconnoissance, et faire une profession de foi conforme aux principes qui n'ont cessé de l'animer depuis 1793, et dont il nous seroit facile de vous envoyer des échantillons. Ce succès des libéraux a médiocrement affecté M. le préfet. Il espéroit que pour réciprocité, on l'aideroit à faire passer à son tour un candidat ministériel, lorsqu'il fut averti que les libéraux s'efforçoient d'enlever de vive force la nomination de M. de Marçay. Alors fut répandu avec profusion un pamphlet qui présente sous les couleurs les plus noires M. de Marçay, et recommande aux suffrages du collége M. Chemineau. Cette maladresse, dont il étoit impossible de méconnoître la source, ne produisit rien en faveur de M. Chemineau, mais excita contre les auteurs présumés de ce libelle, l'indignation des libéraux. Seulement le succès de M. de Marçay fut retardé, et il n'obtint pas une majorité absolue.

Les libéraux s'assemblèrent dans la nuit pour conserver leur avantage, et, pour éviter la désertion, ils doublèrent la solde et la ration.

. . . . . .

Poitiers, le 15 septembre.

L'œuvre est consommée. Les manœuvres de l'intrigue et de la corruption ont prévalu sur les nobles efforts du royalisme, de l'honneur et de la fidélité. Aussi les royalistes se trouvent-ils moins abattus dans leur défaite que leurs adversaires ne semblent embarrassés de leur victoire. M. de Marçay, digne collègue de M. Fradin, l'a emporté. Les royalistes ont prouvé par leur union, leur nombre, et la force d'opinion qu'ils ont exercée, que de même que les ministres sont parvenus à mettre la véritable opinion de la France hors des Chambres, M. de La Rochette, avec

le même talent, a su placer l'opinion de son département hors du collège électoral de la Vienne.

M. Mathieu Dumas a rempli ses fonctions de président avec une impassibilité et une politesse remarquables. A l'exemple du ministère, il a su prendre son parti, et après avoir écarté de tous ses vœux les députés élus, il a fermé la session en félicitant le collège (à voix basse à la vérité) sur les choix qu'il avoit faits. Sur 924 votans, le ballottage entre MM. de Luzine et de Marçay avoit donné

| | |
|---|---|
| à M. de Luzine, candidat royaliste, ..... | 420 voix. |
| à M. de Marçay, candidat libéral, ...... | 496 |
| Voix perdues ........................ | 2 |
| Nombre égal ................... | 924 |

Le dimanche 12, M. de Luzine, ex-député, avoit 365 voix. M. le lieutenant-général Canuel en avoit 325.

Besançon (Doubs), le 12 septembre.

Les élections du département du Doubs sont terminées. Les détails suivans prouveront que pour obtenir leur résultat, il a fallu toutes les ressources de l'intrigue et de la corruption. La liste des électeurs, régulièrement formée en 1817, avoit été clandestinement annulée, et on en avoit publié une nouvelle deux mois avant la convocation du collége. L'administration a employé près des ambitieux et menaces et promesses. Plusieurs places de sous-préfet ont été promises; des emplois dans toutes les administrations sont garantis; des bourses dans les colléges sont libéralement données; des destitutions, même récentes, seront réparées, des pensions seront liquidées, et l'on consent au besoin à ne demander aux royalistes, pour prix de toutes ces faveurs, que de ne point se déplacer pour les élections; aussi peut-on affirmer que dans le nombre des électeurs absens, les deux tiers étoient royalistes.

Outre l'emploi de ces différens moyens, on n'a point dédaigné de faire usage des harangues à la manière anglaise. Un célèbre avocat de Besançon en a fait à des groupes d'électeurs rassemblés dans les promenades publiques, et a parlé de la *noblesse*, des *dîmes*, du *régime féodal*, des *domaines nationaux*, et du *fanatisme*, avec toute l'énergie d'un réformateur *radical*.

M. Courvoisier a réuni 360 suffrages............ 360
M. Clément, désigné par le ministère et par *la Minerve*, jadis membre et secrétaire de la Chambre des cent-jours.................................... 324
M. Chifflet, député de 1815................ ...... 175
M. de Terrier-Santans, maire de Besançon...... 119
M. Prudhon, professeur en droit, désigné par *la Minerve*.................................... 85

Moulins (Allier), 15 septembre.

Les élections du département de l'Allier sont terminées. Les candidats désignés par *la Minerve* ont été nommés; M. Burelle, ex-représentant pendant les cent-jours, M. d'Alphonse, ex commissaire impérial pendant les cent-jours, sont députés de l'Allier.

Le ministère eût été vaincu, s'il n'eût cherché son appui parmi les libéraux.

On a beaucoup travaillé dans les auberges, les cafés, même aux barrières, où l'on demandoit aux passans s'ils étoient électeurs. Sur l'affirmative, on engageoit à nommer MM. d'Alphonse et Burelle, sous peine de voir rétablir les cens et les dîmes. Plusieurs placards ont été affichés, sur lesquels on lisoit : *d'Alphonse*, *Burelle : vive la liberté !*

Grenoble (Isère), le 13 septembre.

On l'a dit, et je le répète, on recueille maintenant le fruit de ce qu'on a semé il y a trois ans. Le parti libéral, fort par son nombre, a commencé par menacer des foibles, qui l'ont joint, quoiqu'à regret. Les royalistes ont voté suivant leur conscience, annonçant hautement que quand le ballottage s'établiroit entre les jacobins et les ministériels, ils se retireroient, ne voulant nullement se mêler de cette querelle de famille. Les jacobins et les ministériels se trompoient mutuellement sans vouloir se brouiller sans retour. Le sieur Charles Sappey (ancien homme d'affaires de Lucien Buonaparte), refusé ostensiblement par les ministériels, avoit cependant apporté, dit-on, une lettre de recommandation du ministre au préfet, pour que celui-ci fît alliance au besoin. Le préfet, secouru de la présence de M. d'Argout, pair de France, qui lui apportoit son expérience de Nîmes, montroit, dit on, au chef des libéraux la copie envoyée par le ministre, d'une lettre de M. *Ben-*

*jamin Constant*, qui dissuadoit ses amis de porter, *pour cette fois*, le pontife de la Convention. D'où l'on peut inférer que le ministre et M. Benjamin Constant s'accordent parfois en secret.

Au second tour de scrutin, le conventionnel et régicide Grégoire fut nommé à une majorité absolue de trente voix. Des cris hideux de *vive Grégoire!* auxquels se joignoient quelques cris ironiques de *vive le Roi!* furent poussés sur la place et dans les rues. Bientôt la populace des faubourgs illumina ses maisons; mais toute la population de la ville ne fut unanime que sur un point, en exprimant hautement sa façon de penser sur M. le préfet, qui a été si complètement dupé, qu'après avoir préparé un dîner de cinquante couverts, il s'est vu réduit à dix convives. Etendu sur un fauteuil, il avouoit qu'il étoit sur son lit d'agonie.

Bayonne. (Basses-Pyrénées.)

Ce département compte 400 électeurs; il n'y en a eu de présens que 280.

| | |
|---|---|
| M. Bastarèche a eu | 190 |
| M. d'Angosse | 172 |
| M. Dartigaux | 149 |
| M. de Gestas | 129 |
| M. de Candeau | 65 |

La plus grande partie de ceux qui ont voté pour M. Bastarèche étoient des patentés qu'on avoit fait venir. Beaucoup d'électeurs sont arrivés quand tout a été fini. Les absens étoient presque tous des royalistes, ou de bons propriétaires indifférens sur toute autre chose que leur propriété.

Wissembourg (Bas-Rhin), 17 septembre.

Nos élections sont terminées depuis quatre jours. Les indépendans, dont on a si gratuitement relevé l'audace et les espérances, ont tout conduit suivant leur bon plaisir.

Le gouvernement avoit nommé pour président du collége électoral, M. de Turckhein, père, banquier, et pour adjoint, M. Levrault, recteur de l'université.

En les mettant ainsi en évidence, le ministère annonçoit le désir de les voir, de prime-abord, obtenir les suffrages du collége. Il en fut tout autrement.

Les électeurs ont nommé dans leur première opération, un personnage absolument étranger au département, recommandé par le comité directeur de Paris, et reconnu par son amour pour le régime républicain ; en un mot, M. Lambrechts, Belge naturalisé, et ministre de la justice sous le gouvernement du directoire.

Le second choix est tombé sur M. Brachenhoffer, maire de Strasbourg pendant les cent-jours. On n'oublie point ses proclamations du 20 avril et 17 mai 1815, parce qu'il persévère dans les principes qui les ont dictées, et nos radicaux avoient, sous ce rapport, une garantie plus que suffisante.

M. Florent Saglio a été élu le troisième. C'est à l'égard de M. Turckhein que les indépendans ont le plus scandaleusement abusé de la victoire. Ce président d'honneur, mis en évidence pour attirer d'abord tous les suffrages, a été conservé pour la fin, et réduit à un honteux ballottage avec le sieur Apfel, maire de Wissembourg.

Vous pensez bien que notre préfet est très-affecté du résultat de nos élections. On a de fortes raisons de croire qu'il a été joué par des hommes qui avoient sa confiance, et qui s'étoient engagés à seconder ses vues ; mais des indépendans prononcés composent-ils dans l'intérêt du ministère ? Ils promettent pour surprendre la confiance, et en abuser avec la dernière impudeur. C'est ce qui s'est fait ici de la part des personnes qui ont tout conduit, et dont quelques unes, cependant, sont les habituées de la préfecture.

Aisne, septembre.

Les élections de l'Aisne ont eu cela de remarquable, que les ministériels en fort petit nombre, comme partout ailleurs, ont levé le masque, et n'ont point caché leur ferme résolution d'exclure les royalistes du concours des nominations. Il est présumable qu'ils n'auroient osé l'écrire et le publier, (surtout un fonctionnaire public !) s'ils n'y avoient été autorisés. Ils semblent avoir voulu donner un démenti formel à M. le comte de Cazes, qui affirmoit à la tribune, au commencement de la session de 1817, qu'il étoit faux qu'on criât hautement : *A bas les royalistes ! à bas la noblesse !* et que si le fait eût existé, il eût été le premier à en avoir connoissance.

Il nous est parvenu quelques exemplaires d'un pamphlet anonyme distribué au moment des élections de ce département, qui atteste non seulement le cri d'exclusion contre les royalistes, composés (dit l'auteur) en grande partie de l'ancienne noblesse, mais qui confirme cette profession de foi d'un personnage connu : *Alliance avec les royalistes, jamais ! avec les jacobins, le plus tard possible.....* le moment paroît arrivé.

Voici le nom de nos députés : MM. Le Carlier, fils de régicide, député des cent-jours ; Méchin, préfet des cent-jours ; le général Foy ; l'Abbey de Pompières, député des cent-jours.

Carpentras (Vaucluse), 14 septembre.

Le 11 septembre, jour de la formation des bureaux, les royalistes eurent une majorité de plus de 60 voix. Cet avantage épouvanta nos adversaires : ils profitèrent de la nuit pour envoyer dans tout le département afin de se renforcer. Les libéraux étoient loin d'être assez forts pour commander les élections; leurs candidats étoient, MM. Olivier de Garante, deputé des cent jours ; le général Julien et Biloti : ceux des ministériels étoient, MM. Soulier, député sortant, et d'Augier, président du collége ; ceux des royalistes, MM. Causans et Fiévée. On faisoit dire de tous cotés que le département étoit perdu si on nommoit M. Fiévée, que le préfet et tous les maires royalistes seroient destitués, et alors on a imaginé de porter M. de Puy, maire ; les ministériels et les libéraux se sont réunis en sa faveur.

| | |
|---|---|
| M. de Puy a eu. . . . . . . . . . | 230 voix. |
| M. de Causans. . . . . . . . . . . | 220 |
| M. Fiévée. . . . . . . . . . . . . | 165 |
| M. d'Augier. . . . . . . . . . . | 155 |
| Et M. Soulier. . . . . . . . . . | 97 |

Les libéraux regardent comme un grand triomphe d'avoir fait élire des ministériels au préjudice des royalistes ; ils ne pouvoient prétendre à faire nommer un des leurs.

Chartres (Eure et Loir), 14 septembre.

Les élections d'Eure et Loir ont eu aujourd'hui le résultat que nous devions attendre de cette loi funeste qui exposera toujours la probité à succomber sous l'influence

de l'intrigue. MM. de Courtavel et Cacquet sont remplacés par MM. Busson et Lacroix-Frainville, députés des cent-jours.

Trois cents électeurs royalistes avoient porté les députés sortans avec une constance et un zèle remarquables. Je m'éloigne avec horreur des épouvantables machinations mises en jeu dans ce département ; indigné, mais trop heureux de n'être plus témoin d'une corruption qui a conduit mon pays sur les bords de l'abîme.

Rouen (Seine-Inférieure), 15 septembre.

Le collége électoral étant composé de 4,800 votans, et 1,600 seulement s'étant livrés aux suggestions des libéraux, vous voyez quel parti un administrateur dévoué auroit tiré des 3,200 qui ont du dégoût pour la révolution ; d'autant plus que chacun s'étant compté, on sait que sur les 3,200 il y en a 1,200 de royalistes, 1,100 de modérés, et 900 d'indifférens ; que sur les 1,600, il y a au moins 300 paysans qui ont voté sans savoir *pour qui*, et encore moins *pour quoi*. Les noms de MM. Delaroche, Cabanon, Le Seigneur, Girardin et Lambretchs sont sortis au premier tour de scrutin. Par un arrangement que M. Beugnot a cru devoir prendre pour assurer sa nomination, les libéraux ont consenti à décider en sa faveur le ballottage établi entre lui et M. Cotterelle.

Laval (Mayenne), 16 septembre.

Vous apprendrez peut-être avec intérêt que les royalistes n'ont pas perdu une voix ; que les ministériels, formant à peine un dixième du collége électoral, ont toujours voté avec les libéraux qui en forment les six dixièmes ; aussi tout a été fait en un jour : il est vrai que les vainqueurs sont déjà embarrassés de leur succès et de l'union des royalistes, etc.

Alby (Tarn), 14 septembre.

Les élections du Tarn ont été victorieuses pour les royalistes. Au premier tour de scrutin, une majorité énorme a donné pour députés MM. de Cardonnel et de Lastours, députés sortans. Sur 1,141 votans, M. de Cardonnel a eu 697 voix, et M. de Lastours 687. On est à peu près sûr qu'il y a eu trois voix perdues par erreur ; ce qui porte la majorité à 690, et ne laisseroit plus que 451 votes pour les ministériels et les libéraux. M. Cavayon, le candidat

des premiers, n'a eu que 80 voix; 390 seroit donc le nombre des libéraux de ce département. Le maréchal Soult, un de leurs candidats, a cependant eu 434 ou 435 votes; mais il devoit les autres à quelques ministériels qui l'ont porté avec M. Cavayon.

Arriège, 14 septembre.

Le parti libéral a échoué dans ses tentatives. Nos députés sont : M. Calvet de Madaillan, ministériel, et Fornier de Clauzelle, royaliste.

La Rochelle (Charente-Inférieure), 14 septembre.

Persuadé que vous serez bien aise de connoître le résultat des opérations du collége électoral de ce département, je m'empresse de vous désigner les noms sortis de l'urne fatale.

M. Admirault, ex-député;

M. Mathieu Faure, banquier à Saintes;

M. Bouveau de Beauséjour;

Le général Taraire, nommé sur la foi d'une liste signée Lafayette. Malgré mes soins, je n'ai pu rencontrer un seul électeur qui ait pu me dire connoître ce général; et cependant il a eu une immense majorité.

Haute-Marne, septembre.

M. Becquey, ministériel, et M. Toupot, ont été proclamés députés. Les tendres recommandations de *la Minerve* en faveur de M. Etienne n'ont eu aucun résultat.

Toulouse (Haute-Garonne), 14 septembre.

Les royalistes de Toulouse ont triomphé hier au soir : le collége électoral complet étoit de 1,657 membres. Les membres présens ont été au nombre de 1,371. La majorité absolue étoit donc de. . . . . . . . . . 686 voix.

M. de Castelbajac, de la Chambre introuvable, a eu. . . . . . . . . . . 691

La majorité absolue a donc été surpassée de cinq voix.

M. Durand, porté par les libéraux, a eu 653 voix.

Tout s'est passé avec calme et décence. Les royalistes ont été généreux. Cependant les cris de *vive le Roi* ont retenti dans la salle des Illustres au moment de la proclamation.

Les billets portant le nom de M. Durand sont coupés dans la forme du fer de l'instrument des supplices, et sont

écrits en encre rouge (1). Cette particularité a inspiré de l'horreur à tout ce qui est honnête, et a fait une forte impression. Tous les honnêtes gens se réjouissent de la nomination de M. Castelbajac.

Le parti libéral croyant son succès assuré, avoit fait préparer un char de triomphe et une sérénade pour son candidat.

Le département de la Haute-Garonne renferme 432,380 habitans, sur lesquels le ministère n'en a trouvé qu'environ 60 qui consentissent à voter pour lui.

Nous bornerons ici nos extraits. Nous en avons assez dit pour prouver ce que nous avions annoncé, que partout la conduite des libéraux a été la même. Il n'y a pas eu plus de variété dans les intrigues ministérielles. Tous les détails que nous eussions pu ajouter n'eussent donc été que des répétitions inutiles. Nous en ferons grâce à nos lecteurs.

Au reste, il ne faut pas croire que tout le monde considère du même œil le résultat des élections. Un membre du centre a dit qu'il n'y avoit que deux mauvais choix, *l'abbé Grégoire* et M. *de Castelbajac*. Certes, jusqu'à présent, on ne s'étoit guère douté qu'il pût devenir flatteur d'être accollé à M. l'abbé Grégoire ; mais ces Messieurs ont trouvé le secret de faire un honneur de la plus cruelle injure. Cela peut s'appeler un miracle ministériel.

---

## A M. L'ÉDITEUR DU CONSERVATEUR.

Alby, le 15 septembre 1819.

On annonce, Monsieur, que le grand comité électoral prépare des brevets d'*immobilité* pour nos électeurs, qui, nous sommes forcés d'en convenir, les ont biens mérités. Quoi de plus immobile, en effet, que la confiance du département du Tarn en ses immobiles députés ! Passe encore pour la première élection ; la terreur de 1815 pouvoit l'avoir dictée, et sans doute *le gouvernement* exer-

(1) Nous avons sous les yeux un de ces bulletins.
(*Note du Rédacteur.*)

soit une influence ultra-royaliste *sous le ministère du régicide Fouché;* mais sous l'administration libérale de M. le comte de Cazes, lorsque le *Journal des Maires*, adressé *gratuitement* à tous les électeurs, exhumoit la logique et l'éloquence du père Duchêne, ne devoit-on pas espérer d'autres choix? Eh bien, les colléges d'arrondissement reproduisirent *les hommes de* 1815, et M. le préfet, frère de Son Exc. M$^{gr}$ le comte de Cazes, ne put y obtenir une pauvre candidature pour son beau-père. Le grand collége dont celui-ci étoit président, lui accorda neuf suffrages de plus qu'au candidat libéral, ce qui, joint aux *cinquante-sept amis* de ce dernier, donne un total de soixante-six voix sur trois cents votans. Tel fut le succès de plusieurs tournées *administratives* et des *innocens* moyens que M. le préfet tiroit de sa place et des troupes secrètes de son illustre frère. En vain, l'ordonnance du 5 septembre réduisant de moitié la députation, espéroit-on que l'esprit de localité ou les affections personnelles introduiroient quelque division. On est trop pénétré dans le département du Tarn de cette gothique maxime, *l'union fait la force*, pour séparer de communs intérêts, et dans l'embarras de choisir entre quatre mandataires également recommandables, on s'en remit au sort qui désigna MM. de Cardonnel et de Lastours, au choix *unanime* des royalistes. Il est vrai que les colléges électoraux étoient restés en 1816 tels que Buonaparte les avoit formés, c'est-à-dire une institution *entachée* de féodalité, et beaucoup trop monarchique pour une monarchie. Mais sous l'empire d'une *charte électorale*, qui, au dire des journaux ministériels, avoit mis les royalistes en *coupe réglée*, reproduire deux députés du côté droit, entendre de toutes parts cette immobile exclamation, *les mêmes;* trouver d'honnêtes cultivateurs, de bons fabricans, plus effrayés des réquisitions, du *maximum*, des levées en masse, de l'emprunt forcé, de la décade, des comités et tribunaux révolutionnaires, etc. etc., que du retour des dîmes, des censives, de l'inquisition et de ces carcans, dont les nobles lioient le peuple comme chacun le sait; voir les *sept onzièmes* d'un collége électoral plongés dans cet *obscurantisme*, et ne pas les déclarer *immobiles*, seroit une injustice dont les nouveaux alliés du ministère sont incapables. — Comme il importe cependant de bien établir nos droits, je vous prie,

Monsieur, de vouloir bien publier le résultat ci-joint de nos opérations :

*Scrutin du Collége électoral du département du Tarn, Séance du 12 septembre 1819.*

| | SECTIONS | | | TOTAL. |
|---|---|---|---|---|
| | 1re. | 2e. | 3e. | |
| Nombre des votans dans chaque section. | 410 | 385 | 346 | 1141 |
| Majorité absolue................. | ...... | ...... | ...... | 572 |
| *Noms inscrits sur les bulletins.* | | | | |
| De Cardonnel, ex-député.......... | 242 | 255 | 197 | 694 |
| De Lastours, *idem*................ | 237 | 245 | 195 | 677 |
| Le maréchal Soult................ | 145 | 123 | 135 | 403 |
| Corbières, représ. des cent-jours .... | 97 | 79 | 104 | 280 |
| Juery de Lanel, *idem*.............. | 43 | 34 | 35 | 112 |
| Carayon, receveur général à Bordeaux, candidat ministériel............ | 43 | 24 | 18 | 85 |
| Voix disséminées sur le nombre d'individus désignés par le chiffre....... | 6 | 8 | 8 | 22 |
| Bulletins sans désignation.......... | 7 | 2 | " | 9 |
| TOTAL ÉGAL............... | 820 | 770 | 692 | 2,282 |

Je n'aurois pas donné le détail des votes dans chaque section, s'il ne m'eût paru essentiel de faire remarquer par quelle circonstance la seconde, moins nombreuse que la première, avoit donné quelques voix de plus aux anciens députés. Les hideux résultats du système ministériel ont été rendus plus sensibles dans cette section par la présence d'un *régicide*, banni comme relaps en 1816, et rentré en 1818 d'après une nouvelle interprétation de l'interprète souverain de nos lois, M. le comte de Cazes. L'indignation a fait sans doute changer plus d'un vote; et quel Français, s'il n'est qu'égaré, eût voulu écrire les noms que traçoit l'assassin de son Roi !!! Oh, si l'on n'a pu opposer partout un tel fait *aux ministres du Roi*, partout le premier scrutin aura donné aux royalistes l'immense majorité qu'ont obtenue

nos députés : mais si l'on est encore parvenu dans quelques départemens à flatter l'insouciance des hommes de bien, ou à exciter entre eux de funestes divisions, nous osons leur citer notre exemple. Trois élections consécutives donnant les mêmes résultats, démontrent ce que peuvent la présence des royalistes dans leurs colléges, et leur parfaite union. La nôtre est indissoluble; et si, justice faisant, la Chambre des communes étoit doublée, nos députés de 1815 sont là. Les hautes vertus du marquis de Saint-Gery, ses profondes connoissances en finances, reçoivent un nouveau lustre de l'exclusion ministérielle, et la retraite donnée dans la force de l'âge au général comte de Pélissier, rehausse la gloire qu'il a acquise dans l'armée de Condé.

Vous voyez, Monsieur, qu'indépendamment des brevets d'immobilité, nous aurions des droits à l'*éteignoir;* mais nous craignons que les fonds du comité électoral ne lui permettent plus ce surcroît de dépenses. Les frais de route, de séjour, et même le *salaire* de certains électeurs, ont été ruineux pour lui cette année. D'ailleurs tout ce qui restoit d'éteignoirs en magasin suffiroit-il aux *obscurans* Toulousains qui viennent d'élire M. de Castelbajac? Les grandes villes doivent être préférées. Enfin les éteignoirs deviennent si rares, qu'on a vu MM. Manuel, Benjamin Constant, etc. etc. y substituer, pour leurs propres lumières, la tribune de la Chambre des Députés.

Agréez, etc.

***

---

Paris, le 8 octobre 1819.

On l'a dit depuis long-temps : *il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde :* cette réflexion nous venoit tout naturellement en songeant à Messieurs Cartouche et Mandrin, qui ne doivent leur fin tragique et l'horreur qui s'attache à leur mémoire, qu'à l'injustice du sort qui les a fait naître quelques années trop tôt. Ce que le siècle de la féodalité regarda et condamna comme un goût prononcé pour la rapine, eût peut-être aujourd'hui été regardé et admiré comme un talent remarquable pour établir le niveau dans les fortunes; et pour peu, comme il y a tout lieu de le croire, qu'il y

eût dans le cœur de ces Messieurs un éloignement prononcé pour la religion, on leur auroit de nos jours accordé un brevet de philosophe par-dessus le marché : ils auroient pu même prétendre au bonnet de doctrinaire, s'ils avoient su raisonner leurs principes de manière à ce que personne n'y comprît rien. Et qu'on ne nous accuse pas d'exagération, nous voyons chaque jour faire l'éloge de choses bien autrement fortes que les faits et gestes de Cartouche et de Mandrin. Leurs actes ne sont que des pécadilles, auprès des actes que les trompettes révolutionnaires exaltent et préconisent ; et l'on recule d'horreur devant l'avenir que nous préparent des hommes assez éhontés pour se faire les apologistes de tous les crimes, les défenseurs de tous les bourreaux. De tous les temps on a vu des nations, victimes de leurs erreurs, s'abandonner à de coupables excès ; mais l'effervescence des passions une fois calmée, le délire une fois évanoui, le besoin du repos se faisoit sentir : on gémissoit sur le passé, et l'expérience s'unissoit à la nécessité pour ramener à des idées saines et justes ; les vrais principes redevenoient les seuls principes, la vertu étoit une, l'honneur n'avoit qu'une acception. Il étoit réservé à notre siècle et à de prétendus grands hommes, d'agir en sens inverse de ce qu'ont fait tous les peuples, de compter pour rien l'expérience des temps, les leçons de l'histoire, et de ne se servir de la démoralisation d'une révolution que pour démoraliser encore davantage. Tel journal, par exemple, en parlant du parti révolutionnaire, vous dira qu'*il est le plus fort parce qu'il est la nation ;* comme si la France ne connoissoit pas l'importance que l'on doit ajouter à ce mot *nation*. Hélas! elle sait aujourd'hui qu'il servit également à Barrère, à Couthon, au Directoire et à Buonaparte ; il fut tour à tour employé par les bourreaux de la France et par les plats valets de la plus dure tyrannie. C'é-

toit au nom de la nation que des assassins demandoient la tête d'un Roi vertueux et bon; ce fut au nom de la nation que les mêmes hommes prodiguèrent l'encens de la plus vile servitude, au despote le plus absolu. Au nom de la nation, la France fut pendant quinze mois couverte d'échafauds et de cadavres; au nom de la nation, et enchaînés comme des malfaiteurs, nos conscrits alloient expirer par milliers sur les sables de l'Espagne ou dans les déserts de la Moscovie. Et ce mot de nation, dont on ne se servit jamais que pour opprimer ou avilir la France, a cruellement appris à la nation elle-même la confiance due aux hommes qui ont été recueillir son nom sur les lèvres sanglantes d'un Billaud de Varennes ou sur celles d'un impérial jacobin. Employer aujourd'hui le même langage, qui servit tour à tour de moyen à l'anarchie et au despotisme, ce n'est donc que faire preuve d'impudence; or, pour que l'impudence réussisse, faut-il au moins dans certaines positions, qu'elle ne révolte pas par son affreuse nudité. Il en est de même de la tentative que font aujourd'hui les révolutionnaires; ils essaient de se faire passer pour d'intéressantes victimes. A les entendre, ils combattent les hommes qui ont destitué, proscrit, etc. Ceci ne seroit que risible, si le ministère avoit laissé la révolution à ses propres forces, et n'avoit pas tendu une main secourable et protectrice aux hommes dont la France s'effraie autant qu'elle en rougit. Mais, forte de cet appui, la révolution relève la tête; des misérables, dont l'histoire atteste les crimes à chacune de ses pages, des noms qui n'ont été étrangers à aucun forfait, à aucun parjure, qui sont également couverts de sang et de boue, réclament pour eux tout l'intérêt dû à l'infortune qui fut leur ouvrage, et, sans remords comme sans crainte, ils se jouent sur les tombeaux qu'ils ont peuplés et sur les ruines de leur patrie. Un tel excès d'audace seroit réellement inconcevable, si quelque chose pouvoit être

inconcevable après l'aveuglement d'un ministère qui croit trouver sa force et ses moyens de gouvernement dans les doctrines et dans les hommes qui renversèrent la monarchie. Quels principes professez-vous? quels hommes employez-vous? Telle est la question dont la réponse est impossible au ministère, s'il ne veut prononcer lui-même sa propre condamnation. Où en est-il? qu'a-t-il fait de cette France où toutes les passions étoient amorties; où les regrets du passé s'anéantissoient devant l'espoir et le besoin du repos de l'avenir; où aucun sacrifice n'étoit pénible, parce que le retour des Bourbons en étoit le prix; où toutes les idées monarchiques s'étoient réveillées; où tous les esprits tendoient à une réconciliation générale dont le bonheur de la France dédommageoit l'infortune, autant qu'il étoit le garant de l'oubli accordé aux erreurs? qu'a-t-il fait, dis-je, de ce beau royaume de saint Louis, si dévoué en sacrifices et si riche en espérances? Sa conduite tortueuse et médiocre a réveillé les passions, a ranimé la haine des méchans contre les bons; elle a proscrit ce qui fut fidèle; elle a mis le parjure sur un piédestal; elle a répandu l'inquiétude là où régnoit la sécurité; elle a provoqué des lois qui minent chaque jour la monarchie; elle caresse ceux qui renversèrent la royauté, dévoue à l'anathème ceux qui la défendirent, et détruisant par des actes particuliers les effets des lois vengeresses de l'honneur national, elle a fait rentrer en France les assassins de Louis XVI. Tels sont les résultats de la conduite du ministère. Nous désirons sincèrement qu'il lui soit encore donné de réfléchir; car malgré tout ce qu'il a pu faire, les révolutionnaires ne sont forts que de ses œuvres : ils le savent, et le jour où cet appui leur manqueroit, la question seroit vite décidée.

L'alarme est générale, aujourd'hui, au camp des prétendus libéraux. Le cri de détresse est dans tous leurs journaux, et les mesures prises en Alle-

magne leur causent une terreur qu'il leur est impossible de dissimuler. *C'en est fait de la liberté de l'Allemagne*, s'écrient-ils, *c'est à Carlsbad qu'a été résolu le nouvel esclavage de la nation. Les hommes doués de sentimens libéraux sont consternés, etc., etc.* Nous ne prétendons nullement nous immiscer dans la politique étrangère; mais il est des principes communs à tous les pays, des intérêts communs qui en dérivent, et des réflexions qui, par conséquent, appartiennent à tous les peuples.

Les souverains qui gouvernent l'Allemagne ont dû nécessairement s'effrayer de la propagation des principes destructeurs de tous les trônes. Après avoir fait d'immenses sacrifices pour le rétablissement du repos de l'Europe, ils ont dû voir avec inquiétude, que tous leurs efforts n'avoient abouti qu'à renverser un usurpateur, et que les doctrines qui conduisoient à la révolte et à l'usurpation subsistoient encore dans leur entier; qu'elles étoient publiquement répandues, qu'elles étoient avouées, et que, déjà, divers excès en attestoient le délire. L'histoire de la révolution française leur démontroit que ce n'est pas en composant avec ces doctrines qu'on en neutralise le danger; qu'une fois qu'elles ont acquis un certain développement, l'autorité devient insuffisante pour en arrêter les progrès. Avertis par une funeste expérience, ils ont dû, dans l'intérêt de leurs peuples, compter le passé pour quelque chose, se réunir pour arrêter le mal, et s'entendre pour maintenir les principes qui constituent seuls l'existence des sociétés. Là-dessus, il étoit naturel que le cri de détresse d'un certain parti se fît entendre. Quel espoir lui restera-t-il, si l'on en revient à des idées saines, à des principes positifs? Quand on vit de discordes, on doit frémir à l'idée du repos.

Nul doute que la question qui s'agite en Allemagne ne touche en rien à l'indépendance de la France. Il y a une différence remarquable entre les

mesures applicables à un pays soumis à plusieurs souverains, à un pays où les lois varient en raison des divers princes qui les régissent, et un royaume comme la France, où la législation est une et générale, et où tout a été spécifié : devoirs, droits et délits. Le Congrès de Carlsbad a lui-même fait remarquer cette différence. Mais la question n'est pas là pour nos révolutionnaires. Quelque divergence qu'il y ait entre les mœurs et les lois de différens peuples, il y a un principe commun à tous, le besoin du repos. Les doctrines qui portent le trouble dans un Etat, sont également subversives de la tranquillité de l'Etat voisin. L'esprit de révolte est tout aussi contraire à la république qu'à la monarchie : un Etat quelconque se préserve difficilement de la contagion qui règne chez son voisin ; et les maladies politiques sont comme les maladies épidémiques : elles pénètrent facilement là où on ne prend pas de fortes précautions pour les éviter. La révolution française a fourni la preuve de cette vérité : nos révolutionnaires le savent aussi bien que nous : mais ils savent aussi que quand la source du mal est connue, la guérison est facile. Ce qu'ils craignent n'est donc pas l'action de l'Allemagne sur nous, mais bien l'action de l'Allemagne sur elle-même, parce que les conséquences en sont inévitables.

En effet, le jour où il ne leur sera plus possible de colporter en Europe leurs injures contre les Rois, leurs outrages contre la vertu ; le jour où la jeunesse étrangère ne pourra plus être égarée par leurs funestes maximes, ils se trouveront réduits à prêcher à la France seule des principes qu'elle réprouve. Leur force alors sera appréciée ; connue, elle ne sera plus à craindre ; et si la Providence, dans ses décrets, nous réserve un ministère royaliste, la rage de quelques démagogues s'unira inutilement aux rêveries fantastiques de quelques cerveaux dérangés. Le *parti*, qui voit très-bien sa position, fait aussi tout ce qu'il peut pour en con-

jurer le danger; il crie à l'indépendance nationale, à l'outrage fait à la liberté. Quoique jugée et usée, cette tactique lui est toujours bonne; et ce qu'il y a de plaisant, c'est que ce parti, si chatouilleux en apparence sur son indépendance, voudroit interdire aux autres pays le droit de faire chez eux ce qu'il leur convient, et que tous les jours il abreuve d'insultes les monarques dont la politique repose sur des bases étrangères à l'esprit de révolution qui a dévasté l'Europe. C'est le Roi d'Espagne qui, jusques ici surtout, étoit en butte à leurs invectives; la révolte de ses provinces d'Amérique étoit soutenue, préconisée : aujourd'hui la fureur s'étend à toute l'Allemagne; on va jusqu'à la menacer, et rien de curieux comme les paragraphes, plus ou moins impudens, qui font depuis quelques jours l'ornement de nos feuilles révolutionnaires.

Que les royalistes éprouvent, comme le disent les journaux jacobins, de la joie des mesures prises en Allemagne, cela est possible, et même très-probable. Il est dans leur manière de voir de ne pas aimer le désordre, et de se réjouir toutes les fois que les vrais principes l'emportent sur des idées de révolte et de désorganisation. Les royalistes auront aussi une grande joie le jour où l'Amérique espagnole sera soumise à son Roi légitime. Nous ne chercherons donc pas à les défendre d'une accusation qu'ils peuvent fort bien mériter. Mais ce qu'ils ne méritent point, c'est que l'on donne à leur joie une toute autre source, et que, pour les rendre odieux, on leur prête d'autres idées que celles qui leur appartiennent. Les royalistes, une fois pour toutes, ne demandent ni n'espèrent le retour des dîmes, des droits féodaux, etc. Ce qu'ils ont perdu, ils l'ont perdu pour la cause royale; la volonté royale leur en a demandé l'entier sacrifice, ils l'ont fait avec résignation; et réunis, attachés au mode de gouvernement, qui leur a été octroyé par le Roi, ils veulent ce qui existe, et rien au-delà; mais ils ne

pensent pas que pour consolider ce qui existe, le système ministériel soit bon : ils ne pensent pas que ceux qui ont renversé la monarchie en soient les meilleurs soutiens ; que les assassins de Louis XVI soient les amis de Louis XVIII ; que ceux qui ont brisé la Charte au 20 mars, et proscrit le Roi qui l'avoit donnée, soient aujourd'hui les plus zélés défenseurs de la Charte. Ils ne croient pas qu'en employant de tels hommes à l'exclusion des royalistes, en mettant partout le parjure à la place de la fidélité, la bassesse à la place du dévouement, le jacobin à la place de l'honnête homme ; ils ne croient pas, disons-nous, que le ministère fasse de la monarchie : ils croient au contraire qu'il fait de la révolution. Or, comme ils sont convaincus que la France en a assez, ils désirent ardemment que le ministère s'en aille ; et le jour où il s'en ira, s'il est remplacé par des gens sages et éclairés, ils auront une grande joie, sans toutefois vouloir et demander alors, en fait de féodalité, de droits de dîmes, etc. etc. etc. plus qu'ils n'en demandent et n'en veulent aujourd'hui.

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grâce ;
Jamais un lourdaud, quoi qu'il fasse,
Ne sauroit passer pour galant.

*Le Courrier*, qui lutte avec le *Journal de Paris* pour propager le charme des doctrines ministérielles, nous a rappelé ces vers du bon La Fontaine. Abandonnant tout à coup cette obscurité de style qui le rendoit si innocent, le voilà qui se lance dans la plaisanterie, et cherche à imiter la gaieté des journaux les plus jacobins contre les missionnaires : il leur adresse, dans sa feuille du 4, une harangue où le Dieu des chrétiens est appelé le Dieu *Trismégiste*. Nous ne ferons pas ressortir ce qu'il y a de piquant entre ce rapprochement du Mercure des païens et du fils du Dieu mort sur une croix ; nous nous contenterons de remarquer que, dans le bon temps, c'est-à-dire à l'époque où l'on s'occupoit de condamner Louis XVI,

un journal révolutionnaire contenoit ce qui suit :

(1) Le 17 décembre 1792, l'an Ier de la république.

« Ce qui me fait croire que je suis animé du
» vrai patriotisme, c'est que je suis presque tou-
» jours de votre avis lorsque vous vous égayez aux
» dépens des prêtres. »

Par quelle fatalité se trouve-t-il aujourd'hui une telle analogie entre les principes d'un journal ministériel et le véritable patriotisme de 1792? Et remarquez que *le Courrier* a pour rédacteurs des hommes attachés à l'instruction publique et aux plus hautes administrations !...

On s'occupe toujours de changemens dans le ministère. Selon les uns, M. de Semonville arriveroit aux affaires étrangères, M. Roy aux finances, M. Mollien au trésor, M. de Lauriston à la guerre, M. Pasquier à la justice ; selon d'autres, ce seroit M. Pasquier qui seroit nommé aux affaires étrangères, un raccommodement s'étant opéré avec M. de Serre. Ceci vaudroit peut-être mieux, parce que M. Pasquier ayant déjà été à la justice, il seroit bien plus propre aux relations extérieures. Dans toutes les différentes versions, toutefois, on s'accorde sur l'inamovibilité de M. de Cazes.

Rien de positif encore sur l'ouverture des Chambres : il seroit à désirer que tous les députés fussent arrivés pour cette époque. Si jamais il fut nécessaire de s'entendre, c'est surtout dans les circonstances où nous nous trouvons. Les députés royalistes doivent se faire un devoir d'arriver à un poste où toutes leurs forces sont nécessaires, et où il n'y a pour eux que travail et dévouement. Là où l'honneur vous appelle, l'absence seroit un fort grand mal : plus une tâche est difficile à remplir, plus il appartient aux royalistes de se montrer dignes de la confiance qui la leur a imposée ; leur persévérance depuis quatre ans, leur noble courage dans une lutte qui n'a été qu'une source d'amertume et de dégoûts, nous garantissent leur

(1) *Révolutions de Paris*, N° 181.

constance. La monarchie a besoin d'eux; ils ne reculeront pas, parce que les difficultés se sont accrues. C'est en se réunissant, en se communiquant d'avance leurs idées, qu'ils parviendront à vaincre ces difficultés; et c'est, sous ce rapport surtout, qu'il est du plus grand intérêt qu'ils soient exacts à se trouver à l'ouverture de la session.

Si l'on en croit certains bruits qui se répandent, le ministère auroit aussi sa part des inquiétudes que causent aux révolutionnaires les mesures prises en Allemagne. En conséquence, il auroit été décidé qu'on auroit l'air d'abonder un peu dans le sens monarchique. On présenteroit donc aux Chambres quelques projets de loi moins démocratiques qu'on ne l'avoit résolu; on iroit même jusqu'à proposer un changement dans la loi des élections, et alors tout ce qui seroit apparent dans le système ministériel lui seroit favorable. Au besoin encore les journaux ministériels invectiveroient tant soit peu les révolutionnaires, et ils reconnoîtroient qu'on ne peut pas se fier pour la fidélité à la Charte, à ces hommes qui disent bien haut, rien que la Charte, comme ils disoient rien que la Constitution de 1791, avant le 10 août. Mais, d'un autre côté, pour concilier cette situation, vraiment délicate, avec les égards dus aux révolutionnaires en faveur d'une ancienne amitié et des services mutuels, on laisseroit toutes les places entre les mains des hommes des cent-jours; on poursuivroit à la sourdine le système de destitutions envers les royalistes, et, par ce moyen, les hommes du parti se renforceroient en raison de ce qu'on auroit l'apparence d'enlever aux principes. Nous ne garantissons pas ces bruits jusqu'à un certain point; mais comme ils ne nous ont pas paru tout-à-fait dénués de fondement, et que ce dont les royalistes ont le plus à se méfier, c'est d'être dupes, nous avons cru devoir les prévenir sur des projets qui ressemblent si fort d'ailleurs à la bascule ministérielle, qu'on peut fort bien y croire sans faire tort au génie de nos hommes d'Etat. CASTELBAJAC.

# LE CONSERVATEUR.

## SEIZE OCTOBRE.

*La France, pour avoir pendant cinquante ans produit, encouragé les infâmes suborneurs de l'Europe, les Voltaire, les Helvétius, les Diderot et leurs myriades d'écoliers, devoit du sang au ciel; et le ciel, par un mystère que les hommes ne sauroient approfondir, n'accepta jamais le sang du criminel sans qu'il fût melé du sang de l'innocent* (1).

Telle est la triste réflexion qui m'a fortement frappé en lisant l'ouvrage de M. Rubichon, intitulé *de l'Angleterre*, ouvrage qui renferme tant d'utiles vérités, tant de sages vues, et qui me paroît d'une si grande importance pour tout homme qui veut s'instruire des affaires de son pays. Je lisois cet ouvrage en traversant cette belle et héroïque Vendée, si remplie de décombres et de souvenirs, *où le sang de l'innocent fut si souvent melé au sang du criminel*, mais où les bons qui restent ont du moins cet avantage décrit par le même auteur..... *L'auréole éclaire les pas du martyr, et laisse une funeste lueur sur les pas du bourreau* (2).

C'est là que je me plaisois à rendre justice à la vérité des réflexions de M. Rubichon, réflexions si justes pour le passé, et que j'étois loin de croire effrayantes pour l'avenir. J'ignorois encore les résultats des dernières élections; j'ignorois qu'à la honte de la France, une majorité d'électeurs

(1) Rubichon, *de l'Angleterre*, tome II, page 377.
(2) Rubichon, *id.*, pag. 379.

avoueroit le régicide en choisissant, pour la représenter, *un régicide*, en l'adoptant *librement;* car on ne peut dire que cette majorité votoit sous les poignards.

Vous qui, à la Chambre des Députés de 1818, promettiez avec tant d'assurance de voter des changemens que vous disiez vous-mêmes nécessaires dans la loi des élections, et qui, séduits par une inconcevable erreur, avez consenti à trahir votre conscience, vous les voyez maintenant, les suites de votre impardonnable foiblesse. Vous ne vous êtes pas trouvés suffisamment avertis lors de la dernière session, en vous trouvant assis près de celui qui dort quand on veut tuer son Roi ; cette fois vous êtes assis près de celui qui l'a tué, et il vous faut bien l'accepter cette dure responsabilité ; vous avez pu changer la loi, et vous ne l'avez pas fait. A vous la honte, sur vous le sang : car vous ne pensez pas qu'il ne soit rien dû aux vengeances du Ciel ; *et le Ciel, par un mystère que les hommes ne sauroient approfondir, n'accepta jamais le sang du criminel qu'il ne fût melé du sang de l'innocent.*

Désormais confondus avec des députés qui ont fait ouvertement profession de haine pour nos Rois, et qui doivent à votre criminelle foiblesse leur admission parmi vous, répondez franchement : oserez-vous répéter au milieu d'eux cette phrase qui fit tressaillir beaucoup d'entre vous en 1815? « *Plus heureux que les derniers serviteurs » du Roi martyr, nous sommes sûrs que le nôtre » ne mourroit ni tout seul, ni le premier* (1). »

Cette noble phrase qui, en 1815, mit à découvert la conscience de chaque député, oserez-vous la dire devant un régicide qui ne seroit pas venu là sans vous? Et si, comme dans cette session mé-

(1) Discours de M. Laborie, session de 1815.

morable et tant calomniée, on vous lisoit de nouveau le testament de mort de l'auguste Marie-Antoinette, croyez-vous que l'émotion qu'elle inspirât fût éprouvée par vos nouveaux collègues? Non, vous ne le croyez pas, car ceux qui furent alors si profondément touchés pleuroient, défendoient et ne jugeoient pas leurs maîtres. Leurs mains étoient pures de sang, et leurs cœurs pénétrés des saines doctrines; pour eux le régicide étoit un crime, hors la clémence humaine, et non un accident.... Un accident! épouvantable thèse, que veulent prouver nos modernes rhéteurs, sophistes dangereux, qui, cherchant à propager leurs séditieuses doctrines, veulent empoisonner l'avenir pour qu'il ressemble au passé !

Aujourd'hui, aujourd'hui même, si leur mémoire, à défaut de remords, leur rappelle que c'est l'anniversaire de la mort de Marie-Antoinette, ils essaieront de justifier, au moins d'excuser, cet exécrable attentat; on parlera du malheur des temps.... des circonstances.... des exagérations d'un parti....; enfin, on répétera tous les lieux communs de sottises et d'injures que l'on peut lire chaque jour dans d'infâmes pamphlets.... Et on ne les punira pas !.... On dira : il faut mépriser telles choses.... Les mépriser !... Non, il ne faut pas les mépriser, car l'excuse d'un tel forfait entraîne complicité.

O Fille des Césars ! vous qui vîtes près de votre berceau les fidèles Hongrois de votre auguste Mère, répétant *Moriamur pro Rege nostro Mariâ Theresiâ !* vous qui, arrivée, brillante de grâces et de beauté, dans la riante contrée de France, y fûtes reçue avec tout l'enthousiasme de l'amour; vous qui y fûtes entourée de tous les enivrans prestiges; vous qui donniez tant de prix au bienfait, tant de grâce même au refus; vous qui disiez dans le danger : *Je n'abandonnerai jamais*

*le Roi ni mes Enfans ; quel que puisse être leur sort, je le partagerai :* vous qui, pour ne pas perdre des coupables, disiez, avec tant de générosité : *J'ai tout vu ; j'ai tout entendu ; j'ai tout oublié ;* vous qui, dans les fers, écriviez à votre sainte Sœur :

*Je suis calme, comme on l'est quand la conscience ne vous reproche rien. J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfans ; vous savez que je n'existois que pour eux et pour vous, ma bonne et tendre Sœur. . . . . . . . .*
*Combien, alors nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolation ! . . . . . . . . .*
*. . . . . . . Pensez toujours à moi. Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfans ; mon Dieu, qu'il est déchirant de les quitter pour toujours* (1) !

O vous ! si bien reine, si bien épouse, si bien mère, si bien amie, si pieusement martyre, ce seroit votre meurtre qui ne seroit pas voué toujours à l'exécration publique ! Oh ! il est encore des cœurs français, pour maudire vos meurtriers, bénir votre mémoire et pleurer sur votre tombe !

Ah ! si dix mille épées ne furent pas tirées dans Paris pour venger la Reine, je ne dirai pourtant pas, avec Burke (2) : « Le temps de la chevalerie » n'est plus. » Les ossemens qui couvrent les sillons de nos provinces de l'Ouest, attestent des soldats immolés pour sa cause ; et lorsqu'un noble historien vient d'écrire, comme Tacite, l'histoire de la Vendée, il a gravé sur ses ruines : « Il est » encore des chevaliers ! » Aussi, nous le répétons avec une juste sécurité, dussent des impies l'entreprendre, le meurtre ne sera jamais justifié. En vain le crime sourit à l'avenir, l'avenir ne

(1) Tiré des lettres de la Reine à Mme Elisabeth.
(2) *The age of chevalry is gone.* Burke.

sera point à lui ; car si, à la honte de la France, les regrets cessoient d'être ceux de tous, et le dévouement aux Bourbons la cause générale, les guerriers de l'Ouest pleureroient toujours leurs maîtres égorgés, comme ils se feroient tuer pour leurs successeurs.

Heureuse certitude, dont on est encore plus fortement pénétré lorsqu'on vient de voir les vieux soldats de la Vendée priant pour le Roi près d'une antique croix de pierre, au pied de laquelle reposent quatre cents Vendéens.

Le Comte HUMBERT DE SESMAISONS.

---

*Sur la Nécessité de l'Education religieuse.*

L'objet que je me propose de traiter est un des plus importans qui puissent occuper les hommes de bien; il s'agit de l'éducation, et spécialement de l'éducation chrétienne. Hélas! ce point si essentiel, négligé, méconnu, contrarié même dans notre patrie, d'après les funestes maximes qui s'y étoient répandues, a été une des causes principales de nos malheurs. Il nous suffiroit de considérer le passé pour nous pénétrer des terribles conséquences qu'entraînent les éducations irréligieuses. Les principaux auteurs, les agens les plus actifs de cette révolution qui a bouleversé la France, spolié et persécuté la religion, massacré notre vertueux Roi, les ministres sacrés, les citoyens les plus respectables, nos plus proches parens, nos amis les plus chers, ont été les criminels jeunes gens que, dans leur enfance, des instituteurs, ou négligens ou corrompus, n'avoient pas imbus des principes religieux.

Je n'imagine pas qu'il soit utile d'entrer dans la question générale de la nécessité d'une bonne éducation morale; je regarde ce point comme telle-

ment évident qu'il n'a pas besoin d'être prouvé. Je doute même qu'il se soit trouvé des hommes, dirai-je assez dépravés, dirai-je assez insensés, pour contester une vérité aussi claire. Je me contenterai donc d'établir ici, ce que des incrédules de notre siècle ont osé nier, l'importance de fonder l'éducation sur la religion; la nécessité de l'éducation religieuse pour former l'éducation morale.

Je ne m'arrêterai pas non plus à prouver cette autre vérité, qui n'est ni ne peut être contestée, que la loi divine impose aux parens l'obligation d'élever leurs enfans dans la crainte de Dieu. Admirons seulement la disposition de la sagesse suprême. Voulant le salut de l'homme, elle charge de le lui procurer ceux qui en ont le plus de désirs et le plus de moyens; qui y travailleront avec le plus de zèle par leur tendresse, avec le plus d'efficacité par leur autorité.

Quand le devoir de l'éducation chrétienne ne seroit pas impérieusement prescrit aux parens par la loi de Dieu, il leur seroit encore imposé par la nature de la chose. La morale et la religion ayant entre elles une connexion intime pour inculquer la morale, il faut inspirer la religion. Pour donner aux élèves les vertus que le monde désire, il faut commencer par les munir de celles que la loi prescrit. Parens qui souhaitez que vos enfans soient honnêtes (et quel est celui qui ne le souhaite pas?), rendez-les pieux; fondez sur la religion l'édifice de leurs vertus sociales. C'est la base la plus solide; c'est la seule qui le soit véritablement, généralement, constamment. L'asseoir sur d'autres principes, c'est établir le bâtiment sur le sable. Les filtrations des séductions le mineront; les vents des passions le renverseront; les torrens des exemples l'entraîneront. Telle est la force précieuse des principes chrétiens, qu'ils présentent les

motifs les plus puissans, donnent les intérêts les plus grands, inspirent les désirs les plus vifs, fournissent les moyens les plus efficaces de pratiquer les vertus morales. Notre sainte loi, pour porter les hommes au bien, réunit tous les genres d'universalité : l'universalité des personnes; l'esprit le plus simple, le plus grossier, la connoît aussi pleinement, sent aussi vivement l'obligation de s'y conformer que le génie le plus profond : l'universalité des actions; quelle est la vertu qu'elle ne prescrive pas, la perfection qu'elle ne conseille pas? Quel est le vice qu'elle ne proscrive pas, le crime qu'elle ne punisse pas? L'universalité des circonstances; elle suit l'homme dans les diverses vicissitudes de sa vie; lui fait remplir tous les devoirs de son état quelconque; commande à ses démarches les plus secrètes; pénètre jusqu'à sa pensée; et non contente de réprimer le péché, en interdit la volonté, en étouffe le désir, en bannit l'idée.

Ce n'est pas seulement au temps de l'éducation que servent les principes religieux. C'est une maxime constante par l'expérience et consacrée par l'Esprit-Saint : la voie qu'aura suivie le jeune homme, il ne s'en écartera pas, même dans sa vieillesse (1). Ainsi sa marche, dans toute la suite de sa vie, dépend en grande partie de la route où il aura été placé. Elevé chrétiennement, il est difficile qu'il ne reste pas vertueux : élevé sans religion, il est plus difficile encore qu'il ne devienne pas coupable. L'éducation chrétienne est une source pure dont le cours s'étend dans toute la vie, et dont la bénigne influence fait constamment germer toutes les vertus. Celui qui a eu le bonheur de la recevoir, instruit que tout ce qui lui

(1) *Proverbium est : adolescens juxtà viam suam, etiam cùm senuerit, non recedet ab eâ.* (Pr. . XXII, 6.)

arrive lui est ménagé par la Providence, en fait constamment l'usage pour lequel elle le lui envoie. La piété qu'on lui a inspirée devient la vertu particulière et propre dans chacune de ses situations. Elle le rend modéré dans la prospérité, ferme dans les revers, affable dans les dignités, noble dans les disgrâces, charitable dans la richesse, résigné dans la pauvreté, laborieux dans la santé, patient dans les maladies. Restant toujours chrétien, il est toujours tout ce qu'il doit être.

Ce n'est pas tout encore : les heureux effets de l'éducation religieuse s'étendent plus loin que la vie ; ils se prolongent jusque dans les générations suivantes. Considérez ces maisons honorables où la vertu est héréditaire ; où se conserve d'âge en âge la pureté des principes ; où l'honneur, la probité, les mœurs, l'attachement aux saines maximes, l'observation des bonnes règles, l'accomplissement de tous les devoirs, l'assiduité aux fonctions, se conservent de race en race ; que la considération publique vous indique ; que sont forcés de respecter ceux mêmes qui ne les imitent pas. Demandez aux chefs de ces familles révérées comment ils ont reçu, comment ils perpétuent cette succession de vertus. Ils vous répondront que c'est le fruit de l'éducation que leur ont donnée leurs pères, et qu'ils reportent à leurs enfans. Les maximes chrétiennes sont, dans ces maisons vertueuses, des maximes de famille, regardées comme la plus précieuse portion de l'héritage des ancêtres, comme la partie la plus sacrée de la propriété commune. O combien heureuse, combien florissante seroit la société où une éducation pareille seroit donnée à tous les enfans! combien en peu de temps seroit changée la face de la terre! Nous verrions les maisons devenues des habitations de paix, et non plus de discorde; les églises des lieux de prières, et non plus de dissipation ; les cercles des assemblées

d'édification, et non plus de scandale, les conversations des écoles de vertu, et non plus de vice; la cour un foyer de patriotisme, et non plus d'intrigues; le barreau un modèle d'équité, et non plus de chicane; les comptoirs des bureaux de charité, et non plus de fraude; la société entière un théâtre de charité, et non plus d'égoïsme.

Nous avons entendu, dans ce siècle déplorable, une doctrine diamétralement opposée à ces certaines et salutaires maximes. L'incrédulité, dont toutes les pensées sont contraires aux lumières de la raison, comme aux principes de la religion, demande à haute voix qu'on s'abstienne de parler de Dieu dans les premières années de la vie. Elle crie, elle écrit, elle publie de tous côtés, que l'éducation religieuse doit être renvoyée à l'adolescence, c'est-à-dire au temps où le jeune homme, sortant des mains de ses maîtres, commence à se présenter dans le monde.

Incrédules, je comprends facilement l'intérêt que vous inspire ce langage. Semblables à ces insectes dévastateurs, qui vont, rampant sous terre, détruire les plantes en coupant leurs racines, pour exécuter plus sûrement votre affreux projet d'anéantir la religion, vous attachez à sa racine vos dents meurtrières. Afin de dessécher dans tous les cœurs la pitié, vous travaillez à en tarir la source. Vous voulez que nous livrions à vous, à votre enseignement séducteur, à vos exemples plus séducteurs encore, une jeunesse dépourvue de principes qui la préservent, vides de connoissances qui l'éclairent, dénuée de raisonnemens qui la défendent, libre de frein qui la retienne. Vous la trouverez alors, je le sens, bien plus susceptible de vos insinuations, bien plus complaisante pour vos scandales, bien plus docile à vos exhortations, en un mot, à tous égards, bien plus facile à corrompre.

C'est dès les premiers momens où quelques lueurs de raison se font apercevoir, que doit commencer l'éducation chrétienne. Je dirois volontiers que cette éducation doit prévenir la raison. Que les premiers regards de l'enfant soient frappés d'actes de piété ; que les premières paroles qu'il comprend annoncent l'édification, que les premières actions qu'il observe soient des exercices religieux; qu'il voie qu'il y a un Dieu avant même qu'on le lui ait dit. A mesure que ses idées s'étendent, et que sa raison s'éclaire, les vérités saintes doivent lui être développées par des instructions toujours à sa portée, lui être inculquées par des exhortations fréquentes, mais peu longues, lui être surtout présentées par des exemples toujours soutenus.

Hélas! les soins les plus attentifs, les plus assidus de l'éducation religieuse n'ont pas toujours la force de prévenir et d'arrêter la terrible impulsion des passions. Combien de pères ont à déplorer les égaremens de leurs fils, sans parler de ceux qui ont à se les reprocher! O vous qui éprouvez ce malheur, le plus douloureux pour une âme paternelle, en vous lamentant, ne désespérez pas. Allez au-devant de ces malheureux qui courent à leur perte. Conjurez-les, par votre tendresse pour eux, par leur respect pour vous, d'avoir pitié de l'affliction qu'ils vous causent. Touchez-les par le spectacle de votre douleur, et employez, à les retirer de leurs désordres, les larmes même qu'ils vous font répandre. Joignez les précautions de la prudence à l'ardeur du zèle, les caresses aux reproches, la douce insinuation aux vives exhortations. L'histoire de la religion vous présente un exemple mémorable d'un grand succès de ce genre, et des moyens propres à l'obtenir. Égaré par les exemples d'un père peu religieux, emporté par la fougue de ses passions, Augustin s'est abandonné

sans réserve aux excès de tous les genres. L'erreur a perverti son esprit; le libertinage a corrompu son cœur. Témoin de ses écarts honteux, sa mère, la pieuse Monique, a mis inutilement en usage pour l'arrêter, toutes les instances de l'amour maternel, toutes les représentations du zèle, tous les efforts de l'autorité. Il n'y a pas de frein assez puissant pour retenir un aussi violent coursier. Elle gémit, mais sans s'abattre; elle se désole, mais sans se rebuter. Sa tendresse semble s'accroître des torts de son fils. Les épreuves auxquelles il met sa complaisance, ne la diminuent pas. Toujours douce, jamais foible, prudente en même temps que zélée, elle emploie, pour le ramener, les exhortations plus que les reproches, les exemples plus que les exhortations, et plus que tout encore, ses ferventes prières. Elle parle quelquefois à Augustin de Dieu, mais bien plus souvent à Dieu d'Augustin. En même temps qu'elle excite dans son cœur les remords, elle en sollicite vivement la grâce. En vain, pour se soustraire à ses représentations, et à celles de sa propre conscience, il fuit dans différens pays : cette mère infatigable se précipite sur ses pas. Il retrouve partout à ses côtés cette inaltérable bonté, toujours occupée de lui plaire et de le ramener. Elle le conduit, avec une sainte adresse, aux éloquentes exhortations d'Ambroise. Non, lui disoit un saint évêque, touché de ses pieux efforts, non, il n'est pas possible que le fils de tant de larmes périsse. Il s'accomplit enfin cet heureux oracle; il arrive ce jour désiré par tant de vœux, sollicité par tant de prières, acheté par tant de sacrifices, préparé par tant de travaux : jour heureux qui vit Augustin tomber aux pieds de sa mère, abjurant ses erreurs, détestant ses vices, reconnoissant que c'est à elle qu'il doit son retour à la foi et à la vertu. Tendre et vertueuse Monique, quels furent, à la suite de votre longue

affliction, les transports de votre joie, en serrant dans vos bras ce fils si cher, devenu enfin digne de vous! Vous avez été deux fois sa mère; vous l'aviez donné à la terre, vous venez de l'engendrer à Dieu. Vous voyez votre Augustin près de devenir le soutien de l'Eglise, le défenseur de sa doctrine, la terreur de ses ennemis, le prédicateur de sa morale, le plus savant de ses docteurs, le modèle de ses évêques. La terre n'a plus désormais rien qui vous retienne. Il ne vous reste plus qu'à aller recevoir le prix de vos grands et utiles travaux, et qu'à aller précéder dans le Ciel celui à qui vous en avez ouvert les portes.

Le Cardinal DE LA LUZERNE.

---

*Des Stuart, et de la Révolution de* 1688.

Il est impossible de ne pas remarquer avec quel soin on s'occupe aujourd'hui de la révolution d'Angleterre; cette révolution de 1668, qui suivit la mort du Roi, la république et la restauration, et qui précipita Jacques II et la maison de Stuart du trône d'Angleterre. Il a paru une foule d'ouvrages et de pamphlets sur cette époque. Quand on a surmonté l'impression de dégoût qu'ils excitent presque tous, on voit, en les lisant, qu'ils viennent, pour la plupart, de ces hommes qui voudroient que la France suivît l'exemple de l'Angleterre, et qui rêvent le renversement de la dynastie régnante. Mais c'est encore là une preuve de l'ignorance de ces publicistes nés de la veille, qui voient des rapprochemens où un esprit attentif remarque surtout des différences. Rien ne se ressemble ni dans la position des deux pays, ni dans les principes de nos libéraux et des Anglais qui firent la révolution de 1688

Nous ne croyons pas que nos révolutionnaires

soient très-zélés pour la religion, et elle fut la cause principale de la révolution d'Angleterre.

Nos révolutionnaires représentent sans cesse l'usurpation de Guillaume comme le vœu des Anglais, et elle eut lieu contre les sentimens de la majorité de la nation.

Nos révolutionnaires font tout ce qu'ils peuvent pour détruire (1) le principe sacré de la légitimité, et les Anglais firent tout ce qu'ils purent dans cet évènement si remarquable pour paroître ne pas le violer.

Que faut-il donc penser des étranges assertions que nous trouvons dans plusieurs ouvrages, et entre autres dans une brochure sur l'esprit des whigs? Nous y lisons : *Que le peuple est le souverain, qu'il a le droit de changer la forme du gouvernement, et de révoquer les chefs qui l'y provoquent par une mauvaise administration, que c'est ainsi que le peuple fit descendre du trone Jacques II, et que la famille de Brunswick ne règnera que tant qu'elle sera fidèle à remplir les engagemens contractés envers la nation, et non au-delà.* »

Tous les faits sont contraires à cette manière d'expliquer la révolution de 1688; nous allons en rappeler les véritables causes, parce que c'est un point historique que nos révolutionnaires s'attachent singulièrement à obscurcir.

Nous prouverons jusqu'à l'évidence que le parti qui a renversé Jacques n'étoit que la *ligue protestante*, et qu'en Angleterre elle auroit fini comme en France, si Jacques eût consenti à sacrifier sa foi aux puritains. Les ligueurs français combattoient avec des Espagnols catholiques, les ligueurs anglais s'unirent aux Hollandais protestans. Mal-

(1) Lisez un ouvrage d'un Pair de France, vanté dernierement par les journaux indépendans : vous y verrez que la liberté est le premier des biens, et que la liberté et la monarchie s'excluent l'une l'autre.

gré cela, les vœux de la majorité de la nation étoient pour Jacques, que tous les Anglais regardoient comme leur prince légitime. Ceux même qui contribuèrent à l'exclure du trône, firent tout ce qu'ils purent pour ne pas paroître violer le principe sacré de l'hérédité. C'est par cette raison que Marie, fille de Jacques, fut déclarée reine, et Guillaume n'auroit jamais eu que la régence sans la crainte des troupes hollandaises, et ses menaces d'abandonner ses partisans au ressentiment du Roi. Exposons les faits (1), ils parlent assez haut.

Quand la maison de Stuart devint maîtresse du trône d'Angleterre, tout étoit ému autour d'elle. Jacques, fils d'une reine catholique, morte sur l'échafaud, entroit dans un édifice dont les fondemens étoient ébranlés. Il défendit l'épiscopat; mais il falloit revenir à la papauté pour arrêter le mouvement des esprits. Il ne le fit pas, et il laissa des institutions chancelantes à son fils, qui, appuyant comme lui l'Eglise anglicane, se vit attaqué par les puritains avec les mêmes armes que cette secte avoit employées pour détruire le pouvoir du Saint-Siége. Charles, placé sur ce terrain glissant de l'erreur, et ne voulant pas en sortir, tomba dans l'abîme où la royauté fut précipitée avec lui. Un Stuart périt victime d'un Tudor (Henri VIII) dont *la haine avoit été toute la règle de foi*, et l'Angleterre fut livrée au despotisme et à l'anarchie. Les esprits inquiets et turbulens dominèrent. La licence et l'indépendance s'étendirent, et l'excès des maux en amena le remède. Un parlement se prosterna devant Charles II, et lui demanda par-

(1) Voyez Hume, d'Alrymple, et un ouvrage nouveau qui vient de paroître en Angleterre, et qui ne sera pas suspect de partialité pour Jacques, car c'est une apologie de Guillaume. *The History of the British Revolution of* 1688-9. *By George Moore, London*, 1817.

don au nom de la nation. Mais les Anglais n'abjurèrent que leur haine pour la royauté : ils conservèrent tous leurs préjugés contre la religion catholique, et ils restèrent dans la voie des désordres. L'indépendance religieuse mina tous les jours l'autorité royale, et elle se fortifia de l'animosité des Anglais contre les catholiques. Jacques Ier avoit adouci les mesures prises contre eux; Charles Ier les avoit tous vus dans son parti; Charles II, ainsi que son frère, élevés dans une terre étrangère, passoient pour catholiques. La conversion de Jacques, qui n'étoit encore que duc d'Yorck, confirma ce soupçon. Alors on vit éclore cette prétendue conspiration des catholiques, inventée par Shaftesbury, prodige d'esprit et d'immoralité. L'invasion, l'incendie de Londres, le massacre des protestans, tel étoit le but supposé de ce complot. Le Roi eut la foiblesse de paroître y croire. Les esprits s'envenimèrent encore plus. *La douleur a une mesure, mais la crainte n'en a point.* C'est au milieu des anxiétés d'un peuple entier que commença le projet d'exclusion du duc d'Yorck. Le bill d'exclusion passa même dans la Chambre des Communes, mais les lords le rejetèrent à la pluralité des voix. Charles II mourut. La défiance générale s'augmenta par la publication de deux écrits de ce prince en faveur de la religion catholique. Dès les premiers jours de son avènement au trône, Jacques alla à la messe publiquement et avec toutes les marques de la royauté. On sait que le duc de Norfolk, qui portoit l'épée de l'Etat, s'arrêta à l'entrée de la chapelle. Bientôt après Jacques, et c'est l'acte qui lui valut le plus de haine, proposa de révoquer les lois pénales contre les catholiques. Ce n'étoit pas même de la tolérance, ce n'étoit qu'arrêter la persécution. Toute l'Angleterre fut en rumeur. Le clergé anglican se troubla. Les chaires retentirent de sermons sur

les approches du *papisme*. Quand le prince de Galles naquit, on fit croire à la multitude que les feux d'artifices préparés pour sa naissance étoient destinés à incendier Londres. Le peuple croyoit tout d'un Roi qui avoit abjuré le protestantisme pour embrasser la religion catholique. Et quand la révocation de l'édit de Nantes eut été connue, les yeux des protestans zélés se tournèrent vers le prince d'Orange, qui leur plaisoit doublement comme ennemi de Louis XIV, et comme protestant.

Guillaume, neveu de Charles II et de Jacques, et gendre du dernier, n'oublioit pas que Charles s'étoit uni à Louis XIV contre la Hollande. L'alliance de Louis XIV avec Jacques, menaçoit l'indépendance de l'Europe, et son autorité personnelle en Hollande. D'ailleurs le Roi de France étoit ennemi juré du protestantisme, et si l'Angleterre n'entroit pas dans la confédération, la confédération ne pouvoit résister à la France. Il se décida à partir pour l'Angleterre, et à précipiter du trône son beau-père et son neveu. Tous les Etats qui faisoient partie de la coalition servoient sa cause, dit M. Ancillon, les uns par leur inaction, les autres par leurs préparatifs, d'autres encore par des secours. « C'étoit le conseil de Dieu d'instruire les Rois de ce que peut l'hérésie contre l'autorité légitime. » Un Roi, dit Richelieu, doit comme le lion dormir les yeux ouverts, ne pas vivre au jour le jour, et anticiper le temps par la prévoyance. Jacques ne prévit rien, ne craignit rien. En vain Louis XIV l'avertit ; *les hommes foibles ne cèdent jamais quand ils le doivent ;* il refusa le secours de Louis XIV qui offroit d'attaquer la Hollande. Guillaume mit à la voile (1). Il vouloit débarquer le 4 novembre, jour de sa naissance et de son ma-

(1) Les Anglais qui désiroient l'arrivée de Guillaume, appeloient de leurs vœux le vent d'est, vent favorable à la flotte hollandaise, et il fut nommé pour cette raison *vent protestant*.

riage. Les Anglais lui demandèrent d'attendre jusqu'au lendemain, l'anniversaire de la conspiration des poudres, pour que l'Europe vît bien que c'étoit le protestantisme que Guillaume venoit défendre. Un des premiers articles de sa déclaration contre son beau-père, fut l'accusation de vouloir rétablir la religion catholique en Angleterre. Mais, malgré tout le zèle de religion, on se décidoit si peu contre le Roi, qu'à Excester, Guillaume fut sur le point de repartir. Quand les troupes hollandaises entrèrent dans Londres, Jacques fit retirer ses gardes qui obéirent en murmurant; lui-même il monta sur une barque qui déposa en France, près d'Ambleteuse, le Roi d'Angleterre avec un seul de ses serviteurs. Alors la révolution commença. La fuite du Roi fut un prétexte pour parler de son abdication; mais jamais il n'y eut rien de plus opposé à ce prétendu droit de déposer les Rois dont on nous entretient aujourd'hui, que ce qui se passa alors.

Guillaume convoqua une assemblée. Elle fut formée dans une fermentation populaire. Et cependant, personne ne croyoit au pouvoir de détrôner Jacques. Comme la constitution d'Angleterre déclaroit que le trône ne pouvoit jamais demeurer vacant, on s'arrêtoit au projet de considérer le départ du Roi comme une abdication. Cette décision passa, et M. Hambden, petit-fils de celui qui le premier avoit ébranlé le trône des Stuart, porta à la Chambre des Pairs la résolution de la Chambre des Communes. Le parti qui vouloit la régence fut considérable parmi les lords. D'autres vouloient ne mettre sur le trône que la princesse d'Orange, fille de Jacques. Enfin eut lieu cette séance mémorable, dont les débats se prolongèrent jusqu'à minuit. Deux voix (1) y décidèrent que le royaume

(1) Quatorze voix décidèrent qu'il n'y avoit point de contrat primitif entre le peuple et le Roi.

seroit gouverné par un Roi, et non par un régent, et, chose remarquable, si l'archevêque Sancroft et trois autres pairs amis de Jacques, n'eussent pas refusé de siéger, parce qu'ils regardoient comme illégale une assemblée qui n'avoit pas été convoquée par Jacques, le parti de Jacques auroit prévalu. Ainsi donc, malgré le grand intérêt de la conservation de la religion, malgré les troupes hollandaises, la majorité de la Chambre des Pairs fut réellement pour Jacques contre Guillaume, et quoique l'influence de Guillaume eût contribué à la nomination d'un grand nombre de députés, la majorité dans la Chambre des Communes ne fut que de très-peu de voix. On vit même un moment la Chambre des Pairs regarder le trône comme vacant, et la Chambre des Communes le déclarer rempli, et Guillaume employa les menaces pour décider les lords à se réunir aux Communes. Deux lords seulement osèrent proposer que Guillaume régnât seul, et le trône ne fut livré au gendre de Jacques et à sa fille, qu'à la majorité de quinze voix. Quand ce résultat fut connu, des émeutes éclatèrent en Angleterre, la guerre civile s'alluma en Ecosse et en Irlande, la dissension pénétra jusque dans la famille royale. « Les portes des prisons, dit un historien anglais, s'ouvroient à toute heure pour y recevoir les partisans du dernier Roi. » Jamais Guillaume ne se fia aux troupes nationales, et quand il combattit contre Jacques en Irlande, il eut soin que plus de la moitié de son armée fût

Les Torys firent rejeter le mot *abdiqué* dans la question : Jacques a-t-i abdiqué le trône? et y substituèrent le mot *abandonné*.

Sur la question de savoir si le trône étoit vacant, les Torys eurent une majorité de quatorze voix.

Ainsi la Chambre-Haute déclara que, par l'abandon de Jacques, le trône devoit passer à l'héritier immédiat de Jacques.

composée d'étrangers, et les trois quarts de ses officiers généraux avoient servi en Hollande. A la bataille de la Boyne on vit bien encore que Guillaume n'étoit soutenu que par le zèle pour la religion protestante. Les Anglais ne se battoient pas seulement contre les Anglais, mais les Français contre les Français. Les protestans français réfugiés étoient dans l'armée de Guillaume, et les Français catholiques dans celle de Jacques. Tout se termina à la bataille de la Hogue où les événemens eurent plus d'empire que les hommes. Mais si les armées de Louis XIV n'eussent pas trouvé la mer entr'elles et Guillaume, la maison de Stuart seroit probablement encore sur le trône. Quand le prince Charles Edouard prit les armes, tous les cœurs en Ecosse étoient à lui; et il arriva jusqu'aux portes de Londres. Le sang de ses partisans (1) ruissela, et la mort du dernier des Stuart a seule assuré le repos (2) de l'Angleterre.

Ainsi donc, c'est uniquement en excitant le zèle pour le protestantisme et la haine contre la religion catholique qu'un parti est parvenu à exclure Jacques du trône, et on n'auroit pu lui ôter la couronne sans sa fuite. Loin d'en appeler à la souveraineté du peuple, ceux qui contribuèrent à cette révolution sentirent que le droit à la couronne ne pouvoit être perdu sans que l'Etat ne dégénérât en république, ou, ce qui devoit paroître encore pire, dit Hume, en une turbulente et pernicieuse monarchie. Les whigs eux-mêmes ne contestèrent pas alors au prince de Galles le titre

(1) Lord Devenwater voulut que son fils, encore enfant, montât sur l'échafaud avec lui, et il lui dit : « Soyez couvert » de mon sang, et apprenez à mourir pour vos Rois. » Lord Lovat, âgé de 90 ans, mourut en prononçant tout haut ce vers d'Horace : *Dulce et decorum est pro patriâ mori.* Tous ceux qui périrent protesterent qu'ils mouroient pour la bonne cause.

(2) On sait ce que Buonaparte disoit à M^me d'Albani : « *Si » vous aviez eu un fils, je l'aurois mis sur le trône d'Angleterre.* »

de légitime héritier; mais ils disoient qu'il étoit hors du royaume élevé dans des principes contraires à la religion de l'Etat, que ses enfans seroient catholiques aussi, et qu'il faudroit sans cesse voir des régens en Angleterre, pendant que leurs Rois seroient en France.

Ce fut un whig, lord Somers, qui fut chargé de la rédaction du bill appelé *de la Déclaration des Droits*. Laissons parler ici un des plus grands hommes de l'Angleterre. « Il est curieux d'observer, dit M. Burke, avec quelle adresse l'interruption accidentelle dans l'ordre de succession est voilée à tous les yeux. La législature reconnut qu'un titre de succession douteux ressembleroit trop à une élection, et qu'une élection seroit entièrement destructive de l'unité, de la paix et de la tranquillité de cette nation. Il est si loin d'être vrai, ajoute M. Burke, que nous avions acquis par la révolution le droit de choisir nos Rois, que, l'eussions-nous possédé auparavant, la nation anglaise y a solennellement alors renoncé, et l'a abdiqué à jamais pour elle-même et pour sa postérité (1). »

Que veulent donc ces esprits inquiets qui nous parlent sans cesse contre la légitimité, qui cherchent à dépouiller le passé de sa gloire, et à faire

(1) Il y a encore un fait bien remarquable contre l'assertion de nos prétendus indépendans. La reine Anne, seconde fille de Jacques, qui succéda à Guillaume, n'ayant pas eu d'enfant, le parlement désigna la princesse Sophie pour être la tige d'où dériveroit l'ordre de l'hérédité, et pourquoi? « Parce que (ce sont les propres paroles de l'acte du parlement) la très-excellente princesse Sophie, électrice et duchesse douairière d'Hanovre, est fille de la très-excellente princesse Elisabeth, de son vivant reine de Bohême, laquelle étoit fille de feu notre souverain seigneur Jacques Ier, d'heureuse mémoire, et est, par cette raison, déclarée la plus proche en ordre de succession dans la ligne protestante, etc., et la couronne passera à ses héritiers protestans. » Où trouve-t-on là le droit de déposer les Rois?

commencer la France aux jours de leurs fureurs? En 89, ils nous menoient au précipice les yeux fermés, ils nous y conduisent aujourd'hui les yeux ouverts. Ils nous vantent sans cesse l'esprit des whigs. Qu'ont-ils fait ces whigs? Ils ont inquiété Jacques Ier, ils ont traîné Charles Ier à l'échafaud, ils ont passé d'un gouvernement à l'autre, poursuivant toujours leur fantôme de liberté, ils ont fatigué Charles II de leurs essais de rébellion, et long-temps ils tramèrent l'exclusion de Jacques, qu'ils contraignirent d'abandonner son trône et sa patrie. Ils portèrent la peine de mort contre son fils, et bientôt après on les vit conspirer contre ce même Guillaume à qui ils avoient donné la couronne, et le forcer de préférer à ceux qui l'avoient élevé les partisans des Stuart. Et voila les hommes que nos libéraux admirent, et qu'ils nous proposent pour modèles! ils cachent à peine leurs desseins, et on diroit que l'autorité y est insensible. Qu'attend-on cependant pour arrêter ce débordement révolutionnaire? « L'expérience (1) seule » fait concevoir l'abîme où l'on tombe dans les » monarchies, quand ceux qui les gouvernent » n'en connoissent ni les maux les plus communs » ni les règles les plus légitimes. »

EUGÈNE GENOUDE.

---

*Sur le Résultat des Conférences de Carlsbad.*

La déclaration de Carlsbad est un des actes les plus importans de la politique moderne. C'est la première fois, depuis trente ans, que les intérêts de l'ordre social ont été pris en considération. Jusque-là on avoit vu ce que peuvent des intérêts particuliers bien ou mal entendus, des

(1) Le cardinal de Retz.

intentions ambitieuses bien ou mal déguisées, l'esprit de conquête et d'envahissement ; pendant ces longues erreurs des cabinets, le philosophisme, abusant des mots de vertu, de patrie, de liberté, proclamoit ses détestables maximes dans les assemblées légales et dans les clubs, dans les écoles et dans les académies, dans les camps et dans les chaumières ; il en infectoit les esprits, et préparoit la dissolution de la société par l'union monstrueuse de la démence et du crime.

La France, qui souvent a donné à l'Europe de beaux et de grands exemples, étoit destinée par la Providence à lui en donner de funestes. Le signal de la désorganisation parut en 1789, et dans le court espace de cinq années, le cercle immense de tout ce qu'il est possible à l'homme privé de sa raison d'enfanter d'atrocités et de folies, fut parcouru avec une effrayante rapidité.

Le crime sans voile est tellement hideux qu'il dégoûte jusqu'à ceux qui le commettent : afin de le rendre supportable, on l'enveloppa du manteau des doctrines ; ce fut sous ce déguisement qu'on put être pervers en parlant de vertu. Cette dernière illusion fut longue et funeste : le despotisme la comprima, la restauration l'avoit tuée ; il n'a pas fallu moins que l'habileté de nos prétendus publicistes pour la sortir du tombeau. A peine un coup d'Etat malheureux eut-il ranimé la révolution que les principes et les hommes des cinq premières années de nos malheurs reparurent avec éclat. Leur force s'accrut par le succès : ils trouvèrent des auxiliaires parmi ceux qui devoient les combattre ; et fiers de cette alliance inconcevable, ils ne mirent plus de bornes à leurs espérances. Appuyés par une loi d'élection, œuvre chérie de nos ministres, les hommes des cent-jours purent, de la tribune des Députés, faire un appel à leurs frères ; et comme les progrès du mal sont

rapides, les régicides ne tardèrent pas à voir leur représentant dans une des Chambres qui partage le pouvoir législatif avec le frère du Monarque assassiné.

Des succès tellement inespérés ne pouvoient pas se concentrer dans un seul territoire. Les songe-creux, les idéologues, les spéciaux, les réformateurs, les radicaux, les illuminés, enfin tout ce qui, sous des noms différens, compose la classe bruyante des révolutionnaires de l'Europe, s'imagina que le temps étoit venu de réaliser le rêve monstrueux du bonheur commun, c'est-à-dire de ce bonheur qui, bouleversant tous les principes sociaux, se repaît de sang, se gorge de rapines, et ne se plaît qu'au milieu des cadavres et des débris entassés. En Angleterre, en Italie, et surtout en Allemagne, les désorganisateurs marchoient à grands pas sur les traces des jacobins français. Ils étoient justifiés, applaudis, encouragés dans les *Correspondances privées* (1) : leur triomphe sembloit assuré, l'ordre social étoit sur son déclin, lorsque la déclaration de Carlsbad a prouvé que les souverains, préposés par Dieu même pour *maintenir* la société dans ses crises, vouloient remplir la noble tâche qui leur est imposée. Conservateurs de leurs droits, et protecteurs de leurs peuples, ils annoncent l'intention de les soustraire à l'anarchie révolutionnaire : grâces leur en soient rendues ! Ils ne veulent point détruire la liberté; mais, pour la donner sans licence et sans révolution, ils veulent *mettre de coté les théories abstraites et les modèles étrangers, ne consulter que l'histoire, le droit public et les anciennes doctrines des peuples de l'Allemagne*, et s'attacher *surtout au maintien du principe monarchique, dont l'Allemagne ne peut jamais s'écarter impunément.*

(1) Lisez l'article *Correspondance privée* dans *le Moniteur* du 4 août 1819.

Une telle déclaration devoit épouvanter tous les partisans des théories abstraites et des penchans anti-monarchiques : aussi l'alarme a-t-elle été bientôt dans le camp des libéraux et dans celui de leurs nouveaux alliés. Les uns ont frémi de rage en y voyant un obstacle insurmontable à la propagation de leurs doctrines ; les autres ont pâli d'effroi en y voyant une désapprobation formelle de leur système politique. Mais après le premier moment de terreur, le pesant *Courrier* et l'insipide *Journal de Paris* se sont unis pour atténuer l'effet d'une impression trop vive. Amis fidèles, ils ont, à la vérité, d'une voix encore mal assurée, déclaré à leurs frères, que *les décisions du congrès de Carlsbad et de la diète de Francfort ne changeoient absolument rien dans la situation de notre patrie, que ce sont des actes faits par les chefs de la confédération germanique, qui sont aussi étrangers à la France que les lois françaises à l'Allemagne* (1). Ce qui veut dire pour ceux qui connoissent l'atelier de fabrication du *Courrier*, que les libéraux doivent être sans inquiétude, que rien ne doit troubler leur joie, et que la révolution, toujours protégée, triomphera de la monarchie.

Quel que soit le poids des assertions contenues dans un journal dont l'auteur est aussi bien placé pour être instruit, je déclare qu'il me laisse dans une incrédulité complète. Je m'explique : si *le Courrier* a voulu parler des intentions, je m'en rapporte à ce qu'il avance, et je n'en fais pas l'objet d'un doute; mais s'il a voulu présager l'avenir, ceci devient matière à discussion, et je suis d'une opinion tout-à-fait différente de la sienne.

Le but que les signataires de la déclaration de Carlsbad se sont proposé, est évident : replacer

(1) *Moniteur* du 7 octobre 1819.

la société sur ses bases, en comprimant l'essor révolutionnaire; les principes rapportés ci-dessus, et qui sont fidèlement copiés sur le texte, en sont la preuve formelle. Ces principes généraux sont applicables à tous les peuples qui veulent conserver l'ordre social, et se maintenir en harmonie avec les autres Etats de l'Europe. Les moyens d'exécution, seulement, diffèrent suivant les positions; ces moyens peuvent être *étrangers à la France*, mais les principes ne le sont pas. Lorsque la peste menace à la fois plusieurs Etats indépendans les uns des autres, chaque souverain n'a pas le droit de faire contrôler la forme et les dimensions des lazarets établis sur les frontières; mais il a le droit et peut-être l'obligation de provoquer des mesures sanitaires. La solidarité qui, pour l'intérêt de l'espèce humaine, existe entre les Rois relativement aux besoins physiques, n'existe pas moins relativement aux besoins moraux. Les journaux nous apprennent qu'une escadre anglaise est allée à Toulon s'unir avec une division française, pour sommer les régences barbaresques de discontinuer leurs pirateries: qui donc pourroit empêcher d'autres puissances de s'unir pour la destruction complète du système anti-social, qui depuis trente ans désole l'Europe? Les doctrines de l'athéisme, de la licence, de l'insurrection, du gouvernement de fait, sont-elles moins nuisibles à la société que la peste ne l'est à la population, et que le brigandage des forbans ne l'est au commerce? Une sommation est donc possible: si elle est possible, elle aura lieu, parce que la France n'est pas un de ces Etats insignifians dont l'agitation est inaperçue. Nos théories révolutionnaires ont déjà bouleversé l'Europe; il n'est pas vraisemblable que les souverains dont les trônes ont été ébranlés dans cette grande tourmente, veuillent s'y exposer de nouveau, quoique la tem-

pête s'échappe des cavernes ministérielles. Et dans le fait, n'est-il pas inconcevable qu'au moment où le prince qui gouverne l'Angleterre, s'unit à tous les propriétaires, à tous les vrais Bretons pour repousser les tentatives révolutionnaires des jacobins anglais, où les dignes habitans de la Cité se coalisent pour confier les importantes fonctions de lord maire à un citoyen respectable, la France, livrée à la loi ministérielle des élections, nomme pour ses députés des régicides, des bonnets rouges et des hommes des cent-jours? N'est-il pas monstrueux qu'au moment où le Roi d'Espagne, ce prince issu de la noble famille qui nous gouverne depuis tant de siècles, s'unit au peuple dont il éprouva la courageuse fidélité pour le préserver du fléau des révolutions, il soit journellement outragé dans des écrits qui ne paroissent que sous une influence donnée? N'est-il pas au moins extraordinaire que lorsque le Roi de Sardaigne a montré, par un si bel exemple, comment on peut allier la politique et la justice, les ministres du Roi très-chrétien, qui savent si bien payer les créanciers des cent-jours, n'aient pas même eu la pensée d'acquitter les dettes de la reconnoissance? est-il des expressions suffisantes pour rendre l'étonnement dont on est saisi, lorsqu'on voit le plus influent de nos ministres répondre par des équivoques, par des divagations, à l'effroi que les doctrines révolutionnaires inspirent à la confédération germanique; lorsqu'on trouve les passages suivans dans la *correspondance privée* du *Times*, si généralement attribuée à M. de Cazes!

« Nous avons passé par toutes les crises dont » les symptômes menacent en ce moment plusieurs autres pays, parce qu'ils ne veulent point » payer tribut au changement qui s'est opéré dans » les esprits des hommes. Quelques uns sont entièrement malades; d'autres sont susceptibles de

» le devenir à tout moment, surtout si l'on
» applique de violens remèdes.

» Il faut espérer que ceux dont le tempérament
» est dérangé d'une manière si sensible, dirige-
» ront maintenant leur attention sur leurs propres
» maux..... Ils se sont si mal soignés eux-mêmes,
» qu'ils ont maintenant perdu tout droit à nous
» conseiller, si même ils l'ont jamais possédé.

» Au lieu de nous soumettre à la surveillance
» de nos voisins, ne seroit-il pas de notre devoir,
» si nous adoptions leur logique, de les sur-
» veiller eux-mêmes?.....

» Le gouvernement prussien annonce que ces
» sociétés (secrètes) complotent l'établissement
» d'une république universelle en Allemagne. Il
» les représente armées de poignards, et prêtes
» à verser le sang des souverains et de leurs prin-
» cipaux ministres.....

» Ces sociétés secrètes n'ont certainement au-
» cune liaison avec nos principes : personne, si
» ce n'est les *ultras* pendant leur tyrannie éphé-
» mère de 1815, n'a jamais rêvé pareille chose (1). »

Voilà, je l'espère, assez de dédain, de déni-grement, de dénégations; mais cette jactance suffit-elle pour convaincre? Je me permettrai long-temps d'en douter. Je ne douterai pas moins de l'absence de liaison entre les principes des sociétés allemandes et ceux de nos libéraux. Mais comme je suis moins tranchant que Monsieur du *privé*, j'appuierai ma conviction sur des faits. Indépendamment de *la Minerve*, de *la Renommée*, dont on transcrit maintenant des fragmens entiers dans *le Moniteur*, et des autres journaux de cette espèce, je rapporterai quelques passages du *Commentaire sur l'Esprit des Lois*, imprimé d'abord à Liége en 1817, puis à Paris en 1819. L'éditeur

(1) *Moniteur* du 11 août 1819.

a tellement l'intention d'en propager les doctrines, qu'il dit dans son avertissement : « Nous croyons » rendre un véritable service *aux libéraux de* » *tous les pays*, en publiant aujourd'hui cet » ouvrage, traduit dans la langue que l'Europe » semble avoir adoptée pour toutes les sciences » politiques et morales. » Or, veut-on savoir quelles sont ces doctrines destinées aux libéraux de tous les pays?

Page 179. *La législation est toujours bien mal établie quand elle est fondée sur l'imposture.* C'est ainsi que l'auteur parle d'une législation fondée sur les idées religieuses.

Page 182. L'auteur vante *les belles conceptions* de la Convention. Il dit que l'Assemblée législative s'est *vue obligée de renverser le trone, après avoir proclamé le vœu national pour la république, c'est-à-dire pour la destruction du pouvoir exécutif héréditaire.*

Veut-on savoir ce qu'il pense des Rois dans les gouvernemens représentatifs? voyez page 202. L'auteur croit tirer son exemple de l'Angleterre. *Le Roi n'est absolument rien que par la portion qu'il a dans le pouvoir législatif, et si on lui otoit cette part qu'il ne doit point avoir, il seroit complètement inutile. Le Corps législatif et le corps des ministres, voilà réellement le gouvernement. Le Roi n'est qu'un être parasite, un rouage superflu au mouvement de la machine dont il ne fait qu'augmenter les frottemens et les frais.*

Peut-on se flatter de jouir d'une sage liberté dans un Etat monarchique? Non; l'auteur le décide, page 214. *Espérer liberté et monarchie, c'est espérer deux choses dont l'une exclut l'autre.*

Après une assertion aussi tranchante, il n'est pas surprenant que l'auteur ajoute, page 215 : *Le pouvoir héréditaire, ayant des intérets distincts*

*de l'intérêt général, est obligé de se conduire comme une faction dans l'Etat.*

Enfin veut-on savoir quel est le gouvernement que l'auteur désire? voyez livre XI, chapitre XI, et vous trouverez qu'il faut un Corps législatif nombreux, un corps de huit ou dix personnes chargé de l'exécution, un corps conservateur; ce qui nous rendroit la république et le directoire, avec l'addition d'un sénat.

Maintenant, M. le comte, si comme on l'assure, et vous ne l'avez pas démenti, vous êtes l'auteur des *Correspondances privées*, dites-nous, je vous prie, si ces maximes, adressées *aux libéraux de tous les pays*, sont bien monarchiques, si elles sont bien en harmonie avec la Charte dont vous parlez sans cesse, si ce n'est pas en France qu'elles sont publiées, et si vous avez bonne grâce d'avancer avec une joyeuse assurance, que *les sociétés secrètes qui complotent l'établissement d'une république universelle en Allemagne, n'ont aucune liaison avec les principes* de nos libéraux. Lorsque les faits parlent, il est difficile de nier avec conviction, et si vous n'êtes pas convaincu, M. le comte, dans quelle intention induisez-vous l'Europe en erreur?

Imaginons que M. le comte se trompe, il y paroît sujet; car malgré tous les moyens qu'il a d'être bien informé, et le devoir de sa position, qui l'oblige à l'être, il paroît ne s'être pas douté de l'importance du congrès de Carlsbad. S'il en étoit autrement, il ne l'eût pas traité avec assez de dédain pour négliger d'y faire représenter la France par un négociateur. Je serois tenté de croire à cette méprise, en lisant *la Correspondance privée*, insérée dans *le Moniteur* du 25 août dernier. Voici ce qu'on y trouve :

« Ne donnez aucun crédit à ce que disent vos » journaux, de la nomination de M. le comte de

» Jaucourt, pour assister aux conférences de
» Carlsbad : ç'auroit été un bon choix, s'il y avoit
» eu lieu d'en faire un ; mais la France n'enverra
» personne, à moins qu'il n'arrive quelque chan-
» gement imprévu dans la nature des choses.

» Tout confirme l'opinion que, dans ce congrès
» auquel on attache tant d'importance, et dont
» il ne sortira rien de plus que quelque déclara-
» tion de principes locaux, le seul point agité
» sera l'état intérieur de l'Allemagne. »

Et vraiment oui, il devoit être question, dans une réunion de ministres allemands, de la situation intérieure de leur commune patrie; mais depuis quand les Etats de l'Europe, unis par la Sainte-Alliance, sont-ils devenus assez étrangers les uns aux autres, pour que l'alarme ne soit pas universelle, lorsqu'on voit l'ordre social ébranlé dans sa base? Il n'auroit donc pas été si messéant d'envoyer un ministre à Carlsbad; car de deux choses l'une : ou l'agitation qui se manifeste en Europe part de la France, ou elle lui arrive des pays étrangers. Dans le premier cas, la présence d'un négociateur étoit nécessaire pour tranquilliser nos alliés sur la crainte d'une irruption des principes révolutionnaires. Dans le second, la présence d'un négociateur étoit indispensable, afin de concerter les mesures convenables pour empêcher les miasmes pestilentiels de parvenir jusqu'à nous. On est donc porté à croire que M. le comte, dont la vigilance se fatigue à surveiller les ultras, est un peu moins actif, lorsqu'il faut l'étendre aux libéraux ; on peut croire aussi que M. le comte, absorbé par les soins de l'administration intérieure, néglige tant soit peu ce qui tient à la politique extérieure. Au besoin, le même numéro de la *Correspondance* en fourniroit la preuve. Après une violente diatribe contre les ultras, le Correspondant, réduit à l'impossibi-

lité de nier que des hommes aussi distingués par leurs talens que par leurs principes, tels que M. de Villèle à Toulouse, M. Cornet Dincourt à Amiens, ont été élus présidens des conseils-généraux, cherche à s'en consoler par cette phrase toute ministérielle : « Si les ultras réussissent à procurer à » leur parti quelques présidens dans les conseils- » généraux des départemens, ils doivent en remer- » cier le ministère, parce que, jugeant qu'ils ne » pouvoient être dangereux dans les détails de » discussion purement administrative, il a laissé » ces places à ceux qui, sous l'administration de » M. de Vaublanc, s'en étoient emparés en 1815 » et 1816. »

Une si fière déclaration persuade que ces présidens, oubliés par pitié, cesseront bientôt de faire partie des conseils-généraux, et qu'alors les flatteurs de M. le comte lui diront comme ceux du lion :

> Vous leur fîtes, seigneur,
> En les croquant beaucoup d'honneur.

Revenons.

Tous les Etats européens désirent la consolidation des trônes, sans laquelle il ne peut y avoir ni tranquillité publique, ni sûreté particulière; et, lorsque je dis tous les Etats européens, j'y comprends la France; car, plus que les autres pays, elle sent le besoin de se reposer à l'ombre de la légitimité.

Tous les cabinets de l'Europe agissent dans l'intérêt des souverains et des peuples, en proscrivant les doctrines révolutionnaires. La déclaration des ministres réunis à Carlsbad est l'expression formelle de cette volonté générale.

La conduite du ministère, ou du ministre, en France, prouve depuis trois ans, qu'il est en opposition avec l'intérêt des souverains, le repos des peuples, et le maintien de la société.

Un tel état de choses ne peut pas durer. Ou les sentimens royalistes prévaudront, ou les doctrines révolutionnaires reprendront leur empire. La première hypothèse nous fait rentrer dans la grande famille européenne, la seconde nous isole et nous conduit à la guerre. Le journal ministériel dit que, *si jamais* la France *doit paroître au tribunal des nations, ce ne sera point comme accusée, mais comme arbitre* (1). Nous le désirons; car, alors, elle aura repris son rang et son influence, et ne sera plus dirigée par les ministres actuels. Ce ne sont pas les auteurs du mal qui peuvent le réparer. Au surplus, la France n'est point accusée, et ne le sera pas; car elle désavoue les torts de ses dominateurs. C'est pousser par trop loin la jactance ministérielle que de chercher à rendre la France solidaire des fautes et des travers dont elle gémit. Ce n'est point la France qui a fait la loi des élections et celle du recrutement; ce n'est point la France qui a ranimé la révolution et réchauffé les partis; ce n'est pas elle qui rappelle les régicides bannis par une loi; ce n'est pas elle qui proscrit la fidélité, et qui l'outrage au point de l'amnistier; ce n'est pas elle qui, par des *Correspondances privées*, insulte périodiquement la raison, la décence, la vérité, les objets de notre vénération et ceux de nos respects; ce n'est pas elle qui prépare les voies à l'usurpation en adoptant les hommes et les principes qui renversèrent le trône, et conduisirent à l'échafaud le Monarque et sa famille; ce n'est point la France qui emploie alternativement la violence et la captation pour détruire la liberté des suffrages dans la Chambre des Pairs et dans celle des Députés; ce n'est pas elle qui s'oppose à ce que le nom de la Religion soit inscrit dans nos lois; ce n'est pas elle qui traverse les travaux apostoliques

---

(1) *Moniteur* du 9 août 1819.

des missionnaires, le rétablissement du culte, et qui se sert de tous les moyens pour empêcher l'éducation de redevenir religieuse et morale ; ce n'est pas elle qui, s'armant contre l'ordre et la propriété, perpétue l'excès des impôts au profit de l'agiotage, s'efforce de le naturaliser dans les provinces, et procède, par la destruction des forêts, aux calamités de l'avenir. Puisqu'elle n'est point coupable de tous ces délits, la France ne sauroit être accusée, et des hommes inhabiles ou pervers peuvent être mis au ban des nations, sans causer d'ébranlement dans l'Etat qu'ils ont pensé perdre.

D'HERBOUVILLE.

---

Paris, le 14 octobre 1819.

La quinzaine que nous parcourons rappelle deux époques bien différentes : l'une est toute de joie et de bonheur ; l'autre est une source éternelle de regrets et de honte pour notre histoire ; le vrai Français, le prince loyal, l'homme au cœur droit et sans reproche, MONSIEUR, est né dans le mois d'octobre. La fille de Marie-Thérèse, la Reine de France, a péri dans le mois d'octobre, sur le même échafaud que Louis XVI. Rien ne fut épargné pour augmenter les angoisses de cette auguste victime. Elle connut toutes les douleurs de la vie, elle les épuisa toutes ; mais son courage fut aussi grand que la barbarie de ses assassins ; et, à cet égard, en égorgeant la Reine, on n'osa pas, du moins, flétrir son caractère ; les journaux du temps, eux-mêmes, lui ont rendu justice. On lit dans *le Moniteur:*

« Pendant son interrogatoire, MARIE-ANTOI-
» NETTE a presque toujours conservé une conte-
» nance calme et assurée. En entendant prononcer
» son jugement, elle n'a laissé paroître aucune
» marque d'altération, et elle est sortie de la salle
» sans proférer une seule parole, sans adresser

» aucun discours ni aux juges ni au public; il » étoit quatre heures et demie du matin (16 oc- » tobre)......

» ANTOINETTE, le long de la route, paroissoit » voir avec indifférence la force armée qui, au » nombre de plus de trente mille hommes, formoit » une double haie dans les rues où elle a passé : » on n'apercevoit sur son visage ni abattement ni » fierté; elle paroissoit insensible aux cris de *vive* » *la république! à bas la tyrannie!* qu'elle n'a » cessé d'entendre sur son passage...... »

Ainsi périt la fille des Césars, forte de sa résignation et de sa grande âme. La révolution, ce jour-là, se donna un grand crime de plus, et le cœur de ses pontifes en tressaillit de joie. Chacun connoît aujourd'hui les malheurs qui ont daté de cette funeste époque; chacun sait que le sang coula par torrens, et que la colère céleste s'étendit sur notre malheureuse patrie. La famille royale n'avoit été étrangère à aucune infortune; la France devoit les subir toutes, avant qu'il lui fût donné de renaître sous la protection de cette même famille. Par quelle fatalité se fait-il qu'après une expérience si chèrement acquise, nous entendions encore aujourd'hui professer avec impudence les doctrines qui ont dévoré les générations et dévasté la France? Où veulent en venir certains hommes? Que leur faut-il? N'y a-t-il pas eu assez de ruines? assez de tombeaux creusés par leurs mains? La France n'a-t-elle pas été assez déchirée? Le feu n'a-t-il pas dévasté les chaumières comme les palais? Les ossemens du pauvre n'ont-ils pas comblé la fosse ouverte pour le riche? Que veulent-ils donc? Recommencer? qu'ils ne s'y méprennent pas, il ne leur est plus donné de tromper; l'histoire a conservé leurs noms; l'infamie tenoit la plume, et leurs crimes, comme leurs bassesses, sont tracés en caractères de sang et de boue.

Vingt-six ans se sont écoulés depuis ces temps déplorables; les Bourbons nous ont été rendus, et, chose remarquable, un certain parti dissimule si peu ses principes que ce n'est jamais le retour des Bourbons qui se présente à lui comme le résultat de l'invasion étrangère. Ce retour, qui seul pouvoit consoler la France de ses malheurs, n'est jamais présent à sa mémoire; il ne s'occupe que de ce que l'invasion a coûté à la France. Mais, si nous ne nous trompons pas, la première invasion n'avoit rien coûté, notre territoire étoit resté intact; les objets d'art et de curiosité, monumens de nos conquêtes, nous avoient été conservés; la France n'avoit subi que les maux inséparables d'un état de guerre; et, certes, cette guerre, nous ne pensons pas que les royalistes puissent être accusés d'en avoir été la cause. Quant à la seconde invasion, qui l'a provoquée? Sont-ce les royalistes ou les revolutionnaires? qui a été fidèle? qui a trahi? et, en dernière analyse, qui a payé? Sont-ce de misérables barbouilleurs de papier, étrangers à la moindre part de cette gloire, qu'ils revendiquent sans cesse? Sont-ce les hommes qui ont exploité à leur profit tous les divers gouvernemens qui ont régi la France, ou bien la masse des propriétaires devant qui tous les sacrifices se sont évanouis du moment où ils avoient pour résultat le retour du Roi légitime? Si ceux qui ont réellement payé ne se plaignent pas, de quel droit les hommes dont nous parlons se plaignent-ils? De quel droit, surtout, se plaignent-ils, quand c'est à leurs funestes principes que nous devons tout le poids de l'occupation étrangère, poids que nous avons supporté par eux, à cause d'eux, et pour lequel ils n'ont rien payé eux-mêmes? On conçoit que l'on puisse prétendre à recueillir quelqu'avantage des sacrifices que l'on s'impose; mais vouloir tirer tout son mérite de ceux que l'on coûte aux autres, c'est par trop fort.

M. le cardinal de Périgord a pris possession du siége archiépiscopal de Paris. La nomination de ce prélat, vénérable par ses vertus et par son grand âge, aussi invariable dans sa foi que fidèle à la cause du Monarque dont il partagea l'exil, est pour l'Eglise gallicane le présage de jours plus heureux. Paris s'honore d'avoir un tel pontife, et la France y voit un appui pour cette religion sainte, si constamment attaquée et si impunément outragée. La lettre pastorale du prélat respire cet amour de paix et cette piété douce qui caractérise les vrais ministres de l'Evangile ; nous en extrairons quelques passages, certains d'être agréables à nos lecteurs.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» Deux ans se sont écoulés, N. T. C. F., depuis le moment où nous avions cru pouvoir vous les annoncer, ces bénédictions spirituelles, qui commencent à couler aujourd'hui sur nous, et qui doivent se répandre ensuite sur toutes les parties de cette Eglise gallicane, dont les maux toucheroient les plus insensibles. Nous nous sommes réjouis, non pour nos propres intérêts, mais pour les vôtres, de l'heureux accord qui assuroit à toute la tribu chrétienne des secours plus multipliés et des moyens plus abondans de sanctification ; au repentir plus de ressources ; aux affligés plus de consolations ; plus de médiateurs aux ennemis, plus d'appuis à l'indigent, à l'Etat plus de soutiens, aux lois plus de sanction, à l'autorité plus de force, aux bons plus de courage, aux méchans plus de terreur, au Roi plus de serviteurs fidèles, à Dieu plus de louanges.

» Il est vrai, N. T. C. F., que des bornes ont été mises à nos premiers désirs, et qu'il ne nous est pas donné d'en voir l'entier accomplissement ; mais nous ne laisserons pa de recueillir avec soin les moindres grâces qu'il plaît à la divine Providence de nous départir, persuadés que si nous les recevons avec reconnoissance, et si nous sommes attentifs

à faire un saint usage de ses dons, elle daignera les augmenter en proportion de nos besoins, dont elle connoît l'étendue. Car *le Seigneur est fidèle*, dit un prophète (1); *il est bon à ceux qui espèrent en lui. Il est avantageux d'attendre en silence le salut qu'il nous réserve :* il paroîtra enfin; *s'il tarde trop* (2) à notre gré, *attendons-le* néanmoins avec patience, parce qu'il *arrivera* infailliblement au jour prescrit dans les desseins de son adorable sagesse. Du haut de la chaire apostolique et du trône de nos Rois, des gages de paix, des témoignages d'honneur et d'attachement réciproque ont été donnés, des promesses ont été faites, elles ont été reçues : l'épiscopat français y répond par une confiance qui devient le prélude d'un meilleur avenir; et la touchante unanimité dont il renouvelle le spectacle, en manifestant toute la droiture de ses sentimens, et toute la droiture de ses vues, a déjà montré les bases inébranlables sur lesquelles se relèveront un jour ses *ruines consolées* (3). »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Nous dirons aux pères de famille et à tous ceux qui sont chargés du soin de l'instruction publique ou particulière : Faites de la religion le fondement de l'éducation que vous voulez donner; formez à la religion l'esprit et le cœur des enfans, si vous ne voulez pas préparer à vos familles une source de troubles, à l'Etat des élémens de discorde, et à vous des sujets de larmes amères. Nous dirons à la génération qui s'élève : Attachez-vous à la religion, si vous voulez vous assurer une tranquille existence et couler vos jours dans la paix; *interrogez vos*

(1) *Bonus est Dominus sperantibus in eum, animæ quærenti illum; bonum est præstolari cum silentio salutare Dei.* Thren. III, 26.

(2) *Si moram fecerit, expecta illum... quia veniens veniet, et non tardabit.* Habac. II, 3.

(3) *Consolabitur omnes ruinas Israël.* Is. LI, 3.

*pères* (1), *consultez les anciens des peuples*, *et ils vous apprendront* des choses inouïes opérées par l'oubli de la religion ; ils vous raconteront, avec une effrayante vérité, que vous aurez peine à croire jusqu'où peuvent aller les effets de l'impiété, et quel est le malheur d'un peuple du milieu duquel la religion a été pour un temps bannie. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Nous dirons aux riches, aux grands, aux magistrats, aux dépositaires du pouvoir : Venez, unissons-nous pour réparer les suites funestes de l'irréligion, afin que nous ne donnions plus à l'avenir aux nations voisines un spectacle si lamentable, et qu'elles n'en prennent pas occasion de nous regarder avec dédain (2) : *Venite, et ædificemus.* Maintenant que la main de Dieu semble devenir plus favorable, que le Roi se trouve heureux de pouvoir faciliter davantage nos desseins, concourons tous ensemble à fortifier dans les cœurs le doux empire de la religion ; faisons une alliance indissoluble ; prêtons-nous un mutuel appui pour notre bonheur mutuel ; ne craignons pas ceux qui, après avoir dispersé les pierres du Sanctuaire, en redoutent encore les débris ; qui s'alarment de les voir se rassembler, s'irritent en apercevant nos *plaies se cicatriser* ; ou qui, cachant leur frayeur sous le masque de la pitié, insultent à nos efforts, ou bien voudroient les signaler comme contraires à l'autorité : *Numquid contra Regem vos rebellatis* (3) ? Rassurons nous, sachons nous opposer à leurs attaques ; et Dieu, secondant notre amour pour la religion de nos pères, dissipera leurs projets ; il fera plus, il les ramènera peut-être à lui, et ils deviendront eux-mêmes les conquêtes de sa grâce.

---

(1) *Interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi : majores tuos, et dicent tibi.* Deut. XXXII, 7.

(2) II. Esdr. II, 17.

(3) Esdr. II, 19.

» Nous dirons à la France entière, en la personne de ses pairs et de ses députés, qui vont se rassembler de nouveau dans l'enceinte de cette capitale : *Erudimini, qui judicatis terram* (1) : Apprenez, vous qui jugez la terre, vous qui devez concourir à donner des lois à la France, comprenez bien que travailler à affermir le royaume de Jésus-Christ, c'est travailler à consolider le trône de nos Rois; que la religion est le fondement sur lequel repose solidement tout édifice social; que, sans elle, les meilleures institutions sont bâties sur un sable mouvant; que la confusion doit régner dans les conseils de ceux qui ne se rallient pas sous cette maxime capitale, que la religion seule apprend à bien observer : *Aimez vos frères* (2), *craignez Dieu, honorez le Roi;* et qu'alors les générations futures, les jugeant sans miséricorde, ne donneront à leur mémoire que des malédictions, au lieu des acclamations et des louanges que recueillent au contraire, d'âge en âge, les familles de ceux dont le courage, la religion et la vertu assurent à leur pays des siècles de félicité.

» Nous dirons à ceux qui se sont faits sans sujet nos ennemis, s'il en existe quelques uns, car pour nous, nous ne connoissons que des enfans et des frères; nous leur dirons que le pardon sera toujours sur nos lèvres et dans notre cœur, et qu'ils se lasseront plutôt de nous maudire, que nous ne cesserons de les aimer. »

Les mesures qui se prennent en Allemagne continuent à alarmer nos révolutionnaires : et frappés qu'ils sont des conséquences, on voit leurs journaux se rapprocher du ministère, et se prononcer surtout contre la possibilité de la formation d'un ministère royaliste : il y a même tel journal qui montre les grosses dents, et qui menace les royalistes au cas que cela pût arriver.

---

(1) Ps. 11, 10.

(2) *Fraternitatem diligite, Deum timete, Regem honorificate.* Pet. 1. 22.

Nous, pour qui le bruit n'est pas grand'chose, nous sommes convaincus que s'il étoit possible que des royalistes fussent portés au ministère, ou que le ministère se fît royaliste, il seroit aussi facile de gouverner un pays qui est en masse royaliste, qu'il seroit peu raisonnable de s'inquiéter du courroux de certaines gens. On sait ce que vaut leur colère, et à quel prix on peut obtenir leurs éloges.

On a beaucoup parlé ces jours derniers de désunion dans le ministère : aujourd'hui on dit qu'il est de nouveau réuni ; demain peut-être il y aura de nouvelles discussions ; comme les royalistes ne peuvent pas plus perdre à un changement de personnes qu'à un changement de systême, il y a peu d'intérêt pour eux dans cette petite querelle de famille. En attendant, M. l'abbé Louis prépare son budget comme si de rien n'étoit, le ministre de la guerre continue à éloigner les gens fidèles comme s'il y en avoit trop, et la *Correspondance privée* d'Augsbourg va son train comme si on y croyoit. Pour celle du *Times* elle a éprouvé de si rudes attaques que l'on n'en entend plus parler : où ira-t-elle se nicher, quand la gazette d'Augsbourg n'en voudra plus ? Pitoyable ressource pour des hommes d'État, que de colporter ainsi à l'étranger les mensonges qu'ils n'osent risquer dans leur propre pays.

L'on ne peut s'empêcher de réfléchir douloureusement sur la destinée d'un peuple chez qui l'administration est la part de ministres à vue courte et à esprit médiocre. Tout se gâteroit entre leurs mains dans un gouvernement qui auroit déjà des institutions fortes et monarchiques : que ne doit-on pas craindre par conséquent dans un gouvernement qui les attend toutes ? Au lieu de suivre la marche que lui traçoit la saine raison, au lieu de nous donner les lois salutaires qui dérivoient de la Charte, le ministère s'est jeté constamment dans toutes les erreurs qui appartiennent aux es-

prits à qui il n'est pas plus donné de réfléchir que de prévoir. Vide de souvenirs comme de conception, il n'a pas plus créé qu'il n'a su profiter ; et cependant quel ministère s'est jamais trouvé dans une position plus favorable pour gouverner facilement ? Tous les masques étoient tombés, tous les cœurs étoient connus; il ne lui falloit que vouloir, et il s'acquéroit des droits immortels, mais bien faciles à la reconnoissance nationale. En 1815 il pouvoit tout demander à la France pour le Roi : le respect et l'amour que l'on porte au Monarque, donnoient au ministère un empire immense sur les cœurs ; et le ministre, qui à cette époque, loin d'avoir contre lui des antécédens ou des soupçons, avoit au contraire l'avantage d'une conduite fidèle et loyale, auroit pu avec moins d'esprit qu'il n'en a, mais avec un peu plus de jugement, se faire un nom dont il est inconcevable qu'il n'ait pas senti le prix. Mais, au lieu de juger sa position, de suivre la route facile qui se présentoit à lui, il s'est créé un terrain hérissé de difficultés. Au lieu de profiter de l'amour porté au Roi, pour combattre la haine connue des révolutionnaires contre ce même Roi, ce n'est, au contraire, qu'en repoussant l'amour qu'il a su trouver les moyens de combattre la haine. A un peuple vif et franc il a commandé la froideur et la dissimulation. Les révolutionnaires étoient méprisés, la moindre fermeté les eût intimidés; il les a appelés à lui, il leur a prodigués les places et les caresses. Il n'a vu de danger que dans la vertu, de point d'appui que dans le crime, et son système a, pour ainsi dire, érigé en maxime les vers suivans, tirés d'un poëme qui vient de paroître (1) :

N'éprouvez pour vos Rois qu'un amour politique.
Produit net d'un calcul exact, géométrique ;

(1) L'*Art Politique*, par M. Berchoux. Un vol. in-18, fig. Prix : 3 fr. 50 c., et 4 fr. *franco*. (Chez Le Normant.)

Ayez, tendre avec art, sensible à point nommé,
Le cœur d'un géomètre, aux passions fermé.
Trop aimer, en ce genre, est d'un danger extrême;
De nos grands modérés, apprenez comme on aime,
Comme on doit, vrai recteur des quatre facultés,
Au secours de son Roi, marcher à pas comptés.

C'est ainsi qu'en se jetant constamment hors du cercle que lui traçoient l'expérience et le bon sens, le ministère s'est toujours trouvé embarrassé. Maîtrisé par les événemens, son plan du jour n'a jamais été celui de la veille : sans idées fixes, sans projets arrêtés, la chance du lendemain lui a toujours été inconnue. Il a marché comme un homme qui va à la découverte, et qui ne sait ni ce qu'il trouvera, ni où il arrivera. Aujourd'hui qu'il se voit cerné par la révolution, il n'est pas pour cela plus éclairé; il voit le mal, non dans ce qu'il a fait, mais dans les reproches qu'on lui adresse. Tout auroit été à merveille si les royalistes n'avoient pas eu le droit de signaler les bévues ministérielles; c'est la liberté de la presse qui a fait tout le mal; sans elle le gouvernement auroit marché sur des roulettes; tel est le refrain des hommes du jour, et de bonnes gens le répètent. Comme si d'abord le gouvernement représentatif pouvoit exister sans une loi qui en est l'âme; en second lieu, comme s'il étoit possible qu'un révolutionnaire fût devenu un instrument monarchique entre les mains du ministère, et que le parjure fût plus propre à être mis en action comme garantie de fidélité, par cela seul que les royalistes auroient été réduits au silence. Certes, il y a ici absurdité. Seroit-ce pour ne pas sortir de cette ligne que le ministère ne voit de remède que dans la suppression de la liberté de la presse? Nous avons déjà traité cette question dans la dernière Livraison du *Conservateur;* nous y reviendrons aujourd'hui, parce que nous avons de fortes données pour croire que c'est là où le ministère voudroit en venir si la

chose lui étoit possible. Les moyens sont difficiles ; une loi existe ; et il ne nous paroît pas très-probable que le rapport d'une loi qui constitue l'exercice d'un droit accordé par la Charte, soit une chose aisée. N'importe, discutons la question comme si cette difficulté n'existoit pas.

De quoi se plaint le ministère ? La liberté de la presse fait du mal ; en quoi ? Lorsque le ministère avoit la censure, les feuilles révolutionnaires propageoient aussi hardiment et aussi clairement qu'aujourd'hui les principes anti-monarchiques. La liberté de la presse n'a pas plus ajouté à leur liberté qu'à leur esprit. Si ce sont ces principes qui effraient le ministère, que ne poursuit-il ceux qui les professent. Il a une loi, loi qu'il a proposée lui-même, et qui lui donne le moyen de les atteindre ; s'il ne les poursuit pas, à qui la faute ? Si la loi n'est pas assez répressive, à qui la faute encore ? Qui est monté à la tribune pour empêcher que le mot de religion ne se vît dans la loi ? le ministère. Qui s'est élevé contre une disposition qui auroit puni les outrages faits à la religion ? le ministère et les orateurs du gouvernement. Il a bonne grâce aujourd'hui à se plaindre ou d'une liberté qui n'a donné aucune force aux ennemis de la monarchie, puisque sous la censure ils l'attaquoient aussi ouvertement qu'aujourd'hui, ou d'une loi qu'il a lui-même proposée, et qu'il a défendue contre ceux qui vouloient ajouter à son pouvoir, en spécifiant des délits qu'il n'a pas voulu avoir le droit de punir. Nous avons relevé, dans notre dernière Livraison, les dégoûtantes plaisanteries que des journaux ministériels eux-mêmes se permettoient contre la religion ; ce n'est que chez eux qu'on a vu Jésus-Christ présenté sous le nom du Mercure des païens. Est-ce ainsi que le ministère prétend se montrer convaincu du danger de la liberté de la

presse? Ce danger, nous le répétons, ne lui paroissoit pas exister, lorsque les royalistes n'avoient pas le droit de parler; ce seroit donc évidemment contre eux que seroit dirigée la suppression de la liberté de la presse; et dans l'intérêt de qui? dans l'intérêt de la France? Non, sans doute; car l'opinion de la France est monarchique, et cette vérité est évidemment démontrée par la popularité des journaux royalistes. Chacun sait que leurs abonnés sont infiniment plus nombreux que les abonnés des journaux révolutionnaires; mais ce seroit dans l'intérêt de six hommes, dans l'intérêt d'un ministère à qui la critique de ses actes est importune, et qui se trouveroit ainsi affranchi des conséquences attachées à notre forme de gouvernement. Pauvre ressource qu'une pareille tentative! Il y a dans des essais de ce genre plutôt mécompte que succès. De deux choses l'une : ou les reproches qu'on adresse au ministère sont fondés, et alors s'il ne pèche que par erreur, la critique lui est salutaire, puisqu'il peut en profiter, et il doit la vouloir, au lieu de chercher à la détruire; ou bien c'est à tort qu'on l'accuse, et, dans ce cas, il grandit par l'attaque bien plus qu'il n'a à s'en plaindre. Nous avons déjà cité M. Pitt; le *Morning-Chronicle* n'a pas plus nui à sa réputation qu'à ses talens.

« Mais, vous dit-on, si le ministère veut la suspension de la presse, c'est pour s'arrêter. Il s'aperçoit qu'il a été trop loin. » S'arrêter! comme si on s'arrêtoit en révolution! Et, de bonne foi, peut-on supposer que les hommes qui figurèrent au commencement de nos troubles voulurent tous la révolution et ses conséquences? Non sans doute, et plusieurs d'entre eux auroient désiré aussi arrêter ce débordement de passions auquel ils avoient, sans s'en douter, donné une force dont ils devoient devenir les victimes, et dont il ne

leur étoit pas donné de prévoir les suites. Tel homme qui, en 1789, demandoit avec chaleur des réformes dans l'Etat, celui même qui crioit le plus contre la noblesse et le clergé, se doutoit-il, par exemple, que par suite de tout ce qu'il demandoit, on en viendroit à condamner à mort, à Paris, en 1793, un pauvre habitant d'Hazebrouck, département du Nord, pour avoir écrit *vive le Roi* sur une feuille d'assignats de quinze sous? Non, sans doute. Quel est celui qui peut se dire : Je briserai les digues, et j'arrêterai le torrent? Le ministère lui-même ne peut pas se faire une telle illusion. Des hommes plus forts que lui ont succombé avec un système pareil à celui qui l'aveugle aujourd'hui, et l'histoire n'a vu dans leur chute que la punition de leurs fautes. Ils n'ont laissé après eux que le souvenir des maux qu'ils ont causés; et, au lieu de la reconnoissance qu'ils auroient pu acquérir, le jugement le plus sévère a flétri leur mémoire. Nul ne peut prévoir où l'entraînera la pente rapide d'un précipice. Il faut le franchir ou rétrograder; et, dans la situation où le ministère s'est placé, il n'a que ce dernier parti à prendre : ce n'est plus avec des paroles qu'il peut convaincre; il ne persuadera pas avec ces phrases sonores et ces mots positifs, qui perdent le lendemain leur signification de la veille. Des articles de journaux ne fascineront plus les yeux : ce sont des actes qu'on lui demande; les actes seuls peuvent parler pour lui. Les principes moraux et monarchiques ont été repoussés, les vrais défenseurs du trône et de la Charte ont été outragés; les journaux, les *Correspondances privées*, ont cherché et cherchent encore à flétrir aux yeux de l'Europe les soutiens loyaux de la légitimité; la confiance a été enlevée à des mains pures, le parjure a reçu le prix de la fidélité; des institutions démocratiques mettent chaque jour la royauté légitime en péril. Il est

temps sans doute qu'un tel système finisse ; mais, nous le répétons, ce sont des actes et non des mots que la France attend du ministère. S'il veut réellement consolider la monarchie, qu'il mette en œuvre les seuls élémens qui peuvent la constituer; qu'il se place franchement dans une ligne positive; qu'il cherche dans la Charte les institutions monarchiques qui s'y trouvent; qu'il les coordonne avec la liberté sage qui en dérive, et qu'il ne s'arrête pas à quelques petites animosités contre les personnes qui combattent son système; qu'il laisse ces personnes à l'écart: pourvu qu'il place sa confiance dans des hommes qui auront donné des gages à la cause royale, qu'il s'inquiète peu des ennemis actuels de son système. Qu'il marche. Quand il prouvera qu'il travaille au bien, il sera soutenu avec la même chaleur qu'on met à le combattre lorsqu'on croit qu'il fait le mal. On ne lui demandera pour cela ni places ni faveurs; et, satisfaits de voir que la France peut encore se promettre un avenir heureux, les royalistes lui prouveront que s'ils sont les ennemis irréconciliables des mauvais principes, la haine contre les personnes leur est inconnue. Le ministère a tout à gagner à ce marché; car il aura pour lui l'honneur de sa position, le bien qu'il fera, et le plaisir de voir (sans qu'il lui en coûte rien) qu'il n'a pas pour ennemis les hommes à l'estime desquels on ne peut pas s'empêcher de tenir, même quand on les a contre soi. De bonne foi, est il aussi bien dans la position où il s'est placé?

CASTELBAJAC.

Le général Sébastiani et M. Ramolino ont été nommés députés par le collége électoral de la Corse. Les électeurs étoient au nombre de trente-cinq. M. Sébastiani a eu 28 suffrages, et M. Ramolino 25. M. Ramolino est, dit-on, cousin-germain de Mme Lætitia Buonaparte.

*Le Conservateur* n'a pas eu, jusqu'à ce moment, l'occasion de mentionner honorablement, comme il le mérite, un ouvrage semi-périodique, que la pureté de ses principes, le talent de ses rédacteurs, et l'utilité de son but, placent dans un rang distingué parmi les écrits royalistes de notre époque. Il a pour titre, MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES IGNORANS, et a pour éditeur et principal rédacteur, M. le chevalier de Fonvielle.

Nous nous faisons un devoir de recommander cet intéressant Recueil, aux amis de la religion, de la monarchie légitime, des mœurs et de l'ordre.

*Les Mémoires de l'Académie des Ignorans*. sont divisés en deux sections : la première, sous le titre de MERCURE ROYAL, paroît trois fois par mois, par livraisons de trois feuilles environ ; la deuxième, sous le titre de PARACHUTE MONARCHIQUE, paroît une fois par mois, par livraisons de cinq feuilles au moins.

Chaque section a sa série de volumes à part.

On ne souscrit point séparément pour *le Parachute* et pour *le Mercure*, ni pour moins de deux volumes.

Le prix de la souscription est de 17 fr. 50 c. pour deux volumes, et de 35 fr. pour quatre volumes.

On s'abonne à Paris, au secrétariat de l'Académie, rue S. Honoré, nº. 290.

---

*Voyage aux Régions équinoxiales du Nouveau Continent*, fait en 1799, 1800, 1802, 1803 et 1804, par Alex. de Humbold et A. Bonpland, rédigé par Alex. de Humbold, tome second. A Paris, chez Maze, rue Gît-le-Cœur, nº 4, et chez Le Normant.

M. le vicomte de Chateaubriand rendra compte incessamment de l'ouvrage de son illustre ami, ainsi que de quelques ouvrages historiques.

— M. Egron nous prie d'annoncer que l'ouvrage inti-

tulé *Esprit de MM. de Chateaubriand, d'Herbouville, Bonald, Salaberry, de la Mennais, Fiévée, Castelbajac, O'Mahony, Jouffroy, Martainville, etc.*, vient de paroître (1 vol. in-8°.) prix 3 f. 50 c. et 4 f. 50 c. La source où cet ouvrage est puisé, et les noms qu'il rappelle, nous interdisent toute réflexion. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le choix est fait avec discernement et classé avec méthode et clarté.

— On vient de mettre en vente chez Le Normant l'ouvrage intitulé : *Nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XVIII*, précédé d'une introduction où l'on traite des Celtes, des Gaulois et des Francs, de la Loi salique, et du vrai fondateur de la monarchie française, avec trois tableaux généalogiques ; dédié à la jeunesse par M. de Moulières, membre de plusieurs académies et sociétés littéraires, françaises et étrangères. Un vol. in-12. Prix : 4 fr. et 5 fr. 25 c. par la poste. (Le second et dernier volume paroîtra incessamment.)

— Le libraire Pillet, aîné, rue Christine, n° 5, vient de mettre en vente la *seconde édition*, avec un *supplément*, de *l'Histoire de l'Esclavage en Afrique* (pendant trente-quatre ans). *de P. J. Dumont*, natif de Paris, maintenant à l'hospice royal des Incurables ; rédigée sur ses propres déclarations par J. S. Quesné. Un vol. in-8°, orné de deux portraits de Dumont, et d'un *fac simile* de son écriture. Prix : 3 fr. et 3 fr. 75 c. par la poste. La première édition de cet ouvrage a été épuisée en moins d'un mois.

— M. Louis Janet, éditeur de la belle *Imitation de Jésus-Christ* in-8° dédiée au Roi, vient de mettre en vente l'*Imitation de la Sainte Vierge* (1) avec gravures. Il n'existoit pas encore de belle édition de ce livre.

— C'est par erreur que nous avons annoncé, dans la 52e Livraison du *Conservateur*, le prix du livre intitulé : *Vie et Révélations de la Sœur de la Nativité*, à 12 fr. : il faut le rétablir ainsi :

4 vol. in-12.................. 18 fr. } pris à Paris,
4 vol. in-8°.................. 28 fr. }

et 1 fr. 50 c. de plus par volume pour recevoir l'ouvrage franc de port.

---

(1) Un vol. in-12. Prix : pap. fin satiné broché, 4 fr., relié basane 5 fr., veau 7 fr., maroq. 10 fr. Chez Louis Janet, éditeur des Oraisons funèbres, rue Saint-Jacques, n° 59.

# LE CONSERVATEUR.

---

*Sur les Circonstances présentes.*

L'AUTEUR de cet article disoit il y a plusieurs années, en terminant le discours préliminaire de la *Législation primitive :* « La révolution a com-
» mencé par la déclaration des droits de l'homme,
» et elle ne peut finir que par la déclaration des
» droits de Dieu. »

Rien de ce qui est arrivé depuis cette époque n'a dû lui faire changer de sentimens, et il suffit de réfléchir à la nature des troubles qui agitent la société, à la tendance des opinions qui s'y manifestent, au caractère particulier de quelques événemens qui s'y sont passés, pour être convaincu que la maladie qui travaille depuis si long-temps l'Europe est beaucoup plus religieuse que politique, ou plutôt qu'elle n'attaque le corps politique que pour détruire la société religieuse.

C'est là l'esprit du siècle, et c'est l'esprit du siècle parce que ce siècle est le siècle de l'esprit, de cet esprit de l'homme qui est au plus loin de l'esprit de la société, de cet esprit des petites choses et des petits intérêts, essentiellement ignorant, et par conséquent ennemi de tout ce qui est élevé, absolu, général, dans les pensées, les devoirs et les intérêts.

La société qui commence, comme commence l'homme lui-même, par ses développemens physiques, sera troublée par la violence et l'excès ou l'abus de la force ; mais une société adulte et formée, qui, parvenue au terme de son accroisse-

ment physique, a cultivé les arts de l'imagination et de la pensée, ne peut être sérieusement troublée que par des doctrines et par l'abus de l'esprit. C'est là que nous en sommes.

Je sais que des esprits qui se croient forts parce qu'ils sont opiniâtres et passionnés et exempts de préjugés, parce qu'ils sont vides de pensées et de connoissances, des esprits ivres de faux savoir, et qui en ont tout l'orgueil, toute la sécheresse et toute la pédanterie, croiroient s'abaisser au niveau du vulgaire s'ils croyoient à une religion qu'ils n'ont pas faite, ou approuvoient un gouvernement qu'ils n'ont pas eux-mêmes constitué ; ils ne voient de liberté, en religion comme en politique, que dans une indépendance de pensées qui n'est, à vrai dire, que l'état d'un esprit qui ne sait ni d'où il part, ni où il va, ni ce qu'il veut, et qui prend l'inquiétude de la foiblesse pour des avertissemens du génie. Nos nouveaux docteurs nous ont donné, comme des lois et des doctrines, les rêves de leur orgueil, et parce que nous les rejetons, et que nous ne pouvons y plier nos esprits et nos habitudes, ils disent que nous ne sommes pas mûrs encore pour des lois si parfaites, tandis, au contraire, que nous ne les repoussons que parce qu'elles sont foibles et fausses et trop en arrière de notre intelligence. Mais heureusement ce foibles esprits, ces esprits d'*entre deux*, comme les appelle Pascal, qui troublent le monde, ne sauroient le gouverner, et il est du devoir de ceux à qui la direction en a été confiée, de le gouverner sans eux et malgré eux.

L'Europe va donc encore une fois réunir ses chefs pour délibérer sur ses destinées, et, comme après un grand combat, elle pourra compter ses blessures. Elles sont nombreuses et profondes. Les puissances, trompées par les révolutionnaires, ont cru que Buonaparte étoit toute la révolution,

et l'avoir terminée en le détrônant. Elles n'ont fait au contraire qu'écarter la main de fer qui la comprimoit, que démuseler le monstre qui s'est relevé, fort de ce que la restauration lui a rendu, et de tout ce que Buonaparte ne lui avoit pas ôté. La révolution est rentrée en France, comme le démon de l'Evangile *rentre aux lieux d'où il étoit sorti*, accompagné de *sept autres esprits plus méchans que lui*, et je crois que nous pourrions les compter et les nommer. Buonaparte avoit hérité de la force de la révolution, et fait servir à ses desseins les passions qu'elle avoit déchaînées. La révolution, à son tour, a hérité de Buonaparte, et des regrets qu'il a laissés à tant de vanités, d'ambitions et de cupidités. Buonaparte vouloit asservir le monde à la force de ses armes, la révolution veut l'asservir à ses doctrines. L'Europe a résisté aux armes de Buonaparte, parce qu'elle a opposé des armées plus fortes à ses armées ; elle a succombé aux doctrines de la révolution, parce qu'elle ne sait pas leur opposer de meilleures et plus fortes doctrines, et qu'elle n'est pas encore persuadée que tout, absolument tout est faux et absurde dans les doctrines religieuses et politiques de la révolution.

Il y a trente ans qu'on auroit pu soupçonner quelques gouvernemens de susciter des embarras intérieurs à leurs voisins. On mettoit alors de l'intrigue dans la politique, au lieu d'y mettre de la morale, et les hommes d'Etat, qui avoient sans cesse à la bouche le mot d'*équilibre politique*, ne s'apercevoient pas qu'ils le rompoient au détriment de tous, en excitant chez quelques uns les passions populaires. Je crois que les gouvernemens ne jouent plus aujourd'hui à ce jeu périlleux qui a coûté trop cher même à ceux qui y ont été les plus habiles ou les plus heureux, et lorsque tous ont l'incendie à leurs portes, ils ne peuvent guère

attiser le feu chez les autres ; mais le gouvernement français, qui, plus récemment et plus violemment attaqué de la fièvre révolutionnaire, avoit plus de motifs de la redouter, a pris de si étranges moyens pour s'en défendre : il a montré depuis l'ordonnance du 5 septembre une si honteuse complaisance pour les doctrines et pour les hommes de la révolution, même les plus notoirement coupables ; il a si imprudemment repoussé les vives affections des royalistes pour n'opposer au fanatisme exalté des républicains, et aux regrets déscspérés des buonapartistes, que les tièdes et douteuses opinions de ses partisans ; il a donné enfin de tels scandales, qu'il peut être légitimement accusé, même par les plus indulgens, d'avoir réchauffé dans son sein les germes de cette contagion qui menace de se répandre sur toute l'Europe.

Je sais bien ce que notre gouvernement pourroit répondre, et combien de fausses mesures prises aux deux restaurations et depuis, ont rendu difficiles sa position et la nôtre. Ces mesures, il pourroit les rejeter sur ceux qui, persuadés que la France ne pouvoit guérir par ses propres forces, sont venus lui prêter un secours qu'elle a payé assez cher pour qu'il eût dû être efficace, et extirper le mal jusqu'à la racine.

J'entends déjà crier à l'indépendance nationale, et ceux qui font le plus de bruit sont les hommes qui voudroient asservir et opprimer leur nation et l'Europe, comme leurs prédécesseurs l'ont fait en 1793, et ne pardonnent pas aux étrangers d'avoir empêché ou retardé l'exécution de ce projet. Mais il faut apprendre aux ignorans qui les croient sur parole, que le jour où le mot d'*équilibre politique* entre toutes les puissances a été prononcé pour la première fois, il n'y a plus eu d'indépendance absolue pour aucune d'elles ; que toutes, formant ensemble le grand corps de la

chrétienté, sont devenues solidaires les unes envers les autres de leur existence commune, sous les mêmes lois ou les mêmes conditions générales d'ordre et de paix, et qu'il n'est pas plus au pouvoir d'une société puissante et continentale de se constituer aujourd'hui en démocratie ouverte ou déguisée, et de rompre par là l'équilibre politique, en jetant de son côté, dans la balance, le poids immense des passions populaires propres à cette forme hostile et turbulente de gouvernement, qu'il ne seroit au pouvoir d'une d'elles de tarir ou de détourner les fleuves qui sortent de chez elles, et coulent chez ses voisins, ou qu'il ne seroit au pouvoir d'une famille placée au milieu d'une ville, d'introduire dans sa maison une maladie contagieuse, ou de recéler un magasin à poudre.

Et certes, il seroit temps que les chefs de la chrétienté, défenseurs et conservateurs de toute la civilisation du monde, éclairés sur leurs devoirs et sur les véritables intérêts des peuples confiés à leurs soins, sentissent la nécessité de réunir leurs efforts pour repousser des frontières du monde civilisé cette horde accourue des contrées étrangères à tout ordre, à toute justice, à toute vérité, et condamnées à une nuit éternelle. C'est une nouvelle et dernière invasion des barbares, mais avec cette différence que les premiers, de mœurs simples quoique guerrières, fidèles encore aux inspirations de la nature, portèrent en Europe la monarchie, et y reçurent la religion chrétienne, et méritèrent d'être les pères et les fondateurs de notre belle Europe, et que les autres, l'esprit faux, le cœur gâté, oppresseurs des esprits et des mœurs, bien plus que les Huns et les Vandales ne l'étoient des arts, ignorans ennemis de toute société divine et humaine, viennent détruire en Europe toute monarchie et toute reli-

gion, et en ont, pendant quelques années, réduit la plus belle partie à l'état le plus honteux, le plus sauvage et le plus malheureux de l'existence humaine, comme pour avertir les souverains du sort qu'ils préparoient à leurs peuples.

Jamais la noble et grande idée de la république chrétienne n'a dû frapper plus vivement les esprits, et occuper plus sérieusement les cabinets, que depuis que cette république de l'enfer, l'athéisme avec ses horribles conséquences, menace d'envahir et de dissoudre tous les pouvoirs légitimes. Il n'est plus question, pour les souverains, d'ajouter quelques lieues carrées à des Etats déja trop étendus ; ils ont tous, et même les moins puissans, plus d'hommes qu'ils ne peuvent en gouverner : c'est la monarchie, la religion, la morale, la justice, les nations et les familles qu'il faut défendre ; c'est la civilisation tout entière, avec ses lumières, ses vertus et ses bienfaits qu'il faut sauver ; c'est leur propre indépendance qu'il faut maintenir contre de prétendus indépendans, et avec elle l'indépendance des sociétés, qui n'est autre chose que l'indépendance de leur pouvoir. Cette réunion des souverains pour défendre l'Europe de cette invasion de barbares policés, est même le dernier et sublime effet de la civilisation, le plus haut point du progrès politique de l'esprit humain, et le complément de tout ce qu'une politique éclairée et conseillée par la religion a fait depuis tant de siècles pour le bonheur de l'humanité.

Il faut le dire, la grande plaie de l'Europe est l'indifférence des gouvernemens pour la religion, ou les craintes surannées qu'elle leur inspire ; sentimens qui deviennent chez le peuple haine et mépris de l'autorité religieuse, et bientôt de toute autre autorité. La religion est la source du pouvoir et la règle des devoirs : aussi voyez comme

tout aujourd'hui, pouvoir et devoirs, est déplacé. Le pouvoir est partout, les devoirs nulle part, et les Rois ne semblent plus gouverner que par *interim*, et les peuples obéir que par complaisance ; et lorsqu'on secoue le joug de l'autorité religieuse, qu'on ne compte pas sur les hommes pour remédier à de si grands maux, les hommes ne sont plus rien : ils méprisent leur propre esprit à tel point, ils attachent si peu d'importance à leurs propres opinions, qu'ils ont fait un dogme de la liberté indéfinie de penser et d'écrire, liberté qu'on n'eût eu garde de demander ou d'accorder, lorsqu'on avoit une juste idée de l'influence de l'esprit humain, et qu'on nous permet aujourd'hui, comme à des enfans dont les paroles sont sans conséquence, et ne méritent aucune attention.

Les hommes, je le répète, ne sont plus rien ; ils ont abusé de tous les dons de l'esprit, ils ont tout usé jusqu'à la gloire, et tous les avantages humains ont perdu leur crédit sur les esprits ; et cependant il n'y a jamais eu en Europe de plus forts et de meilleurs esprits. Tous (et ceci est digne de remarque), tous zélés défenseurs des principes conservateurs des sociétés, tous ennemis déclarés de cette anarchique et séditieuse philosophie ; tous combattent pour les institutions naturelles contre les institutions factices. Je ne parle pas des écrivains français, ils sont assez connus ; mais chez les étrangers, en Angleterre, en Italie, en Suisse, en Allemagne, les *de Maistre*, les *Burke*, les *Haller*, les *Gentz* ont publié des écrits où les plus hautes vérités s'unissent aux plus nobles sentimens : qui ne connoît les belles *Considérations sur la Révolution française*, par M. le comte de Maistre? L'ouvrage récent de M. *de Haller*, digne héritier d'un nom fameux, *sur la Science de l'Homme d'Etat*, écrit en allemand, gagne

jusqu'aux Universités, et est enseigné à Vienne et à Gœttingue par de célèbres professeurs. Ces lumières cependant n'éclairent pas encore les gouvernemens qui s'obstinent à suivre d'autres guides : et quels guides ? Je croirois, si je les nommois, déroger à la gravité de cet article. Le talent a donc perdu sa puissance, même dans le siècle de l'esprit, et il faut revenir à une autorité indépendante des hommes à la suite, autorité que la société ne puisse rejeter sans que les dernières calamités ne viennent la punir de l'avoir méconnue.

Et qu'on ne pense pas que le souverain Maître des mondes ait besoin de suspendre les lois de la nature physique, ou de bouleverser les élémens et les saisons pour ramener à lui les sociétés qui s'en écartent. Il y a de la sottise à le croire, et du fanatisme à l'attendre : il n'a au contraire qu'à laisser un libre cours aux lois générales du monde moral, tout aussi naturelles que celles qui assuroient la durée du monde physique ; et il n'est pas plus certain que le fleuve dont on rompt les digues, débordera dans les campagnes, que la pierre laissée en l'air retombera par son propre poids, que le feu qu'on n'éteint pas gagnera les combles de l'édifice, qu'il n'est certain que la société qui, rejetant la religion, rejette en même temps la source du pouvoir et les règles des devoirs, et ôte ainsi aux passions tout frein et toute retenue aux désirs, sera tôt ou tard, mais toujours trop tôt pour son malheur, livrée à tous les désordres qui naissent de la lutte des pouvoirs, et de l'oubli des devoirs, à des désordres, tels que nous en avons vu en 93, tels que nous en verrions encore ; et la révolution la plus sanglante n'est, comme un tremblement de terre, ou l'apparition d'une comète, que la suite et l'accomplissement d'une loi générale.

Beaucoup de crimes particuliers demeurent aussi impunis, parce que la justice humaine ne

les connoît pas, ou néglige de les punir. C'est un désordre sans doute, mais local et passager; et la religion nous apprend que tôt ou tard il sera réparé. Mais il n'y a point même ici bas d'impunité pour la société, il n'y a pas pour elle d'autre loi à attendre, et elle est toujours exécutée dans le temps et sur le lieu du délit : toutes les malédictions que dénoncent les livres saints au peuple de Dieu, lorsqu'il se livre à l'idolâtrie, et va sacrifier sur les hauts lieux, s'accomplissent à la lettre sur une société chretienne qui oublie le grand bienfait du christianisme; ce ne sont point là des miracles, c'est l'effet inévitable et prévu de l'infraction des lois naturelles des sociétés, et nous avons eu aussi nos faux prophètes, la séparation de nos *tribus* en *nouvelle nation* et nation ancienne, nos *transmigrations*, nos trente ans de captivité sous des maîtres plus durs que les rois d'Assyrie et de Babylone, et il faudroit un nouveau Jérémie *pour égaler*, suivant l'expression de Bossuet, *les lamentations aux calamités*.

Comme la cause du désordre est toute morale, le désordre aussi est d'abord moral, et il ne gagne les actions qu'après avoir troublé et altéré les doctrines. Toutes les vérités s'obscurcissent, toutes les lumières s'éteignent. La *lettre* de la société, si je peux ainsi parler, subsiste, mais l'esprit n'y est plus, et comme de la disposition la plus inique, au moyen de trois *lettres* on fait une *loi*; avec un brevet et un costume on fait un législateur d'un homme corrompu, et quelquefois d'un homme coupable. Alors on voit des jugemens comme nous en voyons tous les jours, et la *lettre* de la loi à la main, on acquitte des propositions de cannibales, déguisées sous la forme d'un *calembour*, et des provocations à la revolte, revêtues de l'autorité d'une leçon de jurisprudence. Mais aussi, et comme par compensation, la *lettre* de la loi con-

damnera la réclamation la plus légitime, proscrira même tout recours à la justice, l'ordre légal étouffera l'ordre légitime et le jugement, le jugement, l'acte le plus solennel et le plus auguste de la société, puisqu'on n'a pu donner d'autre nom à l'acte le plus noble de notre raison, à celui qui s'approche le plus de la raison éternelle; le jugement ne sera plus qu'une mécanique avengle et passive qui s'arrête au moindre obstacle qu'elle n'a pu prévoir, et qu'elle ne peut réparer, comme dans les autres mécaniques où l'on ne voit que des forces; et au désordre moral on ne sait opposer que la force physique; mais cette force elle-même, machine, comme tout le reste, privée de cet esprit de fidélité qu'on ne cherche même pas à lui inspirer, et qui, en assurant son obéissance, en prévient l'aveugle direction, ne peut être contenue que par une *discipline* sévère qu'on prend pour de l'ordre, et qui se met en mouvement au mot *marche*, par qui qu'il soit prononcé. Alors le pouvoir a des soldats, et n'a pas de serviteurs; la justice a des suppôts, et n'a plus de ministres; la grande famille compte des esclaves plutôt que des enfans, et l'administration est forcée d'avoir sans cesse la main au marteau et à l'enclume pour forger des liens de fer, qui puissent retenir à leur place ces pièces mal assorties, qu'use l'effort même des mouvemens: elle ne parle plus aux esprits (1), et n'agit plus que sur des corps et dans le profond mépris qu'elle ressent pour des hommes ainsi avilis; elle ne sait plus au premier mouvement qui la contrarie, que les changer de place, ou les rejeter comme un horloger déplace ou rebute des aiguilles, des roues

(1) Depuis la restauration, pas une proclamation au nom du Roi n'a été adressée aux Français qu'on a si long-temps égarés avec des proclamations: il y avoit cependant tant à leur dire!

et des pitons. On en vient cependant au point de déraison et d'aveuglement de s'applaudir de cet état, comme du dernier effort de l'intelligence humaine et du dernier terme de ses progrès et de la perfectibilité de nos esprits; et des imbécilles regardent en pitié les siècles où le pouvoir étoit affermi, et l'obéissance affectueuse; où la constitution étoit comme la vie et la santé dont on jouit sans savoir seulement ce qu'elles sont; où l'administration étoit inaperçue, et où la religion, partie essentielle du gouvernement, inébranlable appui de la royauté, parce qu'elle étoit, comme la royauté, forte de sa propre indépendance, conservoit l'autorité légitime des Rois et la légitime dépendance des peuples.

Si l'on veut savoir à quel point les plus saines doctrines sont bouleversées, je ne dis pas dans des écrits vendus au mensonge et à l'esprit de révolte, mais dans les discours officiels émanés de personnages plus officiels encore, conseillers d'État, pairs de France, revêtus des plus hautes fonctions de l'administration, orateurs du gouvernement, parlant en son nom dans le sein même du Corps Législatif. L'un à la séance du 17 mai 1819, à la Chambre des Députés, se félicitoit et félicitoit la France qu'il n'y eût plus qu'un *gouvernement et des individus*, c'est-à-dire un ouragan et des grains de sable, et en concevoit les plus flatteuses espérances, chose honteuse assurément (si l'orateur parloit sérieusement), qu'on puisse donner à ce point un démenti à la raison de tous les publicistes et à l'expérience de tous les siècles, et s'applaudir pour son pays, d'une forme de gouvernement, si même elle mérite ce nom, qui n'existe ni en Turquie ni à la Chine, et qu'on ne retrouve que chez les petites peuplades de la côte d'Afrique, où ce roitelet qui est tout le *gouvernement*, vend, loue ou tue ses sujets qui ne

sont tous à ses yeux que des *individus*. Un autre, parlant dans la même occasion, à la Chambre des Pairs et pair lui-même, s'élevoit avec tous les avantages d'un esprit exercé contre l'union de l'Eglise et de l'Etat (1). C'est là comme on sait la pensée dominante, le système le plus arrêté de la secte révolutionnaire, bien entendu, cependant, que cette séparation n'est pas si entière qu'elle puisse laisser à l'Eglise quelque indépendance, puisqu'elle reste, bon gré, mal gré, unie à l'Etat pour en recevoir annuellement son salaire, exposée ainsi, pour la subsistance de ses ministres, à toutes les chances des événemens politiques, des embarras domestiques, des caprices des ministres, de la mauvaise volonté des subalternes (2).

Cette séparation prétendue de l'Eglise et de l'Etat, est la grande erreur de l'Europe et la plus lourde méprise des gouvernemens : cette doctrine a prescrit, ou peu s'en faut, et elle a été mise en pratique à la Chambre des Députés lorsqu'on a refusé d'insérer le mot de *religion* dans la loi qui punit les atteintes portées à l'ordre public, comme si la religion n'appartenoit pas autant que la royauté à l'ordre public, ou plutôt qu'elle ne fût pas l'ordre public tout entier ; mais on ne sauroit rien proposer de plus absurde, et les gouvernemens rougiront de l'avoir professé, lorsqu'ils seront revenus de la léthargie où ils sont plongés. Vouloit-on permettre que la religion soit aimée, respectée, pratiquée par le particulier, et déclarer qu'elle doit n'être rien, ou n'être pas pour le public, et rester étrangère au gouvernement, et

---

(1) Celui-là au moins veut une religion ; mais voilà un autre pair qui s'avise de commenter Montesquieu pour détruire toute royauté et toute religion. Le correctif de cette doctrine se trouve dans la déraison continue des écrits du commentateur.

(2) Je connois des villes où les vicaires, si foiblement traités, n'ont reçu aucun traitement depuis un an.

faire, ou peu s'en faut, un crime à des hommes en place de leur attachement à la religion et des marques excessives de piété, abandonner à la police correctionnelle la défense de ce qu'il y a de plus saint et de plus auguste, des rapports de l'homme avec Dieu, et s'occuper avec une sollicitude voisine du ridicule des théâtres, des manufactures, des arts, et faire ainsi une institution publique de ce qui est purement domestique, tandis qu'on fait une affaire domestique de l'institution la plus publique, la plus nécessaire, et même la seule nécessaire, la religion, et croire avec cela conserver dans le cœur de l'homme ce qu'on éloigne avec tant de soin des actes et des lois de la société? C'est en vérité ce qu'on peut imaginer de plus insensé, et les termes manquent pour qualifier cet excès de sottise et cet oubli de toute raison.

Cependant, qu'on ouvre l'histoire ancienne et moderne: il n'y a pas un véritable homme d'Etat qui n'ait aimé, respecté ou pratiqué la religion, qui ne l'ait regardée comme le plus puissant moyen de gouvernement, la garantie la plus certaine du bon ordre public et domestique, et qui ne l'ait à ce titre entourée d'hommes et de considération; et si l'on me citoit l'exemple contraire d'un Roi des temps modernes, qu'on a appelé grand à cause de ses talens militaires, je répondrois que Frédéric II a été plus ami de la philosophie moderne dans sa vie privée que dans les actes publics de son gouvernement. Je demanderois qu'on jetât les yeux sur la société qu'il a formée, si même il a formé autre chose qu'un camp, et même assez mal retranché.

On parle de tolérance des cultes, et qui est-ce qui la refuse si ce n'est les philosophes, et à qui la refuse-t-on, si ce n'est à la religon de l'Etat devenue l'objet de tous les outrages, et le but de

toutes les haines? On ne cache pas même le projet de jeter la France, si on le pouvoit, à la faveur de cette tolérance jamais définie, dans une religion dissidente qui, livrée elle-même dans sa propre métropole, aux dissensions les plus scandaleuses, loin de pouvoir prêter quelque appui à la société, ne peut se soutenir elle-même, et déjà par délibération publique de l'autorité civile, est déchue du rang de communion chrétienne, et a ouvertement embrassé le déisme. Le déisme qui, selon Bossuet, n'est qu'un *athéisme déguisé;* le déisme se glisse dans la religion comme dans la politique : on veut un Dieu sans providence, il faut des Rois sans action. La noblesse, véritable sacerdoce de la royauté, est proscrite comme le sacerdoce de la Divinité; le déisme s'empreint jusque sur nos monnaies, et, à la place de la devise chrétienne, *Christus regnat, vincit, imperat,* on lit l'exergue métaphysique et orgueilleuse : *Dieu protége la France* (1). Eh! sans doute il la protége puisqu'il la punit; car le châtiment est la mesure de la protection : il faut convenir qu'elle n'a jamais été plus abondamment protégée.

Des hommes simples voient peut-être une entreprise religieuse dans la propagation des livres saints par les sociétés bibliques. Ne diroit-on pas que les révoltes se multiplient comme ces éditions suspectes? Et quel fruit ont-elles produit dans le pays même où a commencée cette spéculation aussi profitable en commerce que dangereuse en religion? Les livres saints sont autant *les Livres des Rois* et *les Livres des Juges* ou des grands, que les livres des peuples, et le pouvoir suprême des sociétés y a donné aux chefs des nations des instructions que l'Eglise, son interprète fidèle, doit ouvrir à cette hauteur, comme les ordres cachetés que les Rois donnent

(1) L'observation est de M. le comte Lemaistre.

aux gouverneurs de leurs provinces. Laissez-en l'interprétation au sens privé et à tous les esprits, et vous ne recueillerez qu'une effroyable anarchie de croyances, et peut-être des crimes justifiés par des exemples pris à contre-sens, et des maximes faussement appliquées ; c'est ce qu'on verroit dans la vie civile et les relations des hommes entre eux, si, le code se trouvant dans toutes les mains, il n'y avoit pas des tribunaux pour en faire l'application et en déterminer le sens.

A présent jugeons-nous nous-mêmes, examinons l'état de la France et celui de l'Europe, et demandons-nous avec sincérité si nous avons pris les moyens les plus efficaces pour rendre à la France la tranquillité, c'est-à-dire pour affermir le pouvoir, seul gage de la paix intérieure d'un Etat ; et, bien convaincus de l'influence puissante de la France sur l'Europe, dont personne ne doute, demandons-nous encore si les leçons ou les exemples que depuis quatre ans nous donnons à nos voisins, n'y ont pas rallumé ou entretenu cette fureur de révolution, cette rage de révolte et d'insubordination, qui s'y montrent partout sous des symptômes si alarmans. Qu'a fait notre gouvernement pour la religion, au moins pour la religion de l'Etat et de la presque totalité de la nation ? On traite l'établissement épiscopal, le centre et la source de toutes autorités religieuses, avec la crainte d'en faire toujours trop, lorsqu'on n'en feroit jamais assez, si l'on savoit que plus il y a d'établissemens religieux chez un peuple, plus il y a de foi et d'attachement à la religion. Quelle lutte indécente que celle dont nous sommes témoins avec l'autorité et les citoyens, pour l'enseignement mutuel dont personne ne veut, ou les Frères des Ecoles chrétiennes que tout le monde réclame ? Les missionnaires ont été livrés aux bêtes, et le zèle apostolique dont on a un si

grand besoin pour combattre l'indifférentisme, la grande plaie des temps modernes, a été outragé par les plus odieuses imputations et les plus atroces calomnies. La justice, cette seconde religion des peuples ; la justice qui faisoit tout en France, et sans laquelle on ne fera rien, a été sans force pour défendre l'Etat, et se défendre elle-même : entravée, contrariée, calomniée quand elle a voulu pénétrer au fond de conspirations trop avérées, ou informer contre des écrivains ouvertement séditieux, elle n'a eu de liberté et d'indépendance que pour prononcer de scandaleuses absolutions, et une condamnation prononcée contre un séditieux est une souscription ouverte en sa faveur. L'administration qui veut tout faire, et remplacer à elle seule toutes les autres institutions, qu'a-t elle fait pour le véritable bonheur du peuple et le bon ordre de l'Etat ? Ses agens sont des exacteurs d'hommes et d'argent, et des directeurs de routes et de bâtimens. Mais quelle considération leur a-t-on donnée, quels exemples eux-mêmes peuvent-ils donner, lorsque les plus estimés et les plus estimables, dénoncés comme suspects au parti révolutionnaire, sont destitués avec une légèreté qu'on ne se permettroit pas à l'égard d'un domestique, laissant après eux cette leçon funeste, et qui n'est pas perdue, que la fidélité est un tort, et l'affection vive et sincère à la royauté et à la légitimité une duperie, et qu'il faut, pour faire sa fortune, ne rien aimer avec passion que les honneurs et l'argent ? Il y avoit eu là dans tous les temps de quoi ruiner de fond en comble la morale de la nation la plus accoutumée au joug des lois ; et quel pouvoit être l'effet d'une pareille conduite sur un peuple encore tout chaud d'une révolution de lois et de mœurs, chez qui tous les principes d'ordre, de raison et d'humanité avoient, pendant trente ans, reçu de si cruelles atteintes ?

Il n'y avoit qu'un parti à prendre, le parti qu'indiquoient la raison, la connoissance du cœur humain, l'esprit même autrefois si commun en France. Il falloit choisir entre deux partis, le monarchique et le révolutionnaire; entre deux, car il n'y en a jamais davantage en politique comme en religion. On a préféré d'en former un troisième, chose absurde en soi, et condamnée par l'expérience, même en France, où les *tiers partis* ont toujours été nuls, et ont fini par être ridicules. Ce n'étoit pas assurément le moyen d'apaiser les haines : d'abord, parce que les royalistes et les révolutionnaires sont trop distans les uns des autres pour jamais franchir l'intervalle qui les sépare; ensuite, parce qu'en les aigrissant tous les deux, on les rendoit l'un et l'autre plus ennemis entre eux, et plus ennemis du gouvernement. Sous Buonaparte ils vivoient tranquilles, et même d'assez bonne intelligence, parce que Buonaparte avoit épousé les principes monarchiques, et se servoit à la fois des hommes monarchiques et des hommes de la révolution, et que, pour les derniers, les places sont tout, et les principes rien. Il falloit donc s'attacher franchement aux royalistes, qui, au fond, ne sont pas un parti, mais la nation, et leur donner la force qu'ils avoient prêtée au gouvernement, et être bien assuré qu'on a en vain obtenu la modération que l'on demandoit; car on n'est modéré que dans la prospérité, et jamais dans la souffrance. Le gouvernement, au contraire, a voulu écraser les deux partis, les seuls qui puissent exister dans la nature, bonne ou mauvaise, de l'homme et de la société; et, par là, il les a fait revivre, et a porté à l'excès tous les sentimens, et il n'a eu à leur opposer que l'incertitude de ses partisans, qui, selon leurs principes personnels ou leur conduite précédente, se sont réunis aux royalistes ou aux républicains. Il

a cru peut-être servir les Bourbons en appelant des hommes qui haïssoient Buonaparte; et il s'est trompé encore de n'avoir pas su que beaucoup se sont trompés eux-mêmes, et ont cru aimer les Bourbons, parce qu'ils haïssoient Buonaparte, tandis qu'au fond ils haïssoient toute autorité.

Quand on a eu indisposé ainsi tous les partis, on leur a recommandé *l'oubli et l'union*. Mais il ne dépend pas plus de l'homme d'oublier que de se souvenir; et, de toutes les facultés de son esprit, sa mémoire est celle dont il dispose le moins. La religion, toujours juste, toujours vraie, ordonne de pardonner, et elle est obéie, et plus en France que partout ailleurs; elle ordonne d'aimer jusqu'à ses ennemis, et de leur faire du bien; mais elle n'ordonne pas de vivre avec eux dans cette *union* habituelle qu'on ne doit qu'à l'amitié et à la vertu, et qui est une hypocrisie avec des ennemis reconnus et non repentans, et un scandale avec des hommes notoirement coupables. On a beau faire, il y a, comme l'a dit souvent dans cet ouvrage un de nos meilleurs esprits, M. Fiévée, une vérité au fond de toutes les choses, contre laquelle tout ce que peuvent faire même les gouvernemens est nul de soi, et impuissant; il y a des lois éternelles d'ordre et de raison, qui, de gré ou de force, ramènent à elles tout ce qui s'en écarte.

Si nous jetons les yeux sur l'Europe, que verrons-nous en Angleterre et dans quelques Etats d'Allemagne? Partout l'esprit de haine contre l'autorité, ce fanatisme des fausses doctrines, des symptômes ou des actes de rébellion, et cependant jamais peut-être les souverains n'ont porté à un si haut degré le désir d'améliorer le sort de leurs peuples, et n'ont été plus occupés de leur bonheur. Qu'on y prenne garde: pareilles aux humeurs malignes qui errent dans le corps humain, et se jettent tantôt sur une partie, tantôt sur une

autre, jusqu'à ce qu'elles fassent éruption, et deviennent des ulcères rongeurs, ces dispositions haineuses et séditieuses n'aboutissent qu'à des révolutions qui les poussent au dehors et les consument : terrible remède, mais le seul peut-être que la nature conservatrice des sociétés ait ménagé à la foiblesse du pouvoir, cause unique de l'inconstance des peuples.

Et que les souverains ne croient pas les prévenir par des concessions à l'esprit du siècle. Cet esprit, qui n'est que passions haineuses, jalouses et cupides, ne sera satisfait que lorsqu'il aura tout détruit, et ne se détruira lui-même que lorsqu'il ne trouvera plus d'aliment à ses ravages. Les concessions perdront tout si elles ne sont que des concessions : le pouvoir est comme une vierge qui ne peut refuser les dernières faveurs lorsqu'elle a permis les premières privautés. Peut-être, hélas! faut-il dire avec le poëte :

*Venit summa dies, et ineluctabile tempus...*

Dans certains pays les plus menacés, et même les seuls sérieusement menacés, des doctrines prêchées il y a trois siècles, parvenues à leur maturité, portent leurs fruits; elles en sont aux dernières conséquences du dogme de la souveraineté du peuple, qu'elles ont si imprudemment et si audacieusement enseigné; et, ce qui doit faire trembler l'Allemagne, est que son plus beau génie, Leibnitz, les avoit prévues et redoutées.

Le gouvernement français seroit-il seul à méconnoître l'influence puissante, irrésistible d'une nation qui, en donnant sa langue à l'Europe, lui donne ses doctrines, ses leçons, les exemples d'une nation dont la capitale semble être le centre du monde civilisé, et le rendez-vous de tout ce qu'il renferme de plus poli; d'une nation devenue, par ses revers comme par ses succès, la nation uni-

verselle, et qui retrouve partout, hors de chez elle, ses lois, ses mœurs, ses actes, ses écrits? La méconnoîtroit-il cette influence au point de croire que tout ce qui s'est fait en France depuis quatre ans contre la royauté, la religion, la justice, la fidélité, la vérité, le bon sens, en faveur des principes et des hommes antagonistes de toute autorité légitime, de tout ce qu'il y a de bon et de sain dans la société, ait été sans conséquence sur les mouvemens et les dispositions analogues qui se manifestent en Europe, et qui en obligent les souverains les plus sages à fermer la porte de leurs Etats aux journaux connus par le venin de leurs doctrines et la virulence de leurs déclamations? Et s'il a connu cette influence, a-t-il voulu venger à la fois les victimes de la révolution dans le principe de laquelle on a pu soupçonner reconnoître des intrigues étrangères, et les victimes de la restauration faite par le secours des étrangers? Cette vengeance ne seroit ni noble ni sûre, et la nation française la désavoue. N'a-t-il voulu que se venger des royalistes? On n'en verroit pas le motif, puisque les royalistes ne demandoient pas mieux que de combattre avec lui sur le terrain de la royauté?.... A-t il craint des accusations?.... En France on est peu accusateur, et tous les griefs auroient disparu devant un retour sincère à la monarchie et à la légitimité. Quelques hommes ont-ils voulu se précautionner contre l'avenir, et se créer des appuis indépendans de l'autorité? Ce calcul seroit périlleux autant que coupable, et quelques années de plus de ministère, qu'il faut quitter tôt ou tard, n'en compenseroient pas la chance hasardeuse.... On nous a tellement familiarisés avec les destitutions, que nous avons peine à comprendre qu'on puisse tenir opiniâtrément à des honneurs si peu ménagés par ceux même qui les dispensent.

Quoi qu'il en soit, une autre session va s'ouvrir. Qu'y verrons-nous? un puissant renfort d'indépendans. Nous voilà dans la démocratie des ministériels... Nous flotterons entre des principes opposés sans trouver d'issue, et nous tournerons sans avancer. On nous présentera une loi sur la responsabilité des ministres, loi dérisoire s'il en fût jamais, et à ajouter à tant de lois inexécutables qui remplissent nos procès-verbaux. Je ne conçois pas même comment des hommes sensés peuvent en faire un sujet de délibération; et pour mon compte je serois plus rassuré sur les intérêts de la société, par la certitude que les ministres font leur prière du matin et du soir; car, si je crois à la probité sans religion en affaires privées, je n'y crois pas du tout en affaires publiques. Nous avons une loi sur l'organisation de l'instruction publique, élaborée par des jansénistes, des doctrinaires et des protestans, nous avons une loi sur l'administration municipale, loi toute royale, et qui donne aux ministres du Roi la faculté de mettre hors de place les royalistes s'il y en a encore... Ce n'est pas, je le dis franchement, du danger de toute cette conduite dont je suis frappé, mais de la honte qui en rejaillit sur la France, devenue la risée de ses ennemis, et un sujet de douleur et de consternation pour ses amis. Cette belle France, riche autrefois de tant de raison, de lumières et de vertus, où le pouvoir étoit objet de tant d'amour, et l'obéissance si noble et si affectueuse; la France, l'aînée entre tous les enfans de l'Europe, plus par sa dignité que par sa puissance; la France ne compte aujourd'hui en Europe que par l'excès de ses impôts, l'énormité de sa dette, l'audace de ses conspirateurs, la licence de ses écrivains, la foiblesse de ses jugemens, le nombre et l'énormité des crimes qui s'y commettent, et l'inconcevable politique de ses ministres; et sans *le Conservateur*,

et quelques autres feuilles publiques, l'Europe pourroit-elle croire qu'il y reste encore de la raison, du bon sens, de la connoissance et de l'amour de la vertu et de la justice?

Cet état incroyable de satiété a fixé les regards de l'Europe et éveillé son attention. Les peuples de l'Europe ne sont plus des étrangers à l'égard les uns des autres; ce sont les factieux et les indépendans qui sont étrangers à l'egard de tous les peuples, de vrais barbares, et tout peuple européen a le droit de se plaindre du gouvernement qui les appelle, et leur livre une porte de la place. Déjà les sociétés secrètes s'y sont introduites, bien plus dangereuses depuis que leur existence est publique et connue, et qu'on peut avouer l'association sans en avouer le but. Ce mal qui suffiroit à détruire le monde, n'a de remède dans aucun gouvernement, et il n'en a un que dans la religion et dans une seule religion, celle qui oblige à l'aveu des pensées les plus secrètes, et des crimes les plus ignorés.

Mais qu'on ne pense pas que nous réclamions l'intervention de l'Europe pour nous sauver d'une autre révolution; nous ne faisons pas tant d'honneur aux révolutionnaires que de les craindre; que le gouvernement leur retire sa protection, et il suffira partout, contre eux, d'un procureur du Roi et de deux gendarmes.

Que les gouvernemens soient bien persuadés qu'il n'y a rien de si fort que l'ordre, rien de si foible que la révolution et tout ce qu'elle a voulu faire; car elle n'a rien fait, elle n'a su que détruire, et n'a pu rien fonder; la vie manque à ses œuvres parce que l'ordre manque à ses pensées, et si elle vit encore, elle se traîne comme les serpens, autour des ruines et des tombeaux. Rien de ce qu'elle a fait ne durera, et c'est ce qu'on auroit appris à la première et à la seconde res-

tauration, si l'on avoit su distinguer où étoient les sûretés personnelles, et où étoient les intérêts sociaux; la France étoit prête à tout le bien qu'on auroit exigé d'elle, et j'en parle avec plus de connoissance et plus de désintéressement que tous nos indépendans.

Mais enfin, puisqu'on a pris la religion chrétienne pour base de la *sainte alliance*, puisqu'on en répand partout et avec profusion les livres sacrés, sera-ce donc pour les pouvoirs de la société, que ces *Livres des Rois*, et ces *Livres des Juges* seront fermés de sept sceaux? Qu'on y lise les leçons qu'ils donnent aux Rois, et ces mots de *justice* et de *jugement* qui retentissent à chaque page, qu'on y lise les anathèmes lancés contre les hommes de sang, les impies, les oppresseurs de la veuve et de l'orphelin, les prophètes menteurs, les flatteurs des Rois, les séducteurs des peuples... Qu'on écoute un des plus éloquens interprètes de ces divines leçons, criant aux Rois sur la tombe d'une illustre victime d'une révolution trop semblable à la nôtre : *Et nunc, Reges, intelligite; erudimini qui judicatis terram...* Que les Rois y apprennent leur pouvoir, et les peuples y apprendront leur devoir. DE BONALD.

---

*Sur un ouvrage intitulé :* PRÉCIS HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION DE SAINT-DOMINGUE (1).

M. Clausson, propriétaire et ancien magistrat au Port-au-Prince, vient de publier un *Précis historique de la Révolution de Saint-Domingue*. Cet ouvrage, écrit avec une grande clarté, se recommande par l'importance du sujet, et la manière

(1) Se vend chez Pillet aîné, imprimeur-libraire, rue Christine, n° 5 : et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n° 8. Prix : 3 fr., et 3 fr. 75. c. par la poste.

dont M. Clausson raconte, ajoute encore à l'intérêt qu'inspirent les événemens qu'il décrit; son style est simple, facile, et les réflexions dont il accompagne quelquefois son ouvrage paroissent toutes appartenir à un homme éclairé, et qui a su à la fois juger et profiter de ce qu'il a vu.

L'auteur commence par faire le tableau du premier établissement de la colonie : en parlant de la traite des nègres, il établit que ces Africains étoient déjà esclaves dans leur patrie avant de venir à Saint-Domingue; qu'ainsi leur position n'étoit nullement aggravée par la culture de l'île; qu'au contraire, elle en étoit souvent améliorée, car ce n'étoit que par là qu'ils échappoient au sort cruel qui les attendoit sur le sol natal. A l'appui de cette assertion, il cite une conversation (qu'on lit dans l'*Histoire philosophique* de Voltaire) entre le Roi de Danomaï et M. Atkinson, voyageur anglais. Celui-ci faisoit des observations sur le sort des prisonniers qui tomboient entre ses mains : Croyez-vous, lui dit le Roi, que nous fassions la guerre pour le plaisir d'échanger nos prisonniers contre les marchandises que vous nous apportez d'Europe? Si ce commerce n'avoit pas lieu, nous les égorgerions, et en même temps il lui montra un temple bâti avec des crânes humains, et dédié aux fétiches du pays.

Chaque nation européenne fit la traite des noirs, dit M. Clausson ; mais il convient de citer deux faits positifs : l'un, c'est que les Français furent les derniers qui reçurent des esclaves africains ; l'autre, que les colonies françaises sont celles où leur sort étoit le plus doux, celles où la servitude n'étoit, le plus souvent, qu'un mot, et où des affranchissemens continus et multipliés rendoient la liberté à des hommes qui regrettoient encore les soins d'un bon maître.

L'auteur décrit ensuite l'origine du préjugé

contre les gens de couleur ; il démontre que ce préjugé n'étoit pas l'effet de l'orgueil, qu'il prit naissance à la paix de 1749, par les prétentions exagérées de cette caste, et qu'il s'enracina par plusieurs causes politiques. Il passe à l'état de prospérité et de splendeur de la colonie, en 1783, et à la jalousie que cet état inspiroit à l'Angleterre. Il rappelle que lord Chesterfield dit, dans une de ses lettres : « Les » principes et les règlemens faits en France sur le » commerce, les manufactures et la navigation, » étoient, dans ce genre, ce qu'il y avoit de plus » accompli en Europe ; ce qui n'est que trop prouvé » pour nous, par l'accroissement prodigieux que » les uns et les autres ont pris en France, à notre » grand préjudice, depuis environ trente ans : car » sans parler de leur commerce fort étendu dans » les deux Indes, les Français nous ont encore enlevé » celui du Levant, et maintenant ils approvisionnent » tous les marchés d'Europe, avec le sucre » de leur colonie, à la ruine presque absolue des » nôtres. On commence à croire ici que notre » grande et secrète expédition a pour objet la Martinique » et Saint-Domingue ; s'il en est ainsi, et » que nous réussissions, nous récupérerons, et les » Français perdront à leur tour une des branches » de commerce la plus précieuse, *le sucre.* »

Jusqu'en 1790, la prospérité de Saint-Domingue se soutenoit encore dans tout son éclat, l'importation nationale et étrangère fut à cette époque de 274,106,254 liv. ; l'exportation nationale et étrangère s'éleva à la somme de 461,343,678 liv.

« De quelle importance (dit l'auteur) n'étoit-elle pas, pour la puissance qui la possédoit, une colonie qui à elle seule procuroit un commerce d'importation, d'exportation, bénéfice de fret, et divers autres, montant à 735,449,932 liv., et qui, par de tels moyens, donnoit le mouvement et la vie à plusieurs millions de Français ?

» Ils sont bien coupables les auteurs de la destruction de tous ces canaux de la prospérité nationale! Mais quels sont-ils? L'esprit de parti toujours veut les voir dans les propriétaires colons, qu'il signale d'abord comme des aristocrates entichés de préjugés, ensuite comme les seuls révolutionnaires du pays où ils aspiroient à la domination exclusive. (*Journal du Commerce*, des 12 et 13 avril 1819.) Voilà ce que disent les élèves de cette propagande qui fait germer l'étrange doctrine de s'appuyer sur les intérêts moraux de la révolution. Ils qualifient de révolutionnaires les hommes qui en sont les victimes : c'est la tactique de tous ces charlatans qui ne sont philosophes que par spéculation, et que l'impunité encourage. »

On voit que dans tous les temps, et partout, la révolution a toujours été la même. Aujourd'hui elle parle encore en France comme elle y parla autrefois, comme elle parla à Saint-Domingue, et de nos jours nous entendons répéter que ce sont les défenseurs du trône qui l'ont renversé; que les victimes ont créé les bourreaux, et l'on nous dit que si un régicide est nommé à la Chambre des Députés, ce sont les royalistes qui l'y ont porté. De telles doctrines perdent, à la vérité, chaque jour de leur empire; mais les révolutionnaires ne se fatiguent pas pour cela. Ils auroient affaire à une nation d'imbécilles, qu'ils ne poursuivroient pas leur sot ouvrage avec plus de persévérance.

Les causes des troubles de Saint-Domingue sont parfaitement détaillées dans l'ouvrage dont nous ne pouvons donner qu'une foible analyse, et on y voit combien les écrits incendiaires de la faction dite *Société des Amis des Noirs* a coûté de sang à cette malheureuse colonie. M. l'abbé Grégoire, alors curé d'Embermenil, avoit fait répandre dans les colonies un ouvrage qui *appelloit les Nègres à*

*la révolte, et vouoit les blancs à la mort. Puissé-je voir une insurrection générale dans l'Univers, pour étouffer la tyrannie, ressusciter la liberté!* etc.. Ainsi s'exprimoit le prêtre!......... et son vœu fut exaucé; l'insurrection fut générale à Saint-Domingue; et là, comme en France, l'arbre de la liberté révolutionnaire fut arrosé de sang, et planté sur des monceaux de cadavres.

L'instabilité des mesures législatives, l'incohérence des décrets rendus par l'Assemblée nationale, furent les causes des fautes que l'on a reprochées à la première assemblée coloniale, qui put, quelquefois, selon l'auteur, pécher par les formes, mais qui dans le fond voyoit bien et voyoit juste; car elle demandoit, non l'indépendance de la colonie, mais bien le droit de statuer sur son régime intérieur. Or, cette prétention paroîtra toute naturelle, si l'on se reporte à l'acte primitif de possession de Saint-Domingue. Cette colonie se donna à Louis XIV, sous la clause expresse d'une protection active, continuelle, et d'un affranchissement absolu de toute espèce d'impôts. Louis XIV se regardoit si bien engagé par cette clause, que lorsque ses revers l'obligèrent à chercher de nouvelles ressources, loin de se croire le droit d'imposer Saint-Domingue, il s'adressa à la colonie pour lui demander des octrois. Cette demande fut accordée par une assemblée nationale, où les habitans s'imposèrent eux-mêmes; et, depuis cette époque, ils renouvelèrent ce même don tous les cinq ans.

L'auteur parcourt toutes les époques des désastres de Saint-Domingue, les révoltes des nègres, l'arrivée des commissaires Polverel et Santhonax. Il dépeint le caractère de ces hommes, fomentant des divisions, pour régner, et finissant par détruire la colonie. Le tableau de la nouvelle commission civile envoyée par le Directoire à Saint-Domingue,

succède à tous ces détails. La mésintelligence éclate bientôt parmi ses membres. Le nègre Toussaint, qui avoit figuré dans la première insurrection, et qui étoit ensuite venu se ranger sous les drapeaux de la république, joue à la fois les commissaires et le général; il finit par se débarrasser d'eux, et préparer ainsi sa puissance.

L'expédition du général Leclerc avoit eu un résultat heureux : en moins de trois mois la colonie avoit été soumise. Avec de la sagesse et de l'habileté on l'eût conservée; mais de grandes fautes et de fausses mesures firent évanouir tous les avantages de la victoire; elles provoquèrent de nouvelles insurrections, elles amenèrent un nouvel état de trouble et de malaise, et déterminèrent l'évacuation des points même de l'île que l'on auroit pu encore conserver : mais c'est ici où il faut lire les réflexions de l'auteur lui-même; elles frappent par leur analogie avec les fautes dont la France est chaque jour la victime.

Mais, dira-t-on, par quelle fatalité une expédition aussi heureusement commencée n'a-t-elle bientôt plus offert que l'issue la plus funeste? Par une raison toute simple : parce qu'on n'a pas su conserver dans le cabinet le même aplomb que sur le champ de bataille; parce qu'il ne falloit pas débuter dans l'administration par une marche douteuse et équivoque; parce que les opinions pour le système colonial ont été divergentes; parce qu'au lieu d'appeler des colons sages, on a repoussé leurs conseils en leur supposant de vieux préjugés sur lesquels leur propre intérêt les portoit à transiger; parce qu'il ne falloit pas confier à des nègres le désarmement d'autres nègres.......

Ainsi, pourroit-on dire à nos hommes d'Etat, voyez et comparez : vous aussi vous avez débuté après la victoire de la restauration par une marche douteuse et équivoque; vous avez repoussé les

gens sages et fidèles; vous vous êtes plu à leur supposer des sentimens qu'ils n'avoient pas; vous avez confié à la révolution le soin de désarmer la révolution. Où voulez-vous aller avec un tel système? Et qu'est-il advenu de Saint-Domingue? Réfléchissez pendant qu'il en est temps encore; n'attendez pas que le résultat de vos funestes conceptions vous ôte tout moyen de sauver votre pays, et que l'expérience, lorsqu'elle est si récente, vous serve du moins à quelque chose.

M. Clausson s'occupe aussi de l'état actuel de Saint-Domingue, du dépérissement de l'agriculture; il combat différens ouvrages tendans à égarer l'opinion sur l'état de cette colonie. Il présente le tableau des deux gouvernemens sous lesquels elle gémit aujourd'hui. Fort de son expérience et de ses connoissances locales, il repousse toute idée tendante à affranchir cette île de la dépendance de la métropole, et pense qu'il est beaucoup moins difficile qu'on ne le croit d'en reprendre possession.

En tout, cet ouvrage mérite d'être lu et médité; il fait connoître la série des événemens, et en démontre les causes réelles. L'esquisse est rapide, mais elle est suffisante pour fixer l'opinion; et, quoique propriétaire à Saint-Domingue, l'auteur a mis dans son Précis une impartialité qui lui mérite de fournir des matériaux à l'histoire.

***

---

## EXPOSITION DES TABLEAUX.

(Troisième article.)

### SUITE DES TABLEAUX D'HISTOIRE.

*La Résurrection de Lazare*, par M. Destouches, est le premier ouvrage d'un jeune homme qui fait concevoir de grandes espérances, et déjà en réa-

lise une partie. La figure de Lazare est bien modelée, d'un caractère fort noble et d'un bel effet. On en peut dire autant de tout le groupe placé à la droite du spectateur, et qui se distingue aussi par une touche mâle, hardie, une couleur franche, des poses naturelles et de l'expression dans les têtes. Les personnages du côté gauche sont traités avec moins de soins et d'études; cette disparate est tellement marquée, qu'on diroit que deux mains ont coopéré à ce tableau. Au reste, l'auteur a prouvé, par la première moitié, qu'il étoit capable de mieux exécuter la seconde. Qu'à l'avenir chacune de ses œuvres forme un tout *indivisible*, et nous nous féliciterons de ne plus partager *en deux*, ni ses tableaux, ni nos observations.

Encore un tableau que l'on voudroit couper en deux, c'est *l'Assomption*, par M. Blondel. Tandis que la partie supérieure, qui devroit être toute aérienne, toute brillante, est au contraire lourde et pâle, que la Vierge, embarrassée dans une draperie épaisse, tombe du ciel au lieu d'y monter; la partie inférieure est belle d'effet, d'un dessin ferme, et peinte avec une grande pratique. Toutefois cette qualité même auroit son danger, si l'artiste croyoit que l'habitude *d'exécuter* peut suppléer l'obligation *d'étudier*. M. Blondel seroit d'autant moins excusable de se livrer à cette illusion de la paresse, que ce qu'il recherche avec soin est bien préférable à ce qu'il rencontre sans efforts. Nous n'en voulons pour preuve que le soldat debout, la jeune femme, et surtout l'homme à genoux, qui entourent le tombeau désert. Ce sont des témoins que M. Blondel ne récusera pas plus que nous : ils déposent à la fois en faveur de notre opinion et de son talent.

Tandis que la Vierge de M. Blondel paroît descendre, celle de M. Prud'hon s'élève à travers la

vapeur d'un ciel inondé de lumière, dont elle semble partager la transparence. M. Prud'hon a un genre qui embarrasse la critique : on n'ose le juger d'après les règles ordinaires. Assurément son style est maniéré, mais il est d'une rare élégance ; sa couleur est factice, mais séduisante ; toutes ses têtes ont un air de famille, mais toutes les dames voudroient être de cette famille-là, et pour notre compte nous ne nous en plaindrions pas. Le moyen donc de blâmer en peinture ce qui nous charmeroit en réalité? Assurément encore, cette Vierge a les yeux démesurément grands, et jamais tête vivante ne pourroit les contenir ; mais les grands yeux sont une si belle chose ! tous ces pieds si élégamment effilés, sont d'une petitesse inconcevable ; mais c'est si joli des petits pieds bien effilés ! D'ailleurs, n'est-ce pas pour des anges un objet de pur ornement? Quand on a des ailes, qu'est-il besoin de pouvoir marcher? Seulement, à propos de pieds, nous demanderons à M. Prud'hon pourquoi ses nombreux personnages, sans exception, ont tous le même, et le montrent tous exactement sous le même aspect. Cette répétition uniforme, et sans exemple peut-être, est aussi par trop surnaturelle. Passe pour la similitude des visages ; mais un peu de variété dans *la famille* des pieds célestes, ou du moins dans leur position, n'auroit pas nui à l'harmonie générale. Que M. Prud'hon nous pardonne cette mauvaise chicane en faveur de la justice que nous rendons à ses anges, beaux et divins comme leur nom, et surtout à celui placé à la droite de la Vierge, si suave, si gracieux, et que Le Corrège lui auroit envié. Certes, c'est là *le bon ange* de M. Prud'hon. Parmi ceux dont on ne voit que la tête dans la vapeur, il y en a aussi de bien jolis. Cependant on ne dira pas que ce sont des anges tels que Jules Romain

les avoit rêvés ; ce ne sont pas non plus ceux que Raphaël avoit *vus*. Ce sont les anges de M. Prud'hon : ils lui appartiennent en propre, et il faut les lui laisser. Quiconque les admirera aura raison : quiconque les imiteroit auroit tort.

Pour reposer nos yeux éblouis de cet océan de clarté, regardons le *Saint Charles Borromée, secourant pendant la nuit les pestiférés de Milan.* M. Granger, en traitant une scène nocturne dans un cadre de si vaste dimension, s'est créé d'extrêmes difficultés, qu'il a souvent heureusement vaincues. Le groupe de saint Charles portant un enfant, et du clergé qui l'accompagne, est très-beau. On désireroit que les autres personnages, et particulièrement les pestiférés des second et troisième plans, fussent plus liés entre eux, et à l'action principale ; la composition semble trop *éparpillée*. On remarque aussi un peu de roideur dans le dessin ; les draperies sont lourdes, et ce défaut étoit presque inévitable, le genre de lumière ne permettant de donner aux étoffes, ni reflets, ni transparence. Mais ce qui est vraiment merveilleux, c'est tout le fond, où l'air, la vapeur, la lumière circulent à faire illusion : on croit sentir la fraîcheur de la nuit. Sous le rapport de la perspective aérienne, ce tableau est sans contredit un des plus remarquables de l'Exposition. Terminons-en l'éloge en observant qu'une feuille jacobine, qu'on ne lit pas, l'a traité avec une rigueur vraiment *libérale*. Est-ce que M. Granger seroit à la fois peintre habile et royaliste ?

A propos de feuille jacobine, voici encore *une Peste* que nous croyons devoir tirer de l'injuste obscurité où certains critiques auroient voulu l'ensevelir ; c'est *la Peste de Marseille*, ou plutôt *le Dévouement du vertueux Belzunce*, par M. Monsiau. La composition en est sage ; les différentes parties se balancent bien sans se confondre. La

tête du prélat (nous avons presque dit *du saint*), à une belle expression, joint, dit-on, le mérite de la ressemblance. Le pinceau a de la douceur, qui peut-être dégénère quelquefois en mollesse. On voudroit que les parties *nues* fussent plus étudiées et plus vigoureusement accusées. Cependant ce tableau, bien qu'inférieur au beau *Molière lisant le Tartufe*, qui a fait la réputation de l'auteur, n'est point indigne de figurer à côté de lui dans le même cabinet. On regrette que M. Monsiau n'ait pas exposé aussi son *Apothéose de Louis XVI,* qui décore aujourd'hui l'Oratoire de Madame. Sans doute, à la prière du peintre, la fille du Martyr eût cédé à la vénération publique cette royale image, devenue plus sacrée pour nous de toutes les larmes qui ont coulé devant elle.

M. Pallière avoit exposé, dès l'ouverture du Salon, un *saint Pierre guérissant un Boiteux*. Depuis, il y a joint *Tobie rendant la vue à son père*. Ce maître, qu'on peut ranger parmi les coloristes *vrais*, qu'il ne faut pas confondre avec les coloristes *brillans,* voit tout ce qu'il veut peindre, et ne peint que ce qu'il a vu. Dans toutes leurs parties, ses œuvres annoncent des études scrupuleusement faites. Des figures pleines de mouvement, des draperies suivant bien le mouvement des figures et ne trahissant jamais *le mannequin*, des fonds riches et pittoresques, telles sont les qualités qu'on admire dans ces deux tableaux. Le second, préférable par l'intérêt du sujet, l'est aussi, ce nous semble, par un style et un caractère plus nobles que dans le premier; car, en général, M. Pallière sait mieux étudier ses modèles que les choisir : c'est là son côté foible, et cette tendance vers une nature commune est ce qu'il doit sans cesse s'attacher à combattre. Cependant, les jeunes pasteurs qui assistent à la guérison de Tobie, prouvent qu'il sait, dès aujourd'hui, allier l'élégance à la naïveté : ce sont

deux têtes charmantes. N'oublions pas de louer aussi cette idée, si heureusement simple, d'avoir fait tomber un rayon de soleil sur les yeux encore fermés du vieillard. On ne peut plus ingénieusement exprimer à la fois que la vue du Ciel va lui être rendue, et que c'est du Ciel aussi que descendra le bienfait.

Il n'est pas de tableau plus difficile à juger que *la Descente de Croix* de M. Paulin Guérin. Il présente un mélange inconcevable de bien et de mal. Une couleur plutôt bizarre que mauvaise, et monotone quoique vigoureuse; une lumière verte, d'un effet lourd, sans pourtant manquer de transparence; auprès de parties supérieurement dessinées, des incorrections qui choquent d'abord l'œil le moins exercé, par exemple le haut du buste du Christ évidemment trop étroit; des caractères communs à côté des inspirations les plus élevées; de savantes combinaisons de *clair-obscur*, et en même temps l'oubli de la perspective aérienne, notamment dans la croix, qui est beaucoup trop près du premier plan, si la femme qui s'y appuie n'est pas beaucoup trop petite : voilà des disparates qui étonnent dans un artiste aussi distingué, et que ses précédens ouvrages peuvent faire juger sévèrement. Cependant, dans celui-ci, on trouve encore telles figures qui ne laissent rien à désirer que de les rencontrer ailleurs. Nous citerons celle coiffée d'un turban qui se détache sur le Ciel : on ne peut rien voir de mieux ajusté ni de mieux peint. Au reste, cette incohérence dont on s'étonne, ne prendroit-elle pas sa source dans une intention d'imiter ici Lebrun, et plus encore le vieux Palme? S'il étoit vrai, que M. Paulin Guérin se hâte de redevenir lui-même : le public et lui ne pourront qu'y gagner.

M. Delorme, dont on devineroit la jeunesse seulement à son audace, a osé aborder un sujet hérissé des plus redoutables difficultés, et qui, pour la pensée et l'exécution, eût exigé un maître

dès long-temps initié aux plus profonds mystères de son art. Il a peint *Jésus-Christ descendant dans les limbes*. Tout ce qu'une pareille scène, de l'ordre le plus sublime et toute d'inspiration, imposoit de devoirs au peintre, en raison même de l'immensité de richesses qu'elle lui présente, effraie l'imagination. Un théâtre (qu'on nous pardonne d'employer, faute d'autre, cette expression profane), un théâtre à créer, une lumière à inventer, d'innombrables personnages à revêtir de l'éclat de l'immortalité, en conservant à chacun son expression propre, son caractère *de tradition;* et quels personnages! les patriarches, les prophètes, en un mot les premiers parmi le premier des peuples; à leur tête, et entrant dans leur gloire céleste, les plus beaux des êtres créés, Adam et Eve, déjà si malaisés à représenter dignement sur la terre; enfin, et pour comble de difficultés, tánt de prodiges de beautés s'éclipsant devant celle sans seconde du Dieu Libérateur.... Quelle tâche à remplir! Toutefois, si nous l'avons exposée telle que nous la concevons, que M. Delorme y voie bien moins la critique que l'excuse de son tableau: sans doute son sujet l'a vaincu; mais sur quelques points il lui a habilement disputé la victoire. Plusieurs têtes ont de l'expression; le groupe des jeunes filles à gauche, est très-gracieux, et s'élève bien. Dans le bas du tableau, le jeune homme renversé qui étend les bras a du relief, et l'effet en est vigoureux. En résumé, il y a dans cet ouvrage, fort imparfait, tout ce qu'il faut pour en faire très-bien un *moins impossible*.

Tous les critiques se sont accordés sur *la femme de Mégare recueillant les cendres de Phocion*, par M. Meynier. Il ne nous reste donc qu'à répéter après eux que l'ordonnance de ce tableau est sage, le dessin correct et facile, sans être tout-à-fait exempt de *manière*, la couleur convenablement sévère, et *le faire* très-aisé; mais que l'en-

semble est froid, et l'effet général sans proportion avec les beautés répandues en grand nombre dans les détails. Seroit-ce par hasard la faute du sujet? On pourroit le craindre. Depuis trente ans que nous les parodions, les anciens héros sont bien tombés dans l'opinion;

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains,

a dit M. Berchoux au sujet de la poésie. Notre barbarie voudroit-elle aussi les bannir de la peinture? Cependant, c'étoit un bien galant homme que ce Phocion, et la femme de Mégare étoit une bien brave femme!

Si la belle Gabrielle d'Estrées n'avoit pas précisément autant de vertu que cette honnête païenne, convenons que Henri-le-Grand et le grand Sully méritoient au moins autant que Phocion de trouver un bon peintre. M. Fragonard s'est présenté, et le Béarnais et son noble ami n'auront point à s'en plaindre. Quoique l'anecdote qu'il a retracée semblât plutôt le sujet d'un tableau *de genre*, M. Fragonard, persuadé que de si grands hommes doivent toujours être montrés grands, a mesuré sa toile à son enthousiasme. Son Henri, ou pour dire mieux, *notre* Henri est supérieurement posé, et l'expression de sa physionomie d'autant plus habilement saisie, que, tout en peignant la colère, elle n'a rien perdu de sa ressemblance avec les portraits où nous avons coutume de la voir respirant la bonté la plus affectueuse. C'est bien ainsi que Henri devoit *se fâcher;* et, soit dit en passant, le bon Roi se fâchoit plus souvent que ne le croient certains niais qui ne le connoissent que d'après les discours de certains orateurs. La tête de Sully est d'une intention moins décidée, et on pourroit lui reprocher une teinte d'indifférence; à cela près, cette figure est d'un excellent effet. Seulement, on voudroit la rapprocher un peu plus de celle du Roi avec lequel elle se grouperoit mieux, et alors le tableau ne seroit plus si symétriquement divisé

par tiers entre les trois personnages. Le moins favorisé du peintre est Gabrielle. M. Fragonard n'a pas été galant ; il lui a donné des formes hommasses, un col énorme, un mouvement gauche, et même (voyez un peu la méchanceté!) une coiffure ridicule. Certes, M. Fragonard, plein de son sujet, partageoit en la peignant l'indignation du Roi contre elle.

Toujours voué à la gloire *de bon aloi*, le peintre de Henri est aussi celui de François Ier. Il nous le montre *reçu chevalier par Bayard*. Si *le Conservateur* osoit risquer un jeu de mots, nous dirions qu'ici le Bayard de la peinture, comme celui de l'histoire, est vraiment *sans reproche*. Le mouvement du Roi chevalier est aussi une heureuse inspiration. Enfin des personnages secondaires d'un bon choix, le groupe du clergé de l'effet le mieux entendu, les enfans de chœur et les petits pages qui sont les plus jolis du monde, se partagent les éloges du public. Toutefois, on est fâché que la couleur de M. Fragonard soit *diaphane* à force de transparence : l'œil traverse ses personnages. On trouve aussi dans le fond une surabondance d'accessoires, et dans la parure des dames un luxe de rubans, d'aiguillettes, de colifichets qui fatiguent la vue. En somme, il y a *du trop* dans ce tableau : c'est tout ce qui lui manque.

Eût-on frémi vingt fois aux Danaïdes de l'Opéra, quiconque n'a pas vu *les Danaïdes* de M. Mauzaisse, ne peut pas se flatter d'avoir la plus légère teinture de l'enfer. C'est dans son tableau qu'on le trouve tout entier ; ou, pour en donner encore une plus juste idée, l'enfer est tout entier dans chacune de ses figures. Examinées sous le rapport du style, de la noblesse, et de la correction du dessin, elles peuvent sans doute donner prise à la critique ; mais considérées comme *sentiment*, c'est-à-dire, comme pensée terrible, portée sans grimace au plus haut point d'expression, nous ne croyons pas que l'art, ou plutôt l'inspiration, puisse

aller au delà. Il y a surtout dans la malheureuse qui verse de l'eau une habitude du désespoir, et en quelque sorte une éternité de fatigue qui fait frissonner. Le ton vague des chairs aussi a quelque chose de mystérieux : participant de deux natures, on devine des corps descendus vivans dans le séjour de la mort, et l'affreuse faculté de souffrir physiquement conservée à des ombres.

Une composition non moins terrible et bien plus vaste, est celle que M. Géricault a intitulée: *Une Scène de Naufrage*, pour ne pas dire *le Naufrage de la Méduse;* mais son tableau le dit assez, à défaut du Livret : on ne peut s'y tromper. Sur un radeau qu'une vague va submerger, le peintre a accumulé tout ce que le désespoir, la rage, la faim, l'agonie, la mort, *la putréfaction* même offrent de plus repoussant, et tout cela est exécuté avec une surabondance de verve, une vérité de dessin, une énergie de touche, une hardiesse de pinceau et de couleur qui en centuple les épouvantables effets; et rien, absolument rien, ne tempère tant d'horreurs. Tous vont périr, nulle chance de salut ne leur reste; car aucun d'eux n'a les mains levées vers celui *auquel les mers et les vents obéissent.* Renfermés en eux-mêmes, de l'abîme des eaux ils vont tomber, sans y songer, dans l'abîme de l'éternité; et, comme ils ont oublié Dieu, ils se sont aussi oubliés l'un l'autre: aucune consolation n'est donnée ni offerte; chacun ne voit que sa mort, ne regrette que sa vie; c'est l'égoïsme à sa dernière heure. Le malheur n'avoit donc pas réuni là deux amis, deux frères, un père et un fils?....... Quel spectacle hideux! mais quel beau tableau!

On diroit que M. Dubufe a voulu mettre le baume auprès de la blessure : il a peint *Jésus-Christ apaisant une tempete.* C'est un sujet heureux, heureusement traité. Le double mouvement du Christ, d'une main commandant aux vents, et de l'autre aux flots, est à la fois simple, majes-

tueux et expressif. Déjà une vague vient se briser à ses pieds : on sent qu'elle obéit. Sa tête est du style le plus élevé, sa chevelure d'une grâce indicible, le front rayonnant de puissance, et les yeux tellement brillans, qu'ils semblent répandre la lumière plutôt que la recevoir : cet effet est magique. Les disciples qui occupent la barque, et plus particulièrement ceux dans la *demi-teinte*, sont composés, ajustés avec art, et présentent d'habiles contrastes. L'un d'eux conserve encore des craintes; son regard doute et interroge, et l'on devine saint Thomas. Lorsqu'à des intentions aussi ingénieusement saisies, on joint encore de belles études anatomiques, des lumières bien distribuées, une couleur harmonieuse, on est déjà bien avancé dans la carrière, et l'on doit aller loin.

Nous voici parvenus à la dernière, mais aussi à la plus embarrassante partie de notre tâche, au tableau de M. Gros, représentant *Madame la Duchesse d'Angoulême quittant Bordeaux*. Ce grand maître a entendu retentir autour de lui un concert unanime de louanges. Nous voudrions bien ne pas troubler une si douce harmonie; et ce seroit de grand cœur que nous crierions à haute voix, avec la foule, que dans ce tableau tout est beau, si nous pouvions ajouter à voix basse : Oui, tout *dans* le tableau, hors le tableau lui-même. Ah! si M. Gros nous permettoit une petite opération préalable, que nous serions à l'aise! Qu'il nous laisse seulement *découper* son ouvrage, et alors il ne sera pas moins content de nous que nous de lui. Dégageons d'abord ces jeunes filles et ces enfans de la foule qui les écrase, et maintenant admirons leurs charmes, la vérité de leur carnation, la vigueur gracieuse de leurs formes. Séparons ces trois braves royalistes à genoux, si serrés l'un contre l'autre, qu'ils en sont déjà presque *aplattis*, et à présent qu'ils respirent librement, remarquons la noblesse de leur expression et le profond sentiment de douleur qui y règne. Empêchons aussi

M. le vicomte d'Agoult de tomber sur M. le vicomte de Montmorency, et après leur avoir rendu ce bon office, rendons justice à la ressemblance de ces deux portraits. Mais surtout mettons vite à l'écart, et loin de *certains* yeux, ces deux bateliers qu'on ne peut souffrir en si bonne compagnie *sans les habiller*, et qu'il seroit pourtant bien fâcheux de ne pas laisser nus, tant on aime à étudier des figures si admirablement modelées et si largement peintes... Quant à MADAME, nous la cherchons, et ne la trouvons pas. Voici bien une femme à sa place qui voudroit lui ressembler; mais ce n'est ni l'œil ni le cœur des royalistes qu'on trompe sur une identité si chère. Apparemment que S. A. R. est déjà embarquée. Attendons son retour; que cette fois M. Gros ne la manque pas, et nous y gagnerons de toutes façons. Quand les Bourbons s'en vont il faut les pleurer : c'est quand ils reviennent qu'il faut les peindre!

On nous a reproché de plus appuyer sur les beautés que sur les défauts des ouvrages. Ce n'est pas sans raison que nous avons cru devoir encourager les peintres d'histoire, qui persistent dans cette noble carrière, en dépit des épines dont elle est aujourd'hui semée, et résistent aux succès si faciles et si lucratifs que leur promettroient les tableaux *de genre*. D'ailleurs, nous ne sommes pas de ceux qui n'ont d'admiration que pour les chefs-d'œuvre. Si les génies supérieurs, fort rares en tout temps, sont la gloire d'une Ecole, le grand nombre de peintres estimables en font la richesse. Le Salon nous en a offert beaucoup, et le défaut d'espace seul nous a empêchés d'analyser tous les ouvrages qui nous ont frappés; tels que ceux de MM. Gassies, Dejuinne, Rouget et Franque, et plus particulièrement de MM. Guillot et Schnetz, tous promettant beaucoup, ou tenant déjà parole.

C'est sur le caractère général de ces productions que nous avons dû baser nos éloges comme notre critique. Tout est relatif, et l'on sait que, cette

année, les hauts points de comparaison ont marqué. Quel amateur ne s'est pas affligé, comme nous, de chercher vainement dans le Catalogue, les noms de M. Guérin, auteur de *Phèdre*, de M. Gérard, premier peintre du Roi, et de M. Girodet, premier peintre du siècle?

Le Comte O'Mahony.

---

Paris, le 22 octobre 1819.

C'est donc au 15 novembre que l'ouverture des Chambres a été fixée par le Roi. L'attitude que prendront les pairs et les députés peut sauver la France, ou la livrer à de nouveaux malheurs. On peut raisonnablement penser que les amis de la patrie et du trône ne se montreront pas indifférens à l'inconcevable outrage qu'a reçu dans les élections la majesté royale. Sans vouloir deviner ce qu'ils feront, ce qu'ils diront, il nous est permis de préjuger qu'ils diront tout ce qui est convenable, qu'ils feront tout ce qui est juste et généreux. Le respect que nous avons pour les trois pouvoirs qui concourent à la formation des lois, nous donne la conviction que, dans une circonstance si importante, le gouvernement, les pairs et les députés ne voudront pas rester au-dessous des devoirs qu'ils ont à remplir. Qu'ils ne s'y trompent pas en effet: la nomination d'un homme plus coupable encore que les autres régicides, n'est qu'un essai de ce qu'osera le génie du mal, si son audace n'est pas dès à présent réprimée. Que se proposent ceux qu'il inspire? Le renversement de la religion catholique, l'expulsion de la famille des Bourbons. Ne viennent-ils pas d'y préluder de la manière la plus scandaleuse, et chaque pas qu'ils font journellement ne révèle-t-il pas leurs complots et leurs espérances? Ils savent que le trône est appuyé sur l'autel, et sans cesse ils inventent de nouveaux mensonges, des calomnies nouvelles pour déconsidérer et avilir le clergé. Voilà qu'ils lui re-

prochent une *plate soumission* au gouvernement, et qu'ils accusent le grand Bossuet d'avoir encouragé cette soumission par son exemple. Ils ignorent donc, ou plutôt ils feignent d'ignorer que celui qui mérita d'être appelé de son vivant un Père de l'Eglise, fit entendre constamment à Louis XIV et à l'héritier de sa couronne les plus sévères et les plus nobles vérités; que, dans toutes les administrations provinciales, sous Louis XIII, sous Louis XIV et sous Louis XV, ce furent les membres du clergé qui donnèrent fréquemment l'exemple d'une courageuse résistance, et défendirent jusqu'au milieu de la cour la cause et les intérêts des peuples. Le génie du mal sait que les Français se sont distingués de tout temps par leur amour pour leurs Princes, et que ce sentiment formoit une des qualités dominantes de leur caractère : il faut donc qu'il travaille à l'effacer de leur cœur. De là ces anecdotes outrageantes qu'un journal va inventer jusque dans le cabinet du Souverain; de là ces prétendues réclamations contre tout ce qui peut marquer la différence des rangs dans un Etat qui est encore une monarchie; de là cette injurieuse égalité qu'on voudroit établir entre les membres de la Famille Royale et les plus simples particuliers. L'esprit révolutionnaire ne s'arrête point dans sa marche. Vous l'entendez, non plus insinuer, mais publier hautement le principe de la souveraineté du peuple. On voit clairement le but où tendent ses perfidies, quand il nous dit que l'autorité royale est émanée de la volonté populaire, qu'elle n'est légitime que lorsqu'elle tire sa source du vœu national, que c'est là le titre qui transféra le sceptre de Charlemagne dans les mains de Hugues-Capet. Et cela nous rappelle les propos que tenoit sur l'éligibilité des Rois sous les deux premières races, un président de collége électoral à l'époque de l'ordonnance du 5 septembre.

Sans entrer dans la discussion de ces points historiques, nous demanderons si c'est dans l'intérêt

de la monarchie légitime et de la Charte que de pareilles doctrines sont professées? Est-ce aussi dans des intentions droites et pures que l'on se livre à des détails particuliers sur la manière de penser et de vivre de Buonaparte, qu'on en fait un oracle du système par lequel l'Europe tend à se *constitutionnaliser*, le prophète de la chute de tout gouvernement qui ne voudra pas marcher avec les idées libérales, et qu'on le peint comme Charles XII à Bender? Cette dernière comparaison ne décèle-t-elle pas l'arrière-pensée d'intéresser le public en faveur de l'usurpateur déchu, qu'on nous présente comme un roi prisonnier de guerre dont ses peuples attendent la délivrance et le retour?

Nous ne parlerons pas de ces parodies indécentes contre la religion et ses ministres, turpitudes qui salissent chaque jour les gazettes révolutionnaires. Mais que les feuilles ministérielles se fassent les échos de ces honteuses déclamations, qu'elles se permettent des plaisanteries, aussi fades que scandaleuses, sur l'objet du respect de tous les gens de bien, n'est-ce pas l'indice, ou plutôt la preuve de toute absence de pudeur et de raison? Les ministres du Roi légitime, du Roi très-chrétien, ne déshonorent-ils pas leur protection, lorsqu'ils l'accordent à des profanations si criminelles? Faut-il que des catholiques soient obligés d'aller chercher en Angleterre, dans une communion séparée de l'Eglise romaine, des exemples de vénération pour le christianisme, de juste sévérité contre ceux qui en outragent la sainteté par leurs blasphèmes? La condamnation du libelliste Carlile, l'horreur que ses impiétés ont inspirée à tout ce qui honore la nation anglaise, n'offrent-elles pas aux dépositaires de l'autorité royale en France, d'aussi utiles et importantes leçons que celles qu'ils ont déjà reçues de la vigilance et de l'énergie de l'Europe?

Ouvriront-ils enfin les yeux sur les suites de leur funeste et déplorable système? l'amour propre les empêchera-t-il de reconnoître les torts de leur aveuglement? s'obstineront-ils à sacrifier la monarchie à leur vanité? Nous ne disons pas à leur ambition; car, dans ce sentiment qui trop souvent conduit au crime, quelque chose pourtant suppose encore un certain degré d'élévation; et malheureusement nous avons à gémir de la petitesse autant que de la déloyauté de nos hommes d'Etat.

Si l'on en croit les bruits qui se renouvellent, il paroîtroit que la réconciliation opérée entre eux n'auroit pas été de longue durée; on s'y attendoit, on l'avoit prédit. Suivant ces bruits, les voilà plus brouillés que jamais : rien de plus naturel; ce n'est que pour le bien, ce n'est que par un principe de vertu que les racommodemens peuvent être sincères et solides. Cette brouillerie de nos ministres, en admettant qu'elle soit réelle, nous amenera-t-elle un changement dans les hommes ou dans les choses? Si le pouvoir passe seulement en d'autres mains, à la condition d'en faire le même usage que par le passé, nous ne voyons là aucun avantage pour la cause de la légitimité. C'est le système qu'il faut changer sous peine de périr; c'est aux principes monarchiques qu'il faut revenir enfin, ou c'en est fait de la monarchie.

Que l'on répète à satiété contre les royalistes d'absurdes imputations auxquelles ceux qui les font ne croient pas eux-mêmes; que l'on abuse encore les esprits foibles en les effrayant du danger de prétentions chimériques, de droits et de priviléges oubliés; que l'on invente de nouvelles définitions de l'obéissance; qu'on l'érige en fille de la raison, apparemment de cette prostituée qui se faisoit adorer, aux bons jours de 1793, dans les temples et sur les autels du vrai Dieu; que l'on compose la société sur des élémens tout

nouveaux ; que l'on regarde les *ultra*, c'est-à-dire les royalistes, comme une société dans la société : tout cet échafaudage d'idéologie creuse, d'abstractions métaphysiques, de reproches mensongers, de terreur calomnieuse, n'est qu'une fantasmagorie qui s'évanouit à la simple lumière du bon sens et de l'expérience. Les royalistes forment la masse de la nation, ou nous n'avons pas la royauté ; les royalistes ne veulent pas la royauté légitime comme une émanation de la Charte ; ils veulent la Charte comme une émanation de la légitimité. Entre ceux qui professent cette doctrine, et ceux qui dogmatisent sur la souveraineté du peuple, il n'y a point, il ne peut y avoir de sage milieu, ou vous mettez un milieu entre le vice et la vertu. En dernière analyse, voilà cependant le guide trompeur qui conduiroit les ministres, en les supposant de bonne foi.

Nous n'avons rien dit jusqu'à présent des projets d'organisation administrative dont paroît s'occuper le ministère. Pourquoi? c'est que nous n'avons rien de bon à attendre des fabricateurs de l'ordonnance du 5 septembre, de la loi des élections et de celle du recrutement.

*Timeo Danaos et dona ferentes*,

disoit ce prince troyen, en voyant la fatale machine préparée pour la ruine d'Ilion. N'avons-nous pas lieu de craindre que toute cette machine de législation ne soit un artifice inventé par nos modernes Ulysses, et qui introduiroit l'ennemi dans le sein de la monarchie? N'avons-nous pas à redouter la contagion des principes démagogiques? Et si toutes nos institutions venoient à être empestées de ce levain révolutionnaire, que resteroit-il à cette France glorieuse d'une monarchie de quatorze siècles? Le regret de n'avoir pas cru les prédictions, de n'avoir pas suivi les conseils de ceux qui l'avertissoient de se défier des présens

d'Ulysse et des mensonges de Sinon? Quelle innovation législative et dans l'administration et dans l'instruction publique, pourroit être utile, à moins que la religion ne soit honorée et respectée comme elle doit l'être dans le royaume du fils aîné de l'Eglise, dans l'héritage de saint Louis, d'Henri IV et de Louis XIV, à moins que la justice et la vérité n'inspirent les préparateurs de nos lois, à moins que la propriété ne redevienne la base de tout établissement social! Alors, seulement, on verroit avec confiance nos ministres et nos législateurs consacrer des méditations approfondies à l'examen de ces grandes questions, invoquer les lumières et les leçons de l'expérience, puiser dans les exemples du passé tout ce qui peut se concilier avec les besoins du temps présent. Alors ils ne dédaigneroient pas les modèles que leur présentent ces administrations qui faisoient la gloire et la prospérité des provinces où elles étoient établies. Et quels plus beaux modèles à leur offrir que les Etats de Languedoc? C'est là qu'ils apprendroient comment le principe de la propriété servoit de fondement à toutes les corporations, depuis la communauté municipale et l'assemblée de diocèse jusqu'à l'assemblée générale de la province; c'est là qu'ils verroient les libertés publiques aussi noblement garanties que sagement constituées, et les droits du peuple défendus jusqu'au pied du trône; et par qui? par des évêques et des nobles, qui n'avoient eux-mêmes, comme les membres du tiers-état, d'autres droits que ceux de la propriété.

Au milieu du déchaînement de toutes les passions violentes, dans cette fermentation d'intrigues et d'ambitions particulières, avec toutes les arrière-pensées de la démagogie ou de l'usurpation, peut-on raisonnablement se livrer à des discussions qui demandent tant de bonne foi et d'impartialité? Prouvez-nous que ces sentimens vous animent, et

nous accepterons vos présens; donnez-nous la sécurité avant de prétendre à notre reconnoissance. Tâchez de nous persuader que vos plans ne sont pas la suite du système de guerre dont vous accablez les royalistes; que vous ne voulez pas offrir de nouvelles victimes à ceux qui crient à la persécution quand ils ne cessent de persécuter; que votre but n'est pas de bouleverser tous ces conseils généraux qui ne se sont pas montrés assez dociles à vos caprices, qui ont préféré les Frères de la Doctrine chrétienne à l'enseignement mutuel; qui ont osé, comme celui de Loir et Cher, adresser des regrets à des administrateurs destitués dont ils apprécioient les talens et la bonne conduite.

Peut-être nos ministres seront-ils trop occupés de leur défense personnelle pour apporter ces projets de loi à la prochaine session, à moins que ce ne soit pour eux un moyen de distraire l'attention publique qui a des comptes si sévères à leur demander. La Charte les fait responsables, leur volonté les fait inviolables : qu'ils y prennent garde, le jour peut arriver où ils seront contraints de répondre. Si, dans la Chambre des Pairs; si, dans la Chambre des Députés, une voix courageuse s'élevoït, qui les accusât de tant de maux causés par leur entêtement et leur imprévoyance, et qui leur dît : « La France aspiroit et touchoit au moment d'être tranquille; vous avez rejeté dans son sein les brandons de la Discorde; vous avez réveillé les haines et les ressentimens; vous avez fait des ennemis irréconciliables de tous ceux que divisoient des nuances d'opinion, mais qui désiroient l'oubli du passé; vous avez établi sur tous les points de ce beau royaume des foyers de brigues, de cabales et de conspirations; vous avez accoutumé la multitude à secouer le frein de la religion et de la morale, vous l'avez corrompue par le raisonnement et le sophisme; par la foule de vos prétendues institutions, vous avez dénaturé toutes les idées, toutes les notions du juste et de l'injuste;

vous avez dépouillé la couronne de ses prérogatives légitimes, et vous avez cru l'enrichir ou la dédommager par votre despotisme capricieux ; enfin, le dernier chef-d'œuvre de votre loi d'élections a été d'amener dans une Chambre de Députés monarchiques le provocateur du renversement de la monarchie, un prêtre juge et assassin de son Roi ; aujourd'hui la royauté, la légitimité sont de nouveau menacées, leurs périls sont le résultat de vos combinaisons ou de votre incapacité. Que répondrez-vous à la France royaliste qui vous accuse? »

Pour faire taire une voix si terrible, les ministres auroient-ils recours à de nouveaux coups d'Etat? Créeroient-ils de nouveaux Pairs pour augmenter le nombre de leurs partisans? Eh bien! c'est un danger de plus auquel ils exposeroient la royauté. S'ils ont lu Montesquieu, qu'ils se rappellent ce passage qu'on diroit écrit de nos jours :

« Le principe de la monarchie se corrompt » lorsque les premières dignités sont les marques » de la première servitude ; lorsqu'on ôte aux » grands le respect des peuples, et qu'on les rend » de vils instrumens du pouvoir arbitraire.

» Il se corrompt encore plus lorsque l'honneur » a été mis en contradiction avec les honneurs, et » que l'on peut être à la fois couvert d'infamie et de » dignités. » (*Esprit des Lois*, liv. VIII, chap. 7.)

T.

---

*Vie de Louis-Joseph de Bourbon-Condé*, prince du sang, grand-maître de la Maison du Roi, colonel-général de l'infanterie, et gouverneur du duché de Bourgogne. Dédiée aux Armées françaises, par C. A. Chambelland. Trois vol. in-8°. Tom. I^er^. A Paris, chez Dentu, rue des Petits-Augustins ; et chez le Normant.

*Le Conservateur* rendra compte, par la suite, de cet ouvrage qui doit intéresser tous les amis du trône et de la gloire de la Maison de Bourbon.

# LE CONSERVATEUR.

## CONSIDÉRATIONS POLITIQUES.

Il est pour les événemens que le temps amène, comme pour les fruits de la terre, une époque de maturité qu'ils doivent atteindre, et qu'ils ne peuvent dépasser ; ceux-ci, sans s'altérer et se corrompre ; ceux-là, sans prendre une nouvelle direction.

Cela est vrai du bien comme du mal ; mais avec cette différence que le bien, essentiellement fécond, arrivé à sa maturité, produit dans la société, si l'on n'y met obstacle, les fruits les plus salutaires. Le mal au contraire, infécond de sa nature, arrivé à son plus haut période, est forcé de retomber sur lui-même ; et la loi première de la nature, la loi de la conservation des êtres, lui fait trouver dans ses propres excès des bornes à sa puissance de détruire, si détruire est une puissance, et n'est pas plutôt l'impuissance de produire et de conserver.

Ainsi, pour appliquer ce principe à notre révolution et à toutes ses phases, quand l'Assemblée constituante fut parvenue au terme de l'ambition la plus folle dont des hommes puissent être saisis, celle de constituer *à priori* une société qui comptoit quatorze siècles de durée et de prospérité, elle finit sans honneur, honteuse de son propre ouvrage, et recommandant à tout le monde le maintien d'une constitution qu'elle-même désespéroit de soutenir.

Ainsi, quand Roberspierre eut atteint le comble

de l'orgueil humain, en décrétant l'existence de l'Être-Suprême, on a remarqué qu'il ne fit que déchoir, et sembla pressentir sa chute inévitable.

Ainsi, quand Buonaparte fut arrivé au faîte de la gloire militaire, en allant à six cents lieues de ses frontières incendier la capitale d'un des empires les plus puissans qu'ait vu le monde civilisé, son étoile pâlit, et il déclina sensiblement : imprudent dans tous ses conseils, malheureux dans toutes ses entreprises.

Nous avions parcouru le cercle entier des absurdités, des extravagances et des crimes, nous avions tout usé et abusé de tout, et nous pouvions nous croire parvenus à ce terme au-delà duquel il n'y a plus que la fin et le néant, à ce point où une société, long-temps égarée dans des voies de perdition, doit nécessairement revenir sur ses pas, et sous peine de perdre jusqu'à son nom, rentrer dans les voies naturelles de la raison et de la justice.

Telle étoit la marche naturelle des événemens, tel étoit surtout le vœu de la France, de cette France victime de la révolution, même lorsqu'elle en a été la complice : et les cris de joie qu'elle fit entendre au retour de ses Rois légitimes, et ce délire d'allégresse, si je puis m'exprimer ainsi, dont elle fut saisie à cet heureux moment, et les choix qu'elle fit spontanément pour la représenter en 1815, et offrir au Monarque ses vœux et ses besoins, prouvent mieux que tout ce que nous pourrions dire, quelle étoit sa vive impatience du retour de l'ordre dont la légitimité renaissante étoit pour elle l'annonce et le garant.

Nous nous sommes trompés. Cet esprit de désordre dont parle l'Evangile, chassé du lieu qu'il habitoit, et las de promener son inquiétude dans le vide, a dit : « Je rentrerai dans la société dont » je suis sorti. » Il y est rentré, il a trouvé tout

disposé pour le recevoir, « et il s'y est établi avec » sept autres esprits plus méchans que lui, et le » dernier état de cette société est devenu pire que » le premier (1). » Pour parler sans figure, encore tout meurtris d'une révolution populaire, il a fallu nous rembarquer dans une révolution qu'on peut appeler *ministérielle*, et certes à bon droit ; car les ministres ont sué sang et eau pour nous y replonger, pour faire remonter à la France le courant qui l'entraînoit vers un meilleur avenir, la dévoyer de la route religieuse et monarchique où elle étoit entrée avec tant d'empressement, et qu'elle suivoit d'un pas si assuré, et la rejeter dans les sentiers inextricables de l'irréligion et de la démocratie où elle avoit erré si longtemps. La révolution étoit desséchée par la restauration, comme l'ivraie par les ardeurs de l'été. C'est avec des prodiges de soins et de culture qu'on l'a ranimée ; et déjà elle étale ses feuilles verdoyantes, et nous menace de ses fruits. Certes, les artisans de ce bel ouvrage peuvent dire, comme ces hommes dont parle *la Sagesse : Ambulavimus per vias difficiles, lassati sumus in viâ perditionis*. « Nous avons marché par des routes impraticables ; nous nous sommes lassés dans la voie » de perdition. » Il leur a fallu, en effet, des efforts incroyables pour faire violence à la nature. On auroit rétabli dix sociétés avec moins de peine et *d'affliction d'esprit* qu'on n'en a déployé pour en décomposer une ; et lorsqu'on a vu à quelles petites intrigues, à quels petits succès, à quelles

---

(1) *Cùm immundus spiritus exierit de homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, et non invenit. Tum dicit : Revertar in domum meam unde exivi, et veniens invenit eam vacantem, scopis mundatam et ornatam ; tunc vadit et assumit septem alios spiritus secum nequiores se, et intrantes habitant ibi, et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus. Sic erit et generationi huic pessimæ*. Saint Matth. ch. 12.

petites majorités, à quels petits hommes enfin on a dû ces déplorables triomphes, on reste confondu d'étonnement et de douleur; et en rappelant dans sa mémoire tout ce que l'histoire nous raconte des malheurs des peuples et des erreurs de ceux qui les conduisent, on désespère de trouver dans ces annales des misères et des folies humaines, rien qui ressemble à tout ce que nous voyons de nos yeux; et jamais on ne donna un démenti plus formel à la justice, à la vertu, à la raison, au bon sens, à l'esprit, à toutes les qualités qui distinguent l'espèce humaine entre toutes les autres.

Cette révolution ministérielle, qui a relevé la démocratie abattue, et découragé la monarchie renaissante, me paroît avoir atteint cet apogée dont je parlois tout à l'heure, par la nomination d'un régicide à la Chambre des Députés.

Aussi les chefs du parti, par un secret pressentiment, redoutoient, dit-on, d'arriver si tôt à ce succès extrême, et n'auroient pas voulu peut-être tenter l'assaut avant que la brèche fût suffisamment ouverte, et que le fossé fût comblé; mais leurs amis, les électeurs de l'Isère, qui n'en savent pas tant, n'ont pas voulu laisser à d'autres la gloire qui doit revenir de cette nomination, à une province privilégiée, et qui avoit l'honneur de donner son nom à l'héritier présomptif de la couronne de France. Ils se sont donc hâtés de prendre les devants, et de faire à la Chambre des Députés le présent d'un homme qui, outre l'assentiment qu'il a donné très-gratuitement à la mort de Loui XVI, a encore, aux yeux de la France, le mérite insigne d'avoir contribué plus que qui que ce soit à lui enlever sa belle colonie de Saint-Domingue, et à livrer aux tigres de la côte de Guinée des milliers de ses compatriotes de tout âge et de tout sexe.

C'est là, je le répète, le *maximum*, le *nec plus*

*ultra* de la nouvelle révolution, et il ne seroit pas mieux atteint, quand on verroit arriver à la Chambre vingt ou trente régicides : leur nombre désormais est tout-à-fait indifférent, au moins pour l'honneur de la France et de la Chambre ; un seul les représente tous, et représente la révolution tout entière, comme deux cent cinquante Députés représentent toute la France. Leur nombre, je le répète, est tout-à-fait indifférent, et tout aussi indifférent que la présence de M. l'abbé Grégoire à la Chambre des Députés, ou son absence ; tout aussi indifférent même que son opinion personnelle dans les délibérations, fût-elle aussi exagérée en royalisme qu'elle l'a été en démocratie. Étrange rapprochement ! telles étoient la décence et la douceur de nos mœurs, que le juge qui auroit le plus légitimement prononcé la peine de mort contre un coupable, se seroit abstenu de paroître sans nécessité aux yeux de la famille du condamné ; que pas un de ceux qui ont donné leur voix au régicide, ne voudroit recevoir chez lui, ou avoir les relations même les plus indifférentes avec l'assassin reconnu de son père ou de son frère ; et ces mêmes hommes ont eu la lâche barbarie d'envoyer à leur Roi, aux Princes de son sang, à l'auguste Fille de Louis XVI, un des assassins de leur frère, de leur oncle, de leur père, pour partager avec le Roi le pouvoir législatif, au hasard que la chance des députations et des nominations l'introduise dans son palais, sous ses yeux, et lui donne peut-être la charge de lui adresser la parole ! Assurément ce que les Dauphinois civilisés ont osé, les Allobroges leurs ancêtres, ne se le seroient pas permis au temps de leur plus grande barbarie.

Mais enfin, puisque nous sommes arrivés à ce dernier excès de profanation de la majesté royale, à cet excès au-delà duquel il peut y avoir plus de

violences, mais où il ne sauroit y avoir plus d'outrages, de bassesse et de dépravation, quelles conjectures peut-on former sur la suite des événemens, et quel système nouveau vont suivre ceux qui nous gouvernent? Car il faut bien le dire, ce ne sont pas précisément les hommes qui ont nommé Grégoire, c'est bien plutôt le système qu'on suit depuis quatre ans; et l'ordonnance du 5 septembre, en écartant les amis de la royauté, se trouva dès lors, et par ce seul fait, grosse d'un régicide.

Avant de raisonner sur ce louche avenir, si toutefois, au milieu de tant de déraison, il y a place pour le raisonnement, il importe de relever un sophisme dont nos gouvernans ont fait un principe de conduite, qui plus que tout autre nous a amenés au point où nous nous trouvons. On a dit, et sous toutes les formes et sur tous les tons, que les royalistes ayant été si long-temps séparés des affaires, n'étoient plus propres à les conduire; et que dépourvus d'expérience comme de talens, ils ne pouvoient être employés dans le gouvernement. Mais de quelles affaires entend-on parler? du matériel de l'administration, de l'administration des choses? Mais outre que depuis les premiers emplois jusqu'aux derniers, les commis et les bureaux font tout ce travail un peu mécanique, il ne faut pas trois mois à un esprit ordinaire, aidé d'un peu de mémoire, pour en savoir là-dessus autant que le plus habile; et s'il étoit tenté de perdre courage, il pourroit se rassurer et prendre confiance en voyant des hommes, sans éducation préparatoire, et avec une portée commune d'esprit, prêts à prendre indifféremment même des ministères, et les plus divers, justice, police, finances, intérieur, extérieur; et jamais on n'avoit vu en France des hommes si universels, et de si subites métamorphoses. Est-ce de l'admi-

nistration morale, de celle des hommes? Ah! qu'on n'envie pas aux royalistes le triste privilége de la plus grande expérience qui ait été faite sur une société; et certes ils l'ont payée assez cher, pour qu'elle ne leur soit pas disputée. L'expérience d'une révolution n'est pas pour ceux qui la font; elle ne sert tout entière qu'à ceux qui l'ont supportée. Tout ce que vos jeunes administrateurs, venus au monde après les jours de désolation, savent de la révolution, ou tout ce qu'ils en ont retenu, est l'abaissement de ceux-ci et l'élévation de ceux-là; et cette connoissance suffit à leur jalousie et à leur cupidité. La révolution faite ou à faire n'est pour eux que cela, abaissement des uns et élévation des autres, et sans doute ils ne trouvent rien que de tout-à-fait naturel et d'avantageux dans ce déplacement. Seulement ils regrettent peut-être de n'être pas venus plus tôt: *non vidit obsessam curiam*..... pourroit-on dire, comme Tacite, parlant du règne affreux de Domitien, disoit d'Agricola: Ils n'ont pas vu la demeure des Rois ensanglantée, la magistrature égorgée, la religion outragée, le sacerdoce immolé ou banni, la vertu ne sortant des prisons que pour monter sur l'échafaud; la vieillesse, l'enfance, la jeunesse, tous les âges, tous les sexes, massacrés sans pitié. Ils n'ont pas vu tout ce que la sottise a de plus extravagant, la cruauté de plus réfléchi, la cupidité de plus vil, l'orgueil de plus monstrueux, la haine de plus féroce, l'ingratitude de plus révoltant, le malheur de plus accablant, l'héroïsme de la résignation de plus sublime; ils n'ont pas vu les 2 et 3 septembre, les 5 et 6 octobre, le 10 août, le 21 janvier; ils n'ont pas vu 93, ou si quelques uns l'ont vu, il en est peut-être qui l'ont oublié, et qui trouveroient en eux-mêmes, ou dans leurs proches, de puissans motifs de ne pas se le rappeler... En un

mot, ils n'ont pas vu la révolution : et qui n'a pas vu la révolution n'a rien vu, et ne sait rien de ce qu'il faut savoir pour conduire les hommes après une révolution. Pour les talens, il seroit tout-à-fait déplacé, quand on écrit soi-même, de faire la part des uns et des autres, mais vous-même *lisez et jugez;* et si vous voulez connoître sur ce point l'opinion de l'Europe, il est tel homme en France, lié de sentimens et de correspondances avec tout ce que l'Europe compte de meilleurs et de plus forts esprits, qui pourroit vous dire quelle est, sur les talens de ceux que vous persécutez et de ceux que vous favorisez, l'opinion universelle.

Mais enfin, quelle direction nouvelle prendront les événemens, aujourd'hui qu'ils ont atteint l'extrémité de la ligne qu'ils parcouroient?

Si en France, où rien n'arrive, ni comme on le craint, ni comme on le désire; en France où l'on veut conduire à pas comptés, par de grandes intrigues et de petits systèmes d'équilibre et de bascule, ce qui ne marche jamais que par *coups*, et où rien de grand ne se fait que par élan, mais où se fait tôt ou tard tout ce qui est naturel et raisonnable; en France où rien de contraire à la raison et à la nature ne peut s'affermir, il est permis de combiner à l'avance quelque chose, et le ministère peut croire avoir à prendre différens partis. Il peut se jeter à corps perdu dans la démocratie, au hasard de nous donner une autre représentation du régicide, après nous en avoir donné le représentant. Mais alors pourquoi compromettre le succès de cette noble entreprise, en courant la chance si lente du renouvellement successif des deux séries? Dissolvons la Chambre, rouvrons dans toute la France le volcan électoral, recomposons une nouvelle députation générale à l'aide de nos préfets, de nos sous-préfets, de nos maires, de nos agens de police, de nos employés

aux douanes et aux droits réunis, même de nos pairs; doublons le nombre des députés: si ce n'est pas assez, triplons-le pour en faire une nouvelle Convention :

« De Troie en ce pays réveillons les misères,
» Et qu'on parle de nous ainsi que de nos pères. »

Mais prenons garde toutefois qu'une grande République continentale est incompatible avec le repos de l'Europe, parce que la guerre, et une guerre générale, sera toujours son premier besoin, et même sa première sûreté ; l'Europe l'a appris à ses dépens, elle se rappelle tout le mal que nous lui avons fait, et tout celui qu'elle a pu nous faire : elle est armée, et l'occupation sans retour de nos frontières ne seroit-elle pas, peut-être, le résultat inévitable de notre témérité?.. Cette chance, au reste, étoit prévue, et même désirée par les Brissot et autres fripons de ce temps, qui firent déclarer la guerre à l'Europe, pour maintenir, disoient-ils, l'indépendance nationale dont ils avoient déjà traité; et lorsque j'entends des déclamations du même genre, je me rappelle toujours les mots de Virgile, qui pourroient être placés au bas de tant de portraits :

« *Vendidit hic auro patriam!...* »

Le ministère, je crois, n'a pas l'intention de pousser jusqu'au bout le système républicain, et peut-être n'a-t-il voulu que faire peur à la monarchie pour en obtenir une meilleure composition ; mais persistera-t-il dans ce déplorable système de bascule et de contre-poids qui a perdu tous ceux qui en ont essayé, et qui ne lui a réussi qu'à faire passer des lois désastreuses à une majorité ridicule du petit nombre? On n'auroit certainement pas plus mal fait avec de francs indépendans. Faut-il répéter pour la centième fois qu'il n'y a que deux partis en France, si les royalistes

peuvent être appelés un parti, qu'il ne peut pas y en avoir d'autre; que plus une nation est éclairée, plus sans doute il y a de la modération dans les caractères; mais moins il y a de cette autre modération, qui n'est que de la *mitoyenneté* dans les esprits sur les vérités ou les principes, parce qu'une nation éclairée connoît le bien et le mal d'une manière plus certaine, et fait entre eux un choix plus absolu; que ce système de modération, ou plutôt d'indifférence, nous l'avons renouvelé des Grecs *et de leur académie*, comme tant d'autres pauvretés, sans faire attention que cette indifférence dont leurs philosophes font un si grand bruit, étoit obligée chez des peuples qui, ne connoissant, au fond, en morale, ni l'erreur ni la vérité, devoient rester en suspens entre elles; mais que chez nous elle ne prouve, dans les individus qui en sont affligés, qu'ignorance et médiocrité d'esprit? D'ailleurs, on ne peut faire un parti sans partisans; et je doute qu'aujourd'hui, après les échecs qu'ont reçus aux dernières élections les ministériels les plus dévoués, on puisse faire de nombreuses recrues pour un régiment si souvent battu, et où il y a si peu d'avancement à espérer.

Resteroient donc les royalistes, le parti, si l'on peut l'appeler ainsi, de la nature et de la raison, le parti de la justice et du bon sens, le parti de la France et des Français, et même du très-grand nombre; car si la France, par sa situation naturelle, et des habitudes invétérées, devenues une seconde nature, par ses besoins et ses rapports avec les Etats voisins, doit être gouvernée par un Roi, il faut bien qu'il y ait des royalistes; il faut même qu'il n'y ait que des royalistes; et s'il n'y en avoit pas, il faudroit en faire, ce qui eût été incomparablement plus facile que de faire des démocrates, par la même raison qui fait qu'il est

plus facile de tracer une perpendiculaire qu'une courbe. Il ne falloit pour cela que laisser aller les esprits et les cœurs, là où ils se portoient d'eux-mêmes, car la société en corps veut la religion, la justice, la morale, la paix, l'ordre enfin, fruit naturel de la monarchie légitime, même lorsque les passions des individus ne le veulent pas.

On ne devoit pas s'attendre que, pour contrarier cette tendance si naturelle, on mettroit les *intérêts moraux* de la révolution en opposition avec les intérêts de la société. Les intérêts moraux d'une révolution ! certes, je ne crois pas que, depuis qu'il existe des langues, expression fidèle des pensées des hommes et des idées de choses, on ait vu une alliance de mots aussi étrange et aussi absurde. Les intérêts moraux d'une révolution, c'est-à-dire de l'état de société le plus immoral et le plus corrompu où des hommes étrangers à toute morale et à toute humanité, disposoient arbitrairement de la vie, de la liberté, de l'honneur, de la propriété de leurs semblables, et faisoient une société tout exprès pour leurs passions. Parlez des intérêts matériels de la révolution, et l'on vous entendra ; mais, au nom de la raison et du bon sens, n'y mettez pas la morale, qui certainement n'a rien à faire dans cette orgie de folies et de crimes.

Cependant le temps presse, et les événemens vont plus vite même que le temps. Le ministère, absorbé par les soins du gouvernement, ébloui par les illusions de la grandeur, ne fait pas assez d'attention à la terrible responsabilité dont il est chargé envers la France, l'Europe et la postérité, pour tout le mal qu'il a pu empêcher et tout le bien qu'il a pu faire. Dominé par d'ambitieux intrigans, avides de toutes les places, jaloux de toutes les égalités, qui, n'osant pas s'asseoir parmi les *libéraux*, et craignant de n'être pas assez dis-

tingués parmi les royalistes, se sont dits *constitutionnels à outrance*, pour être les premiers quelque part, et pouvoir disposer de la constitution à leur fantaisie, le ministère marche les yeux fermés vers un but qu'on a l'adresse de lui cacher. Au lieu de proposer aux autres peuples la France, leur aînée, comme un modèle d'ordre, de sagesse et de véritable régénération, et de lui rendre ainsi cette honorable magistrature qu'elle a si long-temps exercée parmi les puissances, il la laisse *chanceler comme un homme ivre*, sans vérité, et même sans fixité dans les doctrines, sans force dans ses tribunaux, sans établissement pour sa religion, sans autre organisation définitive que celle de ses dettes et de ses *francs-maçons*, insultant les Rois, scandalisant les peuples, vraie pestiférée contre laquelle les nations voisines sont forcées de prendre des mesures de précaution et de sûreté. Avec la Chambre de 1815, il auroit pu prendre cette noble initiative en Europe; avec des libéraux, et même les ministériels, il est réduit à en laisser l'honneur et l'avantage à une nation voisine peu accoutumée à nous servir d'exemple; et la diète germanique vient de donner au monde civilisé une grande leçon qu'il auroit dû recevoir de nous.

Les royalistes, *immobiles* au point d'où le ministère et eux sont partis en 1815, peuvent aujourd'hui lui servir de point de comparaison pour mesurer l'écartement prodigieux de la ligne qu'il a suivie; ils peuvent lui dire : « Qu'avez-vous fait » de la monarchie qui vous avoit été confiée, » plus forte lorsque vous l'avez reçue qu'elle ne » l'avoit jamais été, puisque ce qui n'étoit qu'ha- » bitudes étoit devenu enthousiasme? Qu'en » avez-vous fait, et où la chercher maintenant? » Vous ne la trouverez nulle part, puisque, au » grand scandale des peuples, ses plus fermes

» défenseurs, ses amis les plus dévoués, ont été
» bannis de son service, et qu'ils défendent la
» dernière brèche sur le dernier rempart. La trou-
» verez-vous dans ces persécutions odieuses,
» dirigées contre de braves et fidèles généraux,
» pour les punir d'avoir étouffé des conspirations
» trop réelles, ou dans ces manœuvres infâmes
» dévoilées même par les tribunaux pour impli-
» quer de loyaux serviteurs du Roi dans des cons-
» pirations imaginaires? La trouverez-vous dans
» les lois démocratiques d'élection, de cons-
» cription, de recrutement, dans le système dé-
» mocratique de crédit public élevé à force de
» dettes appelées de toutes époques, et même de
» celle des cent-jours? La trouverez-vous dans
» les lenteurs de l'établissement religieux, et des
» chicanes sans cesse renaissantes contre l'au-
» torité du Chef de l'Eglise; dans les promesses
» d'amélioration du sort du clergé, si souvent
» démenties dans le système *déiste* d'instruction
» populaire? La trouverez-vous dans cette haine
» furieuse contre la Chambre, qualifiée par le
» Roi lui-même de Chambre *introuvable*, et la
» vogue donnée à cette atroce et lâche plaisan-
» terie de *terreur* de 1815, calomnie qu'il vous
» étoit si aisé de confondre, en observant que les
» lois d'exception dont on se plaignoit avoient
» été rendues sur votre proposition, et que ces
» destitutions dont on faisoit tant de bruit, qui
» n'avoient été alors qu'un accident, étoient,
» depuis 1816, devenues un système?

» On a parlé d'union et d'oubli, et l'on a tout
» fait pour diviser les hommes et rappeler le sou-
» venir des maux. Le gouvernement étoit placé
» entre les oppresseurs et les opprimés. Un peu
» plus de connoissance du cœur humain et de
» l'histoire, lui auroit appris qu'il est plus facile
» d'oublier le mal qu'on a souffert que celui que

» l'on a fait ; que la prospérité, qui est un calmant
» pour les gens de bien, est un irritant pour les
» méchans; et que si les uns peuvent oublier ce
» qu'ils ont perdu, les autres n'oublient jamais
» ce qu'ils ont manqué, et se serviront de leurs
» succès pour le ressaisir. Méprise à jamais déplo-
» rable! On a eu peur de l'enthousiasme du bien,
» et l'on n'a pas craint la fureur et le fanatisme
» du mal; et, entre deux partis également animés
» à faire triompher des doctrines opposées, on a
» cru maintenir l'équilibre, en mettant, tantôt
» d'un côté, tantôt de l'autre, des opinions tièdes
» et insignifiantes; et parce qu'on n'a pu réussir
» par cette conduite qu'à exciter davantage les
» sentimens opposés, on a appelé la violence des
» mesures au secours de la *modération* des opi-
» nions; un homme en place suspect, ou seule-
» ment *soupçonné d'être suspect* de peu d'attache-
» ment à un système si pâle et si mal défini qu'on
» ne pouvoit pas même l'apercevoir, a été un
» homme destitué, et jamais on n'avoit vu plus de
» violence et d'arbitraire que sous un gouverne-
» ment de *modérés*.

» Le ministère se plaindroit-il de la liberté de
» la presse? Mais, à voir l'usage qu'on faisoit de
» la presse contre les royalistes, quand elle étoit
» sous la main de la police, leurs ennemis eux-
» mêmes ont reconnu qu'il falloit que cette arme
» fût commune à tous les combattans, et qu'il
» convenoit que ceux qu'on attaquoit pussent se
» défendre. Pourquoi, d'ailleurs, laisser impu-
» nies les insultes à tout ce qu'il y a de plus sacré;
» et qui d'entre nous, en demandant la liberté de
» la presse, a entendu en demander la licence?
» Il semble, au contraire, qu'on lui ait laissé le
» champ libre pour pouvoir accuser de ses excès
» ceux qui l'ont défendue; triste vengeance, qui
» livre à la dérision et à l'outrage tout ce qu'il y a

» de plus respectable, pour en tirer quelque
» avantage contre des opposans à ses volontés !
» Quelques ministres, dit-on, se sont plaints
» d'avoir été humiliés ! qu'est-ce que cela veut
» dire ? Est-ce qu'on peut humilier un homme de
» bien, et son honneur est-il à la disposition de
» qui que ce soit? Des classes entières de citoyens
» et des plus respectables, ne sont-elles pas jour-
» nellement l'objet des déclamations les plus fu-
» rieuses et des calomnies les plus dégoûtantes, et
» s'en croient-elles humiliées? Que sont, après
» tout, des sarcasmes, des injures même, si l'on
» veut, des calomnies, auprès des intérêts de son
» pays, des devoirs de ces hautes fonctions, et un
» homme, quel qu'il soit, est-il quelque chose à
» côté de si grands objets? Croit-on que d'Am-
» boise, Sully, Richelieu, Mazarin, Colbert,
» Fleury, n'eussent pas des ennemis ou des jaloux?
» Et la royauté, en confiant son pouvoir et ses
» intérêts à un ministre, fait-elle avec son amour-
» propre le pacte que, dans les affaires délicates
» dont il sera chargé, dans les relations nom-
» breuses et variées qu'il aura avec les hommes,
» jamais sa vanité ne sera froissée, ou même
» sa probité méconnue? Et n'y a-t-il pas, après
» tout, dans ces grandes places, de grands dé-
» dommagemens à ces petites contrariétés; et la
» fortune, les dignités, la faveur du maître, ne
» sont-elles pas quelque chose? Qui que vous
» soyez, qui ne pouvez pardonner d'avoir été
» humilié, laissez à la société son utile préjugé
» contre les élévations subites qui troublent la
» marche ordinaire et naturelle des hommes et
» des choses; et s'il n'a pas dépendu de vous de
» mériter votre élévation par des actions bril-
» lantes, vous pouvez la justifier par d'utiles ser-
» vices, et les plus grands que jamais homme
» d'Etat ait rendus à son Roi et à son pays. Laissez

» faire au temps, qui fait oublier tant de choses
» anciennes, et en consacre tant de nouvelles ; mais
» il vous offrira aussi des exemples d'éclatantes
» fortunes précipitées pour s'être endormies aux
» doux sons de la flatterie, et avoir fermé l'oreille
» aux accens sévères de la vérité.

» Voudroit-on, enfin, se précautionner à l'a-
» vance contre la légitimité, et rivaliser d'héré-
» dité avec elle? Le calcul seroit coupable, et
» n'en seroit pas plus sûr. C'est de la petite poli-
» tique, mille fois essayée, mille fois déjouée; de
» la politique d'antichambre ou de boudoir, qui
» peut venir à l'esprit de valets ou de maîtresses
» qui conspirent pour leur propre compte; mais
» ce n'est pas de la haute politique, de la poli-
» tique d'un véritable homme d'État, qui occupe
» sa place avec gloire, qui la résigne avec gran-
» deur; et le ministre qui emporte, en se retirant,
» les bénédictions des peuples, l'estime des gens
» de bien, et la sienne propre, n'a pas tout
» perdu. »

Quoi qu'il en soit, le système que l'on suit est faux, qu'il soit anti-monarchique ou seulement anti-légitimaire ; car il faut prendre garde aux fausses attaques, et les *intérêts moraux* de la révolution seroient de bonne composition sur les garanties, de quelque côté qu'elles vinssent. La république, pure et simple, est un bon appât à prendre les ignorans et les imbécilles; mais les chefs y voient clair sur la possibilité ou l'impossibilité de l'établir; les principes, même les leurs, sont ce qui les occupe le moins, et ils savent bien comment on fait des républiques, même avec des Rois. Heureusement des exemples ne sont pas plus des moyens que des raisons de succès; et en France, quelque chose qu'on n'a pas prévu, dérange souvent les calculs. Le système, je le répète, est faux, et il n'est plus permis, même

aux plus incrédules et aux plus prévenus, d'en douter après le résultat qu'il vient de donner, et qui est une insulte à la majesté royale et à tous les Rois de l'Europe (1). Nous suivons donc un système opposé à la nature des choses; nous le suivons depuis trente ans, et nous avons la simplicité de nous étonner de ne pouvoir surmonter cette opposition insurmontable de la nature, et nous accusons les hommes d'une résistance qui est toute dans les choses. Nous nous dépitons comme des enfans qui battent leur nourrice, parce qu'elle ne peut pas leur donner ce qu'elle ne peut pas atteindre.

Là, et là seulement est la cause de tous les malheurs, de toutes les violences et de tous les crimes que nous avons vus, et seroit la cause de tout ce que nous verrions encore. Nous destituons donc les hommes qui ne veulent pas marcher dans notre sens; nous en trouvons de plus complaisans, et les choses ne sont pas plus complaisantes. Nous destituons encore, et les resistances se multiplient. Nous nous enfonçons toujours plus avant sur la foi de guides infidèles qui sondent, et qui se gardent bien d'en rapporter la profondeur. Aux royalistes succèdent les ministériels, aux ministériels les libéraux, aux libéraux les régicides; nous destituons, d'autres tueront, tout aussi épris de leurs systèmes, tout aussi passionnés pour leurs intérêts, tout aussi disposés à ne voir de résistance que dans des hommes qu'ils peuvent sacrifier, et à ne pas la voir dans des choses qui sont hors de leur puissance. Alors épouvantés eux-mêmes d'un progrès de désordre qu'ils n'avoient pas prévu,

(1) Il ne faut pas s'y tromper. La nomination d'un régicide est un calcul. En même temps que l'on insulte tous les Rois ou plutôt la royauté même, on leur suscite à tous des embarras chez eux, et l'on sent tout le parti que des factieux pourront tirer de cette double combinaison, contre leur pays et contre l'Europe. C'est pour détourner les esprits et les porter ailleurs qu'on accuse les royalistes de cette nomination.

les premiers moteurs de ce mouvement rapide veulent l'arrêter et se retenir sur la pente où ils se sont placés. Devenus odieux aux hommes du moment, et plus odieux, parce qu'ils leur paroissent des réfractaires et des traîtres, ils sont les premières victimes du monstre qu'ils ont déchaîné, et ils n'échappent à l'échafaud que pour aller finir de honte et de désespoir, laissant à leurs enfans l'affreux héritage d'un nom flétri, et qu'ils n'ont pas même la triste ressource de dérober à l'histoire, dénoûment tout-à-fait naturel de tout ce qui se veut soutenir malgré la nature... Telle est l'histoire de toutes les révolutions, telle a été surtout l'histoire de la nôtre; et par quelle fatalité, des combinaisons d'événemens si naturelles et si prévues, et justifiées par des exemples si publics et si récens, n'ont-elles pas plus d'influence sur la conduite des hommes? Comment se fait-il que la noble ambition de la plus belle gloire que les hommes puissent obtenir, celle de sauver son pays, ne s'empare pas de toutes les facultés des hommes que des circonstances singulières ont revêtu d'un grand pouvoir? Tel homme qui a disposé un moment de toutes les forces de la capitale, a pu mériter, à plus juste titre même que Duguesclin, l'épée de connétable, et il l'a sacrifiée à des théories creuses dont il ne prévoyoit pas les conséquences; tel autre se laissera détourner de cette noble destination par de petits ressentimens et de petites passions. Mirabeau, après avoir conduit la monarchie au bord de l'abîme, eut assez d'élévation dans le caractère, et de force dans l'esprit pour l'en vouloir retirer, mais il n'avoit,

» Pour défendre sa cause et venger ses injures,
» Ni le cœur assez droit, ni les mains assez pures. »

Les philosophes nous répètent sans cesse, et certes avec raison, que la royauté n'étoit pas instituée

pour les Rois, mais pour les peuples. Si les Rois l'abandonnoient, ce seroit donc aux sujets à la défendre; et lorsque dans une monarchie en révolution, on voit un sujet placé dans une de ces situations extraordinaires qui peuvent servir au salut de l'Etat, comme à sa ruine, on est toujours tenté de lui demander, comme les disciples de saint Jean : « Est-ce vous qui devez venir, ou de» vons-nous en attendre un autre ? »

De Bonald.

---

## *Qu'est-ce que l'Industrie ?*

Quelques personnes qui n'acceptent pas les mots sans en peser la valeur, parce qu'un mot représente toujours quelque chose, se demandent pourquoi on appelle industrie, et exclusivement *industrie nationale*, les produits de nos manufactures. Le mot industrie signifiant dextérité, adresse à faire quelque chose, ne doit pas s'appliquer seulement à ce qui se fait par la main des hommes, ou avec des machines; et je crois que c'est insulter la France que de réduire *l'industrie nationale* à des travaux dans lesquels l'esprit n'entre que pour une part bien petite. Comme j'ai souvent combattu en faveur de la spiritualité de la société contre ce qui n'est que matériel, je crois nécessaire d'examiner si, dans ce moment, on ne s'enfonce pas dans le matérialisme.

Ce que j'appelle *industrie nationale*, et ce qui n'appartient vraiment qu'à la France, c'est la dextérité, l'adresse propres à faire dix-sept ou dix-huit mille lois de liberté, de proscription, de république, de despotisme, et qui soient cependant toutes si bonnes, si indépendantes des mœurs, des circonstances, des intérêts dominans,

qu'on les conserve, qu'on les cite, qu'on les réimprime, qu'on en réclame l'exécution depuis le rétablissement de la royauté légitime, comme si ce rétablissement n'étoit pas même un événement. Le Bulletin des Lois me paroît la première pièce à offrir à l'admiration des curieux, si jamais on fait une exposition digne de porter le nom d'industrie nationale. En effet, c'est là qu'on trouve rassemblées des constitutions qui, pour être contradictoires, n'en sont pas moins parfaites, et qui, n'ayant jamais été mises en mouvement, ont l'avantage de pouvoir être produites comme des nouveautés. Qu'on cite une nation, soit ancienne, soit moderne, qui, pour ce genre d'industrie, soit en état de se comparer à la France! La nation veut-elle une république sous le nom de monarchie? l'ouvrage de l'Assemblée constituante est là. Veut-elle une tyrannie sous le nom de république? les travaux de la Convention existent. Veut-elle quelque chose qui ne ressemble à rien, un de ces mélanges qui affadissent les esprits, et ne produisent que le ridicule? il suffit de tourner quelques feuillets, on trouve le Directoire, et quelques feuillets plus loin, un ministère se-disant le gouvernement. Préfère-t-elle les beaux jours de Rome? le Consulat les lui rendra de nom; mais ce que Rome, sans industrie, n'a obtenu qu'en plusieurs siècles, la France si industrieuse devoit le faire en quelques mois; et du Consulat on passe à l'Empire, sans que la transition soit sensible. Dès lors les mêmes armées qui faisoient la guerre pour établir partout des républiques, continuent de combattre le monde entier pour faire des royaumes; et bientôt l'Europe ne présentera plus même une municipalité. Qui ne croiroit que c'est le dernier effort de l'industrie? pas du tout; quelques pages après on retrouve des lois signées par un Bourbon, puis un acte additionnel

aux constitutions de l'Empire qui proscrit les Bourbons, puis des ordonnances qui refont des lois, puis une loi qui exile les régicides, puis les noms des régicides appelés pour faire des lois favorables à la monarchie. Plus on avance, plus l'activité de l'industrie nationale devient prodigieuse. On craindroit quelquefois de voir naître la confusion; mais on se rassure en voyant qu'un seul esprit préside à tout. En effet, on ne trouve nulle part le mot religion, si ce n'est pour l'abolir; nulle part le nom de Dieu, si ce n'est lorsque Roberspierre consentit à l'admettre, à condition qu'il ne se présenteroit que sous le titre d'Être-Suprême. Quoique le Bulletin des Lois soit certainement le plus beau produit de l'industrie nationale, il n'est pas encore terminé; il ne le sera jamais, et c'est pour cela que la prévoyance d'un des beaux génies politiques de la France, quelques années avant la révolution, s'est amusé à donner le nom de *Pouvoir législatif* à une partie indéfinie des gouvernemens modernes; et on l'a pris au mot. De sorte que, dans un pays qui travaille sans cesse à sa législation, tout s'appelle lois, même l'assassinat juridique d'un Roi; et l'action de l'assassinat s'appelle vote. Comme il n'y a personne qui puisse raisonnablement espérer de mourir sans avoir fait une loi, ou sans avoir coopéré à en faire, j'en tire une preuve nouvelle que la fabrication des lois est véritablement la première des industries nationales, et non pas la fabrication des étoffes ou des métaux.

Après le Bulletin des Lois, le plus beau monument de l'industrie nationale, le plus nécessaire et le plus durable, est incontestablement le Moniteur. En effet, il ne suffit pas d'admirer en masse une législation qui n'a pas d'ensemble, mais de savoir pourquoi cette législation est cependant admirable dans toutes ses parties, au

point qu'on n'ose pas y toucher; et comment les Français ont été assez industrieux pour trouver des motifs décisifs en faveur de toutes les contradictions sur lesquelles repose la législation qui règle leurs destinées. Le Bulletin des Lois ne nous donne que la lettre, le Moniteur nous révèle l'esprit des lois. L'esprit dominant, que M. de Montesquieu n'avoit pas deviné en examinant les législations anciennes, c'est la majorité des voix. On avoit cru jusqu'à nous que les assemblées politiques étoient appelées pour prononcer sur des intérêts, et qu'on choisissoit par conséquent les représentans des intérêts en discussion parmi les plus intéressés; l'antiquité et les temps modernes nous ont montré quelques gouvernemens concentrés dans des assemblées délibérantes; et alors les affaires de gouvernement, qui ne sont aussi que des intérêts soumis aux circonstances, se décidoient dans les assemblées par le nombre de voix. Il n'appartenoit qu'à la nation française de faire et de soumettre sa législation à la majorité des voix. Jamais industrie nationale s'est-elle élevée jusqu'à un procédé aussi simple dans des matières aussi importantes! Voilà comme on fait marcher les siècles; et l'Univers ne pourra plus compter de barbares, car les barbares aussi sont très-propres à tout décider par le nombre. S'agit-il de savoir si on reconnoîtra un Roi, ou si on le tuera; si on fera d'une vieille monarchie une république, une démagogie, un directoire, un ministère, un consulat, un empire; si on assassinera les prêtres, ou si on se contentera de les faire mourir; si on disposera de la propriété, non par les lois relatives à la propriété, mais par des lois politiques; si on fera couler le sang à grands flots, ou seulement avec un doux murmure; si on permettra le divorce; si on encouragera la prostitution; si on aura une religion; si on les aura

toutes, ou si on n'en aura pas, il suffit de dire : « qui en veut? qui n'en veut pas? comptons. ». Cela ne se passe guère autrement dans une vente publique; aussi la France est-elle restée long-temps au dernier enchérisseur. Espérons qu'elle est définitivement adjugée; mais qui pourroit en répondre avec des élections libérales et la majorité des voix? Ne contestons pas cependant que rien ne soit plus industrieux que d'avoir reconnu la majorité des voix pour esprit fondamental des lois, puisque ce procédé unique, en expliquant dans le passé ce qui seroit inexplicable autrement, est encore tout prêt pour expliquer et justifier l'avenir. On comptera les voix.

Mais tout admirables que soient, sous les rapports de l'industrie nationale, et le Bulletin des lois, et le Moniteur, c'est-à-dire et la lettre et l'esprit des lois, ce qui est mille fois plus admirable encore, c'est le peu de matière première qu'il a fallu employer pour produire ces chefs-d'œuvre. En effet, à la foire qu'on vient d'établir dans le palais du Louvre, si on examine les produits de l'industrie matérielle les plus communs, ceux même qui ont excité plus de plaisanteries que d'éloges, on est confondu en pensant à tout ce que les siècles ont accumulé de travaux et d'efforts pour préparer la réputation des manufacturiers français. Soit qu'il ait fallu découvrir des mines, les exploiter, rendre les métaux malléables, soit qu'il ait fallu arracher aux différentes parties du monde, et les toisons, et les couleurs dont le dernier emploi est livré aux critiques des Parisiens, on ne peut se dissimuler que l'industrie du jour ne doive beaucoup à l'industrie de tous les temps et de tous les pays, et que la matière première des diverses fabrications, appartenant à tous les peuples, ne soit soumise à bien des chances et bien des rivalités. Il n'en est pas de

même de la matière première employée pour la fabrication de la législation française; aussi simple qu'inépuisable, elle se compose de deux substantifs étonnés de se trouver joints par un article : *Souveraineté du peuple.* C'est avec les mots souveraineté du peuple qu'on a fabriqué l'immense collection du Bulletin des Lois, et l'immense collection du Moniteur; c'est la trame sur laquelle tant de belles choses ont été ourdies; et loin que la matière première en ait éprouvé la moindre diminution, plus on l'a employée, plus on a trouvé de ressources pour l'employer encore. Depuis trente ans la France a des compagnies formées pour en fournir à toute l'Europe; et ces compagnies, incapables d'éprouver cette jalousie, si naturelle aux fabricans nationaux, n'ont pas de désir plus vif que de la voir se naturaliser partout. Plus on cultivera la souveraineté du peuple, plus ils se croiront riches et puissans. Preuve incontestable que l'industrie qui s'adresse à la spiritualité des nations, est bien au-dessus des petitesses de l'industrie manufacturière, et que par conséquent elle est véritablement en France l'industrie nationale.

Comme toutes les matières premières ont été soumises à l'analyse depuis que l'Europe est devenue savante, la souveraineté du peuple, matière première de la fabrication des lois et des gouvernemens, a été aussi analysée avec soin. Des écrits d'une clarté remarquable nous ont démontré que la souveraineté du peuple se composoit des mots souveraineté du peuple; qu'il n'y entroit rien de plus, qu'on n'y découvroit rien de moins; que c'étoit une chose qu'il falloit croire, parce que, comme tout ce qui ne s'adresse qu'aux esprits, on ne pouvoit la voir; et que c'étoit positivement parce qu'on ne l'avoit jamais vue dans les monarchies qu'il falloit surtout en faire usage dans

les monarchies, afin que les monarchies fussent libérales. Tout bien pesé, cela est devenu un fait qu'on ne conteste plus; et l'industrie nationale française est en effet parvenue à faire ce qu'aucun peuple de la terre n'avoit soupçonné jusqu'à nous, des royaumes démocratiques appuyés sur les lois qu'on a faites pour renverser la religion et la royauté, et dans lesquels on ne découvriroit pas même l'ombre de la liberté. Elle y feroit tache.

Je sais que les malveillans disent que les produits de l'industrie nationale, fondés sur la matière première connue dans le commerce sous le nom de souveraineté du peuple, ont de l'éclat, mais ne durent pas; qu'on en a changé vingt fois la façon, et que c'est toujours à refaire; que tantôt la souveraineté cherche à se séparer du peuple, et tantôt le peuple de la souveraineté; que, dans le premier cas, la souveraineté n'est plus que tyrannie, usurpation, despotisme, et que, dans le second cas, ce qu'on appeloit le peuple n'est plus que confusion, crime et imbécillité. Il est dans la destinée de tout ce qui est nouveau de trouver pour contradicteurs les esprits routiniers; mais pour peu qu'on s'élève à la hauteur du siècle, tout s'explique; et l'admiration augmente à mesure qu'on saisit mieux l'ensemble des choses.

Partons de ce principe avoué par tous les publicistes, que les mœurs des peuples sont surtout formées par leur législation. Eh bien, qu'on lise le Bulletin des Lois, et qu'on en rapproche les mœurs de la nation française, on sera frappé des rapports. Veut-on revenir aux travaux de l'Assemblée constituante? Il y a en France une nation niaise pour les admirer, et des sots pour en renouveler l'application. Veut-on la république acerbe? Il y a en France une nation féroce et républicaine, avec ses doctrines, son armée, ses généraux, ses ministres, ses législateurs; ils sont connus;

tout le monde les nommeroit; cela même seroit inutile, car ils viendroient se placer d'eux-mêmes. Veut-on une république corrompue? En changeant le nom du ministère, qui a la prétention d'être le gouvernement, on retrouvera le même système corrupteur que sous le Directoire, la même prépondérance des agioteurs et faiseurs d'affaires, la même haine contre les royalistes et les prêtres, la même ignorance, les mêmes courtisans, et le centre, et le ventre, et la même nation qui a pour principe qu'on ne va pas mal tant qu'on tombe encore. Veut-on l'usurpation? Qu'on tourne les yeux, elle est là; les hommes, les choses, les mots, les lois, les allures; et la nation de ce temps-là n'est pas plus morte que les autres. Veut-on la monarchie? Pourquoi pas, dès que la France renferme aussi une nation royaliste; ce qu'il est impossible de nier, puisqu'il y a de la royauté dans le Bulletin des Lois, et que nous avons reconnu que les mœurs des peuples se forment par les lois. Veut-on un mélange de tout cela? Rien de plus facile; la législation accumulée de tous les gouvernemens servant toujours pour le gouvernement qui est, il en résulte nécessairement une nation qui n'est comme aucune des autres nations, et qui participe de toutes. C'est particulièrement avec cette nation-là qu'on obtient la majorité des voix, qui est à présent l'esprit créateur des lois; elle trouve des raisons pour adopter tous les projets qu'on lui présente, parce qu'au fond cela ne change rien à la somme des projets qu'on lui a présentés, et qu'elle a adoptés.

O prodiges de la souveraineté du peuple, du Bulletin des Lois et du Moniteur, véritable industrie nationale par laquelle le beau pays de France est façonné de manière qu'il ne peut périr, puisqu'il renferme autant de nations disponibles que l'esprit peut supposer de formes et de mélanges

de gouvernemens! C'est là ce qu'il faut exposer à l'admiration des amateurs, et non des métaux et des étoffes qui ne témoignent qu'en faveur d'une industrie toute matérielle. Et quand on pense qu'à toutes ces nations bien connues, bien distinctes, le cerveau d'un doctrinaire doit ajouter une nation dont il est en travail, on conçoit l'espérance de voir fonder des prix pour ceux qui trouveront moyen d'augmenter cette nouvelle industrie, en créant encore d'autres nations au milieu de la grande nation. Quand on distribuera les prix, personne ne manquera à l'appel; les fabricans de la nation régicide sont là comme les autres et avec les autres, ce qui est tout naturel, puisqu'ils ont fait le plus grand emploi possible de la souveraineté du peuple, qu'ils ont puissamment coopéré au Bulletin des Lois, et perfectionné le Moniteur.

Lorsqu'on lit les *Correspondances privées* attribuées à nos ministres, qu'on y voit leur respect pour la révolution, leur zèle pour la défense des intérêts moraux de la révolution; lorsqu'ils se félicitent de ce que la France a accompli sa révolution, tandis qu'ils plaignent les peuples qui ont encore à faire la leur ou les leurs, on ne comprend bien ce que cela signifie qu'en réfléchissant sur ce qu'est devenue la nation française par les progrès de l'industrie nationale, et en comparant son aptitude à tous les gouvernemens à l'état de stabilité où sont restées la plupart des autres nations. Nations malheureuses, propres seulement à vivre sous le gouvernement monarchique qui les a fondées; nations malheureuses ayant des lois sous lesquelles des mœurs uniformes se sont formées, et qui, à leur tour, défendent la législation; nations trop vivantes qui ne pourroient arriver à l'indifférence politique qu'à travers des flots de sang, passer de la démagogie au despotisme, du

despotisme à la démagogie sans s'en apercevoir, prendre un ministère pour un gouvernement sans y faire attention, pressentir des bouleversemens sans effroi, tandis que la France, grâces à son industrie, est arrivée à ce point de perfection que tout gouvernement lui est possible tant qu'il est, qu'on s'y contente d'ouvrir sa fenêtre pour le voir passer quand il s'en va, sauf à l'ouvrir de nouveau pour examiner, quand il revient, s'il n'est pas changé en route.

Peut-être, dans un autre article, présenterai-je le tableau d'une autre industrie nationale toute en négations, dont on ne se doute guère à Paris, et que je puis appeler la perfection de la misère par la division des propriétés; car s'il y a des législateurs qui tuent les Rois, il y a des administrateurs qui tuent les nations. Ce genre d'industrie étant bien véritablement national, il est bon que la France s'en vante, qu'elle l'expose aux yeux des autres peuples, afin que, s'ils en sont tentés, les correspondans privés des incroyables ministres qui ne nous gouvernent, ni ne nous administrent, mais qui nous empêchent d'être gouvernés et de nous administrer, ne puissent plaindre ces peuples que de leur ignorance, et non de leur mauvaise volonté. FIÉVÉE.

---

Paris, le 29 octobre 1819.

« Il vous en souvient, citoyens, et long-temps » votre mémoire gardera ce douloureux souvenir; » il vous souvient de ce jour d'horreur, où non » seulement la haine et la vengeance désignoient » les victimes, mais où se réalisoient, sous nos » yeux, ce que nous avons peine à croire des ty- » rans de l'ancienne Rome, quoique attesté par » Suétone, où périssoient des milliers de citoyens, » d'après les listes émarginées en caractères hié-

» roglyphiques, par le chef des tyrans, ou signées
» par ses complices, et confiées à ces trop perfides
» bourreaux dont ils avoient composé leur tribu-
» nal révolutionnaire, et au milieu desquels ils
» marcheroient volontiers, comme le disoit Saint-
» Just, les pieds dans le sang et dans les larmes.
» Vous les avez vues ces charrettes encombrées
» d'hommes, de femmes de tout âge, qui, sans
» s'être jamais connus même de nom, étoient
» condamnés et périssoient ensemble. Vous avez
» vu conduire au même échafaud, le même jour,
» et la vieillesse privée des sens qui lui eussent
» été nécessaires pour être coupable, et la jeu-
» nesse incapable encore de l'être. Hommes sen-
» sibles, on vous traitoit *d'appitoyeurs* quand les
» derniers cris de tant de mourans, quand les
» dernières plaintes de l'innocence égorgée avec
» le crime, appeloient vos soupirs. Non, les ty-
» rans ne vous permettoient pas même de rougir
» pour eux : la moindre émotion que vous eût
» causée ce carnage journalier, eût été le signal
» de votre proscription : votre sensibilité eût été
» transformée en modérantisme, et votre perte
» eût été jurée : oui, elle eût été jurée; l'homme
» sensible est un monstre aux yeux de l'homme
» barbare; sa présence est un reproche vivant;
» son existence lui devient inutile, puisqu'il n'en
» peut faire un complice; sous le régime de sang
» il doit donc être frappé de la mort. »

Le paragraphe que nous venons de citer est extrait du rapport fait à la Convention par Courtois, sur les papiers trouvés chez Robespierre : tel est le tableau de la terreur, présenté à la Convention elle-même : telle est la peinture de ces temps d'horreur et d'opprobre, auxquels il se trouve des hommes qui osent sans cesse comparer l'époque où la France a enfin retrouvé son Roi. Certes, s'il n'y a pas démence dans le système de ces hommes,

on peut y voir des combinaisons bien perfides : se placer sans cesse dans l'absurde, pour avoir le droit de tout denaturer; ôter au crime ses couleurs, en flétrir la vertu, mettre le faux à la place du vrai, flatter tout ce qui est honteux, encourager tout ce qui est vil et pervers, égarer enfin une génération entière; telle est la tâche qu'il semble que quelques individus se sont imposée, et dans quel but? quels peuvent donc être leurs projets? pensent-ils parler à un peuple assez ignorant de son histoire, pour ne pas savoir ce qui exista il y a vingt-cinq ans? ou bien croient-ils s'adresser à une nation ivre de meurtres et de sang? qu'ils se détrompent: peuple vif, mais bon, le Français peut être un instant égaré, mais il a horreur des cannibales; et dans le nombre des opinions qui divisent aujourd'hui la France, la très-grande partie se réuniroit contre les enfans de 1793, le jour où elle verroit que sa mésintelligence n'a servi qu'à favoriser leurs projets. Que les révolutionnaires se le tiennent pour dit : quant à nous, nous ne cesserons de présenter dans leurs œuvres le contre-poison de leurs doctrines; si ce caustique leur paroît violent, qu'ils se taisent, car il ne dépend pas plus d'eux d'arrêter notre plume, qu'il ne fut en leur pouvoir de ne pas trembler l'année dernière pour une simple phrase du discours émané du trône. *Répéteront-ils*, comme ils le disent, que nous ne sommes pas Français, en signalant les crimes dont le souvenir fait leur honte? A cet égard nous ferons une profession de foi pleine et entière : non, nous ne sommes pas Français, si, pour l'être, il faut s'unir aux assassins de Louis XVI et aux bourreaux de notre patrie. Nous ne sommes pas Français, si, pour en porter le nom, il faut avoir porté un bonnet rouge, travaillé à la subversion de l'Europe, et au renversement de tout principe religieux et mo-

narchique. Nous ne réclamons un titre dont nous sommes fiers que dans le cas où il suffit, pour le mériter, d'être disposé à verser son sang pour le trône, à faire abnégation de nous-mêmes dans l'intérêt de la patrie; à nous en tenir à ce qui existe, à ne rien demander au passé, et à ne trouver aucun sacrifice impossible pour rétablir le repos, pour ramener l'union et la confiance parmi les hommes qui ne furent qu'égarés : à ce prix nous sommes Français, et nous croyons l'être plus que ceux qui voudroient ne faire de la France qu'un pays de barbarie, d'ignorance, d'orgueil, et qui, tour à tour vendus à tous les pouvoirs comme à toutes les absurdités, ne laissent après eux que la renommée d'un grand scandale, ou le souvenir d'une imperturbable bassesse.

Une des plus grandes fautes du ministère a été de donner à de tels hommes une influence quelconque sur l'opinion; s'il eût suivi la ligne que lui traçoit l'intérêt de l'Etat et celui de sa propre gloire, l'opinion révolutionnaire seroit nulle aujourd'hui. Une marche franchement constitutionnelle, des principes royalistes hautement avoués, des lois monarchiques demandées aux Chambres, des hommes fidèles et sans reproche pour les exécuter, et la France se voyoit à jamais délivrée des craintes que lui inspire un système qui remet en évidence et en pouvoir les docrines et les instrumens démagogiques.

Au lieu de cela, soit incurie, soit foiblesse, le ministère se traîne péniblement. En butte à l'animadversion révolutionnaire, il craint de la combattre; il fléchit devant elle; et, s'il a une force, il ne la retrouve que contre les principes, qui seuls pourroient le sauver. L'Europe s'alarme du danger de certaines doctrines; elle cherche à échapper à la contagion. *Le Moniteur* cite un

article de Berlin (1) relatif aux mesures de sûreté que la Prusse a cru devoir prendre contre les prétendus libéraux ; et aussitôt, vertement tancé par nos maîtres en révolution, *le Moniteur*, ce journal officiel ou officieux, s'excuse, dit qu'il étoit de son devoir de donner un document historique nécessaire pour compléter sa collection ; que sa direction tient à l'amour de l'ordre ; et en preuve, qu'il a cité souvent des articles de ces mêmes journaux qui le rabrouent aujourd'hui ; qu'assurément ce n'étoient pas les *ultras* qui étoient venus l'y engager. D'un autre côté, *le Moniteur* vous dira encore, et ceci nous paroît plus officiel qu'officieux, « que le ministère jouit de l'estime de la nation, » et que les hommes honorables de tous les partis, » ceux dont le jugement n'est pas totalement obs- » curci par des passions désordonnées, rendent » justice aux succès de son zèle, et reconnoissent » la pureté de ses intentions. »

Nous n'agiterons nullement la question de la pureté des intentions ministérielles; il nous est bien moins pénible de voir une incurie complète, que de soupçonner la loyauté ; mais puisque le *Moniteur* nous dit tant de choses, il devroit bien nous dire aussi à quel genre de zèle appartient la destitution de tout ce qui fut fidèle et sans reproche, et la bienveillance ministérielle pour tout ce qui rappelle une trahison ou un crime. Il devroit nous dire à quel genre de zèle appartient l'acte qui fait rentrer des régicides bannis en vertu d'une loi de l'Etat, acte qui déjà porte un fruit si amer. A quel genre de zèle appartient ce système de dénigrement et d'outrages contre tout ce qui versa son sang pour la monarchie; ces

(1) L'importance politique de cette pièce nous fait un devoir de la consigner dans *le Conservateur :* on la trouvera à la suite de cette lettre.

fades et injurieuses plaisanteries, que l'on trouve dans les feuilles ministérielles, contre la religion dominante de l'Etat. Certes, s'il y a là du zèle monarchique et religieux, ce qui nous paroît indispensable dans les ministres d'un Roi et d'un Roi très chrétien, fils aîné de l'Eglise, *le Moniteur* fera bien de nous le démontrer; car franchement nous n'avons pas d'assez bons yeux pour l'apercevoir, et nous croyons, en lui demandant cette explication, que nous n'avons pas le jugement totalement obscurci par des passions désordonnées.

Voilà quant au zèle.... Quant au succès du ministère, nous rappellerons qu'à l'époque où il est arrivé au pouvoir, il ne se manifestoit qu'une seule opinion, celle de l'amour pour le Roi, et du désir de voir la France paisible et heureuse, sous les lois du gouvernement légitime.

On professoit des doctrines monarchiques, on en sentoit le besoin, on les réclamoit du ministère. Les principes révolutionnaires n'osoient se manifester nulle part; les hommes qui n'avoient été qu'égarés, revenoient avec confiance, les coupables se taisoient, et le gouvernement du Roi se voyoit appuyé de la force immense de tous les gens de bien. Il n'avoit qu'à vouloir pour obtenir, et pour bien administrer, il n'avoit qu'à suivre la ligne dans laquelle une position heureuse l'avoit placé. Ce genre de succès n'a pas été la part que le ministère ait voulu se faire; voyons ceux qu'il a obtenus. Est-ce un succès que d'avoir voulu créer un système mixte, contre nature, et de n'avoir, avec tous les moyens que donne le pouvoir, pu trouver de partisans que dans les hommes qui ont une place, ou qui veulent en obtenir? Est-ce un succès que d'être constamment attaqué par des révolutionnaires qui n'ont de force que celle qu'on leur donne, et justement censuré par des royalistes dont on ne peut détruire la

force? Est-ce un succès, que de ne pouvoir repousser les plus graves reproches que par des sophismes, et de n'obtenir en retour des concessions les plus antimonarchiques, que les outrages des factieux auxquels on les accorde? Est-ce un succès que de voir tourner contre soi les résultats des lois que l'on a provoquées, sollicitées, et de voir les hommes ministériels repoussés dans presque tous les colléges électoraux, et nuls presque partout, malgré le ministère, ses préfets, ses agens, ses places et ses journaux? Est-ce un succès que d'avoir contre son système tous les hommes à principes, tous les amis éprouvés de la monarchie, et de ne pas même avoir pour soi les révolutionnaires auxquels on les sacrifie? Est-ce un succès que d'être constamment gourmandé, et comme mis en tutelle par quelques misérables idéologues à qui il ne resteroit rien si on leur ôtoit leurs places, et qu'on les abandonnât à leurs rêveries et à leurs prétentions? Est-ce un succès que d'être obligé, pour se maintenir au pouvoir et pour tromper l'Europe, d'avoir recours à de honteuses *Correspondances privées*, qui ne flétrissent que celui qui les dicta? Est-ce un succès pour un ministère, que de n'avoir pour lui que des moyens qu'il n'ose avouer, de petits hommes et de grands coupables? Si tels sont les résultats du système ministériel, s'ils ne consistent qu'à avoir remis en question ce qui étoit déjà décidé, à avoir fait succéder l'inquiétude à la sécurité, à avoir annulé sa propre influence, et fortifié la révolution de toutes les concessions qu'il a fait faire à la monarchie; si tels sont, disons-nous, les résultats du système, que *le Moniteur* nous permette de n'y pas voir un succès, à moins que le ministère ne veuille que ce genre de succès ne fasse juger de la nature de son zèle.

Les journaux révolutionnaires nous apprennent

que la religion reprend chaque jour son empire : nous n'en pouvons douter au redoublement de rage avec lequel elle est attaquée par eux depuis quelques jours. Absurdités, mensonges, impiétés, rien n'est épargné : outrages contre le dogme, injures contre les prêtres. Tout rappelle le bon temps où la lanterne étoit l'argument irrésistible des régénérateurs ; les jésuites et les missionnaires, voilà le texte obligé de certaines feuilles, et on ne peut refuser au parti une tactique qui, si elle n'est pas honorable, est du moins adroite. Il avance un fait faux : vous serez démenti, lui dit-on ; qu'importe, l'effet sera produit, répondent ces Messieurs ; et le lendemain ils recommencent sur nouveaux frais.

Pour renverser et détruire, tous les moyens sont bons, et on en use largement. Quel dommage qu'il y ait encore en France ce vieil attachement à la foi de nos pères, cet antique amour pour la religion de saint Louis, qui se lie si intimement à la stabilité du trône ! Quel dommage qu'on méprise cette plate calomnie contre une religion que la révolution, dans toute sa force, n'a pu exiler de notre patrie ! Continuez d'écrire, continuez d'outrager le Dieu que nous adorons, les missionnaires que nous respectons. Ces ministres d'un Dieu de paix prêcheront la concorde en retour de vos injures ; ils feront naître le repos là où vous aurez semé le trouble ; ils réuniront les familles que vos fureurs auront divisées ; ils calmeront les consciences que vous aurez un instant égarées ; mais aussi ils prêcheront le respect dû aux lois, l'amour du prochain, la fidélité au Monarque légitime, et là où ils auront passé vous vous en apercevrez long-temps, car vous ne pourrez ni tromper ni corrompre.

Nous n'avons pas cessé de signaler les destitutions civiles, et de rappeler qu'après avoir ainsi

éloigné des administrations, les hommes sur qui la monarchie légitime pouvoit compter, on en viendroit aux destitutions militaires. Le ministre de la guerre s'empresse aujourd'hui de justifier nos craintes. Entre autres destitutions, nous citerons celle de M. de Malleyssies, colonel de la légion de l'Indre, et celle du général Partounceaux, commandant le département de la Haute-Garonne. M. de Malleyssies étoit connu par son attachement au Roi. Brave et loyal, le général Partounceaux étoit, par sa fidélité, chéri et respecté sur une terre fidèle. La ville qui arbora le drapeau blanc lorsque Buonaparte traitoit encore de la paix à Châtillon, voyoit avec confiance le général pour qui ce drapeau étoit le signe de l'honneur. Son déplacement a un double résultat: il afflige les amis du Roi, et met à l'écart un militaire intègre, franc et dévoué.

On parle toujours de brouilleries ministérielles. Un jour tout est d'accord, le lendemain détruit l'harmonie de la veille. Mais que les royalistes ne s'y trompent pas; la monarchie n'est pour rien dans toutes ces querelles: il s'agit de savoir à qui restera le pouvoir. Qui le partagera? la question est toute là, et non ailleurs. Nous pourrions voir un grand changement dans le ministère, sans nous en trouver mieux; et le ministère peut rester tel qu'il est, sans que nous en soyons moins mal. Le nom des hommes peut changer; tant que les principes resteront les mêmes, il y aura péril pour la monarchie. L'ouverture des Chambres peut déterminer quelque crise ministérielle, sans que pour cela les royalistes aient à concevoir de grandes espérances; il s'agira tout simplement d'obtenir quelques voix pour se faire une majorité *sessionnaire*, d'être mieux soutenu à la tribune par celui-ci que par celui-là: d'avoir tel nom qui peut imposer au public, jusqu'à ce que sa mise

au grand jour ait donné la mesure de sa nullité; en un mot la question est toujours de vivre un jour de plus, mais voilà tout; et pour cela tout moyen est bon.

Au besoin même, comme nous l'avons déjà dit, on en viendroit à proclamer quelques principes royalistes. Si l'Europe s'alarmoit jusqu'à un certain point; si nos jacobins levoient un peu trop la tête, il faudroit bien alors, pour la conservation ministérielle, avoir l'air d'en appeler à ce qu'on repousse aujourd'hui; mais cela même se feroit encore avec calcul; on gradueroit selon les circonstances les concessions faites ostensiblement aux principes, tout en conservant au système les élémens administratifs qui le renforcent. De cette manière, avec de belles paroles, on espéreroit pouvoir compter sur quelques dupes. Tandis que l'on se croiroit avec raison sûr du parti sur lequel on s'appuie aujourd'hui, en lui laissant le pouvoir et ses avantages, deux choses pour lesquelles un révolutionnaire, quel qu'il soit, n'est pas plus insensible qu'un ministériel.

Les révolutionnaires ne cessent de récriminer contre les mesures que l'Allemagne a cru nécessaires à sa sûreté; et quand ils ont bien outragé les princes qui veulent être tranquilles chez eux, ils s'attaquent, comme de raison, aux hommes monarchiques dont les principes sont aussi l'amour de l'ordre et du repos. Ils répètent à satiété que la volonté des étrangers est la loi des hommes qu'ils nomment *ultras*. A cet égard, les révolutionnaires ont toute honte bue. Ils ne craignent pas qu'on leur rappelle que dans les cent-jours les hommes dont ils soutiennent et propagent les doctrines, ont été demander un Souverain à l'étranger; qu'ils ont été solliciter, implorer de lui toute domination quelconque, pourvu que le Roi légitime fût exclu. Ils disent

que les ordres du Roi de Prusse sont plus sacrés pour les royalistes que les ordres du Roi de France! Mais les reconnoissoient-ils, eux, ces ordres du Roi de France, lorsque leur trahison le conduisoit, pour la seconde fois, sur la terre d'exil? Louis XVIII étoit-il leur Roi à Lille? L'étoit-il à Gand? Etoit-il leur Roi à Saint-Denis, quand ils vouloient encore refuser de lui ouvrir les portes de Paris? Ils parlent d'honneur national, d'indépendance nationale! N'étoit-elle pas entière en 1814? Et ceux qui ont suivi le Roi à Gand, ou les royalistes fidèles mitraillés dans les cent-jours, sont-ils la cause que l'étranger est venu une seconde fois au cœur de la France? Là où l'impudence égale l'absurdité, il seroit inutile peut-être de répondre; mais toute la force du parti révolutionnaire est là : c'est avec des mots qu'il trompe sans cesse; c'est en égarant les idées, en exaltant les passions, en dénaturant les faits, qu'il parvient à faire, non des prosélytes, mais des dupes; et parmi la masse des hommes qui se prétendent libéraux, la majeure partie, nous aimons à le croire, repousseroient les principes de ceux qu'ils regardent comme des oracles, s'ils n'étoient pas complétement abusés sur les principes des hommes qu'on leur a persuadé être leurs ennemis. C'est ainsi qu'on vous dit journellement que les royalistes ne veulent que le retour des priviléges, des dîmes et des droits féodaux, ce qui feroit supposer qu'il n'y a de royalistes en France que ceux qui avoient des priviléges, des dîmes et des droits féodaux. Misérable absurdité, que les faits ont démentie et démentent chaque jour; car, dans nos dernières épreuves, toutes les classes ont rivalisé de zèle et d'amour pour la cause de nos Rois. Les royalistes veulent-ils que la religion soit honorée et respectée? on vous dit qu'ils veulent rétablir les

moines et l'inquisition. Veulent-ils que l'éducation soit entre des mains pures, et que la morale de l'Evangile en soit la base? on vous dit qu'ils veulent faire rétrograder les lumières et nous replonger dans la barbarie. Demandent-ils que les agens du pouvoir soient des hommes fidèles et éprouvés? on répond qu'ils veulent une réaction. Se plaignent-ils de ce que l'on propage des principes subversifs de tout ordre social? on les accuse d'être imbus de préjugés gothiques, et de vouloir arrêter l'esprit du siècle. En un mot, à toute chose sage et juste, la mauvaise foi oppose une intention perfide et un principe faux. L'homme déjà prévenu croit au mensonge, caché sous de brillans sophismes; et, constamment trompé, il conçoit de la méfiance et s'éloigne de ces royalistes dont il partageroit tous les principes, s'il se donnoit la peine de les étudier et de les juger. Il ne dépendra jamais de nous qu'on ne nous comprenne et qu'on ne nous juge; et, à cet égard, nous désirerions que tous les partis qui accusent les royalistes voulussent bien être aussi clairs sur ce qu'ils veulent, que nous serons francs sur ce que nous voulons nous-mêmes. Si une profession de foi bien précise peut ramener les gens qui ne sont qu'abusés, nous la ferons ici bien volontiers.

Les royalistes veulent la royauté légitime dans la maison de Bourbon.

Ils veulent que la religion, déclarée par la Charte religion de l'Etat, soit honorée, respectée, et que ses ministres ne puissent point être outragés.

Ils veulent le mode de gouvernement octroyé par le Roi, et ils demandent les institutions monarchiques qui en dérivent et qui en sont le complément.

Ils ne prétendent ni aux priviléges, ni aux dîmes, ni aux droits féodaux.

Ils repoussent toutes les absurdités qu'on leur prête.

Ils ont horreur de l'anarchie, de la révolution, et ne veulent pas du despotisme ministériel.

Ils veulent le maintien des libertés publiques, telles que la Charte les a consacrées.

Ils veulent que les dépositaires du pouvoir royal soient des hommes intègres et fidèles.

Ils demandent que la fidélité ne soit plus un crime et la trahison une vertu.

Ils demandent que le passé soit une leçon pour l'avenir, et qu'après trente ans de révolution un faux système ne nous plonge pas dans une révolution nouvelle.

Dans l'intérêt de l'autorité royale et du repos de tous, ils demandent que le ministère professe hautement des principes monarchiques; qu'il propose des lois monarchiques, et que l'exécution de ces lois ne soit pas confiée aux hommes qui ont violé toutes les lois.

Ils demandent que le ministère renonce à son système de proscription envers les royalistes, parce que, dans une monarchie, proscrire les royalistes, c'est détruire la monarchie.

Ils ne demandent ni réaction ni vengeances; elles sont aussi éloignées de leurs cœurs que de leurs principes, ils veulent, au contraire, que le repos de tous soit assuré; ce n'est même qu'en cela qu'ils voient la garantie de leur propre repos, et ils trouvent qu'ils ont assez souffert.

CASTELBAJAC.

---

## *Déclaration de Berlin* (1).

Quelques journaux français, ou rédigés par des Français, ont pris à tâche de défigurer les événemens qui depuis trois mois se sont passés en Prusse. Des mesures

---

(1) Voyez ci-dessus, page 232, Lettre sur Paris.

de sûreté que la police de ce pays a cru devoir prendre contre des gens qui, dans leur perversité ou leur fanatisme, ne tendoient à rien moins qu'à troubler la tranquillité de l'Allemagne entière, paroissent à ces écrivains des attentats contre la liberté publique et des actes de tyrannie. Dans ces feuilles, il n'est question que d'arrestations et de persécutions; à les entendre, les cachots de Berlin sont remplis de victimes, et la terreur règne dans cette ville. Cependant la paix intérieure de ses habitans n'a pas été troublée un instant : les hommes sages et bien pensans, qui en forment l'immense majorité, approuvent tout ce qui tend à assurer leur repos; ils demandent qu'on punisse sévèrement ceux qui auroient voulu le troubler. Si la terreur règne à Berlin, cela ne peut être que parmi les correspondans de quelques journalistes *français*, si toutefois ils en ont, et qu'ils ne forgent pas eux-mêmes les nouvelles qu'ils débitent avec tant d'effronterie.

Il n'est pas difficile d'apercevoir le but de ces écrivains. A leurs yeux tout ce qui tend à raffermir les États est un crime; toute mesure de vigueur les fait enrager, parce qu'ils sentent bien qu'ils ne pourront réussir dans leurs projets infernaux, que lorsque tous les gouvernemens d'Europe, occupés chez eux, seront forcés de détourner les yeux des menées d'un parti qu'une clémence renouvelée n'a pu corriger. N'osant encore avouer leurs projets, ni se déclarer ouvertement les défenseurs de leurs collaborateurs et amis, ils trompent la bonne foi de leurs lecteurs en leur disant que le gouvernement prussien a cru « à une » conspiration qui n'existe pas; conspiration qu'une fac- » tion qui, d'après eux, trouble la France depuis le 5 sep- » tembre 1816, et contribue à l'agitation dans laquelle le » Monde se trouve aujourd'hui plongé, a été inventée » pour effrayer ce gouvernement. » Telle a été, depuis l'origine, la tactique des révolutionnaires français, d'attribuer à leurs adversaires les plans ténébreux qu'ils tramoient eux-mêmes, et d'appeler faction la partie saine de la nation dont il craignoient la résistance. Nous ignorons si, hormis la France, le Monde est plongé dans l'agitation; nous n'en voyons pas en Prusse; ou si l'on veut appeler ainsi les menées sourdes de quelques insensés, nous savons bien à qui nous en sommes redevables, de ceux qui ont intérêt au maintien des trônes, ou de ceux qui travaillent à les renverser.

Un des journalistes français, qui a besoin de montrer d'autant plus de zèle pour le parti dont il est aujourd'hui le coryphée, qu'il doit expier le crime d'avoir paru fidèle à Louis XVIII jusqu'au 19 mars 1815, veut bien, en accusant le gouvernement prussien d'avoir cru à une conspiration qui n'existe pas, convenir cependant que ce gouvernement n'a pas été l'inventeur de la conspiration; mais qu'il s'est laissé tromper « par des apparences équi» voques, par des souvenirs qui l'induisent en erreur, » par des comparaisons inexactes avec d'autres époques, » enfin par une condescendance déplorable envers les » éternels entrepreneurs de la délation. » Etrange présomption d'un écrivain éloigné de 300 lieues, qui se croit permis de donner un démenti formel à un gouvernement connu par sa modération et sa véracité! Si cet écrivain n'a pas vu les documens qui constatent la réalité de la conspiration, qu'est-ce qui l'autorise donc à en nier l'existence? En le faisant ne prouve-t-il pas qu'il est beaucoup mieux initié dans ce mystère qu'il ne veut le paroître, et qu'il espère donner le change au gouvernement, en lui faisant envisager comme des apparences équivoques ce qui n'a que trop de réalité, et en lui suggérant la crainte d'être trompé par des souvenirs et des comparaisons inexactes? Que les faits sur lesquels se fondent les mesures prises par la police de Berlin, soient des réalités ou des apparences, les tribunaux en jugeront. Quant aux *souvenirs* et aux *comparaisons*, il ne peut en exister d'autre ici que le *souvenir* des maux que les révolutionnaires ont causés à l'humanité et la *comparaison* des moyens perfides qu'ils ont employés. Si le journaliste, comme il l'insinue, a vécu en Allemagne, il doit savoir que les délateurs n'ont aucun accès au trône de Frédéric-Guillaume, et que ses conseils les détestent. Ce n'est pas en Prusse que peuvent réussir *les éternels entrepreneurs de délations*; le journaliste sait mieux quel est le pays où la calomnie frappe journellement des plaies profondes, soit qu'elle couvre ses mensonges du voile du secret, soit qu'elle se serve de la voie des feuilles périodiques, pour les répandre.

Le gouvernement prussien, fort de la confiance de ses administrés, peut dédaigner ces calomnies qui ne trompent personne. Sa conduite n'a pas besoin de justification : les mesures qu'il a prises pour déjouer les complots de quelques malveillans, lui étoient prescrites par la protection

qu'il doit aux bons citoyens. Il s'en faut de beaucoup qu'elles soient aussi sévères ni aussi étendues qu'on se plait à les représenter en France. Le nombre des individus arrêtés ne passe pas dix ou onze : on en a mis en état de surveillance trois ou quatres autres, et on s'est emparé des papiers de quelques hommes suspects Telles sont les prétendues grandes mesures de salut public, du bruit desquelles on fait retentir toute l'Europe. Parmi les personnes arrêtées, il ne se trouve qu'un seul fonctionnaire public ; à peine s'y trouve-t-il un Prussien. La consternation n'a régné à Berlin que parmi ceux qui se sentoient coupables ; les autres étoient rassurés par la justice qui caractérise tous les actes du gouvernement, quoiqu'ils ne soient pas incessamment contrôlés par la clameur de quelques démagogues, se mettant à la place de la nation, dont ils sont quelquefois le rebut. Le journaliste français que nous avons réfuté, prétend que parmi les individus qui, par leur conduite, ont mérité d'être privés de la liberté, il y en a qui autrefois ont rendu des services à l'Allemagne : et cette assertion a besoin d'être rectifiée. Les personnes arrêtées, à l'exception de deux, sont des jeunes gens de vingt à vingt-quatre ans, moins criminels peut-être, qu'ils ne sont à plaindre, de s'être laissés entrainer par leurs exaltations à des projets criminels. Quels peuvent donc être les services que cette jeunesse a rendus à la patrie, si ce n'est d'avoir, à l'exemple de leurs camarades, pris les armes pour opérer sa délivrance? Que le journaliste se rassure à l'égard de ces anciens militaires : lorsque le degré de leur culpabilité sera déterminé, la clémence du Roi saura concilier les droits de la justice avec l'indulgence que leur inexpérience et le zèle qu'ils ont déployé à une autre époque, pourront réclamer.

Il faut cependant se garder de faire sonner si haut les services que prétendent avoir rendus à la patrie des hommes qui aujourd'hui travaillent à la couvrir de désordres et à la plonger dans l'anarchie. Le même principe qui les guidoit alors, les fait encore agir aujourd'hui. Si alors ils ont fait cause commune avec les gouvernemens, c'est qu'ils esperoient bien tourner un jour contre les princes l'enthousiasme qu'ils inspiroient à une partie de la nation.

Si la conduite du gouvernement prussien n'a pas besoin d'être justifiée, ce gouvernement ne craint pourtant pas de la soumettre au jugement de l'opinion publique. Les

prévenus, qui dans ce moment sont détenus dans une prison décente, seront traduits devant les tribunaux, aussitôt qu'on tiendra tous les fils d'une conspiration qui, pour être absurde, n'a pas été moins réelle, ni moins étendue. Il a pris l'engagement de publier un jour les actes de la procédure : en attendant il a fait connoître par la voie officielle les faits qui en résultent. S'il est du devoir d'un bon citoyen d'ajouter foi aux assurances d'un gouvernement paternel, plutôt qu'aux déclamations de ces frondeurs éternels de tout ordre de choses établi, il appartient aux étrangers d'ajourner leur jugement jusqu'à ce que les tribunaux aient prononcé. Alors on verra s'il est vrai que le gouvernement s'est laissé tromper par des apparences. Si tel étoit le cas, les bons citoyens loueront encore une prévoyance qui n'a pas attendu le moment où quelques actes vigoureux n'auroient plus suffi pour empêcher que de simples apparences ne prissent un caractère trop réel. Malheureusement il n'est plus possible de se faire illusion sur l'existence, je ne dis pas d'une conspiration dont on puisse craindre le renversement des gouvernemens existans, parce qu'elle se compose d'élémens trop ridicules, mais bien d'associations secrètes par lesquelles des chefs invisibles veulent préparer les esprits au bouleversement qu'il méditent, et former des instrumens pour l'exécution de ces plans.

La jeunesse qui, dans les universités allemandes, vit dans une grande liberté, dont jusqu'à ces derniers temps, elle n'avoit pas abusé, se laisse plus facilement entraîner par de vaines déclamations, surtout lorsqu'elles sortent de la bouche de maîtres célèbres, parce que l'expérience ne lui a pas encore appris à réduire à leur valeur ce que les théories renferment d'impraticable : aussi est-ce sur les jeunes gens surtout que comptent ces intrigans. Ils oublient toutefois que si leurs prédications séduisent un instant des têtes exaltées par la lecture des anciens, toute cette fumée se dissipe lorsque les jeunes gens, rentrés dans le sein de leurs familles, y retrouvent les principes de morale et de religion, qui caractérisent la nation allemande, ou qu'appelés aux fonctions publiques, ils apprennent à connoître le néant des rêves dont on a flatté leur imagination.

Quoi qu'il en soit des effets auxquels on doit s'attendre

de ces intrigues, voici les moyens que les révolutionnaires ont préparés :

Dès l'année 1812 ils avoient essayé de former des associations entre les jeunes gens des universités. On a la preuve des tentatives qui furent faites à cette époque à Berlin. Ils comptoient alors sur la coopération du recteur temporaire de cette université qui jouissoit d'une certaine réputation en Allemagne. Le projet échoua, mais ne fut pas abandonné. Préparé en silence, il fut exécuté à la fameuse réunion de Wartbourg, où il y avoit des députés des différentes universités. Le nombre connu de ces associations actuellement existantes, est de quatorze. Toutes sont en correspondance entr'elles pour le but commun ; chacune a son organisation particulière, ses chefs, sa caisse commune. Indépendamment de ces grandes réunions qui, en apparence, sont fort innocentes, il existe des réunions particulières, composées d'un choix de membres distingués par leurs talens ou leur enthousiame. Les candidats proposés pour y entrer, sont soumis à un examen sévère : ceux qui ne visent qu'à leur instruction ou qui, susceptibles d'enthousiasme pour les nouvelles théories politiques, ne poussent pas le fanatisme jusqu'à vouloir servir d'instrumens actifs au renversement qui est le but secret des affiliations, restent *dans les propylées* (pour nous servir de l'expression consacrée par les chefs invisibles), sans qu'on leur permette de pénetrer dans le sanctuaire. Leur affiliation ne laisse pas d'être utile à la société, parce qu'occupés d'objets littéraires, mais surtout de droit public et d'économie politique, ils servent à masquer le véritable but qu'on a continuellement en vue, et se préparent en même temps par le genre de leurs études, à jouer par la suite un rôle dans le nouvel ordre de choses.

On a découvert jusqu'à présent quatre de ces unions particulières, qui dirigent les quatorze grandes associations. De ces quatre, trois sont établies dans des universités : une quatrième a son siège dans la résidence d'un prince d'Allemagne. D'accord sur le projet de renverser les constitutions existantes, et sur les moyens d'y réussir, ces unions se partagent sur le régime qu'on mettra à la place de l'ordre de choses actuel. Ce que ces hommes appellent la liberté et l'égalité, en fera la base ; c'est un point convenu. Mais l'Allemagne réunie en un seul corps,

formera-t-elle une monarchie élective qui n'est autre chose qu'une république, ou bien préférera-t-on une république, purement démocratique? Voila la question dont la décision est encore ajournée.

Les membres de ces unions s'appellent *les noirs*, probablement d'après le costume soi-disant national qu'ils ont adopté. Ces unions ne se composent pas seulement d'étudians ; on y trouve des hommes de tous les états, quoique les vrais directeurs aient grand soin de se placer derrière la toile.

Dans le nombre des initiés, il y en a quelques-uns que l'on distingue par l'épithète d'*absolus* (die unbedingten), ou de *dévoués*, parce qu'ils ont contracté l'obligation de n'être dans aucuns cas retenus par quelque considération que ce soit; mais d'exécuter sans modification, et par tous les moyens possibles, ce qui, d'après leur conviction, c'est-à-dire d'après les impulsions qu'on leur a données, leur aura paru nécessaire. Il est hors de doute que Sand a été du nombre de ces Séides.

Le précis qu'on vient de donner de l'organisation des sociétés secrètes, est le résultat de l'examen de plus de dix mille pièces, telles que lettres, journaux, discours, qui ont été saisis.

S'il peut rester un doute sur l'objet que ces énergumènes se proposoient, il disparoîtra lorsqu'on aura lu les phrases suivantes, littéralement extraites de ces pièces, et dont on ne nommera pas les auteurs par respect pour la justice qui s'occupe de cette affaire, ou par ménagement pour les familles auxquelles ces écrivains appartiennent.

Un individu très connu, ayant déplu par une action véritablement répréhensible, reçut l'avertissement suivant, dont l'original a été trouvé chez les auteurs : « Jusqu'à ce ce moment nous avons voulu épargner le sang. Nous t'accordons un nouveau délai. Que l'heure de minuit du 16 ne te trouve pas à . . . . . . si tu veux vivre. »

Cet avertissement n'eut pas de suite, parce qu'avant le délai fixé, l'autorité supérieure avoit fait partir l'individu.

« Soyez prudent, afin que la bombe ne crève pas trop tôt. » Tel est l'avertissement que, sur le premier bruit des arrestations, un affidé donne à une des sociétés.

« Détruisez tous les papiers, écrit un autre, et ne conservez que notre acte constitutif; mais surtout que les procès-verbaux disparoissent. »

« L'affaire seroit faite si nous avions beaucoup d'hommes comme cet excellent Sand. »

« N'est-il pas à craindre que dans un moment de foiblesse, à l'agonie de la mort, Sand ne trahisse son secret?

» J'étudie avec zèle l'histoire des révolutions ; elles sont aussi nécessaires aux peuples que la respiration l'est aux hommes. »

« Au moment de l'exécution, notre ami N. devra se mettre à notre tête, et comme un autre Zisca, porter la Bible d'une main et le glaive de l'autre. »

« Ce n'est qu'un bouleversement total qui peut nous sauver! »

« Le peuple ne connoît pas encore le plan pour lequel Sand s'est sacrifié; mais il commence à l'entrevoir. »

« Renversons les trônes d'Alexandre, de Frédéric-Guillaume et de François II. »

« Il faudra qu'à chaque arbre le long de la route de Berlin à Charlottembourg, on pende un de ces serviteurs du trône: et cela ne sera pas même suffisant. »

« La monarchie héréditaire est une institution insensée. » Cette phrase est extraite d'un discours public, tenu par un des chefs de l'Ordre.

« Est-il donc si difficile de tuer les trente-huit? » (il est question des trente-huit souverains de la confédération germanique.)

« Il faut absolument que Sand meure sur l'échafaud, afin que le public apprenne à croire à la *charité chrétienne* et à la résignation ; afin qu'il voie de quels sacrifices la jeunesse allemande est capable. Dans ce siècle éclairé l'échafaud sera le symbole qui remplacera la croix.

» Remarquez bien ceci ; il est nécessaire que l'ordre actuel des choses soit changé par le peuple, par la force, et par une tragédie. »

Voilà comme s'exprime un des dévoués ou absolus, en parodiant un vers d'une tragédie allemande : « Nos cheveux ne sont pas ornés de la couronne nuptiale; il est réservé à la hache du bourreau de les trancher. »

Le passage suivant ne seroit que risible, si les derniers événemens ne lui avoient donné quelque importance. Il est extrait du journal tenu jour par jour par un initié. « Aujourd'hui on a voté sur le sort des juifs. »

Faut-il augmenter ces extraits pour justifier un gouvernement prudent d'avoir pris des moyens pour étouffer ces projets?

Si les associations ne renferment principalement que des jeunes gens, ils ne sont cependant pas les seuls sur lesquels comptent les chefs secrets. Il existe en Allemagne une classe d'hommes d'autant plus faciles à séduire qu'ayant des intentions pures, ils sont toujours prêts à les supposer aux autres. Ces hommes que l'expérience de vingt-cinq années n'a pu corriger, sont avides d'innovations; leur amour-propre les aveugle au point de ne pas voir qu'après avoir été les instrumens des méchans, ils seroient bientôt leurs victimes.

Quoique ces hommes plus dangereux peut-être que les chefs, ne manquent pas en Prusse, cependant le gouvernement de ce pays craint moins que plusieurs autres l'influence des ennemis du bonheur social, parce que toujours prêt à écouter les représentations qui restent dans les bornes de la décence, et à rendre une égale justice à tous, il sait que le peuple n'a aucun sujet de plainte, qu'il dépend du gouvernement d'écarter. Si la monarchie prussienne ne jouit pas encore de la prospérité dont elle est susceptible, et si elle n'a pas encore obtenu la charte qui lui a été promise, c'est que la main bienfaisante du Roi avait trop de plaies à guérir, et que les intérêts des parties hétérogènes dont cette monarchie se compose, doivent être conciliés entre eux, avant qu'on puisse s'occuper d'une chose qui exige la plus mûre délibération et une attention que ne puissent distraire les besoins de l'Etat. Les bons citoyens ne veulent pas qu'on joue le salut de l'Etat, pour l'essai d'une théorie philosophique. Cependant tous les travaux préliminaires qui doivent préparer l'introduction d'un régime constitutionnel étant achevés, le Roi a nommé une commission de sept membres, chargée d'examiner le plan que son chancelier-d'Etat lui a soumis. Cette commission dans laquelle siégent des membres aussi connus par leurs idées libérales que par leur loyauté, est sur le point de commencer ses travaux. Les bases du plan qu'elle doit examiner assurent à la nation un régime municipal soustrait à l'arbitraire ( unique base de toute liberté dans un grand Etat ), et une représentation vraiment nationale, qui soit à l'abri de l'influence démagogique et garantie contre les séductions ministérielles. Ainsi la Prusse va jouir d'une constitution libérale, qui ne coûtera pas de larmes et ne causera pas même de regrets à qui que ce soit, si ce n'est à ceux qui ne cessent de travailler à séparer la cause du Roi de celle de son peuple.

# LE CONSERVATEUR.

## *Sur l'Education des Filles.*

Si quelque chose est, par sa nature, indépendant de l'administration, c'est sans doute l'éducation des filles destinées à une vie de retraite, et uniquement occupée des soins de la famille. Tous les peuples ont senti cette vérité : Sparte seule forme une exception ; nulle part ailleurs on ne trouvera que l'autorité publique ait entrepris, à cet égard, sur les droits des parens, ni que la police soit venue se placer entre la mère et sa fille, pour éclairer la tendresse de l'une, et veiller à l'instruction de l'autre. En France même, pendant les années les plus désastreuses de la révolution, personne n'imagina qu'il fût possible de renverser à ce point les notions du bon sens et de l'expérience ; l'éducation des filles resta libre, et on respecta cet ordre, lorsque tout ordre étoit violé.

Mais, sous la monarchie légitime, nous sommes condamnés à voir le développement de toutes les idées, de toutes les institutions révolutionnaires. On a posé les principes, on en tire les conséquences. Ainsi, après s'être mis à la place des pères, par une usurpation qui prépare la dissolution de la famille, le ministère paroît vouloir aujourd'hui se mettre à la place des mères ; tant est vaste la sollicitude de M. le ministre de l'intérieur !

Si ses vœux sont remplis, ou si ses ordres sont exécutés, on ne pourra désormais se consacrer à l'éducation des filles, qu'on n'y soit autorisé par l'administration.

Or, les maîtresses d'école se divisent en deux

classes : les membres des congrégations religieuses reconnues par la loi, et les institutrices particulières.

D'après les instructions adressées aux préfets, les religieuses, assimilées sous ce rapport aux Frères des Ecoles chrétiennes, n'auroient besoin pour obtenir des brevets, que de montrer leurs lettres d'obédience. Les autres institutrices seroient soumises à un examen préalable.

Ainsi, suivant ces sages dispositions, il faudra que de jeunes personnes, surmontant cette pudeur timide, leur première vertu et celle qui conserve toutes les autres, comparoissent devant des examinateurs chargés de vérifier si elles possèdent les qualités nécessaires pour enseigner les enfans de leur sexe. Je doute qu'on ait jamais imaginé rien de plus absurde et de plus indécent. Représentez-vous des hommes graves, faisant lire, écrire, coudre et tricoter une pauvre maîtresse d'école, et dressant procès-verbal de cet important examen. Comment n'a-t-on pas été frappé de cet excès de ridicule? Et où trouvera-t-on des gens assez imbéciles pour consentir à jouer un rôle dans cette sotte comédie?

Mais le ridicule n'est ici que le moindre inconvénient. Le résultat des ordres donnés par M. le ministre de l'intérieur, sera d'enlever aux pauvres, principalement dans les petites villes et dans les campagnes, l'unique ressource qu'ils aient pour l'éducation de leurs filles; car on ne se dévoue guère à cette fonction pénible que par un sentiment de charité. Et admirez comment tous les biens naissent naturellement de la religion! Nous avons vu nous-mêmes se former plusieurs de ces écoles. Une personne pieuse, émue de l'abandon où languissent les enfans des pauvres, les rassemble près d'elle pour leur enseigner la doctrine des devoirs, et prévenir les désordres qu'entraîne,

dès cet âge, l'ignorance de la religion. Son zèle est surtout excité par un motif dont les chrétiens peuvent seuls comprendre toute la force, le désir de disposer ces enfans à l'acte le plus solennel et le plus important de leur vie, la première communion. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour : aux soins qu'exige l'instruction, il faut joindre une surveillance assidue, une attention pleine de patience pour réformer peu à peu les défauts du caractère, les vices naissans, qui flétrissent si vite l'innocence des premières années. Telle est l'éducation chrétienne; le reste suit de soi-même. L'enfant qui sait lire apprend plus aisément le catéchisme; de là l'établissement d'une classe de lecture. L'écriture vient après, avec les ouvrages de main; car on s'attache au bien qu'on fait, on cherche à l'étendre, à le prolonger dans l'avenir, et l'habitude du travail qui préserve de la misère, préserve aussi de la corruption.

Voulez-vous priver le peuple des avantages qu'il retire de ces touchantes institutions? Voulez-vous que, bientôt, il n'en demeure pas de trace? Il ne vous faudra pas pour cela de grands efforts. Pressez seulement l'exécution des ordres adressés aux préfets, cela suffira, sans aucun doute. Lorsqu'il ne sera plus permis de venir au secours de l'enfance délaissée, à moins de subir des examens, et d'être muni d'un brevet qui constate qu'on vous a jugé capable d'exercer la charité; les pieuses personnes qui, jusqu'à présent, s'étoient crues assez autorisées à ce noble dévouement par les préceptes de l'Evangile, abandonneront en gémissant une œuvre devenue impraticable, puisqu'elle les exposeroit à de continuelles vexations, ou les forceroit de surmonter les plus justes répugnances. Et, quelle est la mère qui consentiroit à ce que sa fille comparût devant un comité d'hommes, pour être interrogée sur ce qu'elle sait ou ce qu'elle ignore,

et qui voulût être complice d'un succès ou d'une disgrâce également pénibles à sa modestie? En vérité, l'on peut, même aujourd'hui, s'étonner de ce prodige de déraison, et il se passera bien du temps encore avant qu'on s'accoutume à l'idée de voir mettre la charité en régie, et la miséricorde à l'amende.

Dira-t-on qu'on n'a prétendu s'occuper que des pensionnats? Cela seroit faux; on ne fait d'exception pour aucune école. D'ailleurs les raisons de décence et d'honnêteté publique qui s'opposent à ce qu'on soumette les maîtresses non payées à un examen, n'ont pas moins de force à l'égard des autres institutrices. Que l'autorité prévienne les dangers que pourroit rencontrer l'enfance dans des maisons suspectes, cela est de son devoir, et nous la louerons de le remplir. Mais, apparemment, ce n'est pas en déléguant des commissaires pour interroger une maîtresse d'école, que l'administration s'assurera de ses mœurs. La moindre question qu'on lui adresseroit sur un pareil sujet, seroit un outrage intolérable, et il n'y auroit pas lieu d'en faire une seconde, si elle écoutoit la première sans indignation.

Des certificats, même des curés, ne sont pas un meilleur moyen pour obtenir la garantie qu'on cherche; ce seroit trop humilier la vertu. Mais le curé peut certifier que telle personne remplit exactement les devoirs de religion; c'est tout ce qu'il peut et doit dire, parce que c'est tout ce qu'il peut et doit savoir comme homme public. Cela suffit aussi à l'autorité, et en atteignant de la sorte le but qu'elle se propose, elle respecte toutes les bienséances, qui sont ici des lois, et des lois sacrées.

Mais on pourroit presque douter qu'il y ait aujourd'hui des lois d'aucune espèce pour l'administration, tant elle élude aisément celles qui existent, et supplée sans scrupule celles qui n'existent

pas. Où est, en effet, la loi, où est l'ordonnance qui oblige les religieuses et les autres institutrices à se munir de brevets? De quel droit prétend-on leur imposer cette contrainte? Où s'arrêtera ce système d'oppression et d'usurpation? S'il s'y mêloit des vues fiscales, si l'on faisoit payer ces scandaleux brevets, ce ne seroit pas seulement un abus de pouvoir, mais une véritable concussion. On doit donc croire qu'on délivrera les brevets *gratis*. Ils n'en seront pas moins une servitude illégale, une nouvelle preuve que ces mêmes hommes qui traînent stupidement la France vers la démocratie, n'ont au fond de l'âme que le despotisme, et ne comprennent pas plus la monarchie, que les révolutionnaires ne comprennent la liberté.

L'abbé F. de la Mennais.

---

*Les Ministres sont-ils le Gouvernement?*

Lorsque M. Corvetto, parlant à la tribune des Députés, publia le premier qu'il y avoit en France un gouvernement indépendant du Roi, l'on auroit eu le droit de lui répondre ce que, dans la tragédie de *Gaston et Bayard*, le duc de Nemours répond à un autre Italien :

Vous n'êtes pas Français, on peut vous pardonner.

Mais lorsque des hommes nés en France, et se croyant assez habiles pour être ministres, méconnoissent leurs devoirs et leurs droits au point de répéter la même inconstitutionnalité, il convient, non moins à la propriété des expressions qu'à l'intérêt de la monarchie, de relever une erreur d'où résultent tant de conséquences fâcheuses.

Posons d'abord les principes.

Dans toute monarchie, soit absolue, soit tempérée, il n'existe qu'un seul pouvoir dont les

autres sont les dérivés : ce pouvoir est le pouvoir gouvernant, ou pouvoir royal.

Les grandes attributions du pouvoir gouvernant sont de faire les lois, de rendre la justice, et d'administrer les sujets.

Dans les monarchies absolues, le Prince seul fait les lois; dans les monarchies tempérées, comme la monarchie française l'a toujours été, la puissance législative est exercée par le Monarque, uni à des pouvoirs spéciaux. Jusqu'à 1814, ce droit appartenoit aux Etats-Généraux du royaume; depuis 1814, notre ancienne forme de gouvernement ayant subi des modifications nécessaires, les Etats-Généraux sont suppléés par la Chambre des Pairs et par celle des Députés. Ainsi maintenant ce sont les deux Chambres unies au Roi qui constituent le pouvoir législatif.

Le Roi rend la justice, au moyen de tribunaux dont les membres sont inamovibles. Les corps de judicature, tant qu'ils agissent au nom et sous l'autorité du Roi, forment le pouvoir judiciaire.

L'administration est exercée par des délégués, qui n'en obtiennent le droit qu'en vertu de commissions temporaires et révocables à volonté. Ceux qui administrent ne forment donc pas un des pouvoirs de l'Etat; ils ne sont que des mandataires isolés, dépendans, et qui ne peuvent jamais, même au nom du Roi, agir ni parler en nom collectif.

Tout ce qui dans la France, sous le bon plaisir du Roi, exerce une autorité quelconque, à l'exception des pairs, des députés et des juges, doit donc être rangé dans la classe des administrateurs.

Cette autorité, suivant la nature de la délégation, s'exerce en des manières diverses. Ainsi, les ministres chargés d'une partie d'administration plus élevée, doivent toujours maintenir les administrateurs secondaires dans l'étroite obligation

de se conformer aux lois et à la volonté royale.

Les administrateurs secondaires exercent des fonctions civiles ou militaires.

Ceux qui n'exercent que des fonctions civiles sont plus particulièrement désignés sous le nom d'administrateurs.

La fonction des généraux, des colonels, en temps de paix, est d'administrer, sous le rapport militaire, des divisions, des régimens. En temps de guerre, ils y joignent le devoir de combattre dans l'intérêt du monarque et de la patrie. Pour obtenir de grands succès, il faut qu'ils unissent les talens de l'administrateur aux qualités du guerrier.

J'ai cru nécessaire de rappeler ces idées, parce que tant de choses ont été brouillées par notre révolution, que dans ce désordre général elles ont été souvent perdues de vue. L'on a confondu l'administrateur avec le magistrat, l'ecclésiastique avec le fonctionnaire civil. On a pensé que les militaires faisoient un ordre à part, et que l'armée étoit un Etat dans l'Etat. Des lois ont été faites en conséquence; celle du recrutement n'a pas une autre base; enfin l'oubli de toute raison, de toute convenance, de tout principe, est devenu tel, que le Roi n'a paru qu'un fonctionnaire révocable, et que, par la constitution de 1791, la royauté avoit été changée en pouvoir exécutif.

C'est, il n'en faut pas douter, par une suite de cette aberration, que les ministres, pris collectivement, se nomment par excellence le gouvernement. Il ne peut y avoir, dans un Etat, qu'un seul gouvernement, parce qu'il ne peut y avoir qu'un seul pouvoir gouvernant. Ce pouvoir, dans une monarchie, n'est susceptible ni de partage ni d'altération; et quoique pour soutenir l'opinion contraire un ministre ait, dans un discours au moins extraordinaire, avancé que *la royauté n'étoit pas*

*un dépôt stérile*, cet apophtegme audacieux n'a pu ni dénaturer les droits du trône, ni justifier des prétentions insoutenables. Au fait, si les ministres étoient le gouvernement, ils exerceroient le pouvoir gouvernant dans sa plénitude; mais comme nous avons vu que ce pouvoir ne pouvoit pas se partager, il en résulteroit que le Roi, qui s'en seroit dessaisi, ne seroit plus rien, et qu'au lieu d'une monarchie, nous aurions une république avec un directoire.

Sans examiner si les ministres ont ou n'ont pas prévu les conséquences qui résultent de leurs prétentions à la puissance, il est indispensable de les repousser, et rien de mieux pour cela que de chercher ce qu'ils peuvent être en France avec un gouvernement représentatif.

Considérés isolément, chaque ministre est un administrateur d'un ordre élevé, responsable, dont la puissance est d'autant plus grande, que, s'exprimant toujours au nom des lois ou des ordonnances, elle a pour appui la volonté législative et la volonté royale.

Pris en masse, sous la présidence d'un de leurs collègues, la réunion des ministres, ou si l'on veut le ministère, n'est rien. Sans autorité, point d'autre existence politique que celle de courtoisie; le ministère, le président du Conseil, peuvent y prétendre; mais là doivent s'arrêter leurs prétentions. L'union des ministres à bonne ou à mauvaise intention, ne fait point un des pouvoirs de l'Etat; c'est une existence toute nominale, illusoire et tellement vaine, que je ne sache pas, en France, un seul individu, bien moins encore un fonctionnaire, qui dût légalement déférer à un ordre donné, soit par le président du Conseil, soit par le ministère entier. Mais si, d'après nos constitutions, chaque ministre concentré dans son département est quelque chose, et si leur aggréga-

tion en ministère n'est rien, sur quoi peut être fondée cette orgueilleuse qualification de gouvernement? Tranchons le mot, sur l'ambition individuelle et sur l'usurpation.

La réunion des ministres en ministère n'a d'autre but que de fonder un despotisme pour opprimer à la fois la nation et son Roi. Aux plaintes de l'une on oppose la solidarité ; aux volontés de l'autre on oppose la responsabilité, deux mots vides de sens, vains d'effets, que les charlatans politiques ont créés à leur usage, parce que, faciles à détourner de leur acception véritable, ils se prêtent à toutes les interprétations. C'est ainsi que maintenant, grâces aux variations introduites, la solidarité n'enchaîne plus les personnes, mais les principes; la responsabilité ne s'étend point aux actes, mais aux intentions.

S'il en étoit autrement, les ministères que nous avons vus se succéder avec tant de rapidité, seroient tombés en masse et non par lambeaux. Si la pureté bien ou mal prouvée des intentions ne garantissoit pas la déloyauté des actes, tant de ministres, qui depuis 1814 jusqu'au moment actuel nous ont fait passer des hommes et des choses monarchiques, aux hommes et aux choses de la révolution, n'auroient-ils pas été l'objet d'enquêtes multipliées, pour découvrir par combien de fautes, du point de départ le plus heureux, nous nous trouvons dans une situation si déplorable ? La Chambre de 1815, cette Chambre si terrible, si terroriste, comme on le dit aujourd'hui, n'auroit-elle pas demandé compte aux ministres de 1814 de ce qu'ils avoient fait pour prévenir, pour empêcher ou du moins pour retarder les événemens du 20 mars? N'auroit-elle pas demandé à M. l'abbé Louis pourquoi, ministre du Roi, il avoit abandonné 70 millions à l'homme coupable qui rompoit son ban? N'auroit-elle pas demandé au même ministre

pourquoi, malgré une déclaration antérieure, il avoit chargé l'État de toutes les dettes contractées pendant les cent-jours? Ne lui auroit-elle pas encore demandé pourquoi, malgré le texte formel de la Charte, il avoit, de sa pleine autorité, imposé une taxe de 100 millions, et joint l'arbitraire de la répartition à l'illégalité plus que concussionnaire de l'impôt? Certes, si l'on eût fait cette enquête indispensable sur les ministres de 1814, et sur une partie de ceux qui s'installèrent après le 8 juillet, leurs successeurs auroient été plus circonspects; depuis 1816 jusqu'en 1819, ils n'auroient pas acquis assez d'audace pour faire officiellement l'éloge de la Convention, pour inventer insolemment des conspirations à la Fouché, pour destituer et jeter dans les cachots les défenseurs du trône, pour calomnier, avec des journaux salariés et des correspondances privées, tout ce qui conserve le sentiment de la fidélité, pour restaurer la révolution, pour flétrir l'autorité royale, pour rappeler des régicides bannis par une loi, et pour donner le hideux spectacle de l'assassin d'un Roi siégeant parmi les députés de la nation qui s'est replacée sous le gouvernement monarchique.

La responsabilité, dans son état actuel, n'est donc qu'un mot; la solidarité n'est pas moins chimérique. J'ai dit ci-dessus qu'elle n'enchaînoit que les principes; et ces principes, où sont-ils? dans la pensée, dans la volonté d'un homme qui, depuis trois ans, domine avec non moins d'audace que d'impéritie. Le ministère de 1815 étoit un et solidaire, disoit-on; ce ministère a été décimé, mutilé dans toutes ses parties, jusqu'au moment où sa chute complète a montré qu'il existoit dans un seul homme. Le ministère actuel a-t-il une base plus solide? Je ne le crois pas quoique les journaux de la police disent le contraire, et peut-être

parce qu'ils le disent. La dispersion du ministère de 1815 ne donne pas lieu de penser que celui de 1818 soit plus compact; comme son prédécesseur, avant qu'il soit peu de temps peut-être, il se dissipera en fumée : et que restera-t-il alors? encore un seul homme, toujours le même, ministre condamné, pour le malheur de la France et pour le sien, au supplice de la perpétuité, jusqu'à ce que la loi des élections, parvenue à son dernier terme, le précipite avec une violence dont rien ne pourra le garantir.

Est-ce un tel assemblage qu'il faut appeler gouvernement? Si cela est, je plains sincèrement ma patrie. Je la plaindrois d'être gouvernée de droit par une aggrégation aussi incohérente, je la plaindrois bien davantage d'être gouvernée exclusivement par l'héritier infaillible et banal de toutes les puissances ministérielles.

Des ministres unis pour gouverner, et qui se nomment le gouvernement, attentent tous les jours sur le pouvoir royal; ils sont à son égard dans un état continuel d'usurpation. Cette forme est à la fois anti-monarchique et anti-française. Quelque durée qu'ait eue la révolution, quelques violences qu'elle ait exercées, elle n'a rien édifié, parce qu'il ne lui étoit donné que de détruire; ainsi elle n'a pu nous façonner ni aux idées républicaines, ni à la servilité pour des fonctionnaires révocables. Le Français spirituel, malin, raisonneur, examine rigoureusement la conduite des hommes qui prétendent au dangereux honneur de le diriger; s'il y découvre de la foiblesse, de l'incapacité, de l'astuce, il s'indigne, refuse sa confiance, et, suivant les positions, il combat ou ridiculise les hommes qui n'ont pour qualités que l'intrigue, et pour mérite que la faveur. Lorsqu'il souffre, il s'en prend aux ministres du malaise qu'il éprouve : il les accuse, les maudit, et

répète ces phrases qu'exhala toujours sa douleur : *Sûrement le Roi ne sait pas cela ; on le trompe, on lui cache la vérité ;* et ces phrases ce ne sont pas de vains mots : elles sont l'expression d'un sentiment juste et réfléchi. Le peuple, lorsqu'il n'est pas égaré par des factieux, a toujours des idées saines. Observez que je prends ici le terme de peuple dans son acception la plus noble, et que, sans égard ni pour la fortune, ni pour le rang, j'y comprends l'universalité de ceux qui sont gouvernés. Or, dans tant de têtes, il n'y a qu'une opinion, dans tant de cœurs, il n'y a qu'un sentiment, c'est que le Roi ne peut jamais faire le mal sciemment. Quoiqu'un Roi soit un homme, et, comme tel, qu'il puisse être agité par les passions, le rang supérieur et sans pair qu'il tient de sa naissance le mettant au-dessus de toutes les ambitions, il ne peut être accessible qu'à celle de s'illustrer en illustrant son peuple et le rendant heureux. S'il se trompe sur les moyens, c'est la faute de ses conseillers, ce n'est pas la sienne; voilà pourquoi, tout en conservant pour le Roi les sentimens de respect et d'amour qui caractérisèrent toujours les Français, on se permit de tout temps d'attaquer les ministres. Quant à ceux-ci, liberté plénière sur leur conduite politique. Que leur extraction soit illustre, ou que leur naissance soit commune, peu importe, ils sont justiciables de l'opinion, parce que partout ils trouvent des pairs, et que leurs motifs secrets, leurs vues ambitieuses, leurs penchans intéressés ont d'incorruptibles appréciateurs.

A leur égard on est d'autant plus sévère, que des exemples nombreux, pris dans tous les temps et chez toutes les nations, ont prouvé que l'intérêt des ministres est souvent opposé à l'intérêt du Roi, et par conséquent à l'intérêt du peuple, puisqu'ils sont identiques. Attaquables par tous les

genres d'ambition et de cupidité, des ministres ont trahi le secret de leurs cabinets, d'autres ont conseillé des guerres désavantageuses, ont fait perdre des batailles, ont conclu des traités funestes, ont aggravé les taxes, ont provoqué de mauvaises lois, ont exaspéré les esprits au point de les porter au soulèvement, ont contribué à renverser le trône de leurs maîtres, et traité avec les usurpateurs dont ils sont devenus les favoris et les ministres; et, dans ces événemens déplorables, la nation étoit éclairée, le Prince seul étoit aveuglé.

Si, de ces considérations générales, nous passons à notre situation particulière, nous verrons, suivant le système des ministres, d'abord le Roi que nous reconnoissons, nous autres royalistes, comme la source de tout bien, comme un être impeccable, comme l'unique et véritable représentant de la nation; et puis un assemblage bizarre nommé *le gouvernement du Roi*, composé de ministres temporaires et d'un ministre perpétuel. Cette aggrégation, selon ses vues ou son intérêt du moment, tantôt s'unit au Roi, tantôt s'en sépare, de telle sorte que le Roi quelquefois est le gouvernement, et d'autres fois, qu'il lui est totalement étranger, conception monstrueuse, impossible à défendre, et dont le scandale se fait remarquer en lisant deux articles insérés dans *le Moniteur* des 17 et 18 octobre dernier. Dans le premier, une lettre écrite par un *correspondant occasionnel* (1), contient les deux alinéa suivans :

« Ceci bien entendu, et me rappelant très-bien » que, dans mon enfance, on m'apprenoit qu'il » falloit respecter les ministres de la religion pour » que la religion fût elle-même respectée, je ne » pense pas que ce soit un bon moyen de faire

(1) Expression du texte.

» respecter le Roi et la royauté, dans le temps où
» nous sommes, que d'outrager perpétuellement
» les ministres du Roi, quel que puisse être leur
» caractère personnel.

» Je pense encore moins que l'on soit fort
» louable de séparer en tout et pour tout le Roi
» des actes même les plus solennels de son gou-
» vernement. Cette manière peut être fort bonne
» en ce qui regarde les actes d'administration;
» mais, en matière d'Etat, il n'est pas toujours
» prudent d'interjeter *appel au peuple*, comme
» on le fait sans cesse aujourd'hui. »

Ces deux alinéa sont extrêmement curieux. Le premier contient une inculpation à laquelle nous avons répondu d'avance, en prouvant qu'on peut professer les sentimens du respect et de l'amour le plus pur pour le Monarque et pour la royauté, tout en censurant vivement la conduite des ministres. Ce seroit même une obligation dans le cas où ces dépositaires du pouvoir, agissant dans un sens contraire à la monarchie, l'exposeroient aux plus grands dangers. C'est alors que toutes les voix devroient s'élever pour avertir des fonctionnaires égarés, s'ils sont dans l'erreur, ou pour signaler des agens infidèles, s'ils sont coupables. Dans des circonstances aussi graves, à défaut des hommes, les pierres même pousseroient des clameurs.

Au surplus, cette inculpation faite aux royalistes étant aussi ridicule que celles dont tous les jours ils sont l'objet, le ridicule suffiroit pour y répondre. Il y a cent cinquante ans que Boileau en a pris soin; nous ne pouvons rien faire de mieux que de transcrire ici sa réponse:

Vous aurez beau vanter le Roi dans vos ouvrages,
Et de ce nom sacré sanctifier vos pages,
Qui méprise Cotin, n'estime point son Roi,
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Le second alinéa est précis. *Le Roi* ne fait point partie de son *gouvernement;* mais il ne faut pas toujours l'en *séparer.* Cela peut convenir *en ce qui regarde les actes d'administration; mais, en matière d'Etat*, cela peut avoir des inconvéniens.

Ainsi, pour se conformer au système ministériel, il faut que le Roi soit à la fois en dehors et en dedans du gouvernement. En dehors, *en ce qui regarde les actes d'administration*, afin que les ministres soient maîtres absolus de faire toutes les fautes, de commettre toutes les injustices utiles à leurs intérêts, sans surveillant et sans contradicteur, puisqu'il est établi que le Roi ne doit pas s'en mêler; mais, *en matiere d'Etat*, comme les fautes sont plus désastreuses, comme les erreurs sont plus graves, et que la responsabilité est plus grande, ces Messieurs replacent le Roi dans le gouvernement, afin que ce nom auguste les protége contre le blâme et contre l'indignation.

Ce petit commentaire, utile pour expliquer le texte, me paroît en être l'interprétation la plus précise; par conséquent on pourroit croire qu'on a saisi le vrai sens de l'opinion ministérielle sur cet important objet : point du tout. *Le Moniteur* du lendemain détruit le sens du *Moniteur* de la veille. Le numéro du 17 mettoit le Roi dans le gouvernement, *en matière d'Etat*, et le numéro du 18 l'en sépare. Lisez en preuve une lettre que le ministériel *Moniteur* a transcrite du ministériel *Journal de Paris*, vous y trouverez les phrases suivantes, qui touchent bien certainement aux plus grands intérêts de l'Etat, et qui vous démontreront que le ministère agit seul comme gouvernement, et que c'est lui-même qui le déclare et qui s'en vante :

« C'est après avoir vainement cherché, auprès » de la France, un appui qu'elle leur refuse, que » les partis ont tourné leurs espérances du côté

» des dépositaires de l'autorité royale; c'est d'eux
» seuls en effet qu'ils pourroient tirer la force qui
» leur manque et qui leur manquera toujours,
» tant que le gouvernement, en se montrant juste
» pour tous, demeurera inaccessible aux séduc-
» tions ou aux menaces des deux minorités qui
» se harcèlent. »

Et plus loin :

« Depuis l'ordonnance du 5 septembre, le
» gouvernement du Roi a secoué le joug des mi-
» norités, et a jeté par cela même de profondes
» racines dans le cœur de la nation : plus heureux
» et plus sage que Buonaparte, il n'a pu ni voulu
» imposer silence aux diverses opinions qui
» s'agitent dans la société; en se manifestant elles
» l'éclairent, et leurs clameurs, même les plus
» violentes, ne peuvent qu'ajouter à sa force,
» aussi long-temps qu'il ne se laissera ni séduire,
» ni intimider par elles. »

Il suffit de lire attentivement ces deux phrases pour reconnoître que les ministres s'y désignent clairement sous le nom de gouvernement, et que le Roi n'en fait point partie. Ce qui fortifie mon opinion, c'est que je suppose à nos ministres trop de vergogne pour établir une comparaison entre le Roi légitime et le sujet révolté. Une telle inconvenance seroit aussi par trop choquante, même dans un journal ministériel. Ce sont donc les ministres qui tiennent dédaigneusement la balance entre les partis, ce sont eux qui se montrent justes pour tous, qui sont inaccessibles aux séductions et aux menaces, qui, depuis l'ordonnance du 5 septembre, ont jeté de profondes racines dans le cœur de la nation, qui sont plus heureux et plus sages que Buonaparte, et qui ne se laisseront jamais entraîner ni séduire.

Tout cela est fort beau, sans doute; mais si la France et l'Europe doivent s'incliner devant

les résultats merveilleux d'une façon de gouverner aussi sublime, pourquoi leurs excellences veulent-elles s'en donner exclusivement le mérite? C'est une question dont j'abandonne la solution à qui voudra l'entreprendre; il me suffit d'avoir démontré par leurs propres aveux, que, dans la pensée des ministres, ce qu'ils nomment le gouvernement doit marcher avec le Roi, ou sans le Roi, suivant l'opportunité, et selon le besoin de leur système.

Un écrivain doctrinaire s'est occupé d'aplanir cette difficulté, en publiant un long article dans *le Moniteur* du 26 octobre. Malheureusement, suivant l'habitude de sa secte, il n'a fait qu'embrouiller par la métaphysique un sujet qui n'avoit déjà que trop d'obscurité.

Suivant M. le doctrinaire il faut attribuer *la véritable cause des embarras qui semblent encore assiéger le ministère, à ce que l'on a presque toujours confondu les deux attributions principales, mais distinctes, qui forment le gouvernement.*

Or, *le gouvernement est la raison de la société, et dans la société, comme dans l'homme, la raison est l'intelligence qui conçoit, et la volonté qui agit. L'intelligence règle pour le présent et pour l'avenir; la volonté exécute et agit dans le présent.*

Observons en passant qu'il faut une rare *intelligence* pour concevoir de si belles choses, et une *volonté* bien robuste pour travailler à les comprendre.

*L'homme à qui il est donné de représenter la raison de la société, et de la manifester, est l'homme-pouvoir, ou le Roi. Il porteroit toujours des lois parfaites, et les feroit exécuter avec la meme perfection*, s'il étoit parfait; mais comme il ne l'est pas, il a *des conseils qui expriment, de fait ou de droit, et les intérets perpétuels, et les intérets temporaires ou transitoires de la société.*

*Les ministres, placés si près du trône,* sont indubitablement le premier de ces conseils, car *ils ont une influence nécessaire sur la formation de la loi; mais le mot d'initiative présente une équivoque dangereuse.*

Si les ministres *prennent toute l'initiative de la loi, où trouveront-ils cette autorité morale, qui persuadera aux deux Chambres que la loi qu'ils proposent est conçue, non pas dans l'intérêt particulier de leur autorité, mais dans l'intérêt, soit temporaire, soit perpétuel, et toujours général de la société?*

Pour éviter cet écueil, il faudroit composer un conseil ( de doctrinaires, selon toutes les apparences), qui prépareroit les lois *d'intelligence*, tandis que les ministres prépareroient celles *de volonté.* Dans cette *hypothèse, une loi seroit acceptée ou refusée: acceptée, le ministre en auroit la gloire; refusée, il ne tomberoit pas avec elle, parce qu'il auroit derrière lui l'autorité morale d'un conseil qui l'auroit crue nécessaire.*

Il faut convenir que si M. le doctrinaire avoit été obligé de débiter ce galimatias devant M. Perrin Dandin, que Racine a rendu si célèbre, on auroit pu lui dire à la fin de son plaidoyer :

> Belle conclusion, et digne de l'exorde!

et qu'il auroit peut-être répondu comme Petit-Jean :

> On l'entend bien toujours, qui voudra mordre y morde.

Dans ce système que j'ai tâché d'éclaircir pour le comprendre, on auroit d'abord, suivant l'expression scandaleuse du doctrinaire, *l'homme-pouvoir ou le Roi*, ensuite un ministère ou les ministres unis en gouvernement, et de plus un conseil spécial indépendant du ministère, qui prépareroit les lois *d'institutions.* Avec ce conseil vous n'avez plus rien à craindre : tout marchera

le mieux du monde. Les attributions *de l'intelligence* et *de la volonté* seront distinctes ; par conséquent il n'y aura plus d'embarras ni de confusion.

Et c'est dans le dix-neuvième siècle, au centre de l'Europe, chez une nation civilisée qu'il se trouve des hommes capables d'entasser ainsi ridicules sur ridicules, systèmes sur systèmes ! C'est à force de tromperies, de sophismes, d'absurdités, que des ministres et leurs adhérens soutiennent une domination qui, dans sa malheureuse durée, a bouleversé les principes sociaux. Loin de gémir de ces torts, ils y ajoutent celui de la persévérance, et le triste courage de s'en féliciter ! Depuis l'ordonnance du 5 septembre, les ministres ont jeté, disent-ils, de profondes racines dans le cœur de la nation ? Ce n'est point dans le cœur de la nation qu'ils ont jeté des racines, c'est dans le terrain de la révolution : c'est là qu'ils ont défriché, cultivé, planté, c'est aussi ce terrain qui, par leurs soins, commence à produire des sucs empoisonnés. Réduisons donc à leur valeur ces éloges commandés, ces effusions d'un orgueil qui se caresse, et pour départir aux ministres les louanges qu'ils méritent, cherchons ce qu'il y a de louable dans leur conduite.

Au 8 juillet 1815, la France étoit ivre de bonheur d'avoir recouvré la noble famille de Rois qui lui appartient ; les hommes qui s'étoient laissés entraîner, ceux même qui avoient eu des torts, tâchoient de les faire oublier ; la conduite à tenir étoit *de s'entourer de ses amis et de tendre la main à tout le monde*. Une Chambre des Députés fut nommée dans cette circonstance ; ses intentions étoient excellentes ; et quelque chose qu'on en ait voulu dire depuis, son éloge se trouve dans cette qualification d'*introuvable*, qui lui fut donnée par le suffrage le plus auguste ; malheureusement

composée en grande partie d'hommes qui jusques-là s'étoient peu familiarisés avec les matières de gouvernement et de législation, elle avoit besoin d'être dirigée par des ministres habiles : elle en fit la demande, et ne fut point écoutée. Dans cet abandon, forcée de se conduire seule, sous l'unique influence de ses sentimens royalistes, elle commit la faute de parler trop et de ne point agir assez. Si elle eût provoqué une enquête contre les ministres de 1814, elle auroit donné un utile et grand exemple, et montré quelle est l'importance et l'étendue de la responsabilité dans un gouvernement représentatif. Ce tort n'est pas au nombre de ceux qu'on lui reproche. On l'accuse d'audace, elle fut timide ; d'envahissement, elle est restée en deçà de ses devoirs ; d'avoir froissé les intérêts révolutionnaires, consacrés par la Charte, elle les a respectés scrupuleusement ; d'avoir été tyrannique, les lois d'exception, quoiqu'il fût juste et nécessaire d'en porter alors, ne furent discutées que sur la proposition des ministres, et ne passèrent qu'après avoir été adoucies. Mais cette Chambre avoit eu le malheur, ou la sagacité, comme on voudra, d'apprécier les principes et les hommes du ministère ; et quelques députés usant du privilége de la tribune, avoient fait connoître l'opinion de la majorité à leur égard ; dès lors la dissolution de la Chambre introuvable fut arrêtée, afin de conserver des ministres que vraisemblablement il étoit encore plus difficile de remplacer ; l'ordonnance du 5 septembre proclama le triomphe de ces ministres et l'ébranlement de la royauté. Les colléges électoraux furent convoqués sous l'influence de la police, et les hommes dont elle ne vouloit pas, et ceux dont elle vouloit, furent désignés aux électeurs. C'est alors qu'on entendit de nouveau les cris si chers aux vieux révolutionnaires : *à bas les nobles, à bas les*

*prêtres !* et dans la Chambre régénérée on prononça des noms qui se trouvoient en harmonie avec ces clameurs.

Elevés par ce coup d'Etat au rang de puissance politique, les ministres s'arrogèrent la qualification de *gouvernement ;* et pour soutenir ce nouveau titre, ils se créèrent une armée. Jusqu'alors tous les hommes que l'entraînement ou la méditation portent à s'occuper de droit public, étoient classés en deux grandes divisions : l'une voulant la religion, les mœurs, une sage liberté sous la protection de la royauté héréditaire et des anciens souvenirs ; l'autre composée d'esprits inquiets, ardens, désordonnés, voulant une liberté sans bornes, l'anarchie, le retour vers l'état de nature et la destruction des liens de la société. A ces deux classes les ministres en ajoutèrent une troisième formée de tous les hommes sans volonté, qu'ils égarèrent par une fausse candeur, ou qu'ils séduisirent par les moyens propres à les entraîner. On vit alors les Chambres et la France partagées en trois opinions, sous des guides différens, les royalistes qui, malgré la réprobation dont on les honore, ne reconnoissent d'autre chef que le Roi ; les libéraux de toutes les sectes, qui marchent sous l'étendard des doctrines révolutionnaires ; et les ministériels, soldats dévoués du ministre prépondérant, plutôt que du ministère, et n'attendant qu'un ordre pour défendre ou combattre alternativement la révolution et la royauté. C'est avec cet appui que les ministres ont pu soutenir l'orgueilleuse prétention de se nommer le *gouvernement ;* et dans le fait, avec les attributions et la réalité du pouvoir gouvernant, ils ont pu se flatter de produire une illusion de quelque durée.

Mais, en politique, les jongleries n'ont qu'un temps. Ce parti ministériel, formé par la déception, s'est écroulé comme s'écroulera tout ce qui

manque de base; privés de cet appui, isolés entre les deux opinions opposées, les ministres cesseront bientôt d'être le gouvernement, puisqu'ils ne pourront se soutenir qu'en se laissant gouverner par l'opinion royaliste, ou par l'opinion libérale. Ils ont beau dire le contraire, ils ont beau répéter qu'ils marchent à distance égale des deux partis (1), et se vanter de repousser les sollicitations qu'on leur adresse : ces ruses sont déjouées et ne trompent plus personne. Tout le monde les abandonne, nul ne les recherche; les royalistes les dévoilent, les libéraux les poursuivent; et s'il y a des tentatives de rapprochement, ce sont les ministres qui les font. Pour sortir de cette gêne, et pour prolonger de quelques mois sa fragile existence, à qui se ralliera le ministère ? On peut aisément le prévoir lorsqu'on connoît sa devise : *Alliance avec les jacobins le plus tard possible, avec les royalistes jamais ;* c'est donc avec les révolutionnaires que les ministres feront alliance; et lorsqu'elle sera cimentée, s'ils veulent encore se nommer le gouvernement, il faudra, pour s'exprimer d'une manière exacte, qu'ils se qualifient du nom scandaleux de *gouvernement de la révolution.*

Voilà pourtant où nous sommes parvenus après trois ans d'exercice de la puissance ministérielle. En 1815 la France étoit royaliste, et les révolutionnaires cherchoient à se faire oublier; en 1819 les révolutionnaires se mettent en évidence, et les royalistes se décourageroient, si quelque chose pouvoit les décourager. Le changement est complet. Si les ministres l'ont fait à dessein, le succès doit passer leurs espérances;

(1) On a dit cent fois combien il étoit pénible d'être réduit à se servir de cette expression pour désigner les royalistes dans une monarchie. Cela prouve à quel point les idées se sont bouleversées sous la domination d'hommes incapables.

mais s'ils ne l'ont pas voulu, leur impéritie est bien grande et bien funeste.

Sous quelque aspect qu'on l'envisage, ce résultat déplorable est bien certainement l'œuvre des ministres, et l'effet inévitable de leur gouvernement. Qu'ils prennent donc le titre de gouvernans lorsqu'ils signaleront leurs actes, j'y souscris; mais qu'ils cessent d'en faire un sujet d'éloges. Un désaveu formel se fait entendre d'un bout de la France à l'autre, et repousse des louanges que rien ne justifie. Qu'elles soient adressées au ministère en masse, ou bien au ministre prépondérant, elles ne sont pas plus méritées. Pour passer de la monarchie à la révolution, il a fallu une suite de combinaisons bien étranges; et l'homme qui les a laissé former, tandis que par son influence il étoit à lui seul le gouvernement, condamné désormais à vivre dans l'histoire, y paroîtra sous un aspect sinistre. Peut-être qu'en faisant un rapprochement terrible elle dira : Buonaparte, héritier de la révolution, la mit à cheval, et la mutila sur les champs de bataille; M. de Cazes, obligé par devoir de soutenir la monarchie, releva la révolution, et l'assit devant un bureau. Il l'y montra nue, dépouillée, sans prestige, dans toute sa laideur; et cette pupille ingrate, après avoir dévoré son protecteur, s'élança de nouveau pour ravager la France, et répandre encore une fois tous les fléaux sur l'Europe désolée.

D'HERBOUVILLE.

# EXPOSITION DES TABLEAUX.

## (IV^e Article.)

## PYGMALION ET GALATÉE,

PAR M. GIRODET.

En terminant notre précédent article, nous déplorions, avec tous les amis des arts, l'absence du premier peintre du siècle. Nous regrettions de le voir, semblable au héros d'Homère, rassasié de succès, bouder la gloire, et repousser une palme nouvelle. Il ne nous appartient pas de croire que notre foible voix, pénétrant dans sa retraite, ait pu contribuer à l'en arracher. Sans doute un véhicule plus puissant, plus impérieux souvent que la volonté même, cet irrésistible besoin que le génie éprouve de livrer ses chefs-d'œuvre à leur renommée, a valu au tableau de *Galatée* le triomphe de l'exposition.

Maintenant qu'il ne peut plus échapper à notre admiration, nous remercierons M. Girodet de ne l'avoir pas montré plus tôt. La vue de ce chef-d'œuvre où la poésie de la pensée, la sublimité du style le disputent à la pureté de l'exécution, nous auroit étrangement gênés dans l'examen que nous avons eu à faire des autres tableaux, et peut-être nous eût-elle rendus trop sévères à leur égard. Tout objet de comparaison, hors de proportion avec ce qui l'environne, déconcerte le jugement; et lorsqu'une production qu'on peut à tant de titres nommer *divine* s'élève sans égale parmi des ouvrages *humains*, ternis par un si redoutable voisinage, leur mérite disparoît aux yeux que la perfection a blasés; et, pour avoir trop justement apprécié le génie, on devient malgré soi injuste envers le talent.

De tous les sujets que l'antiquité fabuleuse offroit à la peinture, la métamorphose de Galatée est sans contredit un des plus enchanteurs, et par cela même un des plus difficiles. Il a séduit une foule de peintres: il vient d'en inspirer un. Beaucoup avoient fait des tableaux sur ce sujet: M. Girodet a fait un poëme.

Deux personnages seulement occupent la scène, Pygmalion et Galatée...... « et l'Amour? » va-t-on sans doute nous dire, cet Amour si » joli, pourquoi ne le comptez-vous pas? n'a-t-il » pas aussi ses droits à l'admiration? Peut-on » rien imaginer de plus délicat que cette figure à » la fois si mutine et si naïve? Où trouver une » pose aussi gracieuse et plus capricieusement » originale, un geste qui lie mieux Pygmalion et » Galatée, dont il dirige et explique le double » mouvement? Et cet éclat tout céleste dont il » brille, cette lumière magique qu'on croit voir » jaillir de tout son corps, et qui éclaire la scène » entière, tout cela vous est-il échappé? » Non, assurément. Mais c'est précisément parce que cet Amour aérien, diaphane, lumineux comme la flamme, comme elle aussi est impalpable; c'est parce que la main de Pygmalion cède à la sienne sans la sentir, parce que Galatée qu'il vivifie en la touchant, ne se sent pourtant pas touchée; enfin c'est parce que cet amour que chacun d'eux *éprouve*, et que ni l'un ni l'autre ne *voit*, est comme l'*âme* qui les anime, commé leur *pensée* rendue visible, que nous répétons qu'il n'y a réellement que deux *personnages* dans le tableau; et nous croyons que M. Girodet ne nous démentira pas.

La figure de Pygmalion est du style le plus élevé. Il y a dans son regard une éloquence de passion vraiment prodigieuse. La pose est pleine de vie et de mouvement; la draperie, ajustée avec

une rare élégance, est d'une souplesse d'exécution qui fait illusion. Cependant il se pourroit qu'on trouvât ailleurs, par exemple dans les autres ouvrages de M. Girodet, ou bien dans ceux de Raphaël, une figure qui le disputât à celle-ci. Mais il nous semble impossible, nous ne dirons pas de rien voir, mais de rien imaginer d'égal à Galatée. Objet de la plus étonnante métamorphose, un prodige du génie pouvoit seul rendre dignement le prodige de l'amour. Il falloit exprimer ce passage si difficile du néant à l'existence, cette conquête progressive de l'esprit sur la matière, réunir et fondre dans la même figure et tout ce que la nature morte a de plus froid, et tout ce que la nature animée a de plus brûlant. Ici l'exécution a égalé la difficulté : c'est tout dire. Le mouvement de Galatée est sublime. Encore à demi-statue, ayant déjà une âme pour aimer, et à peine des sens pour se connoître, surprise de respirer, et essayant la vie, sa main appuyée sur son sein, interroge le marbre, et frémit étonnée que la chair lui réponde. Par une dégradation insensible, cette chaleur naissante se perd et finit par disparoître tout-à-fait dans les parties inférieures qui ignorent encore le mouvement, et auxquelles le peintre, par un effet de couleur vraiment magique, a laissé tout le *poli*, et jusqu'au *luisant* du marbre. C'est particulièrement ce mélange d'un goût exquis qu'on ne sauroit trop admirer ; c'est cette réunion dans un seul personnage, des diverses beautés propres à la sculpture et à la peinture, que partout on trouve confondues, et pourtant partout sensibles. Jusqu'aux cheveux, déjà colorés comme la tête, et qui ont pourtant conservé de leur première nature, cet arrangement symétrique et ces masses *liées* qui indiquent que depuis qu'ils ne sont plus marbre, le souffle du zéphir n'en a pas encore soulevé les ondulations, ni séparé les anneaux. Enfin nous

ne pouvons mieux faire sentir ce caractère mixte de Galatée, qu'en disant qu'en la voyant ainsi, Phidias et Apelles se la seroient disputée.

Parlerons-nous du fond, inondé d'une lumière surnaturelle, comme la scène qu'elle éclaire? des accessoires d'un travail si précieux, d'un choix si délicat? de ces trépieds chargés d'encens, de ces fleurs restes d'un sacrifice; qui, au souvenir du culte, attache en quelque sorte la vraisemblance du prodige? Mais admirons surtout ce tact des convenances, qui, éloignant tous les instrumens du sculpteur, a banni toute pensée matérielle d'une scène toute céleste; des peintres nombreux qui ont traité ce sujet, M. Girodet est le seul qui ait senti qu'il falloit nous montrer un temple où ses devanciers ont fait voir un atelier.

Cependant, comme on dit que tout ce qui sort de la main des hommes ne peut être parfait, il y a certainement au moins une imperfection dans ce tableau. Malheureusement il nous a été impossible de la découvrir, et c'est dommage, en vérité; car rien ne sied à l'éloge comme un petit grain de critique. M. Girodet pourroit, s'il le vouloit, nous tirer d'embarras. Celui-là seul qui a fait un ouvrage où l'on cherche vainement une tache, peut la trouver où elle est, et la montrer à qui ne la voit pas. C'est un service que nous attendons de son obligeance, et aussitôt avertis par lui, nous nous empresserons de mettre nos lecteurs dans la confidence.

Par les motifs exposés au commencement, nous remettrons à la prochaine Livraison l'examen que nous avions promis pour aujourd'hui. Les peintres que nous ajournons nous en remercieront. Ils savent mieux que nous que Galatée fait oublier tout ce qu'on a vu, avant elle, et qu'après elle on ne peut rien voir.

Le Comte O'Mahony.

## A M. L'ÉDITEUR DU CONSERVATEUR.

Brest, 29 octobre 1819.

Monsieur,

*La Mission de Brest a avorté...* disoit très-éloquemment et (grâce aux lumières du grand comité directeur) prédisoit lumineusement *le Courrier* dans sa feuille du 20 de ce mois...

Notre vénérable et digne prélat part en ce moment de Brest; une partie de nos missionnaires partit hier, le reste l'accompagne ou le suit immédiatement. Ils partent abreuvés des outrages d'une populace mue et soudoyée par une demi-douzaine de libéraux, et suivis par les regrets et les bénédictions de l'immense majorité des habitans de Brest.

Quelqu'un de ma connoissance demandoit avant-hier à un libéral très - prononcé : « Mais expliquez - moi donc » d'où peut venir votre acharnement contre ces pauvres » missionnaires? craignez-vous qu'ils ne vous convertissent, ne venez pas les entendre; mais souffrez du » moins que les fidèles puissent profiter de leurs consolantes » instructions. Parbleu! je sais très-bien, répondit-il, » que je n'ai rien à craindre, non plus que ceux de mon » opinion, du cagotisme de ces fanatiques; mais s'ils fai- » soient leur mission, nos femmes, nos sœurs, nos parens, » voudroient les suivre: c'est ce que nous ne voulons » pas, c'est ce que nous ne souffrirons jamais. »

Je reviens à la mission; elle fut annoncée dimanche dernier, 24, en chaire, par Mgr l'évêque de Quimper, qui prononça, à ce sujet, un discours laconique et très-bien fait. Un missionnaire prêcha un fort bon sermon. Tous les libéraux étoient en agitation depuis le matin. Ils s'assemblèrent en foule sur la place dite *le Champ-de-Bataille*, d'où, après avoir attiré toute la populace de la ville, armée de cornes à bouquin, de chaudrons, de porte-voix de vaisseau, etc., ils s'acheminèrent vers neuf heures, en troupes, du côté du presbytère, où logeoient l'évêque et les missionnaires, et là, firent un charivari épouvantable jusqu'à dix heures. La police, quoique, dit-on, dûment prévenue, ne prit nulle précaution, ni ne fit aucun mou-

vement pour disperser les frères et amis. A dix heures, ils se partagèrent par bandes, et continuèrent leur tintamare par toute la ville. En terminant, ils se donnèrent rendez-vous pour le lendemain, sur le Champ-de-Bataille, à neuf heures moins un quart : ils furent fidèles ; aux instrumens de la veille, ils avoient ajouté des bâtons. Je suppose que cette dernière précaution fut le résultat d'une proclamation tardivement survenue, qui défendoit les rassemblemens, et menaçoit les délinquans de peines, etc., etc.

Cette masse d'*hommes sans préjugés*, réunie dès avant sept heures au Champ-de-Bataille, en partit à neuf heures, environ. Elle fut arrêtée un moment par le sous-préfet et le lieutenant de Roi, qui demandèrent à pérorer, ce qui leur fut accordé. Ils ne réussirent à rien qu'à compromettre leur autorité. Le lieutenant de Roi, entre autres choses, dit aux perturbateurs qu'il avoit quatre mille hommes sous ses ordres...... « Nous nous ....... bien de » vos quatre mille hommes, nous en avons vingt-huit » mille. » Puis, des cris *à la lanterne*, etc. etc. Ils poursuivirent leur pointe, et allèrent, comme la veille, assourdir l'évêque et les missionnaires. La pluie ou la lassitude les dispersa vers dix heures du soir. Un d'eux fut entendu, disant tout haut : « Ma foi, s'ils veulent que je continue » ce métier-là, il faudra qu'ils me donnent plus de vingt » sols, car cela me fatigue, et demain je ne pourrai pas » aller à ma journée. »

Le mardi, le conseil-général de la commune, et plusieurs notables de Brest, s'assemblèrent à l'Hôtel-de-Ville, et délibérèrent d'aller en corps prier l'évêque de renvoyer la mission, etc.

Cette assemblée se rendit chez lui, en corps, entre six et sept heures du soir. Comme la délibération de la mairie étoit connue du public, toute la place Saint-Louis, et la rue où demeure l'évêque, étoient couvertes d'un peuple immense, attiré, pour la plupart, par une simple curiosité. L'évêque les reçut avec sa dignité et sa présence d'esprit accoutumées. Un individu excepté, ils se comportèrent tous devant lui avec décence. Mais ce quidam, lui mettant le poing presque sous le nez, eut l'insolence de lui dire : « Oui, Monseigneur, il faut que les missionnaires s'en » aillent, et vous avec eux. » Pour rendre toute justice, il fut sévèrement blâmé par la députation. Enfin, ils exi-

gèrent une réponse directe, sur le champ. Alors, l'évêque, avec un ton plein de dignité, leur dit :

« Qu'il ne se laisseroit jamais intimider par les menaces » ni maîtriser par la crainte, qu'il réfléchiroit à leur » proposition, et qu'il enverroit le lendemain par écrit » sa réponse au conseil-général, etc. » Ils se retirèrent paisiblement, et il n'y eut dans la soirée, ni charivari, ni trouble, ni rassemblement.

Voici la lettre qu'il adressa, mercredi matin, au maire de Brest, et dont, sans réflexions (car c'est une terrible pièce contre les autorités), ils se hâtèrent de répandre en ville des copies textuelles.

Brest, 27 octobre 1819.

« Monsieur le maire,

» D'après l'assurance que vous m'avez donnée, avec » tous les membres du conseil-général de la commune, » qu'il vous étoit impossible de maintenir la tranquillité » publique, si les exercices de la mission avoient lieu;

» D'après le vœu d'un certain nombre de pères de » famille, et de citoyens notables de la ville de Brest, » rassemblés à l'hôtel de la mairie, qui partageoient la » même inquiétude sur les suites que pouvoit avoir l'agi- » tation qui s'est manifestée, j'ai cru devoir ordonner la » suspension de la mission. Je dois, monsieur le maire, » déplorer d'être forcé à prendre une pareille détermina- » tion, et de voir la religion de l'Etat ne pouvoir jouir à » Brest de la liberté que la Charte garantit à tous les cultes, » et cette ville, qui fut toujours l'objet de notre plus » tendre sollicitude, se priver d'un aussi grand moyen de » salut.

» Je crois vous avoir prouvé, ainsi qu'au conseil géné- » ral de la commune, qu'aucune crainte personnelle ne » pouvoit m'arracher une pareille détermination; mais » lorsque les magistrats d'une ville m'assurent qu'ils ne » peuvent répondre de la tranquillité publique, je dois, » en gémissant, céder à l'impérieuse nécessité. »

Il avoit déjà écrit au sous-préfet la réponse suivante :

Brest, le 25 octobre 1819.

« Monsieur le sous-préfet,

» Il est permis d'être surpris que sous le gouvernement

» du Roi, qui a donné une Charte qui assure la liberté des
» cultes et qui a proclamé la religion catholique la reli-
» gion de l'Etat, cette religion ne puisse jouir à Brest de
» cette liberté.

» Je ne réclame que la protection de la loi, et non sa
» sévérité.

» Ce n'est pas à moi à tracer aux autorités la manière
» de la faire respecter.

» J'ai l'honneur, M. le sous-préfet, de vous saluer, etc. »

Une dépêche télégraphique, arrivée avant-hier au sous-préfet, portoit ces mots : *punissez les mutins.*

Ces faits sont à la connoissance de toute la ville. — Les détails en seroient volumineux. — « Que peut-on faire,
» disoit un fonctionnaire, à des gens qui crient : Vive
» le Roi! » Il s'est bien gardé de finir la phrase, la voici :
« *Vive le Roi! à la lanterne, les nobles et les prêtres.* »

---

## POLITIQUE.

### PREMIÈRE PARTIE. — POLITIQUE EXTÉRIEURE.

On a considéré l'Europe chrétienne comme une espèce de république fédérative, dont aucun Etat ne se peut troubler sans porter le désordre dans les Etats voisins. C'est d'après cette idée si juste, que s'est formée la Sainte-Alliance; traité moral qui ne fait que consacrer une vérité historique et rétablir les choses dans leur nature primitive.

En effet, le monument de la civilisation moderne est une croix : c'est du pied de cette croix que sont partis douze législateurs, un bâton pastoral à la main, pour renouveler la face du monde. Les vrais principes de la société entrèrent peu à peu dans les lois, à mesure que le polithéisme s'affoiblit et que le christianisme s'étendit sur la terre. Mais enfin l'empire des Césars est condamné : ce monde étoit trop corrompu, trop rempli de vices, de

cruautés, d'injustices, trop enchanté de ses faux sages et de ses faux dieux, pour qu'il pût être entièrement régénéré par le christianisme. Une religion nouvelle avoit besoin de peuples nouveaux: il falloit à l'innocence de l'Evangile l'innocence des hommes sauvages, à une foi simple des cœurs simples comme cette foi. Dieu ayant arrêté ses conseils, donna le signal : Rome n'avoit à ses frontières que des solitudes ; elle sembloit ne devoir rien craindre : et pourtant c'étoit dans ces solitudes que la Providence rassembloit l'armée des nations.

Quatre cents ans furent nécessaires pour réunir cette terrible armée. Le même bras qui souleva les nations du pôle, chassa des murailles de la Chine les hordes de Tartares qui se devoient trouver au rendez-vous. Les Francs, les Allemands, les Vandales, les Goths, les Huns, les Perses et les Maures, achevèrent d'enfermer dans un cercle de peuples vengeurs, et ces dieux qui avoient envahi le ciel, et ces Romains qui avoient opprimé la terre.

Après plusieurs siècles de destruction et de ravages, quand la poussière qui s'élevoit sous les pieds de tant de nations, qui sortoit de l'écroulement de tant de cités, fut tombée ; quand les tourbillons de fumée qui s'échappoient de tant d'embrasemens furent dissipés, on aperçut un monde nouveau. Tout étoit changé, peuples, mœurs, langages : quelques prêtres, l'Evangile à la main, assis sur des ruines, ressuscitoient la société au milieu des tombeaux, comme Jésus-Christ, leur maître, avoit autrefois rendu la vie aux enfans de ceux qui avoient cru en lui.

Les hommes instruits par ces missionnaires sont nos ancêtres : enfans d'une seule religion, ils ont des souvenirs, des monumens, des usages semblables. L'identité de culte a créé chez les nations

modernes, l'identité des mœurs et des idées. Les familles chrétiennes ne sont point, comme les familles païennes des divers peuples de l'antiquité, étrangères les unes aux autres : elles s'allient entre elles d'un bout de l'Europe à l'autre ; et les lois, qui reconnoissent une même origine religieuse, ne proscrivent point ces unions. Tous les trônes de l'Europe sont pour ainsi dire occupés aujourd'hui par des princes du même sang.

Les lois à leur tour, dans la société moderne, ont une source commune : de même que les lois des Douze-Tables, résultats de la philosophie païenne, devinrent le fondement du droit civil et politique de l'Empire romain, de même les Capitulaires de Charlemagne, fruits de la sagesse évangélique, ont formé la base du droit public et civil du monde chrétien.

Les formes des gouvernemens se sont aussi trouvées pareilles, par une pareille influence : tous, ou presque tous les peuples barbares, se constituèrent d'abord en monarchies, tempérées par une représentation nationale qui prit le nom d'assemblée du champ de Mars ou de Mai, de diète, de cortès, de parlement ou d'états-généraux.

Une si parfaite conformité de religion, de lois et de mœurs, dut associer les nations de l'Europe aux mêmes événemens, leur inspirer la même politique, les envelopper dans la même destinée. Ouvrez l'histoire, vous verrez la querelle des Investitures remuer tous les peuples, les croisades les entraîner tous, la chevalerie s'étendre au même moment en France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Espagne. La rivalité de l'Angleterre et de la France, sous le premier des Valois, donne naissance à de nouveaux intérêts, et l'Europe se partage. Les guerres d'Italie, renaissantes sous Charles VIII, amènent des combats et des traités communs. La Réforme ne com-

mence point impunément dans un petit canton de l'Allemagne : deux siècles de maux pèsent sur l'Europe. Ces troubles se prolongent jusqu'au règne de Louis XIV, où tout se fixe dans un équilibre que la révolution seule a pu rompre.

On ne niera pas sans doute l'influence de cette révolution sur le monde civilisé : on sait trop comment elle a ébranlé les trônes. Nous avons retracé dans un précédent article, les fautes que l'Europe a commises depuis trente ans ; nous avons montré comment, échappée à nos soldats, elle mêla à la surprise de ses succès le souvenir de ses revers, comment elle voulut transformer des hommes médiocres en hommes de génie, afin d'enfler ses triomphes et d'excuser ses défaites. L'amour-propre des peuples s'arrangea d'une illusion qui bornoit à quelques individus, la grandeur qu'il eût fallu attribuer à toute la nation française.

Cette première erreur de l'orgueil devint la source d'une foule de maux. L'Europe, au moment de la restauration, reconnut à la fois le droit et le fait, consacra l'innocence et sanctionna le crime, couronna la légitimité et la révolution : par cette confusion de principes, elle donna à la révolution quelque chose de stable et de légitime, et quelque chose d'incertain et de révolutionnaire à la légitimité.

Le 20 mars ne fut point encore, pour l'Europe pas plus que pour nous, une leçon suffisante : le sang qui coula à Waterloo cria vainement vers les Rois. Les étrangers s'en tinrent à leurs premières erreurs : ils furent entraînés à prêter leur appui à ce système ministériel contre lequel ils sont eux-mêmes obligés de prendre aujourd'hui des mesures. Il faut le dire : l'Europe a pendant trois années, favorisé parmi nous de toute l'influence de sa diplomatie, les hommes et les principes anti-

monarchiques; elle a mis pendant ce long espace de temps, le poids de son épée dans la balance de la révolution. Trompée par le ministère, elle a applaudi à l'ordonnance du 5 septembre, source inépuisable de calamités. Le 21 janvier tua le monarque : le 5 septembre a pensé tuer la monarchie. Si cette monarchie a résisté à un coup si rude, elle ne doit son salut qu'aux efforts des royalistes.

Les yeux s'ouvrent enfin : depuis la publication de notre dernier article, le congrès de Carlsbad a pris des résolutions importantes pour la tranquillité de l'Allemagne : tout dépend de la fermeté que l'on mettra à les soutenir. Il n'appartient pas à un Français de juger les détails de cette grande mesure. La censure qui perdroit aujourd'hui la France, sous le régime de la Charte, peut être utile à la confédération germanique, dont les diverses constitutions n'ont que des rapports assez éloignés avec la nôtre. La censure d'ailleurs n'est pas remise dans ce pays, entre les mains d'un seul ministère : elle est, en dernier ressort, confiée à des espèces de tribunaux indépendans qui n'ont ni fautes à cacher, ni intérêts particuliers à défendre. Toutes les constitutions ne sont pas applicables aux mêmes peuples; toutes les formes de gouvernement sont bonnes, or celles qui enleveroient à l'homme sa dignité. Nos révolutionnaires qui manquent surtout d'élévation d'âme, ont placé l'indépendance dans les mots : ils n'ont pas vu qu'elle peut exister dans certaines institutions qui impriment à certains peuples un caractère spécial de liberté. Un Espagnol, par exemple, est cent fois plus libre que tous les Brutus sortis de la Convention. En Espagne on n'a pas décrété les droits de l'homme; on les a suivis. Les Communes, dans ce noble pays, sont des espèces de petites républiques, gouvernées d'après l'admirable régime municipal des Romains.

Le paysan est pauvre, mais il est protégé et indépendant : quant à l'action de la volonté souveraine, il ne la sent qu'à travers la religion qui élève tout. Le pouvoir théocratique qui peut avoir des inconvéniens, a un avantage que nos fiers républicains auroient dû reconnoître : il n'avilit rien. Dans le système religieux, l'homme se soumettant à la volonté de Dieu, et non à celle de l'homme, tire sa liberté du principe même de son obéissance. Voila comment s'explique la fierté du caractère espagnol ; voilà pourquoi des soldats qui avoient vaincu l'Europe, sont venus s'arrêter devant un peuple désarmé et demi-nu.

Le document presqu'officiel publié sur les affaires de Prusse, prouve que la patrie du grand Frédéric, a dans ses conseils des hommes d'Etat capables de la sauver. En général tous les hommes de talent en Allemagne, se sont réunis pour combattre les fausses doctrines, et des succès mérités couronnent leurs généreux efforts. Le document précité démontre encore que le foyér de l'action jacobine est en France, ce que nous avions dit depuis long-temps. Lorsque l'ordonnance du 5 septembre eût déchaîné le monstre de la révolution, nous soutînmes que les mouvemens de Spafields en Angleterre, avoient pu s'accroître de l'impulsion donnée par le ministère français à la faction démocratique. L'Angleterre crie aujourd'hui que ses troubles lui viennent de nous : nos assertions ne sont donc que trop justifiées.

Nous ne doutons point que la Grande-Bretagne ne triomphe de ses révolutionnaires, si son ministère agit avec vigueur, et profite des ressources que lui présentent d'excellentes institutions. Mais si ce ministère laissoit succomber les propriétaires, la Yeomanery de Manchester, ce premier échec reçu, les conséquences en seroient incalculables. Il est urgent qu'un bill, explicatif du

bill de *Mutiny*, soit présenté à la prochaine session du Parlement, afin que l'on distingue mieux à l'avenir la limite où le droit de pétition finit, et où l'insurrection commence. L'état des finances de l'Angleterre la menace encore d'un événement; mais nous pensons qu'on trouveroit une ressource soit dans l'administration de l'Inde, soit dans un appel aux propriétaires des trois royaumes : dans les temps de crises, le caractère national anglais est admirable. Tous ceux qui font profession d'une véritable philanthropie, et qui sont touchés du beau spectacle d'un peuple libre ; tous les amis du gouvernement constitutionnel, doivent désirer que la Grande-Bretagne échappe aux désastres d'une révolution. De plus, la race royale d'Angleterre a offert un dernier asile aux derniers rejetons de la race de nos Rois; le clergé anglican a soulagé nos prêtres martyrs ; et la postérité des Talbot et des Chandos a reçu la postérité proscrite des La Hire et des Duguesclin.

---

L'Europe ébranlée par nos systèmes politiques se met donc en mesure de toutes parts afin d'écarter le péril. Nous seuls ne ferons-nous rien pour nous? On a parlé d'un changement de ministère ; nous avions prévu que ce changement n'auroit pas lieu. Si parmi nos hommes d'État, il se trouvoit un personnage dominant, capable de reconnoître ses fautes, de prendre une grande résolution, sans doute il lui seroit facile de mettre fin aux frayeurs des amis de l'ordre. Mais où est-il ce personnage? Quel est celui d'entre nos ministres qui veuille revenir franchement aux hommes et aux principes monarchiques? Tout se réduit à de l'humeur et à des intrigues. Nos gouvernans cherchent mutuellement à se tromper; ils se divisent, se réunissent pour se diviser encore ; ils sentent qu'ils ne peuvent rester comme ils sont, et pourtant ils ne veulent pas changer. Pressés par le temps, par l'opinion de l'Europe et de la France, incapables d'arrêter le mouvement, ils se laissent entraîner aux chances de l'avenir.

On attend dans cette incertitude produite par l'impéritie ministérielle, les événemens qui s'avancent rapidement sur nous. La session va s'ouvrir. Cette session, quels qu'en soient les résultats, négatifs ou positifs, sera décisive pour la France. Tout paroît aussi vague dans la Chambre des Députés que dans la position du ministère et des partis. En combien d'oppositions la Chambre se divisera-t-elle? M. Grégoire sera-t-il admis ou rejeté? Se présentera-t-il à la séance royale ou après la séance royale? Toutes les faces de cette affaire sont odieuses. Si M. Grégoire ne se présente pas, il aura plus de pudeur que la loi : alors le poids de sa pitié régicide retombera sur la monarchie légitime et sur la tête des ministres. S'il se présente et qu'il soit admis, un des meurtriers

de Louis XVI fera donc des lois avec Louis XVIII? S'il est rejeté, vous serez donc obligés de violer les principes pour échapper à la honte et au péril de la loi des élections? Et si les élections prochaines vous amènent non seulement des régicides *purs*, mais des régicides *relaps*, il faudra donc les exclure de nouveau? il faudra donc que la représentation nationale se mette en guerre avec les électeurs, et que tous les ans le droit conféré dépende de l'opinion d'une majorité incertaine? Une chose peut nous consoler d'un abominable scandale : la nomination de M. Grégoire a porté un coup mortel à la loi des élections.

Un grand système, inventé par les hommes forts, a rassuré le ministère. Le ministère paroît décidé à rester tel qu'il est, mais il prendra notre position et nos principes. Il va, dit-on, mettre les royalistes dans la situation la plus critique : il leur présentera des lois monarchiques! S'ils rejettent ces lois, ils prouveront qu'ils ne veulent que les places et qu'ils n'ont pas les principes qu'ils professent; s'ils approuvent ces lois, ils seront forcés de voter pour le ministère.

Que les ministres ne nous ont-ils toujours tendu de pareils piéges! Oui, s'ils se conduisent ainsi, ils sont assurés de nous faire tomber dans leurs filets; nous parlerons pour leurs lois, nous voterons pour leurs lois. Ils pourront rire, s'ils veulent, en nous voyant marcher derrière eux. Qu'ils prennent notre drapeau; qu'ils se mettent à notre tête : sous l'étendart des lis nous combattrons, quel que soit le général qui nous mène à l'ennemi. Nous ne demandons pas même que le ministère avoue qu'il s'est trompé; il faudroit pour faire cet aveu une force d'esprit ou une générosité d'âme que nous n'exigeons pas du ministère. Il soutiendra, si bon lui semble, que tout ce qu'il a fait jusqu'à présent est admirable; qu'il étoit absolument nécessaire de conduire la monarchie à la

démocratie, pour tomber ensuite plus fortement sur la démocratie, et la repousser à grands coups vers la monarchie. Nous conviendrons que tout a été fait à point et dans son temps; que la France n'auroit jamais été sauvée, si l'on n'eût amené un régicide dans la Chambre des Députés, afin d'avoir la gloire de l'en chasser. Nous n'abuserons point de ce que le ministère a dit autrefois; nous ne le comparerons point à lui-même; nous serons sérieux et sincères; tout nous sera bon pour la prospérité du Roi et de la France. Mais expliquons-nous.

Le ministère n'auroit-il en pensée que de prononcer de grands discours royalistes, que de couvrir de pompeuses paroles des lois vagues et astucieuses? Ne voudroit-il que céder un peu à l'opinion, pour se maintenir aux affaires? Ne voudroit-il qu'étouffer le cri public, que répondre à l'attente européenne? On pourroit le soupçonner, en voyant continuer, dans ce moment même, la proscription des hommes, tandis qu'on parle de revenir sur les choses. Dans ce cas, nous annonçons au ministère que sa nouvelle tromperie ne réussira pas; que l'on est trop averti pour se laisser surprendre; que les royalistes ne se croiront obligés de voter pour les lois qu'autant que ces lois seront franchement, clairement, incontestablement monarchiques. Si les ministres appellent loi monarchique toute loi qui tendroit seulement à augmenter leur pouvoir, ils doivent s'attendre à ne pas nous trouver de cet avis; ils nous ont forcés à distinguer le Roi du ministère.

Nous verrons en peu de temps quel sera le succès du nouveau plan, et comment on parviendra à faire des lois monarchiques sans employer des hommes monarchiques. Ce qu'il y a de certain, c'est que tout ce que nous avions prédit est arrivé; c'est que le système ministériel nous a

conduits à l'abîme, et que la loi des élections, amenant régulièrement ses séries, marque avec exactitude le moment de notre mort politique: la conspiration des *intérets moraux* de la révolution a parfaitement réussi. Quelques personnes prétendent qu'il y a trahison dans certains hommes; nous croyons qu'il y a incapacité ; cela revient au même : en fait de gouvernement, l'incapacité est une trahison.

A l'appui de ce sentiment, remarquez jusqu'à quel point le ministère a perdu sa considération, tant chez les étrangers que parmi nous. Chez les étrangers, sa diplomatie ne se compose plus que d'excuses et d'apologies. Nous avons vu la copie d'une circulaire adressée à nos ambassadeurs. Si cette circulaire est authentique, et si la copie en est exacte, comme tout nous porte à le croire, jamais document plus déplorable ne seroit sorti de ce cabinet illustré par le génie des Sully et des Richelieu. Il s'agit, dans ce document, d'expliquer le résultat des dernières élections. On déclare qu'elles ne sont point aussi mauvaises qu'on le dit; que si quelques choix ont affligé le ministère, la majorité des choix a réalisé les espérances du gouvernement. On fait entendre qu'on est sûr du vote de certains hommes, lesquels après tout, ont des *vertus privées*, et qui, dans l'intérêt de leur fortune, se rattacheront à la monarchie légitime. Il est question des *ultras royalistes*, qui continuent à *s'isoler de la nation*, et qui pourtant ont des *talens et de l'esprit.* Singulier aveu ! il n'y a pas long-temps que tous les royalistes étoient des stupides. On parle aussi du parti libéral : ce parti, dit la circulaire, ne *tient à rien*, mais il est lié à la masse de la nation par *la consanguinité des intérets*. Si ce parti ne tient *à rien*, comment est-il lié à la *masse* de la nation? Il a fallu la révolution pour justifier cette manière d'écrire, pour

nous apprendre qu'il y avoit des liaisons *de sang* entre les *intérets*. Le tout est mêlé de ces lieux communs qui traînent dans *la Minerve* et *le Constitutionnel*. A cette apologie sans vérité, sans dignité, misérable de raisons, pitoyable de style, les étrangers ont fait, dit-on, une réponse froide et sèche, et l'on a été obligé de répliquer d'une manière moins triomphante.

L'attitude si peu noble que nos guides politiques prennent avec les étrangers, est-elle plus relevée en France? Qui ne se rit du ministère? Jamais l'autorité a-t-elle été plus dégradée que depuis qu'elle repose entre les mains de ce ministère? On fait fermer le club des amis de la liberté de la presse: Qu'arrive-t-il? les libéraux bravent les foudres ministérielles, et annoncent une nouvelle assemblée chez un de leurs chefs. Dans les provinces, même mépris du pouvoir: les fonctionnaires publics ont perdu toute influence. A force de voir déplacer les préfets et les sous-préfets, le peuple a fini par les considérer comme des hommes engagés dans la domesticité ministérielle; serviteurs plus ou moins industrieux, que leurs maîtres mettent à la porte, quand ils ne sont pas contens de leur service.

Dans l'armée le découragement est à son comble. Aucun officier n'est sûr de garder la place qu'il occupe: malheur au militaire, dans quelque grade que ce soit, qui a défendu la cause royale! Un travail sourd se fait de toutes parts: tel corps dont l'esprit étoit excellent il y a six mois, n'est plus aujourd'hui reconnoissable. Tout s'altère, se détériore; tout tombe en dissolution. Si l'opinion monarchique n'avoit soutenu la France, il n'eût pas été nécessaire d'attendre jusqu'aux élections prochaines pour arriver à de grands malheurs.

Les ministres prétendent repousser ces faits accablans par des dénégations; ne pouvant prou-

ver, ils insultent. « Les royalistes, disent-ils,
» sont des hommes qui, pleins de leurs souvenirs,
» refusent de se mêler aux intérêts communs de
» la nation. La violence de leurs accusations
» contre le ministère, ne décèle que l'amertume
» des regrets d'une ambition trompée. Que les
» royalistes saisissent le timon de l'État, et dans
» six mois, la France est perdue. »

Voilà le cercle des récriminations dans lequel tourne le ministère. Un bon raisonnement, un fait clair répondroient mieux qu'une déclamation qui, fût-elle fondée en vérité, ne prouveroit pas encore la capacité des ministres. Mais n'est-ce pas une chose curieuse que ce reproche d'ambition, fait éternellement aux royalistes, par ceux-là même qui depuis quatre ans perdent la France pour garder leurs places? Quand les royalistes se compareroient aux hommes d'État qui nous gouvernent, ils pourroient peut-être, sans blesser la modestie, se croire aussi habiles que ces hommes d'État. Et pourquoi les royalistes n'auroient-ils pas cette noble ambition qui vient du sentiment des vertus qu'on peut déployer, comme leurs ennemis ont cette basse ambition qui naît de l'envie des talens qu'on ne peut atteindre? Si les royalistes arrivoient au pouvoir, vous prétendez que dans six mois la France seroit perdue? Nous pensons au contraire qu'elle seroit sauvée. Prenons le public pour juge, en exposant le tableau d'une administration royaliste telle que nous la concevons.

Et d'abord les seuls hommes qui aient des idées constitutionnelles sur la Charte, les seuls hommes qui entendent parfaitement le jeu du gouvernement représentatif, ce sont les royalistes : nous n'en voulons pour preuve que leurs discours et leurs écrits. Les libéraux inclinent à la démocratie pure ou à la démocratie royale, laquelle conduit également à la république ; les

ministériels élevés à l'école de Buonaparte, ne rêvent que le pouvoir absolu : il n'y a donc que les royalistes à qui la Charte convienne réellement. Dans tous les temps ils abandonnèrent au Roi leur vie et leur fortune, mais ils ne lui livrèrent jamais leur honneur et leur liberté. Nous ne connoissons rien de plus indépendant qu'un véritable royaliste.

Il faut dire encore que les royalistes ont été les premiers à déclarer que le retour à l'ancien régime est impossible; qu'aucun élément de la vieille constitution n'existe aujourd'hui, et que la réédification d'un monument aussi complètement détruit, ne pourroit être entreprise sans exposer la France à d'interminables révolutions.

Voilà donc les royalistes arrivés au pouvoir, fermement résolus à maintenir la Charte : tout leur édifice seroit posé sur ce fondement; mais au lieu de bâtir une démocratie, ils éleveroient une monarchie. Ainsi leur premier devoir comme leur premier soin, seroit de changer la loi des élections. Ils feroient en même temps retrancher de la loi de recrutement le titre VI, et rendroient ainsi à la couronne une de ses plus importantes prérogatives. Ils rétabliroient dans la loi sur la liberté de la presse le mot *religion*, qu'à leur honte éternelle de prétendus hommes d'Etat en ont banni. Ministres, vous fondez une législation athée; elle produira des mœurs conformes à vos règles : déjà l'abominable scène de Brest (1) est un fruit de votre sagesse.

Après la modification de ces lois capitales, les royalistes proposeroient les lois les plus monarchiques sur l'organisation des Communes et sur la garde nationale. Ils affoibliroient le système de centralisation; ils rendroient une puissance salu-

(1) *Voyez* plus haut la lettre de Brest.

taire aux conseils-généraux. Créant partout des agrégations d'intérêts, ils les substitueroient à ces individualités, trop favorables à l'établissement de la tyrannie. En un mot, ils recomposeroient l'aristocratie ; troisième pouvoir qui manque à nos institutions, et dont l'absence produit le frottement dangereux que l'on remarque aujourd'hui entre la puissance royale et la puissance populaire. C'est dans cette vue que les royalistes solliciteroient les substitutions en faveur de la pairie. Ils chercheroient à arrêter par tous les moyens légaux la division des propriétés ; division qui, dans trente ans, en réalisant la loi agraire, nous fera tomber en démocratie forcée.

Une autre mesure importante seroit encore prise par l'administration royaliste : cette administration demanderoit aux Chambres, tant dans l'intérêt des acquéreurs que dans celui des anciens propriétaires, une juste indemnité pour les familles qui ont perdu leurs biens dans le cours de la révolution. Les deux espèces de propriétés qui existent parmi nous, et qui créent pour ainsi dire deux peuples sur le même sol, sont la grande plaie de la France. Pour la guérir, les royalistes n'auroient que le mérite de faire revivre la proposition de M. le maréchal Macdonald : on apprend tout dans les camps français, la justice comme la gloire.

C'est ainsi qu'en agiroient les royalistes, relativement aux choses. Mais comment se conduiroient-ils pour les hommes ? N'auroient-ils pas des ressentimens à satisfaire ?

Les royalistes sont étrangers à la haine. Ils aiment trop leur pays ; ils ont trop de jugement, trop de raison pour n'être pas convaincus que la vengeance est un mauvais moyen de gouverner. Il est sans doute quelques hommes qui se sont vendus, corps et âme, au ministère, et qui dans tout changement pos-

sible tomberont avec les maîtres dont ils ont servi les passions ; mais tout agent du pouvoir, qui, ne faisant qu'obéir à un ordre supérieur, l'a exécuté sans blesser l'honneur et la justice, seroit conservé par une administration royaliste. La gloire d'une semblable administration seroit de donner des leçons de modération et de douceur, à ceux qui n'ont offert que des exemples de persécution et de violence. Les royalistes ne seroient plus exclus des emplois ; la trahison des cent-jours, ne seroit plus entre deux candidats un titre de préférence ; mais quiconque auroit des vertus et des talens, quiconque seroit capable d'un retour sincère à la légitimité, seroit reçu avec joie : les royalistes éviteroient de faire sentir aux autres, l'injustice dont ils ont été les victimes.

Maintenant, que tout homme impartial ose dire, la main sur le cœur, qu'avec un pareil système on ne concilieroit pas les intérêts et les partis? N'en doutons point : une administration royaliste qui se conduiroit d'après de pareils principes, se maintiendroit au pouvoir, obtiendroit l'estime de l'Europe et les bénédictions de la France.

Ici l'on n'a qu'une réponse à nous faire : on nous dira que les royalistes ne suivroient pas le plan que nous venons de tracer. A cette réponse, nous n'opposerons que le silence, en remarquant seulement que les royalistes ont toujours été fidèles à leur parole, et que c'est du moins une présomption en faveur de leur bonne foi.

Nous avions souvent expliqué notre pensée sur la Charte et sur l'ordre actuel des choses : il ne nous restoit qu'à examiner l'assertion de ces docteurs, si grands par leurs œuvres, lesquels affirment que les royalistes perdroient tout s'ils parvenoient au pouvoir. Le public connoît maintenant nos principes. Qu'il prononce ; au reste, les roya-

listes ne désirent ni ne demandent le ministère : ils ne sont pas au-dessous des places, comme le disent leurs ennemis, ils sont au-dessus.

Il y avoit à Rome, au temps de la dépravation de l'Empire, des citoyens qui conservoient l'intégrité et la piété romaines. Ces graves personnages ne s'affligeoient que des maux de leur patrie ; quant à leur sort particulier, ils se résignoient à la volonté des dieux. Lorsque la tyrannie, importunée de leur vertu, se fatiguoit de les laisser vivre, ils s'en alloient à petit bruit, jugeant qu'il étoit inutile de faire tout le fracas de Caton, et de se déchirer les entrailles pour une liberté qui n'existoit plus.

Le Vicomte DE CHATEAUBRIAND.

---

La 16e Livraison de la *Bibliothèque Royaliste* continue, par la variété des morceaux qu'elle contient, par la pureté des principes qui distinguent ses rédacteurs, à mériter l'attention et l'estime des honnêtes gens, de tous les hommes sincèrement dévoués à la cause monarchique. Parmi les articles piquans dont la lecture se recommande d'elle-même, nous citerons ceux de M. Sarran sur *les Négociations diplomatiques du président Jeannin*, sur *les démissions forcées et les destitutions arbitraires*, et sur *le pouvoir royal*. Nous avons également remarqué deux autres articles sans signature, le premier relatif à l'*état présent de l'autorité judiciaire* et à l'*abus du droit de faire grâce*. Selon l'auteur, jadis le droit de faire grâce, l'une des plus belles prérogatives royales, avoit été modifié par l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670. Les lettres de grâce étoient soumises à des formalités rigoureuses ; il falloit qu'elles fussent préalablement notifiées à la partie civile, qui avoit le droit de s'opposer à leur entérinement. Les tribunaux et les cours pouvoient aussi, dans

bien des cas, les rejeter, sauf les lettres de grâce émanées du grand sceau; mais, dans ce cas, les magistrats avoient encore le droit de remontrance et de redressement; si le Roi persistoit, alors l'autorité judiciaire fléchissoit.

Le second article concerne *les souscriptions libérales et les penny-subscriptions.* A l'occasion de la souscription ouverte en faveur des réfugiés du Texas, on demande s'il est vrai qu'il existe des réfugiés français au Texas, quel est leur nombre, s'ils sont dénués de toute ressource; si, dans un état bien policé, il est permis à tout individu ou à toute association quelconque de lever publiquement et par la voie des journaux, des souscriptions dont l'emploi n'est ni garanti ni même connu. En Angleterre, les penny subscriptions de Hunt sont considérées comme de véritables escroqueries, et quelques unes de nos souscriptions libérales ont de plus un caractère de criminalité qui ne seroit pas toléré chez les Anglais, puisque, dans ces dernières, il en est qui ont essentiellement pour but d'avilir l'autorité judiciaire et d'insulter à ses décrets.

On souscrit, à raison de 10 fr. 50 c. le volume, à Paris, chez Everat, imprimeur de la *Bibliothèque Royaliste*, rue du Cadran, n° 16.

— On vient de mettre en vente chez Le Normant, imprimeur libraire, et chez N. Pichard, libraire, quai de Conti, n° 5, un ouvrage intitulé : *Opinion d'un Jurisconsulte sur diverses questions concernant les Dettes contractées par les Emigrés, antérieurement à la mort civile dont ils ont été frappés, et à la confiscation de leurs biens;* par M. H. Dard, jurisconsulte, ancien avocat à la Cour de Cassation. Brochure in-4°; prix : 3 fr., et 3 fr. 50 c. par la poste; *idem*, in-8°, 3 fr., et 3 fr. 50 c.

# LE CONSERVATEUR.

## DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE (1).

(IIe Article.)

L'ÉDUCATION publique, donnée par des corps religieux, n'offre aucun des inconvéniens que j'ai signalés dans mon premier article, et réunit tous les avantages; elle donne aux enfans, et fait entrer par les yeux et par toutes les habitudes de leur âge, la leçon la plus importante à recevoir et à retenir : l'esprit de règle, de discipline et d'obéissance, jusque sur les plus petites choses de la vie. Les enfans ne voient qu'autorité dans les supérieurs, tempérée par la religion, qu'obéissance dans les inférieurs, adoucie par la confiance ; ils n'entendent jamais parler de salaires, jamais de plaintes d'un traitement trop modique, d'une nourriture insuffisante, ou contre la tyrannie des supérieurs, et la discipline de la maison. Ils ne voient ni prétentions à l'esprit, ni ambition, ni intrigue; tout, dans cette éducation, est grave, sévère, uniforme ; tout est calme et religieux, état le plus favorable aux premières études, et qui laisse au jeune âge les impressions les plus durables et les plus utiles.

Craindroit-on que les enfans ne prissent, dans les établissemens religieux, des habitudes monastiques? Il faut laisser ces étroites idées à ceux qui croient que la gloire de la France ne date que de la révolution, et qui ignorent que tous nos héros de l'armée et de la magistrature furent élevés par des religieux. Les enfans prennent dans ces maisons

(1) *Voyez* la 53e Livraison du *Conservateur*.

l'habitude de l'ordre et de l'obéissance, la plus propre de toutes à former l'homme pour tous les états de la société, et particulièrement pour l'état militaire. Les institutions philosophiques formoient des soldats pour la révolution ; les institutions religieuses formeront des officiers pour la patrie et le Roi. Je crois parler à des hommes sans préventions. Toutes les institutions religieuses sont des institutions politiques, et nous n'aurions qu'à franchir les Pyrénées pour nous convaincre que, dans les grands dangers, les institutions, même monastiques, deviennent au besoin, chez un peuple religieux, des institutions défensives (1). Et je ne parle pas du premier de tous les intérêts, celui d'une éducation chrétienne, qui fait entrer dans l'esprit, le cœur et les habitudes de l'enfance, les pensées, les affections, les pratiques religieuses. On instruit les enfans dans une salle; mais on ne peut toucher leur cœur qu'à l'église, et ces maisons avoient cet avantage, qu'elles étoient pour les jeunes gens une paroisse autant qu'un collége. Il restera toujours dans l'homme fait quelque chose de ces leçons qui les premières ont parlé à sa raison, de ces sentimens et de ces pratiques qui les premiers ont occupé son cœur et ses sens, même au milieu des plus grands désordres. La religion, comme une ancre de secours, retiendra le vaisseau dans la tempête, et empêchera la vertu de faire un dernier et irrémédiable naufrage; elle prêtera un appui à l'honneur politique, en recevra elle-même une nouvelle force, et couronnera ainsi, par une vieillesse grave et honorée, l'ouvrage de raison, de prudence, d'habileté qu'aura élevé la politique dans la conduite des hommes,

(1) Dans les guerres que l'Espagne a eu à soutenir contre Buonaparte, les corps religieux s'étoient chargés de desservir les hôpitaux de l'armée, et on pense bien qu'ils n'ont jamais eu de meilleurs infirmiers.

et le maniement des affaires. Et, certes, je peux le dire avec connoissance de cause, je suis dans ce moment l'organe de l'immense majorité des pères de famille dont l'autorité si nécessaire, et aujourd'hui si méconnue, ne peut avoir d'appui que dans la religion qui fait, de l'honneur rendu aux parens, le second de ses préceptes. La France est affamée d'éducation religieuse; elle l'est plus qu'on ne pense et que je ne peux le dire; et même, sous le règne du tyran et dans les rangs les plus élevés de ses favoris ou de ses complices, on en a vu, et le plus grand nombre, qui, entraînés dans les plus grands crimes de la révolution ou dans les plus grands excès du despotisme, avoient oublié qu'ils étoient Français, qu'ils étoient citoyens, qu'ils étoient hommes, se souvenir cependant qu'ils étoient pères de famille, désirer pour leurs enfans une éducation religieuse qui les rendît meilleurs que leurs pères n'avoient été, et les confier aux soins des institutions les plus religieuses ou des ecclésiastiques les plus respectables.

Et, qu'on ne nous parle pas de progrès des lumières, de la nécessité de se soutenir à la hauteur des connoissances acquises, etc. Nous connoissons la juste valeur de ce langage de convention, véritable argot philosophique, avec lequel on éblouit de foibles esprits. Il n'y a de progrès qu'en connoissances physiques, qui ne rendent ni l'homme meilleur, ni la société plus heureuse. Sur tout le reste, il y a obscurcissement ou plutôt aveuglement presque total; et, si vous voulez en juger, même en laissant à part les crimes de ces derniers temps, qu'il faut mettre sur le compte des erreurs autant que des passions, remarquez, malgré la force de vos études littéraires et votre luxe d'instruction spéciale, remarquez la décadence de la haute littérature, de la poésie dramatique, par

exemple, honneur de la littérature française, et qui suppose une profonde connoissance du cœur humain et des ressorts qui font agir les hommes dans la société, et voyez tous nos progrès en littérature réduits à l'art du feuilleton et du vaudeville.

On se trompe si l'on regarde la fonction d'élever la jeunesse comme une profession, un état, un emploi, c'est une œuvre de charité, comme le soin des infirmes, l'assistance des pauvres, le rachat des captifs, parce qu'il n'y a rien de plus infirme, de plus indigent, de plus captif que l'enfance qui est la grande foiblesse de l'humanité. Il y a même cette différence entre cette œuvre de charité et toutes les autres, que pour celles-ci, ceux dont vous soulagez les misères vont au-devant de vos soins, les secondent par leur docilité, les paient par leur reconnoissance, au lieu que l'enfant, sourd à vos avertissemens, rebelle à vos efforts, indocile, impatient, ingrat, ne reconnoît le prix de vos leçons que lorsque, dans un âge plus avancé, il éprouve le regret de n'en avoir pas mieux profité. C'est une grande erreur de penser qu'on puisse faire, pour de l'argent, le métier obscur et de tous le plus pénible pour un homme instruit. Sans doute un instituteur bien payé et souvent assuré d'une pension pour le reste de ses jours, peut donner des soins particuliers à un ou deux enfans qu'il élève sous les yeux des parens, dont l'autorité qu'il peut invoquer à tout moment appuie et fortifie la sienne; mais deux à trois cents enfans, éloignés de leurs familles, et qui pour cette raison, outre l'instruction qu'ils doivent recevoir, demandent de la part des maîtres et pendant plusieurs années des soins même maternels pour leur santé et leur entretien physique; deux à trois cents enfans ne peuvent être soignés, instruits, gouvernés avec tendresse, avec atten-

tion, avec zèle, que par des motifs de conscience, qu'aucun autre motif d'ambition ou d'intérêt ne peut remplacer. Malheur, dans les institutions laïques, aux enfans dont les parens ne peuvent que payer la pension, lorsqu'ils se trouvent avec des condisciples dont la famille en crédit peut faire la fortune du maître; et j'avoue que j'aime des maîtres qui, comme les religieux, n'ont point de fortune à faire. Aussi, et cette observation a été faite avant nous, les hommes qui avoient été élevés dans des maisons et des congrégations religieuses, conservoient de leurs maîtres le plus tendre souvenir jusque dans l'âge le plus avancé, tandis que nos jeunes gens, élevés dans les écoles modernes, ne se rappellent en général leur instituteur que pour en faire le sujet de leurs plaintes ou de leurs railleries. Dans le collége ils sont indociles, et ingrats quand ils en sont sortis.

L'éducation domestique ou particulière ne convient qu'aux grandes fortunes : elle ne remplit pas les besoins de la société, parce qu'elle ne forme pas assez l'homme pour la vie publique, qu'elle n'étend pas autant, n'assouplit pas autant le caractère, ne développe pas autant les forces physiques, et surtout parce qu'elle laisse sans activité le ressort puissant de l'émulation. Seulement l'éducation publique est peut-être plus dangereuse pour les mœurs des jeunes gens; et c'est une nouvelle et puissante raison de la confier à la religion, et de ne la confier qu'à elle.

Les philosophes, en haine des corps religieux, ont préconisé l'éducation domestique, et surtout celle que le père donne lui-même à ses enfans. Il y a peu de pères de famille propres à élever eux-mêmes leurs enfans. Les pères trop exigeans s'ils sont eux-mêmes instruits trop foibles s'ils ne le sont pas, sont toujours placés à l'égard de leurs enfans, entre l'impatience qui les décourage, et

la flatterie qui les endort. D'ailleurs, les pères les plus en état de donner eux-mêmes l'éducation à leurs enfans, seroient en général les hommes occupés de fonctions publiques, ou propres à les remplir; et comme l'éducation même d'un enfant demande l'homme tout entier, il arriveroit que les enfans seroient toujours élevés, et que la société ne seroit jamais servie.

Enfin, quand il y auroit dans les établissemens séculiers une instruction littéraire plus forte que dans les colléges gouvernés par des corps enseignans, dans ceux-ci il y a plus d'éducation, c'est-à-dire plus d'ordre, de règle, de recueillement, de sérieux. Le jeune homme, en sortant d'un collége quel qu'il soit, ne sait rien encore; mais il n'y a pas perdu son temps s'il y a appris à étudier. Or, on peut assurer qu'à égalité de talens naturels, celui qui a contracté les heureuses habitudes qu'inspire une éducation religieuse, sera plus et mieux disposé à étudier de lui-même, et sera un jour un homme plus solidement instruit. C'est à cette éducation que nous devons tous les grands hommes dont la France s'honore; et cette littérature, si belle, si forte et si grave, qui a fait du siècle de Louis XIV le premier des siècles littéraires, et qui depuis, et sous l'influence d'un autre siècle, ou plutôt d'une autre société, prostituée à toutes les fausses doctrines, frivole et quelquefois bouffonne, est devenue le fléau d'une société dont elle devoit être la règle et l'ornement.

Et qu'on ne croie pas surtout à la nécessité d'hommes supérieurs pour en former d'autres: un homme fort s'abaisse plus difficilement qu'un autre jusqu'à l'enfance, parce qu'il généralise trop, et c'est le caractère de la force d'esprit, et qu'il faut détailler avec les enfans. Eh! qui est-ce qui connoît aujourd'hui les précepteurs ou les professeurs

de Pascal, de Bourdaloue, de Bossuet, de Fénélon, de Corneille, de La Bruyère? Leurs maîtres, dans leurs premières études, étoient peut-être des hommes fort ignorés, même de leurs temps. L'instruction la plus forte et la plus solide est celle que l'on acquiert soi-même dans l'étude approfondie de ces écrivains célèbres, véritables professeurs de la société, et seuls capables de former l'esprit, le cœur et le style des jeunes gens. Au fond, en tout, et même dans l'éducation, trop d'art étouffe la nature. Depuis que nous avons mis le génie en méthodes, il y a moins de talent naturel dans les esprits, et d'originalité dans leurs productions. Les hommes supérieurs aux autres les gouvernent par le caractère, ou les éclairent par le talent; et la nature toute seule donne le talent et le caractère, et ils se développent l'un et l'autre sans tant de culture, et n'en sont que plus forts; semblables à ces chênes que la nature a semés sur le sommet des montagnes, et que la main de l'homme n'a jamais touchés.

Au reste, il faut faire des hommes et des citoyens, avant de faire des savans; assurons à la génération qui commence la connoissance solide de ses devoirs, l'instruction scientifique viendra après; de cette instruction il y a toujours assez, et s'il n'y en avoit pas d'autre, il y en auroit trop.

Enfin, et pour achever la comparaison entre les corps séculiers et les corps religieux, la religion peut faire un devoir du soin d'élever la jeunesse; mais la société ne peut en faire un état.

Si vous faites de l'éducation de la jeunesse une œuvre gratuite et religieuse, la charité qui en commande le devoir et en paie le prix, ennoblit tout, jusqu'aux occupations les plus viles et les plus rebutantes, et les sœurs hospitalières, ou vouées à l'éducation de l'enfance, les sœurs de la

charité, qui veillent au lit de l'infirme, disent la leçon aux enfans, ou pansent les plaies du pauvre, sont aussi honorées que les juges qui siègent sur un tribunal.

Quel est donc le système d'éducation qui convient à la France? Le plus simple et le moins dispendieux. Pour le peuple, l'instruction purement élémentaire se bornera à enseigner l'art de lire, d'écrire, et les premières règles du calcul. Le peuple ne peut avoir que des affaires domestiques, et il lui suffit, pour les suivre avec succès, de ces notions élémentaires, puisqu'il les fait très-bien même sans ces notions (1); cette instruction suffit donc au plus grand nombre, et elle est le principe et le moyen de toute instruction ultérieure. « Quand on sait lire et écrire, dit Duclos, on sait » ce qu'il y a de plus difficile. » Les esprits que la nature a mieux partagés, et qu'elle destine à des occupations plus relevées, ne se contenteront pas de ces premières connoissances; mais, avec leurs secours, ils iront plus loin; cette première instruction, le peuple des campagnes la recevra des maîtres d'école surveillés par le curé, quelquefois des curés eux-mêmes, ou de leurs vicaires. Dans les villes, l'éducation gratuite des enfans du peuple sera confiée aux *Frères des Ecoles chrétiennes*, institution excellente, toute chrétienne et toute française. On avoit le bien dans cette institution; on auroit pu avoir le mieux en favorisant ses progrès par tous les moyens de protection et de secours dont l'autorité peut disposer. On a préféré d'opposer à ce corps religieux une institution laïque de fabrique anglaise, et qui n'est, au fond, que la méthode de nos Frères des Ecoles, surchar-

(1) J'ai remarqué en général que chez les paysans, il n'y a que ceux qui savent signer leur nom qui fassent de mauvaises affaires, parce que les fripons leur font souscrire des actes clandestins et sous-seing privé.

gée ou défigurée par un quaker, et importée en France par Carnot; son début dans la capitale a alarmé ceux qui craignent qu'on ne recommence la révolution par un bout, lorsqu'elle finit de l'autre, et qu'on n'ajoute des innovations religieuses aux innovations politiques. Malgré le peu de confiance que ses fondateurs en Angleterre et en France auroient dû inspirer, comme c'étoit une nouveauté, qu'elle faisoit du bruit, et montroit une liste d'abonnés, on a trouvé décisif, en faveur des écoles lancastriennes, l'avantage d'abréger le temps des études élémentaires, comme si les enfans, même ceux du peuple, avoient quelque chose de mieux à faire que de rester tout le premier âge dans des écoles qui ne leur coûtent rien, ou comme si ce qui à cet âge s'apprend si vite, ne s'oublioit pas plus vite encore.

Que le gouvernement y prenne garde; quelques maîtres d'école peuvent être sans influence ou sans danger bons ou mauvais; mais une institution d'éducation tout entière est un grand malheur, si elle n'est pas un grand bienfait, et lorsque nous avions dans le corps religieux des Frères des Ecoles une institution éprouvée, et j'ose dire parfaite, l'introduction d'une institution rivale, confiée à des laïques, n'étoit pas nécessaire; et si l'on considère l'homme qui l'a transportée en France, le temps où nous sommes, les opinions qui agitent l'Europe et tourmentent la société, l'expérience ne paroîtra pas rassurante.

Il seroit donc à désirer qu'en faisant des Frères des Ecoles chrétiennes, le corps, exclusivement chargé de l'éducation domestique ou élémentaire du peuple, que le gouvernement protège, affermisse, étende, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, cette institution respectable et si nécessaire aujourd'hui, qu'il la regarde comme le premier corps et le plus utile de sa milice morale,

celui qui doit former à la vertu et aux bonnes mœurs ses laboureurs, ses artisans et ses soldats.

L'éducation littéraire, et qu'on peut appeler politique, puisqu'elle dispose les hommes à remplir les fonctions de la vie publique, le gouvernement ne la doit pas au peuple, puisqu'elle ne lui est pas nécessaire, et que la famille ne doit sortir de l'état domestique pour passer dans l'état public, que, lorsqu'enrichie par son travail et son industrie, elle peut renoncer aux travaux lucratifs pour embrasser les professions désintéressées et même ruineuses de la vie politique, et servir l'Etat, comme dit Montesquieu, « avec le capital de son bien. »

Cette éducation littéraire sera donnée dans des colléges, et, s'il est possible, par des corps ou congrégations, ou pour un degré moins élevé d'instruction, dans des pensions tenues par des particuliers, et sérieusement surveillées.

Des colléges royaux existent partout où il y avoit des lycées; le soin d'en régler l'administration, ou d'autoriser de nouveaux établissemens publics ou particuliers, et en quelque sorte la haute police de l'éducation, doit dans chaque division du royaume, diocèse ou département, appartenir aux autorités locales; à l'autorité religieuse pour la partie morale, à l'autorité civile pour la partie matérielle; et ces autorités, suivant les circonstances de population, de fortune, ou d'habitudes locales, laisseront ou établiront des maisons d'éducation partout où elles seront nécessaires. Alors seulement ces maisons pourront se soutenir sans être à charge à l'Etat, qui, sauf les secours à accorder, ou les avances à faire, s'il y a lieu, pour le premier établissement, n'aura à payer que les bourses ou pensions gratuites dont il faut régler le nombre, moins sur les besoins des familles, qui sont infinis, que sur les besoins de l'Etat, qui sont bornés.

L'autorité locale pourra laisser dans les établissemens déjà formés, les hommes qui les dirigent à présent, et qui mériteront sa confiance, elle pourra appeler des corps, s'il en existe, ou en attendant des individus indépendans, et elle aura, pour faire le choix et des choses et des personnes, un intérêt, des facilités et des connoissances qui manqueront toujours à une direction générale placée dans la capitale.

On demandera sans doute comment pourront se former les corps enseignans dont nous appelons le rétablissement; ces corps se formeront d'eux-mêmes, et toujours malgré les passions et les intérêts qui s'opposent à leurs progrès. Ils se sont toujours formés après les grandes crises politiques qui donnent plus d'exercice à la force d'ame, aux vertus courageuses, aux qualités énergiques : ainsi les passions qui troublent les Etats, dirigées par la religion et dans son esprit, réparent les maux qu'elles ont causés.

Si l'autorité ne peut directement hâter le rétablissement de ces corps, elle peut du moins abroger la loi qui défend les vœux publics de religion, véritable déclaration de guerre faite par l'Assemblée constituante à la religion catholique, et dont la monarchie ne tarda pas à recueillir les fruits.

Ces corps renaîtront, parce qu'ils sont nécessaires à la conservation morale de la société. Les opinions qui ont pu autrefois les diviser, ne seront plus que des époques de l'histoire de l'esprit humain ; et désormais ils ne rivaliseront entre eux que de talens et de zèle.

Je n'ignore pas les préventions qui s'opposent au rétablissement du plus célèbre de ces corps, déjà rappelé chez plusieurs peuples catholiques, et particulièrement chez celui qui, par son courage et la fermeté de son gouvernement, seroit digne de servir de modèle à tous les autres. Je

connois de vieilles haines que la *grâce* même *efficace* n'a pas adoucies, et qui seroient moins alarmées d'une nouvelle éruption de jacobins; heureusement elles ne se trouvent guère qu'à Paris, qui depuis quatre-vingts ans a conservé sur les provinces le privilége exclusif de ce ridicule. Mais le vœu unanime des provinces ne sera pas sacrifié, il faut l'espérer, à des craintes chimériques, derrière lesquelles se cachent peut-être d'autres craintes moins innocentes, et des projets plus profonds et plus dangereux; et ce n'est pas à ces préventions surannées qu'il faut livrer le soin de l'éducation en France.

Non seulement les institutions elles-mêmes, mais tout ce qui est bon et utile dans leur régime extérieur et moral s'établira de lui-même, et par la seule force des choses, et les enfans seront vêtus et nourris sans qu'il soit nécessaire qu'une administration générale s'occupe de savoir combien chaque enfant mange de kilogrammes de pain, boit de litres de vin, ou consomme de mètres de drap. Qu'on laisse en ce genre tout faire à l'esprit religieux, *et surtout les comptes;* et qu'on se pénètre bien, qu'au moins dans nos provinces, une éducation philosophique n'obtiendra jamais la confiance de parens même philosophes.

Quant à l'instruction spéciale ou scientifique, on peut, comme avoit fait le conseil royal, laisser ou rétablir les anciennes universités, en en diminuant le nombre, en distribuant entre elles les diverses facultés d'une manière plus judicieuse qu'elle ne l'étoit autrefois : les facultés de théologie ressortiront aux évêques, toutes les autres au chancelier de France. La capitale sera toujours le centre (1) d'un enseignement complet de toutes

(1) Tous les établissemens d'*éducation* devroient être hors de la capitale, où devroient se trouver seulement les établisse-

les sciences pour lesquelles ses grands dépôts, bibliothèques, cabinets, collections, offrent des moyens d'instruction qu'on chercheroit vainement ailleurs. Les sciences ont leur luxe, et celui-là, comme les autres, ne doit se trouver que dans les capitales. Ceux qu'un attrait invincible pousse vers l'étude approfondie de quelques parties des connoissances humaines (et ce sont les seuls qui y réussissent) sauront trouver les moyens de s'y livrer, et pour eux les obstacles sont des facilités, et les difficultés un aiguillon. Mais il ne faut pas oublier que ce degré élevé d'instruction scientifique et de tous les genres, se donne aux jeunes gens, c'est-à-dire à l'âge où se forment les principes qui doivent diriger l'homme dans le cours de la vie civile, et ce seroit préparer à la fois et le malheur du particulier, et des troubles dans l'Etat, que d'enseigner ou seulement d'insinuer à la jeunesse des principes qui la mettroient en opposition avec les lois de la société; et, si les professeurs doivent diriger l'instruction des élèves, le gouvernement doit surveiller l'enseignement des professeurs.

Ce plan est sans doute trop simple, il contraste trop fortement peut-être avec ces idées qu'on croit grandes, parce qu'elles demandent pour leur exécution de grandes dépenses et de grandes administrations; mais ce système d'éducation, tout modeste qu'il est, a été suivi en France pendant des siècles, et il a pour lui deux choses sans lesquelles on ne fait rien, le temps et l'argent; je veux dire l'expérience et l'économie.

Nous n'avons pas parlé de l'éducation des filles; elle a moins souffert de la révolution que celle de leurs frères : les soins maternels ont remplacé, pour un grand nombre, l'éducation des couvens,

---

mens d'instruction scientifique : c'est à cela qu'il faut tendre il n'est plus possible d'élever des enfans à Paris.

Buonaparte lui-même avoit permis l'établissement de quelques maisons religieuses qui ne lui coûtoient rien, et même favorisé l'établissement de celles où la charité se livroit à l'éducation gratuite des enfans des pauvres. Il ne vouloit de religion que pour les femmes et le peuple, tant il craignoit qu'elle ne modérât l'injustice et l'arrogance des puissans. Le gouvernement légitime hâtera le retour de toutes ces institutions consolantes, où tant de personnes du sexe, qui ne veulent pas du monde, ou dont le monde ne veut pas, trouvent auprès de la charité qui pardonne la foiblesse, de la charité qui accueille le repentir, de la charité qui supporte l'infirmité, de la charité qui nourrit l'indigence, un asile si doux pour elles et si utile pour les autres. Et sans doute nous n'entendrons plus renouveler contre ces admirables institutions le reproche aussi absurde en politique qu'en morale, d'attenter à la liberté naturelle, et de nuire aux progrès de la population.

Nous reviendrons ainsi au mode d'éducation de nos pères, et peut-être nos enfans en reprendront-ils les principes, les doctrines et les mœurs. Ils ne voyoient qu'avantages dans ces mêmes institutions où nous n'avons vu que des abus; et, justement punis, nous n'aurons éprouvé nous-mêmes que les malheurs de ces mêmes changemens où nos neveux, peut-être, recueilleront quelques fruits tardifs. Une religion sévère, qui inspiroit la crainte et commandoit des privations, avoit mis dans notre caractère national l'hilarité, l'abandon et la confiance. Une philosophie qui n'inspiroit que le plaisir et ne parloit que de jouissances, nous a rendus tristes, chagrins et mécontens, et nous n'avons vu autour de nous qu'abus, inégalités et oppressions. Malgré les maximes du grand-maître, sur les désordres inséparables de toutes les institutions où les hommes entrent comme

agens pour arracher le mauvais grain, nous avons imprudemment ravagé la moisson; et, lorsque nous avons voulu semer quelque chose sur cette terre désolée, il ne s'est plus trouvé dans nos mains qu'une ivraie stérile. Si cette comparaison peut être avec justesse appliquée à quelques unes de nos institutions, c'est surtout à l'éducation, semence précieuse, et qui tous les ans est destinée à renouveler la société. Revenons donc aux saines maximes sur l'éducation; ce n'est pas avec la science qui *enfle*, mais avec celle qui *édifie* (et l'expression est remarquable) qu'on élève l'édifice de la société. C'est avec l'éducation qu'on fait les hommes, et non avec l'instruction seulement; que nos enfans deviennent bons, et ils seront assez savans.

Qu'on se rappelle les scènes déplorables d'insubordination et de licence qui ont éclaté à Paris, à Rennes, à Nantes, et ailleurs, dans les colléges ou les *écoles de droit*, et qui sont la faute de l'institution, la honte du gouvernement, et tout le désespoir des familles. Cette prétendue force de l'institution centrale n'existe pas même à Paris où elle est placée, et ôte toute force aux autorités secondaires dans les provinces. Les enfans ne peuvent être contens que par le respect qu'ils ont pour leurs maîtres. Avec les leçons que l'on donne dans des cours publics, les exemples que la jeunesse trouve trop souvent dans les maisons d'éducation, ou les écrits qui s'y introduisent, avec le mépris où l'on y laisse tomber la religion qui n'y est plus qu'un cours, comme le dessin ou les mathématiques, je ne crois pas qu'on puisse, dix ans encore, soutenir à Paris et dans les provinces, aucun établissement d'instruction publique; ce ne sont plus que des magasins de matières inflammables destinées à incendier la France et l'Europe. L'inattention du gouvernement sur la disconve-

nance *spéciale* de celui qui est à la tête de cette vaste machine de désordre, est un prodige d'aveuglement, et il semble ignorer cette incontestable vérité, qu'une commission d'instruction publique peut faire, dans peu d'années, à la société, un mal plus étendu et plus irréparable qu'un autre *comité de salut public*.

DE BONALD.

---

*La Cirnéide, poëme en douze chants, par Lucien Buonaparte, prince de Canino.*

M. Lucien Buonaparte étant plus connu dans le monde par sa parenté que par ses anciennes fonctions politiques, et bien plus encore par celles-ci que par ses productions littéraires, je crois nécessaire d'avertir, avant tout, qu'il publia, en 1815, un poëme intitulé *Charlemagne*, dans lequel il en promettoit un second, destiné, disoit-il, à dépeindre des mœurs domestiques et insulaires.

A ce mot d'insulaires, on se rappela d'abord la patrie de M. Lucien. Cirnos est l'ancien nom de l'île de Corse. On jugea qu'il s'agissoit effectivement d'un poëme domestique. Ce poëme a enfin paru.

On voit que la famille Buonaparte poursuit tous les genres d'illustration. Pour chanter des héros, il faut des poëtes. Grâce à l'heureuse fécondité de Mme Lætitia, tout se fait dans sa maison. Le glaive, le sceptre, la toge, la lyre, sont les joujoux de ses enfans. Le joujou actuel de M. Lucien est du moins le plus innocent de tous ceux qui les ont divertis jusqu'à ce jour.

M. Lucien nous annonce qu'il suit les traces d'Homère. Comme lui, il nous a donné une Iliade.

Aujourd'hui, il nous donne une Odyssée. La ressemblance est grande, sans doute, entre les deux poëtes. Je ferai néanmoins une petite distinction. Homère a pu compter sur ses ouvrages pour immortaliser son nom, au lieu que M. Lucien peut compter sur son nom pour faire connoître ses ouvrages.

L'expulsion de quelques pirates mahométans qui s'étoient établis, au huitième siècle, dans la partie septentrionale de cette île, presque sauvage, forme tout le sujet de la Cirnéide. Une troupe de Francs, conduits par Hugues Colonne, noble Romain, débarquent en Corse, s'unissent aux habitans, et chassent les musulmans. Cet événement, qui occupe à peine une ligne dans l'histoire de ces temps héroïques, eut pour unique résultat, de faire passer la Corse sous le joug ultra-féodal de l'étranger Colonne, auquel le pape Adrien avoit accordé d'avance l'investiture de l'île, pour lui et pour ses descendans.

Le héros du poëme n'est point le conquérant. On conçoit que M. Lucien Buonaparte, en sa qualité de Corse, ne pouvoit décemment chanter la gloire d'un assez mauvais sujet qui vint asservir son pays. Il a bien fait de ne pas imiter, en cela, certains membres de notre Institut. C'est une adroite leçon qu'il donne à ses anciens collègues.

Tout autre que lui eût été bien embarrassé d'édifier un poëme épique sur un aussi mince sujet; mais que ne peuvent, sur une âme bien née, les souvenirs du sol natal, les inspirations de la muse patriotique! Il s'agissoit ici du berceau de sa famille, et comme les poëtes jouissent de temps immémorial du droit de généalogistes, il trouvoit tout naturellement l'occasion de célébrer ses aïeux. Que ceux qui ont eu l'impolitesse de traiter MM. Buonaparte d'aventuriers obscurs lisent la Cirnéide; ils y ver-

ront comment cette famille descend en ligne directe d'un paladin de Charlemagne, et comment l'existence de ce paladin est attestée par le poëme précédent de M. Lucien. Deux poëmes épiques valent bien, je pense, des parchemins poudreux. Or, ce paladin, nommé Isolier, est le héros de la Cirnéide. Rentré, après ses exploits, dans ses foyers, et redevenu pâtre, profession qu'il exerçoit, je crois, avant que d'en sortir, il brûle du désir de délivrer sa patrie, et il appelle les Francs à son secours. Ils arrivent, enfin; mais ne voilà-t-il pas que leur chef, Hugues Colonne, n'entend conquérir la Corse qu'à son profit! Isolier se sépare de lui avec indignation. Il entreprend de chasser les infidèles avec le seul secours de ses compatriotes, sauf à chasser ensuite les Francs. Il attaque les musulmans. Il est battu à outrance, mais il ne perd pas courage; retiré le soir sur une montagne, avec les foibles débris de ses compagnons, il s'apprête à recommencer le lendemain le combat. C'est alors qu'un saint martyr, son compatriote et son ancien ami, lui apparoît dans un nuage, pour lui reprocher son imprudence, et lui conseiller de réunir ses forces à celles des Francs; il lui dit :

« Seul, penses-tu forcer les murs *alériens* ? »

C'est-à-dire les murs d'Alérie, ville ou village dont les Sarrasins ont fait leur capitale.

Isolier répond avec amertume :

« J'ai servi Carloman dès ma plus tendre enfance,
» Ce roi, pour récompense,
» Devoit, des mécréans, affranchir nos *foyers*.
» Et, lorsqu'enfin vers nous, il tourne ses *efforts*,
» De mes exploits passés, déposant la mémoire,
» Il veut qu'un étranger commande sur ces bords! »

Le bon martyr reprend :

« *Il faut remplir sa tâche, et laisser faire au Ciel.*
» *Tu défends en héros la patrie et l'autel.*
» Qu'importe que Colonne hérite d'Arélie! »

On voit que, selon la logique du poëme, il importe peu, aux héros qui défendent leur patrie, qu'un étranger profite de leurs services pour l'asservir. Avis à tous ces héros qui ont défendu la France depuis trente ans !

Mais, bientôt, pour consoler Isolier de son chagrin, le saint lui dévoile l'avenir, et lui annonce que sa race sera choisie *à son tour* pour donner des lois aux Francs :

« Le plus grand de tes fils, dans un siècle d'orage,
» Triomphera, porté sur cent mille pavois.
» Ses mains relèveront et le trône et la croix.
» L'huile sainte, des Francs consacrera l'hommage. »

Ainsi, lorsque le frère de M. Lucien vint s'emparer du trône, c'étoit en compensation d'une petite injustice qu'un de leurs ancêtres, pâtre et paladin, avoit éprouvée de la part des Francs, conduits par Hugues Colonne, il y a mille ans. C'est pousser le ressentiment un peu loin. On a raison de dire qu'en Corse les vengeances sont héréditaires. Au reste, MM. Buonaparte auroient bien dû nous instruire plus tôt de cette prétention de famille. On auroit pu, à coup sûr, transiger avec eux à meilleur prix qu'il ne nous ont coûté. Eux-mêmes en auroient recueilli moins de traverses; et, ce qui rend leur silence inexcusable, c'est que le prophète avoit prédit à Isolier tout ce qui leur est arrivé jusqu'en 1819, époque de la publication du poëme.

« Des triomphes mondains un jour détruit la trace.
» Le ciel garde à ta race,
» Après tant de grandeurs, les maux les plus pesans,
» Sur un roc escarpé, vois, dans la nuit profonde,
» Celui qui releva tant de Rois supplians,
» Il est seul, dans les fers, aux limites du monde. »

Les vers que j'ai cités sont, sans contredit, les meilleurs du poëme; l'amour fraternel les a dictés, et il sembleroit que le poëme n'a été fait en quelque

sorte que pour les encadrer. Pour achever d'en faire apprécier le style, je prendrai une strophe au hasard. Voici la description d'un combat chevaleresque; on pourra la comparer avec celles de l'Arioste, ou même de la Henriade.

Le chef de la flotte des insulaires aborde un vaisseau musulman; il jette des brandons dans l'intérieur; le feu se manifeste de toutes parts. L'émir, commandant du vaisseau, s'élance furieux sur le pont : le chrétien l'attend avec courage, résolu de combattre sur la nef embrasée.

« Mais le géant l'attaque, et son arme pesante
» Terrasse le chrétien d'un coup terrible et sûr.
» Ainsi pour amollir le métal le plus dur,
» Un énorme levier, dans une forge ardente,
» *Suivant l'impulsion d'un utile torrent*,
» Vingt fois, dans un moment,
» A coups précipités retentit et retombe.
» Ainsi frappe l'émir; et le chef des marins;
» *Pourfendu* par le glaive, inanimé, succombe,
» Et meurt dans l'incendie allumé par ses mains. »

M. le prince de Canino a, sans doute, visité avec attention une grande forge. C'est là, peut-être, que la strophe a été inspirée. Voyez avec quel art il en amène ici la description? Rien n'y manque. On voit la forge ardente; ce levier qui retentit à coups précipités, est le manche de l'énorme marteau. L'impulsion de l'*utile* torrent rappelle de suite le canal, ou *coursier* de l'usine; la roue et les soufflets sont sous-entendus. On voit ce malheureux chrétien, amolli comme un lopin, entre l'enclume et le marteau... Voilà de la poésie!...

Remarquez comment, dans cette admirable strophe, la gradation des images est bien observée. Ce chef des marins... est d'abord terrassé par le coup terrible et sûr de l'arme pesante... Puis il est pilé sous le marteau... Ensuite, il est pourfendu par le glaive... Ensuite, il est inanimé... Ce n'est

qu'après cela qu'il succombe... Ce n'est pas tout... Après avoir été terrassé, pilé, pourfendu, inanimé, et avoir succombé, il finit par mourir dans l'incendie.

On pourroit, à la rigueur, chicaner M. Lucien sur quelques fautes de langage ; mais il seroit peu poli de les remarquer. M. le prince de Canino entend assez bien le français, pour un Italien. Je suis plus fier de pouvoir lui contester la connoissance de sa propre langue ; l'auroit-il oubliée parmi nous !

Il nous apprend, dans la Cirnéide, que la descendance d'Isolier, transportée en Italie dans le temps des guerres civiles, suivit l'étendard des Guelfes, et se distingua tellement par sa fidélité au Saint-Siége, qu'elle acquit le surnom glorieux de *Bonaparte*, qui signifie, selon lui, *bon parti*.

Je trouve fort convenable que M. Lucien se prévale, auprès du Saint Père qui l'a fait prince, de l'attachement que ses aïeux ont pu professer pour le Saint-Siége... Mais, encore, ne faut-il pas torturer les mots. *Buonaparte*, ou *bonaparte*, signifie une certaine quantité, et non une certaine qualité. *Bona parte dell' armata* veut dire une grande partie de l'armée, et non pas la partie bonne de l'armée. Un parti se dit *partito*, *fazione*. On auroit beau prendre le nom de Buonaparte *en bonne part*, jamais il ne signifiera le bon parti.

Lors de la conquête de l'Italie, par l'illustre frère du prince de Canino, Marforio disoit à Pasquin : *Tutti i Francesi sono ladri*. « Tous les Français » sont des voleurs ; » et Pasquin, plus poli, lui répondoit : *Non tutti, ma bona parte*... « Non pas tous, mais Bonaparte ou bonne partie. » Abstraction faite de l'équivoque, ce mot signifie-t-il le bon parti ?

En définitive, la Cirnéide a droit de plaire aux

amateurs des livres imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères. L'exécution typographique de ce poëme est très-soignée : il sort des presses de M. Didot.

ACHILLE DE JOUFFROI.

---

*Réflexions sur l'état de l'Eglise de France, pendant le dix-huitième siècle, et sur sa situation actuelle, suivies de Mélanges religieux et philosophiques.* Par M. l'Abbé DE LA MENNAIS (1).

Les Mélanges que M. de La Mennais publie aujourd'hui se composent des *Réflexions sur l'état de l'Eglise de France* que la police de Buonaparte fit supprimer, de différens articles imprimés dans *le Mémorial*, et qui seront neufs pour la plupart des lecteurs, parce que ce journal fut étouffé par la police, presqu'à sa naissance; de quelques écrits qui n'ont pu être connus qu'à Paris; des articles qui ont paru dans *le Conservateur*, et d'un choix de pensées sur la philosophie et la religion. Tous ces morceaux divers forment un ensemble; rapprochés, ils s'éclairent et se prêtent mutuellement de la force.

L'ouvrage qui commence le recueil contient le tableau le plus complet des attaques que l'Eglise a eu à soutenir dans le dix-huitième siècle. Après avoir montré l'Eglise croissant sous le glaive, et comme un chêne antique et majestueux s'élevant vers le Ciel au milieu des tempêtes, l'auteur passe à la *réforme*, cette révolte qui sépara la grande famille européenne, arma les peuples contre eux-mêmes, et

---

(1) Un vol. in-8°. Prix : 6 fr., et 7 fr. par la poste. Chez Tournachon-Molin et Seguis, et chez le Normant.

jeta le germe de toutes les discordes civiles. C'est à la suite du schisme d'Occident qu'on vit l'autorité du Saint-Siége ébranlée, et la réforme, en attribuant la souveraineté au peuple et à chaque particulier le droit de juger de la foi, établit l'anarchie en principe dans l'Eglise et dans l'Etat, et produisit comme dernière conséquence la révolution la plus terrible qui ait encore agité les peuples. L'auteur marque ensuite la liaison intime du protestantisme et de la philosophie, et fait voir en effet que Bayle et Jurieu ont fourni à Voltaire et à Rousseau toutes leurs doctrines anti-religieuses et anti-sociales. Le siècle de Louis XIV s'interposa entre la réforme et la révolution; mais la lumière que Pascal, Bossuet, Malebranche, répandirent sur les grandes questions de la morale, n'a servi qu'à rendre plus coupables les partisans de la nouvelle philosophie, fruit honteux des doctrines de la réforme et des mauvaises mœurs de la régence. « Ce fut alors, dit M. de La Mennais, que l'irréligion prit tous les tons, toutes les formes, et se couvrit de tous les masques dans les nombreux ouvrages qu'elle enfanta chaque jour. Raisonnement, plaisanterie, fausses citations, érudition fastueuse, pompeux étalage de tolérance et d'humanité, phrases sentimentales, peintures voluptueuses, tout étoit mis en œuvre. La philosophie entroit dans l'âme par tous les sens; elle allaitoit d'impiété la génération naissante, et déposoit dans le sein de la société le germe fatal qui devoit y porter bientôt la corruption et la mort. Le petit esprit, le goût des frivolités, la fureur des jouissances, formèrent le caractère national...... On vit avec étonnement une multitude d'hommes consumés au sein de la mollesse par une sombre mélancolie; chose étrange, que les doctrines de la volupté n'aient jamais pu faire un heureux, et que cette merveille

soit réservée, comme tant d'autres, à la doctrine de la croix. »

Le clergé de France, malgré la défection de quelques uns de ses membres, lutta long-temps avec courage, et quand les digues qui arrêtoient le torrent furent rompues, quand une assemblée de factieux voulut introduire dans l'Eglise le presbytérianisme, comme elle avoit mis la démocratie dans l'Etat, on vit cent trente-cinq évêques et plus de cent mille prêtres se dévouer à la pauvreté, à l'exil et à la mort, plutôt que de prononcer un serment que leur conscience désavouoit. Quand il n'y eut plus ni prêtres ni roi, la philosophie triomphante proclama la liberté.

Les temps marqués par la Providence ont été accomplis. Les temples se sont relevés; mais à la persécution du glaive a succédé la persécution de l'indifférence. Ici l'on trouve, dans quelques pages, le germe du bel ouvrage que l'auteur a depuis fait paroître sur l'indifférence en matière de religion; ouvrage dont le succès a fait presque douter du mal qu'il attaquoit, par l'efficacité du remède. Après avoir retracé tous les maux de l'Eglise, M. de La Mennais indiquoit alors les moyens de lui rendre son influence. Plusieurs de ces moyens, et entr'autres les Missions employées depuis, ont assez prouvé combien les vues de l'auteur étoient sages. L'opposition à la religion, qui vient aujourd'hui d'une faction, a seule empêché jusqu'ici de faire usage des autres moyens indiqués par l'auteur, et qui ne seroient pas moins utiles pour guérir les plaies de l'Eglise, qu'on semble s'occuper au contraire d'entretenir et d'envenimer. Cet ouvrage, imprimé depuis onze ans, offre encore un autre genre d'intérêt que celui des graves questions qui y sont traitées, à ceux qui aiment à voir comment un grand écrivain est

arrivé à toute la hauteur de son talent. Si l'on surprend quelque hésitation dans la manière, on y découvre partout l'empreinte du génie supérieur que M. de La Mennais a développé depuis avec tant d'éclat. Nous en dirons autant des articles du *Mémorial*. Nous ne parlerons des dissertations publiées dans *le Conservateur*, que pour répondre à ce que nous avons entendu dire. Sans doute il y a là de l'éloquence ; mais on cherche la vérité, comme si la solidité pouvoit se séparer de l'éloquence dont elle est l'âme et le fondement, comme si l'on pouvoit toucher sans instruire, comme si de brillantes paroles pouvoient produire quelque effet sans la vie intérieure de la raison. Oublie-t-on ce qu'a dit Fénélon, que la passion est l'âme de la parole, et refusera-t-on de reconnoître la lumière parce qu'elle est unie à la chaleur?

On ne relira pas sans intérêt tout ce qui regarde l'éducation publique, et cette Université, fille de la révolution et de Buonaparte, et qui peut en effet servir presque également à faire des révolutionnaires et des esclaves, si toutefois ce sont deux choses différentes. On a attaqué les argumens de M. de La Mennais ; mais c'est en comparant l'attaque à la défense, qu'on sent la justesse de cette réflexion de Montaigne : « La doctrine est une chose de très-précieux usage, qui ne se laisse pas posséder à vil prix. En quelque main c'est un sceptre, en quelque autre une marotte. »

Nous pourrions terminer ici cet article. Pour annoncer un ouvrage de M. l'abbé de La Mennais, il ne faudroit dire que ce qu'il contient, et laisser à chaque lecteur le soin d'admirer tout ce qu'il y a de noble dans son style, ses sentimens et ses idées ; de lumineux dans l'exposition et l'enchaî-

nement de ses preuves, de fort dans ses raisonnemens. Pourquoi dire ce que chacun sait si bien, que ses pensées sont justes et profondes, ses tournures fortes et piquantes, sa concision pittoresque, ses expressions heureuses et variées; que ses paroles vont toujours où va sa pensée? « Si je confère avec une âme forte et un roide jouteur, dit l'ingénieux écrivain que nous avons déjà cité, il me presse les flancs, me pique à gauche et à droite; ses imaginations élancent les miennes. » Ces derniers mots peignent admirablement le talent de M. de La Mennais; sa brièveté est de la force, sa rapidité de la lumière. Qu'on lise les courts chapitres qui précèdent les pensées; celui sur la *Vérité* que la morale, la métaphysique et la politique peuvent également réclamer, on verra avec quelle vigueur d'esprit l'auteur a prouvé qu'il n'y a point d'autre cause d'existence, d'autre principe de vie, d'autre moyen de conservation, pour les individus comme pour les nations, que la vérité, et la vertu, qui n'est elle-même que la vérité réalisée par les actions. Rien n'est plus beau que le chapitre qui a pour titre : Qu'il y a une alliance naturelle entre le despotisme et les doctrines matérialistes qui démontre parfaitement que la *saine morale est la bonne politique des hommes éclairés*. Les pensées qui terminent le recueil ont une singulière précision; l'image la plus brillante y revêt presque toujours le sentiment le plus noble, ou la pensée la plus profonde. Il en est peu que nous ne voulussions citer; il faut nous borner à quelques unes.

« Un des effets des révolutions est d'attrister le caractère des peuples; cela se voit en France, et cela s'étoit vu en Angleterre. Ces grandes commotions ouvrant violemment le cœur de l'homme, on en découvre le fond, qu'on n'aperçoit jamais sans effroi et sans douleur. »

« Au moment où la foi sort du cœur, la crédulité entre dans l'esprit. »

« Une des causes de l'ascendant des prêtres sur les autres hommes, c'est l'ascendant qu'il leur faut obtenir sur eux-mêmes; ils sont habitués à vaincre l'homme. »

« La vie est une sorte de mystère triste dont la foi seule a le secret. »

« Si l'on peut en finir du passé avec l'oubli, on n'en finit pas de l'avenir avec l'imprévoyance. »

« Le remords est une douleur qui nous avertit qu'il y a en nous quelque désordre; il sert, comme la douleur physique, à la conservation de la vie. »

« Semblable à un vaisseau que le pilote voudroit diriger sans le s cours des astres, les peuples ont perdu leur route; ils ne la retrouveront qu'en regardant le ciel. »

Il y a une sorte d'ironie plus forte encore que les raisons; M. de la Mennais s'en sert d'une manière vraiment admirable.

« On a tort de crier contre le siècle; il fait ce qu'il peut; né pauvre, il travaille à acquérir le nécessaire : religion, gouvernemens, lois, mœurs, cela est honorable; seulement il ne faudroit peut-être pas être si fier. »

« S'affranchir des préjugés, c'est-à-dire, s'affranchir de l'ordre, s'affranchir du bonheur, de l'espérance, de la vertu et de l'immortalité. »

Nous finirons nos citations par une pensée qui mérite d'être profondément méditée.

« Il n'y a point de crime qui n'ait été une pensée ou une erreur avant d'être une action. Il n'y a donc point de morale possible si l'on ne donne une règle à la pensée. La religion seule le fait; et comme le fondement de l'ordre est dans l'intelligence, parce que l'ordre est la réalisation extérieure de la vérité, la religion se montre pleine d'indulgence pour les fautes qui ne sont qu'une

violation pour ainsi dire accidentelle de l'ordre, mais qui n'en attaquent pas le fondement. Les plus grands crimes à ses yeux sont les crimes de l'intelligence, ou les crimes contre la vérité. Cela est admirable, et prouve seul la divinité de la religion. »

Les *Mélanges* de M. de La Mennais, loin d'ôter quelque chose à l'impatience que le public a de voir enfin le II[e] volume de son *Essai*, ne feront qu'y ajouter encore, en donnant de nouvelles preuves de l'élévation et de la force de son esprit.

EUGÈNE GENOUDE.

---

## MÉLANGES.

Dans le déluge d'écrits qui nous inondent depuis quelques années, et dont plusieurs attaquent particulièrement ou les hommes ou les institutions qui méritent le respect et la reconnoissance de la postérité, on éprouve une véritable jouissance d'avoir à distinguer des ouvrages consacrés à ces légitimes objets de la vénération publique. C'est dans cette disposition que nous prenons plaisir à rendre compte des Eloges de Rollin et de l'abbé de l'Epée.

Le premier a concouru pour le prix d'éloquence proposé par l'Académie française en 1816. L'auteur est M. Maillet-Lacoste, professeur de rhétorique au collége royal de Montpellier, ancien élève de l'école polytechnique. Le début est simple et noble :

« La France échappe au danger des fausses doctrines; un Roi réparateur monte sur le trône ; et la première de nos assemblées littéraires propose l'éloge de Rollin au concours de tous les talens. Ce sera donc un premier trait et le plus frappant de cet éloge, que son époque. Et après les écarts de tant d'esprits superbes, pouvoit-on mieux consacrer, mieux annoncer la nouvelle ère où nous entrons que par les louanges de l'homme en qui le talent fut toujours l'instrument de la vertu? Tout en lui, je le sais, sembleroit s'opposer d'abord au grand éclat d'un éloge académique : l'obscurité de sa naissance, la profession à la-

quelle il s'est dévoué, le caractère habituel de ses vertus où la douceur domine, le caractère habituel de son talent, qui, dans la plus grande partie de ses ouvrages les plus connus, nous montre plutôt l homme de bien et l'homme de goût que l'écrivain de genie. Mais si nous savons l'apprécier sous tous les rapports, nous le verrons déployer, dans la première partie de sa carrière, l'une des imaginations les plus heureuses: dans la seconde, l'une des âmes les plus fortes; et tout ensemble, soit dans l'enseignement, soit hors de l'enseignement, se montrer constamment à nous sous l'une des points de vue les plus imposans aux yeux même de cet orgueil que séduit le prestige des grandeurs. »

Cette division naturelle conduit l'auteur à examiner la vie et les ouvrages de son héros. Il le montre commençant, à son insu, comme élève, ce grand ouvrage du perfectionnement des études, qu'il doit continuer comme professeur, comme chef d'enseignement, comme écrivain. Rival souvent heureux de ce petit nombre d'illustres modernes, en qui la langue des Romains revit parée de toutes ses grâces, Rollin débute par des harangues latines où l'esprit religieux vivifie toutes les considérations morales. Il y fait admirer une vigueur et une flexibilité de talent que ne soupçonneroient pas ceux qui se bornent à lire ses productions françaises. Vous éprouvez, à sa suite, de ces illusions qui annoncent que vous êtes sous l'empire d'une imagination puissante. Les succès les plus brillans dans l'éloquence et dans la poésie latines appellent Rollin à la place de principal du collége de Beauvais : bientôt il est promu à la première dignité de l'Université de Paris. Mais, comme tous les personnages célèbres, il essuie des persécutions. Enlevé à l'amour de ses élèves, il ennoblit sa retraite en s'occupant de travaux utiles, et à l'âge de 67 ans, il publie son Traité des Etudes, premier ouvrage français sorti de sa plume.

« Vous le voyez attentif à exercer nos facultés dans l'ordre où elles se développent. Ainsi, la mémoire se présente d'abord, il lui offre les langues; la raison vient ensuite, il lui offre les sciences; et non seulement il a bien saisi l'enchaînement dans lequel les grandes parties de son ouvrage devoient se succéder : les nuances les plus délicates ne lui échappent pas. Voyez avec quelle adresse il

place son morceau sur le goût, avant de parler de la littérature, et son morceau sur la gloire véritable, avant de parler de l'histoire. »

Doucement conduit à la fin de cet ouvrage, vous vous sentez reporté à ces aperçus où l'auteur a dévoilé à vos regards des parties si intéressantes du tableau de l'antiquité. Vous lui demandez une histoire ancienne, comme l'Université lui avoit demandé un traité des études. Cette grande tâche, qu'il s'étoit d'avance imposée à lui-même, il la commença à 69 ans et la finit à 77, comme si, dans ce déclin de la vie, il se fût rajeuni par le zèle.

M. Maillet fait ressortir le mérite des compositions historiques de Rollin, et répond aux reproches qu'on lui adresse de manquer d'originalité dans ses ouvrages, de force dans sa pensée, d'éclat dans son style. Selon lui, Rollin, plus empressé de servir que de briller, a prouvé son zèle en laissant parler tant de grands hommes à sa place, et son goût dans l'emploi de leurs chefs-d'œuvre. D'ailleurs, dans cet intervalle si court que lui laissoit son grand âge pour atteindre à son but, quel est l'heureux génie qui auroit pu y arriver en s'obstinant toujours au travail de la composition originale? Il convient cependant que Rollin laisse regretter quelquefois, dans les sujets brillans, cette parure d'expression, cette aisance, ce mouvement qui distinguent sa phrase latine. Mais la divine inspiration de la vertu, réparant ce qui pourroit manquer à la pensée et au style, embellit à vos yeux ses pages les plus simples: il est si vertueux, que, même sans art, il en devient éloquent.

Passant à l'examen de sa vie privée, le panégyriste de Rollin retrouve son âme dans son commerce épistolaire; il rappelle la correspondance qui s'établit entre lui et le grand Frédéric, depuis 1737 jusqu'en 1740. Si Rollin est touché de l'avantage d'entretenir un prince, c'est parce qu'il croit y découvrir une voie plus abrégée pour servir les hommes. Et tout se met ici dans un beau rapport; vous remarquez de part et d'autre le langage d'une amitié qui devient toujours plus tendre; vous aimez à voir le grand Roi s'adresser à son cher, à son vénérable Rollin. Celui-ci étoit arrivé à près de 80 ans; il sentoit approcher sa mort; dans sa dernière lettre à Frédéric, il lui parle d'une amitié qu'il voudroit éternelle, il fait un effort sur lui-même pour ne

rien dire de plus que ces paroles; l'œil fixé sur une autre existence, il est effrayé de cette différence de religion qui semble devoir le séparer pour toujours de son auguste ami, et par cette dernière effusion de son amour, que sa réserve rend encore plus touchante, il voudroit anéantir cette barrière, en opérant une révolution dans l'âme royale à laquelle s'adresse la sienne.

Si l'ouvrage de M. Maillet-Lacoste n'a pas été jugé digne de la couronne académique, si peut-être on a trouvé son style un peu foible et trop denué de chaleur et de mouvement, l'élévation de ses sentimens, la pureté de ses principes font du moins honneur à son âme, et il doit se féliciter d'avoir élevé ce monument à un écrivain aussi utile que religieux, et d'avoir loué Rollin de la manière la plus conforme à ses vertus.

Plus heureux, M. Bébian, censeur des études de l'institution royale des Sourds-Muets, a vu son éloge de l'abbé de l'Epée, obtenir le prix proposé par la société royale académique des sciences, sous la présidence de S. A. R. M^gr le duc d'Angoulême.

L'auteur suit avec intérêt dans sa carrière cet illustre bienfaiteur de l'humanité. Michel de L'Epée naquit à Versailles. Son père, architecte du Roi, s'étoit attaché à lui inspirer, dès l'âge le plus tendre, la modération des désirs, la crainte de Dieu, l'amour du prochain. Avant de se consacrer à l'éducation des infortunés, dont il devint en quelque sorte le second créateur, il eut à supporter bien des contradictions et des chagrins dans l'état ecclésiastique qu'il avoit embrassé. Mais nous ne parlerons, dans cet extrait, que des efforts et des succès qui ont fait la gloire de cet homme vertueux, et fondé à Paris un des établissemens que lui envient le plus les grandes capitales de l'Europe.

Dans une conversation que M. de L'Epée avoit eue, à l'âge de seize ans, avec son répétiteur, excellent métaphysicien, celui-ci lui avoit prouvé qu'il n'y avoit pas plus de liaison naturelle entre des idées métaphysiques et les sons articulés qui frappent nos oreilles, qu'entre ces mêmes idées et les caractères tracés par écrit qui frappent nos yeux. De là cette conclusion, qu'il seroit possible d'instruire des sourds-muets par des caractères écrits et toujours accompagnés de signes sensibles, comme on instruit les autres hommes par des paroles et par des gestes qui en

indiquent la signification. « Je ne pensois pas en ce mo-
» ment, dit l'abbé de L'Epée, que la Providence mettoit
» dès lors le fondement de l'œuvre à laquelle j'étois des-
» tiné. Tout sourd-muet, dit-il encore, a déjà un langage
» qui lui est propre, et ce langage est d'autant plus expres-
» sif, que c'est celui de la nature même, et qui est com-
» mun à tous les hommes. » Ce langage est le langage des signes. Ces signes, donnés par l'élève, sont fidèlement recueillis par le maître, qui, à son tour, en fait un heureux usage, quand, de ce point de départ commun à tous deux, il va marcher en avant, et développer de nouvelles idées. Celles-ci provoquent de nouveaux signes auxquels, comme aux premiers, il ne faut que substituer les mots correspondans dans le langage du pays.

Telle est la base de la vraie méthode d'instruire les sourds-muets. Cette idée est si claire, si simple, si naturelle, qu'elle semble devoir commander la conviction. Mais à peine fut-elle mise au jour, que l'auteur rencontra des détracteurs de toute espèce. Pour toute réponse, il appelle le public à ses leçons, et y développe ses principes avec une modestie et une candeur égales à son génie. Bientôt les préventions s'évanouisssent; les plus éclatans succès, les témoignages d'estime et d'admiration des personnes les plus distinguées vengent l'abbé de L'Epée de toutes les attaques dirigées contre lui; et voici l'hommage que lui rend un de ses rivaux, M. Deschamps, même en combattant ses procédés :

« Pour peu qu'on y fasse attention, l'on verra avec
» étonnement combien il lui a fallu de temps, de peine
» et de travaux, pour se faire un système aussi beau, aussi
» méthodique que le sien; de quelle constante applica-
» tion il a fait usage pour trouver des signes comme
» racines, comme dérivés, comme modifiés. Il étoit réservé
» à un génie aussi vaste que le sien, d'inventer une langue
» de signes qui peut suppléer à l'usage de la parole, être
» prompte dans son exécution, claire dans ses principes,
» sans trop de difficultés dans ses opérations. Voilà ce
» que M. de L'Epée a exécuté avec l'applaudissement
» général et le plus mérité. »

Il ne restoit plus à l'inventeur qu'à poursuivre comme il avoit si heureusement commencé; il n'avoit plus qu'un pas à faire, et il ne le fit point. Il n'eut pas assez de con-

fiance en sa méthode, et en méconnut lui-même l'étendue et la fécondité.

« Mais souvenons-nous, dit son illustre successeur,
» M. l'abbé Sicard, souvenons-nous qu'en glanant à sa
» suite, ce sera toujours à lui-même qu'il faudra rappor-
» ter, comme à leur source, tous les succès qu'on pourra
» obtenir. »

Ce successeur s'est montré digne, par ses talens et par ses vertus, de recevoir cet héritage de gloire et de bienfaisance qui, sous sa main habile, a si bien fructifié. « Mon
» ami, lui disoit son maître, *J'ai trouvé le verre, c'est à*
» *vous de faire les lunettes.* »

Le désintéressement de l'abbé de L'Epée égaloit son amour pour l'humanité. L'impératrice de Russie lui avoit fait offrir de riches présens par son ambassadeur. « Mon-
» sieur, lui répondit M. de L'Epée, je ne reçois jamais
» d'or; mais dites à Sa Majesté que, si mes travaux lui ont
» paru dignes de quelque estime, je ne lui demande pour
» toute faveur, que de m'envoyer un sourd-muet de nais-
» sance, que j'instruirai. »

Il portoit ce désintéressement jusqu'à l'abnégation de lui-même. Dans l'hiver rigoureux de 1788, déjà atteint des infirmités de l'âge, il restoit sans feu, et refusoit d'acheter du bois, pour ne pas outre-passer la somme modique à laquelle il avoit fixé sa dépense annuelle. Toutes les remontrances de ses amis à cet égard avoient été infructueuses. Ses élèves en furent avertis; les mains jointes, et tous en pleurs, ils vinrent se jeter à ses pieds, le conjurant de se conserver pour eux. Il ceda, non sans peine, à leurs larmes. Long-temps encore après, il se reprochoit sa condescendance : « Mes pauvres enfans, disoit-il quelquefois,
» je vous ai cependant fait tort de cent écus. »

Ce ne fut qu'après dix ans de travaux et de succès que M. l'abbé de L'Epée sollicita du gouvernement une dotation pour assurer, après lui, l'existence de son établissement. Malgré la volonté de Louis XVI, bien prononcée en sa faveur, il n'obtint que des promesses sans effet. Mais ce prince, que la voix de l'infortune n'implora jamais en vain, alloua, sur sa cassette, à M. l'abbé de L'Epée, une somme annuelle pour l'entretien d'un certain nombre de sourds-muets. Cependant il vécut assez pour avoir l'assu-

rance que son art subsisteroit après lui, et se perfectionneroit dans sa patrie comme dans toute l'Europe.

Terminons par une dernière citation de cet intéressant éloge. « M. l'abbé de L'Epée fut un des hommes les » plus heureux, comme il fut un des plus vertueux. La » gloire, qu'il n'avoit point ambitionnée, vint couronner » ses travaux. Elle n'a confié ni au marbre ni à l'airain le » soin de perpétuer sa mémoire; mais ses vertus lui ont » élevé dans tous les cœurs un monument impérissable. » Aussi long-temps qu'il naîtra des sourds-muets, son » nom sera répété avec amour et vénération, et le récit » de sa vie arrachera encore quelques larmes d'attendris» sement à nos derniers neveux. »

T.

---

## A M. L'ÉDITEUR DU CONSERVATEUR.

Monsieur,

Les rapports communs et intimes que la littérature et la société ont entre elles sont connus et évidens; c'est sous ce point de vue que j'ose vous faire part de quelques observations sur la vie du Tasse, par M. Buchon, qui précède la traduction de la *Jérusalem délivrée*, par M. Baour-Lormian. J'avoue que j'ai été étrangement surpris de rencontrer, dès les premières lignes, dans un ouvrage dédié à un monarque, que M. Baour qualifie avec raison *d'appui des lettres*, que la protection et les encouragemens accordés par les princes, aux lettres, leur ont souvent été funestes, et que les lettres, ainsi que le commerce, demandent la liberté, et non l'encouragement (L. IV et V de la *Vie du Tasse.*)

Ma surprise a redoublé lorsque j'ai lu plus loin, page vij, à l'occasion des scrupules religieux du Tasse, « De » quelle importance n'est-il donc pas de donner une » éducation forte, et de préparer plutôt l'esprit à choisir » un joug avec connoissance de cause, que d'imposer le » joug même des vérités sur lesquelles le temps doit assez » nous éclairer? » Je n'approfondirai pas le sens de ces paroles, je ne m'arrêterai que sur leur inconvenance à la tête d'un ouvrage dont le Roi très-chrétien a daigné accepter la dédicace.

Je lis encore, dans la note au bas de la page lvj, où le biographe rapporte un passage du Tasse, sur l'obéissance passive au pouvoir arbitraire, « Telle étoit sans doute la » doctrine des vertueux d'Orte et Hennuyer, sur la légi- » timité. » Mais, qu'ont de commun la légitimité et la conscience? Les martyrs, toujours soumis aux ordres des empereurs, cessoient de leur obéir lorsqu'ils leur commandoient de renier leur DIEU et leur FOI; la légitimité des races souveraines, établie pour la sûreté et la fixité des États, ne doit pas plus être mise en question que la légitimité de la foi; le pouvoir s'arrête où la conscience commande; ce sont des vérités connues de tous les temps; en vain les sophistes tenteroient de les obscurcir et de les confondre.

Le suite de la *Vie du Tasse*, par M. Buchon, pourroit être le sujet de bien d'autres remarques; celles que je viens de vous communiquer me paroissent suffisantes pour donner une idée de l'esprit dans lequel elle est écrite; je ferai observer, toutefois, que M. Buchon, après avoir fait tous ses efforts pour travestir le Tasse en philosophe moderne, a été pourtant forcé de reconnoître que ce grand homme mourut en chrétien, dans le monastère de Saint-Onufre, à Rome.

On ne sauroit trouver matière à de semblables observations dans les notes qui accompagnent la traduction de M. Baour-Lormian, et qui sont l'ouvrage de M. Trognon, professeur d'histoire au collége de Louis-le-Grand; mais, pour l'intérêt des lettres, je ne puis m'empêcher de relever, puisque j'en trouve ici l'occasion, deux singulières méprises dans lesquelles il est tombé.

La première se trouve dans la première note sur le sixième chant, tome premier, page 42, où M. Trognon fait combattre Bayard contre le sarrasin *Soto-Maiore*. M. Trognon, en sa qualité, de professeur d'histoire, ne devoit pas ignorer que *Soto-Mayor*, et non *Soto-Maiore*, étoit un chevalier espagnol, et non un Sarrasin. Bayard le combattit en Italie, et, à cette époque, il n'étoit plus question de Sarrasins en Espagne. Il auroit même suffi à M. Trognon d'avoir lu ou vu jouer les *Amours de Bayard*, par Monvel, drame où figurent l'un et l'autre chevalier; l'auteur se garde bien de présenter sur la scène ce dernier comme Sarrasin; le nom de *Soto-Mayor* est encore connu

et conservé en Espagne, et n'a jamais été réputé d'origine sarrasine.

La seconde méprise se rencontre à la note huitième, sur le quinzième chant, tome troisième, pages 86 et 87. M. Trognon rapporte un beau sonnet de Queverdo, sur les ruines de Rome, dans lequel se trouve ce passage :

Solo el Tibre quedò cuy a corriente
*Si ciudad la regò*, y a sepultura
Lallora con funesto son doliente,

qu'il traduit ainsi : « Le Tibre seul est resté, le Tibre dont » les eaux la gouvernoient avec orgueil, quand elle étoit » ville, et qui aujourd'hui n'est plus que tombeau, la » pleure avec les tristes sons de son onde gémissante. »

M. Trognon, trompé sans doute par le mot italien *reggere*, qui n'a point d'analogue de composition en espagnol, dans ce sens, a pris le verbe *regar*, *arroser*, dont le mot *regò* est un des temps, pour *regor*. Il a, par conséquent, fait un des contre-sens des plus graves; l'absurdité de la pensée auroit dû suffire seule pour le faire recourir au dictionnaire. Voici la traduction fidèle de ce morceau : « Le Tibre, dont les eaux l'arrosoient lorsqu'elle étoit ville, » la pleure maintenant, devenue tombeau, au triste son » de son onde gémissante. »

J'ai l'honneur d'être, etc. ***

---

Paris, le 11 novembre 1819.

Si les empires s'établissent sur les principes de la saine morale, si leur force se rattache à celle de toutes les doctrines qui commandent à l'homme l'observation de ses devoirs, que ne doit-on pas redouter pour un pays où les idées contraires sont publiées, soutenues et propagées avec un fanatisme d'autant plus dangereux, que vingt ans de révolution n'ont pu ni le calmer ni l'assouvir? Si dans un tel pays il falloit à la tête du ministère des hommes forts, des hommes habiles; si tous les efforts de ce ministère devoient tendre à comprimer les passions au lieu de les mettre en jeu,

à ramener à des idées fixes au lieu de laisser flotter les esprits dans une vague inquiétude, à déterminer positivement ce qui est bien, pour éloigner décidément de ce qui est mal; si telle est la véritable politique, la seule qui puisse donner la sécurité au présent et l'espérance à l'avenir, que ne peut-on pas redouter lorsque l'on voit l'imperturbable constance de nos hommes d'Etat à suivre une route contraire? Rapprochez l'audace des principes révolutionnaires, de l'inconcevable système ministériel, et vous pourriez trembler encore pour la France, si cette France n'avoit pas en elle une garantie bien autrement forte, qui ne peut être dangereuse, la perversité des uns et l'incurie des autres. Cette garantie se trouve dans la tendance générale au repos, dans une lassitude bien prononcée pour les crimes, les guerres et les agitations; dans le dégoût qu'inspirent des hommes qui n'ont su être que bourreaux ou esclaves, dans ce fond de population royaliste et de principes moraux et religieux que la révolution elle-même n'a pu détruire, et dans la certitude que la tranquillité ne peut se rétablir qu'à l'aide du pouvoir légitime, parce que c'est là seulement que se brisent toutes les ambitions, comme ce n'est que là qu'il y a force, espérance et sécurité. Mais si tel est l'état réel de la France, d'où vient alors l'audace des révolutionnaires, l'impudence de ces hommes qui ne dissimulent ni leurs projets, ni leurs espérances coupables? La réponse est facile : la foiblesse du ministère fait leur force; son système leur garantit l'impunité; le jour où le pouvoir voudra les comprimer il n'aura qu'à le vouloir; et les destitutions, royalistes, fussent-elles bien plus nombreuses qu'elles ne le sont déjà, les élémens démocratiques fussent-ils mis plus en action qu'ils ne le sont, la volonté du pouvoir auroit encore son plein et entier effet. Les révolutionnaires l'ignorent si peu,

que tout ce qu'ils redoutent c'est l'existence d'un ministère royaliste ; ils savent que de ce jour-là leur importance politique est finie ; qu'il n'y a plus en eux possibilité de mouvement ni chance de succès : nous le savons aussi ; et nous le disons avec confiance à nos amis comme à nos ennemis, l'incurie de nos hommes d'Etat peut aller beaucoup plus loin qu'elle ne va ; un ministère royaliste arrivera encore à temps pour sauver la monarchie. Ce que les royalistes veulent est voulu par tout homme éclairé et sans passions. Notre profession de foi est connue, nous l'avons faite ouvertement ; elle est précise, quoi qu'en dise *le Moniteur*, et malgré lui elle est crue, parce qu'il n'existe pas de motifs qui puissent faire douter de nous : nous ne nous sommes ni vendus ni parjurés ; notre bannière est blanche, elle ne fut jamais tachée ni de sang ni de boue, elle restera la même : et le bonheur de notre pays, la vraie gloire de notre patrie, le repos de tous, basé sur le mode de gouvernement octroyé par le Roi, tels sont nos vœux, tel sera le but auquel nous tendrons de toute notre âme, de toute nos forces, et pour lequel nous ne refuserons pas plus les épreuves que nous ne craindrons les dangers.

Les révolutionnaires ne doutent plus aujourd'hui de ce que gagne chaque jour en France l'opinion royaliste ; ce qui seroit possible à cette opinion si elle avoit le pouvoir, leur est démontré ; aussi ont-ils été grandement scandalisés de ce que nous avons dit sur ce que voudroient et ce que feroient les royalistes si l'administration étoit entre leurs mains ; il y a eu là-dessus, comme de raison, redoublement d'injures, et répétition d'accusations, tout aussi fondées que loyales, et tout autant répétées qu'elles ont été franchement repoussées. Les révolutionnaires ont une admirable tenacité : quelque fausse que soit une assertion, quelque

démenti qu'on lui ait donné, ils la répètent toujours, semblables à ce niais de comédie à qui on fait sa leçon d'avance, et à qui on dit que pour avoir de l'esprit il faut exprimer une idée positive, et n'en jamais démordre. Aussi, quand on lui parle d'Athalie, il répond : *c'est détestable!* — Comment détestable, monsieur! c'est une pièce de Racine! — N'importe, *détestable!* et *je ne sors pas de là.* — Avez-vous vu le mélodrame? — Ah! c'est différent! pour cela *c'est divin.* — Comment, monsieur, divin? — Oui, monsieur, *divin!* et *je ne sors pas de là.* — A la bonhomie près, nos révolutionnaires sont comme ce personnage; ils ont en bonne foi tout ce que celui-ci possède en esprit : en conséquence, les allégations contre les royalistes vont leur train. Notre franchise les importune; il leur seroit plus commode d'avoir moins de loyauté à combattre. Parler aux passions qu'ils font naître, égarer l'opinion, est depuis long-temps leur seule puissance : que deviendroient-ils si les gens de bonne foi qu'ils ont pu entraîner par de vains mots et de spécieuses déclamations, effrayés aujourd'hui de l'avenir que les révolutionnaires nous ont préparé, alloient se donner la peine de vouloir juger entre nous et ceux qui nous poursuivent? Que deviendroient-ils, si on mettoit des deux côtés de la balance, les actes, les principes des uns, la conduite et les doctrines des autres? Que deviendroient-ils, si on prenoit pour juge ce même *Moniteur*, aujourd'hui leur soutien? L'épreuve est sans réplique, et nous ne la redoutons pas. Conséquens à ce que nous avons toujours été, le passé répondoit pour nous du présent, le présent répond de l'avenir, et ce que nous demandons au pouvoir quand il est contre nous, nous l'exécuterions si nous avions le pouvoir. Nous ne cachons rien, parce que nous n'avons rien à cacher; nous sommes convaincus que le bien de la France peut se faire,

et ne peut se faire qu'avec nos principes, et nous ne pouvons avoir de confiance que dans ceux-là. Que notre immobilité prête aux plaisanteries des hommes qui ont été tour à tour républicains, directoriaux, impériaux; qui tantôt sans-culottes et tantôt princes, tantôt fiers et tantôt vils, tantôt maîtres et tantôt valets, ont tout adulé, tout usé, tout sali, peu nous importe, nous resterons tels que nous sommes, et nous dirons même que si jamais le pouvoir étoit entre les mains d'hommes monarchiques, les révolutionnaires nous inspireroient peu de craintes. Leur énergie ne se compromet pas avec l'adversité, et leur servitude passée nous répond de leur servitude à venir.

Nous avons rappelé quelquefois à nos lecteurs ces époques funestes dont datent la carrière et les talens politiques de ces hommes qu'un certain parti préconise aujourd'hui, et représente comme les vrais, les uniques amis de la France et du trône. Nous avons entendu parler de la *majorité saine de la Convention*, nous avons vu remettre en avant des noms que le silence et l'obscurité auroient mieux servis qu'une imprudente amitié; frappés de ces tristes idées, nous parcourions une histoire fertile en crimes, et nous nous étonnions de l'ignorance que l'on suppose à ceux à qui l'on s'adresse, presqu'autant que de l'impudence avec laquelle on leur parle. La Convention ne seroit-elle donc connue à certains hommes que par le plus grand des forfaits? Ne savent-ils donc pas que les nobles, les prêtres, ne furent pas les seuls atteints par elle, et que sa rage s'étendit sur toutes les classes, sur tous les âges, sur chaque sexe, et que la pitié n'entra jamais dans ce repaire dont on ne craint pas aujourd'hui de rappeler le souvenir? S'ils l'ignorent, entre mille traits qui se le disputent d'atrocité et de barbarie, qu'ils parcourent la séance du 13 juillet 1793; ils y liront

ce qui suit; ils en frémiront comme nous en avons frémi.

« *Le président:* Citoyens, des parens des ci-
» toyens d'Orléans, condamnés par le tribunal
» révolutionnaire, demandent à être introduits.

» Plusieurs femmes éplorées, soutenues par un
» homme dont tous les mouvemens annoncent le
» plus violent désespoir, paroissent à la barre. On
» entend des cris : *Grâce! grâce!*

» *Un des pétitionnaires:* Législateurs, c'est au
» nom de l'humanité, c'est au nom de la justice
» que nous nous présentons devant vous. Nos
» pères, nos frères, nos enfans marchent au sup-
» plice; l'un d'eux est père de dix-neuf enfans....
» (Un mouvement éclate dans l'assemblée) de
» dix-neuf enfans dont quatre sont aux frontières.
» Léonard Bourdon ne nous démentira pas; il est
» assez généreux pour s'unir à nous pour vous
» demander un sursis qui donne à nos malheureux
» parens les moyens de prouver leur innocence...

» On demande de l'extremité gauche l'ordre
» du jour.

» Les pétitionnaires redoublent de sanglots et
» de cris : *Grâce! grâce!*

» *Un des pétitionnaires:* J'offre ma tête pour
» sauver mon cousin, le père de famille le plus
» respectable.

» Un ordre du président fait retirer les péti-
» tionnaires.

» La Convention passe à l'ordre du jour.... Les
» tribunes applaudissent. »

Les facultés de l'âme se brisent après une telle lecture... Et ce sont là les hommes que l'on met en opposition aux royalistes. Ce sont des actes de cette nature qu'on ose mettre en parallèle avec les principes de ceux qui ne demandent que la paix et le repos. Un tel système de déception ne peut durer. Nous le disons aux révolutionnaires qui

aujourd'hui sont connus et dévoilés partout, nous le disons aux ministres, et ils ne peuvent pas s'y méprendre, ce n'est pas là où ils trouveront des appuis pour la monarchie. Au point où nous en sommes venus, l'hésitation n'auroit plus d'excuse; et dans certaines positions le crime commence là où l'erreur ne peut plus exister.

La scène scandaleuse qui a eu lieu à Brest a fourni à plusieurs journaux le texte de nouvelles déclamations contre les missionnaires. *Le Courrier* n'a pas manqué une si belle occasion, et il dispute la palme aux plus vigoureux dans ce genre. Dans sa feuille du 8, il tance vertement M. l'évêque de Limoges, qui, nous n'en doutons pas, en sa qualité de prélat catholique, réglera sa conduite sur les leçons des rédacteurs protestans du *Courrier*. S'il ne le fait pas, il aura toute leur colère à supporter, et nous le plaignons sincèrement, car quel adversaire que *le Courrier!*

Il étoit réservé au temps où nous vivons de voir un évêque et des prêtres exposés à recevoir, dans une cité chrétienne, l'accueil et les outrages qui attendoient autrefois les apôtres dans les cités païennes; il appartenoit à notre époque de les voir obligés de fuir, et de trouver les autorités instituées par le Roi sans force pour les protéger dans l'exercice de leurs fonctions religieuses. Voilà le fruit de ces diatribes contre les missions pour lesquelles maintes fois les journaux ministériels se sont trouvés d'accord avec les feuilles révolutionnaires! Voilà les suites de cette discussion dans laquelle un ministre du Roi s'est opposé à ce que les outrages faits à la religion fussent prévus par la loi! Voilà où nous en sommes venus avec l'idéologie des uns, la niaiserie des autres, et l'impudence de ceux que la foiblesse enhardit! Ce qu'il y a de déplorable dans la scène de Brest, s'augmente encore du nom du lieu dans lequel elle

s'est passée. A quel point d'égarement faut-il que le système suivi ait entraîné? Quels dangereux élémens ne faut-il pas qu'il ait été agiter pour qu'un événement de cette nature ait pu arriver dans une telle ville? Que n'a-t-il pas fallu faire pour changer ainsi les sentimens de cette cité, qui, dans les temps les plus affreux de la révolution, étoit notée et reconnue pour avoir une opinion si opposée? Un journal révolutionnaire de 93, en parlant de Jambon-Saint-André et de Bréard en mission sur les côtes de Brest, s'exprime ainsi : « Il étoit très-instant que ces deux repré-
» sentans du peuple prissent des mesures de ri-
» gueur : d'abord dans la dissolution de la société
» populaire de Brest qui étoit toute gangrenée
» d'aristocratie, et du foyer de laquelle il paroît,
» par le rapport que Jambon-Saint-André a fait
» sur les mouvemens qui ont eu lieu sur notre
» escadre commandée par le vice-amiral Morard
» de Galles, mouvemens qui paroissoient tendre
» à une trahison semblable à celle qui a eu lieu
» dans le port de Toulon, que les traîtres enne-
» mis de la république, couverts du masque de la
» popularité, cherchoient à propager les erreurs
» du fédéralisme, afin de faire écrouler la mon-
» tagne, et ensuite par un réglement provisoire
» pour maintenir l'ordre et la discipline dans la
» marine, etc. » Si l'aristocratie qui, selon le dictionnaire du temps que nous rappelons, signifie royalisme, étoit sous la république un sentiment tellement dominant dans la ville de Brest, qu'on le redoutât jusque dans les clubs, qu'il est coupable le système qui, sous la monarchie, a ainsi dénaturé l'opinion qu'il auroit dû tendre à créer, si elle n'avoit pas existé! Et certes, on ne pourra pas nous dire qu'ils sont des royalistes ceux qui ont abreuvé d'outrages un prélat vénérable et les apôtres de la religion de vingt-huit

millions de Français. Les royalistes ont pour devise *Dieu et le Roi*, et ce ne sont pas là les cris que les autorités ont entendus. Espérons qu'un aussi grand scandale ne sera pas impuni, et que, s'il est permis à certaines feuilles de dire des invectives aux missionnaires, il sera permis du moins aux catholiques de suivre les exercices de leur religion, et de pouvoir en entendre les ministres. Il seroit bizarre que quand toutes les religions jouissent du libre exercice de leur culte, celle que la Charte appelle religion de l'Etat fût seule privée de ce droit.

Les instructions adressées par le cabinet de Berlin à ses agens diplomatiques près les différentes cours, ont rallumé la bile de certaines gens. Dans ce qui doit contribuer à rétablir le repos de l'Europe, ils ne voient que des lieux communs de chancellerie, des doléances hypocrites et un instinct de despotisme. Toutefois ils exhortent à ne pas s'alarmer des fanfaronnades de quelques commis, et des vœux injustes d'une faction qui a placé dans l'étranger toutes ses espérances, et qui invoque sans cesse la générosité des souverains de l'Europe. Voilà de belles et grandes phrases sans doute, mais la question n'est pas là; et tant que les révolutionnaires nous diront que les royalistes réclament l'intervention étrangère, et que les ministériels répéteront la même satire, nous dirons aux uns, ce ne sont pas les royalistes qui, députés par la Chambre des cent-jours, ont été prier les étrangers de leur donner tout souverain quelconque, hors le légitime; et aux autres, ce n'est pas un ministère royaliste qui a été demander un certificat de bonne conduite aux étrangers. A une accusation toujours la même, nous ne pouvons faire que la même réponse: qu'on varie un peu les griefs, si on veut que nous ayons une réponse nouvelle. Que les révolutionnaires s'élèvent contre les

mesures prises en Allemagne, ils ont raison, car ces mesures mettront fin à ce débordement d'idées nouvelles qui menacent toutes les monarchies, à ces systèmes de fausse liberté, qui n'ont pu amener chez les nations qui s'y sont abandonnées, que l'anarchie, le despotisme, et l'abrutissement et le malheur de toutes les classes de la société; si en 1814 les souverains n'avoient pas placé toute la question dans la chute d'un homme, et qu'ils l'eussent vue là où elle étoit réellement, dans les principes révolutionnaires, on n'en seroit pas au point où on en est aujourd'hui; et au lieu d'incertitude et de crainte, il y auroit partout stabilité et repos. Le traité de Westphalie a fait pendant plus d'un siècle le bonheur de l'Allemagne, parce que les droits de tous avoient été reconnus et assurés; que les véritables droits des peuples soient garantis et coordonnés par de sages institutions avec les droits et le pouvoir des souverains, que le bonheur des uns soit basé sur la force nécessaire aux autres pour le maintenir; et si les jacobins ne trouvent pas leur compte à cet arrangement, les peuples du moins y trouveront la jouissance d'une vraie liberté, une garantie positive contre l'arbitraire, et les gouvernemens se verront à l'abri des atteintes de la licence et de l'esprit de destruction.

On avoit répandu ces jours derniers le bruit d'une nombreuse destitution de colonels, et d'un nouveau système de recrutement pour la garde royale, par résultat duquel cette garde se trouveroit réduite de moitié. Un article du *Moniteur*, assez aigrement écrit, tend à réfuter ces différens bruits, en prêtant à ceux qui les répandent, des intentions auxquelles nous ne croyons pas. Dans un gouvernement représentatif, les actions administratives des ministres sont soumises à la censure. En prenant un portefeuille, un ministre

doit s'y attendre, il a pour compensation le bien qu'il peut faire, et la réputation qu'il acquerra, s'il le fait; c'est donc une condition nécessaire de notre forme de gouvernement, que l'examen de la conduite des ministres, et il faut qu'ils acceptent les conséquences de leur position. Tout ce qu'ils ont droit d'exiger, c'est qu'on ne les juge que sur ce qu'ils font, et d'après cela on a pu, sans mauvaise intention, ajouter quelque croyance aux bruits qui se répandoient : on voit journellement destituer tant de militaires recommandables par leur fidélité, on les voit remplacer par tant d'autres qui n'ont pas donné le même gage pendant les cent-jours, qu'on a bien pu croire à la possibilité de destitutions plus nombreuses. Ce système est si fort celui du ministère, qu'on auroit plus lieu de s'étonner de le voir s'arrêter, que de le voir poursuivre. Le dévouement seul, dit *le Moniteur*, ne suffit pas pour le métier des armes. Nous admettons volontiers qu'il ne suffit pas dans toutes les occasions, mais *le Moniteur* conviendra peut-être avec nous qu'il eût suffi au 20 mars, ce qui prouve toujours qu'il peut être bon de le compter pour quelque chose, tandis que *le Moniteur* nous assure *que les changemens utiles seront faits sans précipitation, sans acception des individus, et sans regards jetés sur l'espece des services antérieurs*. C'est précisément cette indifférence sur l'espèce de services, qui nous paroît aussi dangereuse qu'injuste. S'il est égal d'avoir été fidèle, ou de ne pas l'avoir été : si vous professez ouvertement ce principe, quelle garantie vous offriront les hommes que vous placerez ? Le dévouement ne fait pas tout sans doute ; mais un talent reconnu ne fait pas tout non plus; et pour être juste et pour rassurer les amis de la monarchie, il faudroit que le ministre ne choisît que parmi les hommes à la fois loyaux et habiles. Un bon esprit est aussi

nécessaire à une armée que toute autre qualité; nous aimons à reconnoître celui qui existe dans l'armée française, et c'est précisément pour cela que nous signalerons, autant qu'il sera en nous, toutes les mesures qui tendroient à l'altérer.

On annonce comme devant paroître sous peu de jours, un ouvrage qui aura pour titre, *les Missionnaires de 1793*. Cet ouvrage, fruit de beaucoup de soins et de recherches, présentera des actes qui auront peu de rapport avec les actes des missionnaires de nos jours; mais on y verra que le temps n'a pu rien faire sur certains principes, et on s'éclairera peut-être ainsi sur leurs dangers. Ceux qui ne connoissent de la révolution que le nom, apprendront ce qu'elle a été, ce qu'elle seroit encore si elle pouvoit se reproduire, et cet ouvrage peut devenir aussi utile qu'il sera curieux.

Le ministère est-il brouillé? est-il raccommodé? voilà les questions que l'on se fait partout. La confiance ministérielle n'étant pas notre partage, nous ne pouvons au juste dire ce qui en est; mais on croit généralement que nos hommes d'Etat se brouillent et se raccommodent. Pour être ministre on n'est pas à l'abri des foiblesses humaines; de petits intérêts décident souvent de grandes choses, et nous aurions trop à dire si nous voulions nous arrêter à tous les bruits de désunion qui se répètent et se démentent. Dans le nombre cependant il en est un qui paroît avoir assez de consistance pour que nous en fassions part à nos lecteurs : on dit (et cette opinion est assez répandue) que la partie du ministère qui est opposée au ministre prépondérant, ne cherche qu'à gagner du temps pour arriver à l'ouverture des Chambres sans changement dans l'état actuel. Toute concession se fera facilement pour arriver à ce but, parce que la partie qui cédera compte sur ses moyens de tribune, et sur l'alliance d'un certain parti, pour

maîtriser pendant la session, le ministre auquel ils ne peuvent résister hors de la session. Ce calcul qui se briseroit contre une volonté forte, peut avoir un résultat vis-à-vis de l'hésitation et de l'incertitude. Le temps nous apprendra ce que nous devons croire. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les journaux du parti laissent entrevoir des craintes qui feroient croire à la réalité d'une mésintelligence. Malgré le renfort du nouveau député du Cher que les libéraux réclament, ils ne se trouvent pas encore en majorité à la Chambre ; ils en font le pénible aveu, ils redoutent des modifications à la loi des élections, ils craignent surtout que l'on n'accorde les six douzièmes que le ministère demandera sans doute, parce qu'une fois les six douzièmes obtenus on ne sait pas trop ce qui pourroit arriver ; une dissolution seroit possible pour se délivrer du côté gauche. Nous ignorons ce qui peut inspirer toutes ces sollicitudes aux hommes du parti ; notre marche n'est pas plus calculée sur leurs espérances ou sur leurs craintes, que sur les foiblesses ou les dissensions du ministère. Nous suivons la ligne que la conscience et l'honneur nous ont tracée, nous la suivons sans prétentions comme sans aigreur. Aussi avons-nous ce grand avantage, c'est que tandis que les uns s'agitent, se tourmentent, que les autres se brouillent et se raccommodent, que chaque jour leur apporte un sentiment nouveau, une inquiétude nouvelle, unis d'intentions comme nous le sommes de cœur, nous marchons tous vers le même but ; nous y parviendrons ; il y a chez nous bon droit, constance et courage : avec cela on peut espérer.

CASTELBAJAC.

# LE CONSERVATEUR.

*De la Lutte des Opinions monarchiques et religieuses, avec les Intérêts révolutionnaires.*

Deux grandes révolutions ont bouleversé depuis un demi-siècle le monde moral et le monde politique. C'est la première qui a fait la seconde ; car l'homme est régi par son esprit, et ses opinions sont tout le secret de sa sociabilité.

Ces deux révolutions ont englouti une monarchie de quatorze siècles, et avec elle des mœurs et des affections analogues à son esprit ; mais elles n'ont point soustrait le peuple qu'elles dépouilloient ainsi de l'héritage de ses pères, au besoin d'être gouverné sur la terre, et de reconnoître au ciel les lois d'un Dieu vengeur et rémunérateur. Tout l'effort des novateurs n'a pu faire que la France se gouvernât sans sa religion et sa royauté. Vainement ont-ils voulu leur substituer le déisme et l'usurpation ; la France ne s'est point laissé ravir le christianisme, et la force des choses lui a rendu la légitimité.

La France courbée, mais non vaincue par une double révolution, s'est relevée catholique et monarchique ; mais la lutte dans laquelle il lui a fallu disputer son Dieu et son Roi n'est point encore à son terme. Une vaste conspiration s'étoit ourdie dans le dernier siècle, qui tendoit à renouveler à la fois le genre humain sous les rapports politiques et religieux. Cette conspiration ne peut être mise en doute. Les pièces en sont sous nos yeux. Diderot avoit maudit les Rois, avant que la hache du bourreau fît tomber la tête d'un Roi de France.

« Dans vingt ans d'ici *Dieu aura beau jeu,* » écrivoit Voltaire en 1746, et ce chef des philosophes modernes annonçoit ainsi, à quelques années près, l'époque où le sang du lévite ruissela dans le sanctuaire, aux pieds du Christ crucifié de nouveau par l'impie.

On a cherché bien loin les causes de cette révolution politique qui a failli emporter la société : rien de moins mystérieux que son origine ; elle est tout entière dans la révolution morale qui l'avoit précédée. On avoit changé le cœur de l'homme, l'homme a voulu changer ses lois. Les théories du désordre, mises en pratique par les passions de la multitude, voilà toute cette révolution. Le drame avoit été arrangé par les philosophes, par les grands et les heureux de la terre ; la populace a rempli les rôles et s'est baignée dans le sang de ses corrupteurs. Juste et terrible leçon donnée par Dieu à tous ces tuteurs des hommes, qui se fourvoient avec eux dans des routes trompeuses ! Deux causes tiennent donc encore aujourd'hui l'Europe attentive : celle de la royauté, qui, précipitée dans l'abîme, en a été retirée miraculeusement aux yeux des peuples ; et celle de la révolution, qui, tour à tour victorieuse et vaincue, s'est réfugiée de nouveau sous l'égide des opinions qui l'ont déjà fait triompher, et seule n'a point ratifié la paix que la politique des Rois a donnée au monde.

Aujourd'hui s'offrent à nous, d'une part, les anciens gouvernemens, pliant presque tous sous des nécessités nouvelles, et se rattachant en même temps à l'invariabilité des principes ; de l'autre, l'esprit de révolution s'élançant vers un avenir sans bornes avec ses constitutions écrites, et son système de perfectibilité, la plus monstrueuse chimère de la vanité humaine.

Laquelle de ces deux causes, dont l'une veut marier le passé à l'avenir, et l'autre déshériter à

jamais l'avenir du passé, doit enfin l'emporter? L'esprit de révolution ne doit-il s'éteindre que sur les débris de toutes les sociétés renouvelées, ou ces sociétés sont-elles encore assez rivales pour le voir mourir le premier, et survivre à ses fureurs?

Nous avons reconnu plus haut l'influence irrésistible des opinions sur la destinée des empires. Nous avons montré comment les troubles survenus dans l'esprit humain réagissoient ensuite sur l'organisation sociale. Interrogeons donc les opinions qui dominent aujourd'hui en France; c'est à elles à nous dévoiler les secrets de son avenir. Rien de plus rassurant que ces opinions pour qui sait les distinguer; elles annoncent le déclin de la révolution. Perverties par la philosophie du 18e siècle, ce sont ces opinions qui ont préparé la révolution politique que nous avons subie; éclairées par ses tristes effets, ce sont ces opinions qui la contiennent aujourd'hui, et nous protègent contre elle.

Une révolution décroît du jour où elle s'est accomplie; tout ce qu'elle gagne en puissance de fait, elle le perd de suite en crédit sur les esprits; car il suffit que l'erreur porte ses fruits pour qu'elle soit abhorrée des hommes. D'éloquentes voix avoient combattu vainement les maximes pernicieuses de la moderne philosophie. Dieu a sa manière d'en finir avec l'erreur, c'est de lui abandonner le monde. Alors, ceux qui n'ont pu la juger dans les abstractions où elle se déroboit à leurs yeux, la jugent dans ses résultats. C'est ainsi que nos églises profanées, leurs prêtres égorgés, l'Etre-Suprême reconnu de notre temps par Roberspierre, ont fait raison pour toujours des sarcasmes de Voltaire, et que la France a appris sous l'échafaud de son Roi ce que c'étoient que les doctrines de l'anarchie prêchées à la multitude.

Pour qu'une révolution semblable à la nôtre

éclatât, ce n'étoit pas assez que des monstres la voulussent, il falloit qu'ils eussent pour auxiliaires la corruption de leur siècle et l'aveuglement même de leurs victimes. Ces monstres n'ont été gigantesques dans le mal, qu'à l'aide de ces opinions dépravées qui ont encouragé leur audace; non que ces opinions leur aient demandé le sang et les larmes qu'ils ont fait couler; mais elles seules ont préparé une nation assez misérable pour la supporter; elles seules ont enchaîné cette nation pour qu'ils pussent la frapper impunément.

Les opinions de la France se sont retirées à jamais de ces hommes et de ces principes qui ont fait tous ses maux; mais si, comme nous l'avons observé, ce sont les opinions qui commencent les révolutions, les révolutions créent à leur tour des intérêts qui leur sont propres, et qui les protègent ensuite contre la réaction des opinions. Plus une révolution a été atroce, plus elle perd d'influence morale, mais plus elle a créé nécessairement de ces intérêts dont la nature est de la perpétuer. C'est ce qui nous est arrivé en France.

Nul doute, en effet, que l'adversité n'y ait retrempé les âmes. Une société bouleversée de fond en comble doit sortir de ses ruines plus grave et plus sérieuse. L'engouement de la révolution n'est plus aujourd'hui que celui des esprits médiocres. La démagogie a beau passionner son langage, l'impiété réunir les molles langueurs de l'indifférence à toutes les témérités du septicisme, Dieu nous a guéris avec nos larmes; nous avons été trop agités pour ne pas sentir tout le prix de l'ordre, que peuvent seules assurer de sages institutions; trop malheureux pour ne pas revenir à cette religion divine qui console, et dont les préceptes forment à eux seuls, pour les peuples, toute une constitution. En un mot, nous ne marchons plus à la révolution, c'est elle qui vient à nous: et tel est

l'ascendant des intérêts qu'elle a créés, qu'elle peut faire encore des victimes alors qu'elle ne peut plus faire de dupes.

Tout le monde sait aujourd'hui que cette révolution, d'ailleurs si affreuse dans ses effets, n'a été si pitoyable dans ses principes que parce qu'elle commença sous les auspices d'une philosophie ignorante qui mit ses abstractions à la place des faits, et qui prétendit opérer sur une ancienne société comme sur une terre vierge, où elle auroit eu des hommes nouveaux à rassembler pour essayer ses nouvelles lois.

Dans l'intérêt même de la liberté, tout devoit être refait en France avec les élémens de l'ancienne civilisation; et voilà qu'idolâtre de la patrie des *Francklin* et des *Payne*, on s'efforça d'imposer à la plus vieille monarchie de l'Europe toutes les institutions de la jeune Amérique.

Découragés par tant d'efforts impuissans pour arriver à la liberté, quelques esprits sages se hâtèrent peut-être trop d'en conclure qu'il n'étoit donné à chaque empire de fournir sa carrière que dans l'esprit de sa constitution primitive; que la France qui avoit fourni quatorze siècles dans l'esprit de la royauté, comme Rome huit dans celui de la république, se perdroit en cherchant une liberté qui lui étoit étrangère, comme Rome en subissant une unité de pouvoir pour laquelle elle n'étoit pas faite. Grâces à une religion toute spirituelle qui a reculé les bornes de la longévité des peuples, une nation chrétienne ne sauroit être épuisée par quatorze siècles de vie; et la vraie liberté, telle que nous l'entendons aujourd'hui, telle qu'elle résulte des institutions sagement combinées avec l'esprit du temps, peut être le plus beau privilége de la maturité des peuples, tandis que la fausse liberté, affreuse idole des cœurs haineux et des esprits bornés, n'est jamais

que le fléau de leur vieillesse, la marque la plus certaine de leur caducité.

Chose étrange! ceux qui, dès 1789, ont fait prévaloir le règne de toutes les erreurs, ceux qui depuis se sont élevés à leur école, n'ont point fait, depuis trente ans, un seul pas dans la connoissance de la vraie liberté. Leur orgueil n'a vu d'abord dans la liberté qu'un moyen de nivellement. Leur orgueil ne voit aujourd'hui en elle que le piédestal de leur grandeur exclusive, et l'effroi de tous ceux qu'ils ont humiliés en son nom. Plusieurs d'entre eux se sont montrés fanatiques admirateurs de la constitution anglaise; et, ou ils n'en ont jamais pénétré les secrets, ou ils ont pensé que cette belle constitution, qui n'est en Angleterre que la consécration de tous les droits des divers pouvoirs de la société, pouvoit s'improviser en France avec de vaines théories, au mépris de tous ses antécédens; et, dans le nombre de ces esprits passionnés qui n'ont jamais compris la liberté, une femme célèbre, qui, dans son dernier ouvrage, s'est mise à genoux devant la constitution de l'Angleterre, et en a relevé les merveilles avec plus d'exaltation que de vraie philosophie, est tombée dans une singulière inconséquence, lorsque, demandant au Ciel pour sa patrie cette admirable constitution, elle lui en interdit en même temps tous les élémens; la distinction morale des classes, l'influence de la propriété, et la fusion du passé dans le présent: lorsque, élevant aux yeux de la nation l'autel de toutes les libertés publiques, elle n'appelle à y sacrifier que des rêveurs, que des hommes d'anarchie et de servitude, et en repousse à jamais comme profane cette aristocratie toute française qui ne peut séparer de la cause du trône celle de toutes les franchises nationales. Où chercher la cause d'un tel aveuglement, si ce n'est dans les

intérêts moraux de la révolution, dont cette femme avoit sa part? Ce sont ces intérêts qui seuls rendent certaines intelligences si rebelles à la raison, si tardives à saisir la vérité.

La France est donc partagée actuellement entre des opinions qui tendent à clore la révolution, et des intérêts qui tendent à la continuer : non que ces saines opinions qui prévalent généralement ne soient combattues par des opinions contraires ; que l'impiété, comme nous ne l'avons que trop observé, n'ait eu ses traditions, et l'œuvre des sophistes du dix-huitième siècle ses continuateurs : non que d'un autre côté les intérêts nés de la révolution soient tous sans exception en état de guerre avec la royauté ; mais on ne peut se dissimuler pourtant que ces intérêts ombrageux et défians de leur nature, plutôt que de se rallier à des principes qui confirmeroient leur nouvelle existence, et les protégeroient contre le mouvement des rangs inférieurs, qui les menacent à leur tour, s'entêtent au contraire de doctrines qui ne sont plus en rapport avec leur situation ; voyant toujours, malgré toutes les garanties politiques, leur condamnation dans le retour de l'ordre.

Dans un tel état de choses, la tâche d'un gouvernement étoit facile : se mettre sans hésiter à la tête de ces saines opinions dont nous avons reconnu la supériorité, et avec leurs secours resserrer et confiner à jamais dans la jouissance de ce qui leur est acquis par la constitution ces intérêts toujours hostiles, toujours inquiets. Que si le ministère, poussé d'un esprit de vertige, laisse au contraire se former contre lui la ligue des intérêts et des opinions favorables à la révolution, c'est un ministère qui court à sa ruine ; il a plus d'ennemis sur les bras qu'il n'en sauroit combattre. Mais que prédire à ce ministère, si, ne se bornant pas à une neutralité périlleuse vis-à-vis

des intérêts et des opinions qui lui sont opposés, il les fortifie de toute son autorité, abaisse ses étendards devant les leurs, et, déserteur insensé de sa propre cause, s'abandonne à la discrétion de ceux dont il pouvoit faire la destinée?

Mais le ministère qui a osé se jouer ainsi de l'avenir de la France, n'a donc point vu tout ce qu'imposoit à la France le principe de la solidarité des trônes; que tout s'appuyoit sur elle en Europe, et que la révolution ne pouvoit triompher à Paris sans que le continent tout entier n'en fût ébranlé; vaste foyer de lumière et de corruption placé au centre des nations, la France renferme dans son sein tous les élémens de leur perte et de leur salut.

Il ne suffisoit pas de tromper la France, il falloit donc encore tromper l'Europe; mais ces saines opinions qui soutiennent encore en France la religion, la royauté et la liberté, contre l'alliance du ministère et de la révolution, se sont fait jour en Europe, et ont déchiré le voile qui couvroit à ses yeux la véritable France. Tous les cabinets étrangers rougissent aujourd'hui de leurs préjugés sur notre situation; ils comprennent, enfin, qu'on n'a point combattu contre la liberté pour avoir combattu contre la révolution; que les royalistes, ainsi que le publient avec tant de grâce leurs adversaires, ne s'établissent point dans la constitution de leur pays pour la ruiner. Juste ciel! quel cœur assez mal fait, pour avoir aimé l'arbitraire, n'en seroit enfin dégoûté? Qui n'implore d'avance contre la génération qui s'élève les garanties protectrices d'une constitution libre?

Eclairés sur la France, les étrangers seront plus clairvoyans sur eux-mêmes. Ah! quel rôle nous étoit encore réservé en Europe! Si au moment où des symptômes semblables à ceux de notre révolution se manifestent de toutes parts, un ministère

habile, après avoir purgé la France de tout levain de troubles et de corruption, l'eût mise promptement en état de porter chez ses voisins l'autorité pacifique de ses opinions et de ses exemples, comme elle a porté chez eux l'autorité sanglante de ses armes, la France eût ainsi soutenu son droit d'aînesse en civilisation, si, revenue la première de cette grande maladie qui tourmente les peuples, elle eût mis sa gloire à leur en épargner les tristes effets.

Mais au moment où ces saines opinions, qui prévaudront en France si elle doit être sauvée, dictoient au *congrès de Carlsbad* des mesures énergiques contre l'esprit de révolution qui éclata en Allemagne, le ministère français signoit un pacte d'alliance avec les jacobins, et publioit hautement en Europe, par ses correspondances privées, que son intention étoit de n'opposer aucun obstacle au torrent de la révolution qui l'entraîne.

C'est un poids de plus que le ministère met dans la balance en faveur de la révolution en France et dans toute l'Europe ; l'opinion monarchique peut succomber en France sous tant d'efforts réunis ; mais sa chute sera fatale à tous les trônes ; on s'en ressentira de l'autre côté du Rhin, comme de l'autre côté des Alpes et des Pyrénées.

La royauté peut reculer encore devant les conséquences d'un si funeste système ; mais il faut qu'elle se hâte, car la révolution lui prépare un coup mortel dans les prochaines élections.

Que si le ministère, pour le prévenir, osoit affronter, après la prochaine session, les chances de la dissolution de la Chambre, et d'un renouvellement intégral, comme le tenta M. Pitt, le ministère ne fera plus alors qu'avancer sa perte et celle de l'Etat. Le jour où il aura tenté ce fatal coup d'Etat, la révolution, représentée seule dans la Chambre, lui prononcera son arrêt ; cet arrêt pa-

roîtroit peu redoutable à la France s'il ne donnoit que des successeurs aux ministres! il peut donner encore une fois des juges à la royauté.

Le Vicomte de Suleau.

---

*Y a-t-il Liberté en France?*

On nous vante beaucoup la liberté dont jouit la France aujourd'hui; on diroit, à entendre certaines gens, que c'est d'hier seulement que nous sommes une nation; que la révolution seule nous a faits Français, et qu'il a fallu Roberspierre ou Buonaparte pour nous en délivrer le diplôme en bonne forme. Nous ne ferons pas assurément à l'ancienne France l'injure de croire qu'elle ait besoin d'être vengée des invectives d'un certain parti; et nous inviterons plutôt ce parti lui-même à faire oublier qu'aux cent-jours il vouloit subir la loi du premier venu, fût-il turc ou mamelouck, et qu'il offroit de se livrer avec la France à qui eût voulu s'en emparer, pourvu qu'il ne fût ni *légitime*, ni *français*. L'Europe se rappelle encore cette capitulation assez peu française offerte à l'étranger; et ce ne sera pas sûremont *la Minerve française*, encore moins la *Correspondance privée* qui en effaceront le souvenir. Quoi qu'il en soit, notre patrie, qui date d'un peu plus de trente ans, a des défenseurs plus forts que ses détracteurs; les noms des Bossuet et des Montesquieu la vengent assez; et, si elle avoit à rougir dans cette lutte, ce seroit seulement du nom de ses adversaires.

Mais s'il est vrai qu'il y avoit liberté autrefois dans ce gouvernement où Montesquieu remercioit le Ciel de l'avoir fait naître et de le faire vivre, est-il également vrai qu'il y ait liberté en France

aujourd'hui ? Le ministère peut sans doute trouver cette question fort indiscrète ; mais ce n'est pas à lui qu'on la fait : et comme c'est bien lui plutôt qui donne lieu à la France de la faire, ce n'est pas de lui aussi qu'elle en attend la solution. Demander : Y a-t-il liberté sous la Charte royale? ce seroit là une absurdité ; mais demander : Y a-t-il liberté sous la Charte ministérielle? voilà une question que les actes du ministère rendent malheureusement trop naturelle chaque jour.

Si toute liberté consistoit pour un peuple dans la liberté individuelle, comme toute liberté pour l'homme dans la liberté physique, on pourroit soutenir, si l'on veut, que nous sommes libres aujourd'hui, quoiqu'il ne fût pas très facile peut-être de concilier, avec le règne de la liberté individuelle en France, les trois mois de cachot d'un illustre guerrier et de ses nobles frères d'armes pour récompense d'un grand service rendu à l'Etat ; il est vrai que s'il y a eu de temps en temps quelque brèche à la liberté de l'homme de bien, il y a chaque jour pleine licence pour les méchans, ce qu'on nous offre peut-être comme une compensation. Mais il s'en faut bien que toute liberté pour une nation consiste dans l'usage de la liberté individuelle ; et vainement la feroit-on consister dans la faculté de parvenir à tous les emplois, s'il nous étoit interdit de les remplir avec honneur, et dans l'intérêt de l'Etat et du prince. Il faut le dire, voilà la liberté qui manque aux Français aujourd'hui. Il y a liberté pour l'homme privé, il n'y en a aucune pour l'homme public ; et le premier et le plus noble de tous les droits lui est interdit, le droit de faire son devoir. Or, si la liberté publique n'est fondée que sur l'honneur attaché aux fonctions publiques, et sur l'indépendance de l'autorité qui ne peut protéger les citoyens si elle n'est protégée elle-même, il faut

avouer que la liberté publique est un vain nom en France où l'autorité est opprimée; et par conséquent avilie.

Je sais que, dans tous les temps, l'homme de bien a eu des obstacles à vaincre pour remplir avec une noble indépendance les devoirs de sa place, et que ces obstacles sont venus souvent du pouvoir, que plus d'une fois il a fallu servir malgré lui; il est malheureusement trop vrai que les plus grands services qu'on rend aux hommes sont toujours ceux qu'on leur rend malgré eux-mêmes; et à cet égard les Rois sont encore plus hommes que les autres. Mais si la probité, l'honneur, le zèle pour le service de l'Etat et du prince ne furent pas toujours le chemin de la faveur et des dignités, ce n'avoit au moins jamais été un anathème et un sceau de réprobation. Sous nos Rois, on avoit été parfaitement libre en France d'aimer son Roi, de le dire et même de le prouver; et si Henri IV avoit paru négliger quelquefois des amis dont il étoit sûr, pour gagner ses ennemis (ce qui lui avoit réussi, pour le dire en passant, car le succès seul justifie une semblable politique), jamais, sous Henri IV, un Français n'avoit été dépouillé de ses emplois pour avoir été fidèle à ses sermens, et n'être pas passé du côté de la Ligue. Les ministres du bon Henri n'avoient pas encore imaginé un vaste et méthodique système de persécution contre les compagnons d'armes de leur Roi, et traité d'*ennemis du gouvernement* tous ceux qui avoient aidé leur prince à se placer sur le trône de ses pères... La presse n'étoit pas libre autrefois, au moins contre la religion et la monarchie. Mais la fidélité, l'honneur, la conscience, la religion du serment, tout ce qui fait la dignité de l'homme et compose les devoirs du citoyen, tout cela étoit libre en France pour l'homme public, et, si l'on n'étoit pas toujours libre de

servir l'Etat, on étoit toujours libre en le servant. On n'étoit pas encore arrivé à ces temps déplorables où la félonie devoit être récompensée par le pouvoir même qu'elle avoit renversé, et la fidélité punie d'avoir même gardé sa foi. Ces étranges mystères d'une politique qu'on ne sauroit nommer, étoient réservés pour ces derniers temps où toutes les notions du juste et de l'injuste devoient être confondues, où le bien devoit être appelé mal, et le mal appelé bien. Mais alors *il ne faisoit pas nuit en Europe :* le pouvoir avoit des yeux, quoiqu'on ne parlât pas encore de l'*œil* de la police; *le bon sens étoit le maître des affaires*, et la royauté n'avoit pas vu de suicides....

Aujourd'hui, si vous n'avez pas reçu *cet esprit de servitude* dont parlent les livres saints (1); si vous n'êtes pas prêt à tout sacrifier non au prince qui vous nomme, mais au ministre qui contresigne votre nomination; si vous ne lui vendez votre conscience et votre honneur, et que vous veuillez garder votre âme à vous, vous n'êtes pas propre à servir l'Etat; votre procès est tout à fait dans un seul mot, vous êtes *ultra* (2); et chez la nation la plus éclairée de l'univers, et qui se dit la plus ennemie des préjugés, cette simple qualification va devenir un préjugé terrible contre vous. Vous serez accusé, ne riez pas, sérieusement accusé de n'avoir pas voulu *marcher avec le siècle*, pour n'avoir pu marcher avec un ministère qui lui-même ne peut ni marcher ni s'arrêter, et traité

---

(1) *Non enim accepistis spiritum servitutis.*

(2) Dernièrement un simple gendarme a été déplacé et transféré du département du Gard dans celui de l'Hérault, et un pair de France, qui s'intéressoit à lui, M. le comte de S., en ayant demandé la raison au ministre, il lui a été répondu que c'étoit pour ses opinions. Les opinions d'un gendarme.......! O progrès des lumières !

d'ennemi secret de la Charte, pour avoir préféré la Charte royale à celle des ministres.

Qu'il y a de positions difficiles dans la vie, et qu'un royaliste est malencontreux! Si je m'avise de nier le despotisme de l'ancienne monarchie, je n'aime pas la Charte, cela est clair: si j'affirme le despotisme ministériel de la monarchie nouvelle, ah! bien certainement je n'aime pas la Charte; si je crie qu'il n'y a point de liberté pour un homme en place, aux élections par exemple, il est encore évident que je n'aime pas la Charte; et si je veux prouver qu'il y a au moins liberté pour moi en votant selon ma conscience, et non selon la conscience des ministres, on me prouvera en me destituant que je n'ai aimé, n'aime et n'aimerai jamais la Charte. Quoi donc! la Charte seroit-elle un piége! A Dieu ne plaise. La vérité, c'est que nous n'entendons pas la Charte, et ne voulons pas comprendre qu'aux yeux des ministres, la Charte ne renferme qu'un point essentiel, l'adoration perpétuelle du ministère.

Si ce qui fait la gloire et vraiment la liberté d'une nation, c'est que chez elle on puisse servir le pouvoir noblement et avec une généreuse indépendance, jamais nation fut-elle menacée de descendre à un plus honteux degré d'avilissement que la nôtre, à l'ombre du despotisme ministériel? Quel honneur peut rester encore attaché aux emplois publics, lorsqu'il devient plus manifeste chaque jour qu'ils ne vous sont confiés que pour servir les passions de quelques hommes jaloux sans doute de ne pas laisser à d'autres l'honneur de perdre la France? Ambitieux forcenés qui ne peuvent se résoudre à descendre d'où ils ne pourront éviter de tomber, et qui semblent vouloir entraîner l'Etat dans leur chute: car il n'en est pas de la monarchie représentative comme de la monarchie absolue : dans celle-ci, le renvoi d'un

ministre n'est qu'une intrigue dans le cabinet; dans l'autre, quelques jours, quelques heures de ministère disputés à tout prix, produisent souvent des convulsions dans le gouvernement, et l'Etat peut expirer pendant l'agonie du pouvoir d'un ministre.

Quel honneur peut rester attaché à la carrière administrative, lorsque des hommes dont le devoir étoit de présider avec sagesse à l'administration de leur province, ont été forcés d'échanger leurs nobles fonctions contre le rôle d'intrigans, de délateurs, d'espions de police, et de persécuteurs des gens de bien, et cela pour faire arriver à la Chambre tel homme scandaleux, protégé par un ministre, à la place de celui qu'y portoit le vœu des hommes attachés à leur pays et à leur Roi? Et dans cette grande affaire des élections, la première pour les préfets, et celle pourtant qui les regarde le moins, des serviteurs du Roi n'ont-ils pas dû prendre chaque année, pour règle littérale de leur conduite, cette devise gravée en lettres d'or dans l'antichambre des ministres : *Alliance avec les jacobins le plus tard possible, avec les royalistes jamais* (1)?

Le vœu des hommes éclairés a beau s'exprimer encore par la voix des conseils généraux, pour repousser le charlatanisme d'une nouvelle et dangereuse méthode d'enseignement, n'importe! des préfets, le plus souvent contre leur conscience, ne péroreront pas moins pour nous prouver que

---

(1) Ce *plus tard possible* de M. de B. ressemble comme deux gouttes d'eau au fameux *jamais* de M. de S. Mais si cette alliance n'étoit pas assez étroite encore, elle seroit cimentée aujourd'hui par l'élection d'un régicide. Un ministre qui succéda à M. Lainé, se vantoit, l'hiver dernier, de faire aller les élections autrement que son prédécesseur. Il a tenu parole, et les élections ont été *autrement*, en effet; car nous n'avions pas vu encore de régicide élu sous M. Lainé.

la France et l'Europe s'agitent aujourd'hui pour apprendre l'A B C à des marmots, comme si c'étoit hier que cet art fût découvert. C'est, il est vrai, une merveilleuse invention que de les faire écrire sur le sable; et c'est apparemment sur le sable aussi qu'on trace à l'enfance les principes de la religion et de la vertu !.....

Pendant la dernière session, un homme aussi habile en finances que bon citoyen, eut l'insolence de prouver à la France, dans un écrit qu'on ne réfuta point, qu'elle avoit des droits à une diminution considérable des impôts qui l'accablent depuis si long-temps. Cette preuve devoit déplaire à un ministre des finances : elle lui déplut en effet, et l'indiscret révélateur de notre position financière fut destitué le lendemain pour avoir consulté l'intérêt de la France plutôt que le bon plaisir du ministre. C'étoit juste : le bien public ordonnoit sans doute à M. B. de parler; mais certaines convenances lui prescrivoient peut-être de se taire; et ici ne falloit-il pas encore sacrifier héroïquement le bien public aux convenances ministérielles, et laisser nos finances à l'entière convenance de M. l'abbé L...?

Mais que seroient ces exemples de l'oppression des fonctionnaires publics en France, en comparaison du traitement fait à deux guerriers pleins d'honneur, pour avoir repoussé chacun une attaque à main armée contre le gouvernement, dispersé des rebelles et sauvé l'Etat? La voix publique eut beau les proclamer les défenseurs du trône, un ministère auquel le trône sans doute importe fort peu, les a poursuivis avec un acharnement inouï tous les deux. C'est peu qu'ils aient été presque aussitôt arrachés aux provinces où leur zèle avoit comprimé la révolte et maintenu l'autorité royale, c'est peu qu'ils aient été privés de leurs traitemens et de leurs emplois, l'un a été traité d'assassin

dans ces lâches correspondances, triste monument de l'oubli du caractère français, l'autre plongé pendant plusieurs mois dans les cachots.... Voilà la liberté politique dont nous jouissons en France, liberté qui consisteroit vainement, comme nous l'avons dit, à être admissible à tous les emplois, si nous n'en pouvons remplir aucun avec honneur, et avec cette noble indépendance que les Français savoient mêler autrefois à leur obéissance pour leur Roi! Et quel homme de bon sens voudroit s'attacher désormais au service de l'Etat, s'il devoit être à la fois responsable de ce qu'il auroit omis pour sa défense, et poursuivi pour l'avoir défendu?

Et cette tyrannie ministérielle, et cette odieuse inquisition ne s'exercent-elles pas sur les fonctions mêmes qui doivent être les plus libres de leur nature, et dont on ne doit compte qu'à Dieu et à soi-même? On a vu un gouvernement, et ce n'est pas en Turquie, destituer violemment des fonctionnaires publics, pour avoir fait partie d'un jury qui avoit déclaré innocent un accusé que des ministres vouloient qu'on trouvât coupable, et la douleur publique qu'un acte si étrange causa dans une province où une injustice sans fin semble s'acharner à punir un dévouement sans bornes, fut méprisée par ces hommes qui méprisent tout, excepté les criailleries de *la Minerve*. Venez après cela nous féliciter avec une insultante dérision de posséder les institutions des peuples libres : est-ce donc avec le cœur des esclaves qu'on parvient à les fonder? Chose incroyable! Sous un gouvernement despotique nous avons vu rester dix ans en place des hommes qui blâmoient ouvertement les excès de ce gouvernement, et l'ambition du maître lui-même. Sous un gouvernement *libéral* nous voyons destituer impitoyablement chaque jour des hommes

éprouvés par leur fidélité : et pourquoi ? parce qu'ils sont, injustement peut-être, soupçonnés d'attachement à la monarchie.

Mais si un gouvernement ne protégeoit ni l'honneur ni l'indépendance de ses magistrats, s'il ne protégeoit ni la vertu, ni la morale, ni la justice, ni la vérité, ni la religion, à quoi serviroit ce gouvernement ?

Il est donc temps de proclamer une vérité, quelque douloureuse qu'elle soit : c'est que sous le gouvernement ministériel il n'y a pas eu en France liberté publique, puisque les fonctionnaires publics ont été constamment exceptés de cette liberté qui doit protéger tous les citoyens dans leur honneur, et leur garantir la faculté de remplir leurs devoirs.

Qu'il n'y a pas eu liberté politique, puisque cette liberté devient illusoire lorsque, la loi nous admettant à tous les emplois, on nous met dans l'impossibilité de les remplir avec indépendance dans l'intérêt de l'Etat.

Qu'il n'y a pas eu liberté religieuse, puisque toutes les religions chrétiennes ont été constamment livrées au mépris et à l'insulte.

Qu'enfin il n'y a pas eu liberté individuelle, puisque nombre de gens de bien ont été arrêtés et détenus, sans pouvoir connoître les crimes dont ils étoient accusés (1).

Tacite a dit d'un peuple en proie aux révolutions, qu'on remarquoit chez lui plutôt l'absence du pouvoir que la liberté : *magis sine domino, quàm in libertate* (2) ; comme ce mot est vrai !

---

(1) Qu'on se souvienne de la pétition de la dame Robert qui retentit dans toute la France, et qu'on consulte l'avocat Robert sur cette question : La liberté individuelle a-t-elle toujours régné en France sous le ministère ? *Experto crede Roberto.*

(2) Annal. lib. 2.

On a eu peur en France de l'autorité royale, et l'on a fini par rencontrer le despotisme ministériel. C'est ainsi que pour se soustraire à l'autorité d'un père, les enfans se mettent quelquefois dans la dépendance des valets......

HENRI DE BONALD.

---

*Sur un Pamphlet de M. Benjamin Constant.*

M. Benjamin Constant vient de répandre un pamphlet, dans lequel on reconnoît toute l'imagination qui distingue cet écrivain. Se plaçant dans un monde idéal, il nous fait part de tous les dangers qu'il trouve dans son rêve; et, dominé par le sujet qui l'entraîne, il va si loin qu'il finit par s'étonner de sa hardiesse à attaquer un ministre dont il aime à reconnoître la bienveillance passée, et qui, peut-être, pourroit s'irriter de sa franchise. Nous ne partageons pas l'inquiétude de M. Benjamin Constant, et pour peu qu'il y eût réfléchi lui-même, il eût trouvé un gage de sécurité dans la faveur que M. de Cazes accorde aux principes qu'on appelle libéraux, aux hommes qui les professent, et aux concessions qu'il ne cesse de leur faire en raison des injures qu'ils lui prodiguent; il semble qu'à cet égard il y ait, chez M. de Cazes, un trésor d'indulgence inépuisable. M. Benjamin Constant ne peut pas l'ignorer, et ses craintes, à cet égard, doivent être mises au même rang que toutes les autres craintes du roman politique dont il a rempli les boutiques du Palais-Royal.

Que des écrivains subalternes se livrent à toutes les idées qui leur passent par la tête; qu'ils s'atta-

quent à des chimères, qu'ils s'agitent pour trouver des dangers qui n'existent pas, qu'ils s'en prennent à ce que leur foiblesse ne peut atteindre, il n'y a pas là de grands inconvéniens; leurs moyens de persuasion sont aussi nuls dans la forme que dans le fond; mais que, dans un parti, le seul homme qui ait quelques idées politiques, se crée à plaisir une vaine fantasmagorie, qu'il l'entoure de tout le prisme de son talent pour faire passer dans l'âme de ceux qui le liront, des craintes auxquelles il a trop d'esprit lui-même pour se laisser aller un seul instant, cela peut avoir des résultats qui nécessitent quelques observations.

M. Benjamin Constant commence par signaler tous les bruits qui, selon lui, se répandent; bruits auxquels, toutefois, il ne croit pas; s'il n'y croit pas, on pourroit lui demander pourquoi il en occupe lui-même le public? Ne craint-il pas de leur donner, par la force de son raisonnement, une importance bien dangereuse? Ou bien, sa modestie l'aveugleroit-elle tellement qu'il se persuaderoit pouvoir traiter un sujet politique sans plus d'importance que *le Courrier* ou *le Journal de Paris*?

« Le commerce, le crédit, les transactions, se » ressentent, dit-il, des bruits qui circulent. Le » ministère se déclare contre les pères, les époux » qui veulent que la paix de leurs ménages ne » soit pas troublée; que la FOIBLE raison de leurs » épouses et de leurs filles ne soit pas égarée par » des prêtres séditieux. Les Chambres se voient » ajournées au moment où leur ajournement jette » dans les esprits de la terreur, et dans les finances » de la confusion. »

Après ce paragraphe vient une apostrophe, « contre ces hommes de 1815, contre leurs feuilles » qui, féroces, suivant leurs coutumes, envers les » Français, serviles envers l'étranger, semblent

» préluder, par des déclamations forcenées, aux
» sanglantes saturnales dont cette faction a déjà
» une fois épouvanté la France. »

C'est surtout en lisant ces singulières phrases, qu'on voit tout l'empire de l'imagination ; elle fait à la fois perdre la mémoire, et donne le génie de l'invention. Chacun sait que, quels que soient les bruits qui puissent circuler, le commerce, le crédit et les transactions n'ont subi aucune altération. Tout est dans l'ordre accoutumé ; un peu d'agiotage à la bourse n'a inspiré de craintes à personne ; nos fonds publics sont assez fortement garantis pour inspirer la confiance ; *la foible raison des épouses et des filles* n'a été compromise par aucune déclaration du ministère, et l'ajournement des Chambres n'a inspiré de terreur à personne, n'a jeté de confusion nulle part ; tout est ici de pure invention. Quant aux prêtres séditieux, on ne connoît en France que des prêtres qui prêchent le respect dû aux lois, et qui, par leurs exemples, font chérir leurs préceptes. Si leur morale évangélique n'est point d'accord avec les sophismes qui ont amené en France toutes les horreurs que l'on voit justifier aujourd'hui, que les hommes qui les accusent s'en prennent à Dieu même ; car ces hommes tant poursuivis, tant outragés, ne prêchent que la morale de Dieu. Qu'ils accusent la Providence, s'ils le veulent, mais qu'ils se gardent d'appeler séditieux des ministres de paix qui prêchent l'oubli en retour de l'injure, le pardon en retour de l'offense ; qu'ils songent que ces grands mots, reçus aujourd'hui pour ce qu'ils valent, furent aussi employés, en 1793, quand on voulut anéantir la religion. Comment cette hideuse origine a-t-elle échappé à M. Benjamin Constant? Qu'on calcule les suites d'un funeste système. Croit-on être plus fort que la révolution? Ce qu'elle n'a pu faire,

pense-t-on le pouvoir? Ne sait-on pas qu'il y a en France vingt-huit millions de catholiques qui veulent le culte et la foi de leurs pères? Qui le veulent, parce que c'est le premier de leurs devoirs, celui qui passe avant tous les autres, et le plus impérieux de tous. Ignore-t-on que les catholiques ont le droit de demander justice des outrages faits à leurs ministres, que le gouvernement la leur doit, qu'ils ne cesseront de la réclamer, et que la religion n'est pas un objet sur lequel on transige comme sur la perte de sa fortune ou de ses espérances?

Nous avons dit que l'imagination faisoit aussi perdre la mémoire; M. Benjamin Constant s'en convaincra en se rappelant que les hommes de 1815 n'ont jamais été demander un souverain à l'étranger; et que la Chambre des cent-jours s'est chargée seule de ce honteux message, par suite de cet acte additionnel qui bannissoit à jamais de *France* la famille *française* des Bourbons. Que M. Benjamin Constant se reporte à cette époque, il se rappellera sans doute et l'acte additionnel, et ce qui se fit au moment de la déchéance du Corse dont il avoit reconnu le pouvoir. Quant aux *saturnales* de la faction de 1815, en bonne foi M. Benjamin doit avoir tant ri lui-même, en trouvant cette expression sous sa plume, qu'il ne nous reste qu'à en rire avec lui.

Mais toutes ces phrases contre les hommes de 1815 ne sont que le prélude de l'effroi qu'inspire à M. Benjamin Constant la possibilité de la formation d'un nouveau ministère et d'un changement à la loi des élections. C'est ici où le roman finit et où la vérité commence. Là sont les craintes réelles, tout le reste n'étoit que remplissage obligé. Que deviendroient certains hommes à l'apparition d'un ministère royaliste? Que deviendroit un certain parti, si on portoit atteinte à cette loi, qui,

d'après M. Benjamin Constant, *est la seule nationale que nous ayons obtenue depuis quatre années?* Direz-vous que des modifications sont nécessaires; prouverez-vous par le fait que cette loi est un arbre de mort qui tuera la monarchie? Direz-vous qu'elle est si peu nationale qu'un tiers au moins des hommes à qui elle donne un droit, a refusé depuis quatre ans d'user de ce droit, et que par conséquent on peut en réformer les abus sans redouter une irritation générale? On vous répondra que quand on le proposa l'année dernière, le président du conseil des ministres fit *marcher l'agitation*, et que cette année, avant qu'on le propose, M. Benjamin Constant se met à écrire. Cependant, malgré la logique de cette réponse, il se pourroit que quelques hommes, effrayés de ce que M. Benjamin Constant oublie, persistassent à demander ce qui leur paroît d'une nécessité absolue. La France qu'un grand scandale a effrayée répondroit par un cri de joie, et sa joie seroit ici de l'honneur.

M. Benjamin Constant pense qu'on cache quelque chose au Monarque; nous serons tout-à-fait de son avis, nous croyons même qu'on lui cache beaucoup. On lui cache l'audace de la faction qui renversa son trône et proscrivit sa famille. On ne lui dit pas que la fidélité est partout repoussée et la félonie récompensée; on ne lui dit pas que tout ce qui fut devoué est éloigné, et qu'on appelle tout ce qui a une trahison à offrir. On lui cache les dégoûts dont on abreuve ses vrais amis; on lui tait les dangers d'un système qui replace aujourd'hui sur la scène politique des hommes dont la France rougit, et contre qui les tombeaux s'élèvent; on ne lui dit pas les angoisses de tous les sujets fidèles, et l'espérance des hommes qui conspirent contre lui.

M. Benjamin Constant signale au Roi comme

ses ennemis *deux castes, dont l'une,* dit-il, *après avoir conspiré pendant dix siècles contre vos ancêtres, a délaissé dans l'adversité votre auguste frère, et dont l'autre arma Clément contre Henri III, Ravaillac contre Henri IV, et Damien contre votre aïeul Louis XV.*

Traduit en style vulgaire, ceci veut dire à bas les nobles, à bas les prêtres! Nous comprenons très-bien M. Benjamin Constant; ce qui se comprend moins aisément, c'est que cela s'adresse au prince qui a vu, il y a vingt-cinq ans, toute la noblesse de France accourir, d'après ses ordres, sous ses drapeaux, et abandonner, pour défendre sa cause, familles et fortunes entre les mains des hommes qui avoient proscrit ce même prince. Si M. Benjamin Constant avoit foulé la terre sanglante de Quiberon, s'il eût vu dans ses vieux jours le dernier des Condé, l'histoire de France lui seroit mieux connue, et nous n'aurions pas à gémir de l'ignorance d'un tel publiciste. Quant aux injures que M. Benjamin Constant adresse aux prêtres qu'il appelle une caste, nous ne rappellerons qu'une chose que nous avons déjà dite, c'est qu'on parloit tout de même en 1793. Chacun a vu les résultats de ce langage.

Mais le paragraphe où M. Benjamin Constant déploie tout son art poétique, c'est celui qu'il consacre à la faction de 1815. Il y a réellement un talent prodigieux d'imagination, et il faut le lire pour s'en convaincre. L'auteur est tout-à-fait dans un monde idéal; rien ne lui coûte pour agrandir son sujet, et les mots de *vieillesse*, d'*enfance*, de *préfets*, d'*agitateurs*, de *confiscation*, de *propriétaires*, de *femmes*, de *cachots*, de *soupirs*, de *déportation*, de *barbarie*, de *supplice*, de *gaieté féroce*, etc., y sont tellement encadrés que, si la vérité manque à la description, la fiction du moins est vive et soutenue.

M. Benjamin tient surtout à l'effet; selon lui, la France en 1815 étoit *incarcérée*, ce qui n'empêchoit pas qu'elle ne fût agitée. Quelle image que celle de la France incarcérée! Quel grandiose! Je ne vois de comparable à une idée de cette force que celle de ce journal révolutionnaire, qui, en parlant en 91 du voyage de Louis XVI à Varennes, disoit que *c'étoit un assassinat prémédité de la nation*. En somme, on seroit tenté de croire que l'auteur n'a fait qu'une transposition de date, et que, s'occupant de l'histoire de la Convention quand il a écrit son pamphlet, il nous a donné le tableau qu'il avoit sous sa main.

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère,

est un talent pour l'écrivain. M. Benjamin va plus loin, il va jusqu'au sentiment; et à travers de doucereux reproches, il fait une petite profession de tendresse pour M. de Cazes, qui a appuyé ses réclamations auprès du Roi, lorsque M. Benjamin lui a exposé « qu'il feroit encore ce qu'il a » fait autrefois, et que, défenseur du trône cons- » titutionnel comme au 19 mars, il se rallieroit » ensuite, le cas échéant, à l'étendard quelconque » levé pour préserver notre territoire. »

Ici la phrase est claire, et la fiction est nulle: il n'y a que du positif, ce qui nous paroît mériter quelques observations. D'abord nous savons bien ce que c'est qu'un gouvernement constitutionnel; mais nous ignorons ce que c'est qu'un trône constitutionnel; nous savons bien que le Roi nous a octroyé une Charte, mais le trône existoit avant la Charte: le Roi l'occupe par son droit propre, parce qu'il est héritier de soixante Rois. Quand il ne nous auroit pas octroyé la Charte, il n'en seroit pas moins Roi pour nous. Nous ne connoissons pas du tout la constitutionnalité de son trône. En second lieu, il nous paroît que M. Benjamin soutient

ici une doctrine tout opposée à la nôtre. Etre, *comme lui, défenseur du trone au 19 mars, et se rallier (le 20),* LE CAS ÉCHÉANT, *à un étendard quelconque levé pour préserver le territoire*, c'est la doctrine du gouvernement de fait, et nous, nous professons celle du gouvernement de droit. M. Benjamin ne s'occupe que du trône, pourvu que quelqu'un y monte, n'importe qui, cela lui suffit; pour nous, le trône est inséparable du Roi légitime, et nous ne connoissons pas l'un sans l'autre. D'après les principes de M. Benjamin, le premier usurpateur heureux verroit son pouvoir reconnu, et, *le cas échéant*, le monarque malheureux se verroit abandonné; nos principes sont différens. Selon nous la fortune ne donne pas plus de droits à un usurpateur, que la trahison ou toute autre cause n'en ôte à l'héritier légitime, et le serment prêté par nous à la puissance le 19, nous paroît, *tout cas échéant*, obligatoire pour le 20.

En résultat, on voit que M. Benjamin aime à jouer avec les difficultés: il se plaît à faire des tours de force; mais tout en s'amusant ainsi, il manque quelquefois son but, et dans cette circonstance, pour que son pamphlet eût quelque chose de spécieux, pour que l'on crût ce qu'il ne croit sûrement pas lui-même, il faudroit que son intention ne perçât pas avec tant de candeur au milieu des grands mots employés pour la déguiser. Son but est de démontrer à M. de Cazes qu'il n'y a ni possibilité ni sûreté pour lui à se rallier aux royalistes, et que s'il le faisoit, ceux-ci, après s'être servis de lui, le renverseroient. Auprès du grand intérêt de sauver la monarchie, et de s'en acquérir la gloire, M. de Cazes se laissera-t-il influencer par les insinuations de M. Benjamin, et des considérations personnelles dirigeront-elles le ministre? Nous n'en savons rien : si M. de Cazes avoit du

jugement, nous n'hésiterions pas à répondre ; mais M. de Cazes a déjà fait tant de fautes qu'il pourroit bien encore se laisser aller à croire ce que tant de gens sont intéressés à lui dire. Obsédé, comme il l'est, par ceux qui n'ont de puissance ou d'action que celle qu'ils peuvent lui arracher, sans cesse entouré par les révolutionnaires qui ne peuvent avoir quelque influence qu'en le trompant, il est probable qu'il terminera sa carrière politique sans suivre la seule voie qui lui reste pour éviter à son pays de nouvelles agitations, et pour préserver le trône de nouvelles atteintes. On meurt ordinairement comme l'on a vécu. Si au contraire, ce qui est peu vraisemblable, M. de Cazes ouvroit enfin les yeux, s'il s'apercevoit de ce qui est, s'il voyoit les nuages qui s'amoncèlent sur l'avenir, on pourroit aider à ses réflexions en lui disant : Voyez le langage, les actes de certains hommes, et jugez ce qu'ils feront de vous, *le cas échéant.*

CASTELBAJAC.

---

## EXPOSITION DES TABLEAUX.

(Ve et dernier article.)

### TABLEAUX DE GENRE.

Les tableaux de genre sont assurément la partie brillante de l'exposition. Jamais il n'y en eut tant, et jamais on n'en vit un plus grand nombre d'excellens. Mais avant d'en commencer l'examen, peut-être ne sera-t-il pas inutile de rechercher la cause de l'accroissement si rapide de cette branche de l'art, tandis qu'au contraire les autres languissent et penchent vers leur déclin. Et si nous venions à découvrir qu'ici même cette apparente abondance prend sa source dans une pauvreté

réelle, et n'est en définitive qu'un symptôme de misère, cette singularité mériteroit quelque attention.

On remarque d'abord que beaucoup de peintres d'histoire se sont faits peintres *de genre*. Or, ce n'est jamais volontairement qu'on aspire à descendre. Les artistes, comme les ministres, tiennent aussi prodigieusement aux habitudes de la grandeur, et le peintre admis dès ses plus jeunes ans à la cour des Dieux, à la toilette des Déesses, ne déroge jusqu'à visiter d'obscurs mortels ou d'humbles beautés bourgeoises, que lorsqu'il y est contraint par la triste nécessité, qui lui crie que la gloire est le luxe de la vie, mais qu'avant de se donner le superflu, il faut avoir le nécessaire ; c'est-à-dire, qu'il faut ne pas mourir de faim : première condition de l'immortalité.

A qu'il faut-il s'en prendre de cette dure loi imposée aux artistes? Si l'on considère le nombre prodigieux de petits tableaux commandés ou achetés par les agens du gouvernement, le prix excessif qu'ils y mettent comparativement à celui dont ils paient les grands ouvrages, à peine couverts des frais qu'ils ont coûté, la décadence de la peinture, comme tant d'autres, ne doit être imputée qu'à ces distributeurs de grâces, mesquins dans leurs protections comme ils le sont dans leurs vues, et qui, conservant dans leur rôle d'hommes publics les préjugés étroits de leur ancienne position, s'effraient de tout ce qui est grand, et reculent devant tout ce qui est durable. Etrange fatalité attachée à ces hommes, qui font tout mal, même le bien ! Ils ruinent l'art en enrichissant quelques artistes, et par un prodige qui leur étoit réservé, ils découragent encore en encourageant.

Nous le demandons : est-ce protéger les arts que de ne protéger qu'un seul genre de mérite? Et dans ce cas même, un gouvernement ne de-

vroit-il pas encore la préférence aux productions les plus élevées? De tous temps, les ouvrages de petite dimension, et par cela seul qu'ils retracent plus fidèlement une nature plus commune, séduisent les amateurs riches, et trouvent aisément place dans les collections particulières, tandis que les grands tableaux, ne fût-ce qu'en raison de leur volume, ne conviennent qu'aux monumens publics, dont ils sont le plus bel ornement.

Voilà ce que nos hommes d'Etat auroient appris, si, daignant remonter une fois, et sans tirer à conséquence, en deçà de la création du monde, en 1789, ils eussent observé la protection éclairée dont Louis-le-Grand honora les peintres de son siècle, les nobles sujets qu'il offrit à leurs pinceaux, l'emploi vraiment national qu'il fit de leurs productions, devenues à la fois, grâce à lui, l'illustration de la France, et la gloire de leurs auteurs! Peut-être alors Leurs Excellences auroient-elles compris pourquoi les Lebrun, les Lesueur, les Mignard, ne furent jamais réduits à peindre des intérieurs de cuisine et des comptoirs de cabarets. Disons pourtant (car il faut toujours être juste) que depuis, la cuisine a acquis une importance *législative* qu'elle n'avoit point alors, et que le temps a sensiblement diminué la distance qui, sous Louis XIV, séparoit les ministres des marchands de vin.

De tous les peintres *de genre*, le plus comblé de la munificence ministérielle, c'est M^lle^ Lescot. Cette année seulement, six ou sept de ses productions ont été achetées par le ministre de l'intérieur. Mais dans cette occasion, nous nous garderons bien, en le blâmant, de nous montrer moins galans que lui envers une dame d'un si agréable talent. D'ailleurs, le moyen, pour M. de Cazes, de résister aux séductions *accessoires* que M^lle^ Lescot a su répandre sur ses ouvrages, déja si sédui-

sans par eux-mêmes? Si l'on en croit des personnes qui connoissent très-bien les parens et alliés de cet homme d'Etat, le peintre les auroit tous introduits dans ses tableaux. Ici le frère de Son Excellence, préfet de Strasbourg, se montre sous les traits d'un jardinier; là, la belle-mère de Son Excellence cache sa jolie figure sous le voile trompeur d'une abbesse de couvent; plus loin, l'épouse de Son Excellence s'en va, gentille pèlerine, prier sans doute quelque madone de Libourne de conserver son époux à la France, ou la France à son époux. Dans un autre tableau, cette dame est devenue religieuse......., image d'assez mauvais augure, pour le dire en passant, et qui auroit pu affecter Son Excellence, pour peu qu'elle fût superstitieuse. Mais le tableau le plus touchant, c'est celui où le père de Son Excellence est représenté, comme le vieillard de La Fontaine, tenant un faisceau de dards, et disant à ses fils :

..........Vous voyez l'effet de la concorde;
Soyez joints, mes enfans, que l'amour vous accorde.

On dit que Son Excellence destine ce dernier tableau à orner la salle à manger de sa maison de plaisance de *Madrid*.

Quel dommage que Mlle Lescot n'ait pas continué cette galerie de famille dans sa charmante composition du *Meunier, son Fils et l'Ane!*....... Mais apparemment que Son Excellence n'y a reconnu personne de ses proches, car elle n'en a pas fait emplète; c'est pourtant, à ce mérite près, le meilleur ouvrage de l'auteur. Dans aucun autre, sans même en excepter son *François Ier*, on ne trouve au même degré les qualités distinctives de son talent, la naïveté des poses, l'expression juste des physionomies, la transparence de la couleur, la facilité du pinceau, et surtout l'art

d'ajuster les draperies avec goût, et d'en opposer habilement les étoffes et les nuances, sorte d'artifice dont personne ne tire un plus heureux parti que Mlle Lescot.

Revenant aux peintres d'histoire qui se sont faits peintres *de genre*, nous rencontrons d'abord M. Couder. Mais, en dépit de sa métamorphose, tout, dans son tableau de *Michel-Ange et ses élèves*, trahit les anciennes habitudes de l'auteur. Une composition hardie, une touche mâle; un effet de nuit et de flambeaux savamment conçu et rendu avec une merveilleuse justesse, une noblesse de dessin à laquelle on ne parvient que par des études historiques, prouvent assez qu'avant d'employer le pinceau, M. Couder a long-temps manié la brosse. Ce n'étoit aussi que dans la mémoire d'un peintre d'histoire qu'on pouvoit trouver la pose de ce jeune élève, qui rappelle si à propos une des plus gracieuses figures de Raphaël: réminiscence bien ingénieusement placée dans un pareil sujet.

M. Coupin, dans son tableau de *Sully, mourant, visitant le monument qui renferme le cœur d'Henri IV*, a aussi laissé de nombreuses traces de ses premiers travaux. Sa manière, bien que *rapetissée*, rappelle encore la belle école de M. Girodet dont il fut l'élève. La figure de Sully est conçue, composée et exécutée historiquement: peut-être feroit-elle plus d'effet, si le fond d'une architecture trop compliquée, ne l'écrasoit un peu. Mais ce qu'on ne sauroit trop louer, c'est l'idée pleine de convenances d'avoir caché le visage du second personnage, afin que rien ne détournât l'attention de celle du grand ministre versant ses dernières larmes devant la dernière dépouille du grand Roi.

Si M. Menjaud est encore un peintre d'histoire, voué cette année aux tableaux *de genre*, il faut

convenir du moins qu'on ne peut se délasser plus noblement de sa grandeur passée ; et le peintre de *la Mort du Tasse*, du *Blessé de Montélimart*, *reçu chevalier de saint Louis par Mgr le duc d'Angoulême*, et surtout de *la* DERNIÈRE *Communion de la Reine martyre*, a prouvé qu'en abandonnant les héros de la Grèce poétique, et les dieux du fabuleux Olympe, il savoit trouver d'autres gloires et s'ouvrir un nouveau ciel.... La sagesse est le caractère dominant des compositions de M. Menjaud. Personne ne donne un sentiment plus juste aux figures, ni ne saisit plus habilement le degré de noblesse qui convient à chacune. Ennemi de tout charlatanisme, et dédaignant tout ce qui n'est pas naturel, il dispose ses actions avec tant de vraisemblance, qu'il semble impossible qu'elles se soient passées autrement qu'il ne les représente. Peut-être ses draperies sont-elles un peu lourdes et d'*un faire* trop uniforme. Encore ce reproche ne peut-il s'appliquer à *la Mort du Tasse*, production capitale qui ne laisse rien à désirer.

M. Mauzaisse, plus heureux que ses confrères, s'est montré à la fois peintre d'histoire et *de genre*. Nous avons déjà rendu compte de ses *Danaïdes;* il s'est délassé de cette scène terrible en peignant *une Lecture chez Laurent de Médicis*. Ce sujet, aussi froid que le premier étoit brûlant, le paroît encore davantage par le vague d'intentions et la monotonie d'expressions qu'on remarque dans les nombreuses figures. Du reste, elles sont bien posées, bien ajustées; la couleur est brillante, quelquefois même jusqu'à paroître *crue*. L'écueil contre lequel M. Mauzaisse doit lutter, c'est sa trop grande facilité : elle pourroit le faire tomber dans *la manière;* et l'on s'affligeroit de voir dégénérer un beau talent pour avoir abusé de ses forces.

En regardant, ou en admirant (car ici cela est

synonyme) le *Gustave Wasa* de M. Hersent, il n'est personne qui d'abord ne devine qu'il est aussi peintre d'histoire; et même les caractères propres au genre historique, tels que la gravité de la composition, l'élévation du style, la science du dessin, se trouvent ici à un degré si éminent, que malgré les dimensions du cadre, *les mœurs* et le costume des personnages, on est tenté de ranger ce tableau parmi les productions historiques, comme on place, malgré l'absence de la rime et de la mesure, le *Télémaque* au rang des poëmes. Peu importe, au reste, comme on désigne un ouvrage, quand on peut le nommer chef-d'œuvre; et jamais ce mot ne trouva une plus juste application. Variété infinie d'expressions dans plus de soixante personnages animés cependant du même sentiment; opposition d'attitudes surprenante dans une composition nécessairement symétrique; lumières admirablement distribuées; draperies d'un goût exquis, et du fini le plus précieux; manière de peindre à la fois large et délicate : telles sont les beautés d'ensemble qui se disputent l'admiration, et celles de détails ne leur cèdent en rien. L'abattement du jeune prince, comme succombant sous le fardeau des attributs de la royauté que Gustave vient de lui transmettre; le mouvement plein d'amour filial de son second fils; l'attitude, le geste, l'expression du royal vieillard, atteignent au sublime. Il nous souvient qu'à ce sujet, une feuille jacobine (nous croyons que c'est *la Minerve*) a prétendu qu'*un Roi ne devoit pas bénir son peuple du geste dont un curé bénit ses paroissiens*. Assurément, depuis que, sous la bannière du libéralisme, Extravagance et Bêtise marchent réunies, jamais plus délicieuse niaiserie n'a trahi plus ingénument sa double origine.

M. Granet peut, en partage avec M. Hersent, se flatter d'avoir eu tous les honneurs du Salon.

Ses *Capucins* n'ont cessé d'attirer la foule, et la foule n'a cessé de pousser un cri unanime d'étonnement et d'admiration. Cependant, chacun cédant à la magie de son talent, personne ne paroît avoir cherché à en pénétrer le mystère. Plus curieux ou plus indiscrets, nous avons cru découvrir que l'effet prodigieux que produit M. Granet, tient à une qualité originale, et que lui seul possède aujourd'hui : c'est l'art de rendre toujours d'un seul trait, par une seule touche et avec une hardiesse et un bonheur sans pareil, le caractère, le ton, l'expression juste de chaque objet, de sorte qu'il donne à la manière de peindre la plus large, l'apparence du fini le plus minutieux. Si cette rare qualité, qui seule placeroit M. Granet hors de pair, n'est pas uniquement le résultat d'une disposition naturelle, on seroit tenté de croire qu'il la doit en partie à une étude approfondie du Titien, tant il y a de rapports entre la couleur de ce grand maître et la sienne!

Un talent moins fort, sans doute, mais aussi d'une excellente école, se fait remarquer dans les tableaux de M. Jacomin. Celui de *Carrache enfant*, brille surtout par la clarté de la composition, la grâce et la justesse des attitudes, une lumière harmonieuse et une couleur franche et vraie. Ses têtes sont pleines de finesse. M. Jacomin doit être homme d'esprit, ou bien il est faux que l'homme se peigne dans ses ouvrages.

Deux peintres, MM. Bellay et Rey, auquel sûrement l'esprit de faire de bons ouvrages ne manque pas non plus, n'ont point celui de les faire valoir. Ils se sont contentés de produire chacun un petit chef-d'œuvre, sans imaginer de se recommander autrement à l'attention publique. A peine a-t-on vu, et aucun journal, ce nous semble, n'a loué le *Marché aux Chevaux* de M. Bellay, l'ouvrage le plus parfait, en ce genre, qui soit au Salon. Les

plus habiles Flamands seroient fiers de l'avoir fait ; jamais aucun d'eux n'a rien produit de plus vrai, de plus délicat, de mieux étudié, et cependant, en les égalant, M. Bellay ne les a point imités. On n'a guère fait plus de mention de l'*Arc de triomphe romain*, de M. Rey. Cependant, il seroit difficile de trouver un paysage plus pittoresque, plus abondant en lumière, et enrichi d'une architecture mieux exécutée. Le paysan est très-original de pose, et le cheval seroit irréprochable s'il étoit plus soutenu de ton dans quelques parties. Mais c'est principalement par une physionomie particulière que cette production se distingue.

On n'en peut dire autant de celles de M. Roëhn. Pourquoi, avec un talent si facile, applique-t-il si souvent cette facilité à imiter, soit Wouvermans, soit les Van Velve, soit Carle Dujardin, ou tout autre peintre flamand ? Il lui sied pourtant si bien d'être lui-même ! nous n'en voulons pour preuve que son tableau d'intérieur sous le N° 973, production véritablement charmante sous le rapport de l'effet, du ton, de la touche spirituelle des figures, et dont aucun maître français ni étranger ne pourra revendiquer la propriété.

Recommandons aussi aux amateurs un *Intérieur d'Eglise*, où M. Duval Lecamus a peint un baptême. Les groupes, distribués avec art et exécutés avec esprit, jettent beaucoup de mouvement dans cette composition, dont l'effet général est fort piquant.

Si les figures de M. Bouhot étoient touchées avec autant de finesse, il n'y auroit que des éloges à donner aux *Vues de différens Edifices*, où l'on remarque une grande intelligence du *clair-obscur*, une lumière brillante, et un pinceau d'une extrême suavité.

M. Bouton fait tous les ans de nouveaux progrès. Sa touche a encore acquis plus de vigueur,

et sa couleur plus d'éclat. Mais il nous semble impossible que désormais il pousse plus loin l'imitation des accidens de la vieille architecture. Ce qui le distingue dans ce genre, c'est qu'autant d'autres peintres recherchent les effets de lumière singuliers, les ruines théâtralement *arrangées*, autant M. Bouton s'attache à tout ce qui est simple et vrai. Il n'arrête ni ne pousse le Temps ; il le laisse passer sur les monumens de notre vanité, et puis il vient, à sa suite, reconnoître ses ravages, et constater notre néant.

Nous arrivons à cette célèbre école de Lyon, brillante pépinière de peintres *de genre*. Et d'abord nous rendrons hommage à M. Revoil, son fondateur, quoi qu'en dise *la Minerve*, qui attribue cet honneur à M. Richard, parce qu'il est écrit que *la Minerve* étoufferoit, si une fois par hasard elle disoit la vérité. M. Revoil soutient dignement un titre que ses illustres disciples rendent difficile à porter. On voit, à sa couleur vigoureuse et pleine d'harmonie, au travail si fin de son pinceau, qu'il a dû former ses élèves autant par ses exemples que par ses leçons. Ils pourront aussi apprendre, dans son tableau de *Jeanne d'Arc*, l'art si difficile de créer des oppositions naturelles. L'héroïne, doublement insultée, placée captive entre les moqueries de l'un de ses ennemis et les injures de l'autre, et sans défense contre eux, offrira toujours un modèle de la plus touchante et de la plus spirituelle composition. Le seul défaut qu'on y trouve, c'est peut-être un peu de roideur dans quelques parties du dessin.

M. Richard, assez fort de son talent pour se passer du titre de fondateur de l'école de Lyon, soutient sa réputation dès long-temps acquise. Sa *Jeanne chez l'Ermite* est une merveille de grâce, de délicatesse et de suavité. Son effet de lumière, moins *recherché* que dans ses précédens ouvrages,

n'en est que plus agréable. Les accessoires sont dignes des figures, et les figures dignes du paysage.

S'il falloit décider entre MM. Genod et Bonnefond (tous deux encore de Lyon), on éprouveroit un grand embarras. La manière de celui-là est plus douce, plus élégante ; il attache plus d'intérêt à ses sujets ; mais celui-ci compense ces avantages par l'éclat de la couleur, le fini précieux des moindres détails. *Le petit Malade* de M. Genod plaît, touche, attache. *Les deux Mendians* de M. Bonnefond étonnent, éblouissent. Dans le premier tableau, le sujet embellit les accessoires ; dans le second, les accessoires sont en quelque sorte le sujet même. Aucun des attributs de la mendicité n'a échappé à M. Bonnefond ; il a étalé sur son aveugle tout le luxe de la misère : peut-être même est-il allé jusqu'à la prodigalité.

Mais, tandis que nous mettons en parallèle MM. Génod et Bonnefond, voici M. Trimolet qui, pour nous accorder, réunit dans son *Atelier de mécanique*, toutes les qualités que nous admirons dans les ouvrages de ses deux compatriotes, et y en joint d'autres qui n'appartiennent qu'à lui. Nous ne chercherons point à décrire ce prodige de vérité ; tout ce que nous pourrions en dire n'en donneroit qu'une foible idée à qui ne l'a pas vu ; et qui l'a vu, trouveroit que nous n'en disons jamais assez. Comment louer dignement un ouvrage d'imitation où l'on croit voir la nature même à travers un verre qui rapetisse les objets ?

M. Vernet est d'une fécondité prodigieuse. De quelque côté que l'on se tourne au Salon, on ne voit que M. Vernet : c'est le marquis de Carabas de l'exposition. Son pinceau se prête à tous les genres. Il a peint un grand Massacre et une petite Marine ; la Mort d'un Arabe sentimental, et la Mort d'un chien de soldat : il a peint une Druidesse inspirée, et une Etable à vaches ; il a peint des

Turcs, des Anglais, des Espagnols, des Français; il a peint plusieurs fois, et toujours avec un rare bonheur de ressemblance, Mgr le duc d'Orléans; il a peint aussi le prince Poniatowski, qui, pour peu que cela continue, remplacera pour nous *cette race d'Agamemnon qui ne finit jamais.* C'est peut-être en récompense de ce tableau que les libéraux ont décoré M. Vernet du titre de peintre-*national.* Pour nous, en attendant que *la nation* ait *un premier peintre*, nous nommerons M. Vernet un peintre étonnant. L'abondance de sa verve, l'esprit qui préside à toutes ses compositions, la facilité, la légèreté de sa touche, l'éclat de sa couleur impriment un cachet particulier à tous ses ouvrages. Son imagination même ne connoît point de bornes. N'a-t-il pas peint un prêtre espagnol embusqué, et armé d'un long poignard et d'un crucifix, attendant un Français pour l'assassiner? N'a-t-il pas peint encore un voyageur égaré, repoussé inhumainement de l'hospice du mont Saint-Gothard, par un religieux, *parce que ce voyageur est à pied, et n'a pas de suite?* On voit, par ces deux exemples, que M. Vernet peint *la fable* comme le reste, et qu'il a juré qu'aucun genre ne lui échapperoit.

N'oublions pas de dire que c'est par erreur, sans doute, que ces deux tableaux sont indiqués au *livret* comme appartenant à Mgr le duc d'Orléans.

La place nous manque pour parler des paysages, quelque plaisir que nous eussions eu à rendre justice à plusieurs beaux ouvrages, tels que ceux de MM. Duperreux et Michallon, et surtout à motiver l'admiration que nous a inspirée la merveilleuse *Chute d'eau* de M. Watelet, production digne des plus grands maîtres, qui ne pourroit qu'ajouter à leur gloire, et qui commence si brillamment celle de son auteur. Nous demandons aussi pardon aux peintres de portraits, à MM. Gros, Paulin-Guérin, Drolling, Prud'hon, Hesse, Mau-

zaisse, et plus particulièrement à M[lle] Mauduit, qui a peint une religieuse que Philippe-Champagne lui envieroit; et pareillement aux peintres de miniatures, tels que MM. Saint et Saingry, et surtout à M[me] Jaquotot, de ne faire que les nommer, quoiqu'ils aient rendu leur nom un éloge.

Toutefois nous ne serions pas excusables de terminer cette revue sans jeter une fleur sur un portrait posthume de Pagnest, le plus étonnant ouvrage de ce genre dont se glorifie l'école moderne; et si nous faisons aussi une mention particulière du portrait de MADAME, par M[me] Desperrière, et de ceux de Charette, de l'Escure et de la Rochejaquelein, c'est qu'il nous est doux, en quittant le Salon, de porter nos derniers regards sur une image *ressemblante* de l'Héroïne de Bordeaux, et sur les héros de la France!

Le Comte O'MAHONY.

---

Paris, le 19 novembre 1819.

On a souvent comparé le caractère des Parisiens avec celui du peuple d'Athènes. De nombreux exemples démontrent la justesse de cette comparaison. Lorsque les Athéniens se rassembloient sur la place publique pour s'enquérir de ce qu'il y avoit de nouveau. « Quoi de plus nouveau, leur disoit Démosthène, qu'un homme de Macédoine qui gouverne la Grèce et veut subjuguer Athènes? Philippe est-il mort? Non; mais il est malade.... Et que vous importe! s'il mouroit vous vous feriez bientôt un autre Philippe, par votre négligence et votre lâcheté. » Il en est de même à Paris; on se demande tous les jours: Qu'y a-t-il de nouveau? Les ministres sont-ils encore brouillés? sont-ils définitivement raccommodés? Eh qu'importe! si leurs brouilleries ne sont que des luttes de vanité

ou de prétentions, si leurs raccommodemens ne sont que des concessions mutuelles, afin de garder le pouvoir? Pour qui connoît les hommes et les choses, rien de plus naturel que cette mésintelligence entre six ministres investis d'une autorité égale: rassemblés autour de la même table, comment seroient-ils long-temps d'accord? Chacun d'eux n'est-il pas mû par ses passions ou par ses intérêts? Ne voit-il pas, dans une proposition faite par ses collègues, une conséquence favorable ou nuisible à sa position personnelle? La dissidence d'opinion est l'effet inévitable de toute délibération collective, à moins qu'il ne se trouve dans le Conseil un homme de génie, un homme à grand caractère, dont la supériorité soit reconnue et avouée par tous les membres de ce Conseil, à moins que tous ne soient également animés d'un sentiment profond d'amour pour leur pays et d'abnégation de soi-même. Jusque-là des ministres seront divisés de manière de voir, et chercheront à se supplanter mutuellement. S'il n'arrive pas de révolution dans le cabinet, c'est par la difficulté de rencontrer des personnages qui conviennent à telle ou telle fraction du ministère, qui consentent à devenir les tributaires ou les complaisans de ceux qui les auroient appelés au partage de ce pouvoir, objet de tant de jalousie. Et cependant les destinées de la France semblent, pour ainsi dire, jouées au hasard: s'il entre quelques combinaisons dans cette partie, on s'arrange pour les faire tourner au profit de l'amour-propre et de l'ambition; il n'y a de sacrifié que l'intérêt de la monarchie.

Au milieu de ces incertitudes, qui se renouvellent tous les jours, on attend avec anxiété les événemens. Les ministres seront-ils les mêmes, ou seront-ils changés? S'ils restent, leur réconciliation ne sera-t-elle pas ce que Corneille appelle

Une concorde impie, affreuse, inexorable?

S'ils persistent dans leur système, il est permis, malgré les déclamations de ceux qui le soutiennent, de trembler à l'idée du danger qui nous menace. Si la force des choses amène, au contraire, à sentir combien ce système est funeste, ne seroit-ce pas un acte de dévouement envers le souverain et la patrie que de dire au Roi : « Nous nous sommes trompés, nous le reconnoissons; c'est en d'autres mains que Votre Majesté doit déposer sa confiance et son autorité? » L'Angleterre, qu'on nous cite comme le modèle du gouvernement représentatif, offre mille exemples d'une pareille conduite. Mais nos ministres ont plus de courage et de vertu; ils veulent absolument retenir un fardeau qui est au-dessus de leurs forces; ils succomberont sous le faix par générosité.

La possibilité de voir des royalistes arriver au ministère, a mis en fureur les écrivains du parti libéral : c'est un déchaînement de calomnies, répétées sans cesse, quoique sans cesse réfutées. Qui pourroit lire de sang froid ces pages incendiaires, où l'on avoue qu'on feroit encore ce qu'on a fait au 20 mars 1815, et qu'on se rallieroit, le cas échéant, à l'étendard quelconque levé pour préserver notre territoire? où l'on se vante de s'être rapproché de l'usurpateur, lorsqu'il n'avoit plus que des périls à partager avec ceux qui s'associoient à sa destinée? Quoi donc! le Roi de France, le Roi légitime, le Roi que vous juriez la veille de défendre, même tout seul, ne vous offroit-il pas de plus nobles périls à partager avec lui? Ceux qui avoient fait à ses pieds le serment de verser leur sang pour sa cause, ont-ils dû, sans crime, laisser l'usurpateur pénétrer et avancer sur le sol de la France? n'étoient-ils pas aussi dégagés envers lui, que liés envers le Roi qui avoit reçu leur parole d'honneur? Les étrangers envahissoient-ils nos frontières au moment de cette défection crimi-

nelle? N'est-ce pas votre parjure qui leur a fait reprendre les armes? Mais qui donnoit ses conseils à l'usurpateur? qui rédigeoit ses actes additionnels? qui proscrivoit à jamais, et la famille de Bourbon et le Souverain qu'on loue aujourd'hui, sans doute avec la même franchise qu'au 19 mars? Et vous parlez de votre fidélité pour le Roi, de votre amour pour la Charte!

On nous dit encore :

« Les preuves des champions de la cause monarchique sont faites. Que deviendroit, s'il étoit attaqué, notre territoire confié à leur garde? » Eh bien! qu'est-il devenu dans les cent-jours? Ne vous étiez-vous pas chargés de le défendre? Avez-vous empêché l'entrée des troupes étrangères dans la capitale? Vos oracles de tribune n'ont-ils pas signé la capitulation qui livroit Paris pour la seconde fois? Les défenseurs de la monarchie, ces braves guerriers qui combattirent pour elle pendant quatorze siècles, n'ont jamais laissé l'étranger pénétrer dans Paris. Certes, si nous pouvions redouter encore des calamités qu'on semble provoquer de nouveau, ce seroit en voyant l'autorité dans les mêmes mains qui en firent un si coupable et si funeste usage. Défenseurs hypocrites de cette Charte que vous avez déjà foulée aux pieds, qui de vous ou de nous peut être justement soupçonné de la vouloir détruire? Croyez-vous nous rassurer en nous disant que le Roi et la Charte auront la même destinée? N'est-ce pas nous avertir d'avance de vos projets? Et si nous jugeons de l'avenir par le passé, ne nous avez-vous pas appris à craindre également pour le monarque et pour la Constitution que nous tenons de sa sagesse? Avez-vous jamais abandonné la doctrine du gouvernement de fait? Ne confessez vous pas que vous êtes tout prêts à vous ranger sous les drapeaux de l'usurpateur, s'il étoit possible qu'un usurpateur parvînt

encore à se saisir du trône? Laissez là vos éternelles déclamations sur les épurations de 1815. Avez-vous trouvé mauvais que Buonaparte, à son arrivée de l'île d'Elbe, destituât tous les royalistes? Ne lui demandiez-vous pas, n'avez-vous pas obtenu leurs places? Ceux qui les perdirent, au retour du Roi, ne s'étoient-ils pas montrés parjures? N'avoient-ils pas employé tous leurs efforts pour empêcher le rétablissement de l'autorité légitime? Vous parlez d'épurations! eh! depuis l'ordonnance du 5 septembre, a-t-on fait autre chose que de destituer tout ce qui étoit fidèle, tout ce qui aimoit et servoit de bonne foi la monarchie? Si quelques uns de ceux que vous appelez avec dérision des hommes monarchiques, ont par hasard échappé à l'injustice ministérielle, ne jetez-vous pas les hauts cris, comme si elle ne vous avoit pas fait assez de sacrifices?

Quand les royalistes expriment franchement leurs principes, tantôt on les accuse d'imprudence et d'indiscrétion, tantôt on calomnie leurs sentimens, et on leur suppose des arrière-pensées. Proposent-ils un moyen de concilier la justice et tous les intérêts, on s'écrie qu'ils portent atteinte à la Charte, tandis que l'hommage qu'ils lui rendent est en même temps un gage de sécurité générale. Si les royalistes avoient au fond du cœur les idées qu'on leur prête, ils garderoient le silence; puisqu'ils parlent, c'est qu'ils pensent ce qu'ils disent, et ne veulent rien au-delà.

A ceux dont l'imagination est sans cesse ou feint d'être poursuivie par le fantôme de la féodalité, nous opposerons des témoignages qui peut-être ne leur paroîtront pas suspects. M. Ouvrard a publié en 1814, 1816 et 1818, des Mémoires sur les finances. Une section du premier est consacrée au développement de ces indemnités contre lesquelles on déclame avec tant de violence; l'auteur en

démontre les avantages non moins que la légitimité; il établit qu'elles sont non seulement dans l'intérêt des possesseurs, mais encore nécessaires au succès du plan général de finances que le gouvernement adoptera, quel qu'il soit. Son opinion n'étoit point changée en 1818, puisqu'il revient sur cette proposition. On assure qu'à peu près à la même époque, M. Lafitte énonça un avis semblable, au trésor royal, dans une commission de finance dont il étoit membre en sa qualité de député. Supposera-t-on à ces Messieurs le projet de rétablir aussi les anciens priviléges?

C'est une chose admirable que de voir par quelles leçons nos politiques régentent les cabinets de l'Europe; elles sont toujours puisées dans le dogme de la souveraineté du peuple : ce dogme fait toute la religion de nos docteurs. Qu'ils ne croient pas avoir le mérite de l'invention. Enfantées pour la première fois dans le seizième siècle, ces dangereuses chimères étoient restées ensevelies dans les bibliothèques. Quelques factieux du dix-septième les reproduisirent pour justifier le plus grand des attentats. Voyons si le plus beau génie peut-être dont s'honore la France, en savoit autant que nos habiles du jour. Bossuet a traité cette question avec cette supériorité qui domine dans tous ses écrits. Il répond au ministre Jurieu par son cinquième Avertissement aux protestans :

« A regarder les hommes comme ils sont naturellement, et avant tout gouvernement établi, » on ne trouve que l'anarchie, c'est-à-dire, dans » tous les hommes, une liberté farouche et sauvage, où chacun peut tout prétendre, et en » même temps tout contester; où tous sont en » garde, et, par conséquent, en guerre continuelle contre tous, et où la raison ne peut rien, » parce que chacun appelle raison la passion qui » le transporte, et où le droit même de la nature

» demeure sans force, parce que la raison n'en a » point; où, par conséquent, il n'y a ni propriété, » ni domaine, ni bien, aucun droit, si ce n'est » celui du plus fort; encore ne sait-on jamais qui » est le plus fort, puisque chacun à son tour peut » le devenir, selon que les passions feront conjurer » ensemble plus ou moins de gens.

» S'imaginer, dans le peuple considéré en cet » état, une *souveraineté* qui est déjà une espèce » de gouvernement, c'est mettre un gouverne- » ment avant tout gouvernement, et se contre- » dire soi-même. Loin que le peuple en cet état » soit souverain, il n'y a pas même de peuple en » cet état. Il peut bien y avoir des familles, et » encore mal gouvernées et mal assurées; il peut » bien y avoir une troupe, un amas de monde, » une multitude confuse; mais il ne peut y avoir » de peuple, parce qu'un peuple suppose déjà » quelque chose qui réunisse, quelque conduite » réglée, et quelque droit établi; ce qui n'arrive » qu'à ceux qui ont déjà commencé à sortir de » cet état malheureux, c'est-à-dire l'anarchie.

» C'est néanmoins du fond de cette anarchie » que sont sorties toutes les formes de gouverne- » ment, la monarchie, l'aristocratie, l'État popu- » laire et les autres; et c'est ce qu'ont voulu dire » ceux qui ont dit que toutes sortes de magistra- » tures ou de puissances légitimes, venoient ori- » ginairement de la multitude ou du peuple. » Mais il ne faut pas conclure de là que le peuple, » comme un souverain, ait distribué les pouvoirs » à chacun; car, pour cela, il faudroit qu'il y eût » eu ou un souverain, ou un peuple réglé; ce » qu'on ne peut supposer dans un état d'anar- » chie. »

C'est dans ce même écrit qu'on lit un portrait des flatteurs des peuples, qui peut avoir son application. « Tout flatteur quel qu'il soit, dit Bossuet, » est toujours un animal traître et odieux. Mais

» s'il falloit comparer les flatteurs des Rois avec
» ceux qui vont flatter dans le cœur des peuples
» ce secret principe d'indocilité, et cette liberté
» farouche qui est la cause des révoltes, je ne sais
» lequel seroit le plus honteux. Les gens d'un
» caractère si bas, sous prétexte de flatter les
» peuples, sont en effet les flatteurs des usurpa-
» teurs et des tyrans. Le peuple se laisse flatter
» et reçoit le joug. C'est à quoi aboutit toujours
» la souveraine puissance dont on le flatte; et il
» se trouve que ceux qui flattoient le peuple sont
» en effet les suppôts de la tyrannie. C'est ainsi
» que les Etats libres se font des monarques
» absolus. C'est ainsi que les Etats monarchiques
» se font des maîtres plus impérieux que ceux
» qu'on leur fait quitter sous prétexte de les af-
» franchir; les lois, qui devoient servir de rempart
» à la liberté publique, s'abolissent, et le prétexte
» d'affermir une domination naissante rend tout
» plausible. »

N'en avons-nous pas sous les yeux, de ces flatteurs du peuple? N'est-ce pas pour l'égarer, qu'on l'éblouit des fausses lueurs d'une prétendue philosophie, qui n'est que l'insubordination et l'impiété; qu'on l'enivre sans cesse des idées d'une liberté par laquelle on le conduit à la licence, de droits dont il n'use qu'à son détriment, et qui lui font oublier ses devoirs, d'une gloire qu'il a si chèrement payée, et qu'on voudroit peut-être encore lui faire acheter au prix de sa misère et de son sang? Ne sont-ils pas des flatteurs du peuple ceux qui l'accoutument à secouer le frein de la religion et de la morale, ceux qui applaudissent à ses voies de fait et à ses outrages contre les ministres de l'Evangile; ceux qui, proférant des blasphèmes qu'un honnête homme rougiroit de répéter, apprennent à la multitude à douter de tout; que dis-je? à faire abjuration de toute croyance? Ne sont-ils pas des flatteurs du peuple, ceux qui, pré-

sentant comme une contre-révolution imminente toute atteinte portée à la loi des élections, font d'une aveugle partialité pour cette loi un préjugé national, et ajoutent, avec une apparente candeur, qu'il faut respecter les préjugés des peuples? Depuis quand sont-ils devenus si faciles pour les préjugés, eux qui ne respectent pas même les objets les plus sacrés de la foi publique, et d'une vénération de dix-huit siècles? Et ce n'est pas assez que des écrivains sans pudeur versent chaque jour sur le peuple le poison de la flatterie, ce poison descend de plus haut. Les ministres eux-mêmes se montrent les flatteurs du peuple, lorsqu'ils appuient par leurs discours et leurs actes le mensonge et la calomnie, lorsqu'ils essaient de faire croire à des dangers ou à des prétentions imaginaires, lorsque, donnant aux lois un effet rétroactif, ils prouvent qu'en les proposant ils avoient une pensée secrète, et qu'en les exécutant ils veulent récompenser le parjure et punir la fidélité : flatteurs d'autant plus coupables qu'ils abusent à la fois et de l'auguste confiance dont ils sont investis, et de l'aveuglement de ce peuple qui ne sait plus ce qu'il doit croire quand tout est remis en question, qui, pour la patrie comme pour Dieu, finira par tomber dans une funeste indifférence, si le déchaînement de toutes les passions ne l'entraîne à des révolutions nouvelles. T.

*P. S.* On a déjà annoncé dans plusieurs journaux, et on donne pour certain que trois ministres sont renvoyés, MM. Louis, Saint-Cyr et Dessole. M. Pasquier a, dit-on, les affaires étrangères ; MM. Roy et Mollien les finances et le trésor ; M. Chaptal le commerce et les manufactures. Au moment où nous écrivons, il reste quelque incertitude sur le remplaçant de M. le maréchal Saint-Cyr. On croit que ce sera M. Ricard, ou seul ou avec M. Daru. Il seroit possible que ces nominations se trouvassent

dans *le Moniteur* le jour où *le Conservateur* paroîtra. Mais, après tant de fluctuations, qui oseroit rien affirmer? Les journaux ministériels ont l'air de vouloir démentir la nouvelle. Attendons, *nous verrons bien*.....

---

*De l'Eloquence politique et de son influence dans les gouvernemens populaires et représentatifs*, *par M. P. S. Laurentie*, *répétiteur à l'Ecole polytechnique*. Vol. in-8°. Prix : 5 fr., et 6 fr. *franco*. A Paris, chez Pillet, rue Christine, n° 5; et chez le Normant, rue de Seine, n° 8.

Cet ouvrage tend à développer cette maxime de Cicéron : *Que la sagesse, sans l'éloquence, est peu utile aux empires; mais que l'éloquence, sans la sagesse, est presque toujours funeste, avantageuse, jamais*. Cette doctrine est appuyée par des faits tirés de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne, en sorte qu'on est frappé de l'identité parfaite des doctrines professées par *le Conservateur*, et de celles de tous les philosophes anciens, et des grands orateurs dont nous admirons le plus l'éloquence. Cet écrit appartient, par ses opinions, à la classe immense des Français qui se sont rattachés à nos principes. Nous le croyons principalement utile aux orateurs monarchiques qui se préparent à reparoître à la tribune. Ils sont déjà persuadés de l'influence des mauvaises doctrines sur la mort des sociétés : la lecture de cet écrit les encouragera à les combattre encore avec plus d'ardeur, en leur montrant qu'elles ont été combattues par les Démosthène et les Cicéron, et qu'elles n'ont été le partage que des factieux qui, dans tous les temps, ont voulu bouleverser le monde au nom de la liberté.

— On vient de mettre en vente chez Le Normant, la nouvelle édition du *Conciones Poeticæ*, ou *Discours choisis des Poëtes latins anciens*, *Virgile*, *Ovide*, *etc.* (1), avec des argumens latins, des analyses en français, et la meilleure traduction, en vers, d'un certain nombre de ces discours.

Cet ouvrage, de MM. Noël et de la Place, accueilli dans le temps avec faveur par le public, et adopté par l'Université, à l'usage des colléges et des institutions, a depuis été souvent redemandé. Les auteurs y ont fait des améliorations et changemens essentiels, qui sans doute leur obtiendront un nouveau succes, et le suffrage de tous les amis des bonnes études.

---

(1) Un gros vol. in-12. Prix : 4 fr., et 5 fr. par la poste.

# LE CONSERVATEUR.

*Sur l'ouvrage intitulé* VIE DE LOUIS-JOSEPH, PRINCE DE BOURBON-CONDÉ, par M. Claude-Antoine CHAMBELLAND (1).

TANDIS que naguère des journaux révolutionnaires sembloient oublier que cette branche de la famille de Bourbon, appelée d'une manière si française *la branche de laurier*, étoit depuis plusieurs siècles inséparable de chacun de nos trophées, et les couronnoit tous; tandis que des mains impures et téméraires essayoient, mais en vain, d'enlever, de flétrir des palmes méritées, jusque sur la tombe où le respect les avoit déposées; tandis que des esprits inaccessibles aux sentimens de justice, de convenance, commandés par la mort elle-même, s'irritoient de la seule proposition d'un monument à la mémoire du dernier Condé, des écrivains vraiment patriotes lui en élevoient un digne de lui, en racontant sa vie. Parmi ceux-ci on doit compter et distinguer M. Chambelland. Aidé d'un de ses amis (2), il a rassemblé tous les faits qui pouvoient honorer à la fois le prince et son pays.

M. Chambelland admire la valeur de ses compatriotes, sans distinction des drapeaux sous lesquels elle s'est signalée. C'est également aux braves qui étonnèrent de leurs prodiges les Alpes et les Pyrénées, les bords du Tage et ceux du Danube,

---

(1) Trois vol. in-8°. Prix : 20 fr. Le premier volume paroissant, on paye 10 fr., et quand les deux autres seront mis en vente on ne paiera aussi que 10 fr. A Paris, chez Dentu, et Le Normant.

(2) M. Gomion.

les déserts de l'Egypte et les forêts de la Moscovie ; c'est également à ceux qui défendirent si noblement, si constamment la légitimité au dehors et au dedans, c'est à l'armée française en un mot qu'il dédie son ouvrage ; et cette fois, comme toujours, on ne pourra sans impudeur accuser les royalistes de vouloir faire oublier, de vouloir déprécier les hauts faits de l'ancienne armée. Cette gloire militaire, qui a pendant trente années endormi nos douleurs, voilé nos infortunes, ou doré nos chaînes, a-t-elle donc besoin de voix perfides pour être défendue ? N'est-ce pas la flétrir que de la faire servir de prétexte à de nouvelles récriminations, à de nouvelles rébellions ? Ne peut-on louer les exploits modernes sans être obligé de jeter du ridicule sur les anciens ? La vieillesse qui obtenoit tant de respect chez les peuples de l'antiquité, ne recevroit-elle chez nous que des dédains et des injures ? Les compagnons du prince de Condé furent jeunes aussi et brillans de valeur. Plusieurs de nos guerriers ont déjà vieilli, les plus jeunes vieilliront à leur tour, et vieilliront bien plus tôt, bien plus vite qu'autrefois, maintenant que des hommes qui se sont crus assez forts pour porter à soixante ans des portefeuilles, ont déclaré qu'à cinquante-cinq les autres n'étoient plus capables de porter une épée, de servir la patrie : absurdité que l'égoïsme et l'orgueil seuls ont pu produire !

De trois volumes dont doit se composer l'ouvrage de M. Chambelland, c'est le premier qui vient de paroître. Peut-être que, réduit à deux, il n'en eût que mieux valu ; mais l'auteur n'a prétendu faire qu'un recueil de faits, de notes, de récits, de documens, de matériaux pour l'histoire

M. Chambelland a rassemblé plusieurs descriptions du château de Chantilly au temps du grand

Condé et sous ses successeurs, des féeries qui s'y opérèrent, des fêtes qui s'y donnèrent à diverses époques. Ces détails, quoique très-intéressans, pourroient paroître un peu longs s'ils ne donnoient pas l'idée, s'ils ne formoient pas en quelque sorte l'histoire de la magnificence de la maison de Condé, et s'ils ne prouvoient pas combien de semblables magnificences sont heureuses pour les arts et pour l'industrie.

Lorsque M. Chambelland arrive au mariage de M. le duc de Bourbon avec Mlle d'Orléans, il rapporte un fait qu'il est à craindre qu'il n'ait pas assez scrupuleusement vérifié. Les deux époux ayant été séparés aussitôt après la célébration de leur mariage, et Mlle d'Orléans étant rentrée au couvent, à cause de l'extrême jeunesse de M. le duc de Bourbon, M. Chambelland raconte que le prince enleva sa femme. On nous assure que rien n'est moins exact. En effet, ce trait qui auroit pu paroître piquant dans un *amoureux de quinze ans*, qui n'eût point d'ailleurs blessé la morale, qui n'eût blessé que le sentiment des convenances, semble peu vraisemblable dans un prince qui déjà étoit appris et habitué à les respecter.

En revanche, M. Chambelland ne sera point contredit dans son historique de la carrière militaire de M. le prince de Condé. Il le peint attirant, dès ses premiers pas, à l'exemple de son aïeul, l'attention et la confiance de l'armée. Bientôt la victoire de Grummingen et celle de Johannesberg ou de Friedberg, remportées par lui en 1762, à cinq jours de distance l'une de l'autre, lui méritèrent la reconnoissance de son pays et l'estime de l'Europe. Il dut tant et de si éclatans succès à un savant usage des colonnes à la Folard, à son habileté à placer des batteries, à de brillantes charges de cavalerie, à un sang froid, à une intrépidité admirables.

Il n'est pas moins intéressant à suivre dans son gouvernement de Bourgogne. Ici l'auteur ne fait que répéter les traditions de son propre pays. Ici on voit M. le prince de Condé s'occupant dans les plus petits détails de tout ce qui peut intéresser sa province, accessible aux petits comme aux grands, respecté, chéri, et dérobant, pour ainsi dire, le gouverneur aux regards, pour ne laisser apercevoir que le père.

Bientôt s'élève entre la cour et la magistrature cette division qui devoit être si funeste; bientôt le parlement Maupeou se forme. Le prince de Condé le désapprouve, et pourtant il donne un exemple de l'alliance souvent si difficile des devoirs du sujet et du citoyen : prince, il se réunit aux autres princes pour protester contre la création de ce nouveau parlement; citoyen, il conserve l'indépendance de son opinion; sujet, il ne l'exprime qu'avec toute la mesure, qu'avec tout le respect qu'il doit à son Roi; et c'est un spectacle bien digne de remarque de voir ce même prince, qui devoit plus tard défendre si courageusement les droits de la couronne, défendre alors si noblement les libertés bien entendues du peuple.

Le prince de Condé avoit une religion douce, vraie et simple; il étoit ami et protecteur des arts; il cultivoit les lettres; il appeloit et accueilloit les savans; il connoissoit les constitutions du royaume, les ordonnances de nos Rois comme un jurisconsulte, comme un magistrat. L'auteur n'a rien négligé de ce qui pouvoit le faire apprécier sous tous ces rapports.

L'auteur parsème souvent sa narration de traits d'humanité, de bonté du prince, qui forment autant d'épisodes intéressans. Il en est un, écrit du style le plus simple, que nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici; c'est celui de deux jeunes gens épris d'une tendre et ardente passion, dont

ils n'avoient point à rougir, mais contrariée par des divisions de famille. Ils s'étoient rendus dans la forêt de Chantilly avec le funeste dessein de se donner la mort; le prince, par ses conseils, par ses soins, les ramena à la religion, à leurs parens, à eux-mêmes, et au bonheur.

Celui qui aimoit à prodiguer tant de consolations, tant de secours à l'infortune, étoit près d'avoir lui-même à supporter les plus rudes coups du sort. L'émigration alloit commencer. M. Chambelland finit son premier volume en établissant avec talent et impartialité une opinion pour et une opinion contre cette émigration. C'est cette malheureuse époque qui a servi de texte aux plates épigrammes, aux révoltantes diatribes par lesquelles un journal révolutionnaire insultoit lâchement, il y a quelques jours, à la mémoire du prince. Les rédacteurs de ce journal parlent souvent en faveur des exilés, et l'on n'auroit ni le droit ni la volonté de les blâmer, s'ils le faisoient avec la modération convenable. Ils n'ont pas songé que M. le prince de Condé aussi fut exilé, mais exilé par l'honneur même ; ils n'ont pas songé aux circonstances dans lesquelles il se trouvoit. Comme il arrive toujours lorsqu'un violent orage menace d'éclater, chacun, pour s'y soustraire, prit une route différente. Les uns, croyant que la patrie étoit dans le territoire, s'élancèrent aux frontières pour la défendre; les autres pensant, comme les anciens, qu'elle étoit dans les institutions, suivirent le pieux Enée, emportant avec lui les dieux et les lois de son pays. Beaucoup abandonnèrent le sol natal pour échapper à une mort certaine, et bientôt survint le temps où, selon les expressions d'un de nos plus éloquens orateurs chrétiens, *la gloire étoit partout et le bonheur nulle part;* le temps où les proscriptions enveloppoient également et le républicain honnête, et le royaliste fidèle, et

les familles des défenseurs de la république, et celles des défenseurs de la monarchie; le temps où la hache révolutionnaire frappoit également le père de Moreau, qui invoquoit les victoires de son fils, et le père des jeunes Angrand-d'Alleray (1), qui invoquoit les lois de la nature.

Le devoir arma la main de M. le prince de Condé; mais, comme le dit M. Chambelland, « sur les champs de bataille comme ailleurs, il » rendoit une éclatante justice à la valeur des » Français, dont il repoussoit les coups. Il admi» roit leur courage; il étoit fier de les voir se cou» vrir de lauriers; mais il auroit voulu qu'ils » unissent leurs trophées au panache blanc »... Son petit-fils aussi admiroit nos guerriers....

Un instant, les soldats de Condé et ceux de Pichegru furent près de s'embrasser; mais les artisans de discordes s'interposèrent entre eux....... Un instant, en 1815, les fidèles de la Vendée et les braves de l'armée, furent près de se réunir..... Ce ne fut pas le jeune Larochejaquelein, le frère des héros, qui voulut refuser cette consolation aux mânes de ses frères, à sa propre douleur; ce ne furent pas non plus, il faut le dire, les chefs de l'armée de la Loire, qui voulurent ravir à leur pays le bonheur de cette réunion, ce furent encore de vils intrigans, éternels ennemis de l'ordre.

Unissons donc les succès anciens et les succès nouveaux; faisons un faisceau de toutes nos palmes;

---

(1) M. Angrand d'Alleray, lieutenant civil à Paris, avoit trois fils à l'armée de Condé. Il fut traduit au tribunal révolutionnaire pour leur avoir envoyé des secours. En niant ce fait, il eût pu sauver sa vie, mais il aima mieux la perdre que de la devoir à un mensonge. « Tu ne connoissois donc pas les lois qui dé» fendent d'envoyer de l'argent aux émigrés? lui dit le prési» dent du tribunal révolutionnaire. — *Oui, je les connoissois*, » répondit fièrement le vénérable magistrat; *mais j'en connois* » *une autre qui est au-dessus d'elles : c'est la loi de la nature qui* » *ordonne à un père de nourrir ses enfans, quelque part qu'ils se* » *trouvent.* »

comblons avec de la gloire les vides faits par le crime ou par le malheur; comblons avec de la gloire l'intervalle établi entre les partis par de trop longues dissensions. S'il est vrai que la vérité et la conciliation sortent du fond des tombeaux, la révolution en a tant creusé au milieu de nous pour les victimes, pour les vaincus, pour les vainqueurs eux-mêmes, que la vérité et la paix devroient se trouver partout en France.

F. Agier.

---

*Sur les principales Innovations introduites pendant le ministère du Maréchal Saint-Cyr, et sur la Conduite tenue à l'égard des militaires de l'armée depuis le retour du Roi en* 1815.

De tous les ministères, celui qui a le plus innové est sans contredit celui de la guerre. Il l'a fait si malheureusement que souvent on a cru découvrir de coupables arrière-pensées dans ce qui n'étoit peut-être que le résultat de l'ineptie. Sous le dernier ministre, obstiné ennemi du travail, et d'une santé qui ne lui permettoit quelquefois pas de signer, on assure que trois ou quatre faiseurs se partageoient la besogne, et travailloient chacun de leur côté. Le ministre signoit, et voilà comme se fabriquoient les ordonnances.

Jetons un coup d'œil sur ces innovations, nous suivrons l'ordre des dates.

*Organisation des Légions.*

Je ne parlerai pas de l'organisation des légions, puisque je ne pourrois que répéter ce qui a déjà été dit dans la XLIII^e^ Livraison du *Conservateur.*

*Suppression des corps des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres, et création du corps des intendans militaires.*

L'ordonnance qui supprime les corps des ins-

pecteurs aux revues et des commissaires des guerres pour les remplacer par celui des intendans militaires, parut en septembre 1817, peu de jours après que le maréchal Gouvion-Saint-Cyr eut repris le portefeuille; mais elle étoit datée du 29 juillet, époque à laquelle le duc de Feltre étoit ministre; et l'on sait que c'étoit lui qui avoit préparé cette ordonnance.

Je n'ose me prononcer sur la question si souvent traitée de la réunion ou de la séparation des corps des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres. Les fonctions qu'ils remplissoient peuvent l'être facilement par un seul corps, surtout si l'on simplifie leur besogne, chose facile et nécessaire depuis qu'on a multiplié sans but les ordonnances, les circulaires et les écritures. Si des corps séparés se partagent ces fonctions, on doit présumer qu'elles seront mieux remplies; si elles sont réunies, il y aura économie et simplification.

MM. les intendans étoient en grande faveur sous le précédent ministre. Ils occupoient presque tous les emplois dans les bureaux de la guerre, et plusieurs étoient chargés de fonctions qui sembleroient devoir être exercées par des militaires.

*Loi sur le recrutement et sur l'avancement.*

La loi sur le recrutement n'est autre chose que la conscription à laquelle on a ajouté des dispositions qui règlent l'avancement, et qui ôtent ainsi à la royauté une de ses plus belles et de ses plus utiles prérogatives.

Puisque la loi règle l'avancement, on ne devroit pouvoir destituer les officiers que par suite d'un jugement. On en fit dans le temps la proposition; mais le maréchal Saint-Cyr la repoussa vivement. L'on conçoit que, s'il en avoit été ainsi, il n'au-

roit pas pu se permettre cette foule de destitutions arbitraires qui signalent son ministère. Ceux des officiers destitués qui étoient chefs de corps ont cependant eu la satisfaction d'apprendre, dans une réponse du *Moniteur* aux réflexions des journaux royalistes, qu'on les a renvoyés pour cause d'incapacité. On conviendra qu'il auroit été plus poli de le leur mander en leur envoyant leur destitution, que de les en instruire par la voie du *Moniteur*. Ne seroit-on pas d'ailleurs fondé à douter de la justice de ce jugement, et à croire que ces officiers étoient plutôt coupables de royalisme que d'incapacité? En effet, ils ont évidemment été jugés d'après les notes des inspecteurs généraux nommés par le maréchal Saint-Cyr, et dont une partie avoit manifesté pendant les cent-jours une haine acharnée contre la maison de Bourbon. Les chefs de corps au contraire, choisis par le duc de Feltre, avoient donné des marques de dévouement au Roi, ou avoient une opinion royaliste connue. Dans cet état de choses, seroit-il extraordinaire que des inspecteurs généraux eussent été rigoureux outre mesure envers des officiers d'une opinion entièrement opposée à la leur? L'on ne sauroit nier d'ailleurs que l'on trouveroit à blâmer le colonel du régiment le mieux tenu de France, si l'on inspectoit son corps avec des intentions hostiles. Cette digression m'a écarté de mon sujet, je me hâte d'y revenir.

Les dispositions sur l'avancement, inconstitutionnelles, parce qu'elles empiètent sur la prérogative royale, le sont aussi dans ce qu'elles prescrivent; mais en outre une partie de celles qui concernent les officiers sont insensées.

Elles prescrivent de prendre parmi les officiers sortis de la classe des sous-officiers, les trésoriers, les capitaines d'habillement et les adjudans-majors, et de choisir les majors parmi ces trois classes

d'officiers (1). Ainsi l'on exclut les deux tiers des officiers de l'armée de la concurrence pour les trois premiers emplois, et l'on accorde à ceux qui les occupent, les places de majors; c'est-à-dire le privilége du quart des places d'officiers supérieurs dans l'infanterie, et du tiers dans la cavalerie, et cela sans préjudice de leurs droits aux emplois de chefs de bataillon.

Ces dispositions sont une infraction à l'article 3 de la Charte, puisque ceux que l'on exclut de la concurrence sont pour le moins aussi capables que ceux que l'on favorise; à moins que les études premières et l'instruction reçue dans les écoles ne soient considérées comme nuisibles. L'expérience vient d'ailleurs à l'appui du raisonnement, puisque presque toutes les places d'adjudans-majors étoient occupées sous Buonaparte par des officiers sortis des écoles. Quant aux emplois de majors, les trésoriers et capitaines d'habillement ne pouvant y prétendre, que s'ils ont commandé deux ans une compagnie, ce dont on n'a presque pas d'exemple; il en résulte qu'ils seront presque tous dévolus aux adjudans-majors, les seuls officiers des corps qui, par la nature de leurs fonctions, ne s'occupent jamais d'administration.

Ainsi, en résumé, tous les officiers sortis des écoles (qui forment les deux tiers des officiers de l'armée), sont exclus de la concurrence pour les places de trésoriers, de capitaines d'habille-

(1) Indépendamment du privilége accordé à ces trois classes d'officiers, l'emploi d'adjudant-major en particulier est très-avantageux à obtenir, parce que si c'est un lieutenant que l'on fait adjudant-major, on lui donne en même temps le grade de capitaine, s'il a quatre ans de grade de lieutenant. S'il ne les a pas encore, il l'obtient aussitôt qu'il les a atteints. Cet emploi offre aussi l'avantage de vous mettre en relation continuelle avec vos chefs, et de vous instruire à fond des détails du service. Aussi sont-ce les adjudans-majors parmi les capitaines qui obtiennent le plus d'avancement.

ment et d'adjudans-majors, quoique ce soit évidemment parmi eux, à cause de leur nombre et de leurs études, que l'on trouveroit le plus de sujets ; et toutes les places de majors, pour ainsi dire, seront dévolues aux adjudans-majors, quoiqu'ils soient les moins capables d'en exercer les fonctions (1) : *Jamais l'extravagance alla-t-elle plus loin!* Dans cet état de choses un ministre, qui en aura la fantaisie, pourra empêcher qu'aucun officier sorti des écoles ne s'élève jamais au-delà du grade de capitaine ; il lui suffira de donner les bataillons qui viendront à vaquer à des majors.

Enfin, au lieu de donner les deux tiers des emplois à l'ancienneté jusqu'au grade inclus de lieutenant-colonel, on auroit dû s'arrêter au grade inclus de capitaine, et laisser régler par le choix l'avancement des grades plus élevés. L'on manœuvre par bataillons, les évolutions de ligne

---

(1) Une absurdité donne souvent naissance à plusieurs autres. Dans le réglement sur le service intérieur, pour être conséquent, on fait remplacer les majors, quand ils s'absentent, par un capitaine pris parmi les officiers susceptibles d'être appelés à l'emploi de major; mais on en excepte ceux qui rempliroient alors des fonctions administratives. Autant valoit dire qu'en cas d'absence du major, l'adjudant-major le remplacera, car les trésoriers et capitaines d'habillement sont chargés de fonctions administratives. Ainsi les officiers qui s'occupent spécialement de surveiller l'administration seront remplacés par les seuls capitaines qui ne s'en occupent jamais, puisque le réglement précité s'exprime ainsi, p. 23 : « *Les adjudans-majors sont chargés des » détails de la police générale et du service commun à toutes les » compagnies ; mais ils doivent rester étrangers à leur police intérieure et à leur administration.* » Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette disposition n'est pas seulement absurde, mais elle est inexécutable: car l'adjudant-major, à moins que d'être le plus ancien capitaine du régiment, ce qui ne se voit que très-rarement, ne peut remplir des fonctions qui mettroient sous sa surveillance des officiers plus anciens de grade que lui, et qui le mettroient en position de leur donner des ordres. Dans le cas même où il seroit le plus ancien capitaine du régiment, il est trop occupé pour pouvoir ajouter d'autres fonctions à celles dont il est chargé.

ne sont que l'école de bataillon, appliquée aux mouvemens d'un certain nombre de bataillons. A la guerre les chefs de bataillon sont souvent livrés à eux-mêmes, et le bon ou le mauvais choix des officiers de ce grade est de la plus haute importance. C'est donc avec raison que jusqu'à ce jour l'avancement avoit eu lieu au choix pour les grades supérieurs à celui du capitaine.

*Formation d'un corps royal d'état-major et d'une école d'application pour le service de l'état-major-général de l'armée.*

Le corps de l'état-major, pendant les guerres de la révolution, ne fut d'abord composé que de colonels et de capitaines; par la suite on y ajouta des lieutenans-colonels et des chefs de bataillon. Les principales fonctions des colonels étoient d'être chefs d'état-major des divisions; on leur adjoignoit des capitaines. Les commandans de corps d'armée choisissoient parmi les généraux de l'armée leur chef d'état-major-général.

Par la nouvelle organisation, l'état-major comprendra des officiers de tous les grades. L'armée n'alimentera plus ce corps; il le sera par une école d'application. On ajoute aux emplois qu'ils avoient exercés jusqu'alors, ceux d'aides-de-camp, qui leur seront exclusivement dévolus. Pour juger cette nouvelle création, il suffira d'examiner comparativement les officiers qui étoient attachés à la personne d'un général commandant un corps d'armée, et ceux qui lui seront attachés dorénavant.

Les généraux choisissoient leurs aides-de-camp parmi les officiers de l'armee. Ceux qui commandoient des corps d'armée tiroient ordinairement les leurs des différentes armes. Ainsi, l'un d'eux étoit un officier d'infanterie, distingué dans son arme, éprouvé par la guerre, et auquel il pouvoit confier un commandement dans une occasion dif-

ficile. Ceux qui sortoient de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, ne lui étoient pas moins utiles, en ce qui concernoit leur arme. Tous, ayant servi dans les corps, étoient officiers de troupe, genre de mérite que la théorie et l'observation ne sauroient donner. Son chef d'état-major étoit un officier-général, dans la force de l'âge, maniant également bien et la plume et l'épée, pouvant, quand il étoit nécessaire, marcher le jour et travailler la nuit (1). Ainsi entouré, le général commandant un corps d'armée pouvoit avoir, sur quelque partie du service que ce fût, les renseignemens les plus précis et les secours les plus utiles.

Dorénavant, les généraux devront choisir leurs aides-de-camp parmi les officiers d'états-majors; mais ces officiers ne s'étant adonnés spécialement à aucune arme, on ne pourra trouver parmi eux, surtout en ce qui concerne les détails du service et le commandement des troupes, les lumières dont il est indispensable qu'un commandant de corps d'armée soit entouré. Quant au chef d'état-major-général, il faudra le choisir parmi les généraux du corps d'état-major, qui sont peu nombreux, et qui tous auront vieilli loin des troupes, et n'auront peut-être plus la vigueur nécessaire pour supporter les fatigues de leur emploi. Je conclurai des observations que je viens de développer sur les officiers qui sont attachés aux généraux commandant les corps d'armée, observations qui s'appliquent aux aides-de-camp des généraux des différentes armes; je conclurai, dis-je, que l'ancienne organisation étoit préférable à celle qu'on lui substitue. Ainsi, il ne faudroit pas de généraux d'état-major, puisqu'on ne peut les employer que

(1) C'est une chose remarquable que presque tous les généraux qui ont acquis de la célébrité pendant les guerres de la révolution, avoient servi dans l'état-major.

comme chefs d'états-majors-généraux, ni de lieutenans d'état-major, puisqu'ils ne peuvent être raisonnablement utilisés que comme aides-de-camp.

Il me reste à parler de l'école d'état-major. On ne peut apporter aucunes bonnes raisons pour appuyer sa création. S'il suffit, ainsi qu'on l'avoit cru jusqu'à ce jour, qu'un officier d'état-major (en supposant qu'il ait fait des études premières et qu'il ait servi au moins quatre ans dans les troupes) soit robuste, actif, intelligent, et qu'il ait le travail facile, qualités que l'on tient de la nature, il y avoit beaucoup plus d'avantage à les choisir dans l'armée.

S'il leur faut de la science, tirez-les des élèves de l'école d'application de Metz, qui alimente déjà les corps de l'artillerie et du genie. Ils sont plus instruits que ceux qui sortiront de l'école d'état-major; ils connoissent les manœuvres d'infanterie, qu'ils apprennent par théorie, et qu'ils exécutent comme soldats; ils ont étudié les services de l'artillerie et du génie.

Après avoir passé deux ans à l'école d'état-major, les élèves en sortiront avec la dénomination d'aides-majors; ils serviront deux ans dans un régiment de cavalerie avec le grade de sous-lieutenans, six mois d'abord à la suite d'une compagnie, dix-huit mois ensuite comme adjoints des adjudans-majors; de là ils passeront dans un régiment d'infanterie avec le grade de lieutenans; ils y serviront trois mois à la suite d'une compagnie, et vingt et un mois en alternant ou en concourant pour le service avec l'adjudant-major.

Les lieutenans et sous-lieutenans des corps ne verront point sans jalousie des jeunes gens sortant de l'école, étrangers au service de troupe, venir les commander. Il en résultera qu'ils se feront difficilement obéir, et que la discipline en souffrira.

Un règlement a paru exprès pour déterminer non pas seulement quel sera leur service, mais pour faire connoître au colonel et aux officiers supérieurs des corps, que l'on charge de leur éducation militaire, ce qu'ils devront leur enseigner. Si ce règlement étoit suivi ponctuellement, les aides-majors n'auroient pas un moment de repos, et seroient partout, comme la mouche du coche, ce qui est le moyen de n'être nulle part. Malgré toutes ces précautions, nous doutons que les colonels apportent beaucoup de soins à l'éducation d'officiers qui n'appartiennent ni à leur arme, ni à leurs corps; et que ces officiers mettent beaucoup de zèle à remplir des fonctions dont ils ne seront chargés que temporairement, et qu'ils regarderont comme de véritables corvées.

Je terminerai par blâmer la prérogative du commandement à grade égal. Est-ce le savoir qu'on veut récompenser? Mais les officiers d'artillerie et du génie, plus instruits que ne le seront les officiers d'état-major, ne jouissent pas de cette prérogative. Penseroit-on que l'intérêt du service exige que l'on enfreigne en leur faveur la hiérarchie du commandement, cette base de la discipline? Je ne le crois pas. Cette injuste prérogative ne sera donc qu'un brandon de discorde jeté entre les officiers d'état-major et ceux de l'armée.

*Etablissement d'un dépôt général des remontes.*

On conçoit difficilement que dans un vaste royaume, qui nourrit sur plusieurs points de son territoire des races de chevaux propres au service de la cavalerie, on ait, sur un point qui se trouve au milieu de l'une de ces races, établi un dépôt général des remontes, renonçant ainsi volontairement aux ressources qu'offroient les autres races. C'est cependant ce qui a été fait; le résultat a été tel qu'on devoit s'y attendre. Cet établissement

n'a produit jusqu'à présent d'autre résultat que de donner difficilement des chevaux moins beaux, c'est-à-dire plus chers que ceux que l'on obtenoit facilement pour le même prix par l'ancienne méthode. Il a fallu en outre payer la dépense de l'établissement ; il faut subvenir à son entretien, et l'on a loin des corps des détachemens qui attendent quelquefois une année entière les chevaux qu'on doit leur donner.

Telles sont les principales innovations introduites par le ministère de la guerre le moins capable peut-être que nous ayons jamais eu.

Jetons actuellement un coup d'œil sur la conduite qu'a tenue le ministère à l'égard des militaires de l'armée depuis le retour du Roi en 1815.

*Sur la conduite tenue à l'égard des militaires de l'armée, depuis le retour du Roi en* 1815.

Après la catastrophe du 20 mars, où la fidélité, chose ordinairement toute simple parmi les militaires, étoit devenue une vertu extraordinaire, il eût été dans l'intérêt de la monarchie légitime : 1°. de recompenser le plus possible cette fidélité, en plaçant chacun suivant ses droits et ses moyens ; 2°. de sévir, au moins par la destitution, contre tous les grands coupables qui avoient agi avec préméditation ou connoissance de cause en faveur de l'usurpation ; 3°. de pardonner franchement et d'oublier même les torts que pouvoient avoir la masse des officiers de l'armée qui avoient été séduits ou entraînés par l'exemple de quelques chefs, et qui offroient pour excuse le désir de défendre leur patrie contre l'étranger, ou l'impérieuse nécessité de conserver leur emploi pour exister. Au lieu de cela, qu'a-t-on fait ? 1°. Ceux qui avoient suivi le Roi hors de France ont été amnistiés, ce qui suppose une faute ; on a cherché à livrer leur conduite au ridicule, et la plupart

sont privés sans motif des emplois qu'ils avoient occupés d'abord. 2e. Presque tous les grands coupables sont rentrés en grâce sans qu'ils aient donné aucunes garanties, et maintenant leur criminelle défection est considérée comme un titre à la faveur. 3o. On a fait une classification humiliante de ceux dont les torts devoient être oubliés dès l'origine; puis on a cherché à leur faire croire qu'ils étoient indispensables, et enfin, ainsi que pour les grands coupables, leurs torts sont devenus des droits. On abreuve de dégoûts tous ceux qui sont restés sincèrement attachés au trône, de manière à les éloigner. On flatte les grands coupables, et on leur confie des emplois éminens comme si on en avoit peur; ce qui tend à les rendre dangereux. Enfin on ne reconnoît les droits de tous les autres, qu'après les avoir humiliés, et leur avoir donné à entendre qu'on ne pouvoit se passer d'eux, de manière à leur ôter tout sentiment de reconnoissance envers le gouvernement qui les emploie. En un mot, lorsqu'un gouvernement s'établit, il doit s'entourer de ses amis, s'attacher les indifférens par la justice et la confiance, et tendre la main à ses ennemis s'ils reviennent à lui de bonne foi. Le ministère, au contraire, entoure le gouvernement de ses ennemis, et leur témoigne de la crainte; éloigne ses amis, et tourne leur attachement en dérision. Quelle confiance peut-il inspirer à la masse de la nation! quelle garantie offre-t-il à ceux qui auroient envie de s'attacher à lui de bonne foi! Il faut avouer qu'après l'expérience de toutes les révolutions qui ont agité le Monde, voilà une politique toute nouvelle; elle étoit sans doute réservée pour le siècle des lumières.

A l'appui des réflexions précédentes, on peut citer des faits particuliers.

On a donné une gratification d'entrée en campagne aux officiers qui ont été à Waterloo, rien à

ceux qui ont suivi le Roi à Gand, ou qui ont servi dans la Vendée et sous les ordres de S. A. R. le duc d'Angoulême ; on ne reconnoît donc de campagne légale, en 1815, que celle de Waterloo.

Autrefois Buonaparte étoit dans l'usage de donner, le jour de sa fête, une gratification équivalente à un mois de solde aux officiers de sa garde ; il ne la donna point en 1813. Dans la position pénible où s'est trouvée la France depuis le second retour du Roi, loin d'avoir pu accorder le même avantage aux officiers de la garde royale, on leur a fait, au contraire, ainsi qu'aux autres officiers de l'armée, une retenue annuelle assez forte sur leurs appointemens, tandis que, dans le même temps, on a payé la gratification de campagne aux officiers présens à Waterloo, la gratification de la Saint-Napoléon de 1813 aux officiers qui faisoient alors partie de la garde impériale ; enfin le salaire des employés de Buonaparte pendant les cent-jours, et tout ce qui étoit dû aux fournisseurs qui lui avoient livré à crédit. Que penser de cette retenue et de cet emploi de fonds !

Les décorations données par Buonaparte reçoivent un traitement ; celles données par le Roi, du moins aux officiers, n'en reçoivent point.

Une garde royale ne peut exister sans être un corps d'élite. Pour qu'elle pût jouir avec justice des avantages qu'on lui accorde, on devroit y placer, pour les récompenser, les vieux soldats de l'armée ; ils en sont, au contraire, exclus, et ne peuvent se présenter, pour y servir, qu'après avoir obtenu leur congé. La garde ne s'alimente que par enrôlement volontaire.

Les emplois d'officiers de ce corps d'élite devroient être aussi une récompense pour les officiers de l'armée ; il seroit donc convenable qu'en y entrant, ils y trouvassent un avantage réel ; celui qui résulte de l'augmentation de la solde

est nul, puisque l'augmentation des dépenses est dans une proportion plus forte encore. L'avantage du commandement à grade égal est un privilége qui ne peut s'accorder avec les règlemens militaires. Le choix des officiers parmi ceux qui avoient au moins quatre ans de grade, et le brevet du grade supérieur qui leur étoit donné en entrant dans la garde, paroissoit ce qu'il y avoit de plus convenable, c'étoit une récompense réelle pour les officiers de l'armée, un moyen d'exciter leur émulation, sans augmentation de dépenses; les officiers entrant dans la garde, acquéroient alors un droit inhérent à leurs grades. Au lieu de cela on assimile les grades de la garde à ceux de la ligne, de manière à n'en faire qu'une mutation au lieu d'une récompense; et cet avantage qu'on retire à la garde, on le donne en même temps aux compagnies de discipline.

A une époque où il y a encombrement de grades supérieurs, et où il conviendroit d'augmenter, autant que possible, le nombre des emplois, on supprime la prérogative du grade supérieur dans la garde, pour renvoyer dans la ligne ceux qui en sont revêtus; ce qui tend à ôter tout espoir d'avancement aux officiers de l'armée, et cela encore après avoir admis à la création de la garde un grand nombre d'officiers qui y ont reçu des brevets; en un mot on auroit dû laisser subsister le plus d'emplois possible, et donner très-peu d'avancement : au lieu de cela on a donné beaucoup de grades, et on diminue maintenant le nombre des emplois. ***.

---

## CONSEILS GÉNÉRAUX DE DÉPARTEMENT.

*Session de* 1819.

Dans la XX^e Livraison (page 321) du *Conservateur*, nous avons fait connoître les omissions, que nous pouvons avec

justice appeler volontaires ), qui existoient dans le compte-rendu par analyse, des procès-verbaux des conseils généraux de départemens pour l'année 1818.

Cette analyse étoit sortie des bureaux du ministère de l'intérieur et des presses royales. Il a été facile à l'homme le moins clairvoyant de juger du singulier désordre et des omissions non moins singulières que présentoit le tableau ministériel, par le petit nombre d'extraits que nous avons fournis, et qui étoient l'exacte vérité.

Sans attendre le rapport qui doit être fait cette année, si toutefois notre *ministre unique* peut encore s'occuper d'un tel ouvrage au milieu de la tourmente qui l'agite, et qui doit se communiquer à son armée bureaucrate, nous croyons devoir instruire nos lecteurs, moins encore ceux que nous avons en France, et dont la plupart savent ces choses aussi bien que nous, que nos lecteurs étrangers qu'on a si long-temps trompés, et qui se croient maintenant intéressés à connoître au juste le point où nous en sommes ; nous croyons, dis-je, devoir les instruire que dans cette France où l'on persécute depuis plus de trois ans tout ce qui est royaliste, il existe, malgré cette persécution, une immense majorité d'hommes qui veulent le bien de leur patrie, l'affermissement du trône légitime et le retour de tous les principes moraux et religieux, seuls gages de la durée des empires.

Ne pouvant donner à cet article toute l'étendue que son importance exigeroit, nous nous contenterons de citer quelques exemples qu'on peut regarder à juste titre comme pris dans la très-grande majorité des départemens ; nous affirmons donc, et le rapport futur de Son Exc., si toutefois on veut bien le faire *véridique* et pas trop *laconique*, viendra à l'appui de notre assertion, que les conseils généraux en grande majorité, ont voté en corps fidèles et dignes de défendre les intérêts d'un peuple qui veut, en dépit du ministère *actuel* et d'une poignée de révolutionnaires, rester royaliste et chrétien.

## VENDÉE.

Le conseil général a exprimé formellement son vœu pour l'érection de l'évêché de Luçon ; aux 75,000 fr. qu'il alloua l'an dernier pour les établissemens épiscopaux, il en ajoute cette année 8,000 fr., afin de pourvoir aux dé-

penses que nécessitera l'évacuation de l'ancien séminaire.

## EURE.

Le conseil général de ce département a mis plus d'unanimité que jamais dans ses délibérations ; il ne s'y est trouvé qu'un seul membre qui ait réclamé en faveur des *Lancastre*. On a voté une somme annuelle de 10,000 fr. pour l'instruction de sujets qui se destineroient à entrer dans la Congrégation des Frères de la Doctrine chrétienne, et qu'on a le projet de mettre par la suite à la tête des écoles primaires dans le département. On auroit doublé cette somme de 10,000 fr., si l'année n'eût pas été aussi avancée, et si l'on eût pu espérer concourir, avec le conseil général de la Seine-Inférieure, à relever l'ancien et magnifique établissement des Frères de Saint-Yon, que renferme la ville de Rouen.

Les autres chapitres ont été traités dans le même esprit.

## CHARENTE-INFÉRIEURE.

Le conseil général de ce département a voté des fonds considérables pour la restauration de la cathédrale de Saintes.

## SOMME.

La session du conseil général du département de la Somme a été remarquable par quelques votes d'un intérêt majeur.

Ce conseil a employé ses centimes facultatifs en secours aux hôpitaux, aux communes, pour la reconstruction des églises et autres œuvres de cette espèce. Il a renouvelé le vœu de voir cesser le veuvage de son église (1).

Il a rejeté la méthode d'enseignement mutuel « comme » dangereuse par ses conséquences, pour la religion, la » monarchie et l'ordre social. »

Il a fait un premier fonds pour un établissement à créer, dont le but est de former des instituteurs primaires pour les campagnes, à condition, toutefois, que cette école normale sera sous la direction des Frères de la Doctrine chrétienne.

---

(1) Mgr de Bombelles, évêque d'Amiens, a pris possession le 16 octobre 1819.

Une caisse des incendies a été formée pour venir au secours des victimes de ce fléau ; le conseil général a indiqué des mesures législatives et de haute administration, propres à en atténuer les ravages.

Il a appelé l'attention du gouvernement sur la misère toujours croissante des villes manufacturières, et surtout de celles dont l'industrie repose sur une matière première exotique.

Enfin ce conseil a signalé et a prouvé par expérience les défauts du cadastre parcellaire, et a fait ressortir les avantages du cadastre par masse de culture. En tout il a montré un véritable attachement aux doctrines religieuses et monarchiques, une grande connoissance des affaires publiques et une fermeté inébranlable, unie à une juste modération.

Le conseil municipal de la ville d'Amiens a suivi l'exemple du conseil général du département, et l'enseignement mutuel a été rejeté *pour la troisième fois*, en dépit des mesures combinées du ministère, du préfet et des libéraux, tous réunis.

## ALLIER.

Le conseil général du département de l'Allier, après avoir pris les moyens les plus efficaces pour acquérir un palais épiscopal, sollicite vivement l'envoi de l'évêque nommé ; il en fait sentir la nécessité, basée sur ce qu'il est important de pourvoir à l'éducation religieuse des enfans des campagnes et à la desserte d'un grand nombre de paroisses restées depuis long-temps sans pasteurs.

Le conseil vote quatre bourses pour l'éducation d'autant de jeunes gens qui se destineroient à l'état ecclésiastique, et émet aussi l'intention, pour l'année prochaine, d'établir un grand séminaire.

L'éducation des filles du peuple dans les villes a fixé l'attention du conseil; il vote une somme de deux mille francs pour être distribués aux chefs-lieux de chaque arrondissement, à titre d'encouragement, à condition que les écoles seront dirigées par les sœurs de saint Vincent-de-Paul ; il renouvelle aussi le vœu de voir rétablir les corporations religieuses pour l'éducation des deux sexes.

« Les corporations religieuses, dit le conseil, sont » seules propres à établir un système uniforme, inacces-

» sible à la corruption du monde. La génération qui s'é-
» lève doit fixer tous les regards ; de son éducation dépend
» le sort de la France. »

Les Frères de la Doctrine chrétienne ont été aussi l'objet de la sollicitude du conseil général : les charges qui pèsent sur le département ne lui ont pas permis cette année d'affecter des fonds à un établissement de ce genre ; mais il espère qu'en 1820, il pourra réaliser un vœu dont il sent depuis long-temps toute l'importance.

Le conseil désire aussi que les conseils municipaux soient *toujours* consultés lorsque le gouvernement voudra établir des écoles à la Lancastre. Cette mesure paroît d'autant plus sage, qu'un certain nombre de communes ont témoigné leur préférence pour les écoles dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne.

Pénétré de ses devoirs, le conseil général du département de l'Allier a porté ses vues sur tout ce qui peut améliorer le sort des administrés, et les plus petits détails ne lui ont point échappé.

## COTE-D'OR.

Le conseil général de ce département a perdu l'un de ses membres les plus dévoués, par la destitution *arbitraire* de M. le comte de Virieu. Quelques journaux ont parlé de cette destitution, et chacun a pu en apprécier les motifs. Etrangère à notre sujet, nous n'en révélerons pas les détails, qui sont le complément du système adopté et suivi avec acharnement contre les royalistes depuis la fatale ordonnance du 5 septembre.

Le bon esprit du conseil général du département de la Côte-d'Or s'est maintenu, et, malgré l'espèce de terreur qu'on a cherché à lui imprimer, ce corps a lutté avec honneur contre les perfides insinuations des administrations locales. Voici un extrait et des considérans et des délibérations :

« Quant à la demande faite par M. le préfet, d'une
» somme de *six mille francs* pour les écoles de l'ensei-
» gnement mutuel, considérant que c'est aux communes
» et aux villes seules où ces écoles s'établissent, à pour-
» voir à leurs frais, puisqu'elles ne s'y établissent que sur
» leur demande et dans leur intérêt, comme toutes autres
» écoles quelconques ; que sur ce principe, il n'a jamais

» été fait de fonds par le département pour l'instruction
» primaire de quelque nature qu'elle ait été ; que *d'ailleurs*
» cette allocation seroit en opposition *manifeste* avec le
» vœu du conseil qu'il a émis l'année dernière, de l'éta-
» blissement des Frères des Ecoles chrétiennes dans les
» villes, vœu exprimé également par les conseils des quatre
» arrondissemens, et motivé sur l'heureux effet que l'école
» des Frères de Saint-Yon, depuis son établissement à
» Dijon, a déjà produit sur les enfans du peuple, soit sous
» le rapport de l'instruction, soit sous celui, beaucoup
» plus important encore, des mœurs et de la religion :

» Le conseil arrête qu'il ne peut faire d'allocation
» pour cet objet. »

La rédaction de ce considérant a excité de vives réclamations de la part de M. le préfet; mais elle a passé à la majorité : on s'est ensuite occupé des articles qui présentoient des intérêts généraux. Le conseil émet le vœu, 1°. qu'il soit pris une mesure législative tendante à réprimer les outrages faits à la religion, soit par des actes publics, soit dans des écrits publiés, et répandus, et que ceux qui s'en rendroient coupables fussent poursuivis par-devant les tribunaux, à la diligence des procureurs du Roi; 2°. que les curés et desservans soient rétribués par le trésor royal, de telle sorte que les communes n'aient plus besoin de leur faire un supplément de traitement, ce qui, en rendant les curés et desservans plus indépendans, les feroit respecter davantage dans leurs fonctions; 3°. que les ordonnances relatives à l'observation des fêtes et dimanches (1) fussent remises en vigueur.

Ce troisième article n'étoit pas probablement dans les vues de M. le préfet, puisqu'il l'a contesté; néanmoins le conseil l'a maintenu dans ses procès-verbaux.

On a de plus demandé que la majorité fût comme autrefois fixée à vingt-cinq ans. La centralisation de l'administration, et les ravages de l'usure, ont comme à l'ordinaire fixé l'attention du conseil général, qui a fait tout ce qui a dépendu de lui pour *finir avec honneur;* car il est permis de supposer que si le même système est toujours

---

(1) Cette demande est *tout à fait juste*, car, sous les yeux même des ministres du Roi, ne voit-on pas constamment les jours de fêtes et dimanches profanés ?

suivi, la faux révolutionnaire étendra ses ravages sur les conseils généraux comme sur le reste de l'administration, qui est devenue, ainsi que l'a dit avec justice l'un de nos meilleurs journaux, *la honte de la France*.

## VIENNE.

Nous terminerons cet article par un aperçu des procès-verbaux du conseil général du département de la Vienne. Dans une prochaine Livraison nous en donnerons quelques autres, et c'est à regret que nous nous voyons forcés, par le défaut d'espace, de ne présenter à nos lecteurs que des extraits qui perdent toujours à l'analyse, surtout lorsqu'il s'agit de traiter des matières aussi graves, et qui intéressent autant l'ordre social, la monarchie et la religion.

Sur les dépenses variables, chapitre IX, M. le préfet a proposé d'allouer *dix-huit cents francs* pour l'enseignement mutuel.

« Le conseil général déclare ne voter aucun fonds pour » cet objet, attendu le peu de succès de tous les établisse- » mens de ce genre qui ont été tentés dans le département. »

Le conseil vote 1,000 fr. de supplément de traitement, à chacun de MM. les vicaires généraux, et affecte 2,000 fr. à titre de secours au séminaire de Poitiers, pour le paiement d'une maison de campagne qu'il vient d'acquérir. Ce vote est appuyé de sages réflexions, et sur la nécessité d'aider, autant que possible, un établissement qui doit fournir aux campagnes et aux villes du département, des ecclésiastiques dont le déficit se fait chaque jour sentir plus vivement.

« Le conseil général, parfaitement instruit de tout le » bien que répandent à Poitiers, dans la classe indigente, » les Frères des Ecoles chretiennes, voit avec satisfaction » combien les enfans confiés à leurs soins, depuis huit » mois, sont méconnoissables, soit par leur tenue dans » les églises et même dans les rues, soit par le respect » qu'ils leur inspirent pour les auteurs de leurs jours. » Cette autorité est trop souvent méconnue dans ce » siècle, où le venin séducteur de l'indépendance, s'insinue » jusque dans les cœurs de l'âge le plus tendre. Elle me- » naceroit la société entière d'un bouleversement général, » si les exemples fréquens d'insubordination qui ont eu » lieu cette annee, se renouveloient encore. *Grâces im-*

» *mortelles* soient donc rendues à ces hommes simples,
» qui, par principe de religion, font leur bonheur de
» donner aux enfans des pauvres, l'education convenable
» à la condition dans laquelle ils sont nés; de les instruire
» dans les principes d'une vertueuse morale; de leur ins-
» pirer le goût du travail, le respect et l'attachement à la
» personne du Roi, et de leur persuader que, dans
» quelque position que l'homme soit placé, il est toujours
» dans la dépendance; qu'il peut être heureux dans toutes
» les conditions de la vie; que ce ne sont pas les grands biens
» qui font son bonheur sur la terre, mais une conduite
» exempte de tout reproche, une conscience pure, et qui
» n'est troublée par aucun remords, etc. etc.»

Le conseil, ayant aussi pris en considération le vœu exprimé par les arrondissemens de Poitiers et de Loudun, vote en faveur des Frères de la Doctrine chrétienne, une somme de 5,800 fr.; il vote en outre diverses réparations à des églises, et y affecte une somme de 6,000 fr.

La seconde partie, sous le titre de *Partie morale*, n'est pas traitée avec moins d'étendue, ni avec moins de zèle, pour tout ce qui peut intéresser le bien public et celui du département; le conseil n'a cessé d'élever la voix depuis bien des années en faveur de la religion, demande comme précédemment l'exécution du Concordat (1), et reclame une augmentation dans le traitement des curés et desservans; il sollicite de nouveau, et de concert avec les arrondissemens du département, une loi qui accorde de l'extension à la puissance paternelle (2). Le conseil général se plaint que dans l'analyse présentée l'année dernière à S. M., on ait isolé cette demande, qui perd toute son importance, en la détachant de ses considérans, que nous regrettons de ne pouvoir, nous-mêmes, mettre sous les yeux de nos lecteurs. Il rappelle ses anciennes délibérations sur la nécessité d'une loi qui ordonne qu'aucun mariage ne puisse être valablement contracté, lorsque les deux puissances civile et religieuse n'y auront pas concouru suivant la religion ou le

(1) On sait que le Concordat n'a eu un commencement d'exécution provisoire, qu'après la Convention des conseils généraux de départemens

(2) Ce vote est exprimé par un très-grand nombre de départemens.

rit que professent les deux époux ; enfin le conseil général du département de la Vienne termine ses procès-verbaux de la session de 1819, en appelant l'attention du gouvernement sur les dangers qui peuvent résulter de la profusion avec laquelle sont répandus *les écrits incendiaires colportés audacieusement dans les villes et les campagnes*. Il regarda aussi comme très-important à la prospérité des arts, le rétablissement des jurandes en faveur desquelles, l'année dernière, il a émis un semblable vœu.

---

## *De l'emploi et de l'oubli des lois de la révolution.*

*Les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la Charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.* Voilà ce que prescrit l'article 68 de l'acte constitutionnel. On fait chaque jour un intolérable abus de ces expressions ; mais si la France est réduite à la honte de voir citer continuellement les lois de la révolte, et les décrets de l'usurpation dans les jugemens de nos tribunaux monarchiques, et dans les ordonnances que les ministres nous imposent au nom du Roi, il faudroit au moins ne pas oublier celles de ces lois qui, par hasard et en petit nombre, peuvent s'accorder avec la justice et la raison, maintenir l'ordre et la paix, et assurer les droits de la religion et de la royauté.

Nous croyons de notre devoir d'en rappeler quelques unes qui ne seront pas sans utilité dans ce moment.

Une assemblée séditieuse et illégale se réunit depuis plusieurs mois; les ministres, après l'avoir signalée dans la Chambre des Députés, ont eu l'imprudence de ne pas la dissoudre; les tribunaux s'occupent enfin de cette mesure, ils s'appuient sur l'article 291 du Code pénal. *Les amis de la liberté de la presse* contestent à cette loi sa clarté, poussent des hurlemens contre l'interprétation qu'on lui donne, et la bravent au point de se rassembler le jour même où elle est invoquée.

Essayons de leur faire connoître des décrets et des lois du bon temps de la Convention et du Directoire, de ces autorités qu'ils aiment à nommer populaires, dont ils ont

fait partie, qu'ils adoroient autrefois, et qu'ils voudroient ressusciter aujourd'hui, les voici :

*Loi qui défend toutes affiliations, agrégations, fédérations, ainsi que toutes correspondances en nom collectif de sociétés.*

16 octobre 1794 (25 brumaire an III).

Art. Ier. Toutes affiliations, agrégations, fédérations, ainsi que toutes correspondances en nom collectif entre sociétés, sous quelque dénomination qu'elles existent, sont défendues comme subversives du gouvernement, et contraires à l'unité de la république.

Ceux qui signeront, comme présidens ou secrétaires, des adresses ou pétitions faites en nom collectif, seront *arrêtés et détenus comme suspects.*

Chaque société dressera, immédiatement après la publication du présent décret, le tableau de chacun des membres qui la composent, et la date de son admission dans la société.

Copie de ce tableau sera, dans les deux décades qui suivront la publication du présent décret, adressée à l'agent national du district; cette copie sera et demeurera affichée dans le lieu des séances de la municipalité.

Tout contrevenant à une disposition quelconque du présent décret, sera *arrêté et détenu comme suspect.*

Il existe deux arrêtés du Directoire absolument conformes à cette loi, et qui en prescrivent l'exécution.

Le premier est du 27 février 1796 (8 vendémiaire an IV).

Il ordonne sans aucune formalité la clôture de plusieurs sociétés à Paris.

Le second est plus étendu et plus motivé, le voici :

*Arrêté du Directoire sur les Cercles constitutionnels.*

Du 14 mars 1798 (24 ventose an VI).

Le Directoire exécutif, considérant que la plupart des sociétés, dites *cercles constitutionnels*, semblent former des corporations dans l'Etat, que les citoyens qui les composent et agissent collectivement, violent évidemment la constitution, qui ne reconnoît d'autres corps, d'autres réunions sous des dénominations collectives, que les autorités constituées;

Qu'il est des *cercles contitutionnels* qui ont porté l'abus jusqu'à correspondre avec des *puissances étrangères ;*

Arrête ce qui suit :

Art. I^er^. Toute adresse ou pétition présentée au Directoire exécutif, aux ministres et aux administrations, sous une dénomination collective quelconque, sera, par cela seul, mise au rebut et non répondue, quel que soit son objet.

Art. II. Toute société, dite *cercle constitutionnel*, ou réunie sous toute autre dénomination, qui fera collectivement un acte quelconque, sera fermée.

Cette interdiction d'une puissance rebelle à l'autorité légale, n'est pas, comme on le voit, une nouveauté.

Il nous seroit facile de citer, contre les prétentions des indépendans, une foule de lois existantes; et comme ces lois sont, en quelque sorte, ou leur ouvrage, ou des lois de leur famille, il seroit curieux de voir comment ils s'y prendroient pour les repousser ou les récuser.

A quelles indécentes vociférations les infatigables libéraux ne se livrent-ils pas chaque jour contre de braves soldats qu'Henri IV nommoit *ses compères*, contre des guerriers dont l'assassinat a payé la fidélité, qui sont nationalisés par le sang qu'ils ont prodigué pour le Roi, et dont la patrie fait, sans aucuns frais, la sûreté de nos frontières? Ce nom de *troupes étrangères*, cependant ne révoltoit pas tous nos hommes à principes, quand, le 8 septembre 1799 (22 fructidor an VII), le Corps-Législatif proclamoit une loi qui autorisoit la création de différentes *Légions étrangères* sous la dénomination d'*Italiques*, de *Polonaises*, et de *Francs du Nord*. Ces libéraux, si frondeurs, étoient-ils moins Français alors qu'aujourd'hui? je l'ignore, mais ils étoient plus contenus : ils n'osoient réclamer, et obéissoient en silence.

On parle de destitution! Et que disoit-on quand une loi du 20 septembre 1793, une loi du 10 juin 1794 (22 prairial an II), et dix autres, à toutes les époques, obligeoient les Français à se munir d'un certificat de civisme, pour exercer, non seulement la moindre place gratuite, non seulement une charge acquise avec finance, mais encore, pour toucher un traitement ou une pension quelconque? Le moindre fonctionnaire étoit soumis impérieusement à cette formalité. Le gouvernement d'alors étoit tyrannique, sans doute; mais en voulant des hommes animés de son

esprit et de ses principes, il se montroit du moins conséquent, et aujourd'hui, sous un Monarque, c'est aux républicains, aux libéraux, aux jacobins et aux doctrinaires que sont données toutes les préférences. On peut se présenter avec les anciens certificats de civisme de 93. Un certificat de royalisme est plutôt un titre d'exclusion que d'appui.

Ces lois d'une époque déplorable que nous venons d'arracher à l'oubli, ne sont pas les seules qu'il seroit à propos d'invoquer dans ce moment.

Nous rappellerons, par exemple, au maire de *Mamers* ce décret du 17 mars 1793, qui ordonne *de livrer aux tribunaux tout citoyen qui se permettra la moindre indécence dans les lieux consacrés à la religion*.

Nous citerons aux ennemis du clergé le décret du 26 juin 1793, qui déclare *que le traitement des ecclésiastiques fait partie de la dette publique.*

Aux *Verrès* de notre époque, le décret portant *que tous les fonctionnaires publics rendront compte de leur fortune acquise depuis la révolution.*

Aux spéculateurs de la Bourse, le décret du 17 août 1793, *qui ordonne la formation d'une commission chargée de réprimer l'agiotage.*

Enfin nous apprendrons à tous les députés du *centre* qu'il existe une loi du 25 septembre 1792, qui déclare incompatibles les fonctions de représentant de la nation avec toute autre fonction publique, et un autre décret du 17 octobre de la même année, qui ne leur permet d'accepter de places du gouvernement que six ans après l'établissement de la constitution.

Il est vraisemblable que toutes ces lois pleines de sagesse ont été surprises à la *majorité saine* de la Convention, et qu'elles sont évidemment l'ouvrage d'une *minorité factieuse*. Elles n'en existent pas moins, on les trouvera toutes à la date indiquée dans un recueil en vingt volumes, où toutes les horreurs de la révolution sont annotées avec soin. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'on doit aux presses de l'*imprimerie royale* cette collection si judicieuse et si pleine de convenances.

---

Deux recueils historiques poursuivent leur utile et courageuse carrière, la *Bibliothèque Royaliste* et le *Parachute Monarchique*, ou *Mémoires de l'Académie des Ignorans.*

La 17ᵉ livraison du premier de ces recueils, qui a paru le 10 novembre, contient, entre autres morceaux importans, un article très étendu sur l'affaire Leguevel et Legall; c'est un compte rendu par MM. le marquis de la Boëssière et le comte du Botderu, impliqués dans cette odieuse et ridicule conjuration, de la même manière que M. le général Canuel fut compromis à dessein dans cette autre conspiration, plus odieuse et plus ridicule encore, de la terrasse des Tuileries. Ce compte rendu fait suite aux articles insérés dans la Bibliothèque royaliste, vol. 3, pag. 48. Rien de plus imposant et de plus noble que ces paroles de M. le comte du Botderu. Leguevel lui reprochoit d'avoir été son complice et de l'avoir rendu sa victime; M. du Botderu se levant : « *C'est avec regret*, dit-il, *que je cherche ici,* » *sans la trouver*, *une image du Christ; c'est en présence* » *de Dieu même que je vous adjurerois de dire la vérité;* » *vous n'oseriez pas soutenir le mensonge sorti de votre* » *bouche.* » Leguevel, confondu, demeura sans réponse.

On remarque aussi, dans cette livraison, des recherches intéressantes sur la constitution du royaume de France, depuis la fondation de la monarchie; l'auteur, M. Sarran, y fait preuve tout à la fois et d'instruction et de bons sentimens. Un autre article de M. *** sur la merveilleuse fortune du mot *ultra*, est rédigé d'une manière piquante, et contient des citations curieuses du journal anglais le *New-Times*.

C'est également dans le courant du mois de novembre qu'a été publiée la 30ᵉ livraison du *Parachute Monarchique*, sous le titre de *petits extraits des tablettes de M. le Réfléchi*. L'écrivain, qui prend ce nom, analyse 36 numéros d'un journal intitulé le *Contre-poison*, et qui parut en 1791. Il s'applique à démontrer l'analogie qui existe entre les principes de ce journal et les doctrines que soutient maintenant le *Courrier*. On trouve dans cet article des anecdotes et des rapprochemens singuliers.

Nous répétons qu'on s'abonne à la Bibliothèque Royaliste, chez Everat, imprimeur-libraire, rue du Cadran, nº 16, à raison de 10 fr. 50 c. par volume de 3 livraisons; et au Parachute Monarchique, au secrétariat de l'Académie des Ignorans, rue Saint-Honoré, nº 290, à raison de 17 fr. 50 c. pour deux vol., ou de 35 fr. pour quatre volumes.

## A M. L'ÉDITEUR DU CONSERVATEUR.

Monsieur,

Dans une tragédie qui vient d'obtenir au premier Théâtre-Français un succès brillant et mérité, le fils de Louis IX, Philippe, adresse ce vers à Châtillon, scène II, acte Ier :

Un chevalier français ose accuser son Roi!

L'auteur de cette tragédie, M. Ancelot, a pu voir dans cette situation une intention dramatique; mais il importe à la famille Gaucher de Châtillon de prouver que cette situation, de même que l'expression des sentimens qui l'amènent, sont entièrement contraires à la vérité historique.

Voici ce qu'on lit, tome IV, page 490, de l'Histoire de France par Velly, Louis IX, année 1249 :

« Châtillon cependant veilloit à sa gloire et à sa » sûreté (Louis IX). Seul il défendit long-temps » l'entrée d'une rue étroite qui conduisoit à la » maison où ses domestiques lui rendoient les » devoirs qu'ils croyoient les derniers. On le » voyoit tantôt fondre sur les infidèles comme un » éclair, abattant et tuant tous ceux dont il avoit » prévenu la fuite par sa vitesse, tantôt faire re» traite pour arracher de son écu, de sa cuirasse, » et même de son corps, les flèches et les dards » dont il étoit tout hérissé. Il retournoit ensuite » avec plus de furie qu'auparavant; et, se dressant » de temps en temps sur ses étriers, crioit de toute » sa force *à Châtillon, chevaliers, à Chatillon!* » *et où sont donc mes prudhommes?* mais en vain : » personne ne paroissoit. Accablé enfin par la » foule, épuisé de fatigues, tout couvert de traits » et percé de coups, il tomba mort en défendant » son Roi et sa religion. Un Sarrasin lui coupa la

» tête. Ainsi périt Gaucher de Châtillon, jeune » seigneur de vingt-huit ans, mais déja l'admira- » tion de l'univers par toutes les grandes qualités » qui font le héros. »

Vous voyez, M. l'Editeur, que Châtillon n'accusoit ni ne trahissoit son Roi.

*Un de vos Abonnés.*

---

Paris, le 24 novembre 1819.

Nous avons vu M. de Cazes premier ministre *de fait*, position assez piquante, qui donnoit à son pouvoir un petit air d'usurpation, assez dans les mœurs du temps. Il falloit séduire ou tromper ses collègues, quelquefois leur tendre la main, quelquefois leur tendre des piéges; on faisoit souvent l'un et l'autre en même temps. On menoit des intrigues au lieu de diriger des affaires; on essayoit de grandes vengeances pour vaincre de petites résistances; on s'applaudissoit d'avoir fait fléchir ceux qu'on n'avoit que révoltés; on couroit d'un parti à un autre, en ayant l'air de leur donner de l'appui, mais, au fond, dans l'espoir de trouver un soutien. Les flatteurs s'extasioient, crioient au miracle, proposoient de dresser des autels au grand homme, et commençoient par fléchir le genou, en tendant la main. Tout cela enivre un moment; mais, rentré dans le silence du cabinet, on s'aperçoit qu'on n'est rien, qu'on ne conduit rien, qu'on n'a ni force personnelle, ni pouvoir, ni considération; et, tourmenté du besoin de la légitimité, on veut passer, du premier ministère *de fait*, au premier ministère *de droit*. Rien n'est plus facile; il ne faut qu'une ordonnance; M. de Cazes contresigne l'ordonnance; et cependant il ne sera ni plus, ni moins qu'il n'étoit. Seulement, si le public s'avise de prendre au sérieux l'idée de sa puissance, il sera

seul exposé aux préventions, aux ressentimens qui jusqu'alors se partageoient plus ou moins également entre lui et ses collègues.

Il n'y a pas de pouvoir en France, parce que les conditions d'aucun ordre politique ne s'y trouvent complètes ; il n'y a pas de liberté en France, parce qu'aucune institution ne se met en rapport avec les lois fondamentales de l'Etat. Toujours placés entre le despotisme ministériel et l'anarchie, nous avons à la fois la Charte royale qui nous veut libres, et l'administration buonapartiste qui nous voudroit esclaves. Tout ministre tend donc à rattraper, par la centralisation des intérêts administratifs, les concessions que le Roi a eu la bonté de nous faire sous les rapports politiques. Ce combat dure depuis cinq ans, et tant qu'il durera, il n'y aura ni pouvoir, ni liberté, ni système auquel puissent se rallier les esprits. Aussi avons-nous vu M. de Cazes appeler à son secours, avec la même indifférence, et les lois d'exception et les lois révolutionnaires ; implorer le secours des royalistes contre les jacobins, et les doctrines des jacobins contre les royalistes ; diminuer la Chambre des Députés, dans l'espoir de la conduire, et augmenter la Chambre des Pairs pour l'annuler, sans se douter du danger qu'il y avoit de rendre à tous les partis leur première vigueur, au moment où l'autorité légitime, rétablie, ne pouvoit s'affermir que par le calme des passions. Il cherchoit le pouvoir, et ne le trouvant pas, il forma le projet de se faire un parti qui ne fût ni royaliste, ni libéral, et qui cependant pût servir d'appui à ses conceptions. Ce projet auroit été frappé de ridicule à sa naissance, si la France avoit eu des idées faites sur les conditions du gouvernement qu'elle avoit adopté ; mais la France, comme le ministre, en étoit à son apprentissage ; et il a fallu plusieurs années pour que la France et le ministre sentissent également

qu'entre des opinions fixes il n'y a pas de milieu, mais un vide absolu que les doctrinaires ne rempliront jamais. Les ministériels sont finis; les élections l'ont prouvé d'une manière incontestable; et le premier ministre *de droit*, plus embarrassé que le premier ministre *de fait*, sans parti qui soit le sien, va ouvrir la session avant d'avoir pu se dire à lui-même quelle opinion il appellera à son secours, sans avoir aucune certitude qu'une des deux opinions qu'il a blessées également répondra à son appel. Les libéraux paroissent préférer de le braver à continuer de le tromper; et les royalistes en ont été trompés si souvent qu'ils seront long-temps à s'y laisser reprendre. Si on appelle cela augmenter en pouvoir, on se fait illusion. Le pouvoir, dans un gouvernement représentatif, ne se fait point par ordonnance, mais par le talent, par l'art de s'unir, ou de réunir à soi les opinions dominantes. Nous sommes obligés d'établir ces tristes vérités, afin de préparer les esprits aux événemens qui nous menacent encore.

Ah! que le despotisme est une chose commode! Le despote prend le premier esclave qu'il trouve sous sa main, et lui dit : « Sois visir. » Il est visir. Il est vrai que l'opposition se montre par des révoltes, des incendies, et que le despote, qui ne tient pas plus à son ministre qu'à ses sujets, livre sans efforts la tête du visir aux factieux qui la demandent. On en refait un autre: et cela continue jusqu'à ce que le hasard amène un homme. Il n'en est pas de même dans les gouvernemens représentatifs; ce n'est pas du hasard qu'on attend un grand talent uni à un grand caractère; il s'y produit de lui-même quand les conditions de ce gouvernement sont complètes; quand elles ne sont pas complètes, ce genre de gouvernement ne produit pas de ministres d'une haute capacité; il empêche seulement qu'un homme incapable puisse se soutenir long-

temps; car les esprits sont fiers aussitôt qu'ils ont des témoins; et partout où règne la publicité, il est impossible à un homme de mérite de se mettre à la suite d'un sot; il lui est même impossible de ne pas se prononcer contre; il seroit jugé par son silence aussi sévèrement que par son assentiment.

Toujours à côté du gouvernement que nous avons adopté, n'osant y entrer franchement, nous ne pouvons cependant revenir au pouvoir absolu, qui n'est pas la même chose que le despotisme; car il ne faut pas oublier qu'en France le pouvoir, bien qu'absolu dans les choses de gouvernement, étoit limité dans toutes les parties de l'administration. Les Parlemens alloient d'eux-mêmes; le clergé avoit sa fortune particulière et son indépendance; l'éducation, richement dotée, ne se doutoit pas qu'un jour elle deviendroit un ministère; les pays d'Etat avoient leurs libertés, qui étoient grandes; les communes avoient aussi les leurs; des usages plus forts que les lois, car ils étoient consacrés par le temps et par les mœurs de la nation, protégeoient contre les caprices des ministres ce qui restoit de nos anciennes institutions et de notre ancienne fierté. La révolution a tout fait disparoître; et, si le pouvoir étoit absolu aujourd'hui, il le seroit plus qu'à Constantinople, puisque les Turcs ont une religion, des usages, et que nous n'en avons plus, du moins qui soient respectés. Tout ce qui nous manque doit être, ou suppléé par le pouvoir, ou naître des dispositions de l'opinion publique; c'est ainsi qu'elle est devenue une puissance. Autrefois, sur une mesure d'administration publique, on disoit: « C'est ou ce n'est » pas l'opinion des Parlemens, du clergé, de la » noblesse, du commerce; » maintenant qu'il n'y a plus que des individus, on dit sur tout: « C'est » ou ce n'est pas l'opinion de la France; » et, quoique cela ne soit jamais facile à constater, car

la France est bien grande, en criant fort, on fait à volonté une de ces opinions publiques devant lesquelles le pouvoir recule d'autant plus aisément, qu'il ne trouve rien sur quoi s'appuyer, et qu'il lui est impossible de distinguer l'opinion de la France qui crie, de l'opinion de la France qui se tait, surtout depuis qu'on a dit en vers :

Le silence du peuple est la leçon des Rois.

Si on fait la leçon aux Rois en se taisant, il faut convenir qu'on ne se gêne pas beaucoup, dans les gouvernemens représentatifs, pour la leur faire en parlant. Comment s'y reconnoître?

Mais, enfin, il ne s'agit pas d'examiner si la France sera sauvée par un visir, puisqu'il ne peut même y avoir de premier ministre, comme sous le pouvoir absolu, depuis que le Roi, dans sa sagesse, a reconnu l'action nécessaire des trois pouvoirs de la société, et qu'il a voulu que ses ministres ne fussent pas seulement responsables devant lui, mais qu'ils pussent être accusés par la Chambre des Députés, jugés et condamnés par la Chambre des Pairs. M. de Cazes n'est donc pas premier ministre; il n'est que président du conseil des ministres; et ce qui indiqueroit qu'il a gagné en faveur, ne prouveroit pas du tout qu'il est grandi en pouvoir. Les lois et les choses restent ce qu'elles étoient. Si M. de Cazes a fait sauter M. de Richelieu, qui étoit président du conseil, et M. Dessole, qui étoit aussi président du conseil, il n'y a pas de motif pour croire qu'un président du conseil soit, par ce titre seul, plus qu'un ministre, et que cela le mette à l'abri des chutes. Le bruit qu'on fait de l'élévation de M. de Cazes ne lui est pas favorable. M. de Talleyrand étoit arrivé d'emblée à la présidence, M. de Richelieu de même, M. Dessole encore, et personne n'en avoit montré d'étonnement. Au mouvement d'opinion qui se

fait à l'élévation de M. de Cazes à la présidence du conseil, ne diroit-on pas qu'il a fallu du temps pour y accoutumer la France? Cela ne seroit pas poli. Pour nous, nous n'avons éprouvé aucune surprise, parce que cela laisse la France au même point où elle étoit. Si on change de système, c'est alors que nous serons étonnés, puisque ce sera la première fois que la présidence du conseil aura rendu la lumière à des yeux qui ne voyoient pas.

M. de Cazes restera-t-il dans son aveuglement, ou en sortira-t-il? Telle est la question qu'on s'est faite pendant quarante-huit heures; et quoique la curiosité sur ce point soit déjà moins active, nous allons essayer d'y répondre, en anticipant un peu sur l'avenir, selon notre usage; mais l'avenir ne nous a point encore démentis. Il est vrai qu'il vient si vite maintenant, qu'il faudroit avoir bien du malheur, quand on n'est point ministre, pour ne pas le pressentir.

On persécutoit les royalistes, on obéissoit aux jacobins, on perdoit la monarchie, tel étoit le système. On persécutera les royalistes, on se fera un langage monarchique, on flattera les jacobins, en disant qu'on les brave; tel sera le système. Pour adoucir les royalistes, on essaiera de leur faire comprendre qu'on est bien revenu des préventions qu'on avoit contre eux; qu'il est impossible de nier que les événemens n'aient justifié leurs prédictions; que la nomination d'un régicide a révélé le secret du parti libéral, et qu'on sent le besoin de revenir sur ses pas; mais que si on a pu compromettre la monarchie sans mesure, destituer sans mesure les véritables serviteurs du Roi, il faut beaucoup de mesure pour rentrer dans l'ordre; que la *nation* a de terribles préjugés qu'on ne peut trop ménager; que le mal se fait toujours vite et le bien lentement; qu'on connoît le désintéressement des royalistes; qu'ils ne veulent rien

pour eux; qu'on sait que le salut de la France leur suffit; et, après ces doucereux préliminaires, on leur proposera de soutenir d'abord les projets du ministère, en attendant que le ministère soit assez fort pour penser à la monarchie. A l'exception des précautions oratoires, ce sera comme autrefois. Mais les royalistes se tiendront fermes; ils rappelleront le passé tant que rien de positif ne le leur fera oublier; et comme on a fait le mal avec ardeur, ils sont en droit d'exiger, et ils exigeront qu'on fasse le bien avec courage, ne fût-ce que pour guérir la *nation* de ses préjugés.

D'un autre côté, on dira confidentiellement aux libéraux qu'on est moins loin de leurs principes qu'ils ne se l'imaginent, qu'on l'a prouvé suffisamment par l'indifférence qu'on a montrée publiquement pour la religion, par le rappel des régicides, la haine qu'on a vouée aux royalistes, l'impossibilité de se rapprocher d'eux depuis qu'ils se sont mis des idées de liberté dans la tête; mais que les imprudences du parti libéral alarment l'*Europe*, et que la pétulance de ses prétentions effraie le ministère; qu'il ne faut pas se diviser au moment où les hommes monarchiques ne peuvent manquer de triompher, si on cesse de marcher serrés contre eux; qu'on reste disposé à faire des concessions, mais qu'on ne peut honorablement avoir l'air de se les laisser arracher; et, pour preuve des bonnes dispositions où l'on est, on rappellera les bannis, on refera pairs les vieux sénateurs de Buonaparte que le Roi avoit faits pairs, et que Buonaparte avoit déjà refaits pairs. A ces deux ordonnances, les libéraux répondront, le même jour, par la plus forte baisse des fonds publics qui ait eu lieu depuis un an, jusqu'à ce qu'ils soient en état de répondre autrement, et de montrer que quiconque a pu oublier ce qu'ils ont voulu en 1792 et 1793, ce qu'ils ont voulu, en signant

l'acte additionnel, ne peut plus leur faire une proposition qui leur convienne, même provisoirement.

Sans députés à sa suite, entre deux partis dont l'un est rempli d'une juste défiance, et l'autre des plus vifs ressentimens, quelles lois politiques pourra présenter le ministère? Il se bornera à des projets de loi qui ne toucheront aucun intérêt actif; et l'opinion marchera d'autant plus vivement hors des Chambres, que rien n'y répondra à son impatience. Où donc sera l'augmentation du pouvoir de M. de Cazes? dans un gouvernement représentatif, il n'y a de pouvoir pour un ministre qu'autant qu'il se place a la tête d'une opinion active; et tout ministre qui n'aura pas rompu sans retour avec les royalistes, ou avec les libéraux, ne peut espérer aujourd'hui de voir les royalistes ou les liberaux combattre pour lui. Il faut choisir ou quitter la place. Nous croyons qu'on ne choisira pas, et même que la liberté du choix n'existe plus. Ce n'est pas le retour à l'ordre qui est difficile, mais bien de revenir à l'ordre sans commencer par inspirer de la confiance. Rien ne seroit impossible à un ministère qui seroit entouré d'espérances; et c'est alors qu'on connoîtroit jusqu'où les royalistes peuvent porter la modération, et l'oubli des injures qu'ils ont reçues.

Jusque-là ils n'oublieront pas; mais il leur en coûtera peu d'être modérés. Ils ne sont rien dans la monarchie; on les a mis hors des événemens; ils y restent, et se contentent d'observer et de rire. Quand on rît, on n'est pas méchant. Et quel spectacle plus divertissant que celui d'un ministère qui ne peut plus aller avec les jacobins, long-temps ses acolytes, et qui ne craint rien tant que d'être soupçonné de se rapprocher des royalistes, tandis que les royalistes n'ont pas de plus grande frayeur que de voir le ministère faire quelques pas vers

eux, tant ils sont persuadés que ce seroit sans franchise, et que le but de cette démarche seroit d'essayer de les diviser? On pourra en juger par les projets de loi qui seront présentés, et dont nous nous chargeons de dévoiler l'arrière-pensée à mesure qu'on les produira. On fait grand bruit des élections en ce moment; on prétend qu'elles sont la cause de la rupture du dernier ministère; nous pouvons prédire, sans crainte d'être démentis par l'événement, qu'après avoir ôté, avec tant d'imprudence, tout ascendant à la grande propriété, lorsqu'il sera question de rédiger un nouveau projet, on lui rendra si peu d'action, que son ascendant restera encore sacrifié au système suivi jusqu'à ce jour; de sorte qu'on blessera la nation libérale dont on a exalté les prétentions, sans rien faire pour la nation monarchique. Et on appellera cela revenir sur les erreurs qu'on avoit commises! Il en sera de même de tous les projets de loi qu'on livrera à la discussion; on tentera de les établir dans un *juste milieu*; ce qui doit réussir le jour où on aura trouvé le juste milieu entre l'erreur et la vérité, entre la légitimité et l'usurpation, entre un grand ministre et monsieur tel ou tel; le nom est indifférent. Au reste, les projets qu'on a aujourd'hui ne sont pas ceux qu'on aura demain; chaque jour, chaque minute forcera les auteurs à modifier leur plan, à changer les ressorts de l'intrigue, à sacrifier les personnages du premier acte pour faire ressortir ceux du second; et qui peut savoir qui sera grand ou petit dans quelques heures? Il y a bien des chances ouvertes dans un pays où les doctrinaires sont quelque chose, et où on sait le nom de M. Guizot.

Il est vrai que, par compensation, quand M. de Latour-Maubourg a été nommé ministre de la guerre, tout le monde s'est demandé ce qu'étoit, politiquement, M. de Latour-Maubourg, et que

les journaux ont été obligés de consulter la *Biographie des Hommes vivans* pour satisfaire la curiosité publique. Nous n'en concluons rien contre l'estime qui lui est due ; moins il est connu comme homme politique, plus on peut placer d'espérances sur sa tête. M. l'abbé Grégoire n'auroit pas cet avantage. Mais on conviendra que, dans un gouvernement représentatif, c'est une chose bien neuve que d'arriver au ministère en ayant pu conserver l'incognito. Rien ne témoigne plus fortement que nous n'avons aucune condition du gouvernement que nous avons adopté. Si l'Angleterre se soutient avec tant d'honneur par une administration forte, non de sa centralisation, mais du talent des hommes qui la conduisent, c'est qu'en Angleterre personne ne commence son apprentissage par être ministre. On est porté au ministère par une réputation acquise ; on y est soutenu par ceux dont on a défendu les intérêts. On sent bien que nous ne ferions pas cette réflexion, si M. de Latour-Maubourg avoit été nommé maréchal de France, ou s'il avoit reçu le commandement d'une armée ; mais il s'agit d'être ministre dans un gouvernement où il faut paroître à deux tribunes, et dans lequel M. le baron Louis n'a pu se soutenir faute d'éloquence ; car les gros bonnets de la bourse affirment qu'il ne lui manquoit que cela. S'il s'étoit formé à la prédication lorsqu'il étoit abbé, il seroit peut-être aujourd'hui un aussi grand homme d'Etat que s'il avoit commencé par plaider devant la Basoche.

On assure que le parti libéral va faire imprimer le recueil des discours que les hommes qui sont toujours ministres ont prononcés pour faire passer la loi des élections, et pour repousser la proposition si sage, si modérée faite par M. le marquis Barthélemy, l'année dernière. Les libéraux se réjouissent de l'idée de montrer le ministère en contradiction avec lui-même. Le beau plaisir et la belle

découverte ! Qui ne sait que c'est en se contredisant sans cesse et en ne rougissant jamais qu'on fait son chemin dans le monde ? La France est si bien au fait de cette allure, qu'elle croit qu'il ne faudra pas nommer de nouveaux pairs pour faire passer les changemens que les ministres proposeront à la loi des élections, et que les pairs, nommés l'année dernière pour s'opposer à tout changement, suffiront pour donner la majorité aux changemens qu'on proposera cette année. « Il faut souvent changer » d'opinion pour être toujours de son parti, » disoit le cardinal de Retz. Comme les ministres sont toujours du parti de leur place, il n'est pas étonnant que leurs opinions varient selon les circonstances, sans qu'ils cessent d'être fidèles à leur parti ; et si les royalistes n'avoient pas eu l'imprudence de montrer qu'ils ont des principes fixes, et qu'ils ne sont pas dépourvus de capacité, je suis persuadé qu'on les auroit autant aimés que des ministériels. Pour les libéraux, ils sont constans dans leurs moyens comme dans leurs doctrines ; ils ont fait faire des pétitions, il y a un an, contre la proposition de M. le marquis Barthélemy ; ils font déjà faire des pétitions contre le projet du ministère, comme s'il étoit bien avéré que le ministère eût un projet. C'est prendre l'initiative de bien haut. Mais enfin, la précaution n'est pas inutile ; car si le ministère ne propose rien, ils diront que le ministère a eu peur de *la nation ;* et on les croira.

Grands politiques du jour, qui n'osez mettre le nom de Dieu dans vos codes, ni donner à la religion des garanties légales contre les insultes publiques, tournez et retournez les combinaisons de vos élections, multipliez vos commis et vos lois, vous n'aurez pas de société ; la religion seule en est la base. Les lois humaines n'ont de vie que celles qu'elles tirent des lois divines. Diminuez ou augmentez la Chambre des Pairs, vous n'aurez

d'aristocratie que le jour où elle reposera sur la plus grande propriété ; composez et recomposez la Chambre des Députés, la démocratie ne sera organisée que le jour où il y aura des libertés communales et provinciales. Jusque-là, vous vous épuiserez en conceptions secondaires, sans qu'il vous soit permis de voir le terme où vous vous arrêterez. « Mon père, disoit Jésus-Christ en mourant, par- » donnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Ils savoient bien cependant qu'ils le tuoient; mais ils ne savoient pas le reste. Il est possible qu'ils n'ignorent pas qu'ils tuent la monarchie, mais, à coup sûr, ils ne savent pas le reste. L'Europe en a le pressentiment.

Que l'on compare ce qui se passe en France, et en Angleterre où le gouvernement est bien véritablement représentatif, bien franchement constitutionnel.

Un sieur Roman, protestant du département de Vaucluse, est condamné municipalement à six francs d'amende, pour avoir refusé de tapisser le devant de sa maison le jour de la Fête-Dieu; toujours appelant et toujours condamné, les choses en sont venues à ce point qu'il a fallu traiter l'affaire à la Cour de cassation, sous la présidence de M. le garde-des-sceaux. L'avocat de M. Roman s'est permis de dire, en pleine audience, que la loi, en France, étoit *athée*, et qu'*elle devoit l'être*. La loi qui ne parle point de Dieu, et qui refuse de parler de la religion, est négative, et par conséquent athée logiquement, car l'athéisme le plus prononcé n'est qu'une négation de la spiritualité de la société ; mais affirmer qu'elle doit être telle, c'est trop fort; et M. le garde-des-sceaux s'est contenté de rappeler l'avocat à l'ordre. Quelle différence dans le discours du juge qui présidoit à Londres la Cour qui a jugé l'impie Carlisle! Ce juge s'est reconnu publiquement chrétien avant de par-

ler comme magistrat, et rien n'est plus conséquent. Il n'a point parlé du respect dû aux tribunaux ; qui en doute en Angleterre? mais des lois qui punissent le blasphême ; et il a ajouté :

« Les lois de ce pays laissent à tout homme la liberté » d'opinion. Elles n'imposent à aucun homme des ar» ticles de foi; et tant qu'un homme renferme ses opi» nions dans son cœur, les lois ne peuvent lui en deman» der aucun compte. Mais votre offense est d'une autre » nature. Elle ne consiste pas en ce que vous n'avez pas » cru vous-même, mais en ce que vous avez tenté d'in» troduire l'incrédulité dans l'esprit des autres, et de l'in» troduire dans une assez grande étendue pour détruire » le fondement de leurs espérances pour l'avenir. Si, » malheureusement pour vous, la foi d'autres hommes a » été ébranlée au point de les porter à des crimes qu'ils » n'auroient point commis s'ils n'eussent pas lu vos doc» trines; si, dis-je, vous avez perverti ces principes de » droiture dont la conscience des hommes a été imbue par » la Divinité, vous êtes hautement responsable envers ce » tribunal, qui, selon notre croyance, connoît le cœur et » l'esprit des hommes. Là, vous serez jugé par la Divinité » que vous avez offensée; mais sur terre, c'est à la loi de » ce pays à protéger le public en général contre le mal » qui doit résulter de la propagation de l'infidélité. Vous » avez allégué que ce lieu n'étoit pas convenable pour la » discussion des vérités du christianisme; sur ce point je » suivrai votre exemple, et m'abstiendrai d'une telle dis» cussion. J'ai examiné les doctrines promulguées par la » sainte Bible et par *mon* Rédempteur, et j'espère et » compte, du fond de mon cœur, que cet examen sera » utile, *pour moi* du moins, dans cette vie et dans l'autre. » J'aurai soin qu'au moins il ne nuise point à autrui ; mais » je dois dire que l'examen a eu pour résultat d'affermir » *ma* foi dans le Rédempteur, et *ma* croyance dans cette » sainte et charitable religion que ce pays professe. »

La noblesse de cette profession de foi dans un magistrat, a produit le plus grand effet sur tous les auditeurs ; ce qui n'étonne point en Angleterre, où le courage le plus estimé est le courage civil,

qui consiste à proclamer hautement les vérités dont on est convaincu, et à défendre, au péril de sa vie et de sa fortune, l'ordre social contre ses ennemis intérieurs, bien plus dangereux que les ennemis du dehors. Ce courage n'existe en France que parmi les hommes monarchiques et religieux; il est le garant de leur triomphe. L'homme n'est fort que de ce qu'il croit; et, en bonne conscience, qui pourroit dire ce que croient les gens qui, depuis trente ans, font des sermens à tous les gouvernemens, et renversent tous les gouvernemens auxquels ils font serment, sans se douter qu'on ne voudroit pas prendre pour laquais, celui qui ne pourroit donner de meilleures garanties de sa fidélité, que celles qui font la fortune de la plupart de nos hommes politiques?

FIÉVÉE.

---

*Traité des Contrats et des Obligations en général, suivant le Code civil*, par Alexandre Duranton, docteur en droit, avocat à la Cour royale de Paris. Quatre vol. in-8°. Prix: 24 fr., et 30 fr. par la poste. A Paris, chez Nève, libraire de la Cour de Cassation, au Palais de Justice, n° 9, et chez Rondonneau et Decle, au dépôt des Lois, place du Palais de Justice.

Parmi les ouvrages qui paroissent chaque jour, et sur toutes les matières, nous avons distingué et nous croyons devoir recommander aux amis des bons livres et des études sérieuses, le traité de M. Duranton, sur les Contrats et les Obligations en général. L'auteur, avec une méthode parfaite, un style clair, une logique pressante, a développé les principes généraux de la matière, et en a fait l'application à tous les genres de contrats. Son livre présente la conférence la plus approfondie, que nous connoissions jusqu'à ce jour, du droit romain, de l'ancienne législation de la France, de la jurisprudence des parlemens, de nos lois nouvelles, et des décisions des cours du royaume. M. Duranton s'est présenté au concours, qui a dernièrement eu lieu pour la chaire de droit romain; nous félicitons sincè-

rement la Faculté, si les juges ont fait porter leur choix sur un jurisconsulte plus éclairé, plus laborieux et meilleur dialecticien.

A. P. B.

---

*Les Négociations diplomatiques et politiques de M. le président Jeannin*, ambassadeur et ministre de France, sous François I[er], Henri IV, et Louis XIII inclusivement, précédées du portrait de ce grand homme, et suivies de ses Œuvres mêlées; 3 vol. in-8°. Prix: 21 fr. et 26 fr. 50 c., par la poste. A Paris, chez Petit, lib. de LL. AA. RR. Monsieur et M[gr] le duc de Berry, galeries de bois, n° 257.

---

*Traité des Donations entre vifs*, par C. G. Guilhon, procureur du Roi près le tribunal de Lectoure, département du Gers (1).

En lisant cet ouvrage, l'on est frappé de l'esprit analytique de l'auteur, de la précision de son style, de la clarté de ses idées et de la profondeur de ses dissertations. Occupé de rechercher les questions utiles et ardues, il examine surtout celles dont la solution peut encore présenter des doutes, développe les raisons pour et contre, et donne ensuite sa décision avec retenue et modestie.

Un chapitre qui nous semble un modèle de précision dans une matière très-difficile, c'est celui de la *quotité disponible* : on y trouve constamment l'exemple à côté du précepte. M. Guilhon démontre qu'elle a été faussement calculée jusqu'à présent relativement aux *enfans naturels*, et la nouvelle méthode qu'il produit pour la fixer est rigoureusement fondée sur la loi.

La fixation de la valeur *d'une rente viagère* ou d'un don *en usufruit* est un problème qui fait pâlir les jurisconsultes (*vide* ce qu'en dit M. Thouiller); mais M. Guilhon, après l'avoir résolu de la manière la plus générale, a joint, à la

---

(1) Trois vol. in-8°, brochés. Prix: 15 fr. et 20 fr. par la poste. A Paris, chez Tournachon-Molin et H. Séguin, lib., rue de Savoie, n° 6; et chez Le Normant, rue de Seine, n° 8.

fin de son troisième volume, des tables, au moyen desquelles on peut connoître *la valeur de toute rente viagère et de tout don en usufruit*, eu égard à *l'âge de l'usufruitier*.

Cet ouvrage, rempli d'idées neuves et solides, fixera certainement l'attention des jurisconsultes et des magistrats.

---

M. DUSSAULT, dont les principaux articles de critique réunis sous le titre d'*Annales littéraires* (1), sont devenus un monument de littérature, et un véritable livre de bibliothèque, s'occupe, en ce moment, d'un Recueil d'*Oraisons funèbres*, en quatre vol. in-8°, dont les deux premiers renfermeront les Oraisons de *Bossuet* et celles de *Fléchier*, et les deux autres, un choix des meilleurs ouvrages de ce genre, qui ont paru depuis ceux de ces deux grands orateurs ; des réflexions préliminaires sur l'*Oraison funèbre*, des notions historiques sur chacun des personnages célébrés dans les différens discours, et sur chacun des orateurs, orneront ce Recueil, qui sera imprimé chez *Didot* l'aîné, et enrichi de plus de trente-six gravures, d'après les dessins des maîtres les plus renommés : l'ouvrage sera publié par Livraisons, d'un volume chacune. On souscrit, sans rien donner d'avance, chez le libraire éditeur, *Louis Janet*, rue Saint-Jacques, n° 59.

On vient de mettre en vente, une brochure intitulée : *De l'autorité des Chambres sur leurs membres*; par M. le duc de Lévis. In-8° Prix : 75 c. A Paris chez Le Normant, rue de Seine, n° 8 ; et N. Pichard, lib., quai Conti, n° 5

---

(1) Quatre vol. in-8°. Prix : 24 fr. A Paris, chez Maradan, libraire, rue des Marais, faubourg Saint-Germain, n° 16, et Le Normant.

---

# LE CONSERVATEUR.

*Sur les Mélanges Littéraires, Politiques et Philosophiques, par M. de Bonald* (1).

Autrefois, lorsque dans des traités dogmatiques, les vérités importantes de l'ordre moral et politique étoient attaquées, on voyoit bientôt paroître des réponses qui étoient elles-mêmes des livres où les plus hautes questions étoient développées dans une juste étendue. « C'étoient, dit M. de Bonald, » des batailles rangées entre des troupes régulières, » livrées entre d'habiles généraux, où le succès » étoit glorieux, et où la défaite même n'étoit pas » sans honneur. Mais depuis que des levées irré- » gulières d'écrivains mal armés se sont jetées sur » la religion, la morale, la littérature, ces at- » taques, faites sur tous les points, et avec toutes » les armes, même les moins permises, faites dans » des *feuilletons* et des *pamphlets*, où il n'y a de » profond que la malignité, et de sérieux que le » mal qu'ils peuvent faire; ces attaques, ou plutôt » ces incursions ont nécessité un autre système de » défense. Il a fallu repousser avec des articles de » journaux et des brochures cette guerre de par- » tisans, et donner à la raison et aux bonnes doc- » trines ces formes abrégées et rapides que le génie » du mal avoit revêtues pour les combattre. »

Voilà le motif qui avoit fait publier, par M. de Bonald, les dissertations que nous annonçons.

(1) Deux vol. in-8°. Prix : 14 fr., et 18 fr. par la poste. A Paris, chez Adrien le Clère, impr.-lib., quai des Augustins, n° 35; et Le Normant, rue de Seine, n° 8.

Tel est encore aujourd'hui le motif de leur publication en corps d'ouvrage, *car la petite guerre contre tout ce qui est bon et juste est devenue plus active que jamais.*

Il y a long-temps qu'on désiroit voir réunis ces articles si remarquables qui étonnèrent, lorsqu'ils parurent, par tout ce qu'ils renfermoient d'esprit, de goût, de connoissances et de raison.

On savoit bien que M. de Bonald étoit un esprit supérieur dans un livre; mais autre chose est le talent de faire un ouvrage, ou de placer, dans un article qui ne doit pas dépasser les limites d'un journal, tout ce qui est nécessaire pour répandre la lumière sur les plus hautes questions : *ex ungue leonem*. M. de Bonald s'est montré peut-être aussi étonnant dans quelques uns des articles qu'il a publiés que dans ses admirables ouvrages. Nous n'avons rien dans notre langue qu'on puisse mettre au-dessus d'une dissertation sur la Turquie d'Europe qu'il fit paroître dans *le Mercure*, et qu'il publia à la suite de la Législation primitive. Jamais on ne vit de plus haut les événemens de l'histoire. Ce morceau semble détaché du Discours de Bossuet sur l'Histoire universelle, au livre des Empires.

M. de Bonald défendoit alors tous les principes de l'ordre, de la religion et de la morale qui avoient été si long-temps méconnus. Uni à M. de Chateaubriand, il exerça la plus grande influence sur l'opinion; et toutes les vérités sont tellement liées que Buonaparte craignit des hommes qui prenoient autorité au nom de l'ordre, sentant bien qu'ils devoient être amis de la légitimité. « Vous avez tort, disoit-il à un de ses ministres, de ne pas arrêter les écrits de ces deux » hommes; ce sont au fond des partisans des » Bourbons. » Buonaparte ne se trompoit pas, et ils ne se trompent pas encore ceux qui, aujour-

d'hui, poursuivent de leur haine deux écrivains qui honorent la France par leur caractère et par leur génie. Mais ils ont de quoi se consoler dans le présent et dans l'avenir.

M. de Bonald a mis en tête de ces deux volumes des Réflexions sur Voltaire, qui n'étoient pas encore connues, et où cet homme singulier, devenu un signe de contradiction parmi nous, est jugé avec une impartialité et une justesse d'esprit plus rares aujourd'hui que jamais.

Il est peu d'hommes qui aient réuni un esprit brillant à une raison profonde. M. de Bonald a éminemment l'un et l'autre. La sagacité qui franchit le milieu des idées; cette pénétration qui touche au but dès le premier pas, sont unies, dans ses dissertations, à la finesse qui voit de près. Personne n'a prouvé mieux que M. de Bonald l'influence des livres sur la société. Personne n'a porté des atteintes plus fortes à la philosophie du dix-huitième siècle, cette philosophie, qui, sérieusement approfondie, et réduite à sa plus simple expression, est l'art de se passer de l'Être souverainement intelligent, de la divinité, dans la formation et la conservation de l'univers, dans le gouvernement de la société, dans la direction même de l'homme. « La philosophie des » modernes, dit M. de Bonald, est donc une » philosophie essentiellement athée, suivant la » force de cette expression : athée de principes » dans quelques uns qui nient toute existence » d'un Être suprême, athée de conséquence dans » les autres qui nient son action dans la société, » et sa présence au milieu des hommes. Entre » l'athéisme et le catholicisme, se glisse une » troisième opinion, timide, incertaine, variable, » qui se croit sage parce qu'elle est foible, im» partiale parce qu'elle est indécise, modérée » parce qu'elle est mitoyenne. Cette doctrine est

» le déisme. » On peut remarquer en France trois opinions politiques correspondantes aux trois systèmes religieux. Et les doctrinaires, placés entre les royalistes et les révolutionnaires, sont les déistes de la politique. La royauté du *Courier* est quelque chose d'aussi vague que la religion de *la Minerve*.

Toutes les dissertations renfermées dans *les Mélanges* peuvent être citées comme le modèle d'une diction précise et simple de cet esprit pénétrant qui voit tous les objets, et les met tous à leur place, de cette hauteur de pensée qui embrasse si bien un système de philosophie, et en sait tirer toutes les conséquences. M. de Bonald, dans un article sur l'unité religieuse, s'élève aux plus belles considérations de l'ordre social. La religion, qu'il contemple dans sa sublimité, lui prête sa lumière. Tout autre éclat, quelque pur et brillant qu'il semble être, trompe les hommes ; ce ne sont que des lueurs au-dessus des abîmes.

On sent, dans les écrits de M. de Bonald, l'amour du bien public ; il n'écrit que pour la vérité. Ses pensées descendent de son intelligence dans son cœur. Elles éclairent et échauffent. Un ancien a dit : *Pectus est quod disertum facit.* C'est là toute l'éloquence de M. de Bonald. Voyez comme il plane au-dessus de la société, pour lui apprendre que, malgré les vicissitudes des choses humaines, le moral en elle ne doit pas plus changer que le moral de l'homme ; que le christianisme est le dernier état de la société, et que s'il pouvoit périr, la société auroit vécu.

Citons encore ; c'est la meilleure manière de louer M. de Bonald.

« Des prodiges d'union, de courage, on peut
» dire aussi de démence et d'orgueil, ont sauvé la
» France et l'Europe ; mais le principe du mal
» est toujours subsistant. Ce ne sont point les

» accidens physiques, ni même les désastres poli-
» tiques qui détruisent une société ; et la con-
» quête elle-même, en confondant les vaincus et
» les vainqueurs peut la régénérer. Des causes
» morales peuvent seules dissoudre une société
» civilisée, parce qu'elles seules ont pu la former.
» On sait assez ce que peuvent être l'athéisme et
» le matérialisme avec la culture de l'esprit, la
» décence des mœurs, les aisances de la vie; mais
» si le secret de ces funestes doctrines, long-temps
» renfermées dans les académies et les cités opu-
» lentes, se divulguoit dans les campagnes, et qu'il
» n'y eût plus de Dieu ni de vie future, même
» pour les chaumières, tout équilibre seroit
» rompu entre la force physique de la multitude
» et la force morale du pouvoir. Le monde verroit
» des désordres qu'il n'a pas vus dans les temps les
» plus désastreux; des désordres dont les extrava-
» gantes horreurs de 1793 peuvent nous donner
» quelque idée. Les hommes tomberoient dans
» une indépendance sauvage; des voisins seroient
» des ennemis; et les familles, revenues à l'état
» de guerre privée dont elles ont eu tant de peine
» à sortir, entourées de périls et dénuées de pro-
» tection, redemanderoient à la société, désor-
» mais impuissante à les protéger, les armes
» qu'elles avoient, pour leur commune défense,
» confiées à l'autorité publique.

» Ainsi, lorsqu'un vaisseau a fait naufrage sur
» une côte abandonnée, et que tout espoir de
» retour est perdu, les hommes de l'équipage,
» dégagés des devoirs de l'autorité et des liens de
» la subordination, et rendus par le malheur à
» l'indépendance et au soin de leur défense per-
» sonnelle, emportent chacun de leur navire
» brisé tout ce qui peut servir à prolonger et à
» défendre leur misérable existence. »

GENOUDE.

*Mémoires sur les travaux publics de l'Angleterre*, suivis d'un *Mémoire sur l'esprit d'association, et sur les différens modes de concession*; par Joseph Dutens, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées. Un vol. *in-4°*, avec cartes et planches. De l'Imprimerie Royale, 1819.

M. Dutens avoit été chargé par M. le directeur général des ponts et chaussées d'étudier le système de petite navigation établi en Angleterre, et d'examiner si son ensemble, ou du moins quelques uns des moyens dont il se compose, pourroient être avantageusement introduits en France. C'est le résultat de ces recherches et de cet examen que l'auteur vient de publier dans une suite de Mémoires, aussi intéressans par leur étendue que par l'importance et l'utilité de leur objet.

L'Angleterre doit à l'esprit d'association les nombreux canaux qu'elle a vus s'ouvrir, dans l'espace d'un demi-siècle, sur près de neuf cents lieues, et presque tout récemment sur plus de la moitié de cette longueur, en quinze années seulement.

En France, on considère les canaux comme des chemins fluides; et cette manière de les envisager les retient sous le régime de l'administration générale. Il suit de là que, dans ce dernier pays, le gouvernement prend l'initiative sur la plupart des projets, et s'est, du moins presque toujours, chargé de leur exécution, tandis qu'en Angleterre la construction des canaux est entièrement abandonnée à l'industrie particulière, et que la concession en est perpétuelle. Mais il n'est point de précautions que ne prenne le parlement pour éviter toute erreur, et pour assurer à la fois et les droits de chacun et le succès des entreprises.

Cependant, si la multiplicité des canaux qui

traversent en tout sens le sol de l'Angleterre, atteste l'avancement de l'industrie et du commerce dans cette île, ces mêmes canaux n'offrent, sous les rapports de l'art, rien qui puisse rivaliser en beauté ni en solidité avec les canaux de la France.

Selon l'auteur, les routes, en Angleterre, jouissent, quant à leur bonté, d'une réputation méritée; mais cet état de choses est moins dû aux procédés de l'art qu'à la double et féconde ressource que procure aux administrations locales qui en sont chargées, le système combiné du péage établi sur ces routes, et des travaux supplétifs de la corvée, qui est maintenue, même sur les routes à barrières. D'ailleurs, ni pour le tracé, ni pour rien de ce qui appartient à la science de l'ingénieur, ces routes ne peuvent être mises en parallèle avec celles de France, dont le luxe prétendu et si légèrement exagéré, est jugé, peut-être, avec moins de sévérité par les Anglais eux-mêmes. S'ils ont quelque supériorité pour la construction des ponts de fer, tout l'avantage nous reste quant aux ponts de pierre. En effet, que pourroit opposer l'Anglegleterre au grand nombre de monumens de cette espèce, aussi imposans par leur masse qu'agréables par leur forme, dont la France se glorifie.

Les plus beaux travaux qui existent en Angleterre se font remarquer dans les établissemens de la marine militaire, et même dans ceux de la marine marchande. C'est là que le gouvernement, qui se charge exclusivement des ports militaires, et que les commerçans, aux frais de qui sont établis les ports de commerce, étalent, dans toute leur magnificence, la puissance et la richesse anglaises. On s'aperçoit pourtant que la nature a beaucoup fait pour la plupart de ces ports, et que l'art n'y a point à vaincre de ces grandes difficultés, telles qu'à Toulon et à Cherbourg.

Nous ne suivrons pas M. Dutens dans les détails

qu'il donne sur les constructions de ces divers établissemens. Son ouvrage est offert aux méditations des gens de l'art et à la sagesse des hommes d'Etat.

| | milles. | | mètres. | cent. |
|---|---|---|---|---|
| La longueur des canaux de grande navigation est de........ | 1131 | 2/3 | 1,820,987 | 47 |
| Celle des canaux de petite navigation, de.................. | 886 | 1/12 | 1,425,814 | 41 |
| Longueur totale......... | 2017 | 3/4 | 3,246,801 | 88 |
| Les principales rivières qui ont été rendues navigables présentent une longueur de.............. | 506 | » | 815,214 | 72 |

Ce n'est pas par leur beauté et leur régularité que les routes d'Angleterre sont remarquables, c'est par leur bonté, qui est due à une administration sans cesse surveillante, et dont les soins descendent jusqu'aux moindres détails. Ces soins ont pour objet particulier l'établissement de petits aqueducs, en briques, en planches ou en troncs d'arbres, qui, à des distances très-rapprochées, procurent l'écoulement aux eaux de pluie. On emploie une grande quantité de matériaux sur les routes, et sans doute cette circonstance est le premier élément de leur bon état. On n'y voit pas de matériaux déposés en tas réguliers ; les ouvrages de réparation et ceux d'entretien sont exécutés par les paroisses, se font à mesure du besoin, et souvent les voituriers viennent déposer leurs matériaux sur la chaussée même, où ils sont employés tout de suite.

Des péages sont perçus aux barrières ; la concession n'en est accordée que pour vingt-un ans ; mais elle est facilement renouvelée par le parlement. Les barrières ne sont point placées à des distances uniformes, mais seulement suivant les convenances locales. Des réglemens déterminent une certaine proportion entre le poids dont peut

être chargée une voiture, et la largeur des jantes de ses roues. Des ponts à bascule servent à vérifier le poids des voitures, et à constater les fraudes qui se commettroient au mépris des réglemens.

Chaque commune, chaque voyageur, peut, au moindre désordre, à la moindre dégradation des routes, citer devant les juges de paix l'administration de la paroisse sur le territoire de laquelle passent ces routes, et la contraindre à exécuter les ouvrages nécessaires. Si le droit perçu aux barrières est insuffisant pour la réparation ou l'entretien, il existe une prestation en nature qui doit couvrir le déficit, et réparer les torts d'un tarif qui ne seroit pas assez élevé.

« On feroit, dit M. Dutens, une grande faute en Angleterre, si l'on cherchoit à changer le régime sous lequel se trouvent placés la confection, la réparation et l'entretien des routes de ce pays. Il n'en existe pas peut-être un meilleur, un plus sûr, sinon pour exécuter de grandes choses, du moins pour en faire de bonnes et d'utiles, et surtout pour maintenir dans le meilleur ordre celles qui existent déjà.

» Mais on en feroit une bien plus grande en France, si jamais on vouloit faire revivre sur les routes de ce grand royaume, l'établissement des barrières, qui ne convient que dans l'hypothèse du système municipal.

» Des communications, ajoute-t-il, destinées à lier entre elles les capitales de l'Europe, ne peuvent tomber dans les mains d'administrations partielles; des routes qui ne doivent leur existence et leur direction qu'aux combinaisons de la défense militaire, ne peuvent être livrées aux intérêts particuliers de quelques individus d'une petite commune. En Angleterre, tout est fait pour la nation et pour ses habitudes agricoles et commerciales; il n'y a rien au-delà de son terri-

toire ; c'est encore aujourd'hui, sous ce rapport, le peuple que les Romains regardoient comme séparé des autres peuples de la terre. La position continentale de la France, au contraire, établit entre elle et les nations qui l'avoisinent des relations continuelles, et de toute part ces nations viennent visiter ses heureuses contrées. On diroit que cette circonstance lui impose l'obligation de se montrer avec plus de grandeur. »

Il faut suivre dans l'ouvrage les développemens donnés par l'auteur à la construction des chemins et pavés de fer, des ponts et des ports de mer, à la distribution des eaux dans la ville de Londres, aux desséchemens et à la comparaison des mesures, poids et monnaies d'Angleterre avec les mesures, poids et monnaies de France. Les divers Mémoires qu'il publie sur ces matières prouvent l'étendue de ses connoissances, non moins que l'exactitude de ses observations. Nous nous hâtons d'arriver à une des parties les plus essentielles de son ouvrage, celle qui traite de l'esprit d'association, et des différens modes de concession en Angleterre.

M. Dutens recherche :

1°. Quelles sont les causes de l'esprit d'association qui anime les diverses entreprises auxquelles l'Angleterre doit la prospérité de son commerce, sa richesse et sa puissance nationales ;

2°. Quel est l'esprit qui dirige en particulier le gouvernement anglais dans les concessions des différens travaux publics ;

3°. Enfin, jusqu'à quel point le même esprit d'association peut s'établir en France, et quels sont les moyens les plus propres à employer par le gouvernement.

L'Angleterre doit à sa position géographique le fond de son caractère, cet esprit de famille et de patriotisme qui a fait naître en elle l'esprit d'as-

sociation : de là cet accord entre les idées du gouvernement et celles de la nation, premier gage du succès de toutes les entreprises.

La totalité des travaux publics est confiée en général à l'intérêt des communes et des particuliers ; toutes les indemnités pour expropriation de terrains sont réglées par un jury ; la connoissance de toutes les difficultés entre les communes, les compagnies et les particuliers ; la répression de tous délits en matière de police, sont attribuées aux tribunaux des justices de paix.

Tous les travaux relatifs à des établissemens déjà existans, et faisant partie du domaine national ou communal, ne donnent lieu qu'à des concessions de péages temporaires, et seulement pendant vingt-une années.

Les travaux ayant pour but la création d'une propriété nouvelle, et ne servant qu'à une portion de citoyens, sont l'objet d'une concession perpétuelle et sous la surveillance de commissaires spéciaux du gouvernement.

Les ouvrages, relatifs à l'érection d'édifices qui doivent un jour faire partie du domaine communal, ne donnent lieu qu'à des concessions de péages temporaires.

Enfin ceux qui sont entrepris pour l'amélioration des propriétés particulières, mais dont la mise en valeur intéresse toute la société, donnent lieu à une simple disposition administrative.

Tout est en harmonie dans cette législation, et une double circonstance, digne de remarque, c'est, d'une part, le grand nombre d'administrateurs, d'actionnaires et de commissaires qu'on voit figurer dans toutes les entreprises, et de l'autre, cette sage disposition, au moyen de laquelle le gouvernement sait imprimer à ces corps le principe d'action qui leur est nécessaire, en réduisant au plus petit nombre possible les comités et commis-

sions chargés de la direction de ces entreprises, système qui réunit à la sagesse du conseil la promptitude de l'exécution.

Ce qui a dû sans doute s'opposer le plus constamment en France aux progrès de cet esprit d'association auquel l'Angleterre est redevable de tout ce qu'il y a de plus admirable, chez un peuple, en morale, en politique et en richesse, c'est ce ciel heureux qui, procurant à un plus grand nombre d'habitans les premières nécessités de la vie, les a retenus plus long-temps dans les liens de l'existence agricole, et ne leur a point fait un aussi pressant besoin qu'aux Anglais, impatiens du climat uniformément sombre de leur île, de chercher, dans le travail industriel et dans les échanges du commerce, la richesse qui en est le résultat, et par suite de trouver les moyens d'y parvenir, dans les ressources de l'esprit d'association.

Mais aujourd'hui que le progrès des mêmes idées semble en faire mieux reconnoître les avantages, la France, pour atteindre au même but, n'auroit pas besoin de prendre tous ses exemples chez ses voisins. Ne retrouve-t-elle pas, dans les concessions des canaux du Midi, de Briare et d'Orléans, les principes qui dirigent le gouvernement anglais? La question de la perpétuité n'étoit pas mise en question sous les règnes d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV.

Il est vrai que les événemens politiques, ayant pendant long-temps fait perdre de vue ces entreprises, le gouvernement ne trouve le plus souvent, au lieu de compagnies réelles, que des bailleurs de fonds. Mais si ce moyen ne répond qu'imparfaitement aux vues qui doivent diriger un État, il est néanmoins favorable à la renaissance et à l'esprit d'association.

Ici M. Dutens démontre que, pour la conces-

sion des péages des grands ponts, le mode suivi par le parlement d'Angleterre est le plus utile qu'on puisse adopter. « En fixant et en assurant, dit-il, le bénéfice de l'entreprise, il fait disparoître ce désir peu moral d'un gain excessif : d'un autre côté, par le placement nécessaire de partie du produit du péage dans les fonds publics, il lie les fortunes particulières à la fortune de l'Etat. » Il ajoute que, de même qu'on a fixé un *maximum* de bénéfice, on pourroit déterminer un *minimum* au-dessus duquel le gouvernement subviendroit à un trop foible intérêt de fonds.

Les concessions relatives à l'établissement et à l'entretien des ports, et à la conduite des eaux dans les villes, lui semblent également applicables en France. Quant aux desséchemens, il pense qu'à l'exemple de l'Angleterre, le gouvernement feroit bien de ne recourir que le plus rarement possible à l'intermédiaire des spéculateurs dont les calculs, reposant plus particulièrement sur l'état d'ignorance ou sur la condition peu aisée d'une certaine classe de propriétaires, n'ont rien de commun avec cet esprit d'association dont les heureux effets influent tout à la fois, et sur la prospérité nationale, et sur les sentimens qui peuvent honorer les hommes réunis en société.

Nous avons fait connoître avec quelque étendue l'ouvrage de M. Dutens, parce que c'est un ouvrage utile, parce qu'il mérite de fixer l'attention d'un gouvernement éclairé, parce qu'il doit concilier à son auteur l'estime de tous ceux qui savent apprécier les études et les lumières dirigées par l'amour du bien public.

T.

### *De la situation des royalistes, et d'une influence particulière dans le ministère.*

Quand nos neveux demanderont pourquoi de nos jours la royauté a eu tant de peine à s'affermir en France, malgré le concours des Rois et des peuples, chose étrange! il faudra leur répondre qu'il en est arrivé ainsi parce qu'un homme s'est rencontré qui a cru de son intérêt particulier de séparer la royauté des royalistes; et quelle sera leur surprise, quand ils devront chercher cet homme non dans les fastes de la révolution, dans les rangs des premiers auteurs de nos troubles, mais sous les broderies ministérielles, au sein de tous les honneurs dont un Roi peut cómbler son sujet!

Cet homme, diront-ils, secrètement engagé à l'illégitimité, fut-il poussé par elle jusqu'au pied du trône pour préparer sa chute? Nouveau Zopyre, est-ce elle qui l'envoya pour servir sa cause sous un faux déguisement? — Non; une telle combinaison demande plus de profondeur et aussi plus de perfidie que ne lui en attribuera l'histoire. Cet homme qui n'étoit rien le jour où la faveur de son maître le souleva, ne se trouva point préparé pour un premier rôle, et de là tout le mal: déplorable effet de l'éducation moderne qui rétrécit les esprits, et ne leur laisse rien voir au-delà des préjugés et des routines révolutionnaires! Sur les hauteurs où cet homme se trouva tout à coup planant de toutes parts sur la France, il ne sentit point son cœur battre à l'idée de la glorieuse restauration dont il pouvoit devenir l'instrument; peut-être même ne la comprit-il pas, préoccupé, comme il nous a paru l'être, du désir de conserver sa place, et de *faire fortune*, désir toujours domi-

nant dans les temps de corruption, et qu'encourage encore un stupide vulgaire, prêt à battre des mains à tous les accroissemens rapides et surprenans dont il paie les frais.

C'est ici le lieu de remarquer combien devoit être désastreux dans ses effets ce concours inouï de circonstances qui força le Roi légitime à rester si long-temps spectateur immobile de nos troubles. Dans d'autres temps, la monarchie avoit été ébranlée; mais, dans la tempête, le pilote avoit pu rester sur le vaisseau.

Quand à deux époques diverses les bannières de l'Angleterre et de l'Espagne flottèrent tour à tour sur les murs de la capitale, Charles VII étoit en armes sur la Loire; Henri IV triomphoit dans le Périgord avec ses braves compagnons; et, après que ce prince, dont le souvenir est la joie des cœurs français, eut conquis son trône, les compagnons de sa victoire prirent part à son gouvernement : il se trouva dans son camp un vaillant capitaine qui n'attendoit pour être un bon ministre que de n'être plus forcé à se battre; et les mêmes mains qui avoient si habilement dirigé les canons du Roi aux champs de Coutras et contre les remparts de tant de villes, ne surent-elles pas rétablir ses finances, et arracher la France aux traitans et aux factieux?

Tout a été différent, comme tout devoit l'être, dans les opinions du seizième et du dix-neuvième siècle. Notre révolution n'a point été une querelle de partis, mais une maladie sociale, qui, de la France où elle est née, a cherché à se répandre sur tous les peuples de l'Europe, et que tous ont enfin résolu d'anéantir en réunissant leurs efforts contre la contagion. A une révolution qui, dès le principe, a affecté quelque chose d'universel, on ne pouvoit opposer que la force des choses, et

c'est elle qui a fait rentrer enfin la Maison de Bourbon dans ses droits.

Mais cette force des choses qui restitue les trônes à qui de droit, ne prépare pas les ministres qui savent les conserver. Peu de réputations surnagent dans ce mouvement général d'une part; et cette inactivité forcée de l'autre, et les fautes du gouvernement en 1814 ne nous ont que trop appris que le drapeau blanc qui flottoit alors sur les clochers de nos villes étoit le signe, mais non le gage assuré d'une restauration.

Le Roi de France qui, en ressaisissant le sceptre de ses pères, alloit régner sur ce peuple qui venoit d'inonder l'Europe de plus d'administrateurs encore que de soldats, n'auroit pas pu demander à l'opinion publique un premier ministre qu'elle lui désignât avec une entière confiance; tant il est vrai que le nombre excessif des moyennes capacités tue les grandes, comme ces herbes parasites qui étouffent l'espoir des moissons, et nous imposent de loin par l'aspect d'une stérile abondance. Mais à la vérité on a reconnu qu'avec nos idées actuelles et les formes de notre gouvernement, c'étoit à la tribune à désigner des ministres au souverain; c'est du sein des Chambres même que doivent sortir des hommes qui sachent les diriger dans l'intérêt de la puissance royale et des libertés publiques; et en 1814 nous étions peu avancés dans le gouvernement représentatif. On ne peut naître à la liberté tout à coup; il nous falloit dépouiller peu à peu les préjugés de l'anarchie et ceux du despotisme, et la tribune si longtemps muette attendoit encore les voix qui depuis s'y sont fait entendre avec tant d'éclat.

La tentative funeste de l'usurpateur avoit beaucoup fait pour notre éducation politique en plaçant des phares sur tous les écueils à éviter, et en renversant l'autorité d'une organisation militaire,

qui, savamment combinée pour le despotisme et l'usurpation, ne pouvoit être tutélaire pour les Bourbons ni pour la liberté. Il résultoit donc de cette catastrophe même plus d'une cause d'affermissement pour le trône. Tous les principes de la Charte alloient obtenir un plus libre développement; dans le sanctuaire de nos libertés alloient se former ces réputations qui justifient d'avance le choix des Rois, et sont d'un si grand poids dans les affaires. La France qui avoit eu des Sully et des Colbert pour l'administrer selon les formes de son ancienne constitution, auroit eu comme l'Angleterre ses *Chatam* et ses *Pitt* pour conduire ses discussions parlementaires, et faire naître son repos du sein même d'une liberté orageuse.

Ces réputations n'ont point manqué à la France, mais les places ont manqué à ces réputations; l'opinion publique qui fait des hommes illustres n'a pu faire des ministres: vainement a-t-elle présenté ses candidats; l'intrigue et la perfidie ont fait prévaloir les leurs. Il semble qu'il n'y ait eu depuis quelques années de grands talens et de beaux dévouemens que pour donner lieu à de grandes ingratitudes, à d'inconcevables préférences.

Sacrifiés (nous savons par quelles mains) aux intérêts de la révolution, ces grands talens, ces beaux dévouemens ont servi seulement à relever aux yeux des peuples les pompes de son culte et l'orgueil de son triomphe. Il semble que la Providence ne multiplia ainsi le nombre des ouvriers de notre salut qu'afin que le système ministériel multipliât celui de ses victimes. Mais comment ont été repoussés les hommes et les principes, qui sont les appuis de la royauté? Nous l'avons dit plus haut, parce qu'un ministre qui ne concevoit pas les intérêts de la royauté quand il en reçut les faveurs, s'est placé entre le trône et les

royalistes, et quoiqu'il ne conspirât pas, a été l'agent involontaire de la plus étonnante de toutes les conspirations; que si quelques prétentions blessées l'ont livré à la révolution, en cela il a fait preuve encore de médiocrité plus que de perfidie. C'est le propre des âmes communes de verser du côté des extrêmes au moindre choc; les âmes bien trempées se roidissent contre le frottement des partis, et je ne sache pas que les mauvais propos des protestans ni les cabales des jeunes seigneurs catholiques aient jamais beaucoup influé sur la conduite politique de Sully à leur égard. Mais le ministre dont nous parlons s'est trouvé subitement du crédit, sans bien savoir ce qu'il en devoit faire. Si avant son ministère il eût eu, comme Sully, la gloire de servir pendant vingt ans son maître pour lui-même, ses services passés ne l'auroient pas trouvé si dédaigneux, la révolution si facile, les circonstances si emprunté. Je n'aime pas ces hommes d'Etat sans noviciat: ils perdent un royaume pour coup d'essai.

Je viens de montrer comment il avoit été donné à un homme inconnu jusqu'alors de s'immortaliser par la ruine de l'Etat; mais cet homme, ai-je dit, s'est rendu funeste à la royauté sans avoir sa perte dans le cœur; il est resté en dehors de la conspiration dont il est le moyen : rien de plus facile à concevoir dans les commencemens d'un gouvernement représentatif, où l'on peut tout perdre avec des ordonnances et des doctrines, où c'est livrer la royauté que de ne pas savoir la défendre. Personne ne doute aujourd'hui que le gouvernement représentatif, bien entendu et loyalement conduit, ne convienne à notre situation nouvelle, et ne puisse faire tomber l'esprit de désordre par l'esprit de liberté, et diminuer l'activité des passions en agrandissant et en limitant à la fois l'espace où elles s'agitent. Mais ce gouver-

nement a ses périls et veut, plus que tout autre, des mains habiles; c'est comme une arme à deux tranchans, qui tue si elle ne sauve pas. Quelques années de ce gouvernement, telles qu'elles viennent de s'écouler sous nos yeux, sont comme une *partie* de *jeu*, où la royauté et la révolution ont joué mutuellement leurs destinées. Le cours de l'opinion, les majorités pour ou contre qu'on laisse se former dans les Chambres, les principes qu'on proscrit ou qu'on adopte, les hommes qu'on abaisse ou qu'on élève, voilà dans ces terribles parties les coups de dés qui perdent ou sauvent les empires!

En 1815, il y avoit une Chambre toute prête à nous donner de bonnes lois fondamentales, lois tellement décisives qu'on doute encore si, dans le principe, il n'appartenoit pas au Roi d'en fixer les bases dans la Charte, dont elles sont le complément. Ces lois, telles que celles d'élection et de recrutement, faites par une Chambre royaliste, c'est la monarchie qui gagnoit; faites plus tard, comme elles l'ont été sous d'autres influences, c'est la révolution qui a gagné.

La révolution, victorieuse sous le rapport des principes, a voulu l'être sous le rapport des hommes; elle a, comme tous les partis, quelque chose de positif, et tous savent bien qu'ils ne peuvent pas ne vivre que de doctrines. Ce dernier triomphe paroissoit plus difficile, puisqu'il y avoit entre elle et les royalistes, qu'elle prétendoit supplanter, le souvenir des services comme celui des offenses de la veille; tout cela n'a point arrêté l'homme qui joue avec les difficultés, et bientôt nous avons vu tomber sur la révolution toutes les faveurs du gouvernement, et toute sa sévérité sur les royalistes. On a marché d'abord pas à pas dans ce système, pour que le monde, accoutumé aux ingratitudes, souvent involontaires, n'en fût pas révolté; mais quand il a assisté au spectacle inouï d'un minis-

tère attirant en masse les ennemis de la royauté, et repoussant en masse ses amis, un grand secret a été révélé aux agitateurs de tous les pays, et ils ont trouvé dans tout cela je ne sais quelles marques de cette caducité qui appelle les renouvellemens politiques.

Rien ne prouve mieux la foiblesse du ministre qui a servi de levier au parti révolutionnaire dans ce renversement de choses, que le prodige même de ce qu'il a exécuté. Assurément, s'il eût pu voir dans le principe toutes les difficultés du chemin qu'il a parcouru et fait parcourir à la France, il fût resté au point du départ. Mais il est monté sur le vaisseau de l'Etat avec sa fortune à faire et avec toute son inexpérience, et il a cinglé à pleines voiles, sans savoir où étoit le rivage. Ce ministre, je le répète encore, eût suivi d'autrés voies, si, en embrassant d'un coup d'œil un système qu'il n'a connu lui-même que par ses conséquences, il se fût dit :

« Ce que je vais entreprendre eût effrayé la persévérance d'un Richelieu et la souplesse d'un » Mazarin : il ne s'agit rien moins que de réfuter » la conscience de toute une nation, de changer » les choses de face, les hommes de costume, de » travestir la trahison en fidélité, et la fidélité en » trahison; que dis-je! de réduire la fidélité en » crime de lèse-majesté; enfin, de traiter l'opi- » nion publique plus lestement que ne l'a jamais » fait un despote dans tout l'enivrement de sa » puissance. »

Eh bien! tout cela s'est passé sous nos yeux; et, afin que rien ne nous manquât de ce qui fait souffrir les peuples, il a été donné au système ministériel de rendre la France aussi misérable que la révolution l'avoit rendue malheureuse. Après les hommes odieux, elle nous réservoit les hommes incapables, certaine de régner sous leurs noms.

La Providence, qui a sans doute ses desseins dans la longue crise dont nous sommes travaillés, a placé *de ces hommes-là* aux deux extrémités de cette crise ; les uns pour la commencer, les autres pour la prolonger. On trouve, au premier coup d'œil, d'étranges rapports entre les principes qui ont dicté la double *représentation du tiers*, et ceux qui ont arraché naguère à l'autorité cette funeste augmentation de la Chambre des Pairs au profit de la démocratie. Toutefois, une différence énorme distingue ces deux coups d'Etat ; c'est que le *Génevois* qui demanda le premier à Louis XVI, étoit dupe lui-même des fausses doctrines qui ont tout perdu, et que le ministre d'aujourd'hui n'a demandé le sacrifice entier de la pairie que comme un moyen de se couvrir et de retenir le pouvoir. On croyoit, en 1791, à la révolution ; on ne croit plus aujourd'hui qu'à ses intérêts et à sa faction ; cela seroit une raison pour que tout le monde rentrât dans l'ordre ; mais il résulte de nos troubles tant de corruption politique dans l'Etat, que les nouveaux brouillons trouvent prise partout, et que les vieux révolutionnaires veulent continuer leurs rôles, ne s'apercevant pas que la pièce est finie.

Les royalistes ont souvent averti les gouvernemens de tout le danger qu'il y avoit pour eux à fléchir devant un fantôme qu'eux seuls rendent redoutable. On s'est irrité contre leurs avis. Est-ce leur faute, pourtant, s'ils savent la révolution par cœur, et si elle leur a appris la prévoyance, comme Annibal avoit appris la guerre aux Romains?

Dédaignés comme fidèles serviteurs, les royalistes sont restés sentinelles vigilantes ; et quand on sentira qu'il est temps d'agir dans les intérêts de la royauté, comme la révolution le fait dans les siens, on sentira aussi qu'il n'y a pas plus de dignité à renier tous ses amis, que de sûreté à s'abandonner à tous ses ennemis. Le vicomte DE SULEAU.

*De l'usage révolutionnaire qui autorise les Séculiers à prononcer des discours aux Inhumations.*

A cette époque de malédiction où Dieu s'étoit retiré de nous, où les solennités du temple avoient cessé devant les folies de la Raison, alors, celui qu'on laissoit finir de mort naturelle étoit porté solitairement au cimetière comme à une voirie, dans un cercueil sur lequel étoit jeté un linceul aux trois couleurs. On rayoit son nom des registres de l'état civil de la section : c'étoit tout.

Lorsque les temps furent moins mauvais, quelques parens, quelques amis se hasardèrent à accompagner les restes de leurs amis, de leurs proches ; enfin on en vint, sous le Directoire, à prononcer quelques discours sur la tombe des morts.

Jusque-là il y avoit méprise. A défaut de culte catholique, on pouvoit en quelque façon se croire autorisé à suppléer ses prières, ses cérémonies ; à ne pas souffrir qu'on recouvrît de terre, pour jamais, un père, une sœur, une épouse, sans lui laisser un dernier souhait que l'Eglise ne pouvoit faire entendre alors. C'étoit une erreur pieuse.

Buonaparte vint ensuite, qui rappela le culte exilé. Il fallut bien s'accoutumer à entendre la voix de l'Eglise. Mais au cimetière la philosophie lui disputoit son ministère, et le prêtre n'avoit pas cessé de parler qu'elle s'emparoit de la parole, comme pour contester la vie à venir, et assurer le néant au néant.

Depuis la restauration, cet étrange usage s'est maintenu, et l'on ne voit guère d'inhumations, au moins de personnages un peu remarquables, où des orateurs funèbres, délégués ou d'office, ne se chargent de l'éloge du défunt, très-empressés de prendre la parole dès l'instant que le prêtre s'est

tu. Observez que ce n'est pas l'intention que je blâme ici; mais la chose me paroît blâmable à plus d'un titre et très-digne d'un temps qui a déplacé toutes les notions, lorsqu'il ne les a pas perdues; car enfin, quel est votre dessein quand vous succédez, orateur profane, à l'orateur sacré? Est-ce un devoir chrétien dont vous pensez vous acquitter? Mais le prêtre vient de le remplir pour lui, pour vous et pour tous les assistans, avec mission expresse de l'Eglise. Alors même que vous pourriez espérer de parler plus convenablement qu'il n'a fait, encore vous faudroit-il qualité pour parler, autorité pour vous faire écouter. N'est-ce pas plutôt l'orgueil vivant qui songe à briller devant un mort? Eh bien! que louera-t-il? les qualités du défunt, sa naissance, son savoir, son esprit, ses vertus, peut-être ses erreurs et ses crimes. Il parlera comme si l'objet du panégyrique pouvoit l'entendre et se repaître de ses éloges; ou plutôt il parlera peut-être moins pour satisfaire une douleur qui veut s'épancher, que pour qu'on dise qu'il a bien parlé. Mais il a beau s'étudier, son éloquence est froide comme son héros; car elle ne lui a pas été donnée de Dieu, cette puissance de consoler un fils du dernier départ d'une mère qui *ne rentrera plus jamais dans sa maison* (1). Non, il n'appartient qu'à l'homme du sanctuaire de consoler ceux qui restent de ceux s'en vont, de parler d'éclatantes dignités devant celui qui n'a plus qu'une bière, des vertus d'ici-bas, devant celles de là-haut, parce qu'il abat les premières devant les autres, et que s'il s'humilie jusques aux grandeurs selon le monde, c'est toujours pour se relever jusques aux grandeurs selon le Ciel; ainsi, quand Louis-le-Grand eut fermé les yeux, nulle autre éloquence que celle de l'Apostolat n'eût trouvé ces admirables paroles : *Dieu*

(1) *Job*, cap. VII, v. 10.

*seul est grand ;* enfin, parce qu'il n'y a de consolation pour ceux qui pleurent, que le langage de celui qui a promis la félicité aux larmes, et que son interprète avoué est l'Eglise.

Pour moi, je ne conçois pas ce que l'on peut trouver à dire après elle ; et si l'on est bien touché, je le conçois encore moins. Que dans son cabinet, loin de ce dernier spectacle que donne l'ami ou le parent qu'on regrette ; que là, dis-je, on trouve de ces paroles qui, nées d'une douleur véritable, la communiquent aux autres, je le comprends ; mais que dans un cimetière, au milieu de ce funèbre cortége, lorsqu'une seule planche vous empêche d'apercevoir ce parent, cet ami ; que là on trouve des paroles, des ornemens, c'est ce qui me confond et me surpasse.

Au reste, ces discours hors de lieu, l'autorité séculière pourroit, à mon avis, les interdire, puisque la religion de l'Etat est la religion catholique ; mais qu'est-ce qu'on interdit aujourd'hui dans l'intérêt de l'Etat et de la religion ? La morale religieuse, comme tous les moyens termes, est si complaisante ! Je n'entends pas dire que les protestans prononcent des discours après celui du ministre ; et quand cela seroit, en voudroit-on faire une autorité pour les catholiques ? Les cultes sont libres, dira-t-on. Fort bien ; mais quel est le vôtre ? et d'où vient cet usage jusque-là inconnu à l'Eglise ? Mais cet usage, pourquoi l'autorité ecclésiastique le toléreroit-elle ou ne le censureroit-elle que par son silence ? Ce seroit excéder les bornes posées à sa juridiction, et sa police intérieure ne lui appartient-elle plus ? Je dis la police intérieure, parce que je suppose que le cimetière est de l'Eglise, en ce qui concerne les obsèques des catholiques : et qu'on n'allègue point ici la tolérance des cultes, à moins qu'on ne traduise tolérance par intolérance ; c'est au nom même de la première (puis-

qu'on ne veut pas au nom de la religion et de la société), que l'Église catholique doit être maîtresse chez elle en ce qui ne blesse pas les autres communions ou cultes divers protégés par nos lois civiles, lesquels doivent, il est juste, être aussi maîtres chez eux. Il est bien temps de s'expliquer là-dessus, et qu'on sache enfin si l'on veut, ou non, la religion dans la religion, et la monarchie dans la monarchie. Lequel faut-il croire, lorsqu'on voit, par exemple, l'élection d'un régicide réfléchi, d'un régicide *de droit*, et, dans le même temps, la cérémonie expiatoire pour une reine égorgée, est-ce à dire que d'un côté on révère la victime, quand de l'autre on élève le bourreau? Etrange société, que celle qui n'honore des Rois que leurs os, et qui pense apparemment qu'il n'y a qu'à tuer ses maîtres, et qu'on en est quitte ensuite pour un service funèbre! Etrange société, qui prend des précautions sanitaires contre la peste qui tue les hommes, tandis qu'elle ouvre ses bras à la peste qui tue les sociétés! dernier et inévitable terme d'une philosophie qui ne s'est proposé d'autre fin que la matière, d'un siècle qui se sent mourir, et qui n'en convient pas.

Au reste, je le répète, si je blâme les discours des séculiers aux funérailles, mon blâme ne s'adresse qu'à l'inconvenance de l'oraison, et point à l'intention de l'orateur. Vous avez composé un discours, un panégyrique; hé bien, publiez, prononcez même, si vous voulez, ce panégyrique, ce discours; prononcez-le, mais partout ailleurs; ce n'est pas ici sa place. Les journaux, les recueils, les athénées vous sont ouverts. Et voyez que le prêtre a grand soin de s'éloigner au plus vite, dès que la cérémonie de l'Eglise est finie, et que le spectacle du monde commence, comme s'il craignoit d'autoriser par sa présence un usage que l'Eglise méconnoît, comme nous avertissant par

là que tout est dit, et que le reste est profane. Bien lui prend quelquefois de hâter le pas, il entendroit un étrange langage. N'avons-nous pas ouï mêler l'éloge d'un régicide, de Chénier, à l'éloge d'un grand poëte, qui dans ses vers fidèles avoit gémi sur la cendre et sur l'exil de ses Rois : car l'indifférence entre la vertu et le crime, voilà, quoique l'on se débatte, l'égalité de la philosophie moderne. O siècle indifférent et parleur! que nous importent la religion, la monarchie ; qu'importent les assassinats sur les autres et sur soi? nous avons le code électoral et les discoureurs sur les tombeaux.

Croyez-moi, laissez la religion faire seule ces funèbres honneurs, aussi bien vous lui succédez mal : car enfin, comme l'église, le cimetière est bénit. Or, vous entreroit-il dans la pensée de prendre la parole à l'église, après une oraison funèbre, sous prétexte, ou de soulager votre affliction, ou de célébrer quelque vertu du défunt, qui auroit échappé à l'orateur? certainement ni vous ne l'oseriez, ni on ne le souffriroit, du moins aujourd'hui : êtes-vous chrétien, ne l'êtes-vous pas? Si vous êtes chrétien, vous ne mettrez point votre parole après la parole de Dieu : n'êtes-vous pas chrétien? alors que venez-vous faire aux obsèques d'un chrétien? n'êtes-vous rien? respectez alors ceux qui sont quelque chose, et soyez tolérans, si vous n'êtes croyans. Que si le premier laïque venu peut haranguer au cimetière, on en viendra à vouloir étaler son éloquence dans une église, à travestir les priviléges du sacerdoce, que sais-je? comme à un décès on voudra discourir à un mariage, à un baptême ; et, après avoir mis les sacremens de l'Eglise dans une mairie d'arrondissement, on mettra l'arrondissement dans une église (1). Il paroît qu'on n'usurpe pas assez sur

(1) Autrefois la Religion, mère et tutrice de la société, en-

le temps, et l'on veut s'essayer aussi sur l'éternité. Ainsi la sépulture même ne sera pas défendue contre les invasions civiles et philosophiques, et l'on ira y chercher une corruption pire que celle des cadavres que l'on éloigne de nos villes avec tant de soin. Quoi de plus naturel ! plusieurs veulent des spectacles, des émotions fortes, telles qu'il en faut aux peuples dégradés, et ils viennent indifféremment les chercher à la cour d'assises, au boulevard, ou au cimetière. Ils ne comprennent pas plus la mort qu'ils ne comprennent la vie ; et nous en avons vu battre des mains pendant les discours, comme on fait au mélodrame. La catastrophe véritable n'a rien qui les remue autrement que la catastrophe représentée ; et cette « terre jetée pour jamais sur la tête » d'un homme comme eux, n'obtient d'eux qu'une brute curiosité. Surtout n'allez pas invoquer le respect pour le lieu, pour la croix, pour le prêtre, pour celui qui est là couché dans son dernier lit : on vous regarderoit avec surprise, peut-être avec des risées ; on est au spectacle.

Il est vrai que le siècle a pourvu à ce que l'enceinte des funérailles n'offrît que des images riantes. Un cimetière à Paris est un lieu ravissant : partout des arbustes variés et en fleurs, des monumens de marbre ou de pierre de toute couleur, de toute architecture, et si élégamment sculptés qu'ils ne semblent là que pour orner un magnifique jardin anglais. Partout des inscriptions, des épitaphes variées comme le polythéisme. On croiroit que nous vivons sous la religion de Jupiter, de Vénus

---

registroit et gardoit seule les actes des trois termes de l'homme en société ; et jamais depuis, ces registres n'ont été si régulièrement tenus, au témoignage des administrateurs dignes de ce nom. Il est vrai aussi qu'autrefois on n'avoit pas songé au sacrement de l'adultère, ni à proposer deux grandes primes aux naissances et aux décès, la débauche et l'incrédulité.

et de Mercure, c'est-à-dire de toutes les passions et de tous les vices, ou plutôt c'est la religion du néant.

A peine quelques croix çà et là se cachent derrière les massifs de verdure, comme les aspects hideux que l'art de nos dessinateurs dérobe à la vue dans nos jardins. On veut tromper la mort: c'est tout ce qui reste à tenter à ce siècle aride, après nous avoir détrompés de la vie; et puisque ses doctrines aboutissent au pistolet et à la rivière, il étoit bien juste qu'il fît du cimetière une promenade riante à l'usage des athées qui ne se sont pas encore tués.

Concluons: j'ai signalé une inconvenance grave (je ne veux pas dire un scandale), et ce n'est point à l'autorité que je la défère; l'autorité a pris son parti sur les inconvenances et les scandales: c'est donc aux honnêtes gens, et les honnêtes gens n'ont presque toujours besoin que d'être avertis pour reconnoître un abus là où l'habitude ne laissoit voir qu'un usage indifférent; et, dans un siècle et dans un pays où l'on ne fait pas plus de façons avec la spiritualité qu'avec la matière, où les égards pour les religions vont à bannir du code la religion; dans ce pays et dans ce siècle il ne faut pas se fatiguer de faire tête aux envahissemens de cette philosophie mortelle, qui, non satisfaite encore des enseignemens dont elle nous a accablés, pour dernière munificence, nous réserve l'athéisme et le régicide enseignés sur des tombeaux.

Le Marquis DE CORIOLIS D'ESPINOUSE.

---

*Extrait d'un Voyage fait dans le Midi*, *en* 1816.

A la vue de ma patrie, je cherchai des yeux sur la rive droite du Rhône, un édifice antique, qui, avant la révolution, servoit d'asile à de saintes filles, et qui, dans les

premiers jours de la terreur, fut la maison de détention de tous les honorables suspects de la commune. Treize personnes de ma famille, sans égard pour le sexe ni pour l'âge, y avoient été enfermées par le comité de surveillance dont la plupart des membres avoient reçu d'elle des services ou des bienfaits, et acquittoient ainsi leur reconnoissance. Moi-même, à peine sorti du collége, je n'échappai à cet emprisonnement qu'en me réfugiant à l'armée des Pyrénées-Orientales. La barque qui me portoit sur le fleuve ayant passé tout auprès de ce monument, je fus surpris de le voir restauré et agrandi. Son architecture avoit pris un caractère plus noble. Quoique toujours modeste, une multitude d'ouvriers de tout genre préparoient ou achevoient d'autres travaux. Les jardins, descendant en terrasse sur les bords du Rhône, me parurent plus rians et mieux cultivés. Ce coteau charmant, où l'œil du voyageur un moment attristé par le défilé des roches de Dourère, découvre avec transport les premiers oliviers de la Provence, me parut plus pittoresque et plus animé. Je demandai à une dame, compagne de ma navigation, et que j'avois déjà reconnue pour être née sur ce rivage, comment s'étoit opéré cet heureux changement. Il est l'ouvrage, me dit-elle avec complaisance, d'une simple fille de village, sans fortune et sans aïeux. C'est elle qui, sur un plan plus vaste, va rendre cette enceinte, jadis si paisible, à sa première destination. Elle doit habiter cet ancien couvent avec 200 de ses compagnes ou élèves libres comme elle, et se livrant à l'éducation de la jeunesse de leur sexe. L'origine de cette institution est presque miraculeuse. C'est dans la petite commune du Thueys, cachée au fond de nos campagnes, qu'elle a pris naissance en 1793, au plus fort de la terreur. C'est dans ce vallon ignoré, que M^lle Rivière se retira avec deux jeunes filles, pauvres et orphelines. C'est toujours de la foiblesse et du malheur que la Providence se sert pour accomplir ses plus grandes œuvres. M^lle Rivière s'annonça dans cette retraite comme une simple couturière, et les jeunes filles qui l'entourèrent successivement furent regardées comme ses ouvrières plutôt que comme ses élèves. C'est à la faveur de cette modeste profession et de ses humbles travaux, qu'elle échappa à la surveillance des clubs et des comités. Elle vouloit donner aux filles pauvres, les mêmes secours et la même éducation que les garçons reçoivent des

Frères des Ecoles chrétiennes. Elle vouloit former un ordre de sœurs, occupées des mêmes soins et formées dans les mêmes principes que les laborieux disciples de Saint-Yon. Les orphelins, cette portion si intéressante et si malheureuse de la société, mériteroient bien la même sollicitude et la même protectrice. Tout son système d'éducation reposoit sur la sainte alliance de l'amour et de la crainte de Dieu avec l'amour et la crainte du Roi.

Le règne de la terreur fini, les autels relevés, on vit le résultat des méditations et des travaux de cette humble fondatrice. Les simples ouvrières se montrèrent tout à coup d'habiles institutrices. L'atelier fut changé en une école chrétienne, où elles appelèrent, non les enfans du riche, mais ceux du laboureur et de l'artisan. Leur zèle redoublant avec le succès, M[lle] Rivière se vit bientôt à la tête d'une communauté de filles qui, nées en grande partie de parens pauvres et élevés bien loin des besoins et du luxe des villes, ne demandoient qu'à propager l'instruction religieuse qu'elles avoient reçue de leur fondatrice. Lorsqu'elle les vit bien animées de son esprit, elle leur donna une règle simple quoiqu'austère; elle ne voulut les assujétir à aucun vœu afin qu'elles eussent toujours le mérite et la douceur d'un engagement toujours volontaire. Elle les mit sous la protection de la Vierge, et leur donna le nom de Sœurs de la Présentation.

Les communes voisines de Thueys, voyant tout le bien qu'elles y faisoient, voulurent en jouir à leur tour et demandèrent les écoles des sœurs. Elles s'étendirent bientôt dans tout le département de l'Ardêche. Les départemens voisins firent les mêmes demandes que les communes, et de proche en proche, les sœurs se répandirent dans les départemens de la Drôme, de la Lozère, du Gard, de la Haute-Loire, de l'Hérault, de Vaucluse, enfin dans presque tout le Midi. La maison de Thueys ne pouvant contenir le nombre de professes et d'élèves que ces conquêtes aussi douces que paisibles ont exigé, M[lle] Rivière a fait l'acquisition de ce couvent qui est placé au centre du département qu'occupe son troupeau, et qui par sa situation sur le Rhône, lui donne avec lui des communications faciles et rapides. Son choix a été encore déterminé par la beauté du site, la salubrité de l'air, et par un sentiment d'attachement et de reconnoissance qu'elle porte au département de l'Ardêche, dont ce

bourg est presque la limite méridionale. C'est là qu'elle a établi sa maison principale ou berceau de son ordre; c'est là qu'elle doit recevoir au moins une fois par an, dans les grandes solennités de la religion, toutes ses sœurs ou plutôt ses filles qui viendront lui rendre compte de leurs travaux et prendre ses instructions.

Voilà, me dit cette dame, avec un sentiment d'orgueil, ce qu'a fait une simple fille de village, tandis que vous autres hommes, vous vous perdez à chercher le meilleur mode d'enseignement et d'éducation, une fille inspirée par la religion l'a trouvé et l'a mis en pratique. En achevant ces mots, nous abordâmes au port de ma patrie que je félicitois d'avance de posséder un établissement qui doit avoir tant d'influence sur ses mœurs et sur sa prospérité.

Ce que je vis quelques jours après, me confirma tout ce que m'avoit dit cette dame, et le tableau suivant que je vais en tracer sera comme la suite de sa narration.

Etant à Saint-Gervais, joli village du département du Gard, chez le vénérable curé, M. Servier, je me trouvois par un hasard heureux à l'arrivée d'une de ces sœurs que le maire et le conseil municipal désiroient et avoient demandée depuis long-temps. Son entrée dans la commune eût été un petit triomphe pour elle, si elle ne s'y fût opposée, mais il n'en fut pas moins un jour de fête pour toute la population. Toutes les mères de famille avoient été au-devant d'elle avec leurs filles qu'elles s'empressèrent de lui présenter. Elle étoit avec une jeune fille de dix à douze ans qui venoit faire auprès d'elle son premier noviciat. Le père de cette jeune novice les avoit suivies à pied pendant tout leur voyage pour protéger leur marche et retarder l'instant de la séparation. La rencontre se fit sous un chêne qui bordoit la route, et qui couvrit de son ombrage le pasteur et tout son troupeau. La sœur étoit vêtue tout en noir. Elle me parut âgée de vingt-huit à trente ans. Elle avoit sur la tête une coiffure de taffetas noir telle que la portoit M[lle] du Deffant, et qu'on la voit dans tous ses portraits. Elle portoit une croix d'argent sur sa poitrine. La jeune fille étoit vêtue comme la sœur, à l'exception de la croix. A peine arrivée, après avoir salué le maire et le curé qui lui firent l'accueil le plus obligeant, elle suivit la population qui d'elle-même s'étoit rangée en procession, et s'avança vers l'église en

chantant des cantiques. La cloche du village mêloit ses sons à ce concert religieux. Du haut de la chaire évangélique, le curé félicita ses paroissiens de la conquête qu'ils faisoient dans ce jour, et les exhorta à se rendre toujours dignes de cette faveur; il monta ensuite à l'autel pour bénir l'assemblée. La jeune novice termina la fête en entonnant, d'une voix douce et mélodieuse, bien digne d'arriver à l'Eternel, le *Salvum fac Regem* que tous les assistans répétèrent avec autant de respect que d'attendrissement. Rentré au presbytère, M. Servier me dit que la congrégation des Sœurs de la Présentation, bien supérieure à celle de la baronne de Chantal, en ce qu'elle n'est pas renfermée dans l'enceinte d'un cloître, avoit avec celle-ci, dans son origine et dans ses progrès, beaucoup de points de ressemblance. Toutes deux sont nées loin des villes, dans la solitude des montagnes, au milieu d'un peuple pauvre, fidèle à ses Rois et très-religieux. La Savoie et l'Ardêche offrent les mêmes sites, le même climat et presque les mêmes habitans. Saint François de Sales a attaché son nom et ses vertus à l'ordre de la Visitation. Un ecclésiastique né dans l'Ardêche, et qui y exerce des fonctions très-voisines de l'épiscopat, qui a la constance et le zèle apostolique de l'évêque de Genève, a puissamment secondé la fondatrice des Sœurs de la Présentation, et l'a fait triompher de tous les obstacles inséparables d'une grande et sainte entreprise.

Le commencement du 17e siècle tourmenté par tous les orages de la Fronde, et la fin du 18e qui l'a été par les horreurs de notre révolution, ont vu cependant naître la même fondation religieuse. Je fus frappé de ce rapprochement capable de distraire un instant de ces deux époques affligeantes.

Le lendemain je quittai mon hôte en le priant de m'informer de temps en temps de l'état et du succès de sa nouvelle école. Il l'a fait avec toute l'exactitude et les détails que je lui demandois. Dans sa première lettre, il me dit que la sœur avoit refusé, comme trop fastueux, un mobilier aussi simple que succinct que la mairie lui avoit fait préparer; qu'elle avoit également renvoyé quelques pièces de vaisselle de faïence qu'on destinoit à son usage; qu'elle n'avoit voulu que la poterie la plus commune, quelques bancs de bois pour son école et deux escabelles pour elle. Dans

d'autres lettres, il me mandoit que la sœur s'occupoit aussi des jeunes femmes; qu'elle les réunissoit certains jours; qu'elle leur faisoit connoître et aimer leurs devoirs; qu'elle avoit enfin operé dans sa paroisse les plus heureuses révolutions. Le village de Saint-Gervais a perdu l'année dernière, ce pasteur des temps antiques. En mourant, il dit à ses paroissiens en pleurs, rassemblés autour de son lit : « Le Ciel a exaucé mes vœux. Vos enfans recevront une éducation chrétienne. Je meurs content de les laisser dans des mains si pures et si bienfaisantes. »

*Un ancien habitant de l'Ardêche,*
*ex-sous-préfet.*

---

Paris, le 2 décembre 1819.

Faire beaucoup de bruit dans le monde, a toujours été un grand moyen de succès; les gouvernemens représentatifs ont donc un avantage incontestable sur ces gouvernemens sages où le bien se fait sans éclat, sans discussion, sans opposition, où tout marche sur d'anciennes habitudes et d'anciennes institutions, où personne ne devient homme d'Etat en parlant, et où chacun reste à la place où le sort l'a mis; ce qui est désespérant pour les ambitieux et les intrigans. Les journaux de Paris du 27 novembre nous ont donné le discours du Prince Régent d'Angleterre à l'ouverture du parlement, et, deux jours après, nous avons entendu le discours du Roi de France, à l'ouverture de la session des Chambres. Certes, il y a de quoi tenir les esprits en activité; et on ne peut s'empêcher de plaindre ces pauvres nations qui n'ont pas d'assemblées publiques, de corps délibérans, et qui, par conséquent, n'entrent pour rien dans le cliquetis d'opinions qui fait aujourd'hui le fond de l'art de gouverner et d'administrer les empires. Le rapprochement des deux discours est curieux; il le seroit davantage s'il étoit permis de les com-

parer ; car on ne peut se dissimuler qu'ils ont été faits pour des circonstances qui se ressemblent assez. Le Prince Régent d'Angleterre a dit franchement qu'il convoquoit le parlement plus tôt qu'à l'ordinaire, afin qu'il aidât la royauté à réprimer promptement et vigoureusement les séditieux et les blasphémateurs, c'est-à-dire ceux qui veulent renverser la constitution et la religion de l'Etat. Le Roi de France a parlé d'une inquiétude vague, mais réelle, qui préoccupe les esprits, et fait craindre à la nation de se voir arracher, par la violence des factions, le bonheur dont elle jouit depuis l'établissement de la Charte. Cela ne veut pas dire positivement qu'il y ait en France des séditieux et des blasphémateurs comme en Angleterre ; mais enfin des factions qui pourroient nous arracher violemment nos libertés constitutionnelles, déranger sans cesse les proportions des pouvoirs de la société, tenter d'enlever à la religion de l'Etat les garanties que les lois lui ont données, ou qu'elles lui donneront s'il plaît à nos ministres, ressembleroient beaucoup aux hommes signalés par le Prince Régent. Il est vrai qu'en Angleterre ils se montrent sur les places publiques, avec des bonnets rouges et des drapeaux tricolores ; que chez nous ils n'ont pas de drapeaux arborés ; qu'ils ont quitté le bonnet sanglant pour des coiffures plus à la mode du temps, comme le loup cachoit ses oreilles sous le chapeau du bon berger Guillot : à cette différence près, il est avoué qu'il y a danger et nécessité de s'opposer aux projets des factieux chez l'une et l'autre nation. On ne s'éloigne que sur les moyens à adopter.

En Angleterre, on peut discuter le discours du souverain, parce que ce discours étant toujours présumé avoir été arrêté dans le conseil des ministres, ils en sont responsables : et cela peut-il être autrement ? Dans un gouvernement

où la publicité existe, où rien n'est et ne peut être mystérieux, comment le souverain iroit-il parler aux Chambres sans avoir de ses ministres la garantie qu'il ne dira rien qui ne soit reconnu vrai par la majorité, qu'il ne proposera rien qui ne soit déjà dans les vœux de la majorité? Il exposeroit le ministère à toute l'animadversion des Chambres, s'il avançoit des faits qu'on pût valablement contester; il exposeroit la royauté à voir avorter des propositions publiquement faites, si le ministère n'étoit pas d'avance d'accord avec la majorité pour les faire accueillir. Là les ministres ne se cachent pas derrière la royauté, pour qu'elle reçoive les coups des opposans; ils la couvrent au contraire comme de braves et loyaux chevaliers, afin que les coups n'arrivent qu'à eux, et que la royauté sorte toujours saine et sauve du combat. C'est parce que des arrangemens préliminaires ont toujours été faits entre la majorité et le ministère, que les discours des souverains en Angleterre sont positifs sur tous les points. C'étoit de même après avoir écarté toutes les difficultés par les conseils et l'assentiment des hommes marquans dans nos parlemens, que Louis XIV faisoit publier ses édits avec cette assurance qui montroit sans cesse au peuple le pouvoir royal comme au-dessus de toute contestation. Dans les régimes constitutionnels comme dans les régimes absolus, l'art de prévenir les oppositions est le premier et le plus nécessaire; aussi n'y a-t-il que ceux qui n'ont vu agir le pouvoir que placés dans les antichambres, qui s'imaginent qu'il est facile aux hommes qui sont à la tête des Etats de dire, comme Dieu: « que la lumière » se fasse. » Avec cette doctrine, on est presque toujours exposé à tomber dans les ténèbres.

Le Prince Régent d'Angleterre a dit: « Quelque » langueur se fait encore sentir dans certaines » branches de nos manufactures. » Plus heureux,

le Roi de France a dit : « Toutes les industries ont » pris un noble essor. » Il est impossible, après cela, de comprendre comment une pétition qui circule dans le département de la Seine-Inférieure, un des plus industrieux de la France, affirme que le commerce est mort ; et cela à propos des changemens que le ministère veut faire à la loi des élections. Comme on ne peut supposer que l'industrie s'anime, et que le commerce languisse, car le résultat de ce contraste seroit épouvantable, il est à présumer que les pétitionnaires du département de la Seine-Inférieure ont mêlé le commerce et la Charte, comme certains économistes ont confondu l'industrie et la souveraineté du peuple. Il y a trop d'idées dans les têtes aujourd'hui ; bien habile seroit celui qui parviendroit à les mettre en ordre !

En France, on ne discute pas le discours que prononce le Roi à l'ouverture des Chambres; puisqu'il n'est pas convenu qu'il soit l'ouvrage des ministres, dans les assertions qu'il contient; car, pour la pureté du style, la beauté des pensées, la noblesse et la propriété des expressions, quel ministre pourroit avoir l'idée d'être consulté? Mais si les ministres n'y sont pas, au moins pour les mesures provoquées, comme rien ne peut garantir au Roi que les propositions faites sont dans le vœu de la majorité, en supposant que nos ministres aient, comme en Angleterre, une majorité fixe, il est impossible que le discours du Roi de France soit aussi positif que le discours du Prince Régent d'Angleterre. Il en résulte ce grave inconvénient, que les journaux se mettent à expliquer ce que le souverain a dit, et ne parviennent qu'à dénaturer la pensée première, tandis qu'en Angleterre les écrivains politiques prennent de suite parti pour ou contre ; et le public, aussitôt saisi des questions principales, ne se laisse pas égarer par des sophismes.

L'adresse des Chambres, en réponse au discours émané du trône, engage les députés et les pairs en Angleterre; le jour même où elle a été adoptée à une immense majorité, il a été constant qu'il y auroit, dans la session, des mesures prises et des lois promulguées contre les factieux, les libellistes et les blasphémateurs. L'adresse de nos chambres, en réponse au discours émané du trône, n'engage pas de même les députés et les pairs, parce que rien n'ayant été et n'ayant pu être proposé d'une manière positive (notre ministère, sans majorité avant l'ouverture de la session, ne pouvant garantir la réussite des mesures provoquées), il en résulte qu'on évite de se lier. Ce qui calme et guide les esprits en Angleterre, les excite en France; là, il y a solution aussitôt l'ouverture du parlement; ici c'est le commencement des discussions sur ce qu'on peut craindre ou espérer. Le temps fixera notre marche constitutionnelle à cet égard comme à tant d'autres; et nos libertés publiques seront assurées quand les Chambres, chargées de les défendre, pourront se promettre à elles-mêmes quelques années sans être composées et recomposées par des augmentations et des diminutions. Il faut être tranquille soi-même pour songer aux autres; et, en vérité, la Chambre des Pairs et la Chambre des Députés ont été jusqu'à ce jour terriblement agitées par les ordonnances qui les perfectionnoient en plus et en moins.

L'Angleterre n'admet pas de mesures *préventives;* elles sont incompatibles avec un système de liberté effective. Les écarts de la presse seront punis légalement, comme ils l'ont été jusqu'ici; seulement, si la fureur d'abuser est devenue plus grande, les lois deviendront plus sévères. Mais l'établissement du jury est si parfait dans ce pays, qu'il agit toujours selon que l'intérêt public exige qu'on défende la société contre le pouvoir ou contre les

factieux. Dans tout ce qui se rapporte à la spiritualité sociale, c'est l'esprit public qui fait les lois bonnes, et le défaut d'esprit public qui les rend si souvent mauvaises. L'idée d'une censure ministérielle ne peut être admise dans un gouvernement qui repose sur la publicité et l'examen des actes de l'administration. Où trouveroit-on des censeurs impartiaux? Loin de se piquer de chercher un juste milieu, tout Anglais regarde comme un devoir de se prononcer dans toutes les circonstances qui intéressent sa liberté et ses droits. Dans les gouvernemens absolus, on trouve pour censeurs des hommes du premier mérite, et dans toutes les classes; c'est une fonction qu'on accepte publiquement, et dont on se fait honneur. Rien n'est plus conséquent. On peut être fier de défendre le principe reconnu du gouvernement, même en désirant qu'il s'adoucisse au profit de la liberté. Mais, dans un régime constitutionnel, la censure est une contradiction si grande, que partout où on l'a essayée, on n'a pas trouvé un seul homme ayant une réputation à conserver, qui ait voulu en accepter les fonctions; et, par une punition que mérite tout peuple qui renonce à ses libertés acquises, reconnues et réglées par les lois fondamentales de l'Etat, la liberté de la presse a fini par être soumise aux derniers des esclaves, ceux qui vendent leur conscience, et se rendent la justice de ne pas y mettre un grand prix.

Nous avons cru nécessaire de présenter ces réflexions pour rassurer quelques esprits craintifs qui ont interprété à faux un passage du discours du Roi, dans lequel S. M. annonce la volonté de demander aux Chambres *les moyens de sauver de la licence les libertés publiques*. La preuve qu'il ne s'agit pas de mesures préventives contre la liberté de la presse, se trouve dans les lignes qui suivent immédiatement; le Roi promet de *pour-*

*suivre en même temps la tâche de mettre toutes nos lois en harmonie avec la monarchie constitutionnelle*. Or, c'est une affaire réglée dans la dernière session pour ce qui concerne la liberté de la presse; elle étoit un principe fondamental dans la Charte; une loi l'a mise en harmonie avec la monarchie constitutionnelle. Tout ce qui reste à désirer, c'est que les ministres fassent exécuter la loi. Une preuve plus forte encore se trouve dans ce discours royal: « Plus heureux que d'autres Etats, ce n'est pas » dans des mesures provisoires, mais dans le dé- » veloppement naturel de nos institutions, que » nous puisons notre force. » Or, toute atteinte portée à la loi qui a réglé l'exercice de la liberté de la presse, nous rameneroit, par un chemin fort dangereux, au point où en sont les autres Etats moins heureux que la France; on leur donne comme provisoires des mesures provisoires; à nous on nous donneroit comme définitives des lois qui ne dureroient pas. Que les esprits craintifs se rassurent donc, et qu'ils perdent l'habitude d'isoler une phrase de l'ensemble des pensées du souverain. Ces petits moyens n'appartiennent qu'aux révolutionnaires, toujours en défiance contre le pouvoir.

La grande querelle entre le ministère et les libéraux a pris plus de violence, depuis qu'il est public qu'il s'agit de faire à la loi des élections des changemens qui produiroient un peu d'altération dans quelques articles de la Charte. On sait comme ces messieurs aiment la Charte et la légitimité; ils l'ont montré pendant les cent-jours, en signant l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, et en allant, à l'imitation des grenouilles, demander un roi, non au soleil, mais partout où il n'y avoit pas de Bourbon. Les jacobins parlent de la Charte, parce qu'ils ne sont pas libres de choisir un autre terrain : lors de la fameuse ordonnance

du 5 septembre, il avoit été convenu entre eux et le ministère qu'on ne se combattroit dorénavant que dans les limites étroites de la constitution, sans en déplacer un point, sans en retrancher une virgule. Le ministère, infidèle au traité, veut le rompre, parce que les batailles qu'il a perdues aux élections ne lui laissent pas même le doute d'une défaite complète au renouvellement de la 4ᵉ série; les libéraux, qui sentent tout l'avantage des positions qu'ils ont prises, ne peuvent, en conscience, y renoncer pour faire beau jeu à M. de Cazes. Tout cela se traite, *pour le public*, de la part du ministère, sous les beaux noms d'améliorations, de prévoyance et de circonstances; et, de la part des jacobins, sous les grands mots de liberté, de patrie; je crois même qu'ils y mêlent la foi due aux sermens; ce qui est assez comique pour des gens qui en ont tant fait.

Au milieu de toutes ces criailleries, l'impassibilité des royalistes mérite seule d'être remarquée, et prouve qu'ils ont acquis de l'expérience. Ayant étudié avec soin le mouvement naturel aux gouvernemens représentatifs, ils avoient appuyé avec chaleur, l'année dernière, la proposition faite par M. le comte Barthélemy. Cette proposition étoit d'autant plus sage qu'elle appeloit les esprits à méditer sur un grand intérêt public, sans prétendre leur imposer une obligation; cette proposition sortoit de la Chambre Haute, indiquoit à la France un pouvoir occupé de ses destinées, modérateur entre tous les partis, puisqu'il n'a plus rien à désirer; elle étoit faite dans des termes généraux; c'étoit son premier avantage. Le second étoit de laisser la pensée royale en dehors de la première discussion, et par conséquent libre d'arrêter le mouvement si les esprits eussent été trop loin, et de les ramener à la vérité des choses par son éminente sagesse. En effet, si cette proposi-

tion eût été accueillie par la Chambre des Députés (et elle l'auroit été sans les efforts de M. de Cazes), la discussion se seroit engagée. Des faits positifs, mis à la connoissance de la France entière, auroient appuyé la demande de quelques améliorations; alors les propositions développées auroient été renvoyées à la Chambre des Pairs, qui les auroit approuvées en tout ou en partie; et, ainsi modifiées, elles auroient été respectueusement adressées au Roi, qui, toujours libre de les accueillir ou de les laisser tomber dans l'oubli, n'auroit du moins pris un parti sur un objet aussi important, qu'après avoir entendu les diverses opinions émises par ce que les ministériels appellent quelquefois aussi les pouvoirs de la société, mais plus souvent le *grand conseil national*.

Nous accepterons cette dénomination appliquée à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Députés, et nous demanderons à tout homme de bonne foi si, lorsqu'il s'agit de modifier la Charte, l'opinion du *grand conseil national* n'est pas d'un poids mille fois plus fort que le conseil de ministres, qui sont et resteront hors de la Charte tant que la responsabilité ne sera pas un fait accompli. Et quand on pense que pour avoir, à cet égard, l'unanimité dans le conseil des ministres, il a fallu en renvoyer trois, et les remplacer par des hommes que la France soupçonne, à tort ou à raison, de n'avoir d'opinions que celles qui conviennent à M. de Cazes, ne frémit-on pas en voyant M. de Cazes seul apparoître, non pour dire d'une manière générale qu'il seroit nécessaire d'examiner si la loi des élections ne trompe pas les vœux de ceux qui l'ont conçue, et l'espoir de la France à qui on l'avoit présentée comme un gage de réconciliation, mais pour décider à la fois qu'il faut la changer, et pour dicter les changemens à faire? On répondra que les Chambres sont libres de re-

jeter le projet qu'on leur présentera. Alors pourquoi renverser la marche de la constitution, qui veut que le ministère propose avec l'autorisation royale, que les Chambres discutent, et que, jusqu'au dernier moment, l'opinion royale soit libre, et ne se prononce directement que lorsqu'elle est une volonté? Le Roi ne peut que vouloir; c'est ce qui fait que la royauté est le premier des pouvoirs, ne se compare point aux autres, et n'admet aucune comparaison des autres à lui. Dieu a voulu que la décision suprême fût au-dessus de la délibération; elle ne peut la précéder.

Encore si l'opinion actuelle de M. de Cazes sur la loi des élections présentoit une de ces opinions constantes qui sont toute la vie d'un homme, qui décèlent son génie, et font taire les oppositions lorsque les événemens viennent révéler aux peuples étonnés que ce qu'ils prenoient pour obstination étoit une prévoyance au-dessus du vulgaire, on reconnoîtroit cette inspiration céleste qui a signalé quelques grands hommes d'Etat; et, de nos jours, Burke, et cet incomparable Pitt pesant la révolution française à son aurore, la poursuivant sous toutes les formes, et mourant avec la certitude de l'avoir vaincue, pourvu que des hommes, même ordinaires, se contentassent d'être fidèles au système qu'il avoit créé. Mais depuis combien de jours M. de Cazes a-t-il une opinion si prononcée contre la loi des élections? N'est-ce pas lui qui a fait l'ordonnance du 5 septembre, et détruit l'ordonnance de juillet à laquelle il emprunte maintenant toutes ses dispositions? N'est-ce pas lui qui a fait passer, avec tant d'efforts, la loi qu'il veut renverser aujourd'hui? N'est-ce pas lorsqu'il dirigeoit la police qu'on se portoit aux élections en criant : *A bas les prêtres! à bas les nobles!* N'est-ce pas lui qui a fait repousser si violemment la proposition si modérée de M. Barthélemy?

N'est-ce pas lui qui a renversé le ministère de M. de Richelieu, afin qu'il ne fût fait aucune modification à la loi? N'est-ce pas lui qu'on a toujours vu aux élections repousser les royalistes et faire alliance avec les jacobins? N'est-ce pas lui qui, pour arriver au ministère de l'intérieur, a promis de montrer que la loi seroit parfaite, si on ne confioit qu'à lui le soin d'en diriger l'exécution? Cette loi n'avoit pas encore enfanté de régicides; et lorsque, dirigée par lui, elle a jeté sur la France entière une honte que les royalistes voudroient effacer au prix de leur sang, il demande la présidence du conseil pour changer la loi dans son intérêt privé, et veut que nous le reconnoissions seul digne de faire nos nouvelles destinées? M. de Cazes ne connoît pas le cœur humain. Dieu y a fait une part très-grande à la confiance, pour que les peuples pussent être gouvernés par leur assentiment beaucoup plus que par la force; quand cette portion de confiance est épuisée, rien ne peut la faire renaître.

Et cependant telle est la bonne foi des royalistes, qu'ils luttent contre l'expérience de tous les siècles montrant qu'on ne change un système dangereux qu'en éloignant les hommes qui l'ont conçu; et peut-être retrouveroient-ils la faculté de croire que M. de Cazes a été éclairé d'une lumière soudaine et surnaturelle, s'il s'expliquoit avec la franchise qu'exigent des circonstances aussi graves. Mais ce que les journaux ministériels disent pour appuyer des changemens qui ne peuvent s'opérer sans altérer quelques articles de la Charte (ce qui est toujours un inconvénient, même quand ce seroit une nécessité), ne s'adresse à personne, ne répond à aucune opinion; les raisonnemens qu'ils font sont si vagues, qu'on ne peut les saisir; et ce vague même est le plus sûr indice qu'il s'agit bien moins de sauver la monarchie des dan-

gers qui la menacent, que de prolonger, s'il est possible, le pouvoir chancelant d'un ministre : entre changer la Charte ou changer M. de Cazes, il n'y a d'alternative que pour ceux que M. de Cazes paie afin qu'ils s'évertuent à prouver qu'il faut changer la Charte. Le ministre a deux journaux qui lui appartiennent; on s'imaginera du moins qu'il sent de quel intérêt il est pour lui de les faire parler d'accord, dans un moment où tout compte, même les journaux ministériels. Eh bien! l'un est devenu régulier toutes les fois qu'il parle de religion; l'autre devient au contraire plus furieux que le Père Duchêne lorsqu'il attaquoit les prêtres pour les envoyer à la mort. Il ose imprimer que les jacobins de 1793, qui n'ont duré qu'un moment, ont triomphé par les mêmes moyens qui, depuis des milliers d'années, assurent la prééminence spirituelle du clergé catholique. Il faut être bien tourmenté du désir d'insulter la religion de l'Etat pour avancer une pareille absurdité! Nous le disons sérieusement à M. de Cazes, des infamies aussi crues, des injures aussi révoltantes pour vingt-cinq millions de Français catholiques, prouvent, ou qu'il lui est indifférent qu'on attaque ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, pourvu qu'on l'aide à renverser la Charte au profit du despotisme qu'il rêve, ou qu'il n'a pas assez de pouvoir pour se faire obéir même de ceux qu'il paie. Dans le premier cas, qui voudroit se réunir à ses projets? Dans le second, qui pourroit compter sur un ministre incapable de diriger deux journaux?

Est-ce avec cette indifférence, ou avec cette foiblesse, qu'il enlevera l'opinion de manière à la rattacher aux nouvelles combinaisons électorales qu'on annonce? Est-ce avec des variations continuelles qu'il fixera l'esprit public, qu'il calmera des alarmes égales dans les deux partis? Qu'il dise

donc franchement les moyens qu'il emploiera ; qu'il nous donne des raisons que nous puissions saisir ; qu'il ranime des espérances, si cela lui est possible ; nous ne demandons pas mieux. Il est si triste de désespérer de l'avenir de son pays ! Mais lorsqu'il se bornera à faire écrire aujourd'hui dans un sens des manœuvres qui écrivoient la veille dans un sens contraire, et qui se démentiront probablement demain ; lorsqu'un article du *Moniteur*, impossible à comprendre dans chacune de ses phrases, finira par cette conclusion : « Ce » n'est pas changer les lois que de les ramener à » leur principe ; le législateur, qui les *modifie*, » ne fait que les *exécuter*, » nous lui dirons avec clarté : « Monsieur, agissez, si vous êtes le plus » fort ; mais faites taire ceux qui parlent pour » vous, car aussitôt qu'ils vous justifient, vous » êtes condamné. »

Ce n'est pas changer les lois que de les ramener à leur principe ! Quel étoit donc le principe de la loi des élections, lorsque vous avez renversé l'ordonnance de juillet, qui doubloit la Chambre des Députés, par l'ordonnance de septembre qui la dédoubloit ? Quel étoit le principe de la loi des élections, lorsque vous avez apporté à la Chambre de 1815 un projet qu'elle refusa d'accepter sans modification, que vous avez enseveli dans vos cartons, pour présenter à la Chambre de 1816 un projet qui ne ressembloit en rien au premier ? Quel étoit le principe de la loi des élections, lorsque vous êtes accouché du bel œuvre que vous reniez d'hier seulement, comme si son premier tort étoit d'avoir produit M. Grégoire ? Le principe encore inconnu auquel vous allez rattacher vos combinaisons nouvelles, sera-t-il le même principe dont les conséquences nous ont déjà accablés de tant de maux et de contradictions ? En thèse générale, ce n'est pas changer les lois que

de les ramener à leur principe ; mais il ne s'agit pas *des lois*, il s'agit de *la loi* des élections, loi nouvelle, à la formation de laquelle personne n'est resté étranger, loi qui n'a pas encore eu le temps de s'éloigner de son principe, qui au contraire y remontoit chaque année d'elle-même, et chaque année avec une force nouvelle, car son principe est la haine des royalistes par haine de la royauté ; et jamais principe n'eut des conséquences plus promptes. On vous l'avoit dit ; on l'a imprimé cent fois ; la Chambre des Pairs vous a solennellement averti ; vous avez regardé comme ennemis ceux qui vous montroient le danger, comme amis ceux qui se servoient de votre vanité contre la monarchie ; et vous n'avez pas plus d'autorité aujourd'hui pour parler du principe de la loi, que pour en blâmer les conséquences. Vous n'êtes pas juge, puisque vous vous êtes fait partie, avec une constance et une maladresse dont on ne trouveroit pas un exemple dans l'histoire. Proposez pour l'avenir, et ne discutez pas le passé.

Quant à *modifier* les lois pour les *exécuter*, il n'y a pas plus de similitude qu'entre renvoyer un ministre et le garder ; le *législateur* ne *modifie* pas les lois en les faisant *exécuter*, par une raison fort simple et toute constitutionnelle, c'est que la Charte distingue fort clairement le pouvoir qui fait les lois et le pouvoir qui les fait exécuter. Il n'y a plus guère en Europe que Constantinople où on fasse à la fois la loi et l'exécution.

Nous sommes entrés dans quelques considérations que nous pourrions pousser beaucoup plus loin, pour expliquer l'impassibilité des royalistes au milieu de la fureur des révolutionnaires et des sophismes ministériels, afin qu'on ne vienne pas nous reprocher d'avoir voulu des changemens à la loi des élections, et de ne pas seconder le ministère qui en propose. La proposition de M. Bar-

thélemy ne s'étendoit pas jusqu'à altérer la Charte; et nous avons prouvé dans le temps que la Charte ne s'opposoit pas à l'augmentation du nombre des députés, mesure devenue indispensable, depuis surtout qu'on a fait des pairs à volonté. L'article porte que les départemens auront autant de députés qu'ils en ont eu jusqu'à présent; ils en ont eu jusqu'à huit cents; ils en ont eu moins; mais ils en ont eu davantage: on étoit donc libre de suivre la raison et les convenances dans le nombre à fixer; et ceux qui veulent aujourd'hui attaquer la constitution, sont les seuls qui l'aient interprétée dans un sens rigoureux qu'elle n'a pas. Mais enfin, si quelques changemens étoient nécessaires, ce que nous ne nions ni n'accordons, parce qu'il n'est pas temps de se prononcer sur ce point extrêmement délicat, ce seroit au ministère à rendre compte des motifs par lesquels il provoque un changement; et jusqu'ici on ne nous a parlé que d'une manière si vague que nous n'avons rien trouvé à quoi nous puissions rattacher nos pensées et nos sentimens. Nous aurions très-bien saisi le discours du Roi; mais les feuilles ministérielles s'étant mises à l'expliquer, nous sommes retombés dans l'obscurité la plus profonde. Nous attendrons donc le projet de loi qui sera présenté par le ministère; c'est avec lui que nous aimons à traiter, tant il est vrai que nous comprenons bien la Charte. Et peut-on la comprendre sans l'aimer, lorsqu'elle a voulu qu'on fût toujours plein de confiance et de respect pour le Roi, et qu'elle a si bien arrangé les choses, qu'on ne se trouve jamais en opposition qu'au ministère, lorsqu'il propose mal, ce qui arrive assez habituellement en France? Mais cela changera; les Français ne passent pas pour constans dans leurs habitudes.

Bien des gens sont frappés de l'idée que le ministère ne tiendra pas; qu'il suffira, pour qu'il

croule, de l'opposer sans cesse à lui-même ; il est certain qu'il a prononcé cent fois la condamnation de la tentative qu'il veut faire, et qu'il a même pris la précaution de faire graver son arrêt sur le bronze, en faisant frapper des médailles pour les victoires qui tournent aujourd'hui contre lui. Si le ministère actuel ne tient pas, on dit que M. Pasquier n'en éprouvera point de regrets. Comme on donne quarante mille francs d'entrée de jeu à quiconque est appelé à être ministre, en entrant et en sortant quatre fois par an du ministère, il y a beaucoup plus de bénéfices qu'à y rester une année de suite. Le siècle est habile en spéculations.

FIÉVÉE.

---

On imprime, et l'on va mettre en vente sous peu de jours, chez Le Normant, rue de Seine, n° 8, un ouvrage intitulé : *Mémoires sur l'Expédition de Quiberon, précédés d'une Notice sur l'émigration de* 1791, *et sur les trois campagnes des années* 1792, 1793, 1794; par Louis-Gabriel de Villeneuve-Laroche-Barnaud, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de bataillon, ex-inspecteur des contributions indirectes dans les départemens du Lot, du Tarn, et de Tarn et Garonne, un des prisonniers échappés au massacre de Quiberon. Un vol. in-8°, avec une carte et un plan de la baie de Quiberon.

— MM. Treuttel et Wurtz, libraires, rue de Bourbon, n° 17, viennent de mettre en vente l'*Almanach des Dames pour* 1820. Volume in-16 très-soigneusement imprimé par P. Didot l'aîné, sur papier velin, orné d'un frontispice à vignette, et de huit gravures exécutées par M. Bien, avec tout le talent qu'on lui connoît. Prix : broché, 5 fr., et relié, depuis 7 fr. jusqu'à 10 fr., suivant la richesse de la reliure et de ses accessoires.

*Erratum.* — 60^e^ Livraison, page 347, *au lieu de* ces sociétés sont-elles encore assez vivaces..., *lisez* rivales.

# LE CONSERVATEUR.

---

## *De la Clémence d'Henri IV.*

POUR apprécier la clémence du vainqueur d'Ivry, il faut se former une idée de la situation respective des factions qui avoient si long-temps divisé la France, remonter à leur origine, connoître les divers ressorts qui les ont fait agir, bien distinguer le but où elles tendoient, et ne point perdre de vue que le successeur de Henri III n'eut jamais à combattre, dans Mayenne, un usurpateur du trône de Clovis, mais seulement le général en chef des forces militaires d'une *ligue* dont les intentions, du moins apparentes, n'étoient que de forcer le Roi de Navarre à professer la religion de l'immense majorité de la nation.

Ces aperçus ont échappé au plus grand nombre des écrivains de nos derniers temps. Il en est bien quelques uns à qui l'habitude de ne hasarder aucun jugement sans avoir examiné les faits sur lesquels il seroit fondé, n'a pas permis d'adopter l'opinion si fort en vogue en ce moment, et qui consiste à regarder l'indulgence dont Henri IV usa envers ceux qui furent ses ennemis les plus acharnés, *comme de nécessaires concessions faites à des fauteurs d'une révolution subversive des principes constitutifs de la monarchie.* Ils ont pensé, avec raison, que ce grand prince, n'ayant jamais été exclu de la couronne par un système contraire à la domination d'un seul, mais uniquement parce qu'il étoit entaché d'une hérésie, à la renonciation de laquelle le peuple et *les chefs de l'union* ne cessoient de l'inviter, en offrant de lui rendre sur-le-champ l'héritage de ses ancêtres,

n'avoit jamais dû croire la royauté attaquée dans son essence par ses antagonistes. Ils ont pensé encore que ce héros, fort de ses victoires et de son retour au catholicisme, avoit pu abandonner sans danger toute pensée de rigueur et de violence envers des gens qu'un zèle outré pour la cause du Ciel avoit armés et poussés à de coupables excès et à la rébellion, mais qui n'avoient jamais entendu porter atteinte au pouvoir monarchique, ni saper les bases fondamentales de l'ordre de la société.

Ces sages publicistes, peu nombreux, n'ont fait qu'indiquer, en quelque sorte, cette manière de voir, et ne se sont point livrés à de grands développemens. Ceux, au contraire, dont le plan est de tourner à leur profit le souvenir de cette clémence admirable, de la donner aujourd'hui en exemple, et d'engager la puissance souveraine à ne point mettre de bornes à sa longanimité en faveur des révoltés et des traîtres qui l'ont attaquée naguère audacieusement, et qui la minent sans relâche, pullulent dans les feuilles publiques, et montrent, dans leurs comparaisons, leurs dissertations et les conseils qu'ils donnent à l'autorité suprême, autant d'ignorance que de mauvaise foi.

C'est donc à réfuter ces paradoxes, à démontrer ces erreurs historiques, débitées, propagées à dessein, que doit s'attacher un vrai Français, ami de la douceur et de l'évangélique maxime de l'oubli des injures, mais, en même temps, pénétré de cette vérité éternelle, que L'INDULGENCE POUR LES MÉCHANS EST UNE INJUSTICE ET UN SUJET D'EFFROI POUR LES BONS.

La nouvelle secte qui s'étoit élevée au milieu de la France, pendant les règnes de François I[er] et de Henri II, et qui avoit déjà fait répandre tant de sang dans quatre guerres civiles successives, menaçoit de changer la dynastie légitime, et se partageoit entre le plan d'établir une république, modelée sur celle des Provinces-Unies,

ou d'arracher la couronne à Henri III, pour la faire passer sur la tête d'un prince calviniste. Les Mémoires du temps ne laissent point de doute sur les secrets desseins de Coligny, qui, chatouillé par l'idée de devenir le chef de la république fédérative, comme le prince d'Orange, son parent, y étoit parvenu en Hollande, ne rêvoit que bouleversement dans la constitution civile et religieuse de la France. Sa mort déplorable n'avoit point apporté de changement à ces projets de révolution, et les chefs qui lui avoient succédé montroient, sous Henri III, les mêmes prétentions que sous Charles IX.

D'un autre côté, la monnaie frappée à l'effigie du prince de Condé, sous le titre de Louis XIII, est une preuve incontestable que, dans le parti protestant, il existoit une masse assez considérable de religionnaires toujours attachés, il est vrai, au gouvernement monarchique; mais disposés à donner le trône à ce chef, qui ne vécut pas assez long-temps pour mettre ses desseins à exécution. Mais il n'en restoit pas moins constant que, depuis la bataille de Jarnac, on n'avoit pas perdu l'espoir, chez les huguenots, d'obtenir un monarque de la secte.

Dans cette position extraordinaire et périlleuse, Henri III n'avoit qu'une résolution à prendre, c'étoit de sortir de sa léthargique mollesse, et de profiter du sentiment universel d'indignation, je pourrois dire d'horreur, qu'inspiroit à la presque totalité de la nation, l'audace des novateurs, dont le nombre ne s'élevoit pas à un dixième de la population du royaume, et de sauver l'Etat par un déploiement de forces que l'esprit du jour lui auroit facilement mises en main. On étoit arrivé à une de ces époques fatales qu'amènent ordinairement la foiblesse et l'irrésolution des souverains, quand ils ont le malheur de se trouver à la tête d'un peuple divisé par des opinions. Il falloit, ou

que la France catholique fléchît sous le joug des sectaires, ou que l'Eglise de saint Louis conservât son rang et sa splendeur, malgré les vains efforts d'enfans révoltés, qui les lui contestoient, en ne prenant pas même la peine de dissimuler le projet qu'ils avoient conçu de l'expulser à jamais du domaine de Clovis.

De là, cette UNION que l'on nomma la SAINTE, parce qu'elle avoit pour but le maintien de la croyance de nos pères; de là cette LIGUE, à la tête de laquelle des hommes ambitieux, couverts du masque de la religion, vinrent se placer; de là ces désordres qui naissent naturellement des associations secrètes et non avouées par l'autorité.

La mort du duc d'Anjou, frère d'Henri III, redoubla les alarmes. Le monarque n'avoit point d'enfant, et le Roi de Navarre, calviniste déclaré, devenoit l'héritier de la couronne. On crut voir l'Etat et l'autel en péril. La *ligue*, d'abord couverte d'un voile, se montra tout à coup au grand jour, et annonça qu'elle s'étoit formée *pour maintenir la couronne de France dans la branche catholique de la Maison de Bourbon, à défaut d'enfans procréés par le Roi régnant.*

Bientôt l'étranger qui veilloit à nos portes, pour profiter de nos dissensions, s'immisça dans ces affaires de famille, et, la foiblesse d'Henri III invitant les ligueurs à se mettre sous une protection plus efficace que la sienne, on vit, au grand étonnement des gens prudens et capables de prévoir, les chefs des nations voisines apposer leur signature et accorder leur garantie à cet acte qui n'auroit jamais dû avoir lieu, si le monarque avoit su régner. Jusqu'alors il n'avoit appartenu qu'aux protestans de recourir à l'intervention des princes et des Etats ennemis de la France pour soutenir leur cause, et d'introduire dans le cœur du royaume des soldats combattans sous d'autres bannières que celle des lis. Certes, ce fut un grand crime commis par les ligueurs, que d'amener

sur les bords de la Seine les lances castillanes; mais les calvinistes leur avoient donné ce funeste exemple, en appelant des Rêtres du fond de l'Allemagne, pour en couvrir les rives de la Loire et de la Charente.

Cependant, réveillé par le bruit des discordes, et effrayé de sa nullité, Henri se déclara le chef de l'*union*, mais trop tard, puisqu'il avoit laissé aux princes lorrains tout l'honneur de l'avoir conçue et dirigée.

On connoît les résultats de cette fausse détermination; l'obligation où il se vit placé de consentir à n'être plus qu'un fantôme de Roi, sous la tutelle d'un véritable maire du palais, ou de s'en défaire par un acte qu'aucune raison politique ne sauroit légitimer.

Le conseil de l'*union*, primitivement composé de seize personnes, puis de quarante, à la tête desquelles se trouvoit le procureur Bussy-le-Clerc, avoit peut-être, plus que tout le reste des ligueurs, l'arrière-pensée d'attenter à l'autorité royale, et l'idée de transférer la couronne à un étranger ne lui répugnoit pas autant qu'aux autres catholiques. Mais, d'abord, jamais il ne manifesta bien explicitement cette intention; et comme cette violente résolution étoit toujours subordonnée aux intérêts de l'orthodoxie, comme le grand reproche que l'on faisoit à Henri III étoit dans sa condescendance pour les erreurs de l'héritier présomptif de la couronne, qui, d'une seule parole, pouvoit briser cette arme entre les mains de ses adversaires, il est donc permis d'affirmer que les seize eux-mêmes, véritables terroristes de cette époque désastreuse, n'avoient pas un plan bien arrêté, de faire don du trône de France aux Espagnols ou aux Lorrains, et que, l'eussent-ils formé, ils n'avoient pas le pouvoir de l'exécuter, au milieu de la multitude d'intérêts qui se croisoient alors en tous sens, et dont le choc

perpétuel a fait le salut de la monarchie et des principes.

Lorsque le bras d'un frénétique, poussé, dit-on, autant par les séductions d'une femme, que par l'empressement d'obéir à ce qu'il appeloit les ordres du Très-Haut, eut tranché les jours du malheureux Henri III, le Roi de Navarre pouvoit monter sans obstacle sur le trône de ses ancêtres, en rentrant dans l'Eglise romaine.

Henri IV balança quelque temps, et regrettons qu'il n'ait pas été frappé, dès ce moment même, des effets de la grâce, pour sortir des ténèbres dont il étoit enveloppé. Que de sang eût été épargné! que de dévastations, que de ruines sur lesquelles la France n'auroit pas eu à gémir, si ce grand homme se fût décidé sur-le-champ à faire une abjuration qui, cinq ans après, lui ouvrit les portes de Paris, dans lequel il ne seroit peut-être jamais rentré, sans ce retour au culte dominant!

Mais pendant qu'il combat pour conquérir son royaume, et qu'il reçoit, non seulement des protestans, à la tête desquels il a si souvent montré sa vaillance, mais d'un grand nombre de catholiques, les sermens de la fidélité, Mayenne n'ose point se faire proclamer roi, parce que l'esprit et le cœur de la nation s'y opposent, et parce que l'ordre de succession au trône est trop clairement établi, pour qu'un usurpateur puisse donner le change à la multitude. Un *Bourbon*, car c'en étoit un qu'il falloit pour maître au peuple français, bien résolu à n'en point reconnoître d'autre, après l'extinction de la race des Valois; un Bourbon étoit confiné dans une prison, à l'extrémité de la Normandie; il étoit revêtu d'une des premières dignités sacerdotales, et par là même sembloit éloigné à jamais des marches du trône; et malgré sa captivité, son état, comme il se trouvoit, après le Roi de Navarre, le plus proche héritier de la couronne, professant le culte catholique; c'est en

son nom que se rendent les édits; enfin on lui défère le titre de Roi de France.

L'occasion se présenta bientôt de savoir encore une fois si la dynastie seroit changée, et le moment étoit décisif. Les principes triomphèrent de nouveau, et la légitimité fut consacrée par la plus solennelle délibération.

Le cardinal de Bourbon quitta la vie et la royauté dont il n'avoit jamais exercé les pénibles fonctions, et les Etats du Royaume, assemblés de nouveau par Mayenne, indignés de la proposition que leur fit l'ambassadeur de Philippe II, d'abolir la loi salique, la maintinrent de plus fort, et le *parlement ligueur*, siégeant dans la capitale, rendit un arrêt dans le même sens. Alors il n'y eut plus de roi reconnu par la ligue; un lieutenant-général gouverna pendant l'interrègne. Ce fut une nouvelle garantie donnée au système d'hérédité légitime et aux droits de la maison de Bourbon; ce fut une nouvelle invitation à Henri IV de venir s'asseoir sur le trône, en abjurant l'hérésie.

Il le fit, et la ligue fut dissoute à l'instant. Dans l'espoir d'un accommodement avantageux, Mayenne voulut encore tenir la campagne après la reddition de Paris, mais il se vit abandonné de toutes parts, et il lui fallut venir implorer le pardon du plus brave et du plus clément des Rois. Ainsi le véritable ligueur n'avoit jamais eu qu'une pensée, qu'un sentiment; c'étoit de vivre sous un Bourbon qui n'eût pas renoncé à la religion des vingt-deux millions de Français, dont à peu près quinze cent mille novateurs s'étoient séparés. La conversion du grand Roi dut lui arracher des mains les armes de la révolte, et faire d'un sujet rebelle le sujet le plus fidèle. Je dis la conversion, car je range au nombre des fables absurdes, inventées par la malignité, le propos indécent et ridicule mis dans la bouche de Henri, après avoir pris la résolution de se rendre aux vœux des Parisiens et de la France catholique. Le cœur du héros

étoit trop pur et trop vrai, pour dissimuler sur un point aussi important, et pour jouer avec sa conscience; et s'il prit le parti de revenir à la communion romaine, ce fut d'après une conviction intime, et non parce que *Paris valoit bien une messe*.

Qu'on ne croie pas, au reste, que je me fasse l'apologiste de la ligue; je ne veux qu'apprécier ce qu'elle fut, pour juger sainement de la clémence de Henri envers elle. Si j'avois vécu à cette époque, je me serois joint à ces catholiques éclairés, qui, en attendant que le cœur de ce grand Prince fût touché par la bonté divine, vinrent grossir ses phalanges, et mêler leur sang avec celui des protestans qui défendoient sa cause. J'aurois admiré ces calvinistes désintéressés et de bonne foi, qui ne mirent aucun obstacle à l'abjuration de leur Souverain, et qui, faisant abnégation des intérêts de leur parti, pour ne voir que celui de la France et de son chef, servirent Henri, devenu catholique, avec le même zèle qu'ils lui avoient montré lorsqu'il soutenoit avec eux le temple de la Réforme. Telle eût été ma conduite, telle sera toujours celle d'un royaliste qui ne connoît point de devoir plus sacré que de vivre et de mourir pour son prince.

Henri, rétabli sur le trône, pardonna tout, et devoit le faire; mais en se livrant à ce besoin de son âme, il eut le bonheur de ne froisser l'âme de personne; il eut la félicité plus grande encore de n'altérer en rien la morale publique. Son indulgence ne confondit pas les notions premières du juste et de l'injuste, du bien et du mal; il ne mit point sur une égale ligne la trahison et la fidélité.

L'assassinat d'Henri III avoit bien reçu les éloges de quelques docteurs, de quelques moines prédicateurs insensés et furibonds. On avoit bien vu, dans quelques villes, la lie de la population s'en réjouir dans l'ivresse du fanatisme le plus effréné et le plus imbécille; mais les corps poli-

tiques de la nation, car nous ne mettrons pas au nombre des pouvoirs de l'Etat certains meneurs de la Sorbonne, dont la masse désapprouvoit en secret ce qu'ils la forçoient à dire tout haut; mais les corps politiques, je le répète, n'avoient jamais consacré, par des actes publics, l'épouvantable doctrine du régicide. Ainsi Henri avoit la douce satisfaction de ne trouver nulle part les meurtriers de son prédécesseur; il n'en pouvoit connoître qu'un seul, et il n'existoit plus.

Mayenne avoit, sans réticence, fait sa soumission; il n'entretenoit pas à sa solde secrète des émissaires pour attiser le feu de la discorde; l'ordre en général de la société avoit repris les goûts pacifiques : l'artisan rentré dans ses ateliers, le commerçant dans son comptoir, l'homme de robe au palais, le cénobite dans sa cellule, le gentilhomme dans son château, ne se rivalisoient pas, et ne s'étoient pas retirés avec une rage concentrée de n'être point parvenus aux premières dignités de l'Etat, auxquelles ils savoient qu'ils ne pouvoient pas raisonnablement aspirer.

Le Roi de France n'avoit plus de détracteurs de ses intentions, ni d'adversaires à craindre; et en jetant un coup-d'œil sur l'horizon politique et religieux, s'il y remarquoit au loin quelques nuages, ils s'élevoient seulement du côté des protestans. Pour parler sans figure, eux seuls étoient capables de donner des alarmes, non point parmi les seigneurs qui servoient sous la bannière de Rosny, mais dans cette portion infectée d'idées républicaines, héritières des projets de Coligny, et dans laquelle on distinguoit d'Aubigné et un certain *Constant, gentilhomme mal intentionné*, ennemi juré de tous les rois, et en particulier de la maison de Bourbon. En effet, ne vit-on pas ces sectaires troubler l'Etat sous le fils de Henri, croire à la possibilité d'une république au sein du royaume, et organiser une résistance qui ne céda qu'au génie et à la fermeté de Richelieu?

Les catholiques, tenant une conduite bien opposée, furent constamment dévoués, et lorsqu'un scélérat frappa le meilleur des rois, leur douleur, qui ne fut point factice, manifesta suffisamment leur attachement et leur fidélité désormais inébranlables.

Henri IV put donc pardonner impunément; mais, en rassurant tous les partis, toutes les classes par une clémence sans bornes, il ne se montra pas aussi complaisant pour la conservation du code de la révolte. Il n'entendit point qu'aucun des actes législatifs, judiciaires, faits hors de sa présence et contre son autorité, subsistât dans les archives du royaume, et il fit lacérer et brûler, par la main du bourreau, tous ces monumens du délire et de la félonie. Et comme il n'ignoroit pas que les écrits et les images sont les deux voies les plus faciles dont se servent ordinairement les perturbateurs pour agiter le peuple, il défendit, sous peine de la vie, la distribution et la vente de ces poisons dangereux.

L'histoire nous laisse ignorer si les conseillers d'Henri-le-Grand s'imaginèrent faire un chef-d'œuvre de politique, en livrant pieds et poings liés les compagnons de leur maître dans ses disgrâces, au ressentiment et à la discrétion des chefs de la ligue. Elle ne nous dit pas non plus s'ils furent réduits à la triste condition d'aller mendier quelques secours, et de faire valoir leurs services près de Mayenne et de ses généraux, pour obtenir quelques chétifs emplois, qui leur auroient été aussitôt ravis qu'accordés. Elle ne nous apprend point si des histrions et des saltimbanques tentèrent de faire leur cour à Sully, en se moquant des cheveux blancs de Duplessis-Mornay et de son costume antique et vénérable, et s'ils osèrent appeler, par ironie, les vieux guerriers qui faisoient un rempart de leur corps au Béarnais, dans les plaines d'Arques, d'Ivry, de Fontaine-Française, du nom ridicule de *pages et de varlets de Fran-*

*çois Ier*. Non! la plaisanterie auroit été trouvée de mauvais goût, et l'ami, le confident du Monarque auroit dévancé l'indignation de ce grand Prince contre d'aussi basses et aussi odieuses insultes.

Quand on a réfléchi sur la marche politique d'Henri IV et sur les motifs de sa clémence, on se demande naturellement si Mayenne ayant repris les armes, si, relaps et parjure, il avoit une seconde fois mis l'Etat à deux doigts de sa perte, Jeannin et Béthune auroient conseillé au Souverain de couvrir encore ce perfide du manteau de l'impunité, et d'en porter l'étendue jusqu'à ajouter aux dignités dont il étoit précédemment revêtu? Je n'entreprendrai point de répondre à cette question; mais j'ai présenté à la mémoire la condamnation de Biron, que le bon Henri aimoit, estimoit, et qu'il dut livrer à la rigueur des lois, pour assurer le repos de ses sujets trop longtemps victimes des brouillons et des ambitieux.

A chaque moment on invoque l'indulgence d'Henri IV; il falloit enfin connoître en quoi elle consista. Peut-être qu'à l'avenir on ne nous en parlera plus si légèrement et à tout propos, surtout lorsqu'on entreprendra de faire excuser d'affreux déportemens dont la génération actuelle souffre, et dont frémira la postérité.

Ch.

---

## *Quelques Observations sur la Convention.*

Au moment où la France a vu agiter la question de la présence d'un régicide à la Chambre des Députés, il est à propos peut-être de rappeler quelle étoit la situation de la France en 1793. Un coup d'œil rapide sur cette époque suffira pour répondre à ceux qui veulent atténuer toute l'horreur du forfait qui épouvanta l'Europe; il fixera sur ce que fut *la majorité saine de la Convention.*

Le 9 août, M. de Vaublanc avoit inutilement

fait la motion d'éloigner les fédérés de Paris; l'assemblée dite nationale avoit rejeté sa demande, et la journée du 10 ne justifia que trop malheureusement les craintes des amis de la royauté. La déchéance du Roi fut prononcée au milieu des massacres, et la convocation d'une Convention nationale fut décrétée. Tout ce qu'il y avoit de moyens pour amener dans cette assemblée les ennemis les plus acharnés du Roi fut employé; nulle ressource ne fut négligée, et les feuilles publiques surtout se distinguèrent pour parvenir à ce but. On lit dans un journal du temps : « Si le malheur » de la France étoit tel que la Convention natio- » nale ne fût pas entièrement composée de ces » hommes prétenduement exagérés, de ces » hommes qu'on avoit rendus odieux en les qua- » lifiant de factieux et de républicains, c'en seroit » fait de l'empire; les modérés, tous mercenaires » par nature, se vendroient aux puissances qui » en offriroient le plus. » On voit par ce que nous venons de citer que les hommes qui désiroient alors la destruction de la monarchie, marchoient franchement à leur but; ils ne vouloient que des moyens qui pouvoient leur servir. Les résultats ont prouvé la bonté de leur tactique. Si nos ministres comptoient l'expérience pour quelque chose, ils verroient que, de même qu'on ne faisoit de la république qu'avec des républicains, on ne peut faire de la monarchie qu'avec des hommes monarchiques; ils verroient que de mauvais moyens termes lui ôtent de sa propre force en raison du dégoût qu'ils inspirent, et de la foiblesse qu'ils laissent apercevoir. Dans des temps de crise, en politique la ruse ne mène à rien : les républicains de 92 le savoient très-bien; aussi ne proposoient-ils pas des compositions à la monarchie; ils doubloient leur force par leur audace : nos hommes d'Etat perdent chaque jour de la leur par leur pusillanimité. Ils cherchent à s'arranger avec la révolution, comme si l'on pouvoit bâtir avec les

élémens qui détruisent. La révolution répondra à leurs soins; elle leur fera leur part, et elle la leur fera aussi misérable de gloire que de position. L'imprévoyante impéritie de nos ministres ne peut se comparer qu'à la bonhomie de certains royalistes. Prenez garde, disent ils; modérez-vous; n'irritez pas M. de Cazes, il revient à vous; mais si vous avez l'air de douter de lui, vous le jetterez dans une route contraire; les révolutionnaires jouent mieux leur jeu, ils le ménagent. Que conclure de tout cela? c'est que si M. de Cazes ne peut être royaliste qu'autant que ses actes, lorsqu'on les croit anti-monarchiques, ne seront pas censurés, il ne deviendra jamais royaliste; car, dans un gouvernement comme le nôtre, l'examen des actes ministériels est une condition première; et il est impossible que, lorsque par suite de ces actes on voit la monarchie en péril, on n'en avertisse pas le ministre. D'un autre côté, si en l'avertissant vous ne faites qu'accroître le danger, quelle position est donc la vôtre? Faut-il laisser perdre la monarchie de crainte d'irriter le ministre? ou bien faut-il laisser faire le ministre aux risques et périls de la monarchie? Pourquoi vouloir que M. de Cazes ne puisse être mu que par de petites considérations, par de misérables petits intérêts d'amour propre? S'il en étoit ainsi, parler ou se taire seroit, il est vrai, à peu près égal, quant à M. de Cazes; mais pour la monarchie, mieux vaudroit encore parler que de se taire; car, dans les momens de danger, le silence est presque toujours une lâcheté, jamais une ressource, tandis qu'il y a toujours honneur et souvent succès à dire la vérité. Si les révolutionnaires flattent M. de Cazes, ce que je ne sais pas, et que ce ministre se laisse ainsi toucher, cela ne me prouve encore rien; car il ne m'est nullement démontré que le salut de la France dépende exclusivement de M. de Cazes. Tant qu'il sera ministre, il peut sans doute beaucoup pour la sauver; mais à coup

sûr la monarchie peut aussi très-bien se sauver sans lui. C'est un fait que personne, je pense, ne me contestera, et c'est, à ce qu'il me paroît, la meilleure réponse à faire à ceux qui craignent tant que la vérité n'irrite M. de Cazes.

Lorsque la Convention fut réunie, on agita la question du jugement de Louis XVI, et ce que l'on ne sait peut-être pas assez aujourd'hui, c'est que ce fut la majorité de cette assemblée qui, au mépris de l'opinion générale, voulut se constituer juge de son Roi. Le rapport que Mailhe fit à ce sujet, au nom du comité de législation, fut combattu dans la Convention, et le fut dans les feuilles même les plus révolutionnaires. On lit à cet égard, dans un journal du temps, des observations qui prouveront à la postérité combien la *majorité saine* de la Convention avoit soif du sang de son Roi, puisqu'elle s'arrogea le droit de le juger, au mépris de l'opinion même la plus forcenée, au mépris de celle qui demandoit aussi la mort du Juste, mais qui la réclamoit avec des formes qui eussent privé la Convention de pouvoir se dire à elle-même : C'est nous, nous seuls qui avons dicté son supplice !

Le rapporteur Mailhe avoit ainsi posé la question :

« Louis XVI est-il jugeable pour les crimes » qu'on lui impute d'avoir commis sur le trône » constitutionnel ? Par qui doit-il être jugé ? Sera-» t-il traduit devant les tribunaux ordinaires, » comme tout citoyen accusé de crimes d'Etat ? » Déléguerez-vous le droit de le juger à un tri-» bunal formé par les assemblées électorales des » quatre-vingt-trois départemens ? N'est-il pas » plus naturel que la Convention le juge elle-» même ? Est-il nécessaire ou convenable de » soumettre le jugement à la ratification de tous » les membres de la république, réunis en assem-» blées de communes ou en assemblées pri-» maires ? »

Après avoir discuté ces différens moyens, Mailhe conclut à ce que la Convention jugeât elle-même le Roi. Le journal que j'ai cité rapporte les motifs donnés par Mailhe ; et, en revenant sur le jugement par jury, rejeté par le comité de législation, il s'exprime ainsi :

« *Cette manière de rejeter un projet est un peu* » *leste. Le comité auroit dû au moins nous faire* » *part de ses raisons. Son devoir est-il rempli* » *lorsqu'il semble dire : Nous avons préféré la* » *Convention nationale, parce que nous l'avons* » *voulu, parce que tel est notre bon plaisir? Ce* » *n'est pas ainsi qu'on agit avec des hommes libres;* » *on leur parle raison, bien sûr d'être accueilli si* » *l'on en a véritablement le langage. Il n'y a que* » *ceux qui ne peuvent pas prouver leurs assertions,* » *qui veulent en être crus sur parole.* »

Poursuivant ensuite la discussion, il continue ainsi :

« Mais, comme nous l'avons dit ailleurs, le ci- » devant Roi peut être jugé par la constitution. » S'il peut être jugé par la constitution, c'est par » elle qu'il doit l'être; car puisque les amis du » Roi invoquent la constitution en sa faveur, » puisque l'humanité comme la justice exigent » que l'on applique à l'accusé la loi la plus favo- » rable pour lui, nous devons suivre à son égard » la constitution; or, que dit-elle à l'égard des fonc- » tionnaires publics, dont il étoit le premier, à l'é- » gard des crimes de haute trahison, tels que les » siens? Que le corps législatif fera les fonctions » de premier jury, en portant le décret d'accusa- » tion, et que de hauts-jurés, c'est-à-dire des jurés » de jugement nommés par les électeurs de tous les » départemens, prononceront sur la réalité des » faits; voilà la règle d'après laquelle on doit le » juger, et cette règle réunit et la publicité et la » justice. Le rapporteur dit lui-même dans un en- » droit : *Vous avez à prononcer sur les crimes d'un* » *Roi; mais l'accusé n'est plus Roi, il a repris son*

» *titre originel; il est homme; jugez-le donc comme*
» *la constitution vous disoit qu'il falloit juger tout*
» *conspirateur; jugeons-le d'après cette constitution*
» *qu'il a violée; que l'Assemblée nationale soit un*
» *des jurys, la haute cour nationale l'autre.* On
» proposoit au comité ce double jury. L'a-t-il re-
» jeté par un simple caprice, ou bien parce qu'il
» croyoit qu'une haute cour nationale n'étant
» qu'un corps constitué, ne pouvoit juger le Roi?
» mais ce n'étoit-là qu'une erreur indigne de la
» sagesse du comité, et dont il eût pu facilement
» se défendre.

» ..... La Convention tient entre ses mains, il
» est vrai, tous nos pouvoirs, mais moins pour les
» exercer que pour les déléguer en notre nom. Un
» État est perdu lorsque les mêmes hommes sont
» à la fois administrateurs, législateurs et juges.
» La Convention nationale l'a senti elle-même,
» lorsqu'elle a décidé que les fonctions du pou-
» voir exécutif sont incompatibles avec les siennes,
» il en est de même des fonctions judiciaires.....

» ............ Mais il ne s'agit que d'un seul
» homme, dira-t-on, et cette affaire n'est d'aucune
» conséquence pour l'avenir. Il ne s'agit que d'un
» seul homme, et c'est précisément pour cela
» qu'une assemblée législative ne peut pas le ju-
» ger. Pourquoi une exception à l'égard d'un seul
» homme, qui n'est qu'un individu comme un
» autre? Pourquoi, pendant un long espace de
» temps, une assemblée cessera-t-elle ses fonctions
» de législatrice, pour se réduire à celles de juge?

» Lorsque Charles Ier fut amené devant la
» Chambre des communes, il dit qu'il ne la recon-
» noissoit point pour un tribunal compétent, et
» que quand tous ses *sujets* se trouveroient réunis,
» ils n'auroient pas encore le droit de le juger :
» certes, le tribunal de la Convention n'offrira
» pas les illégalités du tribunal de la Chambre des
» Communes; certes, Louis-le-Dernier ne pous-
» sera pas l'audace jusqu'à récuser le tribunal su-

» prême du peuple; mais ne pourroit-il pas dire,
» lorsqu'on l'amènera à la barre : Je reconnois les
» droits imprescriptibles de la nation; vous êtes
» ses représentans; en cette qualité vous avez pu
» juger la royauté, mais non le Roi; vous pouvez
» prononcer des décrets, mais non des sentences;
» et, eussiez vous le droit de vous ériger en tri-
» bunal criminel, je vous récuserois encore, parce
» que vous êtes la Convention, parce que je vois
» en vous ces mêmes hommes qui ont aboli la
» royauté; vous n'avez point fait sanctionner ce
» décret, il n'est encore que votre volonté parti-
» culière, et il importe trop au maintien de ce
» décret, à l'intérêt de votre volonté particulière,
» que je périsse : ma mort seule sanctionneroit ce
» décret pour jamais ?

...... » Si la Convention s'érige en tribunal, ou
» elle condamnera Louis XVI, ou elle l'innocen-
» tera. Dans la première hypothèse, toute cette
» foule d'aristocrates francs ou cachés, tous ces
» hommes qu'une ombre fait trembler, tous ces
» malveillans ne manqueront pas de crier partout :
« Les députés n'auroient eu garde d'innocenter le
» Roi; si le Roi n'eût pas été coupable, la royauté
» ne l'étoit plus. Pour la rendre horrible, il fal-
» loit faire du Roi un monstre, et ils n'y ont pas
» manqué. » Dans la seconde hypothèse, si le Roi
» étoit innocenté, ce seroit bien pis encore. Tous
» les patriotes qui regardent Louis comme déjà
» condamné par la raison et par l'éternelle vérité,
» ne pourroient le croire innocent; ils regar-
» deroient la Convention comme vendue, et
» quand les législateurs sont méprisés, leurs lois
» ne peuvent pas être en honneur.

.... » Formez, au contraire, une haute cour
» nationale; et quelle que soit sa conduite, la
» Convention reste à l'abri de tout reproche; elle
» garde ses véritables fonctions; elle ménage son
» temps, sa réputation; les nuages ne se forment

» pas autour d'elle. Quelle que soit l'issue du
» procès, elle reste pure et intacte : nul ne peut
» l'accuser.

....» *Mais est-il vrai que la Convention natio-*
» *nale, si elle se détermine à juger elle-même*
» *Louis XVI, doive s'assujétir aux formes pres-*
» *crites pour les procès criminels?* Pensez-vous
» donc que ce soit là un si petit mérite? Quand il
» s'agit de la vie des hommes, on ne sauroit trop
» multiplier les formes essentielles. La loi crimi-
» nelle a divisé l'instruction des procès en trois
» parties, et pour ainsi dire en trois tribunaux.
» Le premier déclare s'il y a accusation; comme
» celui-ci pourroit s'être trompé, le second pro-
» nonce si les faits qui servent de base à l'accusa-
» tion sont réels et solides; et enfin, de peur que
» ces deux jurys ne se soient créé des fantômes,
» n'aient appelé crimes des actions simples et in-
» différentes, le juge ouvre le livre de la loi, et
» voit si l'action dont un homme est prévenu,
» bien constatée, est rangée dans la classe des
» crimes. En passant par ces trois échelons, par
» ces trois degrés, la vie de l'accusé est en sûreté
» autant que possible. Que dirions-nous si actuel-
» lement on alloit porter pour loi qu'un seul jury
» prononcera qu'il y a lieu à accusation, que les
» faits sont prouvés, que l'accusé est coupable,
» et cela tout à la fois et d'un seul mot? nous crie-
» rions à l'iniquité. Voilà cependant ce qu'on veut
» établir aujourd'hui; on ne distingue point deux
» jurys, on ne parle point de juges pour appliquer
» la loi : tout se fera en une fois, et lestement. *La*
» *Convention portera son jugement par appel no-*
» *minal!* Quoi! est-ce parce que Louis est Roi,
» que vous voulez être injustes? voulez-vous em-
» bellir sa cause pour appitoyer sur son sort? vous
» vous plaignez du défaut de formalités qu'on eut
» à reprocher à la commission qui jugea Charles Ier,
» et vous voulez les violer!

» De quel front les représentans de tout un

» peuple, qui doivent avoir médité les principes,
» osent-ils nous proposer des lois, des formes
» particulières pour un seul homme, ou plutôt
» une abnégation entière de formes?...
....» Après avoir décidé de sa pleine autorité
» et de sa certaine science, que la Convention
» jugeroit le Roi, le comité de législation répond
» à la dernière question avec la même logique. »
— Le même journal ajoute encore,
« Que la Convention exige deux jurés par dé-
» partemens; que ces jurés, arrivés à Paris, se di-
» visent en deux jurys; que Louis soit jugé par
» eux. »

Il est évident, par tout ce que nous venons de rapporter, que ce fut la majorité de la Convention, cette majorité depuis appelée *saine*, qui voulut exclusivement juger Louis XVI, malgré l'opinion générale, malgré celle même des révolutionnaires les plus fougueux, malgré ceux qui vouloient comme elle la mort du monarque, mais qui du moins la vouloient avec des formes, au-dessus desquelles la Convention s'empressa de se placer, de crainte que le sang de la victime ne lui échappât. A cette majorité, à elle seule appartient toute l'horreur du jugement de Louis XVI: elle l'a provoqué, elle l'a prononcé; elle a consommé le forfait en rejetant l'appel au peuple. Mais ce refus, qui augmente l'atrocité du crime, est en même temps une preuve irrécusable en faveur de la France. Si la Convention n'eût pas connu l'horreur qu'inspiroit au peuple le prétendu jugement du Roi, elle n'eût pas hésité à le lui soumettre; elle avoit trop d'intérêt à le lier à son crime pour ne pas en agir ainsi; du moment où elle refusa de le consulter, c'est qu'elle avoit la certitude que le peuple lui arracheroit sa victime.

Toutefois, au sein de cette assemblée ( mais non dans la majorité ), il se trouva dans ces temps déplorables des hommes qui démontrèrent un

grand caractère. Désireux de sauver leur Roi, ils purent se tromper sur les moyens; mais rien n'arrêta leur courage, rien ne contint leur indignation; ils ne se sentirent atteints d'aucune crainte, et au milieu de plusieurs votes remarquables, on distingue celui de M. Bresson, député des Vosges. J'ignore si cet homme courageux existe encore; mais s'il a cessé de vivre, sa famille verra, du moins, que l'histoire conserve le souvenir de ceux qui, dans les jours de péril et de déloyauté, n'eurent pour guides que leur cœur et leur conscience. Voici comment s'exprima M. Bresson :

« ..... Je ne suis pas juge, et une autorité » supérieure à la vôtre, ma conscience, me dé» fend d'en remplir les fonctions... Puisque je » ne suis pas juge, je n'ai pas dû ouvrir le code » criminel pour y lire ma détermination; j'ai in» terrogé le bonheur de mon pays; il est pour » moi la loi, la justice suprême. Non, citoyens, » nous ne sommes pas juges, car les juges sont » prosternés devant une loi égale pour tous, et » nous, nous avons violé l'égalité pour faire une » exception contre un seul... Nous ne sommes » pas juges, car les juges ont un bandeau glacé » sur le front, et la haine de Louis nous brûle et » nous dévore. Nous ne sommes pas juges, car les » juges se défendent des opinions sévères; ils les » ensevelissent au fond de leur cœur, et ce n'est » qu'avec une tardive et sainte honte qu'ils les » laissent échapper; et nous, presque réduits à » nous excuser de la modération, nous publions » avec orgueil la rigueur de nos jugemens, et » nous nous efforçons de la faire adopter. Nous » ne sommes pas juges enfin, car on voit les juges » s'attendrir sur le scélérat qu'ils viennent de » condamner, et adoucir l'horreur qui l'environne » par l'expression de la pitié. Notre aversion » poursuit Louis jusque sous la hache des bour» reaux, et même j'ai quelquefois entendu pro-

» noncer son arrêt de mort avec l'accent de la » colère, et les signes approbateurs répondoient » à ce cri funèbre. »

Merveilleux résultat de notre loi d'élection ; ce n'est pas un nom comme celui-là qui est sorti de l'urne électorale de l'Isère : c'est celui de *Grégoire*.

Mon tour d'inscription ne m'ayant point permis de monter à la tribune, dans la discussion relative à l'élu de l'Isère, je n'ai pu, dans cette circonstance, exprimer ma juste indignation contre la souillure dont on vouloit flétrir la Chambre des Députés ; je n'ai pu prendre part à cette discussion, qui, si elle a fini d'une manière consolante pour les amis de la monarchie, a toutefois offert le douloureux spectacle de la question du régicide présentée comme une simple opinion. Où en est-on dans une monarchie, lorsque de tels crimes peuvent s'y présenter ainsi? quand un premier ministre, présent à une telle discussion, peut, immobile sur son banc, y rester sans voix et sans force pour la royauté? N'y a-t-il pas tout à craindre quand on en est venu là? et n'est-ce pas là aujourd'hui le véritable état de la question? Dans le cours de la discussion, quelques personnes ont paru regarder comme dangereux le mode d'exclusion demandé ; elles ont cru y voir la possibilité de proscriptions futures ; elles ont rappelé le 31 mai ; elles ont dit : Que deviendra l'avenir, si on en agit ainsi? Elles oublioient alors apparemment que la meilleure manière d'assurer l'avenir, étoit de ne pas le mettre entre les mains des hommes qui ont ensanglanté le passé ; que le motif d'indignité appliqué au quatrième député de l'Isère, n'étoit pas, heureusement pour l'honneur de la France, un moyen dont on pût s'appuyer pour faire de nombreuses exclusions, et qu'il étoit, au contraire, dans l'intérêt de la monarchie, et par conséquent dans celui du repos de tous ; que si à l'avenir un département quelconque osoit se

charger de l'effrayante responsabilité qu'a pris sur lui le département de l'Isère, la Chambre des Députés eût par-devers elle un précédent qui lui donnât le moyen de repousser l'outrage dont on voudroit à la fois flétrir le monarque, la France et la morale publique. On a parlé d'adresses faites à une époque bien douloureuse; mais chacun sait comment se faisoient ces adresses: on fait faire aujourd'hui des pétitions comme on faisoit alors des adresses; et on en vit qui sortoient même des prisons. Ce n'étoit donc pas là qu'il falloit aller chercher des exemples et des motifs d'inquiétude pour l'avenir. En excluant de la Chambre l'homme qui n'avoit pas même pour lui l'excuse des lâches (celle de la peur), et qui, absent qu'il étoit de la Convention, se hâte d'envoyer sa sanglante adhésion au meurtre de Louis XVI, loin de donner des inquiétudes à l'avenir, on le garantissoit contre les crimes et les folies du passé; cette mesure étoit aussi honorable que prudente.

La discussion reste pour la sûreté des députés à venir, comme pour l'honneur de la France; elle a toute porté sur le motif d'indignité, sur *le régicide;* l'élu de l'Isère n'a point été rejeté pour cause de nullité dans son élection. Les conclusions du rapport qui le concernoient, n'ont point été mises en question. Il a été repoussé après une discussion claire, précise, d'où il résulte évidemment que, toute question mise de côté, c'est du régicide, et du régicide seul dont on n'a pas voulu.

CASTELBAJAC.

*Opinion du comte de Salaberry, sur l'admission ou l'expulsion du quatrième député nommé par le département de l'Isère à la session de* 1819 (1).

Messieurs,

La solennité du 29 novembre vient d'annoncer le renouvellement de l'année législative, et l'ouverture de la quatrième session depuis l'ordonnance du 5 septembre; car en France l'homme de bien effrayé compte aujourd'hui par ordonnances comme le Péruvien par tremblemens de terre. La solennité du 29 novembre vient d'annoncer le renouvellement de l'année législative; et, grâces à la loi des élections, un régicide pouvoit être nommé député. Que dis-je? comme s'il étoit possible d'en douter, à la honte de qui il appartient, un régicide est nommé! un régicide est vomi dans la Chambre de 1819! la loi le place sur vos bancs!

On n'en sauroit douter, la présence d'un régicide ne fait naître la question que vous agitez et qui vous agite, que parce que cette présence est importune pour quelques uns, humiliante pour plusieurs; car elle est indifférente, au fond, pour ceux qui ne craignent pas que le sort de la monarchie légitime soit attaché à un ennemi de plus.

Certes, si nous étions aussi Français que nos ancêtres, si la déplorable révolution avoit laissé mieux que des demi-moyens et des demi-vertus parmi nous, le vain triomphe du crime se changeroit en honte par un acte aussi solennel qu'à jamais historique. On auroit déjà proposé, non l'admission, non l'expulsion du régicide de la Chambre de 1819, non son exposition à une place et vide et désignée pour qu'il y subisse chaque jour le supplice de nous entendre professer la re-

(1) Cette opinion n'a pas été prononcée, afin de ne point retarder la clôture de la discussion.

ligion de la monarchie légitime, lui qui a fait profession publique d'abhorrer tous les Rois; mais alors, suivant la pensée de notre honorable ami, M. de la Bourdonnaye, voilez, voilez donc la statue du Roi-Martyr.

Mais ici la honte qui est dans les hommes n'est rien auprès du crime qui est tout entier dans les choses, et déjà sans doute vous avez devancé ma pensée.

La Chambre de 1815, cette Chambre qui désormais appartient à la gloire, non moins historique, par le nom descendu du trône sur elle, que par les blasphêmes, les calomnies, les injures que lui ont adressés, sans l'atteindre, d'obscurs et venals détracteurs, indignes de la louer comme de la juger; la Chambre de 1815, et ce nom renferme tous les éloges que l'opinion des gens de bien accorde aux talens, aux vertus publiques, à la fidélité éprouvée, à la foi gardée du serment, à la pratique enfin de tous les principes religieux et monarchiques; la Chambre de 1815, je le répète, parce que c'est présenter la tête de Méduse à tous les parjures, à tous les révolutionnaires, à tous mauvais citoyens, c'est-à-dire en France, à tous les ennemis de Dieu et du Roi, la Chambre de 1815, la Chambre *introuvable* enfin, pour ne faire que la placer en l'élevant, avoit, par la loi du 12 janvier 1816, justifié la nation française du soupçon de complicité dans le forfait du 21 janvier, dans l'assassinat du Juste couronné, du Roi-Martyr, frère et prédécesseur de S. M. Louis XVIII. La révolution personnifiée dans la majorité de la Convention, la révolution avoit omis de tenter à nationaliser le régicide par l'appel au peuple. La question que la Convention même n'avoit pas osé soumettre à la masse de la nation, le système ministériel, sous le règne des Bourbons, cinq ans après le retour de notre Roi légitime; le système ministériel vous la soumet

par le résultat de sa loi. Le régicide vient d'être avoué en France par un collége électoral! L'arrivée, la présence d'un régicide vous place dans la nécessité ou d'avouer le crime et de le nationaliser en consentant à la nomination faite par le département de l'Isère, ou dans la nécessité de la contester par les moyens qu'on peut vous présenter. Vous devez distinguer le fait de cette nomination, de ses conséquences. Le fait appartient tout entier à ceux qui se sont exposés à ses chances : la honte est à eux tout entière; la honte est dans la loi, la honte est dans l'élection, la honte est consommée : vous n'y pouvez rien : la honte reste, l'expulcion du régicide ne la lavera pas. En vain chercherez-vous dans des interprétations et des distinctions de circonstance, un moyen d'annuler cette nomination : vous ne ferez que vous exposer vous-mêmes aux dangers et aux suites de ces actes arbitraires dont les partis en France ont fait tour à tour pendant trente ans un si déplorable abus.

Le fait de la nomination du régicide appartient au passé : il n'est plus en votre pouvoir; ses conséquences seules sont à vous.

Le régicide élu est soumis au réglement de la Chambre; vous pouvez changer le triomphe en confusion. J'oserai donc vous proposer une mesure, qui, en vous épargnant jusqu'à l'apparence d'un acte arbitraire, exprimera l'horreur que nous avons tous pour le crime, et marquera le criminel du sceau qui lui appartient.

Dans la séance royale, l'Europe et la France, présentes, détrompées, attentives, ont entendu le monarque déclarer paternellement aux deux Chambres tout ce qu'il attend d'elles. Pour les députés des départemens, pour de vrais Français, le devoir et le dévouement n'ont qu'un langage, et une députation ira porter aux pieds du Roi l'hommage de leur profond respect et de leur reconnoissance. Députés de 1819, l'article 68 de

notre réglement veut que les députations soient nommées par la voie du sort. Par la voie du sort!

« Lors de l'avènement de Vespasien à l'empire, » dit Tacite, le sénat romain décida qu'une dé» putation lui seroit envoyée. » Le gendre de Thraséas Helvidius Priscus demanda qu'on allât aux voix pour nommer les membres de la députation, et qu'ils ne fussent pas désignés par le sort. « Le sort, disoit-il, ne distingue ni le crime ni » la vertu : il y va du respect que l'on doit au sou» verain, de ne lui présenter que des hommes » sans tache : on ne peut pas lui placer sous les » yeux les bourreaux de ceux qu'il a aimés. Je » n'examine pas s'il est ou s'il n'est pas du devoir » du sénat de punir ces coupables ; mais il est » de son devoir de les soustraire aux regards du » prince : ce sera lui faire connoître, et les hommes » qu'il peut croire, et les hommes qu'il doit » craindre. Il devroit suffire à ces misérables de » jouir de l'impunité, qu'il leur suffise de jouir » du prix de leurs forfaits : mais le droit d'ap» procher du souverain ne doit appartenir qu'aux » gens de bien (1). »

Députés de 1819, nous avons un Bourbon sur le trône : le plus remarquable des bourreaux de sa famille est poussé parmi nous, et la députation va être nommée!

Imitons le gendre de Thraséas ; je ne veux pas douter du succès de l'épreuve. Le zèle ardent n'est plus aujourd'hui qu'une des vertus monarchiques ; et c'est un devoir que de ne rien souffrir de tout ce qu'on peut empêcher.

N'est-ce donc pas assez qu'à la séance royale de la session de 1819, l'Europe et la France présentes aient craint d'avoir à se défendre d'un mouvement d'horreur, qu'elles aient craint de voir un régicide élevant vers le trône, pour gage de fidélité, une main dégouttante encore du sang de sa royale victime, l'auguste frère de son Roi! Tel est le

(1) Tacite, *Hist. lib.* 4.

spectacle hideux, le spectacle unique dans l'histoire, qu'un système déplorable avoit préparé au monarque, à la France, à l'Europe. Deputés de la France monarchique, hommes de bien ennemis des éternels ennemis de notre Roi et de notre patrie, aujourd'hui montrons à la France que nous sommes dignes d'elle : unissons-nous pour repousser loin du monarque le régicide indigne de l'approcher. Demandons à haute voix la suspension du réglement. Nos honorables prédécesseurs étoient loin de prévoir, quand ils ont semblé enchaîner l'avenir, qu'on pourroit voir un régicide nommé député; le voir, en vertu de leur réglement, sourire en recevant *du sort* le droit d'aller par sa présence outrager le monarque dans son propre palais. L'esprit du réglement absout l'intention de ceux qui nous ont précédés : il faut interpréter l'esprit, ou craindre que la lettre ne nous déshonore à jamais. Demandons à haute voix la suspension du réglement; demandons que la députation pour l'adresse soit nommée *en allant aux voix;* et si *notre proposition est rejetée par quelques uns pour ne pas déroger à l'usage, par plusieurs de crainte d'etre exclus* (Tacite, *ibid.*), la France saura du moins sur quoi jeter le blâme ou porter son estime; et le Roi lui-même connoîtra que nous avons tout fait pour ne pas affliger son cœur. Quand il en sera temps, nous combattrons pour sauver la monarchie; aujourd'hui combattons pour repousser sa honte; et, députés français, n'abandonnons point au sort le soin de notre honneur.

Sans prévoir le sort de cette scandaleuse question, après avoir exprimé ma pensée et mon vœu, je dois déclarer mon vote; il est pour l'expulsion du quatrième député du département de l'Isère, par le motif d'indignité, pour l'expulsion d'un des assassins de Louis XVI, pour l'expulsion de l'ennemi des Rois. SALABERRY,

*membre de la Chambre des Députés.*

# VARIÉTÉS.

Ouvrez le *Moniteur*, vous y lirez une loi contre la licence de la presse; regardez les étalages des cabinets littéraires, des marchands de nouveautés et de gravures, vos yeux seront à chaque instant frappés de brochures et d'estampes qui provoquent le mépris et la haine du peuple contre les choses les plus sacrées. A quoi donc sert la loi? Il auroit mieux valu qu'elle ne fût pas rendue; car si le ministère auquel l'exécution en a été confiée ne l'applique pas à ceux qu'elle doit atteindre, ne protège pas ce qu'elle a voulu défendre, il en résulte les plus dangereuses conséquences: la licence autorisée, l'avilissement des institutions, le mépris pour le pouvoir.

On vient de publier une pièce de soi-disant vers, que l'auteur a intitulée : *les Trois Ministères*, par un indépendant, avec cette épigraphe :

> « Voici le ministère des Français : MM. Dupont (de l'Eure), à la justice; d'Argenson, à l'intérieur; l'amiral Truguet, à la marine; Lafitte, aux finances; le maréchal Saint-Cyr et le général Dessolles conservent leurs portefeuilles. »
>
> *Constitutionnel* du 12 octobre 1819.

Chacun a son goût, et ce ministère n'est pas autrement mauvais que tant d'autres : il auroit même un avantage s'il étoit formé; c'est qu'il pourroit servir pour plusieurs circonstances.

Mais revenons aux *Trois Ministères* :

« Au temple de dame Fortune,
Arrivèrent un jour, par la route commune,
Trois Français, d'âges inégaux :
L'un jeune, aimable, à la mode fid*elle*,
Fredonnoit quelques airs nouveaux;
L'autre, plus vieux, d'une fière prunelle
Toisoit en maître ses rivaux.
Sa *rondache*, son *lis*, et sa large coiffure,
Tout révéloit un antique marquis.
Pour le troisième, habit noir, œil soumis,
D'un courtisan il avoit l'encolure. »

Nous y voilà. Le Français jeune, aimable, à la mode fidèle, et qui fredonne des airs nouveaux, nul doute, c'est l'indépendant, le libéral; ils sont tous comme cela, témoins MM. Tis..., Grég..., etc. etc.

L'autre avec sa rondache, son lis, et sa large coiffure, c'est à coup sûr un royaliste. La ressemblance est frappante ; on ne rencontre qu'eux ainsi vêtus dans les rues, la lance au poing, et une perruque à la Louis XIV. Quant au troisième, habit noir, œil soumis, évidemment, c'est un ministériel ou un doctrinaire. Tous les trois prétendent au ministère, et, par celui auquel l'auteur accordera le portefeuille, nous verrons bien la tournure et les qualités qu'il faut avoir pour être ministre.

Vient ensuite la description du temple de la Fortune. On y trouve des choses qui pourroient passer pour séditieuses si elles étoient plus intelligibles; mais il faut toujours savoir gré à l'auteur de sa bonne intention.

« Ici, dans les remparts qu'a défendus son bras,
Entre le vieux guerrier sur un char de victoire;
Là, dans ces mêmes lieux, témoins de tant de gloire,
Sur un char d'infamie il s'avance au trépas.
A la roche *Tarpéienne*
Du Capitole il n'est qu'un pas,
Et quoi qu'en disent nos atlas
La France est près de *Sainte-Hélène.* »

Ceci est aisé à comprendre. Poursuivons.

« On change de *tyrans*, on s'en trouve à merveille,
Et demain les *tyrans* du jour
Traîneront à la mort les *tyrans* de la veille.
Le *peuple*, esclave hier, aujourd'hui *souverain*, etc. etc. »

Chacun des candidats présente ses titres à la Fortune. On pense bien que le royaliste, avec sa rondache, réclame les priviléges, la féodalité, la dîme, et qu'il propose pour le ministère les noms connus des hommes monarchiques, auxquels l'auteur prodigue les injures obligées.

Le ministériel-doctrinaire vient ensuite. Il trouve tout bien; pas de changement. MM. Guizot, Royer, Louis, Corvetto, Desolle, Saint-Cyr, tout est pour le mieux.

« Saint-Cyr qui fait baptiser sans éclat
Son fils aîné, quand *remuant l'État*,
Pour faire au sien un fastueux baptême,
De Caze heureux *s'est abaissé lui-même.* »

Ce dernier trait est peut-être un peu vif; mais si nous en sommes venus à ce point, qu'avoir un Roi et la fille d'un Roi pour parrain et marraine de son enfant, soit

une indignité, il faut remercier *l'Independant* de la leçon qu'il donne à ceux qui se sont abaissés.

Le tour du jeune candidat, aux airs nouveaux, arrive enfin. Voici ce qu'il veut :

« Ce qu'on *nous* a promis; ce qu'il faut qu'on *nous tienne.*
Pour je ne sais quel forfait inventé
On a banni sur la rive *lointaine*,
Maint libéral sottement redouté,
Sans que de ses *tyrans* l'*auguste* cruauté
Dans mainte étrangère cité
Lui permette au moins un réfuge. »

Des *tyrans augustes! L'Indépendant* a peut-être trop cédé à ses inspirations; et si M. le procureur du Roi n'étoit pas tant occupé du *Drapeau Blanc*, il auroit bien pu demander quelques explications à ce sujet; mais on traite l'auteur en enfant gâté; passons.

Il ne veut pas dans le ministère qu'il forme,

« .... D'anciens complaisans dont la métamorphose
Amène .... des *transfuges flétris*
Qui, fuyant les abus que *leur plume a servis*,
Se sont faits *libéraux pour être quelque chose.* »

Ici nous craignions que *l'Indépendant* ne se fût fourvoyé par mégarde et n'eût désigné quelques hommes que *la Minerve* et *le Constitutionnel* réclament; mais nous nous trompions, car, plus loin, après avoir loué le ministère nommé par *le Constitutionnel*, comme celui-ci ne s'est pas occupé des directions générales, l'auteur y a songé, et il dit que

« *Daunou*, savant *chéri*, député *vertueux*,
Doit gouverner la jeunesse soumise, »

et que

« *Etienne* poursuivra du sceau de l'infamie
Les traitres, les relaps jusqu'auprès des *tyrans.* »

Les *anciens complaisans* qui fuient aujourd'hui les *abus servis par leur plume*, et qui se sont faits libéraux, tout cela avoit bien l'air d'épigrammes pour ceux que l'auteur cite après; et pas dû tout. Qui donc alors a-t-il voulu peindre?

La Fortune ne décide pas entre les trois candidats; elle les remet au lendemain, et nous n'en sommes pas plus avancés : mais en y pensant bien, c'est sans doute une allégorie que l'auteur a voulu faire. Elle est datée de la veille de l'ordonnance sur le nouveau ministère, et c'est peut-être le président du conseil des ministres

qu'il a voulu désigner par le jeune homme à *la mode* qui fredonne des airs nouveaux, condition indispensable pour être ministre. Or, M. de Latour-Maubourg n'est pas jeune, M. Roy est trop riche pour chanter; M. Pasquier doit chanter faux; M. de Serre, garde-des-sceaux, et de plus doctrinaire! ah fi! il est dispensé d'être aimable, et de fredonner. M. Portal chante-t-il? Qu'est-ce qui le sait? Allons, allons, décidément, c'est le nouveau président du conseil; il est jeune, aimable, et il chantoit fort bien autrefois :

« Partant pour la Syrie. »

Voyez maintenant chez les marchands d'estampes; les missionnaires y sont persécutés par les crayons révolutionnaires, comme ils l'ont été à Brest par la foiblesse des autorités. Ici une chanson bien impie de M. Béranger, et déjà insérée dans *la Minerve*, a fourni les traits dont on cherche à percer les apôtres de la religion, et la chanson même sert d'explication à la caricature; c'est un triple moyen de publicité. Plus loin, ce sont les Frères de la Doctrine Chrétienne qu'on représente armés de fouets, châtiant cruellement leurs élèves, et cela, pour exposer ces vertueux instituteurs à la risée, à la haine du peuple, et l'empêcher d'envoyer ses enfans dans leurs écoles. Probablement l'auteur de ces dégoûtans tableaux sait bien que toute punition corporelle est interdite aux Frères à l'égard de leurs élèves; mais que lui importe? il espère que le peuple ne le sait pas, et alors la calomnie porte coup.

Au surplus on prétend que pour satisfaire les amateurs, toutes les caricatures contre les missionnaires et les frères, vont être mises en un seul recueil dont la dédicace a été acceptée par les hommes d'Etat qui rédigent un journal ministériel.

Pour terminer dignement cette esquisse des machinations jacobines, nous ne devons pas oublier un calendrier inventé pour l'année 1820. La république a eu le sien; celui-ci ne cède en rien à l'almanach de Barrère, Lakanal et autres. Il est intitulé : « *Calendrier Féodal.* » Les vignettes dont on l'a orné sont, d'un côté, un royaliste laid, vieux, ridicule, avec la cocarde blanche, la fleur de lis, mais sans rondache : en regard, un Frère de la Doctrine Chrétienne, coiffé d'un bonnet d'âne; au milieu, un éteignoir, un bonnet de prêtre sur lequel

on lit ces mots : « *Ignorantins*, *missions*, *discorde*; » et de plus l'arme de la pénitence, un chapelet et un poignard qui entourent cette exergue : « *Débats*, *Quo-* » *tidienne*, *Drapeau Blanc*, *Conservateur.* »

Au revers du calendrier sont d'autres vignettes ainsi disposées. A droite et à gauche les armes de Prusse et d'Angleterre; au milieu, un écusson en guirlandes avec cette inscription : « *Anglais*, *Russes*, *Prussiens.* » D'un côté de cet écusson, un donjon crénelé, avec porte de prison, sur lequel est écrit : « *feodalité*; » de l'autre une enseigne portant « *Places*, *argent.* » Çà et là des chats, des tigres, des hiboux, une marotte, une plume, des têtes de morts.

Au bas des six premiers mois, en gros caractères : » QUATRE-VINGT-TREIZE, MILLE-HUIT-CENT- » QUINZE. »

Au revers :

« *Si veut le Roi*, *si veut la loi.* »

Et dans les quatre coins ces notes : massacres de Nismes, d'Avignon, Vendée, guerre civile, armée de Condé, grandes routes inquiétées, expéditions jésuitiques, notes secrètes, intrigues de Carlsbad, bannis rebannis, hommage aux Suisses, affiliation secrète, direction de la librairie, filles publiques patentées, etc. etc.

Rien n'y manque comme on voit, et il faut rendre hommage au génie révolutionnaire d'avoir su, dans un espace aussi borné, accumuler tant de provocations et tant d'horreurs : c'est un chef-d'œuvre dans ce genre, et qui se vend *publiquement* 2 fr. chez Brissot-Thivars, à la librairie constitutionnelle.

Pour chaque jour de l'année, il y a ce qu'on appelle un *saint monarchique.* Voici un aperçu des patrons des royalistes : « Pradon, Caracalla, Hérode, saint Tigre, Pierre-le-Cruel, saint Penitus, Pichegru, Chapelain, Frédégonde, Héliogabale, Damiens, Deo-Gratias, Néron, Marat, Attila, Mercure, Platon, Chabot, Moreau, etc. etc.

En face des *saints* se trouvent les *événemens*, et on y voit comme faits atroces à imputer à la monarchie :

L'Ordre de la Toison-d'Or, 1430; émigrés-régicides, 1793; Saint-Fargeau assassiné, 1793; ignorantins privilégiés, 1815; défection de Dumouriez, 1793;

défection de Marmont, 1814; défection de Bourmont, 1815; Bonald et les Suisses, 1818; maintien de la censure, maintien de la police, 1814; meurtre de Rastadt, 1799; les bannis!.... jamais, 1819; Vienne, peuples à l'encan, 1815; Néron met le feu à Rome, 64; débarquement à Quiberon, 1795; Ecole de Droit fermée, 1819; Lambesc sabre le peuple, 1789; enfans des nobles protégés, 1814; mort de Labédoyère, 1815; 94 pairs nommés, 1815; congrès de Carlsbad, 1819, monument de Quiberon, 1814, etc. etc.

La plume se lasse à citer de pareilles horreurs, et l'imagination, forcée de s'arrêter sur cet acte d'accusation dressé contre la monarchie, ose à peine se demander quelles nouvelles victimes la révolution exige encore! Nos ministres ne savent-ils donc pas comment on excite les passions populaires? et la société, destinée à périr par leur ignorance, se consolera-t-elle en les voyant les premières victimes de leur inconcevable foiblesse pour ceux qui dressent sous leurs yeux des listes de proscription?

---

Paris, le 9 décembre 1819.

Dans la dernière Livraison du *Conservateur*, nous avons fait remarquer combien étoit positif le discours du Prince Regent d'Angleterre à l'ouverture du parlement, et nous avons donné pour cause de la précision avec laquelle le Souverain s'explique dans ce pays, la certitude que le ministère peut toujours lui donner des vœux de la majorité, la responsabilité qui, pesant sur les ministres pour ce que contient le discours de la couronne, ne leur permettroit pas d'y laisser insérer des faits ou des inductions qu'on pourroit révoquer en doute, et qui alarmeroient la nation sur le maintien de ses libertés. Ce positif, si nécessaire dans toutes les affaires, et surtout dans les affaires politiques, a l'immense avantage de faire cesser de suite les incertitudes; aussi avons-nous vu, en moins de huit jours, l'adresse des deux Chambres au Roi passer à une grande majorité,

et le ministère apporter cinq bills destinés à arrêter les projets des factieux qui veulent arracher à la fois du cœur des peuples toute idée religieuse et tout respect pour les pouvoirs de la société. A l'époque où le parlement d'Angleterre se réunit dans les circonstances ordinaires, ces grands intérêts auront été légalement fixés; et les deux Chambres se livreront avec calme à la discussion du budget; elles règleront les choses d'administration sans être pressées par les circonstances, parce que les choses de gouvernement ne détourneront plus les esprits. Que l'on compare cette marche prompte et sûre, à ce qui se passe en France où le ministère, sans majorité, n'est jamais prêt sur rien, où le ministère, sans responsabilité, ose tout, excepté dire le but auquel il tend; où le ministère, sans habileté, ne disant rien et laissant trop deviner, met la nation entière à la disposition des alarmistes, et fait, sur tous les points de la France, protester contre ses projets, quoique le ministère lui-même ne sache pas au juste quels sont ses projets, et moins encore les moyens qu'il a de les exécuter. Huit jours après le discours du Roi de France, notre Chambre des Députés n'étoit pas même organisée dans son intérieur; et comme les esprits sont plus actifs que les ministres, et les événemens plus forts que leur volonté de gagner du temps sur tout, la Chambre, sans organisation, a été conduite à traiter, devant la France et l'Europe, une des plus hautes questions de morale et de politique. Ce n'est pas ainsi qu'on saisit et qu'on fixe l'opinion; mais tant que nous ne consentirons pas à regarder le discours de la couronne comme l'ouvrage du ministère, l'ouverture des sessions jettera dans les esprits plus d'inquiétudes peut-être que la session n'en apaisera, parce qu'il est dans la nature des hommes d'avoir peur du vague, et que le plus bel hommage que les peuples puissent rendre au pouvoir souverain, est de croire qu'il connoît assez les besoins de la société pour ne jamais

hésiter quand il appelle la délibération sur de grands intérêts.

Pour réprimer la hardiesse des factieux, l'Angleterre ne renoncera à aucune de ses libertés acquises, ne mettra en doute la bonté d'aucune de ses institutions fondamentales ; elle reviendra tout simplement à la raison de ses lois. Ainsi, dans ce pays, on ne reconnoît pas d'action aux individus sur les objets d'un intérêt général ; mais on reconnoît aux *associations* le droit d'empêcher qu'on ne compromette leurs droits acquis. De tous temps, un membre de la *commune* a pu provoquer une assemblée des membres de la commune ; et cela n'avoit aucun inconvénient avant que le développement du commerce et de l'industrie eût entassé des milliers d'hommes sur le même point. Mais depuis que certaines villes renferment des populations plus nombreuses que les plus grandes armées des plus fameux conquérans, et qu'une foule d'individus, poursuivis par la misère, la débauche, le crime, s'y trouvent à la disposition des factieux, il est naturel de régler certains droits accordés aux associations, afin que ceux qui ne font partie ni de la *commune*, ni des *corporations*, et n'offrent ainsi aucune garantie, ne puissent comprometttre ceux qui les forment réellement, et les rendre à la fois victimes et responsables des désordres. On demande souvent pourquoi il y a un esprit public en Angleterre, et pourquoi il n'y en a pas en France ; nous venons d'en dire la raison. Jamais, en Angleterre, le gouvernement ne propose de mesures dans l'intérêt du gouvernement ; il demande à ceux qui ont des droits acquis, et par conséquent des libertés à perdre, les moyens de les leur assurer, selon les diverses circonstances qui dominent dans l'ordre social ; et quand on consent aux propositions faites par le ministère, c'est comme si la société sage et constituée s'accordoit à elle-même les secours dont elle

a besoin. Que deux partis rivaux se disputent ensuite le pouvoir ; que, par l'attaque et la défense, ils fassent preuve de grands talens, l'orgueil national s'en réjouit ; elle profite de cette rivalité, et n'en redoute pas l'issue, de quelque côté que penche la victoire, puisque rien de ce qui est fondamental ne peut être compromis dans les discussions. Les factieux restent donc à découvert ; les pouvoirs de la société, ayant tous leurs développemens, suffisent au maintien des libertés publiques ; et, s'ils fléchissoient, les conservateurs des libertés locales, c'est-à-dire la société entière, les ramèneroient promptement à leur véritable destination. Aucun membre de l'opposition n'a parlé en faveur des *radicaux;* le blâme a été général, ce qui n'a point étonné ceux qui connoissent l'Angleterre. L'opposition ne tendoit qu'à embarrasser les ministres, en leur reprochant d'avoir donné trop vite une approbation publique aux mesures prises contre les agitateurs par les magistrats des *communes*. Qu'il y a loin de cette opposition, aux cris poussés dans notre Chambre des Députés pour empêcher de discuter si un régicide est digne ou indigne de défendre les intérêts de la monarchie !

Dans les nouvelles mesures que le ministère propose contre les abus de la presse, rien de ce qui est fondamental pour la liberté ne se trouve attaqué. Le gouvernement n'intervient encore que pour prêter à la société constituée secours contre ceux qui veulent la dissoudre. Il ne discute pas si ceux qui veulent le pillage, le renversement des lois, sont plus nombreux que ceux qui veulent jouir, sous la protection des lois, de ce qu'ils possèdent ; le ministère anglais ne s'est jamais engagé, par l'organe des écrivains de la police, à marcher à la suite du siècle ; il n'a pas non plus la prétention de le devancer. Il prend la société dans l'état où il la trouve, parce qu'on l'a lui a remise dans l'état où elle se trouvoit, et non dans la supposition de ce que les publicistes modernes

voudroient la faire ; tout en respectant la liberté des opinions individuelles, il donnera au jury les moyens de défendre les croyances nationales. Le devoir des hommes d'Etat, dans un pays libre, ne va pas plus loin. Des ministres qui s'y présenteroient pour guider à la fois les esprits, les intérêts généraux et les intérêts de localité, avec des lois et des commis, s'y feroient bafouer, et on les déporteroit en France. Chez un peuple qui a des croyances publiques, il n'est pas difficile de renfermer les opinions individuelles dans le cercle qu'il leur est libre de parcourir. En Angleterre, Dieu n'est pas une opinion, c'est le Créateur du ciel et de la terre ; J. C. n'est pas une opinion, c'est le Fils de Dieu, mort sur la croix pour notre salut ; l'Evangile n'est pas une opinion, c'est la base de la civilisation européenne ; la religion de l'Etat n'est pas une opinion, c'est une institution de l'Etat ; la royauté n'est pas une opinion, c'est le premier des pouvoirs de la société. Dans un pays où ces vérités sont dominantes, et où bien d'autres choses qui appartiennent à tous, ne sont pas non plus des opinions, mais des établissemens, il suffit de quelques réglemens applicables à des circonstances difficiles, et de laisser agir le jury ; les blasphémateurs et les factieux disparoîtront bientôt ; ils comprendront que partout on ne manque pas de prévoyance pour conserver la société, il faut quelque réserve pour l'attaquer. Mais lorsque vous détournerez la vue des grands intérêts de l'Etat, pour repaître vos yeux de votre grandeur ministérielle ; lorsque vous réclamerez sans cesse du pouvoir dans l'intérêt du pouvoir, et que vous oublierez la société ; lorsqu'au lieu de la vouloir forte sur tous les points de la France, vous vous obstinerez à la renfermer dans les cartons de vos bureaux ; que vous lui donnerez partout et pour tout des commis, jamais de magistrats, ne discutez pas à la tribune sur les meilleurs moyens de la garantir des dangers qui la menacent ; car elle

a la conviction que le plus grand danger pour elle est dans le système par lequel vous êtes, et sans lequel vous ne seriez que dans la proportion de vos talens. Vous voulez vous rendre le pouvoir personnel ; c'est trop le rapetisser pour un royaume comme la France ; la France est et restera plus forte que ceux qui voudront la conduire à leur guise Organisez-la au contraire pour qu'elle ne puisse pas se prêter à tout ; c'est l'unique moyen d'obtenir qu'elle maintienne quelque chose.

La prétention de placer à fonds perdus tout un pays sur la tête d'un ministre est d'autant plus folle, qu'on n'oseroit proposer à une nation de mettre son existence sur la tête d'un souverain. *Le Roi ne meurt pas*, est le premier principe de la monarchie française ; le second est que *rien ne prescrit contre les lois fondamentales de l'Etat*. Et cependant, les vrais et bons jacobins, pour prendre les ministres dans les filets que ceux-ci tendent à la France, reconnoissent que le pouvoir est personnel, et, par une conséquence rigoureuse, ils déclarent que la législation est viagère. « Au 20 mars, disent-» ils, personne n'a renversé, ni déchiré la » Charte ; elle est sortie de France avec le » gouvernement qui l'avoit établie. En quittant » la France, le Roi a emporté son immortel » ouvrage ; il a cédé à l'empire des circon-» stances, et la nation l'a imité. La Charte » avoit cessé d'exister, le jour où le Roi avoit » cessé de régner *de fait*. » Et c'est lorsque les libéraux proclament des doctrines subversives de toute stabilité, que les ministériels déclarent que celui qui a fait la Charte peut la modifier ; de sorte que la monarchie, selon le dire des ministres, reposeroit sur des lois fondamentales que le ministère pourroit changer, le Roi présent, et que, selon les libéraux, personne ne doit plus connoître, le Roi absent. On s'étonne de l'ascendant que prennent les royalistes ; on

en cherche les causes; on les accuse de soulever l'Europe à leur profit, ainsi que nous le montrerons bientôt; et on ne veut pas voir que leur force est tout entière dans la vérité des doctrines qu'ils défendent. Accordant aux circonstances ce qu'elles exigent sans compromettre l'avenir, respectant les intérêts acquis, connoissant fort bien ce que veut la politique du moment, qui n'est qu'une conciliation toujours facile, mais ne cédant jamais sur des principes que les hommes n'ont point inventés, qui tiennent à la nature même des choses, ils gagnent dans l'opinion d'un peuple fatigué de sophismes, et qui commence à comprendre que les grandes vérités de l'ordre social sont *immobiles*, plus vieilles que les voltigeurs du siècle de Louis XIV, sans être pour cela *féodales*. Ces mêmes libéraux qui font des lois fondamentales de l'Etat une pièce nécessaire du bagage des souverains lorsqu'ils se déplacent, qui disent adieu à la Charte lorsque le Roi monte en voiture, sont les mêmes qui crient si fort, le Roi présent, qu'on ne peut toucher à la Charte, sans exposer la France à tous les malheurs, et le pouvoir à tous les ressentimens. Ils menacent de la guerre civile. « C'est en violant la Charte, disent-ils, » que le ministère de 1814 a amené le 20 mars. » Que le ministère actuel ne s'imagine pas qu'on » puisse la violer en 1819 sans alarmer la nation, » plus éclairée sur ses intérêts et sur ses besoins » qu'elle ne l'étoit en 1815; qu'il ne cite plus le 20 » mars pour justifier ses projets, car c'est justement » le 20 mars qui doit l'y faire renoncer. » Cette menace, qui a l'air d'être faite aux ministres, ne s'adresse certainement pas à eux; car nous ne nous souvenons pas que les ministres de 1814 qui, par leur incapacité, ont perdu la France, aient eu des motifs personnels de s'en repentir; loin d'avoir été accusés, on les a revus frais et dispos, bien rentés, bien dotés, donnant des conseils

pour l'avenir, avec autant d'assurance que le prudent Nestor en donnoit aux Grecs, et ne se doutant pas encore aujourd'hui qu'entre ce vieillard et eux, il n'y a de commun que la longueur de leurs discours. Les incapables sont si bien récompensés de nos jours, qu'il n'est pas étonnant qu'il ne reste que des injures et des proscriptions pour les hommes de mérite et de courage.

Les citations que nous venons de faire suffisent pour indiquer que la grande querelle entre les libéraux et le ministère, au sujet des changemens médités sur la loi des élections, prend de jour en jour plus d'activité. Sur le premier bruit répandu qu'on vouloit réformer quelques articles de la Charte, les jacobins se sont mis à attaquer la religion, la royauté, les bases de tout ordre social, et ils appellent cela défendre la constitution. L'imprudence de notre ministère confond tous les hommes raisonnables; on se demande où étoit la nécessité de jeter de nouveaux fermens de discorde dans les esprits, lorsqu'on n'avoit rien de positif à leur présenter pour renfermer du moins la question dans des limites déterminées. Si, comme nous le voyons en Angleterre, un projet de loi eût suivi de près le discours du trône, on discuteroit le projet au lieu de se livrer à des craintes hypocrites sur le retour de l'ancien régime; si, en attendant le projet de loi, les journaux qui ont la pensée du ministère se fussent bornés à quelques réflexions générales sur les résultats de la loi des élections, au lieu de débiter des maximes que le despotisme peut seul avouer; s'ils eussent pressé les royalistes par de hautes considérations, puisées dans les doctrines même qu'ils professent, la discussion auroit déjà pris pour le public un aspect grave; mais les journaux ministériels injurient à la fois les hommes religieux et monarchiques, les révolutionnaires et les républicains; ils confondent le bien et le mal, les vérités de circonstance et les erreurs fonda-

mentales, comme ils ont mêlé les haines et les hommes; ils veulent qu'on respecte ce qu'on veut détruire, qu'on admire ce qu'on ne connoît pas encore; et ils ne font que mêler beaucoup d'ennui aux idées qui fermentent dans toutes les têtes. Nous pensons que le ministère reculera devant la violence des oppositions qu'il a provoquées avec tant de légèreté, et qu'il finira par proposer quelques légères modifications qui ne le satisferont pas, qui ne satisferont personne, en essayant de persuader qu'il n'en a jamais voulu davantage. D'un projet mal conçu, mal lancé dans le public, il ne restera que les fameuses propositions mises en avant par les jacobins comme moyens de défense, plus de hardiesse de leur part dans les colléges électoraux, une défiance toujours croissante des vues secrètes du pouvoir, et le danger incalculable de paroître reculer devant des menaces. Et on espère que les royalistes iront se jeter au milieu d'un mouvement si mal conduit; c'est bien peu connoître les hommes. Si au contraire le ministère persiste à modifier essentiellement la loi des élections, on cherche, comme il le cherche lui-même, de quelle force il s'appuiera. La bassesse de ceux qui sollicitent des places, la vénalité des écrivains sans talens et sans opinions, la finasserie de ceux qui ne pensent qu'à eux, en se hâtant de se faire intermédiaires entre des partis qui les désavouent : tout cela ne fait pas une force politique, et il en faut une très-grande pour déposséder les jacobins des concessions qu'on leur a faites, et dont ils ont toujours dicté et rédigé les conditions. Le ministère est bien convaincu aujourd'hui que la mollesse des ministériels et l'habileté des libéraux l'ont conduit dans le bourbier révolutionnaire; il dit aux royalistes : « Je vous en prie, tirez-moi de là; mais ne tirez » pas trop fort. » Dans la crainte de tirer trop fort, les royalistes ne tirent pas du tout. Les doctrinaires seuls se chargent non seulement de désembourber le ministère, mais de le porter jusqu'aux nues;

M. Guizot et M. Royer-Collard déploieront leurs ailes, soulèveront la Gloire ministérielle, et d'un souffle puissant la porteront jusqu'à la région des hypothèses. Les jacobins rient entre eux du ministère et de ses soutiens; mais en public ils prennent un air furibond. Les buonapartistes font la chouette à tous les partis, pour essayer de se faire compter par tous; et nous ne serions pas étonnés qu'un ministre, connu pour être tombé de cheval sur la place de la Révolution, ne crût possible de s'appuyer sur ceux pour qui la première de toutes les qualités gouvernementales est de savoir monter à cheval, et de s'y tenir. Nous ne sommes pas encore à la dernière des fautes qu'on peut faire; mais cela avance.

L'attitude réfléchie des royalistes a frappé les seuls hommes qui aient, comme eux, des opinions fixes; nous parlons des républicains, gens qui sont trop épris du beau idéal pour comprendre que les nations sont dominées par des antécédens, et qui, par conséquent, sont destinés à être le jouet des factieux auxquels ils servent d'auxiliaires. Quelques hommes à tête ardente peuvent rêver la république, et conserver des mœurs qui conviennent à cet austère gouvernement; mais ils devroient savoir (l'expérience est si récente) qu'on ne renverse un gouvernement établi qu'avec le secours des passions les plus cupides; cette vérité a été sensible dans le passage de la république romaine à l'unité de pouvoir; elle n'est vérité politique que parce qu'elle s'applique aux changemens qu'on tente d'opérer violemment dans la forme de tous les gouvernemens. Pour les jacobins, ils continuent à parler des royalistes, comme si les royalistes étoient pour quelque chose dans ce qu'on fait, dans ce qu'on ne fait pas, dans ce qu'on projette sans le méditer, et dans ce qu'on médite sans projet arrêté; ils se rejettent encore une fois sur cette pauvre *féodalité* qui ne peut rien dans tout ceci; ils s'en prennent à tout, et ne voient pas

même assez leurs allégories pour qu'on ne voie pas clairement qu'elles s'adressent à un pouvoir que, dans les gouvernemens représentatifs, on met toujours au-dessus de toutes les attaques. Parmi les accusations qu'ils portent contre nous, il en est qui contiennent des aveux précieux; car les interprétations qu'on donne aux faits ne détruisent pas les faits. Le dernier Numéro de la *Bibliothèque historique* porte textuellement :

« On ne peut nier que *le Conservateur* n'ait » acquis en Europe une puissance *malfaisante.* » Avant sa création, les hommes de 1815 avoient » pour adversaires tous les cabinets étrangers qui » avoient demandé et qui ont fini par obtenir la » dissolution de la Chambre où ces hommes » avoient obtenu une majorité dont ils faisoient » un si redoutable usage. Depuis, *le Conservateur*, en excitant les craintes des ministres alle- » mands, est parvenu à leur faire faire, dans la » confédération germanique, ce qu'autrefois ils » avoient contribué à empêcher en France. »

Nous ne voulons pas savoir si les cabinets étrangers ont demandé et obtenu la dissolution de la Chambre de 1815, ou seulement s'ils y ont applaudi; nous n'admettons pas l'influence des gouvernemens étrangers sur les affaires intérieures de notre patrie; mais peut-être n'est-ce-pas sans motifs que, dans une Livraison du *Conservateur*, nous disions que les souverains qui ont la prétention de régler de loin la politique d'une nation libre, sont souvent exposés à ne servir que les projets des intrigans; et, lorsque le temps sera venu, nous nous expliquerons sur les choses et sur les hommes. Il est certain que, tant que la presse a été soumise à la police, la police, par ses injures publiques, ses correspondances privées, et d'autres moyens qui ne sont pas des secrets pour nous, a présenté les royalistes français, non tels qu'ils sont, mais tels qu'on voudroit qu'ils fussent pour renverser plus aisément, à l'aide

d'une haine générale, les dernières barrières qui protègent encore la monarchie. Ne pouvant pas nous défendre, nous passions pour regretter la féodalité, qui cependant ne s'attache pas aux noms, mais à la terre que ne possèdent plus les royalistes; nous passions pour ennemis des libertés publiques, nous qui seuls peut-être savons que, plus on a d'intérêts dans un pays, plus on a besoin qu'il y ait des libertés. On affirmoit que nous appelions le despotisme de tous nos vœux; et si ce despotisme avoit pu exister, tel général royaliste qui est accablé d'injustices pour les services qu'il a rendus, tel autre général royaliste qui a été plongé dans un cachot en attendant qu'on pût savoir comment on le feroit coupable, tel écrivain royaliste qui n'a représenté qu'au tribunal de police correctionnelle, auroient appris aux dépens de leur tête, non seulement qu'il ne faut pas aimer le despotisme, mais que c'est une nécessité de le combattre, quand il tombe entre les mains de ministres qu'une réputation péniblement conquise n'a pas préparés à calculer les résistances. L'irascibilité et l'impuissance dans les hommes en place sont plus dangereuses mille fois que les calculs d'un ambitieux habile. Mais enfin *le Conservateur* a paru, et l'aveuglement, produit sur les cabinets étrangers par le prestige des ministres de France, a cessé. Le mensonge ne pouvoit pas tenir contre la franchise et la simplicité de nos écrits.

Nous n'avons pas plus excité les craintes des ministres allemands sur ce qui se passe en Allemagne, que les alarmes des ministres anglais sur ce qui se passe en Angleterre; les assassins ont réveillé les princes de l'Empire, les radicaux et les athées le cabinet de Londres; il n'y a que les ministère français qui soit destiné à dormir d'un sommeil éternel : c'est ce qui fait croire à tant de personnes qu'il est mort. Sans doute nos principes sont favorables au maintien de la civilisation eu-

ropéenne, et c'est un dernier hommage rendu à la France; car nous n'inventons pas; nous ne faisons que rappeler l'esprit général de notre patrie, lorsqu'elle marchoit en effet à la tête de la civilisation. Nous suivons d'un œil observateur les mesures prises en Europe pour combattre les ennemis de l'ordre social, louant peu, ne blâmant pas, persuadés que nous n'avons pas plus le droit de nous mêler des affaires des étrangers que les étrangers n'ont le droit d'ordonner quand il s'agit de nos affaires. Nous laissons à nos ministres le privilége de leur demander des certificats de bonne conduite, et l'honneur de les avoir amenés à solliciter la dissolution de la Chambre de 1815, si le fait est vrai. Mais enfin, nos ennemis avouent que *le Conservateur* a conquis aux royalistes l'estime de tout ce qui veut en Europe l'alliance du pouvoir et des libertés publiques. Si nous avions l'orgueil de le croire, nous dirions à quelques hommes qui mettent, en Allemagne, une grande importance à réfuter presque officiellement les journaux libéraux de Paris, qu'ils vont contre le but qu'ils veulent atteindre; qu'ils élèvent chez eux dans l'opinion, ce qu'on méprise ici; que ces journaux n'étant faits en France que pour exalter les passions de la populace en l'entretenant de l'espoir d'un soulèvement général, il est au-dessous de la dignité d'hommes placés dans une certaine situation de lutter contre eux; que d'ailleurs cela est de la plus grande inutilité, car on ne connoît pas encore un jacobin qui, pris en mensonge, ne réponde par la publication de deux mensonges; en suivant la progression, il est clair que cela va bientôt trop loin pour qu'un homme de bonne foi ne soit pas mis hors de combat. Mais tandis que nous nous occupons de l'opinion de l'Europe, les cris qu'on pousse à la Chambre des Députés en l'honneur d'un régicide, parviennent jusqu'à nous, et nous détournent de tout autre sujet.

Nos ministres, qui craignent de terminer une

seule affaire, parce que plus il y a d'affaires embrouillées, plus ils ont la folle espérance de voir la France se jeter, sans conditions, dans les bras du ministère ; nos ministres qui cherchent et trouvent toujours une petite considération où des hommes d'Etat prendroient une de ces résolutions qui décident de l'avenir, avoient inventé de ne pas recevoir M. Grégoire au lieu de le chasser, et de lui opposer une chicane de procureur pour le sauver de la condamnation prononcée contre lui par la France entière. M. Becquey avoit été chargé d'arranger cela comme rapporteur, et les libéraux y avoient consenti d'autant plus volontiers, que l'élection d'un régicide étoit, cette année, une faute du parti, blâmée par les chefs eux-mêmes, comme dévoilant intempestivement des desseins qu'ils ne sont pas encore les maîtres de conduire. Faire mettre aux voix, sans discussion, un rapport qui ne jugeoit rien, c'étoit se réserver l'avenir; et c'étoit bien plus pour se ménager l'avenir que pour conserver l'abbé Grégoire, que les libéraux crioient si fort. Le fait d'indignité est cependant le seul qui ait été discuté ; c'étoit en effet le seul qui pût occuper des députés aussi jaloux de l'honneur français qu'étrangers aux honteux calculs de l'esprit de parti. M. Lainé s'est exprimé de manière à être avoué par tous les royalistes, sans distinction d'époques ; M. de la Bourdonnaye, qui n'a jamais fait de concessions sur les principes, quoiqu'il soit le plus tolérant des hommes sur tout ce qu'on peut rejeter sur les malheurs des temps, n'a paru sévère à personne, quoiqu'il ait mis dans son discours toute la rigidité qui le distingue comme orateur. Il a dit, et cela sera vrai pour l'histoire comme pour nous, que l'extrême bonté du ministère pour les régicides exilés par une loi, avoit enhardi leurs complices, et que le ministre qui, trop pressé de répondre quand il ne pouvoit que se taire, s'étoit fait le défenseur de la majorité saine de la Convention, avoit préparé la

nomination de M. Grégoire. M. Portal, ministre de la marine, écoutoit; M. Roy, ministre des finances, faisoit de même; M. Pasquier, pour le moment ministre des relations extérieures, est monté à la tribune. Il a défendu d'abord la royauté, et ensuite M. de Serre, défenseur de la majorité saine de l'assemblée qui a jugé et condamné Louis XVI à la majorité. M. Pasquier s'est porté garant que M. de Serre, pénétré des devoirs que lui impose le titre de ministre du Roi, s'étoit dévoué à la monarchie, et mourroit au besoin avec elle. Cela a rappelé que M. de Serre est malade depuis l'ouverture de la session. Au reste, nous sommes un peu las des ministres déterminés à mourir avec la monarchie, et nous prions le Ciel de nous en envoyer qui soient bien résolus à vivre pour elle. La question de forme et la question fondamentale confondues, on a mis aux voix l'admission ou la non admission de M. Grégoire; l'assemblée presque entière s'est levée pour ne pas l'admettre, aux cris de *vive le Roi*. Ce cri est positif dans cette cisconstance; il dit clairement que c'est l'assassin des Rois que l'on chassoit, la France et la royauté qu'on vengeoit des électeurs du département de l'Isère. Aujourd'hui il n'y a pas le moindre doute à cet égard; mais les libéraux disent le contraire, afin de pouvoir interpréter la décision de la Chambre, s'ils sont les plus forts aux élections de l'année prochaine. Le système ministériel a réussi sous ce rapport qu'il laisse tout incertain pour l'avenir; et la dignité ou l'indignité des régicides triompheront selon les circonstances. L'opinion de la France s'est donc montrée cette fois plus forte, plus sage, plus profondément politique que l'opinion ministérielle; il y a long-temps que les choses sont ainsi. C'est un des grands griefs de la liberté de la presse. On retrouvera plus d'une fois son ascendant dans cette session.

Quelques personnes s'étonnent que M. de Cazes n'ait pas profité de l'occasion pour découvrir un

peu les nouveaux sentimens qu'on lui suppose. Cet étonnement ne peut venir que d'un défaut de réflexion. M. Courvoisier, auquel on s'apprête à donner, pour cette session, l'importance qui jusqu'ici avoit distingué particulièrement M. le comte Beugnot, penchera vers les libéraux, sans renoncer *in petto* à être ministériel; M. Pasquier penchera du côté des royalistes, sans renoncer à être de tous les ministères dont l'avenir est gros; M. de Cazes tiendra la balance. Il n'y a donc pas de motifs pour qu'il se prononce; son silence est d'une politique si élevée, que nous la dévoilons, moins pour faire preuve de perspicacité, que pour lui attirer l'admiration due à une âme assez forte pour se tenir dans la ligne ministérielle, lorsque tout ce qui porte un cœur français aspire à rentrer dans la ligne monarchique.

L'invention de faire voter sur une question qui n'est pas posée, afin d'obtenir une majorité, sera d'une grande ressource pour faire passer la nouvelle loi des élections. Ce sont les doctrinaires qui la rédigent; ils n'en sont encore qu'au 127e article. Il y en a pour tout le monde. On la rendra si volumineuse que, dans l'impossibilité de la discuter, on finira par la mettre aux voix en masse. Chaque opinion y trouvant quelque chose à son gré, elle obtiendra l'unanimité des suffrages; on ne la discutera qu'en l'exécutant, et l'exécution seule décidera pour qui elle aura été faite. Cette nouvelle méthode de faire des lois obtiendra certainement un prix à la prochaine exposition des produits de l'industrie nationale. FIÉVÉE.

---

On vient de mettre en vente chez Le Normant, rue de Seine, n° 8; un ouvrage intitulé LES MISSIONNAIRES DE 93, par l'auteur de l'*Itinéraire de Buonaparte à Sainte-Hélène*, etc., etc. Un fort vol. in-8°. Prix : 6 fr., et 7 fr. 75 c. par la poste.

Cet Ouvrage se vend aussi chez Pichard, quai Conti; et chez Rey et Gravier, quai des Augustins.

— On trouve aux mêmes adresses : *Le Frondeur*, comédie en un acte et en vers, par M. Royou. Prix : 1 fr. 50 c., et 1 fr. 75 c. par la poste.

# LE CONSERVATEUR.

---

## *AVIS.*

*Les Personnes dont la Souscription finit avec le tome cinquième* (65e Livraison), *et qui sont dans l'intention de souscrire pour le sixième volume, sont invitées à vouloir bien faire parvenir leur renouvellement de suite, si elles veulent éviter tout retard dans l'envoi de leurs Livraisons.*

*Les Souscripteurs des départemens sont aussi priés, pour prévenir toute erreur, d'écrire leurs noms et leurs adresses bien lisiblement, et surtout de ne pas oublier, comme cela est arrivé plusieurs fois, d'indiquer le lieu de poste par lequel ils sont servis.*

*On ne peut souscrire que du commencement d'un volume.*

*Le prix du volume est de* 14 *fr. par la poste.*

*Les lettres et l'argent doivent être adressés,* franc de port, *à M. Le Normant, fils, rue de Seine, n°* 8, *F. S. G.*

---

## QUELQUES RÉFLEXIONS.

L'AVENIR, long temps incertain, soulève une partie du voile qui couvroit nos destinées ; et si les événemens continuent à marcher avec la même rapidité, le moment approche où nous subirons

le résultat de trois années de fautes, d'erreurs, et peut-être de crimes. C'est alors que beaucoup de gens, aveugles volontaires, victimes d'une confiance que tout devoit détruire, se repentiront de leur funeste crédulité ; repentir tardif qui, loin de remédier au mal, ne fera que l'accroître, parce que la douleur des regrets inutiles s'unira au malheur de la position pour la rendre désespérante.

Cependant il est encore des ressources ; elles sont immenses ; et si l'on veut les employer, tous les dangers qui nous menacent peuvent être conjurés. Voyageurs infortunés, nous errons inconsidérément sur le bord d'un abîme, tandis que nous avons près de nous de riantes campagnes où nous trouverions bonheur et sécurité : situation vraiment inconcevable ! déplorable aveuglement qui nous lance à travers les périls, lorsqu'il est si facile de s'en éloigner à jamais !

« Une inquiétude vague, mais réelle, préoc-» cupe tous les esprits. » C'est dans le discours émané du trône que se trouve ce passage remarquable qui peint avec tant de vérité notre état social. Cherchons-en les causes, et tâchons de trouver quelques lumières qui puissent nous guider dans la route que nous allons parcourir.

Depuis que les résultats de l'ordonnance du 5 septembre ont donné lieu de penser que la fidélité pouvoit être réputée criminelle et la trahison passer pour vertu, toutes les opinions ont été faussées. Lorsque les choses suivent la marche tracée par la nature, par la raison, par la politique, lorsque les amis sont ceux qui servent, et que les ennemis sont ceux qui nuisent, il est facile de se faire un plan de conduite, parce que, tout étant positif et vrai, l'on peut se livrer à son inclination bien ou malfaisante, avec la certitude d'obtenir soit la récompense de ses bonnes actions, soit le châtiment de sa perversité. Dans ce cas, point d'incertitude,

amis, ennemis sont connus et classés; c'est au gouvernement à se servir des moyens qui peuvent faire triompher les uns et contenir les autres. Mais lorsque les amis sont rebutés, et que les ennemis recueillent tous les avantages de la confiance, cette conduite étrange afflige les premiers sans gagner les seconds. L'homme, de quelque dehors qu'il se pare, possède en lui-même un juge sévère qui lui dit incessamment s'il est digne des éloges qu'il obtient, de la confiance qu'on lui témoigne, des bienfaits dont on l'accable : ce juge est la conscience. Elle tourmente celui qui reçoit une faveur non méritée, et l'angoisse qu'il éprouve le porte à scruter les motifs du bienfaiteur. Cet examen est toujours injuste, parce que toujours il est inspiré par une prévention défavorable. A des yeux fascinés de cette sorte, la bonté paroît foiblesse, l'indulgence artifice, la générosité frayeur; tout se dénature, et celui qu'on a cru gagner par des concessions déplacées, loin de s'abandonner à de nouveaux sentimens, se confirme dans ceux qu'il eut précédemment; il s'y croit d'autant plus autorisé, que tout lui permet de se faire une haute idée de son importance. Dans le même temps, la classe nombreuse des observateurs qui forme presque toute la nation, s'étonne du spectacle extraordinaire dont elle est témoin : elle y trouve quelque chose de si faux, de tellement surnaturel, qu'elle tombe dans l'état de stupeur qui résulte toujours de l'apparition d'un prodige. Ce qu'elle entend la confond, ce qu'elle lit l'épouvante, ce qu'elle voit lui semble impossible, et dans cette perplexité, n'apercevant rien de durable dans ce qui l'entoure, effrayée par l'idée de changemens qui lui paroissent inévitables, de déplacemens dont les suites ne sauroient se calculer, elle se laisse entraîner à son inquiétude. Tous les maux qui peuvent accabler un peuple résultent de cet état d'anxiété. Le commerce

languit, l'industrie souffre, le crédit s'altère; tout attend pour renaître que la confiance s'établisse sous l'appui de bonnes institutions et d'hommes avoués par l'opinion publique.

C'est ici le lieu de se demander quelle est cette opinion publique, comment elle se forme, comment elle se manifeste; les uns la trouvent dans une aveugle docilité aux inspirations ministérielles, les autres dans une humble soumission à tout gouvernement, quel qu'il soit; d'autres enfin, et par bonheur c'est le petit nombre, dans la manifestation furibonde des doctrines anarchiques proclamées par des voix libérales. Tous se trompent ou veulent tromper. C'est l'opinion des partis qu'ils invoquent en la déguisant sous un nom respectable.

L'opinion publique est bien certainement l'opinion nationale; pour la reconnoître, il s'agit de chercher ce qu'on doit considérer comme nation. Se compose-t-elle des propriétaires ou de ceux qui ne possèdent rien? de ceux qui s'illustrent par d'éclatans services ou de ceux qui croupissent dans une abjecte nullité? de ceux qui, joignant au souvenir des vertus anciennes le mérite de l'exercice actuel des vertus publiques, justifient la splendeur d'un nom révéré, ou de ceux qui, poussés par l'envie, font des tentatives criminelles pour désenchanter le passé et pour déshériter l'avenir? de ceux qui, fidèles au culte de leurs pères, s'humilient devant les autels, ou de ceux qui les renversent? de ceux qui respectent les mœurs, ou de ceux qui les outragent? de ceux qu'on voit toujours guidés par le sentiment inébranlable de loyauté qui portoit nos vieux Français à défendre Philippe Auguste à Bovines, à rétablir le sceptre de Charles V, à replacer la couronne sur le front de Charles-le-Victorieux, a se sacrifier pour réparer les torts de la fortune envers François Ier, à suivre le chemin de l'honneur et de la gloire sous

le panache du Grand Henri, à triompher avec Louis XIV, à mourir avec Louis XVI, ou de ceux qui, se constituant les juges de leur Roi, le détrônent, le condamnent, l'assassinent, et vingt-six ans après la consommation du crime, osent encore s'en faire les apologistes?

Certes, l'alternative n'est pas douteuse; la nation est là où se trouve l'honneur. Hé bien, c'est aussi là que vous trouverez la véritable opinion publique. Qu'on la consulte, elle répondra ce qu'elle a dit cent fois pendant nos troubles, ce qu'elle répète tous les jours: qu'elle veut la royauté légitime, héréditaire, transmissible de mâle en mâle, par ordre de primogéniture; qu'elle veut le maintien des anciennes libertés françaises garanties de nouveau par la Charte; qu'elle veut l'ordre, la paix intérieure, l'économie, l'anéantissement des idées révolutionnaires: elle vous dira qu'elle est fatiguée de souffrir pour de vaines abstractions, pour des rêveries doctrinales, pour une perfectibilité chimérique, et pour une fausse liberté qui n'est autre que la licence et l'anarchie. Elle réprouvera un système destructeur, qui, rendant problématique en 1819 ce qui fut décidé en 1814, nous fait rétrograder vers les premiers jours de la révolution. Elle manifestera son indignation contre les auteurs de ce fatal système et contre ceux qui le suivent avec une coupable persévérance; et si, dans son courroux, remontant jusqu'à la source de cet attentat contre la monarchie, de cette brèche au bonheur promis par la restauration, elle découvre que nos maux ont eu pour cause et pour résultat, l'intérêt et le profit d'un seul homme, rien alors ne pourra retenir la violence de ses clameurs.

Effectivement, depuis trois ans, un homme parti de loin s'est élevé, sous nos yeux, au-dessus même de ses espérances. Vainqueur de ses rivaux,

décimateur de ses collègues, faisant et défaisant les ministres, il soumet tout à sa puissance, tout, excepté l'opinion. Quelque temps elle lui fut favorable, il le méritoit alors, du moins on put le croire; mais lorsque la fortune, pour lui mère ou marâtre, l'eut mis en évidence, lorsqu'on le vit incertain dans sa marche, foible dans ses projets, incapable dans ses moyens, l'homme du hasard fut jugé; l'opinion se retira de lui. Vainement, pour la reconquérir, cherche-t-il, dit-on, à tenir un autre langage; on ne le croira pas: son règne est fini. La confiance est détruite, et son éloignement nécessaire et prochain peut seul la faire renaître.

Jusqu'à cette époque désirable, le mal doit aller en croissant, parce que tous les élémens en sont disposés, et qu'on ne fait rien de ce qui pourroit les empêcher de fermenter. L'inquiétude prendra un caractère plus positif à mesure que les dangers deviendront plus pressans, et que nous approcherons davantage d'une catastrophe inévitable. C'est alors qu'on rendra justice aux royalistes, qu'on reconnoîtra que leurs craintes étoient fondées, qu'on regrettera d'avoir refusé de les croire; mais déjà le mal sera bien grand, et Dieu seul peut savoir si l'on sera encore à temps de le réparer.

Ce qui s'est passé depuis trois mois, et ce qui se passe sous nos yeux, prouve quelle est la nullité de l'influence ministérielle. Dans les colléges électoraux, on ne l'a remarquée que pour la bafoner; dans les Chambres, elle se réduit à un petit noyau, trop léger pour être sensible, s'il étoit employé seul, et qui ne peut servir qu'en le jetant alternativement dans un des bassins de la balance pour le faire incliner. Triste et pitoyable ressource d'un ministre qui se croit encore habile, malgré les leçons de l'expérience, et qui, dans son délire, s'est imaginé qu'il pourroit, avec

un égal volume d'éponges, soutenir le poids accablant de deux lourdes masses d'airain.

C'est par l'effet de cette maladresse qu'aujourd'hui la lutte se trouve engagée entre les deux opinions qui sont en présence. Les libéraux, les doctrinaires ne s'en tiennent plus à de timides insinuations; ils se croient assez puissans pour faire des provocations directes; ils s'efforcent d'exaspérer les passions haineuses afin d'égarer la multitude comme le firent leurs coupables devanciers; ils dictent des pétitions et calculent le nombre des signatures avec la même bonne foi qu'ils additionnent le nombre des contribuans aux souscriptions du Champ-d'Asile et de la cabane de Clichy. Un crime d'un genre atroce et nouveau répand-il une alarme générale, ils s'en emparent, et profitent de l'inconcevable immobilité de la police pour en faire un moyen de troubles. Mirabeau, mourant après avoir sapé le trône dans ses fondemens, disoit: « J'emporte avec moi le deuil » de la monarchie; les factieux s'en partageront » les lambeaux. » Bien éloigné du talent qui distinguoit l'orateur fougueux de la première assemblée, et, j'aime à le croire, avec des intentions meilleures, le ministre inexpérimenté qui nous livre aux mêmes dangers pourra se rendre la même justice. Dût-il rester en place, dût-il reconnoître ses torts, et pleurer sur les plaies qu'il a faites à la patrie, ce n'est pas lui qui peut les cicatriser. Il faut plus de talent pour réparer les grandes fautes qu'il n'a fallu d'incapacité pour les commettre, et Dieu n'a pas permis qu'un seul homme pût ainsi toucher aux deux extrêmes du bien et du mal.

Ce qu'il y a de remarquable au point où nous sommes parvenus, c'est que tout est à découvert, les espérances et les craintes, les intentions et les vœux. Il n'y a plus de ressources pour l'illusion.

Chacun peut se rendre compte de sa position particulière et de la situation générale. Les données sont acquises ; il ne s'agit plus que d'en suivre les développemens.

Quelqu'alarmant que paroisse un tel état de choses, il ne faut pas croire qu'il soit désespéré. C'est parce que les dangers sont connus qu'on peut encore les dissiper. Un homme a fait notre malheur, un faux système nous conduit à notre perte ; une seule parole peut tout changer. C'est une erreur de croire que la France soit révolutionnaire. La nation la plus éminement sociale, celle qui donna si long-temps le ton à l'Europe, n'a pas perdu son caractère primitif. Le résultat des votes dans les colléges électoraux ne prouve à cet égard rien autre chose que le vice de la loi. Favorable aux factieux, hostile contre les amis de leur pays, on avoit d'avance prédit ce qu'elle devoit produire ; les effets l'ont confirmé. On assure que le ministre qui la voulut en 1817, qui la défendit en 1818, projette de la combattre en 1819 : attendons ce grand événement. Du sort de cette discussion peut dépendre le destin de la monarchie. Il ne seroit pas maintenant en problème, si l'on eût accueilli l'année dernière la proposition de M. Barthélemy ; mais nos ministres sont lents à s'éclairer. Tout homme, dit-on, doit tribut à l'erreur, et vraisemblablement lorsqu'on est ministre, on doit payer un tribut immense : les nôtres l'ont prouvé.

Quels que soient au surplus les événemens qui se préparent, nous les connoîtrons bientôt. Nous sommes trop engagés pour rester stationnaires ; il faut avancer ou rétrograder. La bonne route est facile et directe ; la mauvaise est sinueuse et difficile : qu'on marche dans la bonne, et l'on sera stupéfait du nombre immense de ceux qui la suivront.

D'HERBOUVILLE.

# VARIÉTÉS POLITIQUES.

On vient de publier un ouvrage remarquable que nous avions annoncé, et qui a pour titre : *Les Missionnaires de* 93 (1). Cet ouvrage peut être d'une grande utilité à ceux qui, de bonne foi, veulent connoître la révolution : un de nos plus grands malheurs, en général, est de ne pas la connoître du tout, et je ne crains pas, à cet égard, d'en dire trop, en avançant qu'il existe une génération qui sait bien en gros qu'il y eut, il y a trente ans, en France, une chose appelée révolution, mais qui n'en sait pas davantage, et qui ignore absolument les moyens employés pour arriver à ce but, ainsi que les actions des hommes qui consommèrent la ruine de la France. Tout ce qu'ils connoissent de la révolution, c'est le côté brillant, ce sont les conquêtes, les beaux faits d'armes, et cette valeur française, noble, impétueuse, la même à toutes les époques, et à laquelle on avoit dû les Catinat, les Fabert, avant que nous eussions vu les Pichegru et les Moreau. Ce qu'ils ignorent, c'est que les artisans de nos troubles n'ont nullement brillé dans les rangs des militaires ; que pendant que ceux-ci hasardoient chaque jour leur vie, les autres ne faisoient qu'égorger de sang froid des victimes, et que si l'histoire de cette époque n'avoit pas des trophées et des drapeaux avec lesquels elle pût voiler ses pages, il ne resteroit que du sang, des ruines et de la boue. L'habitude qu'ils ont de fondre toute l'histoire de la révolution dans celle de ses conquêtes, leur fait tout voir en beau ; elle les attache à ce qui ne leur inspireroit que de l'horreur s'ils le regardoient sans prisme, et leur ignorance leur

(1) Un volume in-8°. Prix : 6 fr., et 7 fr. 75 c. par la poste. A Paris, chez Le Normant, rue de Seine ; Rey et Gravier, quai des Augustins ; et Pichard, quai de Conti.

cache des dangers, dont l'étude seule du passé peut leur faire mesurer l'étendue, chose nécessaire, s'ils ne veulent pas contribuer, sans s'en douter, à perdre eux-mêmes encore une fois la monarchie. L'ouvrage dont nous parlons est, à cet égard, d'un puissant secours; l'auteur a renfermé dans un cadre étroit les actions des hommes pour lesquels des feuilles jacobines appellent chaque jour l'intérêt, et qu'elles présentent comme des victimes quand ils ne sont que des bourreaux. L'histoire des proconsuls conventionnels est tirée du *Moniteur*, et peu de temps suffira à celui qui voudra lire, pour juger le passé, et calculer ce que pourroit être l'avenir, si ces hommes revenoient encore au pouvoir. Ils calculeront l'importance qu'ils doivent attacher au mot *honneur* placé dans certaines bouches, quand ils songeront que Carrier, *homme-principe* en noyades, disoit à la Convention, dans sa défense: « Je puis faire le sacrifice de ma vie; » mais je ne ferai jamais celui de mon *honneur*. » Ils verront qu'il ne peut pas y avoir erreur dans les hommes qui se font les défenseurs des principes et des bourreaux qui perdirent la France. Au point où nous en sommes venus, il n'y a plus de milieu; soutenir, préconiser, mettre en avant les hommes de 93, c'est soutenir, vouloir et demander les principes de cette époque. Présenter comme de malheureuses victimes d'une réaction, les hommes à qui les supplices les plus cruels paroissoient encore trop doux, qui trouvoient toute espèce de mort une mort trop lente, et qui appeloient au secours de leur rage tous les supplices et tous les genres de mort; présenter, dis-je, ces monstres comme des victimes, est l'impudence la plus révoltante, l'outrage le plus inconcevable que l'on puisse faire au bon sens et à l'humanité: et remarquez que les hommes qui pensent ainsi, se disent humains, sensibles, et *éminemment fran-*

*çais*. Triste destinée que celle d'un pays où il se trouve des écrivains capables de soutenir un tel système ; plus malheureux le pays où il se trouve des hommes qui peuvent se laisser ainsi tromper!

La séance dans laquelle M. Grégoire a été chassé, n'a pas fait perdre courage à certains journaux ; et *le Censeur*, dans sa feuille du 10, soutient vaillamment l'homme-principe. Il présente cet homme comme *doux*, *pieux*, *tolérant*, *intègre*, *courageux*, *et n'ayant jamais fait une action basse ou cruelle*. Il assure qu'un tel homme *pouvoit siéger aussi convenablement à la Chambre des Députés*; *qu'aucun de ceux qui l'ont traité d'indigne*, *et que si l'on vouloit dérouler la vie politique de ces messieurs*, *on y trouveroit des actions qui valent bien*, *peut-etre*, *les paroles de M. Grégoire*. Quel texte que la douceur, la piété, la tolérance et l'intégrité de M. Grégoire! Quelle douceur que celle de l'homme qui disoit, étant évêque de Blois, que *toutes les dynasties*, TOUTES *sans exception*, *étoient des races dévorantes et vivant de chair humaine;* quelle piété que celle du prélat qui s'écrioit : *Autrefois on ordonnoit des prières publiques quand la fécondité d'une reine promettoit à l'Etat un être de plus pour le dévorer, ou quand un bourreau du peuple étoit près de terminer sa carriere!* Quelle tolérance que celle du prêtre qui disoit : *Aujourd'hui c'est la guerre de la liberté, de l'égalité contre les privilèges*, *et c'est avec raison qu'on a crié la guerre aux tyrans, la paix aux nations; il s'agit de broyer ces monstres.... il faut que le sceptre des despotes soit brisé sur leur tete!* Quel courage que celui qui se manifesta par une adhésion libre et franche au meurtre de Louis XVI! Je me serois abstenu de retracer ici cette série d'atrocités, si *le Censeur* avoit su garder le silence, et si on n'annonçoit pas M. Grégoire comme étant de nouveau sur les rangs dans un département où

une double élection nécessite un nouveau choix; mais quand on persiste à se jouer ainsi de l'honneur et de la foi publique, à présenter audacieusement le crime, et à outrager tous les sentimens respectés parmi les hommes, c'est un devoir pour celui qui écrit d'éclairer cette opinion, qu'on ne cherche qu'à égarer et à pervertir. Que les journaux qui accusent de mauvaise foi ceux qui attaquent la conduite politique de M. Grégoire, répondent aux faits que j'ai cités; qu'ils les nient, s'ils l'osent, l'histoire est là pour les démentir. S'ils ne peuvent les nier, qu'ils se taisent, et qu'ils renoncent à une cause où il y a aussi peu d'honneur qu'on y trouve de turpitude.

Depuis qu'on a dit à la tribune des députés que, si l'on touchoit à la loi des élections, la nation chercheroit ailleurs des remèdes, les idées se sont donné une grande latitude, et *le Censeur*, profitant de cette disposition, s'est exprimé ainsi: « Il est bon que nos gouvernans sachent que si » nos députés étoient assez lâches pour nous trahir, et qu'il fallût en venir à un mouvement » national, ils ne pourroient compter, pour la » défense de leur cause, que sur l'appui d'un » petit nombre de séides armés qu'on auroit encore bientôt arrachés à leur aveuglement; » l'armée, composée d'hommes de la nation, est » nécessairement nationale; cinq ans de paix, ses » relations habituelles avec le reste des citoyens, » ont retrempé son esprit; et l'exemple de la » garnison de Brest apprend suffisamment ce qu'on » est en droit d'attendre des autres garnisons. Si » les chefs, auxquels on croit l'armée servilement » attachée, trahissent la nation, ces chefs seront » oubliés, et les exemples de la révolution doivent » apprendre qu'ils seroient bientôt remplacés. »

En Angleterre, un écrivain qui se seroit ainsi permis d'outrager la Chambre des Communes,

eût sans aucun doute été mandé à la barre, et poursuivi avec juste raison.

Dans une monarchie, on ne peut reconnoître que le Roi comme seul chef auquel l'armée doive et puisse être, non pas servilement (car dans ce sens ce mot n'est pas français), mais exclusivement attachée; c'est le Roi qui est le seul chef de l'Etat; c'est lui seul qui confère les emplois, lui seul à qui on prête serment de fidélité (car il n'est pas encore question du serment à la nation et à la loi, comme dans le bon temps rappelé par *le Censeur*); c'est le Roi seul au nom duquel l'armée peut agir. Or, dans une monarchie, je le répète, où un tel état de choses existe, un écrivain qui auroit osé citer l'exemple de la révolution pour laisser entendre que l'armée pouvoit oublier ses chefs, en choisir d'autres, et qui faisant ainsi de l'armée un corps agissant et dictant des lois, outrageroit à la fois l'armée et les chefs qui la commandent pour le Roi; un tel écrivain, dis-je, eût été poursuivi d'office par le procureur du Roi.

Sous un ministère ferme, l'écrivain qui se fait à lui tout seul l'organe de la nation, et qui suppose un mouvement national, c'est-à-dire *la sainte insurrection*, car je ne sais pas quelle autre chose on peut entendre par un mouvement national où l'intervention de l'armée seroit nécessaire; un tel écrivain, dis-je, auroit été poursuivi d'après les ordres du ministère. Chez nous il en est tout autrement. De telles maximes se professent hautement, tranquillement, et celui qui les répand a même la petite satisfaction de pouvoir se croire un personnage, puisque toutes les lois se taisent devant lui, et que le pouvoir recule devant celui qui ose l'attaquer.

Puisqu'il en est ainsi, que MM. les rédacteurs du *Censeur* nous disent donc ce qu'ils entendent par le mot *nation*. Selon nous, ce qui constitue

la nation, c'est la réunion du Roi aux deux pouvoirs établis par la Charte. C'est ainsi seulement qu'on peut la comprendre, ce n'est que par là qu'on peut la connoître, ce n'est que là qu'elle est représentée. Hors de là tout devient illégal, subversif de l'ordre établi, et tout écrivain qui en appelle à une autre autorité, qui place la nation ailleurs que là où elle est réellement, se met par cela même en opposition à la nation : et que deviendrions-nous, grand Dieu ! si tous les gens à mérite égal à celui des rédacteurs du *Censeur*, alloient se mettre dans la tête qu'ils sont la nation, et que lorsque tout ne va pas au gré de leur fantaisie, la nation se trouve lésée dans ses droits ? C'est ainsi qu'avec ce mot employé à toutes les époques par tous les fauteurs de nos troubles, on a vu le peuple victime de toutes les erreurs, foulé par toutes les ambitions, tour à tour livré à l'anarchie, au despotisme, et sans cesse opprimé au nom de ses propres intérêts, chercher en vain, pour les libertés publiques, une garantie qu'il n'a trouvée que dans l'ordre établi par le Roi, garantie qui toutefois s'évanouit du moment où les dépositaires de l'autorité royale restent impassibles devant les attaques faites au gouvernement et devant des doctrines d'autant plus dangereuses qu'elles acquièrent d'audace en raison de la foiblesse qu'on met à les réprimer.

Ces vérités, qui sont à la portée de tout le monde, ne semblent ignorées que du ministère et de ses agens. Les erreurs se propagent : des insensés menacent l'ordre établi, et les dépositaires du pouvoir attendent en silence ; si vous les pressez, ils vous répondent, les lois sont insuffisantes ; et que n'en proposez-vous de bonnes ? que n'employez-vous votre influence à combattre ce qui est pernicieux, à fortifier ce qui est honorable et bien ? pourquoi votre misérable système de bas-

cule en morale comme en politique? pourquoi, lorsque tel journal, sous vos ordres, vient mielleusement parler en bien de la religion, tel autre journal également votre ouvrage, outrage-t-il à plaisir tout ce qu'il y a de religieux et de respectable? Le *Journal de Paris* parle dans un sens, *le Courrier* dans un autre, et toutefois ces deux journaux ont une source commune : où tendez-vous en agissant ainsi? que voulez-vous? On ne trompe plus personne aujourd'hui en France; il n'y a personne ni à ramener ni à convaincre. La révolution marche franchement à son but : elle se divise en prétentions différentes ; mais elle est réunie pour renverser ce qui existe, tandis que les amis de la monarchie, et il y en a plus qu'on ne le croit, défendent pied à pied le Roi, les libertés publiques et les véritables intérêts de leur pays.

Quel déplorable résultat le ministère n'a-t-il pas recueilli de son système! qu'on parcoure la France, et l'on en jugera. Il a poursuivi les royalistes, caressé la révolution, et appelé à lui les buonapartistes, les hommes des cent-jours : a-t-il fait des amis au Roi? non : s'est-il fait des amis? encore moins. Les royalistes combattent partout son système, parce qu'ils y voient la perte de la monarchie, et partout le ministère a contre lui les hommes qu'il a protégés, réchauffés dans son sein, et qui aujourd'hui se réunissent aux royalistes pour proclamer son impéritie. Si à ce jeu la monarchie ne risquoit pas un coup de dé, il y auroit vraiment quelque chose de gai dans la suffisance de ces hommes d'Etat, qui ne voient rien, qui ne jugent rien, qui ne sont étonnés de rien, et qui arrivent ainsi vaniteusement à leur chute, dans toutes les illusions de l'orgueil le plus robuste.

Depuis que M. de Cazes est président du

conseil, paroît-il avoir dévié du système qu'il a imposé à la France depuis quatre ans? paroît-il avoir reconnu le danger de la position dans laquelle il a placé son pays? Rien ne l'annonce encore, et je ne serois nullement étonné que tous ses calculs ne fussent pas au-delà d'une combinaison qui lui permettroit de compter sur ses doigts une majorité dans les Chambres, au moyen de laquelle il pourroit suivre, encore quelques mois, comme président du conseil, la route qu'il a tracée comme simple ministre. Si l'on examine ses actes, depuis qu'il a le titre qu'il désiroit, on voit le rappel des bannis, le retour à la Chambre des Pairs, des pairs qui avoient siégé dans les cent-jours, et l'on est frappé de son silence dans la question du régicide, lorsqu'il s'agissoit de M. Grégoire. D'après cela, en attendant de nouvelles preuves, on peut déjà préjuger de quel côté inclinera M. de Cazes. Du reste, d'ici à peu de jours, il faut que la question s'éclaircisse pour les hommes les moins clairvoyans. La France monarchique réclame des changemens à la loi des élections, il est un parti qui n'en veut pas; ce sera au ministère à décider la question. Il est hors de doute pour tout homme ami du repos de son pays, que la loi qui a amené un régicide à la Chambre des Députés, peut, sans exagération, ne pas être regardée comme une loi essentiellement conservatrice; qu'une loi qui a de tels résultats est aussi peu honorable pour le pays, qu'elle est dangereuse pour la monarchie; qu'elle n'est point nationale, car le régicide n'est nullement national en France; qu'elle perdroit le royaume et le monarque, car les régicides qu'elle appelle, l'ont déjà perdu une fois. Ces vérités sont à la portée de tout le monde. Nous verrons ce que fera le ministère présidé par M. de Cazes. S'il présente des modifications sages, constitutionnelles, par lesquelles tous les intérêts soient représentés,

les libertés publiques garanties, et la monarchie préservée des atteintes des factieux, il aura pour lui tout ce qu'il y a de gens sans passion, voulant le repos et la stabilité ; dans le cas contraire, il travaillera pour la révolution, et avant peu, la révolution se chargera de la r'compense.

CASTELBAJAC.

---

## LITTÉRATURE.

(Ier Article.)

L'excellent ouvrage de critique de M. Dussault (1) nous fournit l'année dernière l'occasion de rappeler une partie de la gloire de la France, trop oubliée de nos jours. Du milieu des agitations politiques, nous allons encore cette année jeter un regard sur le paisible monde des Muses, que nous regrettons de ne plus habiter. Cependant, pour goûter le repos des lettres, deux choses sont nécesaires : se compter pour rien, et les autres pour tout, être sans prétention et sans envie. Alors on jouit de son propre travail comme d'une occupation qui remplit la vie sans la troubler : l'admiration que l'on n'a pas pour soi, on la garde entière pour les autres; on s'enchante d'un beau livre dont on n'est pas l'auteur ; on a le plaisir du succès sans avoir eu la peine. Y a-t-il une jouissance plus pure que d'environner les talens des hommages qu'ils méritent, que de les signaler, de les faire sortir de la foule, et de forcer l'opinion publique à leur rendre la justice qu'elle leur refuse peut-être ?

Examinons quelques uns des ouvrages nouvellement publiés, et que l'amour des lettres nous console un moment des haines politiques.

---

(1) Quatre vol. in-8°. Prix : 28 fr., et 36 fr. par la poste. A Paris, chez Maradan, rue des Marais, n° 16; chez le Normant, et N. Pichard.

LITTÉRATURE SACRÉE.

Nous recommandons aux hommes instruits le grand travail de M. Genoude. Ce jeune littérateur ne prétend à rien moins qu'à nous donner une nouvelle traduction de la Bible, d'après les textes originaux. Il a déjà publié le Livre de Job, les Prophéties d'Isaïe et les Psaumes : les petits Prophètes sont sous presse. C'est bien dommage que quelques uns des savans hommes qui vivoient sous le règne de Louis XIII, ou pendant la minorité de Louis XIV, ne nous aient pas laissé une traduction complète des livres saints. La langue de Corneille et de Pascal conserve une naïveté et une énergie merveilleusement propres à rendre le caractère du style de la Bible. Vieille sans être gothique, franche sans être grossière, cette langue sembloit faite pour transmettre et pour garder la plus ancienne histoire de l'homme. Notre langue actuelle s'est peut-être trop éloignée de la simplicité primitive pour reproduire une parfaite image des Écritures.

M. Genoude a lutté contre cette difficulté avec succès, mais il n'a pu toujours vaincre un idiome rebelle ; il n'a pas toujours eu le courage de dédaigner la fausse élégance du français moderne pour employer le mot plus naturel du vieux français. Nous lisons au verset 7 du XLVII^e chapitre d'Isaïe : « Ecoute, cité *voluptueuse* (Babylone). » Nous demanderons au traducteur qui a un sentiment si juste du style propre à chaque genre, si cette épithète de *voluptueuse* est biblique, appliquée à une cité ? L'Ecriture ne l'emploie qu'en parlant des femmes et de leurs séductions. Le texte d'Isaïe dit : « Ecoutez, ville abandonnée aux délices, ou » ville de corruption, de fornication. » Le mot

est dur, mais il faut choisir entre la rudesse du prophète et la délicatesse du siècle.

Au second verset du même chapitre, M. Genoude traduit : « Dépouille-toi de ta chaussure » (Babylone), et traverse les fleuves. » Le texte prête à ce sens, mais il peut dire aussi, comme l'a entendu saint Jérome : « Levez votre robe, et pas» sez les fleuves. » Cette naïve image dans le goût antique, a épouvanté le traducteur. Remarquons que les poésies grecques et latines parlent souvent de bandelettes, de brodequins, de chaussures :

Ποσσὶ δ' ὑπὸ λιπαροῖσιν ἐδήσατο καλὰ πέδιλα.
(Hom.)

*Et Tyrrhena pedum circumdat vincula plantis.*
(Virg.)

mais ces descriptions sont infiniment plus rares dans les poésies sacrées. Babylone est ici représentée comme arrachée de son trône, traînée en esclavage, marchant les pieds nus, et relevant sa robe pour passer les fleuves que cette reine superbe traversoit naguère sur le dos des chameaux et des éléphans, dans toute la pompe de l'Asie.

M. Genoude peut effacer aisément ces petites taches, qui d'ailleurs sont à peine aperçues dans une traduction si harmonieuse, si élégante, et en général si fidèle. La traduction d'Isaïe étoit le premier essai d'un auteur de vingt-un ans : il est juste de remarquer que le style de l'écrivain, sensiblement amélioré dans la version de Job, a achevé de s'épurer dans celle des Psaumes.

Nous avons sous les yeux deux autres traductions des Psaumes, toutes deux en vers. L'une est de M. G., ancien magistrat, et l'autre de M. de Sapinaud, vendéen : les Juges d'Israël chantoient assis à leur porte, et les Machabées en marchant au combat. Il est encore plus difficile d'enlever une expression à la Bible que de dérober un vers à Homère. Mais ceci nous mèneroit trop loin : si

nous allions parler de vers, nous serions obligés d'examiner les poëmes et les tragédies que cette année a vus naître. Eh! (pour emprunter un tour à l'éloquence de Bossuet) que pouvons-nous, foibles *prosateurs* que nous sommes, pour la gloire des poëtes! *Ne sutor*.... Passons à l'histoire.

## HISTOIRE.

Notre transition est naturelle : les premières annales des peuples ont été écrites en vers. Les Muses se chargent de raconter les mœurs des nations, tant que ces mœurs sont héroïques et innocentes; mais lorsque les vices et la politique surviennent, les Filles du ciel abandonnent le récit de nos erreurs au langage des hommes. Les ouvrages historiques se multiplient de nos jours, et force nous est de les produire, car l'histoire se plaît dans les révolutions: il lui faut des malheurs pour juger sainement les choses; quand les empires sont debout, sa vue ne peut atteindre leur hauteur; elle n'apprécie l'étendue du monument que lorsqu'elle en peut mesurer les ruines.

L'*Histoire du Béarn* mérite de fixer l'attention des lecteurs; elle renferme dans un excellent volume tout ce que Froissard, Clément, de Marca, Auger-Gaillard, Chappuis, de Vic et dom Vaissette nous ont appris sur les devanciers et sur la patrie d'Henri IV. Ce petit modèle de goût et de clarté n'a pas la majesté historique, mais il a tout le charme des Mémoires : c'est un ouvrage posthume de M. de Baure. L'historien dont les travaux sont destinés à ne paroître qu'après sa mort, doit inspirer de la confiance. Quel intérêt auroit-il à se porter en faux témoin au tribunal de la postérité? Voué en secret à l'histoire comme à un sacerdoce redoutable, il n'attend de son vivant aucune récompense. Retranché, pour ainsi dire,

derrière sa tombe, il s'y défend contre les passions des hommes, et déjà semble habiter ces régions incorruptibles où tout est vérité en présence de l'éternelle vérité.

L'ouvrage solide et important, connu sous le nom d'*Histoire de Venise*, fait grand honneur au beau-frère de M. de Baure. En voyant les monumens et les mœurs de l'Italie, on est tenté de croire que des peuples dont le passé est si sérieux, et le présent si riant, ont été formés par la philosophie d'Horace. D'une part silence et ruines; de l'autre chants et fêtes. Cela ne rappelle-t-il pas ces passages du poète de Tibur. « Hâtons-nous de jouir.... Le temps fuit.... Il faudra quitter cette terre... » *Carpe diem... Fugaces labuntur anni.... Linquinda tellus...* et toutes ces maximes qui cherchent à donner au plaisir la gravité de la vertu?

L'*Histoire de Venise* n'est peut-être pas sans quelques défauts, mais ces défauts tiennent plus au mauvais esprit du siècle qu'au bon esprit de l'auteur. On s'imagine aujourd'hui que l'impartialité historique consiste dans l'absence de toute doctrine, que l'historien doit rester impassible entre le vice et la vertu, le juste et l'injuste, la raison et l'erreur, le droit et le fait: c'est remonter à l'enfance de l'art, et réduire l'histoire à une table chronologique.

L'esprit moderne croit encore que certains faits religieux sont au-dessous de la dignité de l'histoire; et pourtant l'histoire, sans religion, ne peut avoir aucune dignité. Il ne s'agit pas de savoir si réellement Attila fut éloigné de Rome par l'intervention divine, mais si les chroniques du temps ont attesté le miracle. Le bras du Tout-Puissant, arrêtant le ravageur du monde au pied de ce Capitole que ne défendent plus les Manlius et les Camille; le fléau de Dieu, reculant devant le prêtre de Dieu, n'est point un tableau qui déroge

à la dignité de l'histoire. Ce sont là les mœurs; il les faut peindre : et, si vous ne les peignez pas, vous êtes infidèles. Toute l'antiquité a publié qu'une puissance surnaturelle dispersa les Gaulois aux portes du temple de Delphes. Thucydide, Xénophon, Tite-Live, Tacite, n'ont jamais manqué de raconter les prodiges que les Dieux font pour la vertu, ou dont ils épouvantent le crime : l'histoire a cru, comme la conscience de Néron, qu'un bruit de trompette sortoit du tombeau d'Agrippine.

Nous hasardons ces réflexions plutôt comme des doutes que comme des critiques. Nous cherchons à nous éclairer : nous ne saurions mieux nous adresser, pour obtenir les lumières qui nous manquent, qu'à l'auteur dont l'ouvrage nous occupe dans ce moment. Quelques autres observations nous resteroient à faire : nous les supprimons, dans la crainte d'être soupçonné par M. le comte Daru de n'avoir point oublié l'examen du *Génie du Christianisme.* Nous ne nous en souvenons néanmoins que pour remercier l'aristarque de la justesse de ses critiques, et de l'indulgence de ses éloges.

Plus heureux ou plus malheureux que M. Daru, M. Royou a consacré ses études à sa patrie. Quand il raconte l'honneur, la fidélité, le dévouement de nos aïeux pour leurs souverains légitimes, on voit qu'il a trouvé dans son cœur les antiques documens de son histoire (1). Cette loyauté de l'auteur répand un grand intérêt sur l'ouvrage, et il tire de son amour pour nos Rois, l'énergie que Tacite puisoit dans sa haine pour les tyrans. Au reste, s'il fût jamais moment propre à écrire notre histoire, c'est celui où nous vivons. Placés entre deux empires, dont l'un finit, et dont l'autre commence, nous pouvons, avec un fruit égal, porter nos yeux

(1) *Histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à la 25e année du règne de Louis XVIII.* Six vol. in-8°. Prix : 36 fr. A Paris, chez Le Normant, et N. Pichard.

dans le passé et dans l'avenir. Il reste encore assez de monumens de la monarchie qui tombe pour la bien connoître, tandis que les monumens de la monarchie qui s'élève nous offrent au milieu des ruines, le spectacle d'un nouvel univers. Plus tard, les traditions seront effacées ; un peuple récent foulera sans les connoître les tombes des vieux Français ; les témoins des anciennes mœurs auront disparu, et les débris même de l'empire de saint Louis, emportés par les flots du temps, ne serviront plus à marquer le lieu du naufrage.

M. Petitot s'est chargé de recueillir une partie de ces débris précieux. Il veut nous donner la collection complète des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, depuis le siècle de Philippe-Auguste jusqu'au commencement du dix-septième siècle. Cette collection avoit déjà été entreprise. Commencée sur un mauvais plan, conduite avec peu de savoir, de critique et de soin, elle est en tout très-inférieure à celle que M. Petitot publie aujourd'hui. Les deux derniers volumes de cette première collection parurent sous le règne de Buonaparte, et sont dédiés au prince Murat.

Toutefois, il eût été désirable que le nouvel éditeur eût travaillé sur un plan plus vaste. Pourquoi ne se seroit-il pas attaché à continuer, avec les autres savans qui s'en occupent, le *Recueil des Historiens* de dom Bouquet? Les Mémoires, et surtout les très-anciens Mémoires, ne s'éloignent guère des histoires générales du même temps. Nous avouons que nous sentons peu la différence qui existe entre les Chroniques de Saint-Denis, celles de Flandre et de Normandie, entre les Chroniques de Froissard et de Monstrellet, et les Mémoires de Ville-Hardouin et de Joinville. Il nous semble donc qu'au lieu de faire deux classes des Histoires et des Mémoires, on devroit les réunir ; c'est même le plan que l'on a suivi jusqu'ici pour les trois Races, dans le grand Recueil de dom Bou-

quet. En effet, l'Histoire de Grégoire de Tours n'est pas autre chose que des Mémoires, puisqu'on y trouve mêlées les propres aventures de l'auteur et une foule d'anecdotes étrangères à l'Histoire générale. Les Gestes de Dagobert, la Vie de Charlemagne, par Eginhard, celle de Louis-le-Débonnaire, par l'Anonyme, *dit* l'Astronome, la Vie de Robert, par Helgaud, de Conrad II, par Vippon, de Philippe-Auguste, par Riggord, sont autant de Mémoires particuliers. A commencer à l'époque des Mémoires français, c'est-à-dire à l'époque où Ville-Hardoin écrivoit, on auroit pu donner tour à tour un volume des chroniqueurs latins, des Mémoires français en prose, des Vies ou Chroniques en *carmes* ou vers. C'eût été encore rentrer dans le plan de dom Bouquet. Son recueil contient des extraits des grandes et petites Chroniques de Saint-Denis, des fragmens des Chroniques de Normandie, des vers, en latin du moyen âge et en vieil allemand tout aussi barbares que nos poëmes français historiques. Ces poëmes sont, il est vrai, difficiles à dévorer; mais on y trouve bien des choses, et ils servent à éclairer des points obscurs de notre histoire. Par exemple, sans un poëme sur le combat des Trente, conservé à la Bibliothèque du Roi, nous ignorerions si les champions de ce fameux combat étoient *tous* à cheval, ou si les chevaliers bretons ne durent la victoire qu'à l'avantage qu'obtint Montauban, en combattant *seul* monté sur un coursier. Cela n'étoit guères probable : quand il s'agit d'honneur, on peut s'en fier aux Bretons. Mais enfin le fait étoit resté sans preuve. Un vers du poëme lève toutes les difficultés :

Et d'un côté et d'autre tous à cheval seront (1).

La Bretagne vient d'ériger un monument à la

(1) Nous possédons une copie de ce poëme. M. de Penhouet doit l'avoir publié dans un ouvrage sur les antiquités de la Bretagne.

mémoire de ses trente héros. On peut toujours dire des Bretons modernes combattant pour leur Roi, ce qu'on disoit de leurs ancêtres : *On n'a pas fait plus vaillamment depuis le combat des Trente.*

M. Petitot auroit été plus capable qu'un autre d'enrichir un grand travail de savantes préfaces à la manière des Baluze et des Bignon sur les lois des Francs et sur les capitulaires, des Pithou, des Duchesne, des dom Bouquet, des Valois, des Mabillon sur nos historiens; des de Laurière, des Secousse, des Vilevaut, des Brequigny et des Pastoret, sur les ordonnances de nos Rois.

Les nouveaux volumes publiés par M. Petitot, achèvent l'Histoire de Duguesclin, et contiennent les charmans Mémoires de Boucicaut. Christine de Pisan qui avoit précédé ces derniers Mémoires, est à la fois sèche et diffuse. L'éditeur a préféré les *anciens Mémoires de Duguesclin*, écrits par Le Febre, à tous les autres. Il a peut-être eu raison en ce sens, qu'ils sont les plus complets, mais ils sont pour ainsi dire modernes, et ils n'ont pas la naïveté de l'*Histoire de Messire Bertrand Duguesclin, escrite en prose à la requeste de Jean d'Estourville, et mise en lumière par Claude Mesnard.* C'est là qu'on voit, dit Mesnard, *une âme forte, nourrie dans le fer, et pétrie sous des palmes.*

Cette Histoire de Duguesclin nous fait souvenir qu'en bon Breton nous avons plusieurs fois été tenté d'écrire la vie du bon Connétable. Notre dessein de travailler sur l'Histoire générale de France nous a fait abandonner cette idée. Ensuite l'Histoire vivante est venue nous arracher à l'Histoire morte. Comment s'occuper du passé quand on n'a pas de présent?

Ceux qui ayant plus de talent, de loisir et de bonheur que nous, entreprendront d'écrire l'Histoire de France (histoire qui reste encore à faire), trouveront un riche sujet dans le règne des premiers Valois.

Après la bataille de Poitiers, à l'époque où Duguesclin paroît dans l'histoire, la France offre le tableau le plus extraordinaire : une guerre étrangère qui ne prétend à rien moins qu'à mettre un roi d'Angleterre sur le trône de Clovis, deux guerres d'aventuriers et de brigands connus sous le nom des *grandes Compagnies* et des *Tards-venus*, quatre guerres civiles, tantôt unies, tantôt séparées, celle des comtesses de Blois et de Montfort en Bretagne, celle du roi de Navarre en Normandie, celle des paysans en Picardie, celle des bourgeois dans Paris. Partout des crimes effroyables, des meurtres, des incendies, le ravage des terres, la destruction des villes, et au milieu de ces fléaux, la chevalerie dans toute sa splendeur, la galanterie dans toute sa délicatesse, la fidélité, l'honneur dans toute leur beauté, des combats dignes des récits d'Homère, et rendus par des guerriers plus généreux que ceux d'Ilion, des fêtes parmi des dévastations, des palais s'élevant sur des ruines et le goût des lettres renaissant aux cris de la barbarie.

Les personnages de cette époque sont aussi remarquables que les événemens auxquels ils président. C'est le roi Jean, loyal et brave, qui disoit que si la vérité étoit perdue elle devroit se retrouver dans le cœur des Rois, mais prince imprudent et fougueux ; c'est Edouard, monarque habile et libéral, mais peu scrupuleux sur le point de l'ambition et de la justice, père d'un fils aussi héroïque que le fils de Jean étoit sage ; c'est Charles-le-Mauvais qui mérita son nom, esprit inquiet, âme noire, donnant par ses crimes de l'importance à ses artifices ; c'est Marcel qui mêloit les troubles du Tribunat aux autres discordes civiles, et faisoit de Paris une espèce de démocratie ancienne au sein de l'anarchie féodale. Parmi les chefs des paysans on voit paroître le Grand-Ferré, espèce de géant qui terrasse de sa propre main

trente ennemis; parmi les chefs des compagnies, Arnaud de Cervolles, surnommé l'Archi-Prêtre; le petit Meschin, Croquart, Amérigot-tête-noire, cantonnés dans les gorges de vallées et dans les châteaux, rappellent par leur félonie et leurs prouesses les mécréans et les enchanteurs des romanciers. Les chevaliers anglais et gascons ont à leur tête le prince Noir, Chandos, le Captal de Buch; les chevaliers français comptoient Petit-Jehan de Saintré, célèbre dans les aventures de guerre et d'amours; le fameux Clisson, Geoffroy de Charny, ce vaillant porte-oriflamme; Eustache de Ribaumont, illustre par son courage et par la couronne de perles qu'il reçut d'Edouard III devant Calais; La Fayette et La Rochefoucauld, noms que les armes ont cédés aux lettres; l'évêque de Châlons, qui mourut le casque en tête comme Adémar, sur les murs de Jérusalem; Gaucher de Brienne, connétable de France et duc d'Athènes, double titre qui lui imposoit l'obligation d'une double gloire; enfin les Bourbons qui apprenoient à devenir Rois en étant sujets, et qui versoient leur sang pour les Français, avant que les Français mourussent pour eux.

Après le désastre de Poitiers, qui n'auroit cru la France perdue? quelle étoit son unique espérance? Un prince à peine âgé de dix-huit ans, que son projet de fuite avec le roi de Navarre, et sa conduite à Poitiers, n'avoient fait estimer ni des Français ni des ennemis. Cet enfant, qui promettoit si peu, étoit le sauveur que les conseils de Dieu réservoient à un grand peuple. La Providence avoit fait naître Charles V avec les qualités propres à remplir sa mission : plus héroïque, il eût perdu la France en voulant combattre; plus foible, il succomboit à la multitude des périls dont il étoit entouré. Pliant comme un roseau sous la tempête, et se relevant toujours; opposant sa mo-

dération à la fougue française, sa lenteur à l'impétuosité des ennemis; fin sans duplicité, habile à se servir des hommes sans se laisser dominer, il sauva la France par son sang froid, son rare jugement, son grand esprit de conduite, et il obtint le surnom de Sage que lui a conservé la postérité.

Mais Charles n'étoit que la tête : il falloit un bras qui pût frapper, et Dieu avoit en même temps formé ce bras. Tandis que le dauphin inconnu se retiroit obscurément de Poitiers, un pauvre gentilhomme s'élevoit, aussi inconnu que lui, dans les landes de la Bretagne. Ce gentilhomme étoit, comme il nous l'a appris lui-même, *le plus laid* homme de France. Il avoit dans son enfance des airs si grossiers et si *mal agréables*, que son père ne lui permettoit pas de manger à table avec lui. Il n'aimoit qu'à se battre avec les petits paysans. Il n'avoit jamais pu apprendre à lire. « *Rien ne savoit de lettres, ne oncques n'avoit* » *trouvé maître de qui il se laissât doctriner; mais* » *les vouloit toujors férir et frapper.* » Sa mère le traitoit de *bouvier*. Les premiers Anglais dont il enleva les convois disoient de lui et de ses compagnons qu'*ils sembloient brigands qui marchands épiassent* : c'est apparemment par succession de gloire et de fidélité que les Chouans et les Vendéens ont été appelés *brigands*.

Ce Breton si laid, si rude, si ignorant, ce bouvier, ce demi-paysan, n'avoit donc rien en lui qui décelât le héros, hors la valeur. Les chroniques qui en parlent à cette époque, l'appellent un *certain jeune bachelier*. Ce certain jeune bachelier étoit pourtant Duguesclin, le premier grand capitaine que l'Europe ait vu depuis les jours de Rome, ce sire Bertrand, ce Bon Connétable qui fut Bayard, dans sa jeunesse, Turenne, dans son âge mûr.

Charles et Duguesclin viennent ensemble, et l'un pour l'autre, d'autant plus grands que rien n'est préparé pour leurs victoires. Lorsque Dieu veut perdre et non sauver un empire, il aplanit tout devant les exécuteurs de sa vengeance. Ils ont des succès extraordinaires avec des talens médiocres; aucun adversaire habile ne leur dispute le triomphe. Nés au milieu des discordes civiles, ces exterminateurs sont pour ainsi dire forts des maux qui les enfantèrent; ils obtiennent la domination au nom des calamités dont ils sont sortis, et de la terreur que ces calamités ont inspirée.

Lorsque la Providence, au contraire, veut réédifier un royaume et non le détruire, lorsqu'elle emploie ses serviteurs et non ses fléaux, loin de leur rendre la route facile, elle leur oppose des obstacles dignes de la gloire qu'elle leur prépare. Plus ils ont de vertus, moins ils tirent de force de ces vertus; car les méchans et les foibles s'épouvantent de tout ce qui est ordre et fermeté. Tout doit alors être emporté sur les amis par la puissance du caractère, sur les ennemis par le tranchant de l'épée. Le dauphin, au milieu de tous les désastres, dépouillé de la meilleure partie de ses Etats, lutte avec Edouard, grand roi, heureux guerrier, souverain de l'Angleterre et de la moitié de la France. Duguesclin combat le prince Noir et ses chevaliers : sans argent et sans crédit, c'est en vendant les joyaux de sa femme qu'il fait vivre ses compagnons d'armes. Tantôt il n'a pour soldats que des gentilshommes braves, mais indociles, et des paysans sans discipline; tantôt son armée est composée d'un ramas de brigands qui ne le suivent que par le miracle de sa gloire. Et cependant le prince et le sujet délivrent la France, rappellent le commerce, rétablissent l'agriculture et font refleurir les lois. Après avoir brillé ensemble sur la scène du monde, ils en descendent

presque en même temps : le Bon Connétable ne précède que de quelques momens à Saint-Denis le roi son maître. Réveillés de nos jours dans leurs tombeaux, ces deux grands hommes, toujours liés par la même destinée, se sont pour ainsi dire revus après une nuit de quatre siècles. Les cendres du monarque qui avoit arraché aux Anglais notre terre natale, ont été jetées au vent, et des mains françaises ont brisé le cercueil de Duguesclin, espèce d'arche sainte devant qui tomboient les remparts ennemis.

Le Vicomte DE CHATEAUBRIAND.

---

BIBLIOTHÈQUE DES DAMES CHRÉTIENNES, *contenant un choix de Livres d'Eglise et de Dévotion*, publiée sous la direction de M. l'abbé DE LA MENNAIS, et enrichie de soixante gravures d'après les dessins originaux de M. BOUILLON(1).

Lorsque le philosophisme sur son déclin, cherchant à ranimer son existence à la source même où il puisa la vie, tourne ses regards supplians vers ses premiers fondateurs; lorsqu'il s'efforce, en les reproduisant, de rendre à leurs doctrines ce charme de la nouveauté que le temps leur a fait perdre sans retour, ce prestige de l'erreur qu'une sanglante expérience a dissipé; lorsque, exhumée par ses soins, cette vaste encyclopédie du mensonge reparoît sous toutes les formes, est mise à la portée de toutes les classes, offerte à qui peut la payer, donnée à qui ne peut que la lire; ici envahissant sous ses innombrables volumes les rayons d'une bibliothèque d'où elle chasse les fruits dédaignés de la sagesse des siècles; là se

(1) Vingt volumes in-18, publiés par livraisons de deux volumes, à dater du 1er janvier prochain. Prix de chaque livraison : 10 fr. A Paris, à la librairie grecque-latine-allemande, rue de Seine, nº 12.

resserrant dans une édition *compacte*, comme les esprits de ténèbres dans le *Pandæmonium*, et résolvant ainsi ce funeste problème de la chimie révolutionnaire, de renfermer la plus grande quantité de poisons dans le plus petit espace possible ; lorsqu'en même temps une tourbe de misérables folliculaires s'en déclarent les prôneurs pour s'en faire ensuite un appui, trop heureux d'étayer leur impiété grossière et imbécile d'une impiété spirituellement sophistique ; lorsqu'enfin, les hommes commis à la garde de la société, loin de s'opposer aux progrès du mal, lui ouvrent toutes les portes, et même celles des écoles où s'élève une génération, notre dernière espérance, c'est une inspiration noble et généreuse d'appeler la lumière à dissiper les ténèbres, d'opposer la vérité au sophisme, la prière au blasphème, l'espérance au néant, et de réunir ainsi, pour en augmenter la force, tous les remèdes les plus propres à arrêter la contagion où déjà elle a fait ses ravages, à l'empêcher de naître où elle étoit près de pénétrer.

Telle est la tâche importante que M. l'abbé de La Mennais s'est imposée en coopérant, avec plusieurs autres écrivains dont la piété égale les lumières, à la publication d'un recueil où les fidèles trouveront tout ce que l'éloquence sacrée a de plus persuasif, la morale de plus sublime, la méditation de plus consolant. Nommer M. de La Mennais, c'est dire assez quel goût sûr, quel discernement éclairé, quelle conscience religieuse et littéraire présideront au choix des ouvrages qui composeront la *Bibliothèque des Dames chrétiennes* ; et ajouter, surtout dans *le Conservateur*, un éloge à ce nom illustre, nous sembleroit un pléonasme.

Nous nous bornerons donc au simple exposé du travail auquel les éditeurs se sont livrés.

Frappés de l'excessive médiocrité de la plupart des traductions françaises des ouvrages de piété, leur premier soin a été d'en substituer de plus correctes, de plus élégantes, et l'on ne peut douter du succès de leurs efforts, en voyant la majeure partie de ce travail confiée à M. Génoude qui s'est déjà acquis une si belle réputation par ses nombreuses traductions des livres sacrés. Quant aux préfaces et avertissemens, encore plus médiocres dans les anciennes éditions que le texte même, M. l'abbé de La Mennais et M. l'abbé Letourneur, prédicateur du Roi, se sont partagé le soin d'en composer de nouveaux. Et en même temps, ne voulant rien risquer en des matières si graves sans être appuyés de l'autorité, ces habiles théologiens, donnant l'exemple trop long-temps négligé de la soumission qu'ils prêchent, ne publieront rien d'*absolument nouveau* qu'après avoir, au préalable, obtenu l'autorisation des Supérieurs.

Cependant, une si grande supériorité sur tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans ce genre, n'auroit peut-être pas suffi dans un siècle où le luxe qui envahit tout, s'est glissé jusque dans les œuvres d'humilité. Il falloit donc faire en sorte qu'un livre excellent fût aussi un beau livre, et que la forme, pour ainsi dire, ajoutât encore au mérite du fond. M. Didot aîné a été chargé de ce soin, et le *Specimen*, qu'il a joint au prospectus, prouve déjà que, selon sa coutume, il a su faire plus encore que les plus exigeans ne pouvoient espérer. Nous oserons d'avance en dire autant des gravures : le talent si souvent éprouvé de M. Bouillon, équivaut à l'expérience ; et l'on peut, sans craindre d'être démenti par l'événement, tout promettre au nom de l'auteur du *Musée des antiques*.

Au reste, le public ne tardera pas à ratifier nos

éloges. C'est le premier janvier prochain que les éditeurs lui donneront les deux premiers volumes de cette précieuse collection, c'est-à-dire la première livraison qui sera suivie de neuf autres pareilles, publiées de deux en deux mois, et ornées chacune de six gravures. Après *l'Imitation* et *le Combat Spirituel* qui commenceront le recueil, paroîtront successivement *l'Eucologe*, *la Journée du Chrétien*, *la Semaine Sainte*, *l'Office de la Vierge*, *le Petit-Carême* de Massillon, *les Oraisons Funèbres* de Bossuet, *l'Introduction à la vie dévote*, *le Nouveau-Testament*, etc. etc. Parmi les ouvrages dits *ascétiques*, il en est de presque inconnus, ou qui n'ont jamais été traduits, qui seront, pour la première fois, offerts aux personnes adonnées à de plus hautes pratiques de dévotion. Nous ne pouvons mieux caractériser ces sortes d'ouvrages, qu'en transcrivant ici ce que M. l'abbé de La Mennais en dit lui-même dans le prospectus. « Parmi les caractères frappans des livres ascétiques, il en est un surtout qui les distingue des autres productions de l'homme, et semble, jusqu'à un certain point, les rapprocher des Ecritures divines, la persuasion entière et profonde qu'ont les auteurs de ces livres des vérités qu'ils annoncent, et l'onction la plus attendrissante; qu'on nous permette de développer un peu notre pensée.

» A Dieu ne plaise que nous prétendions établir aucun parallèle entre les écrivains sacrés et les écrivains spirituels, ou attribuer à ceux-ci une inspiration que l'Eglise ne reconnoît que dans ceux-là. Mais, sans blesser en rien la foi, ne pourroit-on pas supposer que des hommes d'une si éminente sainteté, des hommes *dont la conversation étoit toute dans le Ciel* (1),

(1) *Nostra autem conversatio in cœlis est.* Ep. ad. Philip., c. 3, v. 20.

» des hommes que le Seigneur *cachoit dans le secret de sa face* (1), et combloit de ses grâces les plus précieuses ; ne pourroit-on pas supposer, disons-nous, que ces hommes, ou plutôt ces anges sur la terre, éclairés intérieurement de l'éternelle splendeur, rafraîchis et vivifiés par cette *rosée de lumière* dont parle le prophète, en ont laissé tomber quelques gouttes dans leurs écrits ; et que c'est moins encore leur parole qu'ils nous font entendre que la parole de Dieu même? Leurs pensées, leur langage, tout chez eux décèle une origine céleste. Non, ce n'est pas ainsi que l'homme parle : il n'a point, avec tant de grandeur, tant de simplicité, ni tant de calme avec tant d'amour. Ce mélange divin de naïveté et de sublimité, d'ardeur et de quiétude, est encore un caractère distinctif des auteurs ascétiques. Eux seuls savent toucher, émouvoir profondément l'âme, sans lui rien faire perdre de sa paix. L'éloquence de l'homme, toute passionnée, parce qu'elle s'adresse aux passions, échauffe, exalte, remue, bouleverse ; sa force est dans sa violence ; c'est un torrent qui, dans sa course, froisse, brise et entraîne les cœurs. Mais écoutez un pauvre moine parlant du Sauveur Jésus : son front est calme et serein, ses paroles sont simples et douces ; et toutefois, à peine a-t-il dit deux mots, que vous vous sentez tout ému, et que vos larmes coulent délicieusement. Avec des moyens en apparence si foibles, comment produit-on de si merveilleux effets? Il faudroit, pour expliquer ce miracle spirituel, dévoiler tout le fond de l'âme pieuse et fervente ; il faudroit entrer dans le secret de la grâce, montrer par quelles voies cachées, par quels mystérieux

(1) *Abscondes eos in abscondito faciei tuæ*. Ps. 30, v. 21.

» canaux elle se communique, et passe d'un cœur
» dans un autre; toutes choses presque ineffables,
» et qu'il n'est donné qu'à peu d'hommes de con-
» noître et de révéler. »

Après cette citation, nous n'ajouterons rien : quand le maître a parlé, l'écolier admire, et se tait.

Le Comte O'Mahony.

---

Paris, le 17 décembre 1819.

Ce qui se passe dans les Chambres en Angleterre, leur activité, leur prudence, l'union de tous les partis pour éloigner un danger présent, sans compromettre les libertés, offre un spectacle digne de fixer l'attention des hommes qui ont toujours pensé que, dans un gouvernement représentatif, l'art de diriger les esprits est le premier et le plus nécessaire. Partout où la publicité soumet à l'examen tous les actes de l'administration, ce n'est qu'en s'emparant de l'opinion qu'on s'élève au-dessus des difficultés. Nos ministres sont d'un avis contraire; semblables à ces piqueurs dont la lâche cruauté occupe tout Paris, ils pensent qu'en blessant sourdement toutes les opinions, ils inspireront une terreur d'autant plus grande, qu'on ne saura jamais où ils veulent porter leurs coups. Ils ont réussi au-delà de leurs vœux. Il n'est pas de parti aujourd'hui, de fraction de parti qui ne redoute leur légèreté; on les croit capables de tout, même de s'en aller. Toutes les choses sont matériellement ce qu'elles étoient il y a huit jours; aucun projet de loi n'a été présenté; et cependant les haines et les soupçons se sont accrus au point que, si on jugeoit de notre situation politique par la violence des écrits et la vivacité des conversations, il seroit permis de croire que nous sommes à la

veille de grands évènemens. Que peut-on craindre? Que peut-on espérer? c'est ce que tout le monde ignore, faute de vouloir remonter aux causes qui ont amené la crise dans laquelle se trouve la France; mais, à ne considérer que ce qui frappe extérieurement, on pourroit affirmer que les esprits n'étoient pas autrement disposés quand le Directoire fit un coup d'Etat contre les Chambres et une partie de ses membres, et quand Buonaparte fit un coup d'Etat contre le Directoire, qui avoit perdu toute confiance, même celle de ses courtisans.

Le vent souffle de tous côtés. Qui sera le premier enlevé dans le tourbillon? sera-ce le ministère? sera-ce la monarchie? Telle est la question qu'on discute partout aujourd'hui; et ces discussions, qui témoignent l'ébranlement qu'éprouve la société, mûrissent prodigieusement la possibilité des catastrophes, soit qu'on les désire, soit qu'on les redoute. Tel devoit être le résultat, une fois les inquiétudes publiques avouées, d'un projet de changer la loi des élections en altérant la Charte, lorsqu'on annonçoit ce projet d'une manière vague, et qu'on laissoit les esprits se perdre dans de tristes hypothèses, au lieu de les fixer de suite par une proposition faite de manière à renfermer la question dans de justes limites. M. de Cazes ne se doute pas d'une chose qui le feroit certainement frémir s'il en avoit la conviction: la volonté suivie de faire du *ministère* le *gouvernement*, avec le désir secret d'élever un ministre au-dessus de ses collègues, n'a pu se réaliser qu'en sacrifiant la royauté aux doctrines de la révolution. Si M. de Cazes est grand aujourd'hui de quelque chose, c'est de ce qu'il a dérobé à la monarchie. Les révolutionnaires l'ont aidé, sachant fort bien qu'un *gouvernement* qui consentiroit à recevoir la vie d'un *ministère*, l'accepteroit de la révolution, et à

toutes les conditions que la révolution voudroit lui imposer. Il y a long-temps que ces expériences ont été faites; les résultats qu'elles ont produits ont toujours été les mêmes; et, de ce que M. de Cazes et M. Pasquier n'ont jamais étudié l'histoire, ce n'est pas une raison pour que les directeurs de la révolution aient la même ignorance. Ils savoient encore (et nos ministres ne le savoient pas) que tout ce qui affoiblissoit la royauté avançoit nécessairement la chute du ministère qui sacrifioit à son ambition les prérogatives de la couronne. Les dernières élections ont ouvert les yeux de M. de Cazes, non sur les périls que court la légitimité, mais sur le renversement inévitable de son pouvoir personnel par l'effet des prochaines élections : dès lors, il s'est décidé à changer la loi; mais cette décision, prise à la hâte, sans calculs, sans moyens prévus de l'exécuter, sans autre secours que les sophismes des doctrinaires, a porté un nouveau coup à la monarchie. Comme les piqueurs se cachent dans l'ombre pour se soustraire à l'indignation publique, le ministère s'est caché derrière la royauté; il l'a compromise ouvertement avec un parti qui ne respecte rien, qui n'a plus rien à ménager dès qu'on parle de le déposséder; et les attaques contre la légitimité sont devenues si violentes, si directes; on proclame si hautement la révolution comme la seule puissance respectable, que la France étonnée se demande si tout le monde est d'accord, et si la conspiration est tellement avancée qu'il y ait plus de bénéfice à l'avouer que d'intérêt à essayer de la nier. Le même ministère, qui a dépouillé la royauté pour se faire le gouvernement, cherche aujourd'hui dans la royauté un appui qu'elle ne peut pas lui prêter, et croit la relever en faisant traiter dans *le Moniteur* ce que peut le Roi sur les lois fondamentales de l'Etat; comme s'il étoit possible de

raffermir, par des raisonnemens plus ou moins captieux, une autorité qu'on a mise quatre ans de suite à la merci de tous les sophismes, et devant laquelle on soulève en ce moment les craintes les plus propres à donner de l'activité aux passions.

Loin que le ministère soit en mesure d'apporter un projet de loi sur lequel s'épuiseroient du moins les oppositions, on peut croire que le projet qu'on avoit poussé la semaine dernière jusqu'au 127ᵉ article, a été entièrement abandonné ; on en médite un second, qu'on abandonnera encore pour un troisième, auquel il faudra de même renoncer. Je doute qu'il soit possible de créer, d'un seul jet, un système électoral chez un peuple qui n'a point de libertés locales, qui n'a aucune de ces institutions où les hommes se forment, par la discussion libre d'intérêts de communes et de provinces, à la discussion des intérêts généraux, et où des services rendus gratuitement autour de soi préparent ces liens d'estime qui unissent une province à ses administrateurs. Ce système, qu'on pourroit appeler naturel, existe encore dans presque toute l'Europe; il est complet dans le royaume des Pays-Bas, où il n'y a vraiment d'élection qu'au premier degré, c'est-à-dire pour former le pouvoir municipal ; le pouvoir municipal députe au pouvoir cantonnal, celui-ci au pouvoir provincial, et les députés du pouvoir provincial forment ce que nous appelons en France la représentation nationale. Avec ces bases, il seroit possible d'arriver à des conceptions qui ne priveroient aucun électeur des droits qu'on lui a reconnus en interprétant légèrement la Charte, mais qu'il faut respecter, parce qu'il y a possession, et que la possession est tout en véritable politique. Il seroit certainement possible d'y joindre d'autres combinaisons en rapport avec les lumières ou les préjugés du siècle, et favorables surtout aux principes qui doivent tout dominer pour maintenir

le gouvernement établi. Mais toutes les conditions de bon sens et de liberté nous manquent ; et les mêmes ministres qui nous les refusent depuis cinq ans, s'appuient de notre misère à cet égard pour nous retirer peu à peu ce que le Roi nous avoit accordé ; ils prétendent encore que nous devons les remercier de leur prudence. Quand ces conditions existeroient, la loi des élections ne seroit pas moins difficile à faire, même par un ministère qui s'oublieroit entièrement, si c'est s'oublier, lorsqu'on est ministre, que de s'occuper exclusivement du bonheur et de la stabilité de son pays. Que sera-ce donc lorsqu'il n'y a que des individus sans association, sans corporation, et que des ministres à vue courte ne voudront concevoir une loi d'élection que dans l'intérêt du ministère, et ne la calculer que dans l'espoir de ne donner la majorité ni aux royalistes, ni aux libéraux? Il en résultera nécessairement que le triomphe de l'une ou de l'autre opinion s'établira violemment hors des Chambres, sans attendre l'avis des Chambres, et la Charte sera trompée dans sa principale destination, puisqu'il y aura combat, déchirement, là où elle avoit arrangé les choses pour qu'il n'y eût que discussion. Nos ministres sont fous, s'ils ne voient pas que tout marche tandis qu'ils combinent entre eux quelle direction légale ils donneront aux événemens, et la loi qu'ils auront méditée la veille ne pourra plus être présentée le lendemain, parce que les esprits avancent, se prononcent, et que la question se trouve généralement décidée avant qu'elle ait pu être soumise à la discussion des pouvoirs de la société. Le *Bulletin des Lois* est une preuve incontestable que les lois écrites sont souvent des lois mortes; et on continue à tout chercher dans des combinaisons de lois, parce que cela est facile pour les sots comme pour ceux qui n'ont que de l'esprit. Il faut plus que de l'esprit pour faire des lois qui vivent.

Les royalistes n'ont jamais cessé de penser et de dire que la loi actuelle seroit fatale à la monarchie ; ils le pensent encore. Mais, en 1816, ils jugeoient moins la loi par ses combinaisons, qui n'étoient, après tout, que des lignes noires sur du papier blanc, que par l'esprit dans lequel elle étoit faite, discutée et acceptée. La Chambre des Députés en avoit ôté un article qui livroit toutes les nominations au ministère ; le projet n'avoit été fait que pour cet article ; et cependant le ministère persista à faire passer le projet à la Chambre des Pairs ; on réveilla les mourans et les morts pour les faire voter ; on fit plus, et le public en a conservé le souvenir. Toujours bouffi de présomption, toujours imbu de l'idée que si Buonaparte avoit joué avec la révolution, ses singes pourroient en faire autant, le ministère crut qu'il rattraperoit par son habileté l'influence légale que la pudeur publique lui avoit refusée. Qu'a-t-il obtenu par ses intrigues? Il a déconsidéré, sur tous les points de la France, l'unité d'administration, et a fini par être pris dans les piéges qu'il avoit tendus. Il est vrai que la monarchie y avoit été prise la première ; mais nos ministres ne s'en étoient point inquiétés. Ils voudroient recommencer ce jeu, dans l'espoir qu'une loi nouvelle trouveroit les esprits moins préparés contre les finasseries ministérielles ; les libéraux leur tiennent le pied sur la gorge, et les royalistes regardent comme cela finira.

Sera-ce par une loi? Nous ne le croyons pas ; on ne peut fabriquer une loi qu'avec le secours de la majorité ; et nous ne voyons aucune opinion décidée à sacrifier les lois fondamentales de l'Etat à l'ambition d'un homme qui veut toujours démolir pour s'élever sur des débris, qui ne peut être grand que de la bassesse de tous, comme il n'est habile que de l'impéritie de ceux qui veulent le remplacer. Les jacobins ont poussé des cris sinistres à la première idée de changer quelques articles de la

Charte ; cela devoit être. La Charte étant devenue par eux un moyen d'action révolutionnaire, et leur ayant préparé un triomphe qui ne peut être ajourné au-delà de la prochaine convocation des colléges électoraux, il est tout naturel qu'ils se démènent pour n'être pas détrônés. Loin de les blâmer sur ce point, nous avouons qu'en général c'est une chose très-louable que de défendre sa couronne quand on n'a plus qu'à la saisir ; à plus forte raison, approuvons-nous qu'on la défende quand on la possède. Mais les révolutionnaires exagèrent beaucoup leur résistance ; les menaces qu'ils font, les moyens qu'ils emploient sont tels, qu'un ministère qui seroit monarchique les en feroit repentir. M. de Cazes est si tremblant pour son avenir, qu'il ne voit pas le présent. Il n'y a que la France qui en soit occupée.

La première annonce de la possibilité d'attaquer quelques articles de la Charte n'a pas fait crier les royalistes ; elle leur a causé une vive surprise. Toujours trompés dans leurs pensées politiques, parce qu'ils ne comptent pas le pouvoir des sots et des fous pour tout ce qu'il vaut, ils ont cru qu'un projet qui renferme tant de conséquences n'avoit pu être conçu que dans de grands intérêts ; qu'il étoit au moins nécessaire de les connoître avant de se prononcer sur une mesure à laquelle l'avenir de la France et les destinées de la monarchie pouvoient être attachés. Ils ont espéré que le ministère s'expliqueroit ; le sujet en valoit la peine. Le ministère a gardé le silence. Ils ont reporté l'espérance d'une explication sur l'adresse de la Chambre des Pairs ; rien n'a répondu à leur attente. Abandonnés à leurs propres réflexions, revenus de la surprise que leur avoit causée l'idée d'altérer les lois fondamentales, ils sont entrés dans le fond des choses ; indignés de voir que le ministère n'étoit occupé que de sa conservation, qu'il agitoit les

esprits sans avoir à sa disposition aucun moyen de les fixer, qu'il se croyoit capable à lui seul de faire ce que des hommes véritablement politiques n'oseroient tenter qu'avec l'assurance d'être soutenus par un parti puissant, les royalistes se sont demandé : 1°. si des modifications à la loi des élections entraînoient nécessairement le changement de quelques articles de la constitution ; 2°. quelles certitudes on avoit que ces changemens auroient pour résultat d'élever l'esprit de la monarchie au-dessus de l'esprit de la révolution ; 3°. ce qui arriveroit si, la Charte une fois compromise, les élections de l'année prochaine étoient à peu près ce qu'elles ont été depuis deux ans. Ces questions sont graves ; l'incertitude qui accompagne leur solution feroit frémir, même avec des ministres habiles, dévonés ; que sera-ce donc avec un ministère sans loyauté et sans capacité, avec un ministère qui, depuis quatre ans, se laisse jouer par la révolution, et qui ne se rend pas justice s'il croit qu'il soit encore en son pouvoir de tromper quelqu'un, ou même d'inspirer de la confiance quand il parleroit enfin avec sincérité ? Les royalistes ne sont pas sans prévoyance ; le malheur leur en a donné. Convaincus qu'un parti, qui auroit fait le sacrifice de quelques articles de la Charte à un ministère ambitieux, n'auroit aucun moyen de lui résister le jour où il en exigeroit le sacrifice entier, les royalistes se sont mis hors de toute activité, non qu'ils ne tiennent sincèrement à la stabilité des lois fondamentales de l'Etat ; mais entre subir les chances de nouveaux déchiremens, ou les provoquer et en accepter la responsabilité, il n'y a point à balancer pour de véritables Français. En mettant à part les conséquences de tout événement décidé autrement que par une discussion, il restera aux royalistes la force qui accompagne la fidélité aux sermens, et l'avantage inappréciable d'op-

poser la liberté légale aux excès des jacobins, à leurs divisions, dont la France ne pourra supporter long-temps les dégoûts et les frais.

Quoique rien ne soit changé depuis huit jours, par le fait du ministère, puisque le ministère n'a rien proposé aux Chambres, il est donc vrai que la discussion hors des Chambres a marché si rapidement, que la question principale est décidée. Quelle ressource reste-t-il au ministère? Ce n'en est pas une que de dire piteusement qu'on a mal interprété ses pensées, qu'il n'a pris aucun engagement public qu'on puisse lui reprocher, et de se contenter d'apporter un projet insignifiant qui ne changera rien au résultat prévu des élections prochaines. Le ministère ne veut pas tomber; moi, je crois qu'il ne peut plus tomber; mais enfin son arrêt est inévitable si, jusqu'à la convocation des colléges électoraux pour le renouvellement de la 4e série, il laisse toutes les choses dans l'état où il les a mises. Se retirer ou faire un coup d'Etat, voilà ce que le public discute maintenant pour le ministère. Pendant qu'il nous prépare un projet de loi plus ou moins constitutionnel, qu'il s'occupe de nos affaires, on s'occupe des siennes. Il y a réciprocité.

On prononce d'autant plus volontiers le mot *coup d'État*, que personne ne se rend compte au juste de ce que le mot signifie. A en juger par ce que j'ai vu depuis que j'existe, un coup d'Etat est le dernier acte de désespoir de l'incapacité. Violer les lois à l'égard des hommes, à l'égard des institutions, à l'égard des pouvoirs de la société, pour un grand intérêt bien ou mal aperçu, c'est à peu près ce qu'on appelle un coup d'État. La dissolution des anciens parlemens et la création du parlement Maupeou étoient un coup d'Etat dans l'intérêt bien ou mal entendu du pouvoir absolu; la condamnation de Louis XVI étoit un coup d'Etat

dans l'intérêt de la république, qui rendit impossible l'établissement de la république; l'assassinat du duc d'Enghien étoit un coup d'Etat dans l'intérêt de l'usurpation; il n'en reste que l'horreur; le Directoire marchoit à coups d'Etat, et tomboit de même, parce qu'il y a toujours plus de foiblesse que de force à violer les lois. Dans la situation présente des choses et des esprits, un coup d'Etat n'est possible, c'est-à-dire ne peut produire un effet de quelque durée qu'appuyé par un des partis qui ont autorité en France. Blâmé par tout le monde, les ministériels exceptés, il retomberoit de suite sur ses auteurs; quinze jours suffiroient pour que les difficultés qu'un coup d'Etat n'auroit pas levées, et les innombrables difficultés qu'il auroit fait naître, missent la division entre les faiseurs; et le premier appel à l'opinion seroit plus décisif qu'un appel à la force. Que seroit-ce si les menaces que font les révolutionnaires depuis quelques jours étoient appuyées sur des projets et des ressources que nous ne pouvons connoître? Il seroit si bête de tomber devant les jacobins, et d'avoir le tort moral de son côté, qu'on ne peut croire que l'imprudence aille jusqu'à courir cette chance déshonorante.

Tels sont les objets qui occupent aujourd'hui toutes les conversations, et qu'il est de notre devoir de consigner comme une preuve que les inquiétudes vagues qui régnoient dans les esprits, ont acquis une prodigieuse activité depuis qu'on leur a donné des projets inconnus pour alimens. Avec un peu de connoissance du cœur humain et plus de confiance ministérielle dans la force des gouvernemens représentatifs, on auroit évité ces pénibles résultats; car il ne faut pas croire que ce qui occupe les esprits d'une nation vive soit sans influence; et nous ne serions pas étonnés que la proposition d'autoriser le ministère à percevoir les

six douzièmes des contributions sur les rôles de l'année précédente, ne se ressentît des discussions sur les coups d'Etat. Il n'est pas d'une saine politique de soigner les finances de l'ennemi. Ce n'est pas qu'on soit agité d'une peur nouvelle : on s'en tient à l'effroi qu'inspire naturellement l'incapacité unie à la présomption. Il y a long-temps que cet effroi-là existe pour les gens qui voient de loin ; mais il gagne jusqu'aux aveugles, et cela ne laisse pas que de faire une assez grande majorité.

Ce qu'on n'auroit pas cru possible, se réalise cependant ; la mauvaise foi des révolutionnaires augmente ; ils vont toujours en avant sur la supposition que le ministère et les royalistes sont d'accord au fond pour attaquer la Charte, et qu'ils ne sont divisés que sur les garanties réciproques qu'ils se demandent ; le ministère, pour que les secours qu'il attend des royalistes, ne le mettent pas sous leur tutelle ; les royalistes, pour que le ministre, après s'être servi d'eux, ne les livre pas à tous les ressentimens, comme il a fait en 1815, après avoir arraché de la Chambre des Députés, par des émotions monarchiques et des supplications pitoyables, ces fatales lois de police que, quelques mois plus tard, la Chambre, mieux instruite des hommes et des choses, n'auroit pas accordées, et qu'aucun écrivain royaliste n'a approuvées. Il est hardi de vouloir envelopper, dans les mêmes soupçons, M. de Cazes et les royalistes, d'essayer de confondre, dans la même haine, les proscrits et les proscripteurs ; mais il y a parmi les libéraux des hommes d'une imagination étonnante ; et quand quelque chose gêne le parti, on les charge, et ils se chargent d'arranger tout cela de manière que ce qui est vrai soit faux, et que ce qui est faux soit vrai. En bonne conscience, les royalistes ne sont pas assez forts pour se mettre sur les épaules le passé de M. de Cazes ;

cela regarde les jacobins, puisque seuls ils en ont profité. Si les royalistes avoient renié la Charte par dégoût de la loi des élections, cela auroit beaucoup servi les projets des révolutionnaires; ils en ont eu l'espérance, comme le ministère avoit la crainte de voir les royalistes se jeter au-devant de lui avec trop de pétulance. Crainte vaine! Espérance trompeuse! Les royalistes sont et restent en dehors de projets qu'ils ne conçoivent pas, laissant les révolutionnaires et le ministère se disputer entre eux les lambeaux de la monarchie, ne se mêlant pas plus de leurs querelles qu'ils ne les félicitoient de leur union, et ne les plaignoient dans leurs brouilleries passagères. Par l'ordonnance du 5 septembre, on a pris devant la France, l'Europe et la postérité, l'engagement formel de faire une monarchie avec les débris de la république et de l'usurpation, sans y admettre aucun homme, aucun principe monarchique. Voici le moment de proclamer les résultats de cette sublime opération; nous attendons que M. de Cazes monte en chaire comme le premier professeur des monarchies nouvelles, et qu'il démontre que tout a réussi comme il l'avoit annoncé.

Fiévée.

---

On trouve chez le Normant, imprimeur-libraire, rue Seine, n° 8, près du pont des Arts, un assortiment considérable de livres très-joliment reliés, propres à être donnés en étrennes aux jeunes gens et enfans des deux sexes. Les différens ouvrages dont il est composé forment plus de dix mille volumes, tous choisis de manière que l'amusement n'est jamais sans utilité, soit sous le rapport de l'instruction littéraire, soit sous le rapport, plus important encore, de la religion et de la morale.

On remarque, dans cette collection, les OEuvres de Berquin, de Florian, de Delille, d'Homère; les Lettres de Mme de Sévigné; le Voyage du jeune Anacharsis; les Mille et Une Nuits; le Cours de La Harpe; les OEuvres de Gessner; la Jérusalem délivrée; Télémaque; les Fables de La Fontaine, d'Esope; les OEuvres de Racine, avec les Commentaires de Geoffroy; les OEuvres de Louis Racine; les Leçons de Littérature, par MM. Noël et Delaplace; le Dictionnaire de la Fable, par M. Noël; les Révolutions Romaines; Odes d'Anacréon, par M. de Saint-Victor; les Héroïnes chrétiennes et les Ecoliers vertueux, par M. l'abbé Carron; Plutarque, traduction d'Amyot, in-8°; Essais de Montaigne, in-8°; Tacite, traduit par Dureau-Delamalle; Histoire de Fénélon; Histoire de Bossuet, l'Histoire Ancienne, Romaine, des Empereurs, du Bas-Empire, par M. Royou; Bibliothèque portative des Voyages, in-18; les Ephémérides; l'Histoire de France d'Anquetil; l'Histoire universelle, du même; tous les ouvrages de M. de Chateaubriand; les Voyages de Chardin en Perse; l'Histoire de France, par M. Royou, 6 vol. in-8°; la jolie Collection, figures coloriées, publiée par M. Nepveu, contenant: Mœurs des Ottomans, Chine en miniature, Description de l'Espagne, de l'Afrique, de l'Hindoustan, de l'Egypte, du Caboul, de l'Illyrie, etc. Chaque article se vend séparément; Abrégé des Histoires Ancienne et Romaine, par Tailhié; Adèle et Théodore; Veillées du Château; Petits Emigrés; Annales de la Vertu; Aventures de Robinson; Annales Littéraires, par M. Dussault; Biographie des Demoiselles; Buffon de la Jeunesse; Cabinet du Naturaliste; le Comte de Valmont; Eraste; l'Esprit de l'Histoire; Histoire de France pendant le XVIIIe siècle; Bible de Royaumont; Leçons Anglaises, Leçons Latines, Leçons Latines

Modernes, Leçons de la Nature; Magasin des Enfans; Métamorphoses d'Ovide par Saintange; Mythologie de la Jeunesse; OEuvres de M. Andrieux; OEuvres de Saint-Réal; OEuvres d'Horace, traduites par M. Daru; OEuvres de Virgile, traduites par Binet; Odyssée d'Homère, par Le Brun; Plutarque de la Jeunesse; Théâtre des Auteurs du second ordre; Traité des Etudes; Abrégé des Voyages de Cook; Voyages de Gulliver; Voyageur de la Jeunesse; Abrégé du Génie du Christianisme, par M. de Chateaubriand; Abrégé du Cours de Littérature Ancienne et Moderne, par La Harpe; l'Ami des Enfans, par Berquin; Aventures les plus curieuses des Voyageurs, par P. Blanchard; Caractères de La Bruyère; Chefs-d'OEuvres de Pierre et de Thomas Corneille; Chefs-d'OEuvres dramatiques de Voltaire; Dictionnaire d'Education, par Filassier; Don Quichotte de Florian; Education des Filles; Elémens d'Histoire d'Allemagne, de France, d'Angleterre, par l'abbé Millot; OEuvres complètes de Boileau; OEuvres de Crébillon; OEuvres complètes de Massillon; OEuvres de Molière; OEuvres de Racine; OEuvres de Regnard; Paul et Virginie; Salluste, traduit par M. Dureau de Lamalle.

On trouve chez le même une collection des plus jolis Almanachs, et de livres d'Eglise, très-bien reliés.

*N. B.* Le catalogue se distribue à son magasin.

---

On vient de mettre en vente chez Raymond, libraire, rue de la Bibliothèque, n° 4; et chez Le Normant, une nouvelle édition de l'ouvrage du vicomte de Ségur, intitulé *les Femmes*. Quatre vol. in-12, avec fig. Prix : 12 fr., et 14 fr. par la poste; et en 2 vol. in-8°, 12 fr., et 15 fr. par la poste. Il y a des exemplaires de ces deux formats sur papier vélin, le prix est du double. — Cette nouvelle édition est augmentée de l'influence des femmes sous l'empire, et de notes historiques, par M. Ch. N....

# LE CONSERVATEUR.

---

## *AVIS.*

*Les Personnes dont la Souscription finit avec le tome cinquième* (65e Livraison), *et qui sont dans l'intention de souscrire pour le sixième volume, sont invitées à vouloir bien faire parvenir leur renouvellement de suite, si elles veulent éviter tout retard dans l'envoi de leurs Livraisons.*

*Les Souscripteurs des départemens sont aussi priés, pour prévenir toute erreur, d'écrire leurs noms et leurs adresses bien lisiblement, et surtout de ne pas oublier, comme cela est arrivé plusieurs fois, d'indiquer le lieu de poste par lequel ils sont servis.*

*On ne peut souscrire que du commencement d'un volume.*

*Le prix du volume est de* 14 *fr. par la poste.*

*Les lettres et l'argent doivent être adressés*, franc de port, *à M. Le Normant, fils, rue de Seine, n°* 8, *F. S. G.*

---

*Sur un Arrêt rendu par la Cour de cassation.*

Le *Conservateur* a déjà parlé d'un arrêt que vient de rendre la Cour de cassation, sur l'appel réitéré d'un protestant condamné à six francs d'amende, pour avoir refusé de tendre le devant de

sa maison sur le passage de la procession du Saint Sacrement. Les circonstances de ce jugement ne sont pas moins remarquables que le jugement même, et peut-être, dans nos trente années de révolution, n'a-t-on rien vu que l'on puisse comparer à cet acte extraordinaire de la première cour du royaume; car ce n'est point ici une de ces décisions violentes qui s'expliquent par l'emportement des passions, mais une sentence méditée avec calme dans le sanctuaire de la justice, et promulguée après une mûre délibération.

Il s'agissoit de savoir si l'autorité publique pouvoit exiger de chaque citoyen des témoignages extérieurs de respect pour la religion de l'Etat. L'avocat de la partie appelante a soutenu que ce seroit violer la liberté des cultes établie par la Charte; que, dans l'esprit de nos lois, cette liberté devoit s'étendre à toutes les religions qu'il plairoit à chaque individu de se former, sans que l'Etat lui-même en adoptât aucune. Et comme on avoit montré, à l'occasion d'un Mémoire publié précédemment par le même avocat, que l'athéisme légal étoit une conséquence nécessaire de l'interprétation qu'il donnoit à la Charte, il lui a fallu, pour l'intérêt de sa cause, avouer hautement cette conséquence, et même s'en prévaloir, comme du principe fondamental de la décision que le tribunal alloit rendre. *Oui*, a-t-il dit, *la loi en France est athée, et elle doit l'être.*

Certes, il n'existe pas en Europe ni dans le monde entier, deux pays où M. Odilon-Barrot eût pu se permettre impunément une pareille assertion. A Rome et dans la Grèce, elle eût été punie comme un crime de lèse-société. C'est qu'il y avoit une société, quoique imparfaite, dans la Grèce et à Rome, et le gouvernement veilloit à sa conservation. Je ne sais, pour nous, ce qui nous reste à conserver, mais c'est apparemment bien peu de chose, puisqu'on y attache si peu de prix.

Toutes les sections de la Cour de cassation, réunies et présidées par M. le garde des sceaux, ont rendu un jugement conforme aux conclusions de M. Barrot, malgré l'éloquence énergique de l'illustre défenseur de Louis XVI, et la vive opposition de plusieurs conseillers : et quand *ils* ont demandé, pour sauver au moins l'honneur de la magistrature, que le mémoire où se trouvent les paroles qu'on vient de lire fût censuré, on leur a répondu, avec raison, que les deux arrêts seroient contradictoires, et la doctrine de l'athéisme légal a triomphé.

Il n'est pas sans importance de faire observer que les membres du Consistoire et les personnes les plus distinguées de l'Eglise réformée de Paris, assistoient au plaidoyer de M. Barrot, et sembloient autoriser par leur présence ses principes, contre lesquels, d'ailleurs, aucun d'eux n'a réclamé. C'étoit leur cause qu'il défendoit, et c'est le protestantisme tout entier qui s'est retranché publiquement dans l'athéisme politique, son dernier refuge, et où le premier tribunal de la monarchie l'a déclaré inexpugnable.

Ainsi donc, parmi nous, il est reconnu que la loi est athée; que par conséquent l'Etat ou le corps politique est athée, que le gouvernement, quelle que soit la croyance personnelle des individus dont il se compose, est athée; que les tribunaux sont athées; que tous les agens de l'autorité, considérés comme hommes publics, sont athées; c'est-à-dire, que la société entière est athée, *et doit l'être.* En 93, on n'avoit pas encore aussi bien compris cette nécessité, puisque Robespierre lui-même fit de l'existence de l'Etre-Suprême un dogme national consacré par la loi. Il est étrange qu'on ait attendu, pour abolir cette loi, le règne du Roi très-chrétien. On auroit pu, ce semble, à toute force, en trou-

ver dans le code révolutionnaire, qu'il eût été plus pressant d'effacer du code monarchique.

Enfin, la sagesse d'une cour souveraine en a jugé autrement; elle a déclaré que l'État ne connoît pas Dieu, que dès lors la religion de l'État n'est qu'un vain nom. Mais comme elle n'a pas expliqué ce que c'est que la morale sans religion, sans Dieu, il s'ensuit que l'État ne connoît point de morale, dans le sens où ce mot a été entendu jusqu'ici; et, pour être conséquent, il faut tolérer les morales individuelles, comme on tolère les religions et les opinions individuelles. Nous disons *tolérer*, parce qu'on ne doit pas parler de protection dans un pays où l'on permet que la religion de vingt-cinq millions d'hommes soit chaque jour insultée, calomniée, tournée en dérision, dans des multitudes de pamphlets et de journaux, et où quelques factieux peuvent, à volonté, sans que les dépositaires de l'autorité s'y opposent, en troubler et même en empêcher l'exercice.

Et quand nous disons que l'État, dans notre système de législation, doit tolérer toutes les morales, nous ne faisons que répéter, en d'autres termes, ce qui a été soutenu à la tribune de la Chambre des Députés. N'a-t-on pas demandé que le mot même de morale fût effacé de notre code? Quand une nation repousse Dieu de ses lois, toutes les vérités, tous les devoirs, toutes les vertus se retirent; et, comme autrefois dans ce temple célèbre, que la Divinité n'habitoit plus, on entend des voix qui disent : *Sortons d'ici!* Bientôt après, raconte l'histoire, un soldat, poussé *par une inspiration divine*, met le feu à ce temple vide, et le peuple est dispersé.

L'arrêt dont nous essayons de montrer les conséquences, offre encore une particularité digne d'observation, c'est qu'à peine a-t-il excité l'attention publique. Un procès en police correction-

nelle eût fait plus de bruit. Il est vrai que les circonstances étoient peu favorables. On étoit occupé d'autre chose ; on n'avoit pas le temps de songer à Dieu. Hélas ! tels que tous les peuples sans doctrines et sans avenir, rien ne nous touche plus que ce qui frappe les sens. Nous ne voyons partout que l'homme ; nous n'attribuons nos maux qu'aux hommes ; nous ne comptons, pour nous sauver, que sur les hommes ; oubliant que les hommes sont impuissans à sauver, ou à perdre les peuples, et que c'est l'erreur qui perd, et la vérité qui sauve et qui conserve, ainsi que nous l'apprend le suprême législateur de la société : *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît.* On s'est ému pour rejeter du sein des Chambres, un homme qui a prêché le meurtre des Rois et l'abolition de la royauté ; et on a vu tranquillement des magistrats déclarer l'abolition de la Divinité ; et, si je l'ose dire, prononcer légalement le meurtre de Dieu, puisqu'ils l'ont anéanti, autant qu'il étoit en eux, dans l'Etat. L'histoire remarquera ce contraste ; elle parlera de notre aveuglement et de nos criminelles folies : puisse-t-elle n'avoir pas à en raconter le châtiment !

Quoi qu'il en soit, nous pouvons aujourd'hui nous flatter d'être un peuple à part, un peuple tel qu'il n'en exista jamais de semblable. Sans religion publique, sans morale définie, nous sommes libres de cette liberté qui n'a de limites que l'échafaud ; car en ôtant Dieu de l'Etat, on a laissé le bourreau, véritable pouvoir d'une nation athée, où l'espérance ne croit qu'au plaisir, et la crainte qu'au glaive : encore, pour échapper à ce dernier pouvoir, les indépendans ont-ils la ressource du suicide. Je ne suis pas surpris que nous soyons si fiers de nos progrès ; ils sont immenses, en effet ; nous avons découvert l'illusion de tout ce que les

peuples avoient jusqu'à présent regardé comme le principe de leur vie, et nous nous sommes emparés de la mort.

L'abbé F. DE LA MENNAIS.

---

## SUR LES PARTIS.

« Quand, par quelque heureux hasard, un de » ces hommes nés pour gouverner les empires, » prend le timon des affaires dans une monarchie » presque abîmée, on est tout surpris des res- » sources qu'il trouve, et cela fait époque. »

Voilà ce que dit J. J. Rousseau; et telle est la préoccupation d'esprit du philosophe, qu'il n'aperçoit pas dans ce peu de mots la condamnation de son système politique, et la réfutation la plus complète du *Contrat social*.

En effet, la force de constitution d'un État, comme celle du tempérament de l'homme, n'empêche pas les troubles et les maladies auxquels les États et les hommes forts sont même plus exposés que les foibles; mais la force de constitution et de tempérament paroît surtout dans la promptitude et la vigueur du rétablissement. Ainsi, selon Jean-Jacques, une monarchie *presque abîmée* ne peut se rétablir que lorsqu'il paroît au timon des affaires un homme né pour gouverner, et qui, pour relever le pouvoir abattu, vient, comme Suger et Richelieu, établir la royauté du génie à côté de la royauté de la loi. Mais les républiques elles-mêmes, les républiques *presque abîmées*, n'ont pu se sauver d'une entière destruction qu'en revenant aussi au pouvoir d'un seul, et toutes ont fini par la monarchie; preuve sans réplique que l'unité de pouvoir est pour la société la nature même, hors de laquelle il n'y a de salut ni pour les États ni pour les hommes.

Il est vrai que J. J. Rousseau parle d'une monarchie et non de toute autre forme de gouvernement ; il parle d'un homme, et non d'un conseil ou assemblée d'hommes, parce qu'il savoit très-bien que le génie ne se met pas en délibération, et que les *conseils* ont souvent perdu les Etats, et les ont rarement sauvés.

Les Romains le savoient aussi, lorsque dans leur profonde sagesse ils avoient fait de cette loi de la nature une loi positive, par l'institution de la dictature, qui donnoit à leur république *abimée* l'homme dont parle J. J. Rousseau, véritable royauté, qui réunissoit tous les pouvoirs, et même sans responsabilité, commandoit à toutes les volontés, imposoit silence au sénat comme aux tribuns, et mettoit ainsi au repos la démocratie plébéienne ou patricienne, forte pour agiter l'État, et le précipiter dans les derniers dangers, impuissante à l'en tirer.

Nos mœurs, nos arts, nos passions surtout, qui poussent les sociétés à la république, c'est-à-dire à leur destruction, ne permettent pas de *dictature*, au moins légale et constituée ; et c'est pour la remplacer que nos législateurs modernes ont introduit des Rois dans leurs gouvernemens représentatifs. Ce seroit le sujet d'une belle dissertation politique, que la comparaison des institutions romaines avec les nôtres ; et l'on trouveroit, je crois, plus de monarchie dans la république romaine, constituée par des hommes qui ne savoient peut-être pas lire, que dans des gouvernemens qui se croient ou se disent monarchiques, organisés par des idéologues, de beaux esprits et des *doctrinaires*.

Mais, pour revenir à la maxime de J. J. Rousseau, par laquelle nous avons commencé, et dont cette digression nous a écartés, notre monarchie est-elle assez *abîmée* pour avoir besoin qu'un homme

*né pour gouverner* prenne le timon des affaires? Nous faut-il attendre qu'elle soit un peu plus *abîmée*, ou enfin, après toutes les chances de salut que nous avons négligées ou épuisées, peut-on espérer encore que *quelque heureux hasard* amènera *au timon des affaires* un de ces hommes qui trouvent au besoin des *ressources* inespérées, les créent s'ils ne les trouvent pas, et dont la carrière, utile à leur pays, glorieuse pour eux-mêmes, fait *époque* dans l'histoire des sociétés? Si cet homme existe, son heure, sans doute, n'est pas encore venue, puisqu'après tant d'*hommes* qui se sont succédé au timon des affaires, et avec toutes les *ressources* dont ils ont pu disposer, nous attendons encore *l'époque* de notre tranquillité et de notre sécurité.

Il est certain, au contraire, que notre état politique a toujours été en empirant depuis quatre ans, et pour ceux qui, considérant la société comme une chose toute morale qui doit être conduite par raison et par vertu, sont bien plus frappés d'un désordre moral, d'un scandale d'opinions, que d'un désordre matériel, fût-ce une révolte à main armée, deux faits récens paroissent l'*abîme* du désordre et le point auquel une société parvenue doit se rejeter en arrière pour n'être pas entraînée au fond du précipice.

Je veux parler de la nomination d'un régicide à la Chambre des Députés, et du mot nouveau, inouï, dernier scandale après tant d'autres scandales, impunément et solennellement proféré en présence du premier tribunal de l'État et du premier magistrat du royaume, *la loi est athée, et doit l'être*; deux faits qui sont l'abrégé, la quintessence de la révolution, ou plutôt la révolution tout entière, réduite à son premier principe et à sa plus simple expression, puisque la révolution n'a été dans sa cause, dans ses moyens, dans ses effets,

que la négation de tout pouvoir social, l'athéisme politique et religieux, la destruction, autant qu'elle est permise à l'homme de toute idée de pouvoir, de devoir, de juste, d'injuste, de divinité, d'humanité, de société; et, pour tout renfermer en un mot, *le mal moral élevé à sa plus haute puissance*.

Que la loi, en France, soit athée, c'est, je crois, ce que de bons esprits, et des cœurs droits, avoient aperçu; et s'il fût resté quelque doute à cet égard, le pouvoir législatif auroit pris soin de le lever, par l'inexplicable, le monstrueux refus fait, à la session dernière, et certes, après mûre délibération, d'insérer le mot *religion* dans une loi destinée à punir les attentats contre l'ordre public; mais que la loi doive être athée, c'est ce qui n'avoit jamais été entendu; ce qui ne pouvoit être entendu impunément qu'en France; et il a fallu cent ans de fausses doctrines et trente ans de révolution pour enfanter ce mot horrible qui sépare le peuple français ou plutôt le gouvernement français de la communion de tous les peuples, même sauvages, et qui, au milieu de toute la politesse des arts, de tous les progrès de l'industrie, de toutes les jouissances du luxe, annonce que nous avons franchi la dernière limite qui sépare la civilisation de la barbarie, et que nous n'avons et ne pouvons plus avoir de législation raisonnable.

L'homme d'Etat qui pourra sonder la profondeur de désordre et le prodigieux égarement d'esprit qu'il y a dans cette exécrable proposition, frémira d'horreur; et J. J. Rousseau lui-même, qui n'étoit pas un homme d'Etat, mais un sophiste bien superficiel, Jean-Jacques, qui vouloit que la société punît de mort la profession publique d'athéisme, qu'auroit-il pensé de cette solennelle déclaration de guerre faite à la Divinité dans la personne de la justice, qui la représente sur la terre,

faite à la société dans la personne de ses premiers magistrats, et qui poursuit ainsi la société et Dieu même, jusque dans leur sanctuaire ?

Mais si la loi est athée, ceux qui l'ont faite sont-ils chrétiens ? et si la loi doit être athée, que doit être le législateur ?

Et quand nous avons dit qu'une société une fois parvenue à ce point de désordre et d'extravagance devoit, sous peine de *s'abîmer* entièrement et de disparoître, se rejeter violemment en arrière, remarquez qu'à cet instant même il se fait une révolution dans le gouvernement, et qu'il s'en prépare une peut-être dans le système suivi jusqu'à ce jour, changement de système sans lequel un changement dans le ministère ne seroit qu'un changement de décoration théâtrale. Chez tout autre peuple moins confiant et moins loyal que le Français, cet inconcevable système auroit été expliqué par une conjuration. En France, si nous avons dû y voir une conjuration réelle de la part d'une faction acharnée à la ruine de son pays, et toujours prête aux derniers excès, nous n'avons vu dans le gouvernement qu'erreur sur les choses et aveuglement sur les personnes : mais les erreurs et l'ignorance ont perdu plus d'États que les conspirations, et les meilleures intentions ne sont jamais comptées à ceux qui prennent, sans y être forcés, le timon des affaires, lorsque les résultats en ont été funestes à leur pays.

Mais puisque le gouvernement paroît à quelques personnes disposé à revenir sur ses pas, il est utile de signaler les écueils sur lesquels nous avons failli nous perdre, et ici le lecteur nous pardonnera une digression qui ne sauroit paroître déplacée dans un écrit regardé en Europe bien moins comme *un journal d'opposition*, que comme *un ouvrage de doctrine*.

Rien de grand, en bien ou en mal, ne s'est fait

dans le monde sans passions, c'est-à-dire sans de vives affections de l'âme fondées sur une conviction de la vérité qui éclaire le jugement, ou sur des illusions qui le préoccupent, ressort puissant qui communique aux volontés et aux actions toute son énergie.

Ainsi les révolutions qui troublent les États, et les crimes privés qui désolent les familles, les institutions publiques qui consolent et servent l'humanité, et les *sociétés secrètes* qui lui portent dans l'ombre les plus terribles coups, sont l'effet des passions humaines. Ainsi le martyre, les croisades, les fondations d'ordres religieux, les missions religieuses, ont été des choses inspirées par la passion du bien, passion que, dans le langage de la morale, nous appelons du zèle; comme les zélateurs de Jérusalem, les fanatiques d'Allemagne, les niveleurs d'Angleterre, les jacobins de France, ont été des hommes inspirés par des affections désordonnées auxquelles la morale a donné exclusivement le nom de passions; et la passion du mal a montré autant de force pour détruire que celle du bien pour rétablir et conserver. En effet, le bien est l'objet d'une passion, et même de la plus énergique de toutes. Celle-là n'est ni rebutée par les obstacles, ni découragée par les mauvais succès, ni refroidie par les dégoûts, parce qu'elle prend son point d'appui hors des intérêts humains, et sur une conviction de la vérité qu'aucune illusion ne peut entièrement contrefaire; passion d'autant plus vive qu'elle est toujours plus concentrée, qu'elle se répand moins à l'extérieur; et les âmes les plus brûlantes de ce feu sacré, ne sont souvent que plus calmes et moins empressées à se produire.

Je le répète, rien d'important dans le monde ne se fait sans passions, comme rien de grand ne s'opère en mécanique sans de grandes forces. Appliquons cela à la politique.

Dans les temps ordinaires, et lorsqu'un gouvernement affermi par le temps, et mieux encore sur des lois naturelles, suit tranquillement sa marche à travers le temps et les événemens, la passion du bien, du bien public s'entend, est sans exercice; les gens de bien ont leur fortune faite, et ne peuvent désirer que de la conserver. Dans les âmes ardentes, cette passion généreuse se replie alors sur elle-même; et, faute d'alimens au dehors, elle se satisfait par des vertus privées, et quelquefois, pour des motifs surnaturels, par le sacrifice volontaire de toutes les douceurs de la vie. Mais la passion du mal est toujours aussi active, et si, contenue par les lois et la fermeté de l'administration, elle ne peut pas troubler l'ordre public, elle attaque les familles et l'ordre domestique; et l'on a pu remarquer que, si dans la révolution qui a ouvert une large carrière aux désordres publics et politiques, il y a eu moins de crimes privés, depuis la restauration il y en a davantage. Les passions qui détruisent subsistent donc toujours dans le sein de la société, parce qu'elles sont toujours vivantes dans le cœur de l'homme: la société n'existe que pour en prévenir, en empêcher ou en punir les écarts; et leur continuelle présence est même la seule raison de l'existence perpétuelle de la société.

La société est donc un véritable état de guerre des bons contre les méchans, dans laquelle un gouvernement fort et vigilant, armé de ses lois et de ses institutions, et dirigeant les opérations militaires, n'a pas besoin des passions des gens de bien qui le troubleroient même par leur activité à contre-temps, et ne leur demande que l'obéissance. Ainsi toutes les institutions sociales, en politique comme en religion, même les plus pacifiques, sont des institutions sinon militaires, au moins *militantes*, et la justice elle-même, la première de toutes, tient la balance d'une main pour

peser le crime, et le glaive, de l'autre, pour le punir.

Mais lorsqu'il y a révolution dans un Etat monarchique, et que les passions destructives ont, pendant le sommeil du pilote, surpris la boussole et le gouvernail, qu'elles ont fait prévaloir leurs doctrines particulières sur les doctrines sociales, leur code particulier sur les lois publiques, leur force particulière sur la force publique, qu'elles règnent en un mot dans la société; alors le zèle ou la passion du bien public, comme un contre-poids nécessaire, se réveille et se déploie dans toute son énergie; elle offre au gouvernement qui veut reprendre les rênes un puissant auxiliaire; et malheur à celui qui refuseroit son secours, et croiroit se sauver ou se rétablir en gardant entre des passions opposées une exacte neutralité! Les derniers malheurs et la plus honteuse foiblesse seroient la suite inévitable de cette erreur; les passions qui détruisent n'étant contrebalancées par aucune force équipollente, et seulement par les lois qu'elles se seroient données à elles-mêmes pour régulariser le désordre et faciliter la destruction, consommeroient la ruine de la société, et forceroient le gouvernement à en être le témoin et le complice.

Le mal seroit bien plus prompt, si le gouvernement abusé passoit du côté de l'ennemi, et repoussant des alliés dont l'activité troubleroit son sommeil et fatigueroit sa mollesse, s'armoit de ces mêmes passions contre lesquelles il doit être armé, et confioit à ces dangereux auxiliaires la garde des postes qu'ils auroient surpris.

Je le demande: n'est-ce pas là l'histoire de notre temps; et si nous en sommes venus au point où nous nous trouvons, et dont le discours du Roi lui-même a signalé le danger, ne faut-il pas en rejeter la cause sur la peur qu'a eue le gouvernement du secours que lui prêtoit le zèle des royalistes,

secours qui lui étoit indispensablement nécessaire, et le seul qu'il pût opposer avec succès à des passions fougueuses enhardies par leurs anciens triomphes, aigries par une répression récente ?

En 1815, l'affection pour la monarchie légitime, si long-temps comprimée, avoit fait explosion, et amené à la Chambre des Députés, des royalistes dont le zèle et la probité avoient fait concevoir à la nation française des espérances sitôt et si cruellement démenties. Il n'y avoit qu'une profonde ignorance des temps et des hommes, qui pût s'étonner et s'alarmer de l'expression quelquefois vive et impétueuse du zèle pour la royauté ; les passions parlent leur langage ; et depuis que celles-là se taisent, d'autres parlent assez haut. Le gouvernement craignit que ce qu'il appeloit de l'exagération dans les uns, et qui ne se manifestoit que dans des discours, ne réveillât dans les autres une exagération opposée, comme si les passions redoutables qui avoient fait la révolution, pour être réduites au silence, étoient éteintes, comme si leur ardeur n'étoit pas contenue précisément par l'ardeur des sentimens opposés, et qu'il ne fût pas évident qu'en comprimant ceux-ci, on alloit rouvrir le volcan, et lâcher la bride aux autres.

Le gouvernement commit donc la faute énorme de craindre les passions des royalistes, et de ne pas redouter celles des républicains, ou autres ennemis de la royauté légitime, de croire à la modération de ses ennemis, en l'imposant à ses amis, et de désarmer ceux-ci pour donner des armes à leurs adversaires.

L'équilibre entre les deux partis étoit impossible, et le ministère essaya en vain de le garder. La dissolution de la Chambre de 1815, et la loi des élections décrétée l'année suivante, dimi-

nèrent à chaque renouvellement le nombre des royalistes qu'on appeloit exaltés, et accrurent progressivement le nombre de leurs adversaires, que sans doute on ne croyoit pas exaltés. Entre ces deux côtés de la Chambre, devenus plus inégaux en nombre, le ministère tenta d'interposer un tiers-parti dont les intentions étoient bonnes, mais à qui des opinions indécises, qui tantôt se rapprochoient de l'un des deux extrêmes, tantôt de l'autre, et attendoient toujours leur direction de plus haut, ne pouvoient rien donner de ce qu'il falloit pour résister aux passions des deux partis opposés. Cette idée d'équilibre tirée des forces *inertes* de la matière, qui, placées d'un côté ou de l'autre d'une balance, en déterminent ou en fixent l'oscillation, ne pouvoit s'appliquer à des forces morales et vivantes, à des opinions décidées, à des sentimens énergiques; et si l'on en obtenoit quelques résultats, ils étoient si long-temps disputés, si chèrement achetés, souvent si équivoques, qu'ils ne pouvoient prendre aucun ascendant sur les esprits, et ne faisoient que jeter sur le gouvernement le ridicule qui toujours en France a poursuivi les *tiers-partis*.

La modération envers les personnes, la modération dans la bonne ou la mauvaise fortune, sont des vertus; mais la modération entre des opinions opposées n'est que de l'indifférence: c'est un état contre nature pour des êtres intelligens qui veulent *savoir* et croire; et la vérité n'est pas un juste milieu comme la vertu.

Vouloir rétablir, avec des indifférens et des tièdes, une société qui n'avoit pu être renversée que par des frénétiques, étoit tenter l'impossible, et jeter quelques gouttes d'eau sur un vaste incendie. Ce système cependant séduisoit des gens d'esprit, parce qu'il faut pour le suivre, même peu de temps, de l'esprit et de l'art, qu'il demande

de la finesse plutôt que de la force, et qu'il s'accommode à la mollesse des mœurs, à la foiblesse des caractères, au scepticisme des opinions, à la subtilité des esprits.

Le ministère lui-même ne comptoit que foiblement sur ce foible parti, et nous en avons une preuve tout-à-fait curieuse dans la circulaire adressée, le 23 septembre dernier, à nos agens près les cours étrangères, pour éclairer celles-ci sur le résultat des dernières élections, lesquelles, à un petit nombre près, le ministère assure avoir été faites *dans le sens de ses espérances*.

Le ministre fait le tableau des trois partis qui divisent les Chambres et la nation. Il ne craint pas de déroger à la gravité et à la dignité du style diplomatique, en employant, pour désigner les deux premiers, ces deux mots de l'argot révolutionnaire, *ultra-royalistes*, *ultra-libéraux*; et avoue que les premiers sont numériquement plus nombreux que les autres. (*Le Courrier* naguère a dit tout le contraire.) Il ressasse le reproche éternel fait aux royalistes de regretter leurs priviléges, et sans doute aussi la dîme et les droits féodaux, et il ne dit rien des regrets du parti opposé de cet immense privilége que la révolution lui avoit donné sur la vie et les propriétés de tous les gens de bien, du droit ultra-féodal de piller et de confisquer qu'il a si long-temps exercé, et de cette dîme d'or et de sang prélevée par ses décrets exterminateurs sur les personnes et les biens. Il en vient au troisième parti, et pense: « Que le » parti des hommes amis de l'ordre et du repos, » quoique le plus fort numériquement, n'auroit » pas cependant partout l'avantage, parce qu'il » n'agit jamais qu'avec timidité et modération; » que ses allures sont tranquilles et modestes; » qu'il répugne à tout ce qui l'attire hors du cercle » de ses affaires et de ses habitudes; qu'il ne con-

» certe pas des plans, et ne forme pas de liai-
» sons, parce que, pour exécuter les uns et nouer
» les autres, il faut de l'activité, du mouvement
» et des *passions*, tandis que la raison et la sa-
» gesse ne se passionnent jamais ; qu'il est enfin,
» sous ce point de vue, un foible auxiliaire en
» des temps d'agitation, mais qu'à la longue ses
» dispositions prévalent sur les mouvemens envi-
» ronnans, et ramènent dans leur *lente* sphère
» d'attraction tous les autres élémens. »

On n'a jamais rien écrit de plus faux en morale et de plus pitoyable en politique. Jamais on n'a plus complétement avoué la foiblesse de son parti. La raison et la sagesse se passionnent comme l'erreur et le vice, et plus vivement encore; et le zèle du bien dévore les âmes fortes comme celui du mal enflamme les pervers. C'est précisément parce que la raison se passionne comme l'erreur, qu'il y a des passions dans les deux partis extrêmes, et qu'il n'y a au milieu, selon le ministère lui-même, que *timidité*, *inertie*, amour exclusif de ses intérêts et de ses habitudes, impuissance de concerter des plans, de former des liaisons, parce qu'il n'y a, dans ces opinions indécises, ni raison ni erreur, ou plutôt qu'il n'y a rien; parce qu'il y a à la fois erreur et raison qui se détruisent mutuellement. Telle est cependant la garantie de sa force et de ses succès qu'un ministre, qui nous reprochoit de chercher des appuis au dehors, présente aux étrangers; c'est en leur apprenant que son parti n'est qu'un *foible auxiliaire* qu'il s'excuse de ne pas en chercher ailleurs de plus puissans; et, pour leur annoncer la fin prochaine et l'heureuse issue de l'agitation qui trouble la France et menace l'Europe, après s'être présenté lui-même comme placé entre deux partis ardens, passionnés, actifs, il assure qu'*à la longue* les dispositions si calmes et si modestes de son parti prévaudront

et ramèneront dans leur *lente* sphère d'attraction tous les autres élémens. C'est le propriétaire, qui, voyant sa maison en flammes, resteroit les bras croisés, et diroit à ses voisins : « Ne craignez rien, » le feu s'éteindra quand il aura tout consumé. »

Et quand le ministère fait si gratuitement les honneurs de ses adhérens, il faut bien se garder de croire qu'il n'y ait pas parmi eux les vertus, les talens, le bon esprit, les bonnes intentions qui doivent distinguer de bons et loyaux députés. Ils ne le cèdent sur ce point à aucun parti, et la foiblesse, l'inactivité, la timidité que le ministère leur reproche, viennent uniquement de l'indécision où il les tient sur un système qu'il ne connoît pas lui-même, et qui les met aujourd'hui aux prises, tantôt avec les royalistes dont ils partagent au fond les sentimens, tantôt avec les libéraux auxquels peut-être ils devront se réunir le jour d'après : système, si c'en est un, ambigu et équivoque, qui ôte toute assiette à l'esprit, toute décision au caractère, toute fermeté aux opinions ; et je n'en veux d'autre preuve que la séance où l'on s'est occupé du rejet du régicide député de l'Isère. Assurément le motif du rejet étoit urgent et décisoire : y eût-il eu dix fois plus d'irrégularité dans l'élection, il falloit laisser l'élu, et ne voir que le régicide ; et certainement les membres du centre ne vouloient pas plus que ceux du côté droit siéger près de lui. Pour contenter tout le monde, on est allé chercher un vice de forme désavoué par un autre député de l'Isère, et qu'assurément on n'auroit allégué contre aucune autre nomination ; et, malgré les réclamations les plus fortes, malgré l'évidence du danger d'ouvrir la porte à de nouvelles et honteuses discussions du même genre, s'il se présentoit d'autres régicides plus régulièrement nommés, le centre a adopté un mode d'exclusion équivoque, du

moins quant aux termes, et qui ne satisfait ni la loi, ni la conscience, ni l'honneur national, ni la majesté du trône.

" Mais, tandis que les ministres jouent ainsi ce jeu de bascule entre les deux partis, et qu'ils s'agitent sans faire un pas en avant, l'ordre public en fait beaucoup en arrière : les scandales politiques et religieux se multiplient, l'opinion s'arrête étonnée, et attend des guides, les bons se découragent, les méchans s'enhardissent : tout ce qui eût été aisé devient difficile, ce qui n'eût été que difficile devient impossible, et la France et l'Europe se demandent quand finira ce jeu de hausse et de baisse, cette vaine recherche d'équilibre, impossible entre le bien et le mal, la raison et la folie, qui est tout ce qu'on peut imaginer de plus opposé à la dignité comme à la stabilité d'un gouvernement.

" Mais on ne le garde même pas, cet équilibre ; et comme en morale on déchoit bientôt de la vertu lorsqu'on ne veut être qu'à demi vertueux, on tombe, en politique, dans les derniers désordres, pour avoir voulu s'arrêter à moitié chemin, et les gouvernemens ne peuvent pas plus rester stationnaires dans le bien que dans le mal. On a nommé un régicide pour député. Eût-on nommé en même temps dans un autre département le plus sage et le plus vertueux des hommes, croit-on que sa nomination eût fait équilibre à un si grand scandale? On a dit, en plein tribunal, *la loi est athée et doit l'être*. Quelle est la sentence de morale ou même le livre entier qui puisse compenser cet horrible blasphême? On a destitué en foule des administrateurs, des magistrats, des militaires connus pour leur dévouement et leur fidélité ; on en a placé un grand nombre qui n'offrent pas, à beaucoup près, les mêmes garanties : où est l'équivalent? et pourroit-on nous dire de combien, pour rétablir l'équilibre après une pareille *baisse*, les fonds politiques

ont *haussé*, ou, pour parler sans figure, quelles mesures prises dans l'intérêt de la royauté ont pu rassurer ses amis contre le danger de mesures contraires ? et quand on pourroit en alléguer quelqu'une, il est évident que ce mélange de bien et de mal, de coups frappés sur les amis de la royauté et sur ses ennemis, quelquefois du bien individuel fait en compensation d'un mal général, et des actes de sagesse et de bienfaisance publiques offerts en expiation de scandales publics, ne compensent rien, n'expient rien, et ne prouvent qu'une indifférence coupable sur le bien et sur le mal.

Eh ! grand Dieu ! qu'est-ce qui peut faire équilibre à ce torrent de doctrines abominables, de blasphèmes, d'appels au massacre, au pillage, à la révolte, à tous ces écrits dictés par la sottise, et capables de faire rétrograder la raison humaine jusqu'à la barbarie, ou inspirés par une rage désespérée pour enflammer tous les cœurs de fureur et de haine, à tous ces libelles que Paris vomit sur la France et sur l'Europe comme une lave brûlante, et dont l'administration publique expédie tous les jours cent mille exemplaires ? Est-ce la liberté légitime de la presse ou la licence la plus effrénée, que les lois ont voulu protéger ? N'y a-t-il plus en France de magistrats pour accuser les coupables, et l'administration ne peut-elle plus trouver de jurés pour les punir ? Est-ce pour employer quelques rentes du grand-livre, ou pour avoir en ses mains une caution de sagesse, que le gouvernement a soumis leurs auteurs à de si forts cautionnemens ? Quel est le ministre chrétien ou seulement honnête homme, qui ne sente sa conscience accablée du poids d'une pareille responsabilité ? J'en parle sans amertume et surtout sans envie ; mais s'il me falloit être le témoin passif ou l'instrument obligé d'une si affreuse dépravation ; s'il me falloit protéger de toute la puissance de l'administrateur

la publication de pareilles horreurs, jeter ainsi de mes mains tant de matières inflammables sur l'incendie, propager tant de sophismes et d'erreurs pour égarer les esprits, tant de licence, de haines et d'impostures pour corrompre les cœurs, à ce prix... je refuserois un royaume. »

Et qu'on ne dise pas que les journaux opposés jouissent de la même liberté. Ce n'est pas de la jouissance de la liberté, mais de l'abus qu'on en fait, que la société a droit de demander compte. Si les journaux dont on parle ont attaqué les personnes dans les actes publics de leur administration, qu'elles se défendent, ou plutôt que leur conduite publique les défende; et puis quel est l'homme en place qui oseroit mettre sa tranquillité personnelle, ou même sa considération publique, en parallèle avec la royauté, la religion, la morale, l'ordre public? Mais ces journaux ont-ils attaqué ces premiers garans de notre sécurité, et à ce titre, les premiers objets de nos respects? Voilà la question, et s'ils ont propagé des doctrines dangereuses, s'ils ont semé le désordre, qu'ils soient les premiers à en recueillir le châtiment.

Il est temps de sortir d'un système dont on s'est applaudi peut-être parce qu'il ne contentoit aucun parti; car c'est une illusion assez commune de croire qu'on garde un *juste milieu*, parce qu'on est également en butte à des partis opposés. Qu'est-ce que cela prouve? Les uns trouvent que vous ne faites pas assez de mal; les autres, que vous ne faites pas tout le bien que vous pourriez faire. Mais il ne faut faire aucun mal, s'il est possible, et faire le plus de bien qu'il se peut; et pour réduire tout à des termes précis, la monarchie est le bien et le salut de la société, la démocratie en est le mal et la ruine, et il faut dans un État monarchique et le plus de monarchie et le moins de démocratie qu'il est possible.

La France qui, après la terreur et le Directoire, n'étoit plus rien, pas même une république, la France étoit abîmée. Il s'éleva un de ces hommes nés pour gouverner un Etat sans mœurs, sans lois, sans gouvernement, pour gouverner l'anarchie, et il la détrôna, suivant l'heureuse expression de mon illustre ami M. de Fontanes. *On fut étonné des ressources qu'il trouva, et il fit époque.* Mais, né pour renverser et non pour établir, il abusa de ces ressources, et voulut faire une époque de puissance et de gloire, et non de sagesse et de bonheur. Son terrible et brillant despotisme *s'abîma* à son tour, et ne laissa que la démocratie militaire qu'il avoit élevée, et des élémens ou plutôt des débris de démocratie civile qu'il avoit dispersés.

La légitimité renaissante fut assez heureuse, au premier moment, pour prévenir la réunion de ces deux démocraties, réunion que Buonaparte avoit empêchée avec un soin qui avoit été celui de toute sa vie sur le trône. Après le licenciement de l'armée, le Roi n'eut à combattre que la démocratie civile, qui s'étoit ranimée à la restauration, comme le serpent engourdi aux rayons du soleil. On crut en prévenir le danger en la constituant, et, comme il arrive quelquefois en médecine, on administra le poison comme remède. Mais la dose fut trop forte; et aujourd'hui qu'elle a pris un plus grand accroissement, la démocratie civile aspire ouvertement à relever la démocratie militaire pour s'y réunir. La mixtion de ces deux substances produiroit par la fermentation, comme certaines combinaisons chimiques, une détonation qui retentiroit dans toute l'Europe. C'est ce danger que les ministres doivent avoir sans cesse devant les yeux. La monarchie seroit abîmée dans cette explosion, et peut-être toutes les monarchies; et qui oseroit dire qu'après tant de leçons méprisées,

d'occasions manquées, de ressources follement dissipées, du milieu de tant de confusion et de bouleversement, il pût encore sortir un génie réparateur qui osât ne pas désespérer d'une société *abîmée*, et chercher un point d'appui *sur ces terres si remuées, devenues incapables de consistance, et qui ne laisseroient voir partout que d'effroyables précipices* (1)?

DE BONALD.

---

*Sur l'ouvrage intitulé* : HISTOIRE DE L'EXPÉDITION AUX RIVIÈRES D'ORÉNOQUE ET D'APURÉ, DANS L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE, par le colonel Hippisley, traduit de l'anglais, par M*** (2).

Les libéraux, qui voudroient renverser toutes les légitimités, se sont déclarés les protecteurs des colons espagnols soulevés contre leur Roi. Souvent ils ont été réfutés par les royalistes, qui n'ont pas manqué de faire observer combien il étoit inconvenant de trouver dans un pays gouverné par le chef de la maison de Bourbon, les plus ardens apologistes d'une révolte déclarée contre un prince de cette auguste famille. Leur voix n'a pas été entendue par ceux qui devoient l'écouter avec le plus d'intérêt, et l'on auroit droit de s'en étonner, si, à l'époque où nous sommes parvenus, quelque chose pouvoit étonner encore. Il a donc fallu, sur la foi des journaux quotidiens, et des ouvrages plus volumineux, écrits sous l'influence du parti libéral, s'accoutumer à penser que les patriotes de Venezuela, Caracas, et de la nouvelle Grenade étoient des modèles de courage, de vertus, d'hu-

---

(1) Bossuet.

(2) Un volume in-8°. Prix 3 fr., et 4 fr. par la poste.
Chez G. C. Hubert, au Palais-Royal, galerie de bois, n°. 222; Michaud, rue de Cléry, n° 13; le Normant et Pichard.

manité ; que les sujets de la nouvelle république jouissoient d'un bonheur sans nuage ; que Bolivar, Brion, et les autres chefs qui se chargeoient d'accomplir *le plus saint des devoirs*, marchoient de succès en succès ; et que le petit nombre d'Espagnols qu'une bonne foi gothique portoit à rester fidèles, reconnoîtroit bientôt sa duperie. Mais, ne voilà-t-il pas qu'au moment de la plus grande gloire du héros américain, lorsque son portrait, faux ou vrai, protégé par nos libéraux, étoit fastueusement étalé sur les boulevards, lorsque son nom influoit sur nos modes ; ne voilà-t-il pas, dis-je, qu'un colonel anglais vient nous désabuser du grand homme, et détruire sa renommée ! il sera donc encore une fois démontré que toute révolution n'a d'autre appui que le mensonge, et que ce qu'elle a de plus spécieux ne peut pas supporter l'éclat de la vérité.

En publiant l'*Histoire de l'Expédition aux rivières d'Orénoque et d'Apuré, dans l'Amérique méridionale*, le colonel Gustave Hippisley a rendu un service essentiel à la civilisation. Il est désirable que cet ouvrage intéressant, plein de faits, traduit avec élégance, puisse avoir beaucoup de lecteurs ; il doit servir à désabuser et ces hommes qui, s'enthousiasmant à froid, sourient dans leur cabinet aux idées d'insurrection, et ces hommes aventureux que le repos met mal à l'aise, et qui, ne se trouvant bien que dans le trouble, cherchent à le partager, lorsqu'ils ne peuvent pas le faire naître. L'exemple déplorable du sort réservé à ceux qui se dévouent pour une cause injuste est d'autant plus fait pour les instruire, que, suivant la remarque du traducteur, *M. le colonel Hippisley laisse percer, presque à chaque page, sa haine pour Ferdinand VII, et pour tous les Rois en général*. C'est donc un libéral, qui, pressé par l'irrésistible vérité, instruit les libéraux de ce

qu'ils peuvent espérer en secondant la révolte.

Trompé par l'agent des indépendans à Londres, divisé d'intérêts avec les officiers anglais qui parcourent la même carrière que lui, le colonel Hippisley ne trouve, en arrivant en Amérique, que les traces du malheur, du désordre et de la désolation. Dans les villes, ce sont des maisons dévastées, à moitié démolies, et qu'on dédaigne de réparer; dans l'armée, c'est un tel désordre, que les troupes de la république ne sont ni payées, ni vêtues, ni nourries. L'état social est dans la même dégradation. « J'eus occasion de remarquer, » dit M. Hippisley, que, depuis la révolution, les » mariages n'étoient plus sanctifiés par la reli- » gion, et que les couples qui se convenoient se » lioient sans aucune solennisation de mariage. » J'eus aussi occasion de m'apercevoir de l'égalité » parfaite qui existoit dans tous les rangs, depuis » la femme du général jusqu'à celle du charpen- » tier, depuis la maîtresse jusqu'à la femme ma- » riée. » Ainsi toutes les révolutions se ressemblent; leurs moyens sont les mêmes, leurs résultats sont uniformes : dissolution des mœurs, confusion des rangs, destruction des liens sociaux, despotisme d'un petit nombre, servitude, malheur et ruine pour tous les autres.

Le colonel Hippisley fait de ces différens chefs des portraits qui paroissent frappans de vérité.

« En première ligne, on remarque Bolivar, qui » n'a rien dans sa tournure, sa figure ou ses ma- » nières qui doive attirer l'attention. Les autorités » qui l'ont placé d'abord à leur tête, comme » *suprême directeur des provinces de Venezuela et* » *Nouvelle-Grenade, et capitaine général de ses* » *armées*, lui donnèrent le pouvoir nécessaire » pour faire exécuter ses ordres. De ce constant » exercice du pouvoir, il a appris non seulement » à commander, mais encore à se faire obéir, et à

» traiter ceux qui l'ont placé dans cette condition
» élevée comme ses esclaves et ses victimes, sous
» le masque de la liberté et de l'indépendance. »

Quiconque a vu notre révolution sera persuadé qu'il n'est pas indispensable de traverser la mer pour trouver des pendans à ce portrait. Dans tous les pays, les usurpateurs et les démagogues ont la même physionomie; si quelques nuances ne les différencioient pas, on se méprendroit à leur ressemblance.

Une de celles qui distingue éminemment Bolivar, c'est la cruauté. C'est sous ses yeux qu'on massacre les prisonniers, auxquels on ne fait aucun quartier dans cette guerre impie. « Au commen-
» cement de ses campagnes il fit mettre huit cents
» hommes à mort à Ocumare. Ce fut à cause de
» cette conduite qu'on assure que le gouverneur
» de la Jamaïque, où il avoit touché après sa fuite,
» lui ordonna de sortir de cette île dans les termes
» suivans : *Dites à ce boucher de chair humaine*
» *de quitter cette île dans trois jours pour tout*
» *délai*.

» Le général Arismendi commande à l'île de
» la Marguerite. Il est féroce et altéré de sang.
» C'est un des plus inhumains de sa caste. L'en-
» semble de ses traits respire la fourberie, la trahi-
» son, la disposition à la vengeance et à la cruauté;
» il a assez de courage pour commettre toute
» espèce d'acte sanguinaire, et un cœur fermé
» à toute idée de compassion. C'est enfin le
» grand boucher de l'armée ; et la terreur de
» tous ceux qui savent, d'après les derniers évé-
» nemens, qu'une visite au gouverneur de la
» Marguerite, pour un crime vrai ou supposé,
» est un passeport pour l'autre monde.

» Dias est le commodore des canonnières de
» la république. Dans l'ivresse, il a une appa-
» rence de bonne humeur; lorsqu'il est content,

» il est bâvard d'une manière vulgaire, grossier
» et arrogant; si on le contrarie, il se montre
» alors tel que la nature l'a fait; c'est un sauvage
» inhumain, altéré de sang, et qui dévoreroit
» avec plaisir l'homme qu'il auroit immolé à sa
» vengeance ou à sa haine. Il se vante du grand
» nombre d'individus qu'il a égorgés de sang
» froid, et se glorifie, sans horreur, d'avoir
» mangé de la chair humaine. »

Nous ne pousserons pas plus loin ces citations; elles suffisent pour réduire, à sa juste valeur, l'opinion qu'on doit avoir sur ces héros de l'indépendance. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut voir le développement de leur caractère, et l'exposé fidèle du malheur qui pèse sur ces tristes contrées. Puisse le récit du colonel Hippisley, détromper les crédules Européens qui, sur la foi de gazettes mensongères et d'agens perfides, allant dans un autre hémisphère seconder la révolte, paroissent oublier que l'ingratitude et la proscription sont les seules récompenses que les grands criminels réservent à leurs complices!

M.***, traducteur de cette histoire, s'est fait connoître avantageusement dans les lettres, en participant à des ouvrages d'une plus grande étendue. Sa narration est intéressante; son style est clair, facile et rapide. Ces qualités et la nature de l'écrit qu'il publie, doivent lui donner pour lecteurs tous les amis de l'ordre, des lois et de la sociabilité.

D'HERBOUVILLE.

---

## *Les Prédictions du* Journal de Paris.

Le *Journal de Paris* nous avoit prédit, au commencement du mois de novembre, qu'*il y auroit beaucoup de dupes*; qu'*il pleuvroit des mystifica-*

*tions*.... Personne n'avoit voulu ajouter foi à la prédiction ministérielle, ni croire à la possibilité d'une séduction, tant les séducteurs étoient connus; et le public, sur la foi du *Journal des Débats*, s'étoit apprêté à rire aux dépens du mystificateur gascon, et de son compère le *Journal de Paris*.

"On apprend tout à coup que la France respire enfin sous un nouveau ministère! C'étoit un vendredi. Mais *le Moniteur*, en annonçant cette nouvelle à l'Europe le samedi, lui apprend que le ministère qu'on vient de changer pour réparer les bévues qui ont compromis la monarchie, est composé de ceux-là même qui les ont faites, et qui ont jugé à propos d'en accuser leurs collègues, fort étonnés d'apprendre par leur destitution qu'ils eussent jamais songé à contrarier une seule des folies qui dirigeoient le ministère. Il est vrai que M. Pasquier montoit avec eux sur le char ministériel, et que cet ex-préfet de police alloit tenir les rênes des affaires étrangères. Ici la mystification étoit un peu forte; mais la France et l'Europe ne le savoient point encore, et la duperie jusque-là n'étoit piquante que pour les trois hommes d'État qui se voyoient mettre à la porte *pour n'avoir pas voulu concourir aux mesures monarchiques qu'on alloit prendre*. Le trait étoit noir, en effet, puisqu'on les privoit de l'honneur de compléter la *fournée* si monarchique de la Chambre des Pairs, et d'ouvrir la barrière à MM. de Grouchy, Lavalette, Savary, et autres royalistes qui avoient été bannis du royaume. Mais cet acte de justice étoit réservé pour le lundi; et n'oublions pas que nous n'en sommes encore qu'à la formation du grand ministère, dont un nouveau 5 mars et le retour des exilés doivent être la réjouissance.

Refaits ministres dans la nuit du vendredi,

c'est le samedi que MM. de Cazes, de Serre, Portal et Pasquier furent proclamés officiellement les restaurateurs de la monarchie ! L'effet que produisit, dans Paris, la nouvelle de cet événement, est encore présent à tous les esprits. « Avez-» vous lu *le Moniteur?* se demandoit-on de toutes » parts. Est-il vrai que M. de Cazes, qui nous a » déjà sauvés l'année dernière, se charge de nous » sauver encore cette année? Et M. Pasquier, » qui nous a sauvés si long-temps, et qui ne put » se résoudre, au mois de décembre dernier, à » nous gouverner sans M. le duc de Richelieu, » consentira-t-il, au mois de novembre, à courir » avec nous les risques du nouveau ministère? » La France entière étoit dans la même perplexité que la ville de Paris; et l'on conçoit combien, dans l'état de souffrance où se trouve la nation, il étoit difficile d'offrir à sa guérison des médecins dont les soins n'ont fait, chaque année, qu'empirer sa maladie. Mais c'est ici que le ministre-enchanteur saura déployer toute la magie du prestige, et que le charme de ses mystifications va ensorceler tous les partis.

Tandis que les libéraux, par une scène merveilleuse de comédie, jettent feu et flamme contre un prétendu changement de système, et font semblant de redouter les coups monarchiques qu'on ne leur prépare pas, quelques royalistes, véritables gobe-mouches de loyauté, restent ébahis devant les clameurs de leurs adversaires; et, se persuadant, au bruit des colères libérales, qu'il seroit, à la rigueur, possible que des ministres du Roi fussent tentés de se faire royalistes, ils auroient envie de suspendre le jeu de leur artillerie meurtrière contre le ministère *retourné*. Ils font plus; ils le défendent des coups que lui portent leurs ennemis, ses alliés, et offrent de l'aider à réparer le mal qu'il s'est fait à lui-même par son

système de jongleries, d'iniquité et de désorganisation. Pendant que la Discorde, habilement introduite dans le camp des journalistes, occupe les libéraux et les royalistes, et distrait l'attention publique du danger de la crise et de l'insuffisance du remède, les ministres nommés s'installent, le nouveau ministère s'établit, et M. de Cazes, à la faveur de cette diversion, arrive au but qu'il convoitoit depuis long-temps, à *la présidence du ministère*, la plus grande, mais la dernière des mystifications qu'il ait fait subir à la France.

L'élévation d'un jeune ministre sans antécédens et sans consistance personnelle au rang suprême de *chef des conseils du Roi*, dans un pays qui renferme beaucoup d'hommes mûris par l'expérience des affaires, et non moins renommés par leurs lumières que par l'importance de leurs services, est un événement trop extraordinaire dans la circonstance grave où nous sommes, pour ne pas frapper l'attention de tous les esprits éclairés. En nous montrant le but de la marche étrange qu'on a suivie depuis quatre ans, et qui a été si funeste à la monarchie, cette élévation d'un jeune homme explique enfin tant de résolutions précipitées, tant de disgrâces successives qui ont écarté les plus fermes appuis du trône, et paralysé les hommes les plus capables de le secourir; elle nous révèle les motifs secrets de ces libelles employés à flétrir les noms les plus honorables, de ces correspondances privées, chargées de porter dans l'étranger l'abaissement de notre considération politique, en y portant la diffamation de nos hommes les plus universellement considérés. Quel autre, en effet, que celui qui vouloit s'élever au-dessus de tous les talens, au-dessus de toutes les réputations, a pu former le projet si peu français de les avilir au dedans et au dehors? Aussi n'est-il aucuns services éclatans, aucuns

talens supérieurs qui aient échappé aux traits empoisonnés des libellistes. Les hommes qui, par leur élévation et leur importance, pouvoient porter ombrage aux vues du principal ministre, se trouvoient, par là même, les plus exposés aux déchaînemens de l'envie, et l'on a pu remarquer que ce dénigrement, devenu périodique, avoit coutume, chaque année, de précéder la convocation des Chambres, c'est-à-dire l'époque de la formation d'un ministère.

Les hommes, sur qui la calomnie s'est exercée, sont connus de l'Europe entière : les uns par leur habileté dans le maniement des affaires politiques et par d'éclatans services rendus à la légitimité ; les autres par des talens éminens qui les ont rendus les régulateurs de l'opinion publique en France ; quelques uns par le noble désir de réparer les erreurs graves, mais passagères, dans lesquelles ils sont tombés ; et tous par la résolution ferme de rassurer l'ordre et la tranquillité du royaume.

Dans la crise qui menace aujourd'hui la monarchie, il étoit naturel que les vœux et les espérances de la France se tournassent vers ceux qui peuvent la sauver ; dont les principes politiques, surtout, inspirent une grande confiance à l'opinion publique. C'en étoit assez pour déchirer le caractère politique et moral de ces hommes d'État, et l'on a fait retentir contre eux les injures des correspondances privées, les insinuations des journaux ministériels et les calomnies des feuilles révolutionnaires ! mais l'affectation même de ce déchaînement de haine en décèle la source et les motifs. Car si M. de Cazes a quelques raisons de redouter la concurrence des hommes d'un véritable talent, le public comprend à merveille pourquoi l'on en dit beaucoup de mal, alors qu'ils se montrent tout-à-fait éclairés sur les manœuvres qui ont livré le trône

aux révolutionnaires. Une seule chose avoit étonné d'abord, c'est que la main invisible qui distribue la calomnie à tous nos hommes d'Etat n'eût pas même épargné celui d'entre eux qui, en revenant à la monarchie légitime, avoit sauvé d'une ruine inévitable les hommes et les intérêts de la révolution. Cette circonstance est remarquable, en ce qu'elle autorise à penser que ce n'est pas au profit des révolutionnaires seuls que cette main invisible trahit le Roi et la monarchie, et que d'autres que les révolutionnaires proprement dits, sont appelés à recueillir les fruits de sa trahison....

La France avoit besoin d'un ministère fort, capable de rallier autour du trône et de l'Etat en péril les hommes éclairés des deux Chambres et du royaume. En écartant ceux que la voix publique désignoit comme propres à les sauver, la composition du ministère actuel, tel qu'il est formé, est moins un retour vers l'ordre, qu'un nouveau succès de la faction qui nous a conduits au bord de l'abîme; et le parti révolutionnaire en triomphe, non seulement à cause des hommes qu'il a éloignés des conseils du Roi, mais à cause de ceux qu'il y a fait rester, malgré les considérations si graves qui devoient les en faire sortir, qui devoient au moins en faire sortir celui qui les dirige. Oui, il faut bien le dire, dans l'état actuel de la France, et au point où les événemens ont amené les partis, M. de Cazes est l'homme de France le moins propre à diriger le ministère dans l'intérêt du trône comme dans l'intérêt des partis. Un coup d'œil rapide, jeté sur les principaux traits de la vie politique de cet aveugle favori de l'aveugle fortune, mettra, j'espère, cette vérité dans tout son jour.

Quand l'opinion royaliste put conduire M. de Cazes à un ministère, il exploita l'opinion royaliste. Il se fit *ultra* dans la véritable signification de ce mot, puisqu'il n'y a guère de commandant

de division militaire, et de préfet de département, qui n'ait eu l'occasion de tempérer ou de modifier la rigueur de son zèle. Il se livroit, alors, avec d'autant moins de réserve à la ferveur novice de son *royalisme*, qu'il lui devoit l'honneur d'avoir été remarqué par son souverain, et l'élévation rapide qu'elle lui avoit procurée. Déjà le gouvernement de la police ne suffisoit plus à l'ambition de M. de Cazes : il voulut dominer le ministère afin de gouverner la France, mais la Chambre de 1815 régnoit alors sur l'opinion publique, et le système d'ordre, de fixité et de liberté, que réclamoient les hommes monarchiques de cette assemblée, ne se prêtoit point aux projets despotiques, à la domination entreprenante de ce ministre. M. de Cazes médita donc la ruine des hommes monarchiques. Il fit l'ordonnance du 5 septembre. Bientôt cette mesure extraordinaire porta ses fruits : la loi des élections, les destitutions et la désorganisation du gouvernement royal, rallumèrent la révolution dans toute la France, et l'Europe s'en montra épouvantée. MM. de Richelieu, Lainé et Molé, éclairés trop tard par les progrès du désordre, tentèrent de l'arrêter. C'est alors que M. de Cazes se ligua ouvertement avec la faction des libéraux pour renverser, dans le conseil du Roi, ceux qui vouloient réparer le mal qu'ils avoient fait : il fit un ministère tout libéral, et dès lors l'administration fut livrée à des subalternes entièrement dévoués au parti révolutionnaire.

Les doctrines pernicieuses et la désorganisation n'eurent plus de bornes sous un tel ministère. Mais un gouvernement qui viole toutes les conditions de son existence; qui s'appuie sur des fondemens contraires à son institution ; qui cherche son soutien dans l'intérêt *mobile* de l'industrie, au lieu de le fonder sur l'intérêt *fixe* de la propriété ; qui foule aux pieds les services qu'on lui a rendus pour

complaire à ses ennemis; qui ne prend pour base de ses lois ni la religion, ni la morale, ni la justice, un tel gouvernement est inévitablement destiné à périr; et lorsqu'après une révolution qui a fortement ébranlé le trône, les conseillers du prince sont les premiers à encourager la félonie, l'intrigue et la révolte, en leur prodiguant les récompenses destinées à la fidélité et à la vertu, ce désordre extrême est le signal assuré d'une dissolution prochaine : voilà les causes qui ont amené la ruine du dernier ministère! mais la première cause de cette ruine du ministère n'est-elle pas dans M. de Cazes, qui l'avoit formé? L'immoralité de ses principes politiques avoit donné une impulsion funeste à la France, le génie révolutionnaire des ministres de son choix a fécondé l'esprit révolutionnaire de nos provinces, et la loi des élections en a rapporté des régicides!

Ainsi le renvoi successif des ministres dévoués au Roi, et l'expulsion violente de tous les hommes attachés à la monarchie, ont amené le triomphe des doctrines et des hommes de la révolution. Mais lorsque le parti révolutionnaire, qu'il a lui-même fomenté et mis en lumière; qu'il a fait asseoir et dominer dans les conseils du Roi, obéit à l'impulsion qu'il avoit donnée, il s'en prend à ses propres instrumens des effets qu'il en devoit attendre, il leur en fait un crime, et frappe les ministres libéraux comme il avoit frappé les ministres monarchiques, ne laissant d'autre résultat de sa longue influence qu'une vérité, aujourd'hui sentie par tous les partis, c'est que la domination d'un ambitieux sans talent, n'est pas moins intolérable aux hommes de la révolution qu'aux défenseurs de la monarchie.

Soit que M. de Cazes sorte de dessous le voile dont il cherche encore à envelopper sa marche, pour revenir aux principes monarchiques, sans

lesquels nous n'aurons plus de France, soit qu'il continue à s'enfoncer dans l'abîme des révolutions, il n'est plus l'homme qui puisse conduire le ministère dans l'une ou l'autre voie. Devenu suspect à tous les partis, il est lui-même le plus grand obstacle à la marche du gouvernement, dans ses rapports avec les deux Chambres. Ses propositions ne pouvant être reçues qu'avec une excessive défiance, il n'obtiendra rien des Chambres sans offrir à l'un ou l'autre parti, qui les divise, des garanties, sans lui faire des concessions précipitées, dont tout autre ministre n'auroit aucun besoin pour assurer la tranquillité du royaume.

La séance du 6, où il s'est agi d'exclure M. Grégoire de la Chambre, a offert un exemple remarquable de la fausse position du ministère actuel, et du peu d'assurance qu'il a dans ses principes et dans sa propre influence.

C'est la nomination du *régicide* qui avoit amené la nécessité d'un changement de ministère, et l'exclusion de Grégoire, comme régicide, importoit non seulement au ministère nouveau, mais à la conservation même du gouvernement royal, essentiellement attaqué par l'élection de l'Isère. Toute la question de la légitimité, de la monarchie et du ministère, étoit dans le maintien du principe fondamental « qu'un assassin du Roi de » France ne peut jamais être admis à concourir » avec le Roi à donner des lois aux Français. » Hé bien, le ministère, dirigé par M. de Cazes, a décliné la profession d'une maxime si essentielle et si importante ! il n'a point osé demander l'expulsion du régicide, à cause de son indignité, et le rapporteur ministériel du cinquième bureau ne l'a motivée que sur l'irrégularité de son élection. Il y a plus ; le président du ministère, témoin de la lutte violente entre les jacobins, qui demandoient Grégoire, et les royalistes, qui s'efforçoient d'en

sauver l'outrage au Roi, est resté spectateur impassible au milieu du combat, et n'a pas dit un mot, en faveur de son maître, dans une occasion si décisive! en sorte que les révolutionnaires, rassurés par ce silence effrayant du ministre, ont pu se dire plus que jamais: M. DE CAZES EST A NOUS!

Ce début extraordinaire du nouveau ministère, à l'ouverture de la Chambre, aura une influence décisive sur la session qui vient de commencer, et semble déjà avoir paralysé les efforts que tous les hommes éclairés de l'assemblée s'apprêtoient à faire pour raffermir la monarchie.

Dans l'état actuel de la Chambre des Députés, et lorsque la faction des libéraux y a reçu des renforts si nombreux, par les dernières élections, la monarchie n'auroit pu soutenir la lutte qui va s'ouvrir entre elle et la révolution, qu'autant que le ministère auroit, par un plan fixe et concerté, dans l'intérêt de nos institutions, rallié autour du trône, tous les membres de cette assemblée, qui sont intéressés à le défendre. Le centre et le côté droit, également frappés des projets menaçans de leurs ennemis, étoient disposés à soutenir le ministère, s'il eût marché franchement au combat, et s'il se fût montré décidé à arrêter les progrès des révolutionnaires. Mais quand ils ont vu les préparatifs d'une lutte si décisive se passer en pourparlers équivoques, en déclarations contradictoires ou perfides, en protestations démenties par les faits; quand ils ont vu le principal ministre continuer ses intrigues dans le camp opposé, ils ont craint de nouvelles trahisons, et la partie flottante du centre a passé à l'ennemi. La désertion publique de MM. Courvoisier, Beugnot, Collard, et autres chefs ministériels, est un signal de défection qui laisse le ministère sans force, pour gouverner la Chambre des Députés. D'où il faut conclure que si un ministère nouveau ne se hâte de rattacher au gou-

vernement la confiance que celui-ci a perdue ; si d'autres ministres ne viennent réunir ce que M. de Cazes n'est parvenu à diviser que par un effort extraordinaire de son génie, et s'ils ne réparent le mal qu'il a trouvé le secret de faire encore depuis quinze jours, il n'y aura plus aucun moyen légal et constitutionnel de sauver la monarchie : il ne restera plus que la ressource des coups d'Etat et des ordonnances ! M. de Cazes a-t-il la force de faire des coups d'Etat ? est-il capable de gouverner la France avec des ordonnances ? La présomptueuse légèreté qu'il a mise à nous conduire au bord de l'abîme peut le lui faire croire ; mais la France qui connoît M. de Cazes, sait ce que deviendra la monarchie quand nous en serons aux coups d'Etat.

A. D.

Paris, le 23 décembre 1819.

Lorsqu'un honorable député disoit du haut de la tribune, dans la dernière session, qu'il voyoit une conspiration contre le trône ; que cette conspiration étoit flagrante ; lorsqu'un noble pair, dont le génie est aussi admiré que sa politique est respectée en Europe, notoit, trois ans d'avance, et pour ainsi dire jour par jour, les fautes et les intrigues qui devoient nous amener une *fille sanglante de la Convention* ; ceux même qui avoient le plus d'intérêt à profiter de ces avertissemens les dédaignèrent, aveuglés par la plus déplorable obstination, et semblables à ces Troyens qui sourioient au tableau des dangers dont ils alloient devenir les victimes.

La marche des événemens n'a que trop justifié la prévoyance et les pressentimens des royalistes. L'ordonnance du 5 septembre avoit porté le premier coup à la monarchie, en éloignant d'elle

cette Chambre de 1815 qui en étoit le plus ferme appui. Dès lors tous les fonctionnaires consciencieux et fidèles subirent successivement l'injustice du ministère. Le zèle à remplir ses devoirs et à servir la légitimité fut puni comme un crime; pour colorer la plus inique des réactions, les ministres eux-mêmes inventèrent ou adoptèrent contre les serviteurs les plus dévoués des dénominations calomnieuses. La loi des élections vint altérer les vrais principes du gouvernement monarchique, et introduire dans l'un des trois pouvoirs législatifs des hommes connus par leurs parjures, par leur haine contre les Bourbons, ou par le plus affreux de tous les attentats. Et, comme si la loi de recrutement n'eût pas été une assez rude atteinte à la prérogative royale, on y ajouta des dispositions ministérielles dont le but étoit de priver de leurs grades les officiers qui avoient suivi le Roi, et qui n'avoient jamais combattu que sous l'étendard des lis. L'âge auquel l'expérience n'exclut ni la force, ni la vigueur, devint un titre d'incapacité pour rendre de nouveaux services. Enfin, dans un pays où la religion catholique est proclamée par la Charte la religion de l'État, il fallut presque faire violence à la loi pour qu'elle prononçât les mots vagues de morale publique et religieuse.

Osera-t-on nous dire que de pareilles mesures fussent inspirées pour la gloire et la stabilité du trône, pour l'exécution franche et absolue de la Charte? Les faits répondent, et viennent en foule démentir les discours fallacieux. Non contens d'abreuver d'outrages les hommes qui prêchent la parole de Dieu, les enfans de la moderne philosophie les accablent de calomnies et de persécutions; on soulève, on ameute la multitude, et cette rage contre de nouveaux apôtres prouve assez qu'on ne les poursuit que parce qu'ils donnent

des leçons de vertu et de fidélité, parce que la religion fut toujours le plus solide fondement du trône de saint Louis. C'est par la destruction du culte catholique que l'on veut préluder au renversement de la légitimité. Rien n'arrête l'audace des novateurs. Ici, dans un article aussi coupable qu'indécent, on change la qualification des propriétés; on appelle *biens conquis* ceux que la nation française s'est appropriés, dit-on, comme une foible indemnité de ses sacrifices. Sous le gouvernement du Roi, on ose traiter de nation étrangère, de nation ennemie, les Français qui l'ont accompagné dans son exil, ou qui ont versé leur sang pour sa cause; on parle de traités faits avec d'autres nations ennemies, comme si ces traités n'avoient pas été conclus au nom et par les ordres du prince légitime. Et comment s'étonner d'une telle impudence, lorsqu'on se rappelle l'amnistie accordée aux militaires qui avoient suivi le Roi à Gand, et qui n'avoient pas voulu passer sous les drapeaux de l'usurpation? Là, c'est un livre sous le titre de *la Royauté selon les Lois divines révélées, les Lois naturelles et la Charte*, livre incendiaire, où l'auteur établit pour bases de la royauté la souveraineté du peuple, l'insurrection regardée comme le plus saint des devoirs, le droit de changer à volonté l'ordre de succession; où les citoyens sont investis du pouvoir de nommer aux fonctions municipales, d'élire les officiers de la garde nationale, de cette garde nationale qui doit être, ajoute-t-il, pour la nation un moyen d'insurrection légale, régulière, méthodique; où enfin il propose de légitimer l'insurrection par un article additionnel à la Charte. Selon lui, nous sommes en république; le Roi n'est qu'une espèce de commis institué pour faire la volonté du peuple souverain, son maître.

Et nous pourrions ajouter foi à des protestations

hypocrites de respect et d'amour pour la Charte, quand on ne balance point à préférer à la Charte elle-même la loi des élections; quand, sous prétexte de pétition, une fraction des habitans de Paris se permet d'adresser au Roi ces étranges paroles : « En distinguant la garde nationale
» des citoyens, Sa Majesté a sans doute voulu
» dire : les uns défendront la constitution par
» leurs discours, par leurs écrits ; les autres par
» leurs armes. Cette phrase a tracé notre devoir
» et le vôtre. »

Ah! si la Charte compte des défenseurs sincères, ce n'est que parmi les royalistes, qui voient en elle une ancre de salut, qui ne veulent pas qu'on abandonne le vaisseau de l'Etat aux hasards d'une mer orageuse, qui n'ont jamais pensé que la loi des élections fût une constitution ; qui sauront concilier à la fois et la sainteté du serment, et la plus entière confiance dans la sagesse du souverain, et un attachement sans bornes aux vrais principes de la monarchie.

Après une discussion très-vive, sur laquelle nous ne ferons point de réflexions, puisqu'elle n'a pas été publique, la Chambre des Députés a présenté son adresse au Roi. Parmi les cent trente-six membres qui n'ont pas cru devoir retarder plus long-temps l'expression de leur hommage envers la couronne, il en est beaucoup que n'ont satisfait ni cette pâle copie du discours du Roi, ni ce mot de *factions*, d'où l'on semble inférer qu'il en existe plus d'une en France. Nous ne connoissons qu'une seule faction, divisée en plusieurs partis ; elle ne s'est pas moins démasquée par ses œuvres que par ses écrits, par ses provocations contre l'autorité, que par ses mensonges contre tous les soutiens de la royauté légitime. Cette faction préconise tous les actes de la révolution ; elle prête aux royalistes les plans les plus absurdes. « Pour

» être électeur au premier degré, il faudra avoir » émigré; pour l'être au second, il faudra avoir » porté les armes contre la patrie. » Elle ne se borne pas à ces outrageantes et ridicules imputations; dans l'excès de sa démence, elle imprime que la monarchie n'existe plus, et que la république est constituée; elle incorpore dans la Charte la fameuse Déclaration des Droits de l'Homme, et la substitue au préambule de la Charte, ouvrage du Roi lui-même! Faction criminelle, qui ne sait pas déguiser qu'elle travaille pour une usurpation nouvelle, dont les complots sont trahis par les plus atroces caricatures! Et le ministère ne trouve pas, sans doute, que le mal soit assez grand pour en arrêter l'irruption!

On parle d'une faction contre le peuple. A qui persuadera-t-on que ces tribuns d'un nouveau genre veuillent réellement, sincèrement la liberté, le bonheur du peuple? Ils ont eu la puissance, quel bien le peuple en a-t-il retiré? Ont-ils amélioré son existence? Lorsqu'ils n'ont plus eu de nobles à massacrer ou à proscrire, n'est-ce pas sur le peuple lui-même qu'ils ont fait descendre la faux révolutionnaire? Vanteront-ils comme des bienfaits de leurs vaines et cruelles théories, les assignats, le *maximum*, les réquisitions, les emprunts forcés et la banqueroute? Ces fougueux orateurs du patriotisme et de l'égalité, qu'on les considère dans leur vie privée, dans leurs relations domestiques : maîtres durs et hautains, s'ils déclament contre l'orgueil des nobles, c'est que leur vanité ne peut souffrir de supériorité; c'est qu'ils veulent être les seuls nobles, les seuls riches, les seuls puissans. De grands propriétaires donnent-ils du travail aux cultivateurs, des manufacturiers industrieux emploient-ils beaucoup de bras, des capitalistes font-ils prospérer le commerce par leurs consommations : voilà ce qui importe au

peuple; voilà ce qui assure le bien-être des familles; voilà des avantages certains, que le peuple trouve sous le gouvernement légitime. Il ne doit les attendre ni du sophisme de la souveraineté nationale, ni de l'insurrection, source de tous les malheurs, ni de cette égalité chimérique, qui n'est qu'un nivellement abstrait, absurde et impossible.

Si l'on doit croire aux bruits que font circuler des personnes qui se disent bien informées, le ministère est dans l'enfantement de ce qu'on appelle ses lois organiques, ou son acte additionnel. Il faudroit les connoître pour en porter un jugement raisonnable; mais l'expérience que nous avons des hommes qui préparent de tels projets, ne nous permet pas de douter qu'ils n'aient pour objet la perpétuité de ce pouvoir ministériel, dont les conséquences sont si déplorables.

Certes, si l'on eut jamais raison de craindre les effets d'un pareil système, c'est au moment où la plus funeste inconséquence menace de nouveau les destinées de la monarchie; où, pour assouvir une ambition individuelle, tous les intérêts de l'Etat sont compromis; où l'arbitraire et les caprices se jouent impunément de tout ce que les hommes ont de plus sacré; où, de quelque côté qu'on tourne les yeux, on ne voit que la fidélité proscrite, et le parjure appelé, accueilli et récompensé; où tout révèle des trahisons méditées, souffertes, et peut-être partagées. Si la faction révolutionnaire ne dissimule ni ses vœux, ni ses espérances, sa marche du moins fait connoître son but, et l'on peut combattre ses efforts. Mais quel est le but d'une conduite tortueuse, versatile et capricieuse? Quand finiront ces oscillations journalières dans les mouvemens de la machine ministérielle? Quand nos hommes d'Etat mettront-ils un peu de franchise dans leurs procédés? En reproduisant des projets qu'ils ont eux-mêmes repoussés, n'auroient-ils voulu qu'irriter les opi-

nions divergentes, et les armer les unes contre les autres, pour recueillir seuls les fruits du combat? Auroient-ils prétendu jeter la division parmi les royalistes? Cette combinaison seroit digne de leur machiavélisme; ils n'en recueilleront que la honte, ou la France monarchique, la France des Bourbons, est perdue sans retour. Oui, nous osons l'espérer encore, la Chambre des Pairs, la Chambre des Députés sauront éviter des piéges maladroits.

Sans doute il n'est pas de Français, ami de son pays, éclairé sur les vrais intérêts du gouvernement, qui n'appelle de tous ses vœux une loi d'élections où la démocratie ne domine pas tout entière. Mais cette loi, nécessaire, indispensable, de qui sera-t-elle l'ouvrage? Quoi! ces mêmes hommes qui ont fait rendre l'ordonnance du 5 septembre, qui, naguère, traitoient comme si funeste la proposition de M. Barthélemy, ne sentent pas tout ce que leur position a d'inconvenant et de ridicule! Quoi! ils oseroient se lancer sur l'abîme, affronter les orages, compromettre le monarque et la monarchie, plutôt que de céder à d'autres mains le timon de l'État, prêt à échapper des leurs, plutôt que de mettre en d'autres bouches les paroles de salut qu'ils ne peuvent plus prononcer sans dérision! Étrange et inconcevable opiniâtreté! Lorsque, sous le dernier gouvernement, l'Angleterre ouvrit avec la France des négociations pour la paix, un grand ministre, qui avoit toujours manifesté des sentimens contraires, M. Pitt, se retira du conseil. Il y rentra quelque temps après, toujours d'accord avec lui-même, toujours environné de l'estime et de la confiance générale, cortége inséparable de la grandeur d'âme et de la force de caractère.

Nos ministres aiment mieux donner d'autres exemples; ils sortent quelquefois du conseil, mais sans avoir le courage de se retirer; s'ils y rentrent, sont-ce des circonstances nouvelles, est-ce la voix

publique, est-ce la reconnoissance de services rendus qui les y rappellent?

La Chambre des Députés a entendu, dans sa séance d'hier, un rapport sur le projet de loi relatif à la perception des six douzièmes provisoires. M. Ternaux étoit l'organe de la commission, dont la majorité avoit pensé d'abord qu'il convenoit de n'accorder que trois douzièmes. Cependant, sur l'observation que les impôts indirects ne rentreroient pas intégralement dans le courant de chaque mois, la commission a été unanimement d'avis de proposer le vote de quatre douzièmes. Cette proposition donnera lieu à une discussion, pour laquelle déjà plusieurs orateurs sont inscrits. Si, comme on peut le présumer, la chance la plus favorable au ministère est le succès du projet de la commission, que devient donc cette majorité de 45 voix dont les ministres ont paru si fiers? N'auroit-on pas lieu de penser que cette majorité s'est montrée dans ce sens, que les uns vouloient commencer la lutte dès la rédaction de l'adresse au Roi, et ils étoient 91; et que les autres, au nombre de 136, ont jugé convenable de la différer jusqu'à la discussion des projets de loi? Voilà donc où aboutiroit l'influence de M. le président du conseil, tandis qu'un ministre qui inspireroit de la confiance, seroit, par ce calcul même, assuré d'une majorité forte, dont la prépondérance s'accroîtroit chaque jour, et rendroit certain le triomphe de la légitimité sur la révolution. T.

---

On mettra définitivement en vente, mercredi 29 décembre, chez le Normant, rue de Seine, n° 8, la première partie des *Mémoires sur l'Expédition de Quiberon*, annoncée dans la 62e Livraison du *Conservateur*. Brochure in-8°, de 250 pages, sur beau papier; prix: 4 fr., et 5 fr. par la poste.

Des motifs exposés dans un *avis* qui termine cette première partie, obligent l'auteur de différer, de quelques semaines, la publication du reste de l'ouvrage.

Le public est prévenu que le produit de la vente de ces Mémoires a une destination de bienfaisance, indiquée dans la préface.

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pag.

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT, RUE DE SEINE.